This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 1,285,267

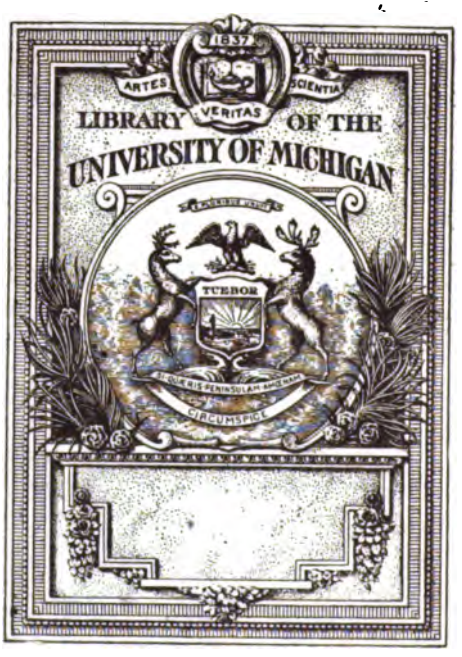
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DC
280.5
.T5
A4

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

VII

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

VII

Quantin imprimeur
Benoit, 7 à Paris

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

PUBLIÉS PAR M. CALMON

Sénateur, Membre de l'Institut

TROISIÈME PARTIE (1846-1848)

VII

PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

3, RUE AUBER ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1880

Tous droits réservés

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

PUBLIÉS PAR M. LALMON

[illegible], membre de l'Institut

TROISIÈME PARTIE (1840-1848)

VII

PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

3, RUE AUBER ET BOULEVARD DES ITALIENS, 13

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1880

DISCOURS PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

CXXXIII

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

(AFFAIRE DU TEXAS)

PRONONCÉ LE 20 JANVIER 1846

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le Texas, État indépendant, détaché depuis plusieurs années du Mexique, avait jugé qu'il était de son intérêt de s'annexer aux États-Unis, dont son territoire était limitrophe et avec lesquels ses habitants étaient en constants rapports. Les clauses de la convention préparée à cet effet avaient été soumises à l'approbation du congrès de chacun des deux États, et l'annexion avait été votée par l'un et par l'autre dans le courant de l'année 1845. Mais la France, ainsi que l'Angleterre, avaient fait une vive opposition à cette an-

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

VII

espérances différentes ; je n'ai jamais cherché, je n'ai jamais songé à lui inspirer aucune des miennes.

Sous le rapport de la grandeur du pays, malgré ce que peut dire M. Ledru-Rollin, j'ai la prétention d'aimer cette grandeur autant que qui que ce soit en France ; mais je l'aime, je la sers suivant les lumières de mon esprit, et je ne me crois pas tenu de réaliser tous les rêves insensés des partis.

Dès 1830 j'ai cru que la paix était le système le plus convenable à notre gouvernement. Si, sur cette question de la paix, je me suis séparé de lui, c'est que j'ai cru qu'elle pouvait être obtenue à des conditions plus sûres et plus dignes. Peut-être me suis-je trompé : quoi qu'il en soit, c'est la seconde raison qui m'a fait entrer dans l'opposition.

Depuis, ma conduite a été invariable. Maintenant elle l'est encore ; et, quand je suis attaqué par certains hommes, cela me prouve une chose, que souvent j'ai besoin de m'affirmer à moi-même, c'est que, malgré les entraînements de la lutte, je suis resté ferme dans la ligne que je m'étais tracée. Cette persistance me vaut les attaques des amis du pouvoir ; elle m'en vaut aussi de la part de ses ennemis acharnés. Ceux-ci viennent au secours de ceux-là ; il en doit être ainsi. Je ne m'en étonne pas, je m'en applaudis ; cela prouve que je suis dans ma véritable ligne de conduite. Je ne ressens ni déplaisir ni ébranlement.

On me demande à quelles conditions je suis uni à la gauche dynastique. Je dirai que ce droit d'interpel-

lation, dans les termes où il a été exercé, je ne le reconnais à personne. Mais je n'ai pas besoin d'obscurité : si vous voulez savoir à quelles conditions j'ai pu m'unir à la gauche dynastique, ouvrez le *Moniteur* et vous verrez quelles sont les réformes que le centre gauche a proposées, soutenues ou repoussées. Cela ne vous contentera pas ; tant mieux. (*On rit.*)

J'ajouterai seulement une chose : c'est que, pour être conséquent avec vous-même, vous devriez vous séparer d'une opposition qui vous mécontente si fort, et voter pour le cabinet. C'est un spectacle qui, pour mon compte, ne m'affligerait pas. (*Mouvement.*) Et, quant à la gauche dynastique, le jour où elle a notoirement rompu avec tout ce que vous représentez, je dis que ce jour-là l'alliance avec elle est devenue naturelle, bienfaisante, nécessaire, qu'elle contient, en un mot, le salut de l'avenir.

Maintenant permettez-moi, Messieurs, de sortir de ces tristes démêlés et d'arriver au sujet que je viens soumettre à l'attention de la Chambre, parce que c'est, à mon avis, le sujet le plus grave de tous aujourd'hui ; je veux parler de nos relations avec l'Amérique. (*Marques d'attention.*) Ce que j'ai à dire à la Chambre exigera quelques développements ; j'espère qu'elle me permettra de m'y livrer, en considération de la gravité de la matière.

Vous savez tous que le Texas, récemment annexé à l'Amérique, l'a été au grand déplaisir de l'Angleterre,

et, à en juger par la conduite du cabinet français, au grand déplaisir aussi de la France.

Vous savez que nos agents ont publiquement résisté à cette annexion. Il me paraît que cette résistance a produit en Amérique une sensation très pénible ; et, si j'en juge par les paroles du président de la république des États-Unis, nos relations avec cette république, sans cesser d'être pacifiques, ne seraient plus suffisamment amicales.

Permettez-moi de vous citer les paroles de M. Polk ; elles sont nécessaires pour apprécier notre situation. Au sujet de l'annexion du Texas, M. Polk, dans son message, s'est exprimé ainsi qu'il suit : « En contemplant cet événement, il ne faut pas oublier que le résultat a été obtenu en dépit de l'intervention diplomatique des monarchies européennes. La France même, le pays qui avait été notre ancien allié, le pays qui a un intérêt commun avec nous à maintenir la liberté des mers, le pays qui, par la cession de la Louisiane, nous a ouvert le premier l'accès du golfe du Mexique, ce pays avec lequel nous avons, chaque année, resserré de plus en plus les liens d'un heureux commerce, a pris part, de la manière la plus inattendue, à un effort pour empêcher l'annexion et pour imposer au Texas, comme condition de la reconnaissance de son indépendance, que jamais il ne se joindrait aux États-Unis. Nous devons nous réjouir de ce que l'influence calme et puissante du principe américain ait suffi pour déjouer les projets de l'intervention britannique et

française, et de ce que la voix presque unanime du peuple du Texas ait repoussé cette intervention d'une manière pacifique et efficace. »

Messieurs, je ne me fais ni le juge ni l'apologiste de ces expressions, pas plus que de celles qui suivent dans le message; mais je les cite pour faire connaître la situation de nos relations avec l'Amérique.

M. le ministre des affaires étrangères a répondu dans un langage dont je reconnais la politesse, mais il a répondu avec quelque hauteur. Et ainsi, tandis que nous échangeons avec l'Angleterre des paroles de la plus grande intimité, avec l'Amérique, au contraire, nous en sommes, de sa part, à des plaintes amères, et, de la nôtre, à des réponses qui, bien que très polies, contiennent néanmoins des leçons. Messieurs, dans toute situation, je regarderais cela comme fâcheux; dans la situation présente, je le regarde comme malheureux.

Vous savez tous quel grave démêlé s'est élevé entre l'Angleterre et l'Amérique. J'espère que ce démêlé aura une issue pacifique, et je le souhaite sincèrement; mais, dans une situation aussi délicate, la conduite de la France devait être extrêmement circonspecte. Je crains que, par des motifs que je ferai connaître bientôt, elle ne l'ait pas été suffisamment.

Ce qui me semble plus fâcheux encore que le fait sur lequel je viens attirer l'attention de la Chambre, c'est la théorie que M. le ministre des affaires étran-

gères a présentée à ce sujet. Je trouve que cette théorie est une aggravation du fait lui-même.

La théorie de M. le ministre des affaires étrangères consiste à dire qu'il y aurait un équilibre américain, équilibre qui nous constituerait surveillants, et surveillants jaloux de la grandeur américaine. Selon moi, cette théorie est malheureuse, plus malheureuse encore dans la circonstance présente.

Je viens, Messieurs, non pas vous présenter une proposition ; je viens attirer votre attention sur cet important objet, dans un but unique, celui de rectifier les idées du gouvernement, si elles ont besoin d'être rectifiées, et de faire que la conduite de notre cabinet, dans une circonstance aussi capitale, soit dirigée par des idées justes.

Je connais la hauteur du ministère actuel ; mais, comme il est démontré que, dans certaines occasions, ses opinions, sa conduite, peuvent être influencées par les manifestations de la Chambre, comme j'en ai pour garant ce qui s'est passé dans la question du droit de visite, dans la question des congrégations religieuses, dans la question de la Plata, je crois faire une chose véritablement utile en mettant certaines vérités en pleine évidence.

Messieurs, permettez-moi de dire quelques mots sur la question du Texas en elle-même. Cette question, à mes yeux, sans les circonstances au milieu desquelles nous sommes placés, n'aurait qu'un médiocre intérêt. Vous savez que le Texas avait pour les

États-Unis une grande importance ; vous savez que les États-Unis étaient propriétaires des deux tiers à peu près du pays baigné par le golfe du Mexique. Ils ont cherché à obtenir en entier le demi-cercle de côtes qui enveloppe ce golfe. Tel était le but de l'annexion du Texas. C'était une ambition assez ancienne et fort naturelle : les peuples sont ambitieux comme les rois, et l'ambition chez un grand peuple, je ne la regarde pas comme un crime. Mais il faut reconnaître que jamais acquisition n'a été faite par des procédés plus réguliers, plus conformes au droit des gens. Le Texas était une province détachée du Mexique. Il était demeuré détaché pendant dix ans à peu près. Le Mexique avait fait des efforts pour recouvrer cette province ; mais il avait échoué. Le Texas était arrivé à cet état, où, d'après les usages des nations, on considère une province démembrée comme indépendante. Et la preuve que le Texas pouvait être regardé comme indépendant, c'est que toutes les puissances maritimes l'ont reconnu, notamment la Hollande, les États-Unis, la France et l'Angleterre. Puisqu'il était reconnu indépendant par ces puissances, il avait assurément le droit de disposer de lui-même. Il a cru qu'il convenait mieux à ses intérêts et à son avenir d'appartenir à un grand peuple, à une grande confédération, que de vivre isolé. A lui seul appartenait le droit de décider cette question. Il a proposé son annexion aux États-Unis. La question a été controversée à Washington. Je ne veux pas m'ériger en juge de la

conduite des partis, dans un pays qui n'est pas le mien. Cependant je me permettrai de dire une chose : ce n'est pas l'instinct patriotique qui a résisté, aux États-Unis, à l'annexion du Texas, ce sont les intérêts locaux. Mais l'intérêt patriotique a bientôt dominé, et l'annexion du Texas a été prononcée. Elle est aujourd'hui, de la part du Texas et de la part des États-Unis, un contrat irrévocable : le Texas est, en ce moment, l'un des États composant la grande confédération américaine.

C'est pendant l'intervalle de temps employé à porter les propositions du Texas à Washington, et de Washington au Texas, que notre cabinet s'est prononcé contre l'annexion. Il l'a fait publiquement; si publiquement que le cabinet de Washington a cru devoir s'en plaindre à la face du monde; si publiquement qu'il nous a fallu l'avouer sans détour.

A mon avis, et au point de vue du succès seulement, la conduite tenue a été une faute. M. le ministre des affaires étrangères disait ces jours derniers à la Chambre des pairs, que le succès était la loi du gouvernement; que l'opposition pouvait proposer, mais que le gouvernement était tenu de réussir; et qu'il devait non seulement réussir dans le fait particulier qu'il entreprenait, mais qu'il fallait que ce fait, constituât-il un succès, n'apportât dans l'ensemble des affaires aucune perturbation.

A juger la conduite du gouvernement dans l'affaire du Texas, d'après les principes de M. le ministre des

affaires étrangères, ce fait de s'être prononcé contre l'annexion constitue une double faute; car on n'a pas réussi, et, de plus, on a apporté un trouble fâcheux dans l'ensemble de nos relations. A ces deux titres, la faute est complète, d'après les principes de M. le ministre des affaires étrangères lui-même. Mais je ne suis pas venu ici pour relever une faute; je suis venu pour en réparer les conséquences.

Avions-nous un intérêt, avouable aux yeux d'un homme raisonnable, pour nous refuser à l'annexion du Texas? Je le déclare, je n'en découvre aucun. Premièrement, le chercherai-je dans nos relations avec le Mexique? J'en appelle à tous vos souvenirs les plus récents. Y a-t-il en Amérique un État auquel nous devions moins de déférence qu'à celui du Mexique? Vous savez, Messieurs, sa conduite à toutes les époques, à l'époque de l'expédition de la Vera-Cruz, et depuis. Je demande si l'on peut soutenir qu'une raison d'intérêt, de ménagement pour le Mexique, dût porter à empêcher l'annexion du Texas aux États-Unis? Évidemment il n'y en avait aucune

Serait-ce la raison commerciale? On a imaginé celle-là après coup. Permettez-moi, pour l'honneur de M. le ministre des affaires étrangères, de ne pas croire un instant à cette raison. Dans une situation si délicate, et où la moindre démonstration pouvait avoir des conséquences si graves, je ne puis pas croire que des considérations commerciales, aussi minimes que celles dont il s'agit ici, aient pu toucher un moment

M. le ministre des affaires étrangères. Le Texas a peu d'importance sous le rapport du commerce ; il ne compte que 200,000 habitants ; il produit quelque peu de coton, et il est très vrai qu'il vaut mieux qu'on puisse prendre le coton dans des marchés divers ; mais nous avons déjà le coton dans l'Amérique du Nord, nous l'aurons bientôt dans plusieurs États de l'Amérique du Sud, et dans presque toutes les parties de la Méditerranée. Les marchés seront donc assez multipliés pour que nous n'ayons pas souci d'en augmenter le nombre. D'ailleurs, cette raison commerciale, en vertu de laquelle on désirerait que le Texas fût indépendant, est parfaitement fausse ; c'est la raison contraire qui est la vraie. Je comprends qu'il vaille mieux traiter avec des États indépendants, peu capables de défendre leur commerce contre une grande influence, et qu'il vaudrait mieux, par exemple, traiter avec les Carolines détachées des États-Unis, que traiter avec les États-Unis eux-mêmes, qui se défendent parfaitement quand ils font des traités. Mais vous savez que nous ne sommes pas seuls, les États-Unis et nous, dans ces mers : il y a aussi l'Angleterre. Quand vous faisiez un traité avec le Texas, en même temps l'Angleterre en concluait un, dans lequel la condition de nation la plus favorisée était soigneusement, catégoriquement stipulée. Et vous savez qu'avec le commerce libre, entre les Anglais et nous, dans ces petits États, l'avantage est bientôt pour eux. L'expérience a prouvé que toutes ces petites indépendances ne font

que constituer des sujets commerciaux pour la Grande-Bretagne, et qu'il vaut cent fois mieux pour nous que ces États appartiennent à une grande puissance, capable de les défendre contre une influence commerciale dominante, que de rester indépendants.

Les considérations commerciales sont donc contre ce que vous avez fait, et, en vérité, je ne trouve aucune raison de votre conduite suffisante pour des hommes d'État.

Oh! si franchement vous croyez à l'équilibre américain, si la grandeur américaine vous offusque à quelque degré que ce soit, je comprends votre conduite; mais à la condition que cette grandeur vous offusquera, ne fût-ce qu'un peu. Permettez-moi quelques mots sur ce sujet; et ici je suis dans le vrai de la question, je touche à ce qui intéresse le plus notre avenir.

Si l'on regarde ce qui s'est passé en Amérique depuis soixante ans, on a de quoi être singulièrement surpris. Quand on songe que le jour où nous sommes allés au secours des États-Unis ils occupaient à peine les bords de l'Atlantique, qu'en soixante ans ils ont franchi les Alleghanis, peuplé l'immense vallée du Mississipi de leurs intrépides colons, bordé les cinq lacs, atteint les montagnes Rocheuses, débouché dans le golfe du Mexique par la Louisiane, que nous leur avons donnée, pris les Florides, et qu'aujourd'hui ils disputent l'Orégon et les bords de la mer Pacifique à l'Angleterre, quand on songe à cela, on ne peut se

défendre d'un sentiment d'étonnement et d'admiration. Ils n'étaient que 3 millions d'habitants, et aujourd'hui ils sont 18 à 20 millions; ils n'étaient que 13 États, ils sont maintenant 26 ou 27; ils n'avaient pas de marine, et aujourd'hui ils ont des vaisseaux, des frégates; et ce n'est là qu'une faible mesure de leur puissance, car ils possèdent une population maritime immense. Ils n'ont pas d'armée, il est vrai; mais ils ont dans leurs colons d'intrépides tirailleurs, qui, à la bataille de la Nouvelle-Orléans, ont arrêté l'armée anglaise, formée contre nous à l'école de la grande guerre. Ils ont de plus l'immense orgueil de la démocratie. Je comprends qu'on éprouve une sorte d'émotion en présence de cette grandeur si prodigieuse.

Mais je m'adresse à vous tous : rentrez dans vos cœurs, consultez vos instincts les plus secrets, reportez-vous aux traditions de notre pays depuis trois quarts de siècle, et dites-moi, êtes-vous inquiets, inquiets à quelque degré? Y a-t-il quelqu'un ici qui se dise qu'il pourrait y avoir là, dans un cas quelconque, une rivalité, un danger pour la France?

M. Dupin. — Il n'y en a que pour l'Angleterre! (*Mouvement. — Très bien! Très bien!*)

M. Thiers. — S'il y a là un danger que la vue la plus perçante puisse découvrir, oh! Messieurs, je me déclare ou un mauvais Français, ou un Français bien ignorant, car, pour moi, je n'en vois aucun, et je suis convaincu que l'infortuné Louis XVI, lorsqu'il

fondait les États-Unis, que Napoléon, lorsqu'il les agrandissait sciemment, volontairement, en leur donnant la Louisiane, ne préparaient pas des rivaux à la France.

Oh! si j'étais Anglais, honneur fort grand assurément, je serais saisi d'inquiétude, de déplaisir, de mécontentement. Je suis partisan très arrêté, très ferme, de la politique d'union avec l'Angleterre ; mais je ne saurais m'identifier avec les espérances, avec les craintes, avec les sentiments de l'Angleterre, au point de croire que l'Amérique puisse être, dans l'avenir, ou une rivale ou une ennemie de la France. Non, je n'ai d'inquiétude d'aucune espèce, quand je contemple la grandeur américaine. (*Assentiment.*)

J'éprouve, Messieurs, les jalousies nationales autant qu'aucun autre. Je souhaite du bien à tous les peuples, mais de la grandeur, je n'en souhaite qu'au peuple français. Eh bien, je vous le dis, l'Amérique est peut-être la seule nation du monde après la France à laquelle je souhaite de la grandeur. (*Très bien! Très bien!*)

Maintenant, me dira-t-on qu'il y a un certain équilibre américain que je méconnais, dont je ne tiens pas compte, et qui fait que nous devons, en Amérique, surveiller cette grandeur trop rapidement croissante?

Messieurs, je l'avoue à ma honte, il y a bien longtemps que j'étudie la carte du monde, les intérêts qui s'y croisent ; eh bien, je le déclare à la Chambre, c'est la première fois de ma vie que j'ai entendu pro-

noncer le mot d'équilibre américain. Jamais, jamais, que je sache, aucun homme d'État ne l'a prononcé (*Mouvement.*)

Sans doute j'ai entendu parler de l'équilibre européen ; j'en ai entendu parler bien souvent, j'ai écrit moi-même ce mot bien des fois, et j'y crois. Des publicistes ont traité légèrement l'équilibre européen ; ils ont eu tort. L'équilibre européen, c'est tout simplement l'indépendance des nations européennes. Toutes les fois, et M. le ministre des affaires étrangères, dans son grand et beau langage, l'a dit à la Chambre des pairs, toutes les fois que les nations européennes se sont crues menacées par l'une d'elles, elles se sont réunies pour faire équilibre à celle qui les menaçait.

Ainsi, comme on l'a dit, lorsque la maison d'Espagne et la maison d'Autriche réunies possédaient, outre l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, et faisaient trembler l'Europe, la France leur a résisté, aidée quelquefois des puissances allemandes, quelquefois de l'Angleterre. Plus tard, sous Louis XIV, lorsque la France, à son tour, après avoir abaissé la maison d'Espagne, a inquiété l'Europe, les puissances européennes lui ont rendu ce qu'elle avait fait et ont résisté à sa grandeur menaçante. Cela se conçoit, il y avait alors équilibre.

Y a-t-il quelque chose de semblable en Amérique, je vous le demande? Serait-ce l'équilibre d'Américains à Américains?

M. le ministre des affaires étrangères a parlé des dangers d'une race exposée aux invasions de l'autre ; il a parlé de la race espagnole menacée par la race anglo-américaine, qui serait prête à passer l'isthme de Panama.

Oh! je l'avoue, j'admire votre prévoyance. Quelquefois je m'étais plaint d'un certain défaut de portée dans les vues de notre gouvernement. Je rétracte ma critique. (*Rire approbatif.*) C'est une haute prévoyance que celle qui se soucie aujourd'hui, en 1846, en présence de ce qui se passe entre l'Amérique et l'Angleterre, qui se soucie du danger de la race espagnole menacée par la race anglo-américaine : vraiment je vous admire!

A mon tour, je demande la permission de me faire une politique terre à terre, et de dire, comme on dit beaucoup trop souvent : *Alors comme alors!* Si quelque jour la race anglo-américaine menace la race espagnole dans l'Amérique du Sud, si la race anglo-américaine a acquis cette immense population qu'on lui prédit, si elle a, comme l'Angleterre les a eus, 100 vaisseaux, 200 frégates, si elle est parvenue à dominer les mers à son tour, si, avec la domination des mers, elle a pris les maximes de la domination, si elle ne reconnaît plus le principe que *le pavillon couvre la marchandise,* oh! alors, je serai d'avis que l'équilibre européen aille au secours de l'équilibre américain, et que nous nous en mêlions. (*A gauche : Très bien! Très bien!*)

Mais, permettez-moi de le dire, cela est encore bien loin.

Maintenant y aurait-il un équilibre américain, qui existerait des Américains aux Européens? Je ne le découvre pas davantage.

Sans doute l'Amérique, dans son orgueil, traite peut-être l'Europe en fille ingrate. Ainsi elle montre une susceptibilité jalouse, quelquefois blessante; ainsi elle proclame que l'on ne fondera plus de colonies en Amérique. Mais, reconnaissons-le, sur ce point elle a bien quelque raison. Concevez-vous aujourd'hui des navigateurs partant d'Europe pour aller fonder des colonies en Amérique? L'Amérique n'est plus au premier occupant, car elle est occupée.

« Oui, dira-t-on, elle a raison de ne pas vouloir qu'on fonde des colonies nouvelles; mais peut-être menace-t-elle les colonies existantes, peut-être menace-t-elle les colonies que l'Europe possède encore en Amérique. » Messieurs, examinons les faits. Sans doute, si nous possédions encore la Louisiane, le Canada, je comprendrais vos inquiétudes. Certainement, pour quiconque a des possessions continentales dans le nord de l'Amérique, il y a lieu de concevoir des craintes; mais ne commettons pas d'anachronisme : la Louisiane, nous l'avons donnée aux États-Unis...

M. Guizot, *ministre des affaires étrangères.* — Vendue!

M. Thiers. — Vendue, avec l'intention de les faire

plus grands et de supprimer, à l'avenir, toute cause de division entre l'Amérique et la France.

Quant au Canada, vous savez que les Anglais nous l'ont pris. Eh bien, Messieurs, avec les avantages de la possession, les soucis de la possession, je comprends que les Anglais soient extrêmement ombrageux, qu'ils voient avec une extrême défiance les progrès des Américains dans l'Amérique du Nord. De notre part, je ne le comprendrais pas ; ce serait un anachronisme.

Nous avons, il est vrai, quelques îles dans l'archipel des Antilles, nous avons la Martinique, la Guadeloupe et quelques autres possessions insignifiantes. Mais qui est-ce qui menace ces îles ? Où sont-elles placées ? Vous le savez, au milieu d'un archipel anglais : à droite, la Jamaïque ; autour d'elles, Antigoa, Saint-Christophe, la Barboude ; entre elles, la Dominique ; à gauche, Sainte-Lucie, la Barbade, la Grenade, la Trinité, etc. Quand la guerre éclate, une marine formidable sort de cet archipel anglais, bloque nos îles et les affame. D'où leur viennent les vivres ? Des États-Unis, qui les nourrissent.

Ainsi permettez-moi de dire que cet équilibre des Américains aux Européens peut exister pour l'Angleterre ; il n'existe pas pour nous, et j'aimerais mieux l'appeler de son vrai nom, équilibre anglais, que du nom d'équilibre américain. (*Très bien !*)

Du reste ces théories sont vaines ; il n'y a rien de sérieux là-dedans. On ne persuadera à personne que

l'Amérique, à quelque degré qu'elle arrive, quelque grandeur qu'elle acquière, puisse être pour nous un danger ou un sujet d'ombrage. Mais sortez de cet équilibre circonscrit, transportez-vous dans l'équilibre général du monde, dans l'équilibre des grands peuples entre eux, oh! alors, l'Amérique, loin d'être pour nous un danger, est un bienfait de la Providence. (*Très bien! Très bien!*)

Messieurs, ici le sujet devient plus sérieux : je vous prie de m'accorder toute votre indulgence, et, si j'emploie une expression qui paraisse téméraire ou pas assez juste, de me laisser le temps de l'expliquer.

Je crois, moi, que la grandeur toujours croissante de l'Amérique est un des deux faits qui doivent produire dans le monde ce que j'appellerai (et ne vous révoltez pas avant que j'aie développé ma pensée), ce que j'appellerai l'affranchissement de notre politique. (*Mouvement.*)

L'affranchissement de notre politique! dira-t-on. Aurait-elle donc besoin d'être affranchie?... Attendez, je vous prie, que je m'explique.

Ce que je veux dire ne se rapporte pas à 1830 seulement. Depuis que la politique française représente dans le monde la révolution française, c'est-à-dire depuis 1789, nous avons perdu beaucoup de notre liberté d'action. Les victoires merveilleuses de la république et de l'empire ont quelquefois converti la contrainte qui pesait sur nous en une domination brillante, mais, au fond, cela n'a été que passager. Depuis

qu'en présence du monde, que nous le voulions ou non, nous représentons la révolution française, il y a eu une certaine contrainte dans notre politique, et notre liberté d'action en a été diminuée. Quelques développements vous le feront comprendre.

Autrefois il y avait, chez les différents États de l'Europe, des intérêts profondément divers, des jalousies aussi haineuses que ces intérêts étaient contraires. La Prusse et l'Autriche se jalousaient jusqu'à la haine. Vous savez les maximes que le grand Frédéric, bien plus grand homme d'État que grand capitaine, a léguées à ses successeurs : *Bien vivre avec la France, se défier de la Russie, être toujours prêt avec l'Autriche.* L'Autriche, à son tour, haïssait la Prusse. La Russie et l'Autriche étaient sans cesse en défiance l'une de l'autre, à cause du Danube. L'Angleterre n'était pas jalouse de la France seule, elle l'était de l'Espagne, elle l'était même de la Russie, lorsqu'en 1780 celle-ci se montra disposée à défendre les neutres. Au milieu de ces intérêts divers, vivement sentis, l'action de la France était libre; mais le jour où elle représenta la liberté dans le monde, elle vit s'unir à Pilnitz les cours les plus hostiles entre elles; elle vit s'établir un concert plus souvent tacite que formel, mais un concert durable, qui a gêné, qui gêne encore votre politique, qui l'a gênée même sous la restauration, malgré l'attrait que la branche aînée inspirait aux gouvernements absolus.

Ce concert existe bien plus depuis 1830. Il ne

faut rien exagérer. Je ne suis pas de ceux qui soutiendront que là-dessous se cachent des projets de guerre contre la France. Non, mais il y a accord tacite pour nous résister au besoin, pour contrarier en attendant nos vues les meilleures, les plus désintéressées; et vous en avez eu tout récemment une preuve. Lorsqu'il s'est passé en Servie des événements qui ont paru assurer à la Russie une domination trop exclusive sur cette province, au nom de l'Angleterre et en votre nom, vous avez voulu éveiller le zèle de l'Autriche, et vous nous avez dit vous-mêmes que vous n'aviez pas été écoutés. Le grand homme d'Etat qui, jusque dans ses années les plus avancées, gouverne encore si puissamment l'Autriche, disait à un homme d'esprit ces paroles : « Oui, ce que nous avons laissé faire en Servie est un mal; mais entre deux maux il faut préférer le moindre, et ce qui s'est passé en Servie est un mal moindre que la désunion du continent en présence de la France. » Dans cette situation, il a fallu naturellement se rapprocher de l'Angleterre. C'est là le secret, connu de tous les hommes d'État, c'est là le secret de ce qu'on a appelé, plus ou moins justement, l'alliance anglaise. Mais, tandis que, trouvant le continent fermé, nous tendions à nous rapprocher de l'Angleterre, que rencontrions-nous? Une puissance (il faut lui en savoir gré), une puissance qui ne pensait pas qu'une révolution fût quelque chose de tellement repoussant qu'on ne pût pas traiter avec elle; une puissance à qui la liberté constitutionnelle plaisait au

lieu de déplaire, qui faisait volontiers avec nous les plus grandes affaires du monde; mais en même temps une puissance jalouse de notre marine, de notre marine qui a essuyé de grands échecs, et qui heureusement peut se relever. Cette jalousie, que nous éprouvions à notre tour, devenait une gêne dans l'alliance, une difficulté en beaucoup d'occasions. Notre situation depuis 1830 a donc toujours été celle-ci : le continent fermé, dès lors besoin de nous rapprocher de l'Angleterre, et, quand nous nous rapprochions d'elle, gêne résultant de la rivalité maritime. C'est là ce que j'appelle la contrainte forcée de notre politique. Cependant il y a deux faits qui améliorent cette situation : c'est le progrès pacifique de la révolution en Europe, c'est la grandeur croissante des États-Unis en Amérique.

Oui, aujourd'hui la révolution française ne représente plus aux yeux des peuples et des rois que ce qu'elle doit représenter naturellement, c'est-à-dire cette chose si simple, si honnête en elle-même : la participation des peuples à leur gouvernement. Nulle part aujourd'hui les peuples ne croient qu'on puisse disposer de leur sang, de leurs trésors, sans les consulter. Ce ne sont pas seulement les peuples qui ne le croient plus; les rois eux-mêmes commencent à ne plus le croire, quand ils sont éclairés; et le jour où le spectacle qu'on voit à Londres et à Paris, le spectacle que j'ai ici sous les yeux, se verra dans l'une des grandes capitales du Nord, ce jour-là le monde sera changé; ce jour-là toute notre liberté

d'action nous sera restituée, par les voies les plus légitimes, les plus honorables, le progrès naturel des idées honnêtes, des idées humaines dans l'univers. (*Très bien! Très bien!*)

Il y a autre chose. A mesure que l'Amérique grandit, à mesure qu'elle obtient dans les préoccupations de l'Angleterre une place plus grande, l'Angleterre ne peut plus nous dire que c'est nous seuls qui avons besoin d'elle; elle a besoin de nous à son tour : le contrat est plus égal. A mesure que l'Amérique grandit, l'Angleterre est pour nous disposée à de meilleurs procédés. (*Très bien!*)

Permettez-moi de vous le dire, si, à quelque degré que ce soit, la grandeur américaine vous causait du déplaisir, je vous reprocherais d'être des ingrats. Car si, depuis deux ans, et les hommes bien informés ont pu l'apercevoir, si, depuis deux ans, dans des questions graves, l'Angleterre vous a montré une bonne volonté qu'on aurait tort de méconnaître, vous le devez aux soucis que l'Amérique lui causait, et au grand poids dont celle-ci pèse dans le monde. (*C'est vrai!*)

Eh bien, Messieurs, je dis qu'à aucun degré il n'est permis aux hommes d'État éclairés de méconnaître les avantages immenses pour nous de la grandeur américaine; et, si l'on pouvait, d'une manière factice, hâter la grandeur des peuples, je l'avoue franchement, dans l'intérêt de mon pays, dans l'intérêt de sa liberté d'action, je voudrais accélérer la grandeur américaine.

Je viens donc vous poser ce dilemme : Méconnaissez-vous, à quelque degré, ces vues? Méconnaissez-vous que, dans aucun cas, la France ne peut être jalouse de l'Amérique? Si vous méconnaissez cette vérité, je vous dirai que vous vous trompez sur l'avenir du monde, et, ce qui est pire, sur l'avenir de la France, et que vous n'êtes pas capables de diriger ses destinées.

Si vous n'êtes jaloux de l'Amérique à aucun degré, je vous dirai alors : Qu'est-ce qui vous a donc conduits à résister à l'annexion du Texas? Ce n'est pas l'intérêt du Mexique; ce n'est pas l'intérêt commercial imaginé après coup; ce n'est pas la grandeur américaine, à moins que vous ne jouiez la jalousie. Qu'est-ce donc?

Messieurs, pardonnez-moi le mot; je tâcherai de le rendre le moins dur possible. La conduite tenue au Texas (et je suis profondément convaincu de ce que j'avance ici) est le rachat des fautes commises par le cabinet depuis cinq ans. Peu de mots suffiront pour en juger.

Beaucoup de gens diront : Vous êtes partisan de l'union avec l'Angleterre; eh bien, cette union exige des sacrifices. Que ceux qui ne sont pas partisans de ce que l'on nomme l'alliance anglaise, critiquent ce qui a été fait au Texas, soit; mais vous qui êtes partisan de cette alliance, vous devez reconnaître que ce qu'on a fait en était la condition indispensable.

A cela je réponds que la condition de l'union telle

qu'elle est n'est pas la condition de l'union telle qu'elle aurait pu être. Dans ma pensée, les fautes qui ont été commises depuis cinq ans ont changé l'union de la France et de l'Angleterre en une sorte (je ne veux pas donner au mot plus de portée qu'il n'en doit avoir), en une sorte de dépendance, qui fait que vous êtes obligés, en plus d'une occasion, d'avoir recours à la bonne volonté du cabinet anglais.

Il faut qu'on me laisse retracer en deux mots ce qui s'est passé entre les deux pays depuis 1840.

Le cabinet se plaît volontiers à dire qu'il a trouvé la France et l'Angleterre brouillées, et que toutes les difficultés qu'il a eu à résoudre sont venues de l'animosité qu'avaient éveillée les événements de 1840.

Permettez-moi d'exposer la situation à partir de 1840. Quelle était-elle ?

La France était irritée, c'est vrai. L'Angleterre l'était-elle? et de quoi, s'il vous plaît? Elle avait, au contraire, le sentiment de ses torts; on assure même qu'elle l'a encore aujourd'hui.

Messieurs, entre deux individus dont l'un a eu des torts et le sent, dont l'autre est irrité, mais se contient, si le dernier persiste à se contenir, et demeure réservé, je dis que la position est bonne pour lui. Si, à partir de 1840, vous vous étiez bornés à être réservés, à ne rien faire, la situation de la France eût été suffisamment bonne, et vous auriez pu en retirer des résultats utiles. Supprimez, par une abstraction de l'esprit, la signature du traité du droit de visite, la

conquête des Marquises, et voyez ce que serait devenue l'alliance de la France et de l'Angleterre.

Sur quoi repose l'union de la France et de l'Angleterre? Sur ce principe, qu'il faut maintenir la paix du monde, et surtout le *statu quo* en Orient; car l'Angleterre ne veut pas de conflagration en Orient, par la raison qu'elle ne veut pas voir les Russes à Constantinople.

Tel est le principe de l'union entre la France et l'Angleterre.

Supposez qu'à partir de 1840, l'attention des deux gouvernements n'eût été absorbée ni par le traité du droit de visite ni par l'affaire des Marquises, et que se fussent présentées simplement, naturellement, les affaires de la Syrie, de la Grèce, du Maroc, du Texas : que serait-il arrivé? Si ces déplorables affaires des Marquises et du droit de visite n'avaient pas préoccupé l'attention des gouvernements et absorbé leur influence, est-ce qu'à l'égard de la Syrie, l'Angleterre aurait pu résister à ces raisons si simples, si concluantes : Vous voulez le *statu quo* en Orient, car c'est pour cela que nous nous sommes unis; vous voulez le maintien de l'empire turc : eh bien, le moyen le plus naturel pour le maintenir, c'est de ne pas souffrir une anarchie sanguinaire en Syrie; c'est de ne pas rendre l'empire turc la honte de l'humanité? Est-il possible que, pour des vanités misérables, on eût refusé de vous écouter, quand vous auriez demandé que le sang ne coulât plus en Syrie?

En Grèce, le principe de l'union, c'est encore le *statu quo* en Orient. Mais il faut que la Grèce soit paisible. Quand vous auriez dit à l'Angleterre : Les tiraillements que vous souffrez entre nos deux ministres amènent l'ébranlement de tous les cabinetsqui se succèdent dans ce royaume si nouveau; ils feront naître l'anarchie en Grèce, et il y aura confusion dans l'Orient; je connais les hommes d'État anglais de tous les partis, ils sont pleins de raison et d'humanité, et ils se seraient rendus à des raisons aussi frappantes.

Et, quand l'affaire du Maroc serait arrivée, il eût été facile de rendre votre droit évident. On vous avait assaillis, on voulait soulever vos possessions, vous aviez déclaré que vous ne vouliez pas faire de conquête dans le Maroc, car une conquête dans le Maroc eût été insensée. Ainsi vous donniez toutes les garanties : il vous eût donc été facile de dire : Nous avons remporté une victoire, et nous devons poursuivre nos avantages jusqu'au bout; autrement il nous faudra une seconde fois bombarder Tanger et Mogador, et causer à votre commerce une seconde fois les pertes dont vous vous plaignez.

Quand serait arrivée la question du Texas, vous auriez pu dire encore à l'Angleterre : Comment voulez-vous que, dans les grands débats qui s'élèvent entre vous et l'Amérique, la France manque à tous ses précédents, à ses traditions, à sa politique séculaire, en se prononçant pour vous contre l'Amérique?

Y a-t-il un homme sensé en Angleterre qui aurait

pu exiger que la France se prononçât contre l'Amérique? Non. Si vous n'aviez pas eu d'autres questions délicates avec l'Angleterre, questions qui ont failli nous donner la guerre, vous auriez agi plus librement, et l'union avec elle serait restée un contrat libre, au moyen duquel on aurait fait, et bien fait, les affaires qui pouvaient être faites en commun.

Malheureusement il n'en a pas été ainsi. Le cabinet n'a pas voulu agir simplement. Il était dans la politique modeste, et je l'approuve, c'est une bonne politique; mais il aurait fallu savoir s'y tenir. Le cabinet a voulu affecter l'intimité avec l'Angleterre, et pour cela il a signé l'extension du droit de visite; et, quand le traité a été signé, il a fallu le retirer, et poursuivre la révocation des anciens traités. Le cabinet était dans la politique modeste, mais il aurait voulu nous persuader que, malgré l'Angleterre, il savait développer dans l'Océanie notre grandeur maritime, et pour cela il a pris possession des Marquises, où l'on ne peut pas vivre. Après y avoir mis le pied, on a reconnu qu'il n'y avait pas de quoi nourrir cinq cents hommes. Alors on a été obligé d'aller à Taïti, où l'on a rencontré le plus redoutable des sentiments, la dévotion unie à l'ambition; on a rencontré ce sentiment chez les missionnaires anglais, et il a fallu successivement désavouer l'amiral Du Petit-Thouars, puis donner l'indemnité Pritchard.

Voilà ce que vous avez été obligés de faire pour conserver la paix. (*Approbation à gauche.*)

Est-il étonnant que tout ce qu'il pouvait y avoir de bonne volonté chez les deux peuples, à l'égard l'un de l'autre, ait été employé à corriger les fautes commises, à les racheter? Dès lors il ne vous est pas resté assez d'influence pour améliorer les affaires de la Syrie et de la Grèce, pour obtenir qu'on vous laissât poursuivre le redressement de vos griefs au Maroc, pour qu'on vous laissât tenir en Amérique la conduite libre, circonspecte, que vous vous deviez à vous-mêmes, que vous deviez à l'avenir du pays.

Messieurs, on a conduit les affaires entre la France et l'Angleterre de telle sorte que les deux peuples croient l'un et l'autre avoir fait des sacrifices sans compensation. Il faut se mettre à la place d'autrui pour être vrai et impartial. Vous croyiez être sous la dépendance de l'Angleterre, et vous vous plaigniez avec raison qu'on eût étendu la zone du droit de visite, qu'on eût désavoué un amiral, qu'on vous eût arraché l'indemnité Pritchard. Les Anglais disent, eux : On avait signé un traité avec nous, et on l'a déchiré; puis on a demandé la révocation des anciens traités; puis on a insulté un ancien agent consulaire en le tenant en prison. Bref, les Anglais croient, et certes ils se trompent, mais ils croient que ce sont eux qui ont fait des sacrifices. (*Interruption. — Rires.*)

Je ne sais pas, Messieurs, ce qu'il peut y avoir de risible dans mes paroles. (*Non! non!*)

Grâce aux fautes commises, les rapports des deux peuples étaient redevenus, l'année dernière, extrême-

ment difficiles; et je suis convaincu que si, hors de la solennité des débats parlementaires, on demandait aux hommes d'État bien informés quelle a pu être la cause qui a décidé le cabinet français à sortir d'une parfaite neutralité diplomatique dans la question du Texas, ils nous diraient tous qu'on n'a pu être conduit à commettre une erreur pareille que parce que, grâce aux fautes antérieurement commises, il fallait améliorer les rapports des deux pays, et, laissez-moi trancher le mot, obtenir le rachat du droit de visite. Voilà la conséquence des fautes : on les paye tôt ou tard. Oui, dans les rapports avec l'Amérique, vous avez été obligés de sortir de la circonspection, de la seule conduite approuvée par tous les hommes de bon sens. Pourquoi? Pour réparer une situation que vous veniez de gâter. Non seulement vous avez fait pour la France une chose très dommageable, très regrettable, vous en avez fait une très regrettable pour le maintien de la paix. Dans le grand débat qui est soulevé entre l'Angleterre et l'Amérique, j'espère que la modération des deux puissances empêchera une collision; je le souhaite ardemment, car je ne souhaite aujourd'hui à notre gouvernement que des circonstances paisibles; je dirai plus, des circonstances médiocres; je désire donc la paix. Mais où est la difficulté de la conserver? Pour l'Amérique, il y a un grand intérêt territorial dans l'affaire de l'Orégon; pour l'Angleterre, il y a un intérêt de dignité. Lorsqu'une question de dignité joue un si grand rôle dans un débat,

un intermédiaire bienveillant, impartial, également bien venu des deux parties, peut rendre de grands services. Cet intermédiaire existait, quand la France, n'ayant montré d'inclination pour aucune des parties, pouvait se présenter comme arbitre à l'Angleterre et à l'Amérique. Alors la France, paraissant amicale aux yeux de l'Amérique autant qu'elle le paraît sans doute aujourd'hui aux yeux de l'Angleterre, pouvait être acceptée comme médiatrice par l'une et par l'autre. Mais vous avez perdu malheureusement la position d'intermédiaire utile : oui, vous l'avez perdue ; vous ne pouvez plus aujourd'hui vous placer entre les deux parties, vous qui étiez si naturellement appelés à jouer ce rôle, vous qui étiez, par des raisons anciennes, les amis des Américains, et, par des raisons actuelles, les amis de l'Angleterre. Après le message du président Polk, en consultant toutes les nouvelles des États-Unis, croyez-vous que vous seriez accueillis comme la puissance intermédiaire, impartiale, bienveillante pour tout le monde?

Je citerai une proposition faite en Amérique. Un ami de la paix, M. Winthrop, pour arrêter l'ardeur des partisans de la guerre, a proposé que l'on considérât la question de l'Orégon comme une question qui pouvait rester une matière à négociations ; et M. Winthrop, probablement intimidé par le déchaînement de l'opinion américaine, M. Winthrop a dit : « Nous n'avons pas besoin de recourir à des têtes couronnées, il nous suffit de nous adresser à un comité composé de

citoyens de toutes les nations. » Il est évident que les amis de la paix en Amérique, désespérés de la situation que vous avez prise, ne croient plus pouvoir faire accueillir la France comme cet intermédiaire désirable qui pouvait rapprocher les deux pays.

Je dis donc que, dans la question américaine, vous avez non seulement compromis la situation de la France par une faute qui n'est explicable que par la position que vous aviez créée à l'égard de l'Angleterre, mais que, de plus, vous avez nui même à la paix du monde, en privant la grande négociation qui se prépare d'un arbitre également bien venu des deux parties contendantes.

Je n'en veux pas dire davantage. Je souhaite que mes paroles soient entendues de l'Amérique, et je ne crains pas qu'elles le soient de l'Angleterre. J'ai voulu que tout fût bien éclairci entre trois grands peuples, tels que les peuples français, anglais et américain. (*Très bien! Très bien!*)

CXXXIV

DISCOURS

SUR

LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PRONONCÉ LE 29 JANVIER 1846

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le décret impérial du 17 mars 1808, en organisant l'Université et en la plaçant sous la direction d'un grand maître, avait institué auprès de ce haut fonctionnaire un conseil composé de trente membres, dont dix, pris parmi les inspecteurs et recteurs, étaient à vie avec le titre de conseillers titulaires, et les vingt autres, avec la dénomination de conseillers ordinaires, étaient choisis chaque année parmi les inspecteurs ou professeurs des facultés et les proviseurs de lycées. Les attributions respectives du grand maître et du conseil étaient déterminées par ce même décret. Le grand maître nommait à tous les emplois administratifs, avait le choix de tous les professeurs, et accordait les permissions d'enseigner et d'ouvrir des maisons d'instruction aux gradués de l'Université qui en feraient la demande : le conseil, de son côté, devait s'occuper de l'état et du perfectionnement des études, de l'administration et de la police des établissements de l'Université, de leur comptabilité, des questions contentieuses, et nulle révocation ou réforme ne pouvait

avoir lieu dans le personnel universitaire sans son assentiment.

Cet état de choses dura jusqu'en 1815, et fut modifié alors par l'ordonnance du 15 août de cette année qui, au grand maître et au conseil placé à côté de lui, substitua une commission de cinq membres, à laquelle fut confié le gouvernement de l'Université. Le président de cette commission était chargé de faire exécuter ses décisions, et la présidence fut successivement occupée par MM. Royer-Collard, de Corbière, et, en dernier lieu, par M. Frayssinous, auquel fut donné le titre de ministre de l'instruction publique. Mais les décisions du conseil n'en restaient pas moins obligatoires pour son président, bien que ce dernier fût revêtu du titre de ministre. Aussi M. de Vatimesnil, qui succéda à M. Frayssinous, jugeant la situation irrégulière au point de vue constitutionnel, et pensant que le ministre de l'instruction publique devait, comme ses collègues, assumer la responsabilité de tous les actes et faits qui se passaient dans son département, fit rendre, le 26 mars 1829, une ordonnance aux termes de laquelle les délibérations du conseil royal de l'instruction publique seraient désormais soumises à l'approbation du ministre.

Le nombre des membres du conseil fut augmenté, et il était, en 1845, de huit, parmi lesquels les hommes les plus éminents de l'Université, MM. Cousin, Saint-Marc-Girardin, Dubois (de la Loire-Inférieure). L'usage était que chacun de ces conseillers s'occupât plus spécialement d'une branche déterminée de l'instruction publique, et que toutes les décisions concernant le personnel attaché à cette branche, ainsi que les diverses questions qui y étaient relatives, fussent prises par le ministre sur la proposition du membre qui les avait préparées. De plus, ce conseil avait la réputation d'être très universitaire, et les partisans de la liberté d'enseignement lui reprochaient non seulement son absolutisme dans

les questions de personnes et de méthode, mais aussi de fonctionner d'une façon complètement irrégulière, le décret de 1808, qui avait force de loi, n'ayant été modifié que par des ordonnances. Ces divers griefs avaient été surtout formulés à la Chambre des pairs dans la discussion du projet de loi sur la liberté d'enseignement, et M. Villemain avait reconnu lui-même, à plusieurs reprises, qu'en tous cas le nombre des membres du conseil devait être augmenté.

Ce ministre avait, au mois de février 1845, donné sa démission pour des raisons de santé, et, au mois de décembre suivant, son successeur, M. de Salvandy, jugeant aussi que le nombre des membres du conseil était, eu égard à des besoins nouveaux, devenu insuffisant, et voulant, en outre, rentrer dans ce qu'il croyait être le régime légal, avait fait rendre une ordonnance aux termes de laquelle le conseil royal de l'instruction publique reprenait sa constitution telle qu'elle avait été établie par le décret organique du 17 mars 1808. Ce conseil, dénommé de nouveau conseil de l'Université, devait se trouver ainsi composé de dix membres à vie et de vingt autres choisis chaque année parmi les inspecteurs, professeurs de facultés et proviseurs de collèges.

A l'occasion d'un paragraphe de l'adresse portant que les divers projets de lois dont le roi, dans le discours d'ouverture de la session de 1846, avait annoncé la présentation, seraient l'objet d'une sérieuse étude de la part de la Chambre, M. de Tocqueville attaqua vivement l'ordonnance rendue le 7 décembre, d'abord parce qu'en créant dans le nouveau conseil une catégorie annuellement rééligible elle mettait cette catégorie à la disposition absolue du ministre et établissait au profit de ce dernier un arbitraire des plus dangereux; puis parce qu'en excluant du conseil tous éléments étrangers à l'Université, elle la condamnait au stationnement, à la routine, et à l'immobilité. M. de Tocqueville conclut en demandant que l'organisation du conseil royal

de l'instruction publique fût réglée par une loi. Après lui, M. de Carné récrimina surtout contre l'ancien conseil dont les tendances étaient, suivant lui, en opposition avec l'esprit de la société moderne, les prescriptions de la Charte et les vrais intérêts du corps enseignant. Il jugea, comme M. de Tocqueville, que l'ordonnance du 7 décembre était insuffisante, et il exprima aussi le sentiment que la question devait être résolue législativement. M. de Salvandy prit ensuite la défense de l'ordonnance, rendue sur sa proposition. Il insista sur cette considération que l'ancien conseil était par le fait omnipotent, que ses membres avaient la correspondance, la signature, et que les affaires n'arrivaient au ministre qu'au dernier moment, celui où il ne pouvait faire autrement que d'approuver, à moins d'arrêter la marche de l'administration. M. Thiers demanda alors la parole pour défendre ce conseil, et il prononça le discours suivant.

Messieurs,

Lorsque hier je me suis permis d'interrompre M. le ministre de l'instruction publique, pour lui dire que la cause de l'ancien conseil royal n'était pas aussi abandonnée qu'il le croyait, et que je me présenterais pour la défendre, je n'ai pas eu la prétention que le secours que je viendrais lui prêter pût, à lui seul, le dispenser des approbations que, suivant M. le ministre de l'instruction publique, il n'avait pas obtenues. Ce qui m'a poussé à ce mouvement involontaire, c'est que j'ai été surpris, après ce qui s'était passé à des

époques antérieures, que M. le ministre de l'instruction publique pût se persuader que tout le monde, sur cette question, était de son avis.

J'ai eu l'honneur d'être membre de la commission de l'enseignement avec M. de Salvandy : il nous a fait part de ses idées sur l'organisation du conseil royal; il se souvient qu'elles ont été vivement, chaleureusement combattues, et qu'elles n'ont pas prévalu, car j'ai été chargé par la majorité de la commission de soutenir à cette tribune des idées tout à fait contraires. Il doit se souvenir également qu'en 1839, lorsqu'il faisait partie du ministère du 15 avril, ses idées n'y ont pas prévalu, et qu'elles ont été, dans le conseil de cette époque, combattues justement par deux membres du cabinet qui, l'un et l'autre, avaient été ministres de l'instruction publique, MM. Barthe et de Montalivet.

On disait hier que, sur huit ou neuf ministres qui se sont succédé, aucun n'a pris la parole. Il y a ici une erreur de fait : l'un de ces ministres, je ne dirai pas le plus illustre, car M. Guizot est là, mais le plus accrédité sous le rapport de la spécialité, M. Villemain, a combattu de la manière la plus énergique, et dans une situation non seulement intéressante, mais qui le rend peu suspect, l'opinion de M. de Salvandy et ses actes.

Mais il y a quelque chose de plus imposant que le silence, c'est la conduite. Eh bien, de huit ou neuf ministres qui se sont succédé au ministère de l'in-

struction publique, un seul, M. de Salvandy, a touché à l'organisation du conseil royal. En attendant les discours, j'aime mieux m'en rapporter à la conduite, que je tiens comme un témoignage beaucoup plus positif que le silence, qui peut quelquefois être une affaire de convenance, de fidélité envers des collègues. Les actes, je le répète, sont bien supérieurs au silence.

Mais laissons les autorités, entrons dans le fond des choses. Je suis, comme M. de Salvandy, partisan très sincère et très décidé des institutions de la révolution et de l'empire, mais modifiées par le temps, et adaptées aux besoins d'aujourd'hui et aux principes du gouvernement représentatif.

Ces belles institutions ont trois époques : la révolution, qui les a imaginées; Napoléon, qui les a organisées d'après un point de vue d'unité trop absolu peut-être; la restauration et la révolution de 1830, qui ont employé trente années à les modifier et à les approprier au régime représentatif.

Ce n'est pas à telle ou telle époque de leur histoire passée que je les veux; c'est aujourd'hui, telles que le temps les a faites. Comme M. de Salvandy, j'admire Napoléon; mais il y a un législateur supérieur, c'est beaucoup dire, à Napoléon : c'est le temps, et, dans ma conviction, le temps a mieux fait que Napoléon lui-même.

Ces institutions, la Chambre s'en souviendra, je l'espère, j'ai voué en quelque sorte ma vie à les défendre. Toutes les fois que ces belles institutions, qui

constituent l'unité française, ont été en péril, je me suis senti ému, j'ai volé à leur secours. L'unité, c'est non seulement la gloire, c'est la force de notre pays. Je vous l'ai dit dans une autre circonstance, en Angleterre, il y a des Anglais, des Irlandais, des Écossais; en Autriche, il y a des Italiens, des Bohêmes, des Hongrois; en France, avant 1789, il y avait des Français et des Vendéens; aujourd'hui, il n'y a plus que des Français : c'est notre gloire, notre puissance, notre force.

Croyez-vous que cette puissance morale de l'unité, on puisse à volonté la créer un jour donné? Non, il faut un ensemble d'institutions. Vous devez à la révolution l'unité législative représentée dans la capitale par la grande institution de la cour de cassation; l'unité administrative représentée par le conseil d'État; l'unité de l'enseignement représentée par l'Université. Si vous touchez à l'une de ces grandes institutions, prenez-y garde, vous pouvez, non seulement altérer le caractère du pays, mais encore sa force, sa puissance, sa grandeur. J'ai toujours senti cela, et je ne l'ai jamais senti à un plus haut degré que lorsque je suis venu défendre à cette tribune l'Université. J'avais alors le sentiment que je défendais la puissance et la grandeur du pays, son caractère, son génie véritable. (*Approbation sur plusieurs bancs.*)

Je vous rappellerai que, lorsqu'il s'est agi de cette question, que, lorsque j'ai eu l'honneur d'être rapporteur de la commission de l'enseignement, lorsque j'ai

parlé devant vous des congrégations religieuses, j'ai mis de côté tout caractère d'homme de parti pour ne considérer que la cause elle-même.

Non, Messieurs, je ne suis pas ici un homme de parti; je le suis, du moins, le plus rarement possible; j'avoue que je ne puis pas m'empêcher de l'être quelquefois. (*On rit.*) Aujourd'hui, Messieurs, je suis l'expression du sentiment le plus vrai. Je dois dire, et M. le ministre de l'instruction publique le sait bien, que je n'ai aucun sentiment de malveillance ou de rivalité à son égard, que je ne suis animé que par l'impression pénible, très pénible, que ses ordonnances m'ont fait éprouver. Dans ma conviction sincère, M. de Salvandy a porté à l'Université un coup des plus sensibles.

Tout corps, au moral comme au physique, est frappé mortellement quand il est frappé à la tête. M. de Salvandy admire beaucoup le décret de 1808. Qu'il me permette de le lui dire, à force de l'admirer il est tombé dans l'égarement de la passion; il a fini par n'en pas comprendre le sens. (*Rires à gauche.*)

Savez-vous ce qu'a voulu Napoléon? Croyez-vous qu'il fut si petit législateur, qu'en voulant créer l'unité de l'enseignement en France il ait cru pouvoir s'en fier à une direction générale, à une administration! Il voulait quelque chose de plus fort, de plus grand, et c'est pour cela que sa conception est admirable et profonde. Il a voulu créer un corps. Ce corps existait, vous lui avez substitué, et je ne monte à cette tribune

que pour le prouver jusqu'à l'évidence, vous lui avez substitué des bureaux. Il y avait un corps, il n'y a plus que des bureaux!

Je tâcherai de ne pas abuser de votre patience : l'état de mes forces aujourd'hui m'en empêcherait, quand même j'y serais porté; mais je ne puis pas me dispenser de faire en très peu de mots, avec la plus grande précision possible, l'histoire de l'Université à deux époques, sous l'empire et sous la restauration. Je tâcherai d'être très court; mais cela est indispensable pour que vous puissiez saisir l'état de la question. (*Parlez! parlez!*)

La constitution de l'Université réside dans la loi du 10 mai 1806. Mais, avant cette époque, Napoléon s'était déjà saisi de tous les établissements d'instruction publique. Les uns, ils les avait élevés à la qualité de collèges de l'État; les autres, il les avait soumis à sa discipline, et le tout dépendait d'une direction de l'intérieur à la tête de laquelle était l'illustre Fourcroy. Napoléon disait tous les jours : Je n'ai rien fait, car j'ai fait une administration; il faut que je fasse un corps; et dès 1806, revenu d'Austerlitz, au moment de ses plus grandes conceptions, il voulut créer un corps. On lui disait qu'il n'y avait que le clergé qui pût être un corps. C'est là que sa pensée est admirable : au milieu de cette société en poussière et en ruines, on ne croyait plus à la possibilité de faire un corps; lui y a cru et il y a réussi. Il se demanda d'abord s'il devait y procéder par une loi; et lui, qui

avait fait tous nos codes, savait comment on faisait adopter à une assemblée quelques milliers d'articles de lois. Il adopta néanmoins le procédé que voici. Il se fit donner par une loi les deux principes essentiels de l'Université, ceux pour lesquels on ne pouvait pas se passer du législateur; et, pour le reste, il voulut avoir la liberté de recourir aux actes de la puissance exécutive, c'est-à-dire à des décrets. Voici les deux principes qu'il demanda à la loi. Pour créer un corps qui aurait le privilège de l'enseignement dans tout l'empire, il fallait évidemment la loi, car on ne pouvait livrer exclusivement à une institution l'enseignement de la jeunesse sans l'autorisation du législateur. Pour créer un corps il fallait mettre à part de la société une classe d'individus; il fallait lui donner des droits et des devoirs spéciaux, et, pour disposer à un certain degré de la liberté des individus, il fallait encore la loi. Il fit donc rendre la loi du 10 mai 1806 en trois articles. Je vous demande la permission de lire les deux premiers : « Art. 1er. Il sera formé, sous le nom d'université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publique dans tout l'empire. Art. 2. Les membres du corps enseignant contracteront des obligations civiles, spéciales et temporaires. »

Une voix à droite. — Et le troisième?

M. Thiers. — Le troisième disait que ces décrets seraient (en 1810) présentés au corps législatif.

Si je voulais chicaner sur le décret de 1808, je

pourrais dire qu'il n'avait pas la force des décrets ordinaires, qui devenaient lois quand ils n'avaient pas été attaqués pour cause d'inconstitutionnalité, car il avait été soumis à la condition spéciale d'être approuvé par le corps législatif. Mais je n'en conteste pas la légalité. Lorsque la loi fut faite, lorsque les deux principes eurent été posés dans la loi, Napoléon régla tous les détails d'organisation par des décrets; et c'est ici que vous allez voir à quel point l'histoire dans laquelle j'entre est nécessaire à l'éclaircissement du sujet en discussion.

Napoléon consacra deux décrets à constituer l'Université dans tous les détails de son organisation. Ces deux décrets, qu'on a souvent cités, sont ceux du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811. Ces deux décrets sont inséparables; ils sont nécessaires l'un et l'autre à l'existence de l'Université. Je n'en conteste pas la légalité, je le répète; je dis seulement que le temps a obligé d'y déroger par ordonnance.

Permettez-moi, sans vous faire connaître ces décrets en entier, de vous exposer brièvement quel était l'édifice qu'ils avaient pour but de construire.

Napoléon mit à part une classe de la société; il prit dans l'ancien régime (car il voulait faire une fusion), il prit les membres des anciennes corporations, les prêtres qui avaient quitté l'Église, mais qui, par leur mérite et leur savoir, méritaient d'être recueillis, enfin les hommes voués depuis la révolution à l'enseignement; il en fit les universitaires. Mais il fallait, en

Ainsi le grand maître avait sous sa direction tout le personnel, les bourses, les autorisations, la police secondaire, la présidence du conseil. Le conseil avait les règlements, les finances, le contentieux, les grandes peines.

Comment Napoléon organisa-t-il ce conseil après lui avoir conféré de telles attributions ? C'est ici un des points importants de la question. Ce conseil que Napoléon institua et qu'on voudrait faire revivre aujourd'hui, voici sur quel modèle il le forma.

Napoléon vivait au milieu du conseil d'État ; il était très satisfait de ce corps, car c'est avec ce corps qu'il a tout fait ; et, quand il voulait instituer un conseil administratif, il était toujours frappé de l'image du conseil d'État, et il tendait toujours à en reproduire le modèle.

Le conseil d'État était alors partagé entre le service ordinaire et le service extraordinaire. Le temps a révélé les inconvénients du service extraordinaire ; je n'ai pas besoin de les signaler. La Chambre a vu les inconvénients de cette espèce de noblesse administrative, qu'on distribue pour favoriser tel ou tel, et qui lui permet de venir de temps en temps apporter son contingent à la jurisprudence. Mais le service extraordinaire avait alors une grande utilité ; car, en présence de cette France qu'on ne connaissait pas, il fallait non seulement au centre des conseillers d'État spéciaux, des légistes, des hommes capables de rédiger des lois, mais encore des conseillers d'État

externes, voyageant dans toute l'étendue de l'empire pour recueillir la connaissance des faits sur lesquels ils devaient proposer des lois.

Ce service avait une utilité évidente ; depuis il n'est devenu qu'une superfétation et un abus.

L'empereur, ne pouvant prévoir alors qu'une chose utile deviendrait un abus, voulut modeler le conseil de l'instruction publique sur le conseil d'État. C'est ainsi qu'il établit dix conseillers à vie, et vingt autres qui auraient dû s'appeler extraordinaires, et qu'on appela ordinaires ou externes. Ces vingt conseillers, qu'il faudrait appeler extraordinaires, étaient des proviseurs, des doyens de faculté, des recteurs, des inspecteurs.

A peine eut-il composé cette espèce de conseil d'État de l'Université, divisé en dix conseillers à vie et en vingt conseillers externes ou ordinaires, comme on voudra les appeler, qu'il fut frappé, dans sa profonde perspicacité, des inconvénients de ce qu'il venait de faire, et qu'il dit à M. de Fontanes, dans une conversation qui a été citée à une autre tribune, et qui est parfaitement authentique : « Fontanes, ce conseil-là est trop nombreux. Il faut ici des hommes spéciaux ; mais il n'en faut pas trop. On vous demandera de nommer les trente, car tout le monde veut des places ; mais ne vous hâtez pas. Ne nommez pas tout de suite les vingt conseillers supplémentaires, ne nommez que les conseillers à vie. Il faut y mettre du temps. » M. de Fontanes fit ce que voulait l'empereur.

Prenez les almanachs impériaux, et vous verrez que ce n'est qu'en 1813, c'est-à-dire cinq ans après l'institution, que ces vingt conseillers extraordinaires ont été nommés.

Comment marcha l'institution? C'est ce qui est remarquable. L'institution, telle quelle, eut une utilité incontestable, parce que tous les règlements de l'Université étaient à faire. Ce conseil nombreux rédigea tous les règlements qui sont aujourd'hui terminés. Quant au gouvernement de l'Université, qui est la chose essentielle, savez-vous ce que fit M. de Fontanes et ce que fera toujours un ministre à qui vous déléguerez un pouvoir aussi grand que celui du grand maître? M. de Fontanes se fit un petit cercle d'hommes à lui dévoués, d'amis intimes ; et c'est avec ce cercle qu'il a gouverné l'Université jusqu'en 1814.

Telle a été l'institution sous l'empire.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Je demande la parole.

M. THIERS. — La Chambre peut être assurée que je ne prolongerai pas cet historique trop longtemps. (*Parlez! Parlez!*)

M. GUIZOT, *ministre des affaires étrangères.* — C'est la question, parlez!

M. THIERS. — Ainsi, sous l'empire, nous voyons un grand maître tout-puissant, qui avait partagé sa puissance avec quelques intimes, et un grand conseil à la façon du conseil d'État, qui se bornait à faire des règlements, et qui les fit bien.

Arriva la restauration. Quelle fut sa première idée? Quel fut son premier sentiment? Ce fut la haine de l'unité. Cette unité, œuvre de la révolution, et sur laquelle on voyait l'effigie de Napoléon, cette unité lui fut odieuse, et vous vous rappelez tous les écrits du temps, ceux de M. de Bonald surtout. Quel torrent de railleries et de mépris on déversait sur cette société uniforme où tout était numéroté, les lois et les régiments, où tout avait le même caractère! On ne voulait alors que la diversité. Au lieu de départements, on aurait voulu des provinces. Il est resté à la restauration quelque peu de cela, car, si vous me permettez ce détail, qui peint l'esprit des partis, je vous ferai remarquer que, tandis que les journaux du parti libéral ou national, à quelque nuance qu'ils appartiennent, s'appellent le *Journal du Cher*, le *Journal de Saône-et-Loire*, le *Journal du Nord*, vous voyez les journaux d'une autre opinion s'appeler *Gazette du Berry*, *Gazette du Languedoc*, *Gazette d'Auvergne*. (*Rires approbatifs.*) Ainsi l'esprit de la restauration fut la haine de l'unité.

Savez-vous quel fut son projet quelques jours après son avènement? Ce fut de briser par l'ordonnance du 27 février 1815, ce fut de briser l'Université et de faire dix-sept petites universités, une par province; il y avait l'université de Normandie (tout cela est écrit dans une ordonnance qui se trouve au *Bulletin des lois*), il y avait l'université d'Auvergne, l'université de Flandre, l'université de Languedoc, etc.; et puis on

laissait à la tête de ces universités une espèce de conseil de censure qu'on appelait le conseil royal de l'instruction publique, qui aurait eu seulement la surveillance des méthodes. Les Cent-Jours empêchèrent l'accomplissement de ce projet. J'ai souvent entendu dire que les Cent-Jours avaient fait beaucoup de mal au pays, c'est vrai; mais cependant ils ont sauvé plusieurs de nos institutions, car ils inspirèrent à la restauration une terreur telle, que beaucoup d'institutions qui allaient périr furent sauvées. Effrayée, elle n'osa plus y toucher : l'Université fut du nombre.

Plusieurs voix. — C'est vrai !

M. Thiers. — La restauration revenue n'osa plus briser l'Université; mais, ne sachant que faire des pouvoirs de ce grand maître, des pouvoirs de ce conseil universitaire, elle imagina de confondre tous les pouvoirs, pouvoirs du grand maître, pouvoirs du conseil, confusément, cumulativement, et de les donner à une commission de cinq membres. Ce fut l'ordonnance du 15 août 1815. Ainsi, les pouvoirs du grand maître, les pouvoirs du conseil royal de l'instruction publique furent, au retour de la restauration, réunis dans une commission de cinq membres. Heureusement, en cherchant des hommes qui la rassurassent, la restauration trouva alors de grands esprits. Les cinq membres qu'elle choisit, permettez-moi de vous les citer, c'étaient MM. Royer-Collard, Cuvier, Sylvestre de Sacy, Frayssinous, et un homme moins illustre, mais bien distingué dans les lettres aussi, M. Guéneau de Mussy. Ces cinq

personnages, parmi lesquels il y avait quatre hommes supérieurs, ayant des sentiments différents, furent réunis par la grandeur de leur esprit et ne voulurent qu'une même chose : sauver l'Université. Cette commission, pendant cinq ans, s'appliqua à gouverner l'Université, et, comme elle n'avait presque aucune règle dans le moment, qu'elle avait une espèce de dictature, elle se laissa diriger par l'intérêt de son œuvre. Il y avait là un homme illustre dans les sciences physiques et naturelles comme Cuvier, un homme illustre dans les sciences orientales comme Sacy, un homme illustre dans les sciences morales comme Royer-Collard ; ils se partageaient en quelque sorte le domaine de l'enseignement, qui n'était autre chose que le domaine de l'esprit humain. Chacun travaillait de son côté, et puis ils venaient en commun apporter le fruit de leurs méditations. Tout se faisait en commun et après délibération commune ; le président, c'est de là que date le conseil royal d'aujourd'hui, le président, M. Royer-Collard, était en rapport avec le gouvernement pour faire exécuter par le ministre de l'intérieur ce que la commission avait décidé.

Mais la restauration s'aperçut que cette commission ne dirigeait pas l'Université comme elle aurait voulu ; en même temps, il s'était fait un changement dans l'esprit de la restauration. Dans le premier moment, elle n'avait pas voulu de l'unité, parce que cette unité lui représentait Napoléon qu'elle craignait et haïssait. Mais elle s'aperçut bientôt que l'unité c'est la

force, et elle voulut exploiter cette unité à son profit. Permettez-moi de vous citer un mot bien familier, mais bien spirituel, que tous les contemporains se rappellent, un mot qui peint si bien l'esprit de cette époque. Lorsque les ministres de Louis XVIII lui faisaient quelques propositions, il disait : « L'autre, comment faisait-il ? » (*Hilarité.*) La restauration voulut alors refaire l'autorité du grand maître, en rendant une suite d'ordonnances qui sont au *Bulletin des lois*, et qui sont un monument vraiment curieux de la marche des choses. Par l'ordonnance de 1820, elle consacra l'autorité du président de la commission et la rendit plus forte; elle donna à ce président les rapports exclusifs avec le ministre ; elle rendit sa voix prépondérante, et le travail du personnel, qui se faisait en commun dans la commission, elle voulut le lui attribuer plus particulièrement. Elle établit, par cette ordonnance, que ce travail se ferait par le président, en tête-à-tête avec chacun des conseillers chargé d'une partie, et que de ce travail résulterait le choix de deux candidats par la commission.

A peine avait-elle refait l'autorité du grand maître sur la tête du président de la commission, qu'elle donna ce pouvoir à M. de Corbière en 1820. M. Royer-Collard et tous les hommes éclairés qui voulaient sauver la restauration s'étaient alors séparés d'elle.

Bientôt on fit un nouveau pas dans cette reconstitution du grand maître. En 1822, on choisit l'homme le plus éminent du clergé, M. Frayssinous ; on lui

donna le nom de grand maître ; on lui en donna les principales attributions, en l'obligeant seulement à prendre, pour tous les choix du personnel, l'avis de la commission d'instruction publique. Je dois dire ici qu'on avait rendu à cette commission le titre de conseil royal de l'instruction publique.

Enfin on poussa les choses plus loin. M. Frayssinous, devenu grand maître, fut fait ministre de l'instruction publique et des cultes ; on associa ainsi ces deux administrations. Et, quoiqu'on eût refait au profit de M. Frayssinous presque toutes les attributions du grand maître, on n'osa pas cependant les lui rendre toutes ; on respecta l'institution telle que le temps l'avait consacrée ; on respecta le conseil royal ; on lui laissa exercer la plupart des attributions que l'ordonnance lui avait données depuis plusieurs années : seulement on dispensa le grand maître de suivre obligatoirement les prescriptions de cette commission. On la rendit à peu près consultative.

Cependant les ordonnances qu'on avait faites n'étaient pas assez précises. Devant un gouvernement représentatif, on pouvait dire : Mais, Monsieur le ministre de l'instruction publique, quels sont vos rapports avec le conseil qui vous entoure, quelle est la valeur obligatoire de ses avis? Quel est son pouvoir? M. de Vatimesnil, arrivé en 1827 avec le ministère Martignac, sentit l'objection et se hâta d'adapter l'institution au gouvernement représentatif par son ordonnance du mois de mars 1829, en inscrivant dans

cette ordonnance une disposition que voici : « Le conseil royal ne donne que des avis au ministre. » Par cette disposition, il fit tomber toute objection du point de vue constitutionnel, et il adapta l'institution au régime sous lequel nous vivons.

Voilà l'historique de l'Université achevé. Mais permettez-moi de vous en résumer la marche.

Vous voyez que Napoléon, après avoir constitué le corps universitaire, veut créer au-dessus de lui une autorité presque absolue, et lui donne seulement un conseil, non pas propre à gouverner, mais propre à rédiger des règlements.

La restauration, dans sa haine de l'unité, brise tout cela et met en commission les pouvoirs du grand maître et du conseil. Pendant plusieurs années, la commission des cinq, conseillée par l'expérience, s'applique à donner à son œuvre la forme la meilleure. Bientôt la restauration, revenue par intérêt au goût de l'unité, veut refaire l'autorité du grand maître ; mais, retenue par l'esprit du temps, elle n'ose pas dépouiller la commission de toute influence ; elle lui laisse le pouvoir de donner des avis sur tout, mais seulement des avis ; ce qui convient du reste parfaitement au régime représentatif. Voilà l'Université telle que le temps l'a faite.

Eh bien, cette œuvre modifiée par le temps, je le déclare franchement, je la crois meilleure que l'œuvre impériale.

Plusieurs ministres se sont succédé depuis 1830. On dit que ces ministres étaient esclaves. J'avoue que

j'ai été le collègue de plusieurs ministres de l'instruction publique, j'ai été longtemps le collègue, et je m'en fais gloire, d'un ministre de l'instruction publique éminent et qui ne m'a jamais fait part de ses peines, de ses chagrins et de l'esclavage dans lequel il était placé. (*On rit.*) S'il a été quatre ans en esclavage, je serais étonné, avec la fierté que je lui connais, qu'il eût supporté cet esclavage, et avec l'intimité qui existait entre nous, qu'il m'en eût fait un mystère. (*On rit de nouveau.*)

D'autres ministres se sont succédé : M. de Montalivet, M. Barthe, M. Girod (de l'Ain), M. Pelet de la Lozère, M. Villemain; M. Villemain, celui de tous qui a été ministre le plus longtemps, vous l'avez entendu à la Chambre des pairs vous raconter son servage. Il vous a dit que le conseil lui avait été parfaitement utile; qu'il avait résisté quelquefois à ce conseil; que le conseil, à son tour, lui avait résisté, et que cette résistance réciproque avait eu pour résultat une bonne administration, résultat obtenu des avis divers, des avis donnés par des hommes compétents, et non par des bureaux. M. de Salvandy est le seul qui n'ait pas pu supporter cet esclavage qu'imposait le conseil royal au ministre.

Messieurs, si M. de Salvandy, ne pouvant pas supporter cette sujétion, s'était contenté de réformer l'institution par une ordonnance, il aurait procédé comme les gouvernements antérieurs; mais il a voulu faire autre chose : il a voulu ressusciter l'Université impé-

riale, et cela a fait naître deux questions que je demande la permission de traiter toutes deux devant vous.

Ce qu'il a fait est-il légal? Ne s'est-il pas placé dans un véritable chaos, sous le rapport de la légalité? A-t-il détruit une mauvaise institution ou non? N'a-t-il pas détruit une excellente institution pour y substituer une chimère qui s'évanouira bientôt?

M. Bouillaud. — Je demande la parole. (*Mouvement et rires.*)

M. Thiers. — M. Bouillaud verra tout à l'heure que, si je m'exprime ainsi, je ne veux nier ni la valeur ni le mérite des hommes que M. de Salvandy a appelés dans le nouveau conseil. Il ne s'agit pas des hommes, il s'agit de l'institution.

M. Bouillaud. — S'il s'agissait des hommes, je n'aurais pas demandé la parole.

M. Thiers. — Messieurs, je n'ai pas la liberté à l'égard des hommes, et, si je l'avais, je ne voudrais pas en user, ou j'en userais pour en dire du bien. Mais j'ai toute liberté envers l'institution, et je vais en profiter pour la traiter comme elle le mérite.

Je demande donc si l'on n'aurait pas détruit une institution excellente, non pas parfaite sans doute, pour y substituer ce que j'ai appelé une chimère qui s'évanouira bientôt et laissera paraître ce qui est derrière, l'arbitraire ministériel. Eh bien, dans la situation particulière où se trouve placée l'Université, mon opinion est que l'arbitraire ministériel est impuissant pour la défendre. C'est pour cela que je disais en com-

mençant que je croyais l'Université sensiblement frappée par le coup qui lui a été porté.

Examinons d'abord la question de légalité.

Moi, je suis profondément convaincu que l'institution détruite était légale. Et voici mes raisons :

Quelle était la manière de procéder que l'empereur avait employée? Pour les deux principes essentiels, tels que le privilège d'enseigner, tels que les droits spéciaux imposés aux membres des corps enseignants, pour ces deux principes essentiels, il avait employé la loi. Mais, pour les détails d'organisation, il avait employé les décrets.

Quand la restauration est arrivée, n'a-t-elle pas dû se croire fondée, lorsque tous les détails d'organisation avaient été réglés par les actes du pouvoir exécutif, n'a-t-elle pas dû se croire fondée à employer l'ordonnance au lieu de la loi?

Ce que la restauration a fait là pour l'Université, elle l'avait fait pour beaucoup d'autres choses. Ainsi le conseil des ponts et chaussées, qui avait été constitué par des décrets, elle le modifia par des ordonnances ; ainsi le conseil d'État, qui avait été créé par la constitution de l'an VIII, elle le modifia par des ordonnances.

Mais, dira-t-on, des ordonnances pour constituer un corps pareil, cela peut aller loin. Oui, mais ces ordonnances avaient reçu un haut caractère de légalité, car trente budgets avaient été votés dans l'intervalle. (*Réclamations.*)

Messieurs, je prévois l'objection, et il faudrait que je fusse bien peu éclairé pour ne pas la prévoir ; mais j'y réponds. Trente budgets ont été votés. Je ne prétends pas que les budgets légalisent tout ce qu'ils contiennent ; il est même plutôt vrai de dire qu'ils le tolèrent. Le principe des budgets est, en effet, de ne pas interrompre les services. Mais, quand il y a eu discussion solennelle à la veille du vote d'un budget, je dis qu'alors le budget légalise.

Le conseil royal a été discuté solennellement ici plusieurs fois ; il l'a été dans une grande occasion. M. Cuvier, étant à cette tribune, donna les raisons que je reproduirai tout à l'heure, et la question fut gagnée, elle le fut à une grande majorité.

Mais il y a eu une autre légalisation bien plus spéciale. On a demandé dans les budgets la création de trois nouveaux conseillers, et, à cette occasion, le conseil royal a été mis en discussion. La Chambre a voté trois fois la création de trois nouveaux conseillers. Je dis que ce n'est pas là seulement de la tolérance de la part du budget ; c'est de la légalisation.

Il y a plus encore : le conseil royal a été désigné dans trois lois qui sont au *Bulletin des lois*. Lorsque le législateur passe à côté d'une institution, qu'il la nomme, qu'il se réfère à elle, il est clair qu'il la connait et l'approuve. Ainsi, dans la loi sur l'instruction primaire, on a dit que l'instituteur primaire qui aurait à se plaindre de n'importe quelle décision pourrait en appeler au conseil royal. La loi a donc reconnu le

conseil royal. La loi de recrutement, portée en 1832, a dit que les engagements d'entrer dans l'Université, pour pouvoir exempter du service militaire, devraient être pris devant le conseil royal. Des budgets ont conféré des distributions de secours au conseil royal. Cette institution du conseil royal avait donc une légalité incontestable dès l'origine, et elle l'a acquise complète par les actes de législation qui ont suivi.

Maintenant, si M. de Salvandy avait dit : Mais cette institution me déplaît ; je veux la réformer par ordonnance, et qu'il eût fait un nouveau conseil royal par ordonnance, je ne m'en plaindrais pas. M. de Salvandy aurait procédé comme les gouvernements antérieurs. Je ne dirais rien. Mais M. de Salvandy, qui croit à son autorité personnelle, et qui a raison d'y croire, a cependant bien compris que, pour troubler une institution qui avait trente années, pour faire ce que tant de ministres si illustres n'avaient pas fait, il fallait une autorité plus grande que la sienne, M. de Salvandy a trouvé plus simple de dire : Ce qui existe est illégal, et moi je vais recourir à une légalité ancienne, celle des décrets de 1808 : je ne crée pas la légalité par ordonnance, j'y retourne.

Voilà le procédé de M. de Salvandy. Savez-vous ce qui est résulté de ce procédé? Ceci : c'est que vous avez détruit la légalité qui existait, et que vous n'en avez pas créé une autre. Je vais vous le prouver en deux mots.

Supposez qu'il existât une loi parfaite, dont tous les articles seraient aujourd'hui exécutables (tous, entendez-vous?); que cette loi, par la mauvaise volonté du pouvoir, fût restée inexécutée, et qu'un pouvoir nouveau et réparateur vînt nous dire : « Je rentre dans la légalité, je rétablis dans tous ses articles, purement et simplement, la loi qu'on avait méconnue. » Je comprendrais cette manière de procéder. Mais est-ce là ce qu'a fait M. de Salvandy? Pas du tout; M. de Salvandy apporte-t-il ici les décrets de 1808 et de 1811 dans leur intégrité? les vient-il exécuter tous? Non, M. de Salvandy choisit tel titre dans le décret, dans le titre tel article, et tout simplement fait la plus arbitraire de toutes les choses. Est-ce que c'est là de la légalité?

Qu'est-il résulté de là? c'est que vous avez infirmé ce qui existait, et que vous n'avez mis à la place que votre arbitraire.

Je vois l'excuse de M. de Salvandy; il dit : Les décrets de 1808 sont légaux, sauf ce qui ne me plaît pas! (*On rit.*) Mais il y a des articles qui sont forcément tombés en désuétude; il y a des articles qu'on ne peut pas exécuter aujourd'hui! Il a raison; et que disons-nous, nous-même? Que les décrets de 1808, quoique respectables dans beaucoup de parties, sont tombés en désuétude. Ainsi, voulez-vous que je vous montre des parties de ces décrets qui sont inexécutables aujourd'hui? Le trésorier!...

Je vais commencer par une chose dont la restau-

ration, pardonnez-moi le mot, n'est que ridicule, je passerai ensuite à celles dont la restauration est impossible.

M. DE SALVANDY, *ministre de l'instruction publique.* — Cela est peu parlementaire!

M. THIERS. — Cela ne s'applique pas à M. le ministre. Il sait bien que je ne voudrais rien dire qui lui fût désagréable.

Je dis que l'Université, il y a trente, quarante ans, avait des finances à elle, avait des propriétés; non seulement elle en avait pour tout le corps, mais les établissements particuliers avaient aussi des propriétés, ils avaient leurs finances : alors un trésorier se concevait; mais aujourd'hui l'Université n'a plus de trésor, sa caisse est confondue avec celle de l'État. Que signifie un trésorier?

Si je ne craignais pas de diminuer le sérieux de cette discussion, je dirais que ce trésorier me rappelle les grandes charges de l'empire germanique où il y avait, par exemple, un roi comme le roi de Bohême, qui était grand échanson. Ce n'est pas plus sérieux que cela. Qu'est-ce, en vérité, qu'un trésorier sans trésor?

Mais je laisse cela; ce sont les misères de la question, et j'arrive au sérieux.

Oseriez-vous aujourd'hui imposer le célibat aux maîtres d'étude, aux proviseurs et aux principaux des collèges? Oseriez-vous prononcer les arrêts contre vos professeurs? Oseriez-vous condamner à la détention

un membre de l'Université? l'oseriez-vous? Oseriez-vous exclure des conseils académiques, en vous reportant au décret de 1808, les membres étrangers à l'Université, tels que les magistrats et les notables que, d'après l'esprit du temps, on a voulu y introduire, car l'esprit de l'empire était de ne vouloir que des universitaires dans l'institution? L'esprit du temps a été d'y faire entrer toutes les parties de la société, et dans les conseils académiques on a fait entrer des magistrats et des notables. Le décret n'en veut pas; les excluriez-vous?

Mais je vais plus loin. On veut restaurer les décrets de 1808 dans toute leur intégrité. Eh bien, ayez le courage de votre entreprise; allez jusqu'au bout. Qu'est-ce que les décrets de 1808 avaient décidé quant aux petits séminaires?

Vous savez tous que, depuis la restauration, on a permis au clergé d'élever lui-même, dans des établissements qui lui appartiennent et qu'on appelle petits séminaires, la jeunesse qui se destine au sacerdoce. Or voici ce que contiennent les décrets de 1808 : que les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce seront élevés dans des écoles secondaires ecclésiastiques qui seront organisées par l'Université, gouvernées par elle, tenues par des universitaires. Le voudriez-vous? L'oseriez-vous aujourd'hui? (*On rit.*)

Comment a-t-on réformé cela? Par des ordonnances. Les premières ordonnances de la restauration avaient trop abondé dans le sens du clergé. En

1828, un ministère dont la mémoire est respectée dans notre pays donna une nouvelle organisation aux petits séminaires.

Eh bien, si les ordonnances qui ont constitué le conseil royal ne sont pas légales, je vous demande, moi, si les ordonnances de 1828 le sont ou ne le sont pas. Venez nous le dire. Il n'y a pas de milieu : si les unes sont illégales, les autres le sont aussi. (*Très bien! Très bien!*)

La question légale est donc celle-ci en réalité : Non, vous ne retournez pas à une légalité antérieure; dans cette légalité antérieure, dont beaucoup de parties existent et doivent continuer d'exister, vous choisissez arbitrairement ce qui vous plaît, vous le déclarez légal, et c'est là ce que vous appelez recréer une légalité qui n'existe pas.

Eh bien, voyons le résultat moral. Le pouvoir a dit que les ordonnances constitutives du conseil royal n'étaient pas légales; quand le pouvoir l'a dit, elles se trouvent infirmées ; et vous, qui n'avez agi que par ordonnance, après avoir dit que l'ordonnance n'avait pas de pouvoir, vous avez d'avance frappé votre ouvrage, et nous sommes dans un chaos sous le rapport de la légalité.

C'est de là que naît la nécessité d'une loi (*oui! oui!*), nécessité que, pour ma part, je le dis franchement, je regrette; et qu'on n'abuse pas de mes paroles, qu'on me permette de les expliquer. Je la regrette, parce que j'ai vu la difficulté de faire une loi

de l'enseignement au milieu des passions déchaînées; je comprends bien plus la nécessité d'organiser l'Université aujourd'hui. Et, au milieu des difficultés de tout genre, ajouter celle-là encore gratuitement, quand on pouvait s'en dispenser, me semble, je ne veux pas blesser M. le ministre, me semble la plus grande des imprudences. Quoi! on se dit conservateur et l'on augmente volontairement les difficultés naturelles, les difficultés inévitables du temps. C'est donc une institution à créer au milieu des passions déchaînées : je dis que c'est la plus grande imprudence. (*Sensation.*)

Mais maintenant, je ne dois pas vous tromper, je vous invite à faire votre loi, à la faire le plus tôt possible, et voici pourquoi. Vous avez dit tout à l'heure que ce qu'on trouvait mauvais, on ne devait pas le supporter, et que même, avant qu'une loi fût rendue, il fallait se hâter de le corriger par ordonnance. Je vous le déclare à mon tour, votre institution me paraît dangereuse et mauvaise, et, si j'étais appelé à l'honneur de siéger dans le conseil de la couronne, je voudrais faire une loi; mais, en attendant, tout de suite, je corrigerais le mal par ordonnance. Défendez-vous donc de mon arbitraire en remédiant au vôtre, en faisant le plus tôt possible une loi qui est devenue non seulement nécessaire, mais inévitable.

Je laisse la question de légalité et j'arrive au fond des choses, à l'institution elle-même.

Messieurs, on dit qu'un conseil de huit membres

était une coterie exclusive, étroite, gênante pour le ministre et oppressive pour le corps de l'Université.

D'abord je vous prie, quoique je m'établisse le défenseur de l'ancienne institution, de ne pas me tenir enchaîné au chiffre de huit. J'ai entendu dire que huit conseillers, pour la quantité du travail qui s'augmentait chaque année, ce n'était pas assez ; les uns ont dit qu'il en fallait dix, d'autres allaient même jusqu'à dire qu'il en fallait douze. Quant à moi, je dis tout de suite que le nombre de douze me semble un nombre considérable, et les raisons que je vais donner expliqueront ma pensée à cet égard. Mais je comprends bien qu'on puisse aller jusqu'à douze.

L'erreur qu'on commet sur cette question vient de l'assimilation même que Napoléon avait faite, et qu'on fait encore sans s'en douter : c'est d'assimiler le conseil royal au conseil d'État. Permettez-moi, par un seul mot, de vous en montrer toute la différence.

Le conseil d'État (et ici je suis dans le vif même de la question) n'est, à aucun degré, un conseil de gouvernement Le conseil d'État est un conseil contentieux, réglementaire, quelquefois administrant ; il n'est jamais un conseil de gouvernement. Je vais le prouver. Le conseil d'État juge, par exemple, certaines questions, comme les marchés passés avec le gouvernement qu'on n'a pas cru pouvoir déférer aux tribunaux ordinaires ; il juge des questions administratives, comme les alignements, la manière de se servir d'un cours d'eau. Il est alors corps judiciaire.

Ce n'est pas tout : vous savez qu'à la loi doit quelquefois s'ajouter un règlement. Quand on a fait une loi, il faut presque toujours des règlements pour l'exécution. Le conseil d'État est pouvoir législatif pour faire les règlements qui doivent s'ajouter à la loi. Et puis enfin il entre dans l'administration en contrôlant les budgets des communes.

Mais voici la différence essentielle et que je vous prie de remarquer. Est-ce que le conseil d'État a jamais été consulté, a jamais pu l'être pour la nomination des préfets? Mais, dans ce cas, il gouvernerait! Est-ce que jamais on lui a déféré les relations d'un préfet et d'un sous-préfet, les relations d'un préfet et d'un maire? Mais il gouvernerait!

Le conseil d'État est un corps de contrôle, un pouvoir réglementaire, quelquefois un corps judiciaire, jamais il n'est un corps gouvernant.

Or le grand nombre est nécessaire dans ce corps, au lieu d'être un inconvénient. Lorsqu'on rend des jugements, la publicité est nécessaire, au lieu d'être à craindre. Quand on fait des règlements, qu'on est pouvoir législatif, la publicité est encore nécessaire, car on doit agir sous l'œil de l'opinion publique. Quand le conseil d'État contrôle le budget des communes, la publicité n'est pas un inconvénient, puisque les budgets ont été faits publiquement.

Le conseil royal, au contraire, doit être peu nombreux, parce qu'il est un véritable conseil de gouvernement.

Permettez-moi de parcourir en peu de mots ses principales attributions, et vous allez voir la portée de mes paroles.

Personne n'a pu croire que quelques milliers de professeurs, dans les mathématiques, dans les sciences, dans les belles-lettres, dans la philosophie, pussent être désignés par un seul personnage; non, personne ne l'a pu croire, et M. le ministre de l'instruction publique s'est indigné hier à cette seule idée. Eh bien, je vous le demande, peut-on discuter des nominations de professeurs, et non seulement de professeurs, mais de fonctionnaires administratifs, comme un recteur, un inspecteur, un proviseur de collège; peut-on discuter les qualités d'un individu, quand il faut examiner à la fois sa moralité, son savoir, son aptitude pour conduire des jeunes gens ; peut-on, en un mot, discuter des questions de personnes dans un conseil de trente membres? C'est impossible. Il n'y a qu'une manière de sortir de là ; c'est de donner le personnel au ministre. Mais il est impossible, je le répète, de discuter les personnes dans un conseil de trente membres, et c'est ce qui avait amené la restauration à créer un corps peu nombreux.

On dit : Voulez-vous... (*Bruit.*) Je demande pardon à la Chambre d'être si long. (*Parlez ! parlez !*)

Il s'agit, par exemple, d'une querelle... (je prends des faits réels, qui se sont passés dans l'Université il n'y a pas longtemps) ; il s'agit d'une querelle dogmatique entre un professeur de philosophie et un évêque :

comment faut-il la résoudre? Avec prudence, sans éclat, sans bruit. Comprenez-vous un conseil de trente membres auquel on défère une question aussi délicate que celle d'une querelle qui s'élève entre un professeur de philosophie et un évêque? Messieurs, c'est impossible.

Et les questions de police d'école peuvent-elles davantage être déférées à un conseil nombreux? Par exemple, il s'est élevé récemment une nouvelle question, celle des certificats d'études. Ces certificats sont la cause principale de la haine que le conseil royal a excitée. Je ne m'en étonne pas; les éloges que M. le ministre de l'instruction publique a obtenus à cette tribune, et que je ne lui envie pas, nous ont appris pourquoi l'on déteste le conseil royal.

Savez-vous ce que c'est que cette question des certificats d'études? Il y a à Brugelette et à Fribourg (je cite ces collèges, parce que je sais ce qu'on y professe), il y a des établissements mauvais, dangereux pour tout citoyen qui doit vivre sous les lois de la France. Que des Suisses, des Belges, envoient leurs enfants à Brugelette et à Fribourg, où l'on enseigne le mépris de nos lois et de notre gouvernement, à eux permis; mais je dis qu'on n'y fait pas de bons Français. Savez-vous par quel procédé on arrive à introduire ces jeunes gens dans les carrières libérales? La loi respecte le père de famille, quoique malheureusement il ne soit pas toujours respectable, car il ment, et elle accepte toute déclaration émanée de lui pour

bonne. Le père de famille déclare par un certificat que son fils a été élevé dans le sein de sa famille, lorsqu'il est notoire dans la localité qu'il vient de Brugelette ou de Fribourg. Voilà la question des certificats d'études. Le recteur a du courage, il résiste, mais il ne trouve ni dans le préfet, ni dans les autorités qui l'entourent, le courage nécessaire pour l'appuyer. Quand il se voit trop faible, il a recours au conseil royal, et alors un conseiller chargé de cette partie discute le certificat d'études. Mais, croyez-vous, quand il s'agit d'examiner si un père de famille a menti à la loi, qu'il soit bon de discuter cela devant trente membres, avec toute la publicité qui appartient à un conseil de trente membres? Je dis que cela est impossible. (*Mouvement en sens divers.*)

Enfin il s'agit d'autorisation. Je vous ai défini tout à l'heure ce que c'était que l'autorisation; je vous ai dit que l'Université dispensait souvent le privilège d'enseigner à des individus qui lui avaient paru mériter qu'on leur confiât la jeunesse. Savez-vous ce qu'on trouve quelquefois? On trouve qu'un parti s'est réuni; il fait des fonds, il les confie à un prête-nom pour élever un établissement dirigé comme celui de Fribourg. Ce ne sont pas là des faits imaginaires, ils se sont présentés. Un évêque, limité par les ordonnances de 1828, ne peut attirer dans son petit séminaire tous les jeunes gens du pays; que fait-il? Il choisit un individu, il lui donne des fonds; cet individu se présente pour obtenir le privilège d'enseigner, il l'obtient, et alors on dis-

sout le petit séminaire, on le confond avec le nouveau collège, on élude ainsi les ordonnances de 1828. On a un établissement où non seulement on élève les jeunes gens qui se destinent à la prêtrise, mais toute la jeunesse d'un pays.

Supposez l'un ou l'autre de ces cas. Devant un conseil de gouvernement, j'appelle un conseil de gouvernement celui qui est composé de huit ou dix membres, la question est traitée comme elle doit l'être par ses motifs sérieux. On se dit la vérité les-uns aux autres. Mais, si vous avez un conseil de trente membres, voyez-vous ce que devient une question pareille, qui touche à un intérêt de parti, discutée avec cette publicité? (*Interruption prolongée.*)

Je sais bien, par les rumeurs diverses qui s'élèvent de ces bancs, que je touche ici à la partie vive et délicate de la question; mais, quelques signes d'incrédulité que je puisse rencontrer sur certains visages, je demeure convaincu qu'au tribunal des gens sensés et prudents...

M. Dupin. — Et politiques. (*On rit.*)

M. Thiers. — Et politiques.

M. de la Rochejaquelein. — Et peu libéraux.

M. Thiers. — La réponse ne serait pas douteuse. Sur toutes ces choses-là, savez-vous ce que faisait le conseil royal? Il résistait avec ténacité, je le reconnais, comme doivent résister les corps, avec suite, avec prudence et sans bruit.

On l'a appelé oppresseur. Cela devait être. Est ce

qu'il aurait rempli ses fonctions s'il avait réussi à plaire à tous ceux qui sont venus l'attaquer à cette tribune? La meilleure preuve qu'il les a bien remplies dans le sens national, dans le sens de l'institution universitaire, dans le sens de la grande éducation nationale, ce sont toutes les attaques dont il a été l'objet depuis quelques années.

Ici c'est la cause du gouvernement et de la révolution que je défends en même temps. (*Très bien!*)

Savez-vous ce qui adviendra? Au lieu d'un corps qui résistait prudemment, silencieusement, parce qu'il était peu nombreux, vous avez maintenant un corps nombreux dans lequel la plupart des attributions que je viens de citer sont impossibles. Je vais vous en fournir la preuve.

Pourquoi M. le ministre de l'instruction publique, tout de suite, sans hésiter, avec un courage remarquable, a-t-il attiré à lui le personnel tout entier? Hier, M. le ministre est venu nous dire qu'il serait insensé et barbare qu'un seul homme pût décider de l'existence de tous les professeurs, et l'on a cru que le nouveau conseil aurait alors, comme l'ancien, la faculté de discuter le personnel. Non, l'ancien conseil discutait le personnel, mais le nouveau conseil ne le discute pas. M. le ministre s'est appliqué à attirer le personnel à lui, exclusivement à lui. (*Mouvements divers.*)

Il m'est impossible de dominer, avec la faiblesse de ma voix et ma fatigue, tous les dialogues particu-

liers que les difficultés de la question font naître. (*Parlez! parlez!*)

Comment se faisait le travail du personnel? Le travail du personnel se faisait, pour les chaires de professeurs, en tête-à-tête entre le ministre et le conseiller chargé de cette partie, le conseiller qui connaissait les hommes voués à l'enseignement. Savez-vous pourquoi? Parce que tous les jeunes gens entrent dans la carrière universitaire par le concours d'agrégation; que le concours d'agrégation a lieu à Paris, et que chaque membre du conseil royal chargé d'une partie préside le concours qui s'y rapporte? Il connaissait les jeunes gens, il les appuyait, quand ils avaient besoin de l'être contre les résistances qu'ils rencontraient; il les retenait et les corrigeait; il les connaissait tous, il les faisait connaître au ministre. Mais le ministre était libre, il refusait les choix qu'on lui offrait. M. Villemain a dit que souvent il avait refusé les nominations qu'on lui proposait. Voilà pour les professeurs.

Pour les choix administratifs, voici ce qui se passait : pour les proviseurs des collèges, les recteurs, les inspecteurs, c'était en conseil, dans des conférences, avec tous les membres du conseil, que les choix étaient faits. Savez-vous ce qui a succédé à cela aujourd'hui?

M. le ministre ne fait pas part aux nouveaux conseillers des choix du personnel; il les fait, non pas en tête-à-tête avec le conseil réuni ou avec ses membres, mais

seulement avec le chef du personnel du ministère de l'instruction publique. Et je comprends pourquoi il le fait; car, pour quiconque a l'expérience des affaires, pour quiconque a été au conseil d'État, pour quiconque, après avoir été au conseil d'État, a siégé dans un conseil de ministres, il est démontré que, dans un conseil de trente personnes, on ne peut pas discuter les choix, on ne peut pas faire de nominations. C'est le motif pour lequel le ministre a, sans hésiter, attiré à lui tout le travail du personnel, c'est-à-dire le gouvernement presque entier de l'Université.

Quant aux autorisations, voici ce qui arrive. Ces jours derniers on en a discuté une. Il y a eu discussion très vive; il y a eu, comme dans toute réunion un peu nombreuse, des allocutions de part et d'autre; il y a eu divulgation des faits, puisque nous les savons, et l'on a su que, sur cette question, il y avait 11 voix contre 10. Le savait-on quand il y avait l'ancien conseil royal? (*Rumeurs diverses.*)

Les attributions du personnel ont donc été rendues exclusivement au ministre. Quant aux autres attributions, je suis convaincu qu'à cause du nombre elles deviendront dangereuses, et la plupart du temps impossibles. Mais il y a une attribution sur laquelle je m'adresse ici à la conscience et à la justice de la Chambre. Comment! le conseil royal a quelquefois des attributions judiciaires; le conseil peut avoir à décider de l'existence d'un professeur, de son avenir, de ses services passés. Le conseil est composé de

deux espèces de conseillers, les uns à vie, inamovibles, les autres amovibles, et pouvant être changés annuellement par le ministre. Souvenez-vous de ce que vous avez fait pour le conseil d'État. Quand vous avez voulu le constituer en corps judiciaire; vous en avez exclu les conseillers extraordinaires, vous n'avez pas voulu que, dans le cas de décisions judiciaires à rendre, les conseillers du dehors fissent partie du conseil devenu tribunal, tandis qu'ici ce sont des membres qui peuvent changer tous les ans, par la volonté ministérielle, qui seront chargés de juger.

M. Dupin. — Ce sont des commissaires!

M. Thiers. — Et ceux qui changent tous les ans seront vingt, et ceux qui ne changent pas ne seront que dix.

Ainsi, dans la nouvelle organisation, à mon avis, le travail du personnel devient impossible. Quelques autres attributions seront dangereuses; d'autres seront souverainement injustes.

Eh bien, voici, suivant moi, la conclusion de tout cela : c'est qu'au lieu d'une institution sérieuse, forte, prudente, concentrée, silencieuse, vous avez une institution nombreuse qui ne peut pas faire les choses les plus importantes, qui fera mal les autres, et qui fera injustement les dernières.

Et puis, si ce corps vous résiste, et, je n'en doute pas, il résistera, car je sais qu'il y a dans son sein, par les adjonctions qu'il a reçues, les hommes les plus honorables, les plus indépendants, les plus capables,

et, dans le nombre, des hommes que j'aime et que je respecte personnellement; s'il résiste, je sais bien comment on traite le nombre. Vous pouvez changer tous les ans les listes; si vous rencontrez de la résistance, vous les changerez. Vous êtes encore au lendemain de vos ordonnances, et vous êtes obligés, par cela même, d'être impartiaux, de subir tout le monde. Mais, dans un an, dans deux ans, on dira, s'il y a des résistances : « Il faut enfin que l'administration marche; » et alors vous changerez les listes; et l'on saura bien créer, puisqu'on peut remanier les listes, une majorité dévouée au ministre. Je n'exagère rien; je dis qu'au lieu d'un corps résistant, on a tout simplement l'arbitraire ministériel.

M. Berryer. — Il faut que le ministre soit responsable.

M. Thiers. — J'entends dire qu'il faut que le ministre soit responsable; mais il l'était avant. M. de Vatimesnil déclarait, dans l'ordonnance de 1829, que le ministre, ne recevant que des avis, restait entièrement responsable. Si les ministres n'avaient pas été responsables avant l'ordonnance du 7 décembre, il y aurait donc eu huit ministres qui, successivement, auraient consenti à accepter une responsabilité illusoire! Comment! les autres ministres n'auraient pas été responsables! Comment! M. Villemain serait venu se vanter, dans la Chambre des pairs, de son indépendance, pendant qu'il était esclave! Comment! ils n'auraient pas été responsables, et M. Guizot aurait supporté un

tel état de choses! Assurément les ministres étaient responsables, et c'est là une raison inventée pour les besoins de la cause; si je vous lisais ici les paroles de M. de Vatimesnil, vous verriez combien cette objection est ridicule et dénuée de fondement.

Il y avait un corps qui résistait, et on l'a remplacé par des bureaux, c'est-à-dire par l'arbitraire ministériel. Eh bien, Messieurs, quant à moi, j'aurais confiance, si l'on veut, dans le ministre qui est là; mais qu'il me permette de lui dire la vérité. Certes, je ne veux pas l'offenser, il connaît mes intentions à son égard; mais il faut cependant, dans une cause aussi sacrée, qu'on dise la vérité tout entière. On flatte M. le ministre à la tribune; moi, ce n'est pas de l'homme que je me défie, c'est de ses intentions dans la circonstance présente. Je m'en défie, et voici pourquoi.

J'ai eu l'honneur de siéger dans la commission de l'enseignement avec M. de Salvandy; là, nous nous sommes parfaitement fait connaître les uns aux autres, ayant travaillé ensemble plusieurs mois de suite Je me rappelle les opinions qu'il a soutenues avec tout son talent et ses lumières; eh bien, ces opinions qu'il a soutenues, je le déclare, c est parce que je les connais, que je me défie de lui; c'est, je le répète, non de l'homme que je me défie, mais de ses intentions dans la conjoncture présente.

Ce n'est pas tout, il faut bien avoir le courage d'aller jusqu'au bout. Je m'en défie encore pour une autre raison. Comment! c'est au moment où la cause

de l'Université se trouvait personnifiée dans le conseil royal, au moment où les membres du conseil royal, parce qu'ils représentaient cette grande cause, étaient l'objet de toutes les attaques...

M. Dupin. — C'est cela!

M. Thiers. — C'est ce moment que vous choisissez pour venir dire au conseil royal qu'il a été illégal, insuffisant, qu'il a été oppressif, etc.

Ce n'est pas ce moment qu'il fallait choisir; il n'y avait rien d'urgent. Ce conseil existe depuis trente ans, les ministres l'ont toléré jusqu'à présent, et tout à coup on découvre une raison d'urgence pour le changer. Urgence! et où voulez-vous que je la voie, sinon dans les circonstances présentes, auxquelles vous avez voulu satisfaire en sacrifiant le conseil royal, objet de la haine d'un certain parti auquel vous n'avez pas su résister? Avec un peu de prudence, de courage, si le conseil était à réformer, il aurait fallu attendre. Rien ne pressait, puisqu'on avait attendu trente ans. Un homme d'esprit a découvert hier un motif, c'est qu'on voulait ajourner ainsi la loi de l'enseignement. Je n'en crois rien. Messieurs, il y a longtemps que je suis dans les affaires, et je commence à acquérir tristement la connaissance des choses et des hommes. On avait devant soi un instrument résistant, tenace, qui ne cédait pas; on a voulu le détruire, pour lui substituer un instrument administratif flexible, qui cédât à propos et permît de résoudre par des faiblesses et des sacrifices les grandes difficultés du moment. Voilà le

vrai motif. On a voulu apaiser ainsi la querelle soulevée entre le clergé et l'Université. (*Approbation à gauche.*)

Je sais bien que vous vous êtes fait dans l'Université des approbateurs. Quant à moi, ils ne m'imposent pas. Messieurs, l'Université est pauvre, elle est très pauvre. M. de Salvandy est bienveillant, il est magnifique (*hilarité prolongée*); vous pouvez en juger à son budget. M. de Salvandy a prodigué les récompenses à l'Université; il a bien fait. Aujourd'hui il y ajoute des augmentations d'appointements énormes, il crée des places de tous genres; il a raison : la classe lettrée est pauvre, il faut venir à son secours; mais, dans sa reconnaissance, l'Université ne distingue pas entre le ministre magnifique et le ministre qui, sans s'en douter, est peut-être l'instrument d'une arrière-pensée. L'Université se trompe, elle reconnaîtra plus tard que vous lui rendez le plus dangereux service en la mettant dans la position où vous l'avez placée : en effet, vous la divisez dans un moment où elle aurait le plus besoin d'être réunie. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

Savez-vous ce qui a achevé de me rendre vos intentions suspectes? Ce sont les éloges que vous avez obtenus. Il est évident que, lorsque tous les hommes qui se sont attachés à défendre l'Université ont été l'objet d'attaques amères, et que vous seul recevez des éloges, il faut qu'il y ait de bonnes raisons pour cela. Certes je n'envie pas ces éloges, mais permet-

tez-moi de vous dire que là se révèle l'instinct des partis. Pardonnez-moi des détails personnels, pardonnez-moi de me citer ici moi-même. Pourquoi vous loue-t-on, lorsque moi, qui ai voté avec vous contre le mot *flétri*... (*Interruption prolongée.*) Comment se fait-il que je sois l'objet d'attaques dont je m'honore, dont je remercie ceux qui veulent bien me les prodiguer, car ils constatent ainsi ma vraie nature et mes principes? (*Très bien!*) Comment se fait-il que nous, qui étions associés dans ce vote, non pas pour servir un certain parti, comment se fait-il qu'on distingue entre nous (et, pour ma part, je remercie ceux qui font ces distinctions)? Comment se fait-il qu'on loue si fort les uns et qu'on attaque si vivement les autres? C'est que les partis ont leur instinct. Ils savent ce que je fais, ce que je veux; ils savent ce que vous voulez, et j'ai tort de dire ce que vous voulez, je vous calomnie, car peut-être ne le savez-vous pas bien; ils savent où vous marchez, même sans le vouloir, et ils vous encouragent par leurs applaudissements. Je termine par un mot qui, seul, rend toute ma pensée. Dans cette grande et inexplicable création, au moyen de laquelle vous avez bouleversé l'instruction publique, je vois, savez-vous quoi? Une grande malice cachée sous une imprudence. (*Marques nombreuses d'une vive approbation.*)

CXXXV

DISCOURS

SUR

LA PROPOSITION DE METTRE A L'ORDRE DU JOUR

LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT

PRONONCÉ LE 21 FÉVRIER 1846

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La dissolution des maisons des jésuites ordonnée par le saint-siège avait amené un certain apaisement dans les esprits; d'un autre côté, M. Villemain, auteur du projet de loi sur la liberté de l'enseignement, projet déjà discuté à la Chambre des pairs et soumis depuis deux ans à la Chambre des députés, avait dû résigner les fonctions de ministre de l'instruction publique, et la session de 1845 s'était écoulée sans que personne fût venu demander la mise à l'ordre du jour de cet important projet. Mais le débat qui avait eu lieu au sujet de l'ordonnance du 7 décembre 1845 sur le conseil royal de l'instruction publique, le langage tenu à cette occasion par MM. de Salvandy et Guizot, langage propre à faire supposer que l'ordonnance du 7 décembre était une concession du cabinet aux adversaires de l'Université, déterminèrent la gauche, par l'organe de M. Odilon Barrot, à demander la discussion immédiate du projet de loi sur la liberté de l'enseignement. M. de Salvandy déclara s'y opposer, en faisant observer que, si le projet était aussi urgent

que le prétendait le préopinant, il y avait lieu de s'étonner que lui ou ses amis n'en eussent pas réclamé la mise à l'ordre du jour dans la session précédente.

M. Thiers, rapporteur du projet de loi, répliqua par l'allocution suivante.

Messieurs,

Je viens motiver, en peu de mots, la conduite de la commission, ou du moins de la majorité de la commission dans cette grave circonstance. M. le ministre de l'instruction publique a paru demander pourquoi la commission n'avait pas soulevé cette question l'année dernière, pourquoi elle la soulevait cette année et dans ce moment; je viens lui expliquer la conduite de la majorité de la commission, de son rapporteur et de son président; je le ferai en bien peu de mots.

Pour ma part, j'ai toujours voulu placer cette question si grave de l'enseignement national au-dessus de tous les intérêts de parti (*rumeurs diverses*), et la Chambre me rendra cette justice de reconnaître qu'ayant eu l'honneur d'être le rapporteur de cette loi, je me suis attaché à rédiger mon rapport en des termes tels, qu'ils pussent convenir à tous les membres de cette Chambre (*nouvelles rumeurs*), sauf l'opinion qu'on pouvait avoir sur la matière de l'enseignement. J'ai donc toujours voulu, je le répète, placer cette question au-dessus des intérêts de parti; j'ai toujours

pensé qu'on devait être trop heureux, quand il s'agissait d'un intérêt si élevé, de pouvoir le laisser aussi haut que l'avait mis la nature des choses. J'ai eu l'honneur d'être, pendant deux mois, membre de cette commission, j'ai écouté toutes les discussions qui s'y sont élevées, j'y ai pris part, et j'ai été heureux de voir que la question pouvait se traiter, se résoudre en dehors des intérêts de parti. C'est encore en dehors de tout intérêt de parti que je demande aujourd'hui la reprise du débat.

Pourquoi nous sommes-nous tus l'année dernière? La raison en est bien simple. Dès le commencement de la session, le ministre de l'instruction publique qui avait alors le portefeuille a été remplacé par M. de Salvandy. On aurait trouvé que nous manquions aux plus simples convenances, si nous n'avions pas laissé au ministre qui entrait le temps de se saisir de l'administration que le roi lui avait confiée. Nous avons donc, par convenance, laissé écouler la plus grande partie de la session. Dans cet intervalle, un peu de calme, dû peut-être, et pour ma part j'en suis convaincu, aux manifestations de la Chambre, un peu de calme s'était produit dans cette grande controverse. J'ai été d'avis que troubler ce calme du moment, c'était prendre un rôle de provocateur qui ne nous convenait pas. La situation était bonne pour ceux qui sont partisans de l'enseignement national tel que nos lois l'ont fait; ils pouvaient attendre, car ils avaient pour eux la force morale que la Chambre avait donnée à cette

opinion, en composant la commission comme elle l'avait fait; nous avons donc laissé écouler la session. Qu'est-il survenu dans l'intervalle? L'acte que nous avons discuté il y a quelque temps, c'est-à-dire les ordonnances de M. de Salvandy; et, nous pouvons le lui dire en toute franchise, il est la véritable cause de la demande que nous faisons aujourd'hui de reprendre la loi d'enseignement. L'acte de M. de Salvandy apportait une grave perturbation au régime de l'Université. Outre sa gravité naturelle, cet acte en avait une autre, c'était de prendre naissance par ordonnance. A cet acte s'est joint quelque chose de plus considérable encore, le discours de M. le ministre des affaires étrangères. Il a été alors évident qu'on avait été dirigé, en publiant l'ordonnance, non seulement par une opinion particulière à M. le ministre de l'instruction publique, mais par des motifs politiques...

M. DE CARNÉ. — Je demande la parole.

M. THIERS. — Qu'on avait été dirigé, dis-je, par des motifs politiques dans l'ordonnance qui avait été prise. Dès l'instant qu'on commençait à procéder par ordonnance à la nouvelle organisation du régime universitaire, et qu'on motivait cette ordonnance, en alléguant non seulement des considérations puisées dans l'intérêt de l'enseignement, mais encore des considérations politiques, il nous a paru que le moment était venu de discuter franchement, complètement, la loi proposée, et qu'il ne pouvait y avoir à cela aucun inconvénient. Quand on parle, d'une part, des droits de

l'État, d'autre part des droits de la famille, et qu'on reste dans ces généralités, je dis qu'il y a obscurité, et, quand il y a obscurité, il y a danger. Il est indispensable que chacun vienne expliquer enfin, à cette tribune, ce qu'on entend par le droit de la famille, par le droit de l'État. Je crois, comme l'honorable M. Odilon Barrot, et par l'expérience de ce qui s'est passé au sein de la commission, que, lorsqu'on arrivera à des questions positives, à des solutions pratiques, il sera moins difficile de s'entendre qu'on ne se l'imagine, et que la clarté sera bonne pour ceux qui voudront franchement agir dans l'esprit de nos institutions. C'est dans cette confiance que je provoque aujourd'hui cette discussion. Si la Chambre avait des travaux urgents, je comprendrais qu'on alléguât l'intérêt de ces travaux; mais, qu'on me permette de le dire, elle est presque oisive. (*A gauche : C'est vrai !*) Et il me semble qu'on ne peut donner, dans l'état des travaux de la Chambre, qu'un motif, un seul, c'est qu'on veut éviter la discussion. Je n'en sais pas un autre.

A gauche. — Il n'y a que celui-là.

M. Bouillaud. — Je demande la parole.

M. Thiers. — Quant à moi, dès le moment où j'ai vu que c'était par ordonnance qu'on entendait résoudre une des questions les plus importantes que cette matière soulève, je me suis dit qu'au lieu de présenter un amendement, comme quelques personnes en avaient eu la pensée, dans la discussion de l'adresse, il fallait

user d'une circonstance toute naturelle, c'était de se servir de la loi présentée il y a deux ans et d'en demander la discussion. Il n'y a pas trois projets, comme l'a dit M. le ministre de l'instruction publique; il n'y en a qu'un amendé par une commission. C'est la situation de tous les projets qui passent par une commission. J'ai pensé qu'il fallait user de cette circonstance naturelle, et rappeler à la Chambre que ce projet était mûr pour la discussion.

Je le répète, nous n'avons pas eu d'autres motifs que de sortir de l'obscurité, et je croirais, pour ma part, manquer à tous mes devoirs, si aujourd'hui je ne suppliais la Chambre de me permettre de discuter la matière qui lui est depuis si longtemps soumise. (*Approbation à gauche.*)

A la suite de cette allocution, MM. de Salvandy et Guizot prirent successivement la parole pour déclarer que la Chambre actuelle faisant sa dernière session, il était impossible qu'elle pût mener à bonne fin avant de se séparer une loi aussi importante que celle relative à la liberté de l'enseignement. L'intention formelle du gouvernement était, aussitôt après les élections, de saisir la Chambre nouvelle d'un autre projet qui, tout en maintenant les droits de l'État, accomplirait les promesses de la Charte en matière de liberté. M. Guizot ajouta que ses propres opinions sur ce grave projet s'étaient modifiées, qu'il ne tiendrait pas aujourd'hui le même langage que celui qu'il avait tenu deux ans auparavant. En effet, chaque jour on apprenait quelque chose, et il avait beaucoup appris, quant à lui, sur cette grave question qui passionnait les esprits, sur les grands

intérêts qui s'y rattachaient, la liberté de la pensée, la paix religieuse, qui étaient la gloire du pays, sur l'état des esprits, et il termina en disant qu'il y avait un avenir lointain et un avenir rapproché devant lesquels M. Thiers et lui comparaîtraient : devant l'avenir rapproché, pour discuter les projets de loi qui seraient soumis à la Chambre; et devant l'avenir lointain, avenir qui, après le vote de ces projets de loi, serait le grand juge des résultats qu'ils produiraient.

M. Thiers prit de nouveau la parole.

Ce n'est pas la première fois que j'éprouve combien il est difficile d'obliger un adversaire aussi habile que M. le ministre des affaires étrangères à s'expliquer lorsqu'il ne le veut pas, et je sais bien que j'y ai échoué en plusieurs occasions. M. le ministre prétend que de la liberté de discuter résulte le droit de se placer sur le terrain qu'on se plaît à choisir. Soit; mais notre devoir à nous, lorsque nous n'obtenons pas la clarté, est de la faire jaillir si nous pouvons. (*A gauche: Très bien!*)

Quant à ce que vient de dire M. le ministre des affaires étrangères relativement au sens du futur projet, projet qui satisferait à la promesse de la Charte et qui maintiendrait les droits de l'État, je m'adresse, Messieurs, à toutes les parties de cette Chambre, depuis l'extrême gauche jusqu'à l'extrême droite, et je défie un seul membre de motiver autrement que dans ces termes un projet de loi sur l'instruction secondaire, quel qu'il soit. (*Assentiment à gauche.*)

On peut, sous ces termes, renfermer un projet de

loi qui satisfasse à toutes les espérances des ennemis les plus redoutables de ce gouvernement, comme aussi aux espérances de ses plus sincères amis. Je dis que ce n'est pas là de la clarté, et, si la responsabilité de M. le ministre des affaires étrangères n'est attachée qu'au projet futur, je lui demanderai à qui revient la responsabilité du projet ancien? Qui donc a fait le projet ancien, devenu l'objet d'un rapport de la Chambre? Est-ce que M. le ministre des affaires étrangères n'était pas membre du cabinet qui a présenté ce projet? Le nouveau doit-il être différent de l'ancien? Avez-vous donc changé d'avis? Est-ce que le ministre qui s'est retiré, et auquel nous reprochions quelquefois (et je crois aujourd'hui que c'était avec trop de sévérité) d'abandonner son rôle de défenseur de l'Université, est-ce que ce ministre aurait emporté avec lui tout ce qu'il pouvait y avoir de zèle dans le gouvernement pour le grand intérêt de l'enseignement national? (*Vive approbation à gauche.*)

Oui, je le vois, vous avez changé d'avis, puisque vous déclarez n'accepter que la responsabilité du projet futur, et que vous repoussez comme une charge fâcheuse pour vous, pour votre situation, la responsabilité du projet dont vous nous aviez vous-mêmes saisis, et que nous n'avons discuté que parce que vous-mêmes l'aviez apporté dans cette enceinte au nom du roi. (*Nouvelle approbation à gauche.*)

Il y a longtemps, Messieurs, que je connais cette distinction par laquelle M. le ministre des affaires

étrangères vient de terminer son allocution. Il vient de nous dire qu'il y avait un grand et un petit avenir, et il vous avait dit plus anciennement qu'il y avait une petite et une grande politique : distinctions à l'aide desquelles il est facile d'éluder les difficultés, car on range dans le petit avenir ou dans la petite politique ce dont on ne veut pas, et dans le grand avenir ou dans la grande politique ce qui convient dans le moment. Pour mon compte, je ne me laisse pas abuser par de telles distinctions.

M. le ministre des affaires étrangères vous a dit que, quant à lui, il avait beaucoup à apprendre.

Mais, qu'il me permette de le lui dire, il s'est fait beaucoup trop modeste dans cette circonstance. (*On rit.*) Tout le monde apprend sans doute, et moi certainement tous les jours j'apprends à connaître les hommes, les partis, les gouvernements, à juger ce qu'ils valent. Mais, sur la question qui nous occupe, qu'il me permette de le lui dire, M. le ministre des affaires étrangères n'avait pas beaucoup à apprendre, car il s'agit des principes essentiels de cette société; et ces principes sont vieux comme 89. (*A gauche : Très bien! très bien!*)

Quant à moi, je le déclare, devrais-je passer pour un esprit borné, étroit, dans lequel la lumière n'entre pas, cette discussion, je le dis à ma confusion peut-être, cette discussion ne m'a rien appris. Je savais, et vous saviez comme moi quelles seraient les difficultés à résoudre, et quelle devait être, pour les amis de nos

institutions, la manière de les résoudre. Le ministre le savait comme moi. Il n'y avait là rien de nouveau à apprendre pour personne. Mais, dit M. Guizot, il est survenu des actes nouveaux! Et quels sont ces actes? Les ordonnances de M. de Salvandy? Et ces ordonnances, qui les a produites? Est-ce un pouvoir placé en dehors de vous, un pouvoir autre que vous-mêmes? Non, ces actes sont votre ouvrage; et, s'ils sont incompatibles avec le premier projet présenté, c'est qu'entre le présent et le passé, entre le projet que vous méditez et celui que vous avez présenté il y a deux ans, bien que celui-ci fût fort critiquable, il y a déjà une différence notable; c'est que vous avez changé depuis lors, et que vous voulez aujourd'hui, encore moins qu'il y a deux ans, défendre les droits de l'enseignement national contre toutes les influences qui veulent le détruire.

Ce n'est pas la première fois que je m'aperçois que, lorsque nous sommes prêts à redresser un acte du gouvernement, et que nous paraissons obtenir une concession, on nous la fait payer par une concession plus coûteuse.

Qu'on me permette de le dire en finissant : lorsqu'on a consenti à exécuter les lois de l'État à l'égard des congrégations religieuses, je ne m'en suis réjoui qu'avec beaucoup de réserve; je me suis dit qu'on nous ferait peut-être payer cher cette prétendue concession. Eh bien, je le déclare hardiment à la face du pays, cette prétendue concession obtenue à Rome, on

l'a payée, oui, on l'a payée par le sacrifice de l'une des plus grandes institutions nationales.

La mise à l'ordre du jour fut repoussée par 211 voix contre 144.

CXXXVI

DISCOURS

SUR

LES DÉPUTÉS FONCTIONNAIRES

PRONONCÉ LE 17 MARS 1846

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nous avons vu (n° 125) que M. de Rémusat avait déposé une proposition dont l'objet était de déclarer l'incompatibilité de certaines fonctions publiques avec le mandat de député. Cette proposition avait été renvoyée à l'examen d'une commission qui, par l'organe de M. Hébert, avait conclu au rejet. Les motifs donnés par le rapporteur étaient que le nombre des députés fonctionnaires, au lieu de 184, chiffre accusé par M. de Rémusat, n'était en réalité que de 156. Parmi ces 156, 92 résidaient à Paris, 64 seulement dans les départements, et la plupart d'entre eux pouvaient ainsi concilier leurs devoirs administratifs avec leurs devoirs législatifs. De plus, les lois électorales de 1830 et 1831 avaient prononcé toutes les incompatibilités désirables, et aller plus loin serait priver la Chambre de membres qui, par leur spécialité ou leur aptitude, y rendaient les plus grands services, et dont l'absence serait bientôt regrettée. Il serait à craindre, d'ailleurs, que ces membres, au lieu d'être remplacés par des hommes appartenant aux professions libérales ou industrielles, sympathiques au gouvernement de Juillet, mais auxquels il répugnerait d'abandonner les intérêts qu'ils ad-

ministraient, le fussent par des hommes de loisir et de fortune, en général peu favorables aux institutions existantes. Enfin, disait le rapporteur, il y avait, pour la majorité de la Chambre, une question d'avenir et d'honneur à rejeter la proposition, car, si cette majorité déclarait qu'elle avait été composée pendant nombre d'années de membres serviles et ne représentant pas les vœux du pays, elle porterait elle-même la plus rude atteinte à sa considération.

La mise à l'ordre du jour de la proposition avait été demandée dès le commencement de la session, et M. Odilon Barrot avait déposé un article additionnel, dont l'objet était d'étendre l'incompatibilité à tous les fonctionnaires civils ou militaires appartenant à la maison du roi. La discussion fut ouverte le 16 mars, et le lendemain M. Thiers prit la parole pour défendre dans un de ses plus beaux discours la proposition de M. de Rémusat.

Messieurs,

J'ai besoin aujourd'hui de toute l'attention, et je dirai de toute la patience de la Chambre. La question que j'ai à traiter devant vous est très grave; elle est ce qu'on aurait appelé, il y a quarante ans, dans le langage du temps, une question organique. Cette question vaut la peine d'être traitée tout entière, dans toute sa profondeur. J'ai besoin, non seulement de la patience, mais de l'indulgence de la Chambre, car il s'agit des personnes, et j'ai toujours éprouvé la plus vive répugnance à les blesser. J'espère que je ne man-

querai à aucun des égards qui leur sont dus et qu'elles méritent : mais elles me permettront cependant de dire ce que je crois être la vérité.

Avant d'entrer dans le fond du sujet, il faut que j'écarte une objection que je regarde comme très vulgaire, mais qui cependant peut faire naître un préjugé contre mes honorables amis et moi. Je demande qu'on me permette de la réfuter en peu de paroles.

Vous avez entendu l'honorable préopinant dire que le ministère du 1er mars avait fait échouer la mesure. Quant à moi, à toutes les époques, sans exception, j'en ai été le partisan décidé. En 1840 (et ceci prouve à quel point on peut pousser l'ignorance et l'oubli des faits), en 1840, la proposition fut portée devant la Chambre. Je ne pouvais pas me dissimuler l'intention dans laquelle elle était faite, et la majorité de cette assemblée ne s'y trompa point. Je pouvais assurément la repousser; quelle fut cependant ma conduite dans cette circonstance? Au nom du gouvernement, comme président du conseil, après un débat très vif, je la fis prendre en considération. Elle fut immédiatement envoyée devant une commission, et voici ce qui se passa dans le sein de cette commission... (*Bruits et mouvements divers. — Écoutez! Écoutez!*)

Messieurs, si c'est un parti pris de m'interrompre... (*Non! non! parlez !*)

Après avoir été prise en considération, la mesure fut portée devant une commission. Il s'agissait de la convertir en loi dans l'année même. Si elle eût été con-

vertie en loi, la nécessité de la dissolution s'ensuivait. Eh bien, le cabinet s'était formé sur ce principe, que la dissolution n'aurait pas lieu, du moins immédiatement. Je m'adressai aux membres principaux de la commission ; je leur fis connaître la résolution du cabinet, qui était de présenter une loi à la session suivante, et, sur cette assurance, ils ne hâtèrent pas leur rapport. La résolution du cabinet était tellement prise, que j'en fis part à plusieurs des fonctionnaires que la mesure devait atteindre.

Le cabinet était décidé à donner sa démission, s'il ne pouvait pas obtenir le consentement de la couronne, et, comme il l'a donnée pour une question de politique extérieure, il ne lui eût certainement pas été plus difficile de la donner pour une question de politique intérieure.

Voilà les faits. Mes amis et moi, nous n'avons jamais eu de doute à l'égard de la mesure proposée.

Ce vulgaire mensonge écarté, j'entre dans le fond du sujet. Je ne me suis jamais donné pour ce que je n'étais pas ; je ne me suis jamais donné pour un novateur, car je n'ai pas, en général, le goût des réformes. J'aurais été novateur, il y a cinquante ans, dans la vieille monarchie française, civilisée par les mœurs, mais barbare par les lois ; je le serais aujourd'hui dans ces vieilles monarchies de l'Europe, où les droits de l'humanité ne sont ni reconnus ni respectés. (*Très bien! très bien!*) Mais dans une société bouleversée par

cinquante ans de révolution, et dont toutes les lois ont été renouvelées, je ne saurais être partisan des réformes. Dans ma conviction, ce n'est pas à faire des institutions nouvelles qu'il faut nous appliquer, mais à nous bien servir de celles qui existent. Je ne suis donc pas, en général, partisan des changements qu'on veut apporter à nos lois politiques; lorsque je me décide pour une réforme, il faut que je croie à son indispensable nécessité, et, quant à moi, plus j'examine l'état du pays, plus j'examine l'état du parlement, plus j'examine surtout l'état de l'administration, plus je suis partisan de la réforme actuellement proposée, car le sort de l'administration en particulier est devenu déplorable. On nous dit souvent que nous venons attaquer les fonctionnaires. Il est possible que nous attaquions quelques fonctionnaires dans cette Chambre, mais nous venons en défendre quarante mille dans le pays, quarante mille qui, tous les jours, sont sacrifiés au régime du passe-droit. (*Vive approbation dans une grande partie de la Chambre.*)

C'est ce dernier motif qui me décide surtout à défendre la proposition de mon honorable ami, M. de Rémusat. Je la défends comme utile, comme urgente, comme devant être réalisée le plus tôt possible; et, qu'on le croie bien, je ne suis pas assez irréfléchi pour venir proposer, comme chef d'opposition, une chose que je serais obligé de désavouer ensuite comme chef de gouvernement. Non, je ne commettrais pas une telle faute. (*Mouvements divers.*)

Il est impossible d'entrer dans cette discussion et de la parcourir tout entière, ainsi que j'en ai le projet, sans prononcer le mot de corruption. Permettez-moi de le définir, de l'employer comme il convient, c'est-à-dire dans son sens vrai, comme l'ont employé les publicistes, comme vous le trouverez employé dans Montesquieu.

Tous les gouvernements ont leurs misères, je le sais, tous : les gouvernements libres aussi bien que les gouvernements absolus. Sous tous les gouvernements, on est souvent condamné à flatter le maître qui donne le pouvoir. Dans la monarchie absolue, sous Louis XIV jeune, aimant la gloire et la magnificence, il faut flatter ses goûts pour la guerre, ses goûts pour les constructions somptueuses. Sous Louis XIV vieilli, tombé sous l'empire d'une femme spirituelle et dévote, il faut flatter cette femme, et, il y a quelques jours, j'ai trouvé dans Bossuet, cet esprit sublime, une lettre qui m'a rempli de confusion ; j'y ai vu ce grand homme obligé de se recommander à Mme de Maintenon pour obtenir la publication de ses œuvres, que contrariaient alors les censeurs royaux, animés de l'esprit de Letellier.

Plus tard, quand la royauté fut descendue de Louis XIV à Louis XV, un grand ministre, grand au moins par les intentions, et qui avait beaucoup de lumières, M. de Choiseul, était obligé à son tour de flatter une femme. C'est à ce prix qu'il obtenait la permission de relever notre marine, de reconstituer

notre armée. Et, quand les goûts du monarque s'abaissèrent encore et descendirent d'une femme élégante à une courtisane cynique (pardonnez-moi de prononcer ici des noms flétris par l'histoire et peut-être indignes de la tribune d'un peuple libre), quand, dis-je, le monarque descendit de Mme de Pompadour à Mme Du Barry, M. de Choiseul, s'arrêtant dans cette voie de bassesse, s'écria que c'était trop et donna sa démission. Il se retira à Chanteloup. Malheureusement le génie de la France s'y retira avec lui; cette malheureuse Pologne, qui se débat un siècle après, sous le fer de ses oppresseurs, fut partagée; et Louis XV, dans son imbécile repentir, et le grand Frédéric, dans sa joie perverse, s'écriaient l'un et l'autre : « Si Choiseul avait encore été ministre, la Pologne n'eût pas été partagée! » (*Profonde sensation. Vive approbation sur presque tous les bancs de la Chambre.*)

Voilà les misères du gouvernement absolu, et, quelque abaissés que puissent être les gouvernements libres, ils ne descendront jamais à de telles ignominies.

Mais les gouvernements libres ont aussi leurs misères. Le maître n'est pas en haut, il est en bas. Il faut flatter en bas, il faut s'acquérir les voix des membres des assemblées délibérantes, caresser leur vanité, satisfaire leurs intérêts, ceux de leurs familles; et, quand on a conquis leurs voix, il faut souvent aussi leur conquérir à eux-mêmes la voix des électeurs qui les nomment; il faut poursuivre jusque

dans les plus infimes régions ce travail de brigues déplorables, de façon que la liberté, qui a pour but d'étendre la participation aux affaires publiques, n'étend souvent que la corruption, comme ces poisons qui, versés dans la masse du sang, portent la mort partout où ce liquide bienfaisant est destiné à porter la vie.

Mais il y a quelque chose qui place ce genre de gouvernement, avec ses corruptions possibles, qui le place au-dessus de tous les autres, c'est qu'il nous reste, à nous représentants du pays, le sentiment public, que nous pouvons invoquer à cette tribune, avec chaleur, avec raison. Ce sentiment public, quand il éclate, brise toutes les chaînes de la corruption et fait triompher l'intérêt général, quelque temps sacrifié aux intérêts privés. (*Bravos prolongés.*) Voilà pour moi, dans quelque misère qu'il puisse tomber, ce qui me fera toujours préférer le gouvernement qu'on appelle libre, bien qu'il n'en ait souvent que le nom.

Mais est-ce une raison pour le livrer à ses défauts naturels? Est-ce une raison pour n'y apporter aucun remède? En présence de ce mal de la corruption, mal de tous les temps et de tous les gouvernements, il y a des hommes qui, s'obstinant à ne voir que le présent, deviennent les calomniateurs de leur siècle et de leur patrie, et, par exemple, vous disent quelquefois : « La France est aujourd'hui le plus corrompu de tous les pays! » C'est une erreur, il ne faut dénigrer ni le siècle ni la France. (*Approbation.*)

Je sais bien que notre temps manque d'élévation; mais il a plus d'honnêteté privée que ceux qui l'ont précédé. Les cœurs ne sont pas élevés, parce que le repos adoucit les âmes et ne les élève pas. Quant à l'honnêteté privée, la suite des années, une longue paix, nous ont donné des habitudes plus régulières, et moi qui étudie l'histoire moderne dans ses détails, je vois tous les jours avec une vive satisfaction qu'on se permettait il y a trente ans des choses dont nous rougirions aujourd'hui. Nos cœurs sont moins élevés; mais nos mains sont plus pures. Je ne suis donc pas de l'avis de ceux qui dénigrent le temps présent; mais il y a aussi des politiques pleins de satisfaction d'eux-mêmes dont je ne saurais non plus partager l'opinion. Il y a des gens qui croient qu'on ne peut gouverner que par la satisfaction des intérêts privés, qui regardent ce moyen comme nécessaire, qui disent que la corruption est un mal inévitable, que dès lors ce n'est presque pas un mal, que c'est même un bien, si l'on peut le faire servir à la cause à laquelle on est attaché; que tout le monde en ferait autant, et que ceux qui blâment voudraient eux-mêmes être ou corrupteurs ou corrompus; que dès lors c'est là une de ces nécessités dont il y a non pas à s'inquiéter, mais à se servir. Et ces hommes, je les vois, après avoir souri au mal, se sourire ensuite à eux-mêmes, tant ils se trouvent profonds de penser de la sorte... (*Hilarité générale.*)

Je ne saurais être ni de l'avis de ceux qui dénigrent

le pays et le temps, ni de l'avis de ceux qui se font les apôtres de cette politique vaine et complaisante. Il y a entre les deux une politique vraie, celle des hommes d'État véritables, qui est de s'affliger du mal, et, quand on en peut corriger une partie, si petite qu'elle soit, de la corriger.

Pour moi, j'ai vu beaucoup de choses depuis que j'ai participé aux affaires publiques... J'ai plusieurs fois pris et quitté le pouvoir, et j'ai vu le flot des intéressés venir à moi, se retirer, revenir, s'éloigner encore : cela m'a rendu patient. (*Rires approbatifs.*)

Cela m'a rendu patient, indulgent même. Cependant, malgré l'indulgence que l'expérience amène toujours à sa suite, il y a des choses qui me dégoûtent encore, il y en a qui m'indignent. Quand je vois des hommes d'une opinion connue la donner pour ce qu'on appelle grossièrement une place; quand je vois ceux qui reçoivent et ceux qui donnent faire cela devant nous, sachant bien que nous n'ignorons pas le secret de leurs transactions, quand je vois de telles choses, je suis saisi de dégoût. (*Très bien! très bien!*) Mais je suis indigné, mon équité naturelle est révoltée, quand je vois de vieux employés, qui ont travaillé toute leur vie pour obtenir un avancement, sacrifiés à l'ambition d'un député défectionnaire; et je me dis que c'est un devoir pressant pour nous, ne pussions-nous corriger qu'une petite partie de mal, de corriger cette partie, si petite qu'elle soit.

Quant à moi, je ne croirais pas avoir rempli mon

devoir, si je sommeillais tranquillement à côté de tels abus; et, dût la réforme proposée n'empêcher qu'un seul passe-droit, qu'un seul des scandales auxquels nous assistons, je serais prêt à adopter une mesure qui aurait un pareil résultat.

De ces considérations générales, je passe, Messieurs, à l'examen de la proposition, et je commence par invoquer en sa faveur l'autorité des exemples. Si je voulais fouiller dans l'histoire des républiques antiques ou dans celle des républiques du moyen âge, je pourrais faire une longue énumération des moyens qui furent jadis employés pour empêcher la brigue. Permettez-moi de m'adresser seulement à un pays voisin, à un pays qui n'est peut-être pas un modèle pour les institutions sociales, mais qui est certainement un modèle accompli pour les institutions politiques; je veux parler de l'Angleterre.

On dit que ce sont des ambitieux mécontents, des esprits inquiets, s'appliquant à créer des difficultés au pouvoir, qui ont imaginé chez nous la réforme soumise à votre discussion. Examinez ce qui s'est passé depuis cent cinquante ans en Angleterre; vous y verrez les hommes les plus illustres, les plus honnêtes, les plus expérimentés, s'attacher à des propositions de ce genre, à des propositions non pas malheureuses, mais triomphantes, et qui ont fini par entrer dans la législation anglaise.

Vous savez (je demande pardon ici à la Chambre de me livrer à une digression historique qui me semble

nécessaire, car les faits antérieurs sont indispensables à connaître dans cette question)... (*Parlez! parlez!*) Vous savez que l'Angleterre a eu, cent cinquante ans avant nous, les mêmes révolutions que nous : une assemblée qui a immolé un roi, puis un homme puissant qui a dominé cette assemblée, puis une restauration, et enfin une révolution semblable à celle de 1830, qui, en 1688, a terminé les longues agitations de l'Angleterre par l'avènement d'une dynastie nouvelle, proche parente de la dynastie déchue. Guillaume de Nassau, qui avait épousé la fille de Jacques II, vint de Hollande occuper le trône d'Angleterre ; et c'est de cette époque seulement que date le vrai gouvernement représentatif dans la Grande-Bretagne. Eh bien, Guillaume voulut être le maître, lui aussi : est-ce bien étonnant? (*Vive approbation dans plusieurs parties de la salle.*) Guillaume voulut en cela ce que veulent tous les princes. Bien sot qui s'en étonne! bien faible qui s'y soumet! (*Bravo! bravo!*)

Guillaume se servit d'un moyen qui était à sa disposition ; il employa les fonctions rétribuées par l'État et les fonctions rétribuées par la liste civile. Le parlement s'en aperçut, et, quatre ans après, en 1692, la Chambre des communes fit, à ce sujet, diverses propositions. La Chambre des lords, moins prompte à entrer dans cette voie, résista d'abord, finit par s'entendre avec la Chambre des communes, et on aboutit, après des conférences, à la proposition que voici : exclusion de tous les fonctionnaires recevant de la couronne un traite-

ment ou une pension; exclusion de tous les membres du parlement qui concouraient à la perception des douanes, des impôts indirects, etc. Guillaume refusa le bill proposé, et la Chambre des communes, se permettant de scruter jusqu'à ses motifs, lui fit une adresse dans laquelle elle déclara que ceux qui avaient conseillé le rejet du bill avaient à la fois trahi la royauté et le pays. Mais Guillaume, qui était un prince avisé, finit par céder, et en 1700 on poussa la rigueur jusqu'à l'exclusion entière de tous les fonctionnaires. On revint cependant sur cette mesure trop absolue, et, en 1707, on restreignit l'exclusion aux emplois créés depuis 1705; quant aux emplois qui étaient antérieurs à 1705, ceux qui les occupaient furent astreints seulement à la réélection. Telle avait été, en dix-neuf ans, la marche des idées sur ce sujet. L'opinion, longtemps occupée de cette question, se calma.

Cependant il y eut encore sous la reine Anne, sous le roi Georges Ier, plusieurs propositions. Comme on avait dissimulé quelques-unes des pensions de la liste civile, on alla jusqu'à proposer de déférer le serment aux membres du parlement qu'on accusait de recevoir ces pensions d'une manière clandestine. La proposition était outrageante. Néanmoins elle passa plusieurs fois à la Chambre des communes, et n'échoua devant la Chambre des lords qu'à une très faible majorité. On proposa, en outre, d'exclure du parlement de nouvelles catégories d'employés, parce que, de

nouveaux impôts ayant été créés, de nouveaux emplois avaient été institués pour les percevoir. La querelle reprit toute sa vivacité sous le ministère de Walpole. Ce célèbre ministre avait gouverné vingt ans, et il avait eu le temps d'étudier toutes les manières de s'emparer du parlement. Il fut attaqué, dans la Chambre des communes et dans la Chambre des lords, par les hommes les plus illustres, par lord Chesterfield, par M. Pulteney. On demanda l'exclusion des fonctionnaires en masse, puis la limitation de leur nombre, ce qui était très difficile; enfin on réunit toutes les forces de l'opposition sur une proposition définitive, qui tendait à exclure les fonctionnaires d'un ordre inférieur. Il y eut une longue lutte; Walpole fut vaincu, et l'opposition victorieuse fit passer, avec quelques modifications, la mesure qu'elle avait proposée quand elle n'était qu'opposition : beaucoup de petits fonctionnaires furent exclus du parlement. Cette grande querelle avait été la seconde. Il y en eut une troisième, trente ans après, aux environs de 1780, sous un autre ministère de longue durée, celui de lord North. L'influence de la couronne avait alors beaucoup augmenté, et, aux anciens moyens d'agir sur le parlement, on en avait ajouté un nouveau; c'était celui des marchés accordés aux membres des communes. On fit, d'une part, déclarer au parlement que « l'influence de la couronne avait augmenté, augmentait et devait être diminuée »; et, de l'autre, on demanda l'exclusion des membres du parlement intéressés dans les marchés. On appe-

lait ces membres les traitants, les *contractors*. M. Fox soutint avec beaucoup d'éclat et avec des chances diverses, ces luttes dans lesquelles il y eut des scènes que vous ne supporteriez pas. Un jour, dans l'une des discussions soulevées à cette occasion, quelques voix ayant été achetées dans l'intervalle d'une séance à l'autre par le ministère, M. Fox, au milieu du parlement, se leva et dit : « Il y a autour de moi des misérables qui ont trahi leur foi ; qu'ils quittent les rangs de mes amis et aillent s'asseoir dans les rangs de mes ennemis. » La scène fut effroyable. Bientôt le ministère de lord North fut renversé. Le ministère Rockingham, dont M. Fox faisait partie, lui succéda, et ce fut lui qui fit passer le bill dit des *contractors*, lequel excluait les membres du parlement intéressés dans les marchés passés avec l'État. Telle fut la troisième lutte.

De notre temps, lorsque l'Irlande a été réunie à l'Angleterre, on a demandé d'appliquer au parlement d'Irlande les mesures qui avaient été adoptées pour les parlements d'Écosse et d'Angleterre, et la législation s'est ainsi complétée. Ainsi, pendant les cent cinquante ans qui se sont écoulés, la proposition qui tendait à exclure les fonctionnaires du parlement britannique a été sans cesse reproduite, non pas pour être repoussée, mais pour être chaque fois accueillie dans l'une de ses parties essentielles.

Voilà les précédents. Ce ne sont pas là des machines de guerre, comme on se plait à le dire, des

manœuvres d'opposition; c'est une grande nation qui a voulu limiter dans son parlement des moyens d'influence qu'elle regardait comme illégitimes.

Je sais bien qu'on me dira que l'exemple de l'Angleterre n'est pas obligatoire pour la France. Obligatoire, non; mais concluant, oui. Assurément, si, en Angleterre, il y avait une forte centralisation et beaucoup d'employés, et qu'en France il n'y eût pas de centralisation et presque pas d'employés, je comprendrais alors que la mesure qui a été jugée bonne pour l'Angleterre ne fût pas jugée bonne pour la France. Mais c'est justement le contraire qui est la vérité. En France il y a une forte centralisation et beaucoup d'employés, et en Angleterre il n'y a pas de centralisation et presque pas d'employés. Je pourrais ici, si je ne craignais d'abuser de votre attention, comparer les deux pays, vous montrer, en France, le besoin de la défense exigeant, de la part de la nation, la concession d'une autorité très forte à son gouvernement; en Angleterre, au contraire, dans une île, à l'abri de tout danger extérieur, la nation dispensée d'accorder à son gouvernement la même somme d'autorité.

De là résulte qu'en France il y a un gouvernement qui fait tout par des employés nommés par lui, salariés par lui, lui obéissant ponctuellement; tandis qu'en Angleterre tout se fait le plus souvent par de grands propriétaires, exerçant gratuitement leurs fonctions et agissant beaucoup plus par influence que par autorité. En un mot, on peut dire que le type du gouver-

nement anglais est municipal, tandis que le type du nôtre est presque militaire.

Je sais qu'on discute beaucoup sur ce sujet, que les uns blâment la centralisation, que les autres l'approuvent. Je ne dirai qu'un mot à cet égard. Je dirai que la nature, plus prévoyante que nous, fait les gouvernements pour les pays où ils sont placés; que notre gouvernement, transporté en Angleterre, y serait inutilement vexatoire, et que celui d'Angleterre, transporté chez nous, y serait d'une débilité désastreuse. Il faut prendre les gouvernements comme ils sont, en s'attachant à en corriger les abus.

En Angleterre, où il y a très peu de fonctionnaires salariés, on a cru devoir prendre des précautions contre l'abus qu'on pouvait faire des emplois dans le parlement; et en France, où il y a beaucoup de fonctionnaires salariés, vous ne suivriez pas l'exemple de l'Angleterre! vous ne songeriez pas à vous garantir de l'abus qu'on peut faire des emplois! Ce serait une contradiction puérile.

Je sais que de cet argument même on veut tirer une objection contre moi. On me dit : Puisqu'il y a plus d'employés en France qu'en Angleterre, il faut qu'il y en ait davantage dans le parlement; car il faut que le parlement soit créé à l'image du pays. Je concède cela, et, à cette occasion, permettez-moi de poser quelques principes. Oui, je reconnais, si vous le voulez, qu'il faut plus d'employés dans le parlement de France que dans celui d'Angleterre; mais il y a une

limite à tout. J'admets des fonctionnaires dans la Chambre des députés, j'en admets beaucoup, mais non par la raison qu'on donne tous les jours.

On nous dit sans cesse : Les fonctionnaires ont plus de lumières que les autres députés.

Je leur rends complète justice; personne, à aucune époque, ne les a plus défendus que moi. Mais est-ce parce qu'ils ont plus de lumières, comme on le prétend, qu'ils doivent être appelés dans le parlement? Je ne crois pas que cette raison soit la bonne. Si vous parlez de lumières spéciales, ils en ont; mais le manufacturier, mais l'agriculteur, ont aussi des lumières spéciales, dont nous ne pouvons nous passer.

Parlez-vous de ces lumières supérieures qui rendent les hommes propres à gouverner les États? Assurément, je ne sais pas d'esprit politique plus éminent que celui de M. le maréchal Sébastiani, et je sais que c'est un fonctionnaire. Mais M. Casimir Perier était-il un fonctionnaire? Mais M. Guizot, parce qu'il a été un moment professeur, est-il un fonctionnaire? M. le duc de Broglie, M. le comte Molé, et tous les hommes qui, dans cette Chambre, exercent une haute influence, M. Barrot, M. Berryer, M. Dufaure, M. Billault, sont-ils des fonctionnaires? (*Mouvement en sens divers.*) Laissez-moi expliquer ma pensée.

Je dis que, si vous parlez de lumières spéciales, tout le monde en a ici, et que toutes sont également nécessaires, celles du commerçant comme celles du fonctionnaire. Mais je dis que, si vous parlez de lu-

mières supérieures, la plupart des hommes qui ont gouverné le pays n'étaient pas des fonctionnaires. Je vais essayer de donner la raison vraie, la raison fondamentale, à mon avis, de l'admission des fonctionnaires dans cette Chambre, et vous verrez, quand je l'aurai donnée, que je suis loin de vouloir les exclure. La Chambre doit être la représentation exacte de la société dans toutes ses parties et dans ses vraies proportions. Il faut donc qu'elle contienne toutes les professions dont la société se compose, et dans la mesure qui convient à leur nombre et à leur importance. Il y faut également l'agriculteur qui concourt à la première des productions, celle du sol; le manufacturier qui concourt à la seconde des productions, celle de l'industrie; le négociant qui échange toutes ces productions naturelles ou industrielles; le banquier qui solde ces échanges; le savant qui éclaire les uns et les autres; l'avocat qui les défend dans leurs contestations... Il les faut tous, pour que la représentation soit complète. Et, quand vous admettez l'agriculteur, le manufacturier, le négociant, le banquier, le savant, l'avocat, vous excluriez la noble profession du magistrat qui les juge, du marin qui les protège au loin, du militaire qui les défend sur la frontière!... Oh! non, ce serait une exclusion non seulement injuste, mais absurde. La représentation nationale serait incomplète, elle serait fausse au lieu d'être vraie... (*Mouvement.*)

Maintenant faites un pas de plus dans cette analyse

de la représentation nationale. Voudriez-vous, par exemple, qu'une seule condition de la société, ou qu'une seule profession, remplît le parlement tout entier, ou seulement y dominât? Si, par exemple, vous aviez exclusivement ici des manufacturiers, vous établiriez le régime le plus prohibitif qui se puisse imaginer. (*On rit.*) Si vous aviez exclusivement ici des négociants, vous auriez au contraire un régime qui livrerait la production nationale sans protection à toutes les concurrences étrangères. (*C'est vrai!*) Il faut donc ici toutes les professions, il les faut dans une juste proportion, et de manière que l'esprit d'aucune ne domine le parlement tout entier. Ce que je dis de toutes les professions est surtout vrai pour les fonctionnaires. (*Bruit au centre.*) Quoi! vous voudriez que les fonctionnaires dominassent cette Chambre? (*Interruption.*) Il me semble, Messieurs, que j'expose les vrais éléments dont est composée la représentation nationale. (*Oui! oui! parlez!*) Vous voudriez qu'une seule profession dominât dans la Chambre! Mais, Messieurs, vous figurez-vous une majorité composée presque en entier de fonctionnaires?

L'honorable M. de Lafarelle vous disait hier, dans un discours très sensé, et, à mon avis, très spirituel: Le jour où *la majorité de la majorité* sera composée de fonctionnaires, la situation deviendra très fâcheuse. Eh bien, M. de Lafarelle s'est trompé quand il a dit : *Le jour* où la majorité de la majorité *sera* composée de fonctionnaires; il aurait dû dire qu'elle *est* aujour-

d'hui même composée de fonctionnaires. (*Rumeurs au centre.*)

Attendez, Messieurs, ne vous récriez pas, laissez-moi exposer les faits. Combien y a-t-il aujourd'hui de fonctionnaires dans la Chambre? M. le rapporteur a présenté des états, l'opposition en a présenté de son côté; il y a suivant nous 184 fonctionnaires. (*Réclamations.*) Attendez! J'accorde à mes interrupteurs qu'il y en a 159, au lieu de 184, quand on exclut 11 personnes attachées à la maison du roi et des princes...

M. Hébert, *rapporteur.* — Je demande la parole.

M. Thiers. — J'accorde encore qu'il y en a 159 au lieu de 184, si l'on exclut les conseillers d'État en service extraordinaire. Je déclare, quant à moi, qui ai fait partie du gouvernement assez longtemps, qu'on m'a autant sollicité pour la place de conseiller en service extraordinaire que pour la place de conseiller en service ordinaire. (*Éclats de rires.*)

Il y a donc 184 fonctionnaires. Eh bien, Messieurs, est-ce que ce sont 184 fonctionnaires sur 459 députés? Non, ce n'est point là la proportion vraie. Vous savez très bien que, dans les votes importants, les absences nous ramènent au chiffre de 400 environ. Sur ces 184 fonctionnaires, combien y a-t-il de fonctionnaires opposants? Vous le savez, à peine 40! (*Réclamations au centre.*)

Depuis qu'il y a ici une urne blanche et une urne noire, nous ne pouvons plus nous tromper les uns les autres. (*Rires et mouvements en sens divers.*) Et quand

je dis qu'il y a au plus 40 fonctionnaires opposants contre 144 ministériels, je m'exposerais à un démenti immédiat, si je disais une chose inexacte, puisqu'il y a ici une urne blanche et une urne noire pour constater le rôle de chacun. Il n'y a que 40 opposants parmi eux, je le répète. Pour arriver au nombre de 400, qui est celui des grands votes, retranchez...

M. Hébert, *rapporteur*. — Et les absents?

M. Thiers. — Je tiens compte des absents...; des 144 fonctionnaires de la majorité retranchez 14 pour les absents, il reste 130 fonctionnaires ministériels dans un vote de 400. Maintenant cherchons quelle est la majorité du ministère.

Je ne veux pas ici soulever de contestations puériles. Voyez ce qui s'est passé dans l'adresse : il y a certains jours où le ministère a eu 68 voix de majorité; et certains autres, notamment quand il s'agissait de l'exécution de la loi sur le conseil d'État, où il n'en a eu que 24. Je prends le véritable vote, celui qui signifiait la vraie majorité, car il devait entraîner la chute ou le maintien du ministère, celui qui a été émis sur l'amendement relatif à la corruption. Ce jour-là, le ministère a eu 42 voix. (*Interruption.*) Ne discutons pas, j'accorde une majorité de 50.

Nous sommes, ai-je dit, 400 présents : quel partage entraîne une majorité de 50 voix? 175 opposants contre 225 ministériels. Dans ces 225, il y a 130 fonctionnaires. Je vous demande si le fait que j'avançais tout à l'heure, et que M. de Lafarelle, suivant moi, avait

tort de placer dans l'avenir, si ce fait n'est pas actuellement réalisé, et si dès aujourd'hui la majorité de la majorité n'est pas composée de fonctionnaires?

Mais on me dira : Croyez-vous que ces 130 fonctionnaires soient autant d'esclaves dépendants du pouvoir? Je ne suis pas assez dépourvu de justice et de raison pour avancer de telles choses. Quand je vois devant moi (je puis désigner les personnes, puisqu'il n'y a rien de désagréable à leur dire), quand je vois un honorable membre, M. Bonnefonds, qui est substitut depuis quinze ans, et qui pouvait facilement obtenir de l'avancement s'il l'avait voulu, quand je vois devant moi de vieux généraux dont je connais les opinions depuis vingt-cinq ans, et qui certes ne sont pas partisans du pouvoir parce qu'ils ont les épaulettes de lieutenants généraux, mais parce que c'est leur conviction, à moi bien connue, quand je les vois les uns et les autres, je suis saisi de respect pour eux, et je ne doute pas de leur indépendance. Mais je suis ici depuis 1830, et quand je vois, par exemple, des fonctionnaires qui, en 1832 et 1833, lorsqu'il fallait vaincre les émeutes dans la rue, étaient opposants fort ardents, qui ne craignaient pas d'affaiblir le pouvoir alors si faible, et qui, tout à coup, sont devenus des membres excellents de la majorité, fort dévoués à tous les ministères, et bons royalistes, comme il faudra les appeler bientôt... (*Rires approbatifs dans plusieurs parties de la Chambre*); quand je les vois, eux qui étaient opposants dans les temps de trouble, qui ne craignaient

pas, je le répète, d'ajouter à nos difficultés, devenir, maintenant que l'ordre est rétabli, l'autorité rassise et tout à fait triomphante, devenir parfaitement paisibles et doux, et, dans un moment où l'on pourrait sans crainte contredire le pouvoir, lui donner d'utiles avis, ne trouver que de l'approbation à lui apporter... (*rires à gauche*), je le déclare, Messieurs, je ne puis mettre sur le même rang ces membres immuables de la majorité qui nous ont soutenus dans les temps difficiles, et ces membres variables qui, loin de soutenir alors le gouvernement, ne tendaient qu'à l'affaiblir, et qui ne sont entrés dans la majorité que pour venir prendre part à la victoire de l'ordre qu'ils n'avaient pas contribué à remporter. (*Vive approbation dans presque toutes les parties de la Chambre.*)

Que si l'on insiste et si l'on prétend encore que le pouvoir n'exerce aucune influence sur les députés fonctionnaires, je vous renverrai, Messieurs, aux chiffres eux-mêmes. Je le disais tout à l'heure, nous sommes 125 contre 175 à peu près. Si les fonctionnaires ne subissaient, à aucun degré, l'influence du gouvernement, ne devraient-ils pas être répartis entre l'opposition et la majorité, proportionnément à l'une et à l'autre? (*Bruit et mouvements divers.*)

Une voix à gauche. — Les avancements ne feraient donc rien !

M. Thiers. — Je le répète, si le pouvoir n'exerçait pas une influence réelle sur les fonctionnaires, si les choses se passaient aussi justement qu'on le prétend,

il devrait y avoir ici une répartition des fonctionnaires proportionnée à la majorité et à la minorité qui se produisent ordinairement dans cette assemblée; il devrait y avoir 81 fonctionnaires opposants contre 103 fonctionnaires ministériels, et il y en a 40 contre 144. (*Réclamations.*)

M. D'HAUBERSART. — 49.

M. THIERS. — Je dis donc que l'influence du gouvernement sur les fonctionnaires est démontrée par des chiffres irrécusables.

Mais j'entends des amis du pouvoir, que je respecte profondément, me dire : « Le gouvernement a de l'influence sur les fonctionnaires, tant mieux. Nous voulons que le pouvoir ait de la force; il faut qu'il en ait une quelconque. Il n'y a pas d'aristocratie en France comme en Angleterre; il faut qu'on y supplée avec le concours des fonctionnaires. »

Je suis sensible à cet argument, très sensible. Mais savez-vous quelle est la nature de cette force? Oh! si, dans les temps de trouble, cette force s'augmentait, pour diminuer dans les temps calmes, alors qu'on peut contredire le pouvoir sans danger, je serais de votre avis. Mais c'est le contraire qui arrive.

J'ai pris dans l'*Almanach royal* la Chambre de 1832. Je la connaissais parfaitement, car j'y ai joué un rôle comme député et comme ministre. Savez-vous, à cette époque, quelle était la proportion des fonctionnaires dans la Chambre? Il n'y avait alors que 142 fonctionnaires députés, au lieu de 184, qui existent aujour-

d'hui. Et savez-vous quelle était la proportion des opposants et des ministériels? Il y avait 64 fonctionnaires opposants contre 78 fonctionnaires ministériels; et aujourd'hui que le calme est rétabli, il y en a 40 contre 144. (*Vive sensation.*)

Quant à moi, qui suis très partisan d'un pouvoir fort, je ne trouve pas bonne la force qui diminue dans les temps de trouble, pour grandir dans les temps calmes; ce n'est pas une force sur laquelle il soit bon de s'appuyer, et je me rappelle très bien qu'il y avait alors cent fois plus d'inconvénients dans l'opposition d'un fonctionnaire qui nous attaquait ouvertement, qu'il n'y avait de force dans l'adhésion silencieuse d'un fonctionnaire qui nous appuyait. Je ne suis donc pas sensible à cet argument, que nous affaiblissons le pouvoir par la mesure proposée.

Si nous lui enlevons de la force, j'en demande bien pardon à messieurs les fonctionnaires, c'est une force variable, peu solide, parce qu'elle représente bien plutôt l'ambition que la vraie conviction. (*Approbation à gauche.*) Quant à moi, je crois rendre autant service au pouvoir qu'à l'opposition, en appuyant la proposition de mon ami M. de Rémusat.

Encore, si le mal n'allait pas croissant! Mais il va grandissant tous les jours. En 1832, il n'y avait que 142 fonctionnaires dans la Chambre; en 1842, avant que la Chambre actuelle fût nommée, il y en avait 167; et aujourd'hui, en 1846, il y en a 184, et depuis l'année dernière...(*Interruption au centre.*) Messieurs, si

le chiffre de 184 est contesté, je suis prêt à le discuter quand on le voudra; mais il est inutile de m'interrompre, car ce n'est pas sur une interruption que je m'arrêterai pour rétablir ce chiffre.

Je dis que le mal va croissant; et voyez en effet ce qui s'est passé depuis l'année dernière. Il y a eu vingt nominations. Savez-vous combien ces vingt nominations ont amené ici de députés qui étaient fonctionnaires, et de députés qui ne l'étaient pas? Il y a eu six nominations qui ont amené des députés non fonctionnaires, et quatorze nominations qui ont amené des députés fonctionnaires. (*Mouvement prolongé.*)

Dans ces quatorze nominations, il y en avait trois qui portaient sur des députés qui avaient reçu de l'avancement, et devaient être soumis à la réélection; il y en avait deux qui portaient sur des membres de la maison du roi ou des princes, et neuf qui ont porté sur des fonctionnaires nouvellement introduits dans la Chambre. Il est évident que le penchant qui fait que les électeurs vont vers les fonctionnaires et les fonctionnaires vers les électeurs, il est évident que ce penchant va tous les jours croissant.

Permettez-moi de vous en expliquer la cause. (*Écoutez! écoutez!*)

On cherche, dans cette question, à se mettre dans une position qui paraît bonne à prendre. On dit : Si les électeurs nomment des fonctionnaires, ils sont libres de le faire, et nous voulons qu'on les laisse libres, car nous sommes, nous, partisans de la liberté.

(*On rit.*) Si, de plus, les électeurs nomment des fonctionnaires, c'est sans doute parce qu'ils trouvent dans les fonctionnaires une expression plus vraie de leur adhésion au gouvernement. Telles sont les deux objections qu'on rencontre à tout moment; permettez-moi d'y répondre.

L'électeur est libre, dit-on. Voilà, Messieurs, un zèle pour la liberté des électeurs qui me touche beaucoup. (*On rit.*) Je n'entends pas assurément gêner la liberté résultant de la loi. Mais prétendez-vous que, par une loi nouvelle, nous n'ayons pas le droit d'enchaîner leur liberté? Je dirai, dans ce cas, que vous employez un argument qui n'est autre que celui du suffrage universel (*sensation*); car, lorsque vous avez appelé 250,000 électeurs à élire, leur avez-vous dit : Vous êtes libres, vous pouvez choisir dans toutes les classes de la société à votre gré? Pas du tout. Vous leur avez dit : Vous prendrez parmi les hommes qui ont trente ans d'âge, qui payent 500 francs de contributions et donnent des garanties de leur amour de l'ordre. Les électeurs eux-mêmes, vous êtes allés les choisir dans la classe des hommes qui présentent aussi des garanties de leur amour de l'ordre, dans la classe qui paye 200 francs. Avez-vous été dirigés, en agissant ainsi, par ce principe du droit abstrait d'après lequel tout homme serait appelé à prendre part aux affaires de son pays? Pas du tout; vous avez été dirigés par le principe que je viens d'indiquer, celui de se procurer la meilleure représentation possible; vous avez voulu

vous procurer des garanties d'ordre, et vous avez bien fait. Mais, quand vous vous êtes donné des garanties d'ordre, je n'aurais pas le droit de vous demander des garanties d'indépendance? (*A gauche : C'est cela! c'est cela!*) Quand vous avez exigé des garanties d'ordre, non seulement des électeurs, mais encore des éligibles, je n'aurais pas le droit de vous demander de choisir, parmi eux, ceux qui sont indépendants du gouvernement? Allons, vous n'y pensez pas; vous êtes partisans, sans vous en douter, du suffrage universel.

Maintenant, vous ajoutez que le pays cherche dans les fonctionnaires la représentation la plus exacte de ses opinions. Vous savez, comme moi, ce qui se passe sous ce rapport. Sans doute il ne faut pas calomnier le pays; il faut le peindre tel qu'il est, il faut le peindre avec ses couleurs vraies. Le pays n'a pas, comme l'Angleterre, cent cinquante ans d'habitude du gouvernement représentatif; il n'est pas, comme l'Angleterre, dans cette moyenne d'adhésion et de résistance au pouvoir qui constitue la vraie liberté représentative. En Angleterre, vous ne voyez jamais les partis politiques aller jusqu'à vouloir tout renverser, et puis, par une prompte réaction, prendre l'attitude la plus docile; non, ils sont toujours dans une moyenne d'indépendance, entre la révolte et la soumission. En France, au contraire, le gouvernement représentatif est un fait tout nouveau. De plus, le caractère de la nation est vif. Quelquefois elle ne veut rien entendre, elle attaque tout jusqu'à tout renverser; puis elle se

rend, devient parfaitement soumise, et l'on peut avec elle tout ce qu'on veut. Ce sont les temps du gouvernement facile.

Nous touchons à un de ces moments. Il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point pour se faire comprendre. Aujourd'hui vous entendez souvent dire : Nous avons été bien ardents en 1830; mais nous nous sommes éclairés depuis ; les opinions sont une duperie; il faut songer à ses intérêts. Les électeurs, malheureusement, disent cela tous les jours, ou du moins le pratiquent sans le dire ; et quand nous voyons même des électeurs d'opposition nommer un homme d'ailleurs très honorable, non pas à cause de son opinion politique, mais à cause de sa position personnelle, pour avoir un député qui leur assurera un chemin de fer, et un autre jour, pour avoir un canal, nommer un ingénieur très distingué, d'un grand savoir, pour lequel j'ai personnellement une grande considération, mais qui, assurément, ne pourra pas vous dire qu'il a été nommé pour ses opinions politiques... (*mouvement*), quand vous voyez les électeurs faire cela tous les jours, n'êtes-vous pas convaincus... (*Interruption.*)

Je serais désolé de dire quelque chose qui pût blesser M. Collignon; il sait toute la considération que j'ai pour lui; mais enfin je ne puis pas croire qu'il ait été nommé pour ses opinions politiques.

M. Collignon. — Je demande à dire un seul mot.

M. Thiers. — Oui! oui! vous en avez le droit.

M. Collignon. — Je prie M. Thiers de croire que je

me trouverai toujours profondément blessé de tout ce qu'on pourra dire dans cette enceinte qui pourrait amoindrir ma position et amoindrir la liberté des électeurs qui m'ont donné leur confiance.

(*Au centre : Très bien! très bien! Agitation prolongée.*)

M. Thiers. — Je serais désolé d'attaquer M. Collignon dans le droit de ses électeurs et dans le sien; mais, si les électeurs qui l'ont nommé ont leurs droits, si M. Collignon a ses droits, j'ai aussi les miens, et, comme membre de cette Chambre, j'ai le droit de juger les électeurs, comme ils ont le droit de me juger moi-même; et, quand je n'outrage personne, j'ai le droit d'alléguer un fait qui a une grande signification morale...

(*A gauche : Très bien! très bien!* (*M. Collignon se lève pour parler.*) — *Voix nombreuses : A l'ordre! à l'ordre! Agitation prolongée.*)

M. Thiers. — Je demande pardon d'insister : je maintiens l'un des droits de la tribune. (*Oui! oui!*) Je n'ai certainement le droit de blesser personne, et je ne me suis jamais arrogé ce droit envers aucun de mes collègues; mais tout fait qui se passe à la face du pays peut être rappelé à la mémoire du pays, et par ses organes. (*Oui! oui! Très bien.*)

(*M. Chégaray adresse, au milieu du bruit, à l'orateur quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'à nous.*)

M. Glais-Bizoin. — Vous prouvez, vous, Monsieur Chégaray, la bonté de la proposition.

M. Durand de Romorantin. — Monsieur le président, maintenez donc l'ordre de la discussion!

M. le président. — Monsieur Chégaray, vous n'avez pas la parole.

M. Thiers. — Si je me suis trompé... (*Non! non! — Parlez!*)

De ces faits, je conclus que le règne des opinions a malheureusement cédé au règne des intérêts. (*A gauche. C'est clair!*) Les électeurs qui se sont laissé persuader que les opinions sont une duperie et que les intérêts seuls sont quelque chose de réel, ces électeurs trouvent, à cause de cela, des fonctionnaires très disposés à se présenter à leur choix. Ceux-ci, en effet, depuis quinze ans, se sont malheureusement aperçus des dangers qu'ils couraient quand ils étaient en rivalité avec un homme qui avait, dans les collèges électoraux ou dans la Chambre, un vote dans sa main; et ils ont cherché à se mettre à l'abri de ce danger par la députation. J'ai vu, non seulement comme député, mais comme ministre, j'ai vu les fonctionnaires rechercher la députation. Savez-vous pourquoi? Parce qu'ils savent qu'ils seront garantis, par ce moyen, tantôt de la destitution, tantôt d'un passe-droit. J'ai vu à côté de certains fonctionnaires modestes, ayant peu d'esprit si vous voulez, mais ayant l'esprit de leurs fonctions, appliqués à la besogne, s'y renfermant, ne cherchant à s'avancer que par leurs services, j'ai vu à leurs côtés d'autres fonctionnaires qui avaient moins l'esprit de leurs fonctions, mais plus de savoir-faire,

s'appliquant peu à être assidus, mais soignant leurs relations dans le pays où ils résidaient, cherchant à devenir députés, parce qu'ils savaient qu'une fois députés ils seraient garantis, non seulement contre une destitution qui pourrait les frapper, mais aussi contre les passe-droits et seraient certains de faire, dans leur carrière, des pas plus rapides en moins de temps.

Ce spectacle a dû naturellement, vous le savez comme moi, porter les fonctionnaires à rechercher la députation, non seulement comme un moyen de consolider leur situation acquise, mais aussi comme un moyen de faire leur chemin plus vite. (*Mouvement.*)

Eh bien, entre les électeurs qui sont convaincus que le règne des opinions doit faire place au règne des intérêts, qui trouvent qu'un fonctionnaire les sert mieux auprès du gouvernement, entre ces électeurs et le fonctionnaire qui cherche une garantie de solidité pour sa place et de rapidité pour son avancement, entre ces électeurs et ce fonctionnaire la convenance est parfaite, et c'est ce qui vous amène et vous amènera tous les jours un nombre plus considérable de députés fonctionnaires dans cette Chambre.

Je parle ici de choses qui sont claires, certaines, universellement connues, de choses qui vous frappent tous, dont vous ne voulez pas convenir, je le sais, mais qu'au fond de votre cœur vous savez bien être vraies. Et moi, qui porte un vif intérêt à l'administration, qui suis révolté de la voir sacrifiée aux nécessités du régime électif, je me suis dit : Quand je pourrai venir

au secours des fonctionnaires, je le ferai! Ce n'est donc pas parce qu'on adhère au gouvernement qu'on envoie un plus grand nombre de fonctionnaires dans cette Chambre; c'est parce qu'entre l'électeur et le fonctionnaire il y a une convenance naturelle, qui multipliera ici tous les jours davantage le nombre des députés investis de fonctions publiques.

Ce n'est pas tout : j'ai parlé des fonctionnaires qui veulent se garantir par la députation; et si je parlais, sans personnalité, sans outrage pour qui que ce fût, des députés qui veulent devenir fonctionnaires, ce serait bien autre chose. (*Mouvement.*)

S'il ne s'agissait que de ces députés qui viennent ici, par la voie de la modestie et de la loyauté, recueillir des fonctions publiques, je n'aurais rien, ou peu à dire. Des hommes, après avoir été quinze ans dans la majorité, reçoivent une récompense du ministère qu'ils ont toujours soutenu, qu'ils ont soutenu avec une sincérité parfaite, souvent avec un talent réel, à la bonne heure! Et je sais, soit au conseil d'État, soit à la cour des comptes, des choix qui ont cette origine, et que, pour ma part, je m'honorerais d'avoir faits. Mais, quand je vois arriver ici, par la voie de l'opposition et de l'arrogance, souvent avec l'incapacité pour tout mérite, des hommes qui, ne pouvant faire valoir pour eux ni talent, ni quinze ans de fidélité à leurs opinions, s'en viennent, animés d'une ardeur extraordinaire, se poser en ennemis irréconciliables, tantôt de la politique du gouvernement, tantôt de la

prodigalité du budget, puis s'adoucir tout à coup pour devenir fonctionnaires, je dis que c'est là un scandale (*vive approbation à gauche*); je dis que c'est là un scandale, et, de plus, un danger sérieux pour l'administration.

Allez à la cour des comptes, au conseil d'État, à la cour de cassation, dans les états-majors de l'armée, et écoutez, toutes les fois qu'il y a une vacance, les référendaires, les maîtres des requêtes dévoués à leurs devoirs, les membres du parquet de la cour de cassation, les colonels des régiments, vous les trouverez tous dans l'anxiété, s'ils savent qu'une ambition parlementaire ait en vue la place qui leur est due. (*C'est vrai. — Très bien!*)

Si vous n'y veillez pas, Messieurs, et je parle ici en homme de gouvernement bien plus qu'en homme d'opposition, si vous n'y veillez pas, l'administration prendra en haine le régime représentatif, parce qu'elle s'y verra continuellement sacrifiée. Vous venez nous parler sans cesse du besoin de mêler la Chambre et les fonctionnaires publics, pour qu'il y ait union entre l'administration et la représentation nationale; et cependant, par le fait, au lieu de les rapprocher, vous les éloignerez si vous continuez, car l'administration se sent livrée à l'ambition des députés, elle sait qu'elle l'est, et qu'elle le sera tous les jours davantage.

On dit que l'opinion publique est le meilleur moyen de résister à ce genre d'abus. Non, Messieurs; laissez-

moi vous dire la vérité là-dessus. L'opinion est impuissante aujourd'hui; le gouvernement est devenu plus confiant que jamais, et l'opinion plus faible, moins écoutée que jamais elle ne l'a été.

Et ici ce n'est pas une attaque que je veux diriger contre quelques hommes assis sur le banc des ministres; ce sont des vérités générales que je veux dire, vérités qui ont pour elles soixante ans de démonstration continue dans notre pays. Savez-vous de quelle manière commencent les gouvernements? Ils commencent tous par avoir raison. Pourquoi? Parce qu'ils viennent pour satisfaire à de grands besoins des peuples, pour faire prévaloir de grandes vérités qu'ils représentent. Ils les font triompher avec peine, avec effort, et, quand ils les ont fait triompher, ils veulent en user à leur profit. Ils les exagèrent, ils les compromettent, et ils tombent.

Voyez notre histoire depuis soixante ans : est-ce que la révolution française n'est pas venue pour un grand et légitime besoin des peuples, la réforme de la société? L'irritation que lui a causée la résistance de ses adversaires l'a poussée jusqu'au sang et à l'anarchie. Et Napoléon, quand il a paru, n'est-il pas venu nous apporter ce dont nous avions alors le plus grand besoin, l'ordre et la victoire? Comment a-t-il fini? L'ordre, il l'a fait dégénérer en despotisme; la victoire, il l'a poussée jusqu'à la défaite, et de Marengo, d'Austerlitz, il a fait Leipzig et Waterloo.

La restauration avait aussi une idée qui avait sa

justesse, quand elle est venue, après trente ans de révolution, dire à la France : Je vous apporte la stabilité. Ce principe de la stabilité, elle le voyait dans la légitimité, et cela méritait d'être pris en considération. Qu'en a-t-elle fait avec le temps? Elle en a fait l'article 14 de la Charte. Elle s'est infatuée de ses droits, elle a cru que sa prétendue légitimité l'autorisait à briser nos institutions.

Vous le voyez, tous ces gouvernements ont bien commencé, et ils ont mal fini. Ne vous en étonnez pas; une telle conduite est dans le cœur humain, dans la nature même des choses. Il ne faut pas s'en indigner, il faut y pourvoir.

Et les oppositions! Qu'elles me permettent aussi de leur dire la vérité. Que leur arrive-t-il? Dans la vivacité, dans l'ardeur de leurs sentiments, elles reprochent à un gouvernement, le jour même où il commence, tout ce qu'il aura mérité le dernier jour de sa carrière. Les émigrés disaient de l'assemblée constituante tout ce qu'aurait mérité la Convention; le Tribunat disait à Napoléon, dès les beaux jours de 1802, tout ce qu'il aurait mérité en 1815; et l'opposition de la restauration, ne l'avons-nous pas vue, dès 1815, dès les premiers jours de ce régime, dire à la branche aînée qu'elle voulait briser la Charte, même avant qu'elle en eût l'idée? De là il arrive que les oppositions, pour avoir accusé trop tôt et trop vivement, ne sont ni écoutées ni crues dans le moment même où elles auraient le plus besoin de l'être, c'est-à-dire

dans le moment où elles commencent à avoir raison contre les gouvernements qui commencent à avoir tort.

Ce qui arrive à tous les gouvernements vous arrive à votre tour. Vous avez commencé par une idée juste, à laquelle j'ai pleinement adhéré. Cette idée était la prudence et le ménagement de tous les intérêts.

Vous veniez, en effet, après la révolution qui avait poussé l'esprit de liberté jusqu'à l'anarchie, après l'empire qui avait poussé l'esprit de conquête jusqu'à la folie, après la restauration qui avait poussé l'esprit de légitimité jusqu'à l'article 14; il était tout naturel que votre principe de conduite fût de vous abstenir beaucoup; en un mot, que vous fussiez prudents et que vous ménageassiez tous les intérêts. Mais ce principe de prudence, de ménagement des intérêts, qu'en avez-vous fait? Je ne voudrais pas vous blesser, mais mon devoir est de vous le dire : la prudence, vous l'avez poussée jusqu'à la faiblesse. Et quant au ménagement des intérêts, savez-vous où vous l'avez poussé? vous l'avez poussé jusqu'à la déification des intérêts. (*Murmures au centre.*) Et l'opposition, parce qu'elle vous a dit tout cela trop tôt, vous ne la croyez plus! c'est-à-dire que l'on ne croit plus l'opposition quand elle mériterait le mieux d'être crue, quand le gouvernement est partout en faute. Quand elle vous parle de corruption, vous ne la croyez plus; quand elle vous parle de faiblesse, vous ne la croyez pas

davantage. Pourquoi? parce qu'elle en a parlé trop tôt.

Je suis profondément convaincu que je dis ici la vérité à mon pays, que ce que je soutiens sera reconnu vrai plus tard, et que c'est en y faisant droit qu'on sauvera le gouvernement; car, si l'on ne voulait jamais écouter l'opposition, même quand elle a raison, le gouvernement serait perdu. Mais il se sauvera par nous, par ses amis véritables. (*Mouvements divers. — Interruptions, quelques rires au centre.*)

Si quelques sourires d'incrédulité m'ont interrompu, je répondrai: Ce ne sont pas ces dangereux amis qui ont dit à la restauration: Marche! marche! ce ne sont pas ces dangereux amis qui ont toujours été de son avis, qui n'ont jamais osé la contredire, ce ne sont pas ceux-là qui l'ont sauvée, ou, pour parler plus exactement, qui l'auraient sauvée. Aujourd'hui que l'histoire a prononcé, ce n'est pas à ceux-là qu'elle rend hommage, c'est à ceux qui, en 1827, ont résisté un moment à des entraînements insensés.

Quand on nous dit que l'opinion est un secours contre les abus que je dénonce, je réponds que, dans l'état où vous êtes arrivés, avec la confiance que le gouvernement a prise en ses forces, avec l'incrédulité qui accueille les paroles de l'opposition, il n'y a aucune garantie contre les abus, et que, si vous ne venez pas avec les lois arrêter le débordement qui menace l'administration, l'administration sera indignement sacrifiée, et vous vous trouverez un jour dans une

situation dont vous ne sortirez que par des changements équivalant presque à une révolution.

Après avoir, en effet, rempli la Chambre de fonctionnaires, le jour où il y aura un changement ministériel, qu'arrivera-t-il? Comme le disait M. Remilly, il faut qu'un changement de ministère soit quelque chose de sérieux, que ce soit une politique substituée à une autre. Or je vois tous les jours avec douleur ce résultat se préparer, quand j'aperçois un gouvernement, sorti de la révolution, devenir bien plus que le complice, devenir la dupe de la contre-révolution, au dedans et au dehors. (*Exclamations au centre. — Vive approbation au centre gauche et à gauche.*) Si je disais la conduite tenue à l'égard du clergé, vous verriez que mes expressions, quoique sévères, ne sont que justes et méritées.

Je suis donc convaincu que les changements de ministère seront, à l'avenir, quelque chose de très sérieux. Mais ce jour-là, que feront les fonctionnaires dont vous laissez accroître le nombre à ce point? Souiendront-ils le ministère nouveau? Ils justifieront alors tout ce que nous disons aujourd'hui de leur dépendance. Passeront-ils dans l'opposition? Quelle sera, dans ce cas, l'attitude du pouvoir devant eux? Devra-t-il les souffrir comme opposants? Ce serait le renversement de toute hiérarchie. Frappera-t-il tous les fonctionnaires qui seraient devenus opposants? Ce serait une révolution administrative; et cependant vous marchez fatalement vers ce dernier résultat,

aussi absurde en politique qu'en bonne administration.

Je dirai maintenant quelques mots sur la mesure en elle-même et sur les moyens imaginés pour atteindre le but qu'on se propose.

Nous n'avons pas demandé, en présence du nombre toujours croissant des fonctionnaires, la limitation du nombre. Cette limitation ne nous semble possible que par un moyen que l'expérience a montré fâcheux. Si, à la suite d'une élection générale, il se trouve ici plus de fonctionnaires que le nombre prescrit, il faut recourir au tirage au sort pour exclure ceux qui sont de trop, et vous avez déjà vu par plusieurs exemples que cela blessait la Chambre, que cela blessait en elle le sentiment des convenances, heureusement très vif et très délicat chez nous.

Nous avons alors recouru au moyen des exclusions, ou, comme on l'appelle, des *incompatibilités*. La loi sous laquelle vous vivez a déjà prononcé quelques exclusions, l'exclusion des préfets, par exemple, et des comptables. Nous appuyant sur cette loi, nous nous sommes demandé s'il n'y aurait pas dans les fonctions publiques quelques classes de fonctionnaires dont la situation se rapprocherait de celle des préfets? Les préfets sont obligés d'adhérer non seulement à la politique générale du gouvernement, mais aux nuances de cette politique. Ils y sont obligés, et, de plus, leur travail administratif, qui est de tous les jours, n'admet guère les déplacements annuels. Trou-

vant dans les membres du parquet une situation parfaitement semblable à celle des préfets, nous avons dit : Excluez-les.

Il y a encore dans la Chambre les hommes qui appartiennent à l'administration centrale des ministères. Je ne reviendrai pas sur un fait qui a été souvent cité, la destitution de l'honorable M. Drouyn de Lhuys. Le jour où cette destitution à eu lieu, M. le ministre des affaires étrangères a proclamé que les membres de l'administration centrale étaient tenus d'adhérer non seulement à la politique générale, mais à toutes les nuances de la politique du gouvernement. (*Rumeurs au centre.*) Il a placé ces membres sous l'empire d'une situation qui est inacceptable, et alors encore nous avons dit : Excluez de la Chambre les fonctionnaires appartenant aux administrations centrales !

Nous avons dit enfin : Il y a des hommes qui sont tellement nécessaires aux lieux où les fixent leurs fonctions, les ingénieurs, par exemple, qu'il serait ridicule de les appeler ici. Pourquoi les électeurs les enverraient-ils ? Pour faire de la politique ? Non, évidemment ; mais pour faire leurs affaires matérielles. Nous avons donc trouvé là un motif d'exclusion.

Nous n'avons pas posé un seul principe nouveau, nous avons seulement étendu les principes déjà consacrés dans la loi sous laquelle vous vivez.

Puis nous avons introduit dans la loi proposée deux règles de morale administrative : la première, qui

veut que les fonctionnaires députés ne franchissent pas, dans leur avancement, deux degrés de la hiérarchie à la fois ; la seconde, qui veut que les députés non fonctionnaires ne puissent pas devenir fonctionnaires par la Chambre. Est-ce là être bien dur, bien sévère ? est-ce là une exigence injuste et digne d'être réprouvée ? Mais, Messieurs, tout cela est tellement vrai, qu'on est presque honteux de le démontrer. L'énonciation seule suffit.

On nous objecte que, lorsque nous aurons corrigé cette partie du mal, il en restera encore beaucoup.

Je sais bien que, quand nous aurons empêché le mal que peuvent commettre les députés pour eux-mêmes, ils en commettront pour leur famille. On dit qu'il doit y avoir, à cet égard, des attaques personnelles contre nous. Je les attends. On ajoute que les députés solliciteront pour leurs parents, puis pour leurs électeurs, et que, si vous sauvez de la brigue parlementaire quelques membres de la cour de cassation, de la cour des comptes, du conseil d'État, quelques officiers supérieurs, vous ne sauverez ni la généralité des tribunaux ni les grades inférieurs de l'armée.

Quoi ! on sollicitera pour ses parents, pour ses électeurs, quand on ne pourra plus solliciter pour soi ! Qu'est-ce que cela prouve ? Nous avons représenté le mal comme très grand ; vous le représentez comme plus grand encore. Vous le déclarez immense, et, après l'avoir déclaré immense, vous vous abaissez devant

lui, et vous lui dites : Puisque tu es si grand, je ne songe pas même à te toucher. (*Rire universel.*) C'est une politique absurde que celle-là. Oui, le mal est grand, plus grand que nous ne pouvons le dire. Eh bien, loin de m'incliner devant lui parce qu'il est grand, je le frappe à la tête. (*Bravos prolongés.*)

C'est ici, Messieurs, au milieu de nous, que les exemples des passe-droits sont le plus dangereux. Quand vous choisissez un lieutenant général que vous n'auriez pas dû choisir, quand vous appelez à la tête d'un parquet un procureur général qui n'est pas digne d'y figurer, l'exemple descend, avec une rapidité dangereuse et funeste, du premier au dernier degré de la hiérarchie.

Quand vous avez nommé un membre de la cour de cassation que vous n'auriez pas dû nommer, il est bien plus facile de nommer mal à propos un substitut; quand vous avez nommé un lieutenant général au profit d'un député, il est bien plus facile de nommer un capitaine ou un lieutenant au profit d'un électeur.

C'est ici que l'exemple fait scandale, et qu'il contribue à accréditer cette détestable idée, que les opinions ne sont qu'une chimère, qu'il n'y a de sérieux que les intérêts.

Tels sont les motifs sur lesquels la mesure s'appuie.

Mais, je dois le dire, elle a été complétée par un amendement qui porte le nom de l'honorable M. Barrot. (*Redoublement d'attention.*)

M. Liadières. — Je demande la parole.

M. Thiers. — On m'a dit, et j'ai pu l'apercevoir moi-même, que cet amendement avait causé une grande irritation. Dès lors, c'est un devoir de loyauté de déclarer ici, en face du pays et de tous les pouvoirs de l'État, quelle part on y a prise. (*Écoutez! écoutez!*)

Je n'en suis pas l'auteur, mais j'en suis tellement le complice, que je puis m'en regarder comme l'auteur. (*Profonde sensation.*) Cet amendement répond aux opinions de toute ma vie; toujours et à toutes les époques j'ai été prêt à le soutenir; et, quand on m'a demandé si, l'amendement étant présenté, je l'appuierais, j'ai déclaré que oui. (*Mouvement.*) Je viens aujourd'hui tenir parole. Je ne me fais pas illusion, je prévois bien qu'on ne passera pas à la discussion des articles.

Une voix. — Qu'en savez-vous?

M. Thiers. — Tant mieux si l'on y passe. Ce que je demande, c'est de ne pas fuir honteusement devant la vérité que j'ai toujours reconnue.

Une voix à gauche. — C'est très loyal.

M. Thiers. — Messieurs, on ne dira pas à cette tribune, mais on a dit ailleurs que nous voulions attaquer les honorables membres auxquels l'amendement se rapporte, ou le pouvoir auguste qui les honore de sa confiance. Quant aux honorables membres, ce serait, de notre part, quelque chose de bien puéril que de nous attaquer ainsi à dix ou douze de nos collègues. Quoi! lorsque nous demandons l'exclusion des

membres du parquet, est-ce que nous voulons les offenser? Est-ce que nous voulons les attaquer personnellement?

M. Crémieux. — Vous avez donc offensé les préfets en les excluant!

M. Thiers. — Non, il n'y a rien ici de personnel pour les hommes qui font partie de la maison du roi et des princes. Je ne les connais pas tous; mais j'en connais quelques-uns, et je suis convaincu, par la connaissance que j'ai de leur caractère et de leur opinion, que ce n'est pas leur qualité officielle qui décide du banc sur lequel ils siègent, mais que c'est leur sincère conviction. A cela on me répond : Non, sans doute, ce ne sont pas quelques individus dans la Chambre que vous avez voulu attaquer, nous le savons; vos attaques portent plus haut, vous avez voulu attaquer la royauté.

Nous avons voulu attaquer la royauté!... Les royalistes nouveaux que je vois aujourd'hui si ardents, où étaient-ils donc sous la restauration, alors que, sans aucune préférence pour les personnes, qui nous étaient inconnues, nous disions que cette grande lutte entre la révolution française et la maison de Bourbon devait finir par la chute de la branche aînée au profit de la branche cadette, et que nous soutenions cela à tout risque? Où étaient-ils lorsque, pendant la révolution de Juillet, s'agitait d'une manière brûlante la question de savoir si la France serait une république ou une monarchie? Que faisaient-ils alors que nous nous appliquions de toutes nos forces à faire prévaloir l'idée

de la monarchie au profit de la maison d'Orléans? Et quand il fallait plus tard défendre la royauté dans les rues de Paris, où donc étaient-ils ces royalistes aujourd'hui si pleins de zèle?

Il y a trois ans, lors de la loi de régence, lorsque nous, qui avons besoin de l'union de l'opposition, nous n'avons pas craint de compromettre cette union pour venir au secours de la couronne, suivant nos convictions, où donc, demanderai-je encore, où donc étaient ces royalistes? (*Interruption.*) Je l'avouerai avec la fierté naturelle de mon âme, je suis presque honteux de venir ici rappeler les titres que je puis avoir à la confiance de la royauté actuelle! Vous avouerai-je le secret de mon cœur? Si ces royalistes parvenaient, en se trompant, à tromper la royauté elle-même, à la faire douter de mon dévouement, j'éprouve une fierté si grande, que je ne chercherais pas même à la détromper. Jamais, en effet, je ne chercherai à convaincre de mon dévouement ceux qui n'y croiraient pas. (*Très bien!*) Y pensez-vous? Nous, les partisans de cette royauté à toutes les époques, à tous risques, nous voudrions l'attaquer! Quoi! MM. Thiers (permettez-moi de me citer le premier), MM. Thiers, de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Vivien, Billault, et dans cette opposition qui s'appelle dynastique, malgré les cris de tous les partis, M. Odilon Barrot, qui tous les jours proteste si énergiquement de ses vrais sentiments, seraient des ennemis de la royauté! Si cela était vrai aussi bien que cela est faux, il faudrait le

cacher comme un redoutable secret; mais le dire quand cela n'est pas, est insensé! (*Très bien! très bien!*)

Mais on va plus loin, et l'on dit : Non, vous n'avez pas voulu attaquer la royauté, ni les membres de cette chambre auxquels l'amendement se rapporte; vous avez voulu faire une de ces attaques détournées, qu'on appelle une malice; je demande pardon de ce mot vulgaire. Il y a malice quand il y a une pensée secrète qu'on n'ose pas avouer. Mais notre pensée, à nous, est claire comme la lumière. Savez-vous ce que nous voulons? Je vais vous le dire. Nous voulons le gouvernement représentatif dans toute sa vérité; et M. Guizot me comprend; c'est un langage que nous avons parlé ensemble. (*Rires à gauche.*) Nous voulons le gouvernement représentatif dans sa vérité tout entière, dans sa vérité rigoureuse. Je vais prendre mes exemples dans un pays voisin, en Angleterre. Là s'opère une révolution immense. Voyez avec quelle régularité, avec quelle sécurité pour tous! Il est vrai que, dans ce pays, tous les partis s'astreignent, non seulement à la lettre de la constitution, mais à son esprit, les partis et le pouvoir lui-même. Vous n'entendez pas dire que les uns sont légitimistes et les autres républicains. Tout le monde veut la dynastie existante et la monarchie. Il y a des whigs et des radicaux, il est vrai; mais ils veulent tous la même chose; ils veulent des réformes sociales, ils les veulent à des degrés différents. Il y a quelque temps, ils voulaient,

plus ou moins, l'abolition des lois sur les céréales. Maintenant ils sont arrivés à la vouloir en entier. Mais, s'ils se distinguent par le degré de leur volonté à poursuivre les réformes, ils poursuivent tous une seule et même chose. Dans ce libre pays, les pouvoirs s'astreignent à leur tour non seulement à la lettre, mais encore à l'esprit de la constitution. J'ai été en Angleterre sous plusieurs règnes; j'y étais récemment. On y agite une question immense, et jamais je n'ai entendu dire que la reine voulait ou ne voulait pas l'abolition des lois sur les céréales. (*Très bien! Très bien!*) Pour moi, jamais je n'ai entendu dire : La reine veut ceci, la reine veut cela. Au contraire, j'ai entendu souvent ces mots : M. Peel a formé telle résolution; lord John Russell en a formé telle autre. Cela signifie-t-il que cette fière Angleterre, qui n'a pas voulu se soumettre à la volonté héréditaire d'une descendante des Stuarts, des Nassau, des Brunswick, se serait soumise à la volonté individuelle du fils illustre d'un filateur de coton? Non, ce serait un spectacle impertinent.

Mais M. Peel, lord John Russell, que sont-ils? Ils sont la volonté du pays formulée dans la tête d'un homme. Ils prévoient les besoins de l'Angleterre, de cette prévoyance ils font leur opinion, et ils obéissent au pays, non pas grossièrement, comme on obéit à une émeute, mais comme la raison éclairée obéit à la vérité qu'elle découvre et qu'elle reconnaît. (*Bravos prolongés et battements de mains dans plusieurs parties de la salle.*)

Ces illustres personnages, pour un moment, pour quelques jours, pour quelques années, sont le pays fait homme ; ils gouvernent, et c'est le pays qui gouverne par eux. Aussi voyez quelle étonnante sécurité ! La plus grande des révolutions, celle qui touche à toutes les fortunes, qui dépouille, pour ainsi dire, les uns au profit des autres, s'opère sans qu'il y ait conflit, sans qu'il y ait un cri contre la reine. Elle passe paisiblement au milieu de toutes les difficultés, entourée du respect et de l'affection générale. Sa vie est précieuse à tous ; et, si la destinée, jalouse de tant de prospérités, venait à frapper cette jeune souveraine, sa mort serait un chagrin profond pour l'Angleterre, elle ne serait pour personne un sujet d'alarmes. (*Profonde sensation.*)

Messieurs, voilà le modèle vrai du gouvernement représentatif. Pour moi, je le poursuis depuis ma jeunesse ; je l'ai voulu sous la restauration, car, à cette époque, je ne désirais pas autre chose. J'étais certes bien obscur alors, et, dans mon obscurité, je ne pouvais être connu des personnages augustes dont l'un occupait alors le trône, dont l'autre devait l'occuper dans l'avenir. Je leur étais inconnu, et ils m'étaient inconnus; je ne pouvais pas apprécier leurs mérites divers. Et pourquoi me suis-je si hardiment décidé pour l'un contre l'autre? C'était sous l'empire d'une idée. J'avais écrit, en 1829, ce mot devenu célèbre : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Je l'avais écrit en 1829. Est-ce que vous croyez que ce que j'ai écrit

en 1829, je ne le pense pas en 1846? Non, je le pense encore, je le penserai toujours.

Mais il y a des esprits superbes qui me disent: Vous méconnaissez la différence qui existe entre la France et l'Angleterre. En Angleterre il y a une aristocratie ; en France il n'y en a pas ; donc les deux pays ne peuvent être gouvernés de même.

Cette différence, s'il fallait la discuter, me mènerait trop loin. Cependant je crois qu'une aristocratie ne consiste pas toujours dans de grands seigneurs, ayant trois ou quatre millions de revenus. Je crois que, lorsqu'il y a une classe qui résiste, qui ne veut pas que la société aille trop vite, en présence d'une classe qui veut qu'elle aille très rapidement, il y a suffisamment d'aristocratie pour servir de contrepoids à la démocratie, et rendre possible la vraie monarchie représentative.

J'ai quelquefois examiné la Hollande : est-ce qu'il y a là des grands seigneurs, avec des châteaux féodaux, avec de grandes fortunes? Non. Il y a une classe composée d'anciens commerçants, qui ont fait honorablement leur fortune, qui sont devenus riches, qui ne veulent pas le désordre, et qui se défendent aussi bien que les seigneurs féodaux dans la Chambre des lords d'Angleterre. Je ne vois pas, quoi qu'on dise, qu'il y ait de telles différences entre l'Angleterre et la France, que nous soyons destinés, les uns à n'avoir que la fiction du gouvernement représentatif, et les autres à en avoir la réalité. Mais, si cela était, Messieurs,

si le vrai gouvernement représentatif était impossible en France; ah! il fallait nous le dire en juillet 1830. (*Vives acclamations à gauche. Bravos prolongés.*) Il fallait nous dire, ce jour-là, que nous allions risquer, par une protestation qui engageait nos têtes, nos vies pour une illusion; il fallait nous avertir de cette différence profonde entre l'Angleterre et la France, différence qui destine l'une au gouvernement représentatif vrai, l'autre au gouvernement représentatif illusoire... Mais, Messieurs, si le gouvernement représentatif, dans toute sa réalité, n'est pas possible en France, oubliez-vous qu'il eût mieux valu alors ne pas faire une révolution? Quoi! nous ne pourrions avoir que les formes extérieures du gouvernement représentatif! Mais, pour cette fiction, pour ce mensonge, la restauration valait bien mieux; elle avait des avantages de situation incontestables, au dedans comme au dehors. (*Vives rumeurs au centre.—A gauche: Écoutez! Écoutez!*)

M. Crémieux. — Il ne s'agit pas ici de jouer l'indignation.

Au centre. — Voilà une amende honorable.

M. Thiers. — Pour moi, Messieurs, je me suis décidé parce que je croyais que le gouvernement représentatif était possible, et je vois déjà sur beaucoup de visages une objection à laquelle je vais répondre, en prévenant les interrupteurs. Quoi! me dit-on, est-ce que vous viendriez, vous aussi, comme un homme généreux, M. Laffitte, proférer cette parole que nous avons tous déplorée, qu'il regrettait d'avoir contribué

à la révolution de Juillet? Est-ce que vous auriez des regrets?

Je vais dire, à cet égard, le fond de mon cœur : des regrets, je n'en ai aucun. Ce que j'ai fait, je le ferais encore. Mais savez-vous pourquoi je n'ai aucun regret? C'est parce que je ne pense pas comme vous pensez (*vive sensation*), c'est parce que je crois le gouvernement représentatif possible en France... Ah! si je pensais comme vous, j'aurais d'amers regrets!

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Qui est-ce qui pense autrement ici?

M. THIERS. — Monsieur le ministre de l'intérieur, vous avez tort de m'interrompre, puisque vous avez la tribune pour me répondre; et, en tout cas, cela vous sied moins qu'à tout autre, car je ne dis ici que ce que j'ai dit cent fois avec vous, quand nous étions ensemble dans l'opposition.

Je n'ai, dis-je, aucun regret; et je n'en ai aucun, parce que je crois le gouvernement représentatif possible dans mon pays comme en Angleterre, et, par ce motif, je regarde la révolution de Juillet comme un progrès. Mais je suis convaincu qu'il nous reste encore beaucoup de progrès à faire; et je suis sûr que nous les ferons lorsqu'il y aura beaucoup d'hommes qui viendront faire ici, non pas quelques jours, mais longtemps, preuve d'indépendance et de fidélité à ce qu'ils ont cru toute leur vie; et, comme j'espère qu'il y en aura toujours suffisamment, j'ai pleine

confiance dans le résultat que je poursuivais en juillet 1830.

Maintenant ai-je besoin de vous montrer la relation qu'il y a entre la doctrine que je viens d'énoncer et l'amendement proposé? D'après cette doctrine, que veut-on? Que la royauté soit hors de nos débats, qu'elle n'y soit jamais visible à aucun degré; non pas qu'elle se cache à moitié, mais que bien effectivement elle soit hors de nos débats.

Eh bien, lorsqu'il y a des députés qui, je le reconnais, ne sont pas de la majorité ministérielle parce qu'ils sont dépendants, mais qui, malgré eux, quelque indépendance qu'ils aient, quelque honorable que soit leur caractère, quand ils se lèvent, quand ils s'asseyent, donnent une certaine idée, non pas de leur opinion, mais d'une autre opinion que nous ne devons jamais connaître... (*Murmures au centre. — Approbation à gauche.*) Quand il y a des députés dans cette situation, quoi qu'ils fassent, quoi qu'ils disent, malgré eux il se fait une involontaire association d'idées dans le pays; on veut voir en eux autre chose qu'eux-mêmes.

Eh bien, je dis qu'il y a inconvénient pour eux, et qu'il y a inconvénient pour ce qui vaut mieux qu'eux, pour le pouvoir élevé qui les a appelés à son service. (*Nouvelle approbation à gauche.*)

Messieurs, faites une supposition. Imaginez que l'un des hommes attachés à la liste civile se mît à voter avec l'opposition. Que dirait-on? Ne trouve-

rait-on pas cela étrange? Ne dirait-on pas que la couronne se sépare de son ministère? Ne ferait-on pas mille conjectures inconvenantes et fâcheuses? Quand cela se passe en Angleterre, on destitue les fonctionnaires de la liste civile, ou, pour mieux dire, ceux-ci n'attendent pas leur destitution. Dans ce pays, les fonctionnaires de la liste civile qui ne sont pas exclus du parlement restent soumis à toutes les vicissitudes ministérielles; ils se retirent quand le ministère change. On les destituerait s'ils ne votaient pas avec lui.

J'ai entendu beaucoup de gens dire : Faites comme en Angleterre. Si un ministère nouveau trouve quelque fonctionnaire de la liste civile passant dans l'opposition, qu'il le destitue. C'est vrai, cela se fait en Angleterre; mais consultez nos mœurs, consultez vos sentiments secrets, et répondez. Si un ministère nouveau, le jour de son arrivée, demandait à la royauté de changer ses aides de camp; si, comme M. Peel et lord Wellington l'ont fait, il voulait changer jusqu'aux dames d'honneur de la reine, il n'y aurait pas assez de voix parmi vous, et même dans le pays, contre la tyrannie que ce cabinet voudrait exercer sur la royauté.

Au lieu de sacrifier la royauté, que demandons-nous? Nous demandons que l'on sacrifie les hommes qui sont attachés à son service. Nous disons, nous, qu'au lieu de demander leur destitution, il vaut mieux les éloigner de la Chambre; qu'il vaut mieux, en un mot, sacrifier les aides de camp du roi que le roi lui-même. (*Mouvements en sens divers.*)

Nous regardons cela comme un pas, et un pas considérable dans cette carrière où nous sommes engagés, et au bout de laquelle nous voyons en perspective la vérité du gouvernement représentatif.

On nous dit souvent que cela viendra, mais que cela viendra tard. Eh bien, soit! Je me rappelle en ce moment le noble langage d'un écrivain allemand, qui, faisant allusion aux opinions destinées à triompher tard, a dit ces belles paroles que je vous demande la permission de citer : « Je placerai mon vaisseau sur le promontoire le plus élevé du rivage, et j'attendrai que la mer soit haute pour le faire flotter. » Il est vrai qu'en soutenant cette opinion, je place mon vaisseau bien haut; mais je ne crois pas l'avoir placé dans une position inaccessible. (*Bruyants applaudissements et longue interruption.*)

Après un discours du ministre de l'intérieur, M. Duchâtel, la Chambre, à la majorité de 232 voix contre 184, décida qu'elle ne passerait pas à la discussion des articles.

CXXXVII

DISCOURS

SUR

LES CRÉDITS DEMANDÉS POUR LA MARINE

PRONONCÉ LE 15 AVRIL 1846

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Au début de la session, le ministre de la marine, l'amiral de Mackau, avait présenté à la Chambre des députés un projet de loi à l'effet d'obtenir les crédits nécessaires pour mettre la flotte dans l'état normal que comportait la situation de la France, et d'approvisionner nos arsenaux de toutes les matières nécessaires à l'entretien régulier de cette flotte. D'après le projet du ministre, le nombre des vaisseaux à voiles devait être de 40, celui des frégates de 50, celui des bâtiments de rang inférieur, tels que bricks, corvettes, etc., de 190, soit un nombre total de 270 bâtiments à voiles et de 100 bâtiments à vapeur. La somme nécessaire pour constituer cette flotte et pourvoir aux approvisionnements était évaluée à 135 millions de francs, et la dépense devait être effectuée en sept années, au moyen d'un crédit annuel de 19,300,000 fr., dont 6 millions à prendre sur les ressources ordinaires du budget, et, le surplus, sur celle de la dette flottante que devaient couvrir ultérieurement les réserves de l'amortissement.

La commission chargée par la Chambre d'examiner le projet de loi se préoccupa surtout de la nécessité de ne pas

constituer une flotte dont une partie resterait immobilisée par suite de l'insuffisance du personnel naval, et il ne lui parut pas que ce personnel, recruté dans l'inscription maritime, et auquel on adjoignait, il est vrai, chaque année, une fraction du contingent militaire tiré au sort mais impropre au service de la mer, pût suffire aux besoins de l'effectif que le ministre proposait de créer. De plus, il fallait tenir compte de la transformation que l'usage de la marine à vapeur devait amener dans le régime naval de toutes les nations; enfin, les bâtiments de rang inférieur répandus sur les diverses mers du globe n'y représentaient pas d'une façon convenable le drapeau de la France, et ne pouvaient qu'y être utilement remplacés par des bâtiments à vapeur. En conséquence, la commission émit l'avis de réduire de 40 à 36 les bâtiments à voiles, de 190 à 136 les bâtiments de rang inférieur, et la flotte, au lieu d'être composée de 390 bâtiments, chiffre proposé par le ministre, ne devait en compter que 329. Par suite, la dépense totale était ramenée de 155 à 115 millions et devait être également répartie sur sept années à raison de 16,400,000 francs par an.

Quelques-unes de ces réductions avaient été adoptées par le ministre de la marine; mais elles furent combattues par M. Thiers, qui aurait voulu, au contraire, que le nombre des vaisseaux fût porté à 60, et qui démontra que le personnel ne manquerait pas pour l'effectif naval ainsi accru.

Messieurs,

S'il ne s'agissait d'un intérêt aussi grand que celui qui vous occupe en ce moment, si, en présence d'un tel intérêt, ce n'était pour nous tous, autant que nous

le pouvons au moins, un devoir de contribuer à fixer les idées de la Chambre et du pays, je ne paraîtrais pas à cette tribune, que j'aborde toujours avec regret et seulement quand j'y suis poussé par l'entraînement de mes opinions ou le vœu de mes amis. J'ai longtemps hésité à prendre la parole; je m'y décide, je le déclare très sincèrement, par le sentiment d'un devoir impérieux.

Je crois qu'il est indispensable de nous arrêter, en cette matière, à quelques idées nettes, simples, justes, et d'y persévérer.

Qui dit marine, dit suite, temps, volonté.

On a reproché des fautes à l'administration actuelle; elle s'est défendue, sur quelques points, d'une manière satisfaisante; sur d'autres, elle a eu un tort, à mon sens, celui de rejeter les fautes sur l'administration précédente. Je ne suivrai pas cet exemple.

Pour moi, certainement, il y a eu des fautes dans le passé; il y en a dans le présent; il y en aura dans l'avenir : les fautes, elles sont inévitables même dans les meilleures administrations. Ce qui rachète les fautes, c'est l'excellence du système général; ce qui rachète les fautes, c'est d'avoir arrêté ce que je voudrais essayer d'arrêter moi-même ici, d'avoir arrêté quelques idées simples et justes; et alors, quand le plan est bon, quand il est fondé sur quelques idées simples et justes, les défauts de détail sont rachetés. Si l'on examine l'administration des grands hommes, tels que Colbert à la marine, Louvois à la guerre, si

l'on examine dans les détails l'administration du grand Frédéric, celle de Napoléon, oh! des fautes de détail, il y en a sans doute, mais il y a des idées fermes, arrêtées. On sait ce qu'on veut, on sait où l'on marche; c'est là l'important. Si j'avais trouvé l'indication de ces idées nécessaires, auxquelles je voudrais qu'on s'arrêtât, si je les avais trouvées dans le rapport du ministre, auquel je rends hommage, et dans le rapport de la commission, auquel je rends hommage aussi, je ne viendrais pas fatiguer la Chambre d'une discussion qui sera bien longue, je lui en demande pardon d'avance, mais inévitablement longue, parce qu'à mon avis on ne sait pas clairement ce qu'on veut, on n'est pas bien fixé sur les moyens, et l'on met une sorte de timidité à s'en expliquer avec le pays. C'est à cause de cela que je m'expose, je n'ose pas dire à la peine, car la peine sera pour la Chambre, mais au désagrément de venir lui prendre peut-être deux heures. (*Mouvement.*) Il faut donc qu'elle s'arme de patience, car, à mon avis, la question ne peut être examinée qu'avec beaucoup de détail pour être examinée sérieusement.... (*Mouvement prolongé.*)

Je ferai un grand effort, un très grand effort, pour ne dire que ce que je croirai nécessaire; mais, même en réduisant cette immense question seulement au nécessaire, on est encore condamné à être fort long.

La France veut une marine; elle a assurément bien raison. Mais c'est une chose grave pour un pays que de faire un double effort : effort pour une armée,

effort pour une marine. Ce double effort est-il justifié par la situation du pays, par les circonstances générales et particulières? Voilà le premier point sur lequel il faut vous fixer pour savoir si nous faisons quelque chose de nécessaire, et alors le faire sérieusement.

Le passé de notre marine est-il, comme on le pense généralement, un sujet de découragement, ou bien un sujet d'espérance? Il faut examiner cela.

Quel est l'ennemi que nous pouvons rencontrer? Quelle est sa force? Quelle devrait être la nôtre en sa présence? Avons-nous, en personnel et en matériel, le moyen d'atteindre la force raisonnablement désirable?

En personnel et en matériel, trouvons-nous, dans le rapport au roi, les moyens nécessaires? Le rapport les indique-t-il complètement? S'il ne les indique pas complètement, la commission y a-t-elle suppléé? Enfin l'état transitoire entre ce moyen qu'on appelle la voile et ce moyen qu'on appelle la vapeur, commande-t-il une manière particulière et toute spéciale de se conduire? Telles sont les questions que je viens traiter devant vous, et qui me semblent constituer le cadre entier de la matière.

Je commence par ce point que je veux traiter le premier : il nous faut une marine.

Je ne viens pas ici saluer une opinion à la mode, je ne fais aucun cas des opinions passagères. Elles ont beau triompher, elles ne m'imposent pas, et, quand elles triomphent, je ne viens pas m'humilier devant

elles. Je suis franchement convaincu qu'en tout état de choses il faut une marine à la France.

On parle de l'étendue de ses côtes; on n'a qu'à prendre le *Pilote français*, et l'on y trouvera que nous avons 612 lieues de côtes, pendant que nous n'avons que 565 lieues de frontières de terre. Quand on a des côtes, on a des populations toujours disposées à faire le calcul suivant : Y a-t-il quelques produits étrangers qu'on pourrait importer dans le pays avec avantage? Y a-t-il dans le pays quelque produit national qui surabonde et que l'on pourrait vendre à l'étranger avec avantage? Dès qu'on a fait ce calcul, dès qu'il y a des populations qui l'ont fait et que ces populations sont répandues sur les mers, vous êtes, malgré vous et quoi que vous vouliez, obligés de vous mêler à tous les grands intérêts du monde. Il n'y a pas besoin d'ambition pour cela; il faut seulement ce motif si simple de protéger ceux des nationaux qui font le commerce.

Assurément les Danois sont une nation sage et vaillante, qu'on peut considérer surtout comme honorable. Ce n'est pas par ambition que cette nation s'est mêlée aux guerres maritimes. C'est certainement de tous les peuples l'un des plus respectables et l'un de ceux qui ont montré le moins d'ambition. Cependant les Danois ont été obligés de supporter un grand bombardement et de livrer des batailles navales sous les murs de leur capitale. Pourquoi? Était-ce par ambition? Non, mais parce qu'il fallait défendre leur commerce.

Je le répète, dès qu'on a des populations livrées au

commerce, quoi qu'on fasse, quoi qu'on veuille, on est obligé de se mêler à tous les intérêts du monde, et de protéger ses intérêts commerciaux. Par exemple, pour arriver tout de suite à la situation présente, voilà l'Angleterre et l'Amérique en présence. Je souhaite, je souhaite très sincèrement que le résultat soit la paix. Partisan, comme vous le savez, comme je vous l'ai dit bien des fois, partisan très sincère de la révolution, de la révolution honnête, je suis convaincu que le moindre trouble matériel dans le monde arrêterait ses progrès, qui sont réels, qui sont rapides. Je souhaite donc qu'aucun trouble matériel ne survienne, que le différend qui menace aujourd'hui d'éclater entre l'Amérique et l'Angleterre se termine pacifiquement. Je l'espère, je le crois aujourd'hui; mais enfin, si le différend qui existe est résolu pacifiquement, il en pourra survenir d'autres, et il est évident que deux puissances aussi grandes, aussi justement orgueilleuses que l'Angleterre et les États-Unis, pourront être exposées à en venir aux mains. Eh bien, Messieurs, quel sera votre rôle? M. le ministre des affaires étrangères l'a dit : la neutralité! Il a raison, je souhaite qu'on la pratique avant, pendant et après.

La neutralité sera assurément une belle situation pour la France, une superbe situation commerciale. Le commerce que font aujourd'hui entre elles les deux nations qui seraient aux prises, c'est nous qui le ferions pour elles. Les cotons que les Américains nous apportent, c'est nous qui les transporterions;

les cotons dont les Anglais ont besoin et que les Américains leur transportent, ou qu'ils transportent eux-mêmes, c'est encore nous qui les leur fournirions. Ce serait non seulement une position digne, mais encore une position des plus avantageuses.

Cependant à quelle condition pourrions-nous à la fois et conserver la paix, et faire ce grand commerce?

A la condition que les Anglais ne diraient pas, comme ils ont dit il y a trente ou quarante ans : « Le pavillon ne couvre pas la marchandise ! » Car, si les pavillons neutres n'étaient pas respectés, nous serions arrêtés à l'instant même.

Eh bien, pour ce cas qui n'arrivera pas, j'espère, du moins quant à présent, mais qui peut arriver un jour, qui est peut-être inévitable entre deux nations aussi grandes que celles dont il s'agit, la France pourrait-elle se passer de marine? A quelle condition respectera-t-on son commerce neutre? On le respectera si l'on craint d'ajouter à l'Amérique une marine alliée, puissante, et qui soit redoutable.

Vous le voyez donc, même pour tout homme de sens qui ne veut pas compliquer la situation du pays, qui ne veut pas gratuitement lui imposer deux efforts au lieu d'un, il est inévitable, dans la situation du monde, que la France ait une marine, et une grande marine.

Autre chose encore. Vous dépensez tous les ans 100 millions et 100,000 hommes en Afrique. Quant à moi, je ne suis pas partisan des possessions lointaines ;

je l'ai dit, et c'est de cette parole travestie, comme le sont toutes les paroles des hommes publics, qu'on a conclu que j'étais l'adversaire de la marine. Peu m'importe cette interprétation ! Je suis l'ennemi des possessions lointaines, et ce qui fait que je suis partisan de l'Afrique, c'est que l'Afrique est très proche, et, quant à moi, je trouve que, quoique très rapprochée, elle ne l'est pas encore assez. (*On rit.*)

Eh bien, est-il raisonnable, serait-il sensé de dépenser tous les ans 100 millions et 100,000 hommes, comme on le dit proverbialement, si nous n'avions pas à tout instant, en tout état de choses, quelle que fût la politique des grandes puissances, quelles que fussent nos alliances, les moyens certains d'aller de Toulon à Alger? Cela est évident, et il n'est pas besoin de très longs détails pour l'établir.

Ainsi, d'un côté, intérêt commercial ; d'un autre côté, intérêt d'une possession considérable, qui, un jour, j'en suis convaincu, produira des résultats magnifiques. Il est évident que vous devez avoir une puissance navale suffisante pour faire respecter votre commerce, et pour pouvoir, s'il était nécessaire, porter dans nos possessions d'Afrique les troupes qu'il faudrait pour les défendre.

Sans doute il y a telle combinaison politique qui permet, à certaines époques, de développer un peu plus l'une des forces du pays et de développer l'autre un peu moins.

Assurément la force de terre, c'est-à-dire l'armée,

est la première force du pays; cela est incontestable, l'armée est le principal fondement de notre grandeur. Cependant il y a eu une époque, vous le savez comme moi, où l'on a moins développé cette force, pour développer davantage la marine. Ainsi, lorsque, dans le dernier siècle, existait ce que l'on a appelé l'alliance de 1756, cette alliance qui nous rapprochait intimement de l'Autriche, et qui nous permettait de diminuer notre force de terre pour augmenter notre force navale, on a donné un exemple fort glorieux de cet amoindrissement d'une force au profit d'une autre.

De même je comprendrais, Messieurs, que, dans un certain moment, dans l'hypothèse d'un rapprochement intime avec l'Angleterre, on développât un peu moins la force navale pour développer davantage la force de terre.

Je continue à être, et je serai aussi longtemps que je le pourrai partisan décidé de l'alliance anglaise. Je crois que, si l'on s'y était pris différemment (je me trompe peut-être), cette alliance aurait pu, depuis quinze ans, s'établir autrement. Il aurait pu se faire en effet qu'aucun nuage ne s'élevât entre les deux puissances. Je crois que si, à une certaine époque, on avait moins hésité, peut-être cette alliance n'aurait pas offert les intermittences qu'elle a présentées; plus tard, je crois que, si telle faute au dehors n'avait pas été commise, cela aurait pu nous épargner des différends. Mais, de quelque façon qu'on considère la question, est-il un homme de bon sens qui regarde

aujourd'hui l'union comme tellement certaine, comme tellement intime, comme tellement à l'abri d'un malentendu, qu'il ne puisse pas s'élever un nouveau refroidissement, peut-être même une collision; car, il y a deux ans, à propos de Taïti, vous avez failli en venir aux mains. Je dis donc que nous ne pouvons pas aujourd'hui considérer la situation comme tellement certaine, comme tellement faite, qu'il ne soit pas nécessaire de donner le plus grand soin à l'organisation de notre force navale.

Par toutes ces considérations, un homme de sens ne peut pas hésiter, et il doit dire: Il faut développer les deux forces du pays, chacune dans ses proportions naturelles, mais chacune aussi avec toute l'énergie que nos moyens financiers et les circonstances comportent.

Pour moi, je n'ai donc aucune espèce de scrupule quand je viens dire au pays : développez votre force navale, développez-la sérieusement; je suis convaincu que je me place ainsi dans notre véritable situation politique, et que je donne à la France un conseil sage, qu'elle devrait se donner à elle-même, et qu'elle se donne en effet, indépendamment de tout ce qu'on dit à cette tribune.

Maintenant est-il vrai qu'il y ait dans le passé des raisons de découragement? Messieurs, voici ce qui me frappe en étudiant l'histoire, et particulièrement l'histoire navale de mon pays. Je n'y vois pas d'un côté une dégénération continuelle, progressive, de

notre marine, de l'autre un accroissement continuel, non interrompu, de la marine anglaise; ce que je vois en France, c'est que, toutes les fois qu'il y a eu un gouvernement qui l'a voulu sérieusement, avec suite, avec énergie, il y a eu une marine.

Quand le gouvernement cesse de la vouloir, elle tombe. Il n'y a rien, en effet, qui soit une œuvre plus artificielle que la marine. La preuve, c'est que, dans tout pays, dès qu'il y a des désordres dans le gouvernement, c'est la première chose qui tombe, c'est la dernière qui renaît.

Regardez l'Espagne : elle est depuis quarante ou cinquante ans dans un état de désordre que je déplore amèrement; il y a une armée en Espagne; elle est désordonnée souvent, mais elle a une valeur véritable; et cependant il n'y a pas de marine. L'Espagne a pour toute marine un vaisseau : je l'ai vu entrer dans le port de Cadix, et j'ai vu les habitants de Cadix pleins de douleur et de chagrin en apercevant cet unique débris de leur puissance navale.

Pourquoi en est-il ainsi? C'est que, de toutes les choses, celle qui se passe le moins d'une forte volonté de la part du Gouvernement, d'une grande suite dans les idées, c'est la marine.

En France, du temps de Mazarin, il y avait une armée; la guerre civile avait suffi à la faire: il n'y avait pas de marine.

Sous Louis XIV, lorsque vous aviez deux hommes supérieurs, les deux Colbert, qui se sont appliqués,

pendant trente ans, à faire une marine, vous avez vu se former les plus beaux établissements, l'inscription maritime, que tous les peuples nous envient, la caisse des invalides de la marine, qui est le contrepoids de la dure charge qui pèse, chez nous, sur la population maritime ; vous avez vu s'élever les arsenaux de Brest et de Toulon ; vous avez vu sortir enfin ces flottes qui ont lutté, non pas contre trois puissances à la fois, mais contre deux au moins, qui ont lutté contre l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, et, dans certains moments, contre l'Angleterre et la Hollande réunies. Quand cette marine de Louis XIV commence-t-elle à faiblir? Est-ce, comme on le dit souvent, lorsqu'à la Hogue nous livrions un combat malheureux, mais très brillant, car nos bâtiments combattaient quarante-quatre contre quatre-vingt-dix-neuf? Non. Nous avons vu faiblir la marine lorsque les deux Colbert disparurent, lorsque l'administration n'eut plus la même vigueur. De plus, Louis XIV voulut lutter contre l'Europe entière avec des forces épuisées sur terre et sur mer; et il fallut alors qu'on s'en fiât au dévouement, à l'héroïsme des armateurs : c'est là la gloire de Duguay-Trouin, car une famille d'armateurs faisait la guerre pour l'État, l'État ne la faisant pas. Quand Duguay-Trouin prenait Rio-Janeiro, c'était avec les bâtiments levés par le commerce, et qui lui avaient été donnés par la confiance de ses associés. Ainsi c'est quand le gouvernement commence à faiblir, quand l'autorité n'y est plus, que la marine faiblit.

Je citerai un autre exemple : le cardinal de Fleury est un ministre fort difficile à juger, car sa vie est complexe et ses actes aussi. Il a voulu la paix, je l'en approuve, mais cela ne l'a pas empêché, au besoin, dans certains moments, de faire la guerre et de donner la Lorraine à la France. C'était un ministre pacifique ; mais un ministre ne peut être honorablement pacifique qu'à cette condition que l'avenir ne puisse pas lui reprocher d'avoir laissé, pendant la paix, périr les forces du pays. Aujourd'hui, malgré une portion incontestable de gloire à accorder à Fleury, il y a quelque chose qui pèse et qui, dans l'histoire, pèsera toujours sur sa mémoire, c'est d'avoir laissé périr les forces de terre et de mer de la France. Lorsque, malgré son désir de conserver la paix, il fut entraîné dans la guerre de la succession d'Autriche, notre marine, et c'est avec raison qu'on met la qualité au-dessus de la quantité, et qu'on dit qu'il vaut mieux avoir une bonne marine qu'une marine nombreuse, notre marine, dis-je, était très faible en nombre et très excellente en qualité. Nous eûmes peu de vaisseaux dans la guerre de la Succession, très peu dans la guerre de Sept Ans ; mais, dans ces deux guerres, nos marins se conduisirent héroïquement. Nous avons des exemples de vaisseaux qui se sont battus 30 contre 45, notamment lorsque l'amiral de Court débloquait Mahon, et qui ont eu l'avantage. Vous avez vu l'exemple d'un amiral, Létanduère, qui s'est battu avec 8 vaisseaux contre 18 et a sauvé un convoi. Vous savez tous néanmoins

comment se sont terminées les guerres de la Succession et de Sept Ans : par de déplorables résultats.

A la fin de ces deux guerres, la France s'est trouvée dans un état d'esprit singulier, et que je vais tâcher de bien faire apprécier par la Chambre, pour lui faire voir combien le gouvernement est puissant à créer une marine, combien la volonté est tout.

Après la guerre de la Succession et la guerre de Sept Ans, l'opinion était en France (je la trouve dans un des plus grands écrivains du temps, Voltaire, dans son *Histoire du siècle de Louis XIV*; je la trouve dans beaucoup d'autres) que la France n'était pas faite pour avoir une marine. Dans des pages très belles, très spirituellement écrites, Voltaire expose les causes pour lesquelles la France ne pouvait pas avoir de marine Il écrivait cela longtemps avant sa mort : il est mort en 1778. Tandis qu'il mourait en croyant notre marine à jamais détruite, la guerre d'Amérique commençait.

On sortait d'un état de délabrement complet, d'un découragement presque absolu, et tout à coup notre marine parut. Vous savez tous l'histoire du combat d'Ouessant, livré par nous aux Anglais en nombre à peu près égal. Le comte d'Orvilliers tint tête à l'ennemi et le força à reculer.

On dit que nous ne pouvons livrer des batailles d'escadres : nous avons livré, dans la guerre d'Amérique, dix-sept batailles à 8, 10, 20 et jusqu'à 30 vaisseaux ; nous n'en avons perdu qu'une ; c'est la dernière malheureusement. Les seize autres ont été quelquefois

indécises, la plupart du temps suffisantes pour nous assurer la mer, pour faire reculer le pavillon britannique. Nous avons tenu la Manche libre; nous avons couvert le siège de Gibraltar en repoussant les flottes anglaises; nous avons eu l'avantage dans la mer des Antilles; nous avons été quelquefois repoussés, mais enfin nous avons, devant les Anglais, pris Tabago, Saint-Vincent, la Grenade; nous avons porté des secours et des troupes aux Américains; nous avons secondé toutes leurs opérations. Dans l'Inde vous savez ce qu'a fait le bailli de Suffren: arrivé avec dix vaisseaux, il n'a jamais été secouru, il n'a vécu qu'avec les ressources qu'il s'est créées; il s'est emparé de Trinquemale, a livré cinq batailles, n'en a perdu aucune, a été maître un instant de la mer des Indes.

Pour tout cela qu'a-t-il fallu? Il a fallu un ministre, M. de Choiseul, et après lui un roi, un roi malheureusement mal récompensé, car il n'y a pas que les rois qui soient ingrats, les peuples le sont aussi. Louis XVI a voulu une marine énergiquement et longtemps. (*Très bien! Très bien!*) Et, grâce à lui, nous avons pu constituer, non pas une marine qui a dominé les mers, qui a vaincu précisément la puissance anglaise, mais qui a atteint le but de la guerre, qui a fait respecter la France, et lui a assuré une position imposante sur l'Océan.

Eh bien, Messieurs, quand je considère cela, je me confirme dans cette opinion qu'avec des résolutions sérieuses et soutenues on peut quelque chose, mais

qu'avec des volontés mobiles, des volontés passagères, qui sont le fruit d'une impression du moment, on engage le pays dans de grands dangers, et sans les forces suffisantes pour faire face aux dangers auxquels on l'a exposé.

Après la guerre d'Amérique, vous savez quels désordres ont empêché notre marine de tirer les conséquences de cette glorieuse lutte. Il existe encore des officiers qui ont pris part à cette guerre d'Amérique ; vous pouvez les consulter, leur confiance était immense ; mais, quand la révolution éclata, la plupart émigrèrent, les autres se dégoûtèrent du service à cause des insurrections de tous les jours qui avaient lieu dans les équipages. La France a deux grands bras, Brest et Toulon ; elle en perdit un par l'insurrection de Toulon. Réduits à la moitié de nos forces, au milieu de nos désordres, au milieu de tous les troubles du temps, nous marchâmes de revers en revers.

Napoléon a voulu réparer cela, mais il n'a pas voulu y mettre le temps ; il prodiguait tout : l'argent, parce que l'ordre admirable qu'il avait créé lui donnait des finances ; le sang, parce que l'héroïsme de la France ne lui en a jamais refusé ; le génie, parce que la nature l'en avait doué plus que tout autre homme. Mais le temps, il ne voulait pas en donner. Il voulait faire dans la vie d'un homme ce que les générations seules peuvent faire. (*Très bien! Très bien!*)

Mais, sans le temps, on n'a pas de marine. Napoléon n'en a pas fait une. De tous ces exemples, il faut

conclure que, lorsque les deux Colbert et Louis XIV en veulent une, ils en ont une, que, lorsque Fleury et Louis XV n'en veulent pas, ils n'en ont pas, et que, lorsque Louis XVI en veut une, il en a une.

Je demande pardon à la Chambre de lui citer ces exemples. Je voulais la mettre comme devant un miroir, et lui donner cette leçon utile qu'il ne faut rien vouloir à demi. Je crois donc qu'il faut une marine, et qu'on peut en créer une. Mais, Messieurs, quelle marine faut-il? Je le dis tout de suite, et sans crainte d'encourir le reproche d'une fausse opinion politique. Oh! si vous voulez dominer les mers, si vous voulez y être les maîtres plus qu'aucune autre nation, vous trouverez un peuple qui, sous ce rapport, sacrifiera jusqu'à sa dernière goutte de sang et sa dernière livre sterling pour ne pas souffrir un dominateur sur les mers. Mais, si vous voulez faire respecter, si vous voulez qu'on respecte en vous le droit des gens, si vous voulez que votre drapeau se montre sur les mers aussi grand que sous Louis XVI, vous le pouvez, à une condition : c'est de ne pas vous faire illusion sur la nature des forces qu'il faut déployer. Ne vous imaginez pas que ce soit avec 36 vaisseaux, avec 40 vaisseaux, que vous arriverez à ce but; non, Messieurs, cela n'est pas possible.

Ici j'entre dans le détail même de la question.

Devant qui vous trouvez-vous? Messieurs, il ne faut pas se le dissimuler, l'Espagne n'a plus de marine, et d'ailleurs elle ne serait dans aucun cas votre

ennemie; les Hollandais, vous le savez, n'ont plus que quelques frégates. Les Russes? Ce ne sera pas une guerre de mer que vous aurez avec eux, ce sera une guerre de terre, si vous en avez jamais. L'Amérique? Ce serait contre nature. La politique peut commettre des fautes, mais elle n'arrivera jamais à une guerre avec l'Amérique. Si le malheur amène une guerre navale, évidemment ce sera avec l'Angleterre. Je déclare, pour ma part, que je regarderais cela comme le plus grand malheur possible pour la civilisation et pour l'humanité.

Nous portons intérêt à la malheureuse Italie, à la malheureuse Pologne; nous sommes indignés du sang qui coule dans certaines parties de l'Europe; et, je vous le demande, est-ce à Vienne, est-ce à Berlin, est-ce à Saint-Pétersbourg que vous chercherez des sympathies? Assurément non. Il y en a à Londres; et vous comprenez, en présence du sang qui coule en Gallicie, vous comprenez ma pensée et mes sympathies, vous comprenez que je regarde une guerre avec l'Angleterre comme un grand malheur (*mouvement*), et je désire par-dessus tout que ce malheur n'arrive pas; mais enfin il faut se mettre en présence de cette possibilité désastreuse.

Oui, Messieurs, je le répète, si nous avions une guerre maritime, ce ne serait ni avec l'Espagne, ni avec la Hollande, ni avec les Russes; ce ne pourrait pas être, heureusement, avec l'Amérique; ce serait donc avec l'Angleterre.

Lorsque, l'année dernière, un prince qui sert avec honneur dans la marine française a publié un travail auquel on a fait souvent allusion, les Anglais ont cru voir là une malveillance décidée. Mais il n'y a pas plus de malveillance à se mettre en présence de l'Angleterre quand il s'agit de marine, qu'à se mettre, quand il s'agit d'armée de terre, en présence de la Prusse, de l'Autriche ou de la Russie. Nous faisons l'honneur à l'Angleterre de ne songer qu'à elle quand il s'agit de marine; nous ne songeons pas à la marine qui sort des ports de Trieste ou de Venise; nous ne songeons qu'à celle qui sort de Plymouth ou de Portsmouth.

Quelles sont donc les forces maritimes des Anglais? On va prendre souvent le chiffre de leur population maritime; eh bien, c'est un chiffre trop incertain. Les Anglais n'ont pas d'inscription maritime comme nous, vous ne pouvez donc vous procurer le nombre exact de leurs matelots. A mon avis, il n'y a qu'une bonne statistique, c'est de s'en rapporter, quand on veut connaître les forces d'un pays, au dernier déploiement qu'il a fait dans la dernière guerre, en y ajoutant ce que la richesse et le progrès de la population ajoutent toujours à tous les effectifs européens. Eh bien, quelles ont été les forces de l'Angleterre dans la dernière guerre? Elle s'est attribué généralement, dans un certain moment, dans le moment où elle a déployé le plus de forces, 100 vaisseaux de ligne. Je prends le vaisseau de ligne comme unité numérique : il est bien

clair que si, au lieu de vaisseaux à voiles, il s'agissait de bateaux à vapeur, l'unité numérique changerait. Peut-être faudrait-il mettre deux pour un; mais, à l'heure qu'il est, l'unité numérique, c'est le vaisseau de ligne. Dans la dernière guerre, les Anglais se sont attribué 100 vaisseaux de ligne; en réalité, si vous examinez les faits, ils n'ont jamais eu 100 vaisseaux hors des ports, ils n'en ont eu que 80; je crois que cette fois ils en auraient davantage, peut-être en auraient-ils 100.

Je ne veux adresser aucun reproche à la commission, je ne crois pas qu'elle ait manqué de sentiment national quand elle a fait son rapport : il n'y a qu'à voir les hommes honorables qui la composent pour que ce reproche ne puisse pas venir non seulement à la bouche, mais à l'esprit de personne; mais je lui reprocherai de n'avoir pas ce qu'il faut avoir dans cette matière, de n'avoir pas des idées suffisamment arrêtées.

Quand on nous parle de 36 vaisseaux en présence de 80 ou de 100, en vérité cela semble dérisoire. Il est vrai que vous partez d'un autre chiffre, celui de 44, qui est celui du ministre. Le chiffre du ministre ne me paraît pas sérieux encore. Il a toutefois une excuse, et je vais la dire : il part du chiffre de la restauration. D'où partait la restauration elle-même? Du sentiment qu'elle a eu en 1815, l'idée de ne pas avoir de marine. Elle est arrivée de l'émigration avec cette idée-là; c'était tout simple, cela coulait de source.

M. Portal, homme habile, homme très honorable, très attaché au pays, a trouvé que la force qu'on avait eue de 1815 à 1820 était dérisoire, funeste, et qu'il valait mieux n'avoir rien que d'avoir ce qui existait alors; et, partant des proportions trop réduites d'alors, il dit : 40 vaisseaux de ligne, moitié sur les chantiers, moitié à flot, et en réserve 13 vaisseaux; en tout 53. Cela se rapprochait davantage de ce qui était nécessaire, mais le chiffre de 40 vaisseaux n'était pas lui-même un chiffre qu'on pût dire normal, car véritablement, si vous vouliez vous présenter sur les mers même avec 40 vaisseaux, vous n'y joueriez pas un rôle honorable, quelle que fût d'ailleurs la valeur de ces vaisseaux. Je conviens qu'il est très difficile aujourd'hui, dans l'état où nous sommes, de fixer un effectif, mais je dis que 36, que 40 vaisseaux, ne sont pas chose sérieuse. Tous les hommes qui ont passé au pouvoir ont intérêt, et c'est pour eux un devoir d'honneur, de dire la vérité à la Chambre. Si vous croyez qu'avec 36 ou 40 vaisseaux vous feriez quelque chose de sérieux, vous vous trompez, vous vous préparez des malheurs. On a parlé de la qualité, j'en apprécie l'importance; sans doute, il vaut mieux une marine bonne que nombreuse; mais il faut aussi la quantité. J'ai cité tout à l'heure deux guerres, la guerre de la Succession d'Autriche et celle de Sept Ans, où notre marine, excellente mais trop peu nombreuse, a été détruite.

Pour moi, Messieurs, je n'oserais pas donner un chiffre, car on pourrait dire de ce chiffre, comme on a

dit du chiffre de M. le ministre et de celui de la commission : pourquoi plutôt 36 que 40? pourquoi plutôt 40 que 36? Cependant, sans fixer un chiffre, je ferai cette simple réflexion; si l'on avait dit : la France tendra vers le chiffre de 60 vaisseaux, je le comprendrais. Je crois qu'avec 60 vaisseaux contre une nation qui en aurait 80 ou 100, mais qui a tout à garder, tandis que vous n'avez presque rien à défendre, il y aurait une lutte honorable possible. Je le comprends, mais à deux conditions : la première, c'est que vous concentrerez vos forces; la deuxième, c'est que ce chiffre de vaisseaux sera appuyé de tous les moyens, de tous les approvisionnements nécessaires. J'entends par concentrer ses forces lorsque vous êtes en présence d'un ennemi comme l'Angleterre, obligée de couvrir les Indes, de garder les Antilles, et autres points du globe, j'entends que vous n'irez pas nous créer des établissements lointains, qui entraîneront la division de vos forces et non pas leur réunion.

Aussi, lorsque j'ai vu, par exemple, M. le ministre de la marine se porter à des entreprises sur les Marquises, quand je l'ai vu, par exemple, songer à une entreprise sur Madagascar, eh bien, je l'avoue franchement, je n'ai pas trouvé là ces idées justes que je voudrais voir dans les chefs qui dirigent le gouvernement, et en particulier le ministère de la marine.

Cette occupation des Marquises est une grande faute, une faute injustifiable, et que personne ne peut être tenté de justifier. Je n'ai pas vu de marin qui la

justifiât. J'en ai vu plusieurs qui m'ont dit : C'est une faute; mais que voulez-vous? Elle est faite! Je dis que là des idées justes n'existaient pas dans le gouvernement; je dis que, quand on songe à des entreprises lointaines, alors que le port d'Alger n'est pas fait, lorsqu'il a fallu des efforts inouïs pour obtenir Port-Vendres, et qu'à peine on songe au port de Berre, je dis qu'on n'a pas d'idées justes sur l'administration de la marine en France, sur le bon aménagement de la force publique.

Voilà le premier reproche que j'adresse, et ce n'est pas une guerre de récriminations que je viens faire ici, c'est uniquement dans le désir d'être utile que j'examine la question.

Assurez sérieusement le port d'Alger, n'attendez pas qu'il soit menacé pour le faire; occupez-vous de Port-Vendres, du port de Berre, alors je dirai que vos idées sont justes, et, quelques fautes de détail que vous puissiez commettre, je dirai que vous marchez dans les véritables voies. (*Interruption.*)

En vérité, je plaindrais les gens qui croiraient que j'ai cité un port de la Méditerranée par intérêt personnel ou local. (*Non! Non!*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Personne ne pense cela!

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le gouvernement a pris l'initiative sur ce point-là.

M. THIERS. — Maintenant, Messieurs, je dis qu'en concentrant bien ses forces, et sans déterminer un

chiffre, mais en tendant vers un chiffre qui serait le plus grand possible, soixante par exemple, je dis que, suivant toutes les probabilités, on se défendrait honorablement. Mais on me dit : D'abord vous vous placez dans une hypothèse vieillie, dans une fausse tactique, la guerre des escadres. Et puis la France peut-elle armer soixante vaisseaux avec le personnel qu'elle possède?

Messieurs, quant à la guerre des escadres, je ne m'engagerai pas dans une discussion technique qui n'appartient qu'aux hommes spéciaux; car je crois qu'il y a les connaissances de l'administrateur et celles du militaire; je tâche de me donner celles de l'administrateur, et je n'ai pas la prétention d'avoir celles du militaire.

Les hommes de mer disent (quelques-uns, pas tous), les hommes de mer disent : « Pas de guerre d'escadres; » soit. Seulement je leur ferai remarquer que c'est une opinion un peu légèrement conçue.

Sur quoi se fonde-t-on? On se fonde sur l'exemple de l'Amérique. L'Amérique a fait une guerre de frégates en 1812. Il y a une bonne raison pour cela, c'est qu'elle n'avait pas de flotte (*mouvement*); elle avait des frégates. Si elle avait pu arrêter la flotte qui portait les troupes destinées à brûler Washington, elle n'aurait pas craint de livrer une bataille d'escadres pour empêcher l'incendie qui allait dévorer le principal centre de sa puissance.

Oui, il y a eu des combats de frégates, il y en a eu

de brillants; mais en conclure que ce serait là l'unique rôle de la France, cela me semble étrange. En vérité, quand on parle d'une grande marine, et que d'avance on annonce qu'on fera une guerre de corsaires, je suis honteux pour mon pays. (*C'est juste.*)

Savez-vous que, quand on fait mal la guerre d'escadres, on fait mal toutes les autres?

On se plaint beaucoup que, sous l'empire, on ait livré des batailles d'escadres qui n'ont pas réussi. L'amiral Decrès, qui était un homme d'esprit et un marin de beaucoup de talent, qui n'a pas été, comme on l'a dit souvent à tort, qui n'a pas été la cause des malheurs de notre marine, non, ce fut la faute des circonstances, l'amiral Decrès disait à l'empereur : « Il faut faire la guerre suivant mon cœur. » Ce sont ses expressions textuelles.

Je vais vous dire ce que l'amiral Decrès appelait faire la guerre suivant son cœur. Ayez, disait-il, une escadre pour tromper l'attention de l'Angleterre à Brest et à Toulon, puis faites sortir de petites divisions de frégates et de corvettes, faites la guerre de divisions, et, si ces expéditions réussissent, vous ferez plus tard la guerre d'escadres.

Savez-vous ce qui est arrivé, savez-vous combien on a envoyé de ces divisions? On en a envoyé six, composées de vaisseaux, de frégates et de corvettes, et presque toutes ces divisions ont été détruites; une seule est restée, celle de l'amiral Willaumez. Celle de l'amiral Linois a été prise, celle de l'amiral Leissègues

a été détruite, celle du capitaine Soleil a été capturée presque en entier; il n'en est rentré qu'une seule. Pourquoi? C'est que l'ennemi, quand il a vu que nous faisions une guerre de divisions, a fait aussi la guerre sous cette forme nouvelle. Savez-vous aujourd'hui ce que font les Anglais? Ils chargent leur chantier de frégates, et, quand vous leur ferez la guerre de frégates, ils vous feront aussi la guerre de frégates. Je dis donc que ce sont là des arguments puérils. Si vous vous mettez en petites divisions, en frégates, les Anglais se mettront aussi en petites divisions et en frégates. Et, quelle que soit la forme que vous donniez à la guerre, il est indispensable d'avoir une certaine proportion de force; si cette proportion n'est pas convenable, vous vous placerez toujours dans une situation déplorable, et qui entraînera des malheurs.

Je dis donc que prétendre qu'on ne fera plus que la guerre de frégates, ce n'est pas résoudre la difficulté; il faut, quoi que vous fassiez, être toujours dans une certaine proportion de force.

Maintenant j'arrive à cette objection : la France ne pourrait pas armer, avec son personnel, 60 vaisseaux et 60 frégates.

Ici, Messieurs, j'ai besoin de discuter l'inscription maritime; cela est indispensable pour que nous sachions quelle opinion nous devons nous former du pays et de son avenir, et surtout pour que nous recherchions les vrais moyens d'arriver à un personnel proportionné au matériel qui nous serait nécessaire.

Pour ma part, si je croyais que l'inscription maritime dût être en décroissance continue, je l'avoue, je serais de l'avis de la commission, et je ne souhaiterais pas que nous donnassions à notre force navale un trop grand développement. Mais, Messieurs, j'ai bien étudié cette base de notre établissement naval; je l'ai décomposée dans toutes ses parties avec le soin le plus grand, et je suis persuadé qu'aujourd'hui même il est certain que la France pourrait armer 50 vaisseaux et 50 frégates. Je suis sûr que, si vous le vouliez, dans quelques années, j'en fournirai la preuve matérielle, vous arriveriez à armer les 60 vaisseaux et les 60 frégates, que je ne propose pas, mais que je voudrais qu'on eût devant les yeux comme un but d'avenir; je suis sûr, dis-je, que, dans quelques années, on pourrait armer 60 vaisseaux et 60 frégates. (*Oui! Oui!*)

M. D'ANGEVILLE. — Je demande la parole!

M. THIERS. — Messieurs, si je me trompais.... (*Non! Non!*)

M. GARNIER-PAGÈS. — Vous avez raison.

M. THIERS. — Si je me trompais, ce serait un très grand malheur pour le pays; et je vous déclare que, si je croyais qu'il ne le pût pas, j'aurais le courage de venir le lui dire; car il ne faut pas tromper le pays sur ses véritables forces; il faudrait avoir le courage de lui dire en face: Vous ne pouvez pas même armer 50 vaisseaux et 50 frégates. Mais il ne faut pas non plus mettre un courage inutile, un courage dangereux à le

décourager en amoindrissant l'idée qu'il se fait de ses forces.

Je prends l'inscription maritime : ou tous les états donnés par le Gouvernement sont faux, ce que je ne crois pas; quel intérêt aurait-il à nous tromper là-dessus? ou ils sont exacts, et je n'en doute pas. (*Mouvement.*) Est-ce que M. le ministre est blessé de mes expressions?

(*M. le ministre de la marine fait un signe négatif.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Au contraire, il y a de la bonne foi.

M. THIERS. — L'inscription maritime se compose de 125,000 hommes. Je sais bien que ce n'est pas là la force réelle dont vous pouvez disposer. Dans ces 125,000 hommes il y a les ouvriers, qu'on a compris dans l'inscription maritime pour pouvoir les faire, au besoin, travailler extraordinairement aux vaisseaux; il y a les capitaines au long cours, les pilotes, les patrons des petits bâtiments qui font le cabotage; tout cela emporte près de 24,000 hommes; reste 101,000 hommes. Dans ces 101,000 hommes, il y a les mousses, les novices, qui sont la pépinière dans laquelle se recrute sans cesse la population virile; il y a 15,000 mousses, 21,000 novices, c'est-à-dire 36,000 hommes qu'il faut défalquer encore des 101,000 hommes; reste au plus 65,000 hommes de dix-huit à cinquante ans. Mais, dit-on, ces 65,000 hommes ne sont pas tous capables de monter sur nos vaisseaux.

On ajoute qu'il faut des hommes pour le cabotage,

qu'il faut des hommes pour la pêche. Je vous ferai remarquer d'abord qu'il y a une portion de la population maritime qui est en dehors de l'inscription ; ce sont tous les hommes qui ont plus de cinquante ans. Ils sont au nombre de 35,000, et parmi eux il y a encore beaucoup d'hommes capables de faire la pêche et le cabotage. Tous ces hommes prennent, dans les mousses et les novices, des auxiliaires qui leur suffisent pour faire la pêche et le cabotage ; et ce sont les 65,000 hommes comprenant toute la partie virile de dix-huit à cinquante ans, qui sont ordinairement chargés de faire la guerre.

On a dit que, dans les 65,000 hommes, il faut retrancher les hommes qui ont un âge trop avancé. Je ferai ici une remarque : c'est que, dans l'ancien régime et jusqu'à la restauration, l'inscription maritime comprenait les hommes de dix-huit à soixante ans. C'est sous la restauration qu'on a abaissé l'âge de soixante à cinquante ans, ce qui a réduit singulièrement la portion valide qui pourrait être appelée sur nos vaisseaux.

J'ai entendu des amiraux ayant de très honorables services, et même quelques-uns d'illustres, approuver que, dans l'ancienne marine, on appelât les hommes de dix-huit à soixante ans.

Aujourd'hui on n'appelle que les hommes de dix-huit à cinquante ans. Quelle est la déduction que vous voulez faire sur le chiffre de 65,000? Sans doute il y a quelques hommes invalides, d'autres qui peuvent, en

cas de guerre, être prisonniers ou déserter; mais enfin à quel chiffre croyez-vous que se réduit la population virile? M. le ministre dit qu'on a l'habitude de compter, dans ces 65,000 hommes, 46,000 hommes de troupes d'élite. Mais, si l'on avait la prétention de ne faire la guerre qu'avec des troupes d'élite, on réduirait singulièrement les armées de terre et de mer de toute l'Europe. Il y a des troupes qui, sans être d'élite, ont pourtant leur valeur. M. le ministre reconnaît qu'indépendamment de ces 46,000 hommes d'élite de vingt à quarante ans, on pourrait, au besoin, trouver encore dans la masse des 65,000 au moins 10,000 hommes très valides, ce qui porterait le chiffre à 56,000 hommes.

Il ajoute, dans son rapport, que, si on le voulait bien, on porterait à 60,000 hommes la population valide. Et je dois dire que les hommes qui ont fait la guerre avant qu'on eût réduit le chiffre de l'inscription de dix-huit à cinquante ans confirment cette assertion.

Eh bien, je me place dans l'hypothèse la plus réduite, l'hypothèse de 50,000 hommes.

Vous savez que, d'après les règlements des équipages de ligne, on place sur nos vaisseaux deux tiers d'hommes de mer et un tiers d'hommes empruntés au recrutement. L'expérience de vingt ans a prouvé que cela composait des équipages excellents, et la flotte de la Méditerranée, qui a inspiré tant d'estime aux amiraux anglais, estime méritée dont nous sommes fiers, était composée de deux tiers d'hommes de mer et d'un tiers d'hommes de recrutement.

J'ai demandé bien des fois, car il y a longtemps que je m'occupe de cette question, j'ai demandé bien des fois, à cet égard, des renseignements à M. l'amiral Lalande. M. l'amiral Lalande m'a dit que, même en mettant une moitié d'hommes de mer et une moitié d'hommes de recrutement, on pouvait composer des équipages suffisants; mais qu'avec deux tiers d'hommes de mer et un tiers d'hommes de terre, on avait des équipages excellents.

Supposez donc que, dans les 65,000 matelots, on ne pût en trouver que 50,000, cela vous donnerait, avec l'adjonction du tiers pris au recrutement, 75,000 hommes à embarquer. Supposez, de plus, qu'on porte à 56,000, comme l'affirme M. le ministre, la quotité disponible, ce serait 56,000, plus un tiers, 28,000, c'est-à-dire 84,000 hommes.

Ainsi, dans l'hypothèse la plus réduite, vous aurez 75,000 hommes à embarquer; et, dans l'hypothèse la plus avantageuse, qui, d'après M. le ministre, n'est pas la moins probable, vous auriez 84,000 hommes.

Eh bien, prenez les règlements de la marine, vous y verrez qu'en moyenne un vaisseau de ligne exige 850 hommes; une frégate exige 400 hommes.

Une voix à gauche. — C'est beaucoup trop!

M. Thiers. — Eh bien, si vous voulez avoir 50 vaisseaux, 50 frégates, il vous faudrait pour les vaisseaux 42,500 hommes, pour les frégates, 20,000 hommes. Vous nous proposez 100 bâtiments à vapeur; il fau-

drait 13,000 hommes, d'après les bases posées par le ministre. C'est donc 75,500 hommes.

Dans l'hypothèse la plus réduite, celle où l'inscription maritime ne peut donner que 50,000 hommes, en ajoutant le tiers, 25,000 hommes pris à terre, vous avez donc 75,000 hommes, c'est-à-dire de quoi armer 50 vaisseaux, 50 frégates et 100 bâtiments à vapeur.

Dans l'hypothèse où vous auriez 56,000 hommes, en ajoutant le tiers, vous aurez 84,000 hommes.

Il ne vous manquerait ainsi que 4,000 hommes pour armer 60 vaisseaux, 60 frégates et 100 bâtiments à vapeur, qui exigeraient 88,000 hommes.

Maintenant, pour ne pas être exposé à des illusions, il faut toujours prendre les chiffres les plus bas. Quand il s'agit surtout de la sûreté du pays, il ne faut se livrer à aucune confiance aveugle ; il faut prendre les chiffres les plus bas.

Je ne dirai pas, avec M. le ministre de la marine, que nous pouvons avoir 60,000 hommes sur 65,000; je ne dirai pas même que nous pourrions en avoir 56,000 ; je dirai ce que personne ne contestera ici, c'est que nous pouvons en avoir 50,000 sur 65,000.

Dans ce cas, cela vous donne 75,000 hommes à embarquer; cela vous donne l'armement complet de 50 vaisseaux, de 50 frégates, et de 100 bâtiments à vapeur.

Faut-il monter plus haut? Le doit-on? Doit-on y prétendre? Je dis : oui; mais le peut-on? J'affirme que oui, d'après des documents incontestables.

Votre inscription maritime, qui donne, pour la partie valide, 65,000 hommes, peut-elle s'augmenter?

Oui, car, depuis, dix ans, savez-vous de combien vous l'avez augmentée? De 23,000 hommes. Comment?

C'est ici, Messieurs, qu'est la véritable question d'organisation de la marine en France.

Comment avez-vous augmenté l'inscription maritime à ce point, qu'étant, dans sa totalité, de 101,000 hommes, c'est-à-dire ouvriers, capitaines et pilotes, tout cela formant 101,000 hommes, en 1835, elle est arrivée, en l'année 1845, à 124,000 hommes? Comment cela s'est-il fait?

Je sais bien que les partisans du commerce libre nous disent tous les jours que, sans la liberté du commerce, que, sans de grands échanges, sans l'abolition d'une partie de nos tarifs, opinion populaire dans les ports, on n'aura jamais une grande et nombreuse population maritime.

Sans doute il faut favoriser le plus qu'on le peut la liberté des échanges; mais je ne crois pas, quant à moi, qu'il dépende d'un pays, en changeant ses tarifs, d'augmenter sensiblement sa population maritime. Cette question, quand on voudra la discuter, je la discuterai, et j'entrevois, au mouvement des idées, que nous serons peut-être, à la session prochaine, exposés à la discuter ici sérieusement. Quand on voudra examiner si le système protecteur a nui à notre marine, j'accepterai cette discussion volontiers. Aujour-

d'hui je me bornerai à quelques réflexions générales.

Oui, en général, le système industriel et manufacturier diminue la population maritime, mais plutôt en apparence qu'en réalité. Si vous prenez les états du commerce, vous verrez ceci : c'est que, dans le système protecteur et manufacturier, les objets de commerce changent, mais que la quantité n'en diminue pas. Ainsi vous n'allez plus chercher dans les Indes des fils, des toiles de coton, des toiles peintes qu'on appelait autrefois de l'indiennerie; aujourd'hui, qu'allez-vous y chercher? Non plus les toiles de coton, mais les cotons bruts; tandis que vous auriez peut-être quelques millions de kilogrammes en toiles, en fils, en tissus de coton, vous avez 60 millions de coton brut à aller chercher; vous avez, de plus, la houille, vous avez la fonte. Mais, j'en conviens, si les objets de commerce changent sans que le commerce diminue, si vous avez là matière à du fret, il faut faire des traités qui vous assurent ce fret, il faut faire des traités qui vous assurent les transports du coton brut ou de la houille.

Je ne veux pas blâmer le passé; cependant vous savez que, si nous n'avons pas le transport des cotons, cela est dû à des traités antérieurs. Vous savez que, si ces traités ne sont pas faciles à changer, c'est que vous avez des intérêts manufacturiers très grands à ménager en Amérique; c'est que vous ne voulez pas sacrifier, par exemple, la manufacture de Lyon pour obtenir le changement des traités avec les États-Unis.

Vous avez des traités de navigation qui permettent aux Anglais de transporter la plus grande partie de la houille en France, et ceux-là, vous pourriez peut-être les changer.

Je ne nie pas qu'il n'y ait des améliorations à apporter à nos tarifs, qui pourraient augmenter notre population maritime; mais je doute qu'on puisse sensiblement modifier les traités avec l'Amérique, car, pour les changer, on sacrifierait des intérêts très graves. Je crois plus facile de changer les traités qui nous assureraient une plus grande portion du transport des houilles. Mais tout cela est difficile et problématique.

Je dis que je suis convaincu que, s'il y a un moyen d'améliorer l'inscription maritime par des changements aux traités, il y a encore un moyen plus simple à votre disposition, un moyen qui ne vous entraînerait pas dans des dépenses excessives : c'est d'augmenter vos armements annuels, c'est-à-dire le nombre de vos vaisseaux sous voile.

Messieurs, d'où vient que, depuis dix ans, l'augmentation de l'inscription est de 23,000 hommes? Je demande qu'on m'en assigne une seule cause autre que les armements. Autrefois vous aviez 10 vaisseaux, 11 vaisseaux, 12 vaisseaux; vous êtes arrivés successivement jusqu'à 14, 15, 20; votre effectif d'hommes embarqués a monté de 15,000 à 20,000, à 26,000, à 30,000 et quelquefois à 40,000 hommes. Savez-vous ce qui s'est passé lorsque vous avez eu

jusqu'à 40,000 hommes sur les vaisseaux de l'État? C'est que le commerce a été obligé de remplacer les matelots que le gouvernement lui prenait, et, pour remplacer ces matelots, le commerce a pris des jeunes gens, des novices, il a pris des hommes dans les ports, et alors vous avez vu l'inscription maritime monter de 102,000 à 124,000 hommes.

J'ai cherché à m'expliquer cela : on m'a dit que la levée permanente avait contribué à l'augmentation. Ceci, je suis fâché de le trouver dans le rapport de M. le ministre de la marine; j'ai eu l'honneur de le lui dire à lui-même, c'est une raison qui ne me semble pas fondée.

Qu'est-ce que c'est que la levée permanente? C'est le soin qu'on a eu, et que je loue, de répartir la charge de l'inscription sur tout le monde. Autrefois on prenait les matelots qu'on avait sous la main, et on les gardait dix ans, douze ans; et il y en avait d'autres qu'on n'appelait jamais. Aujourd'hui on les appelle tous à leur tour, on les garde un nombre d'années déterminé, et la charge est également répartie. De cela il a pu résulter que la charge fût moins lourde, que les hommes peut-être cherchassent un peu moins à s'y soustraire; mais on ne me persuadera pas que la levée permanente soit la cause de l'augmentation de 23,000 hommes qui s'est produite en dix ans.

On dit encore qu'en faisant des recensements plus exacts, car je n'omets aucune raison, qu'en faisant des recensements plus exacts, on est arrivé peut-être

à saisir quelques centaines d'hommes qui échappaient. Je le veux bien; mais ce sont là des causes d'une très mince valeur. La principale augmentation est celle qui est venue de ce que vous avez appelé sur les vaisseaux de l'État, successivement 6,000, 10,000, 15,000 hommes de plus. Il en est résulté, et il n'y a pas un homme des ports qui ne l'ait vu, que le commerce a créé des marins nouveaux. Eh bien, vous avez ces marins à votre disposition.

Avant de passer à un autre ordre d'idées, permettez-moi de vous citer un chiffre qui vous prouvera, de la manière la plus évidente, qu'en appelant un plus grand nombre d'hommes sur les vaisseaux vous avez véritablement créé une plus grande population maritime.

Si vous n'aviez vu s'élever que le chiffre des hommes valides, on pourrait dire que cela est passager, que cela est accidentel, que ce sont des hommes que vous avez accidentellement appelés sur les vaisseaux, mais que cela n'aura aucune conséquence.

Eh bien, savez-vous comment se décomposent les 23,000 hommes de cette augmentation qui se rapporte à la population véritable des hommes de mer? Il y a 12,000 matelots d'augmentation; il y a 5,558 novices; il y a 3,486 mousses.

Cela vous prouve que les familles, en voyant que le placement des hommes de mer était facile, parce que les vaisseaux de l'État leur offraient un nouveau débouché, se sont hâtées de diriger leurs enfants vers

cette industrie. Puisque vous avez 3,000 mousses et 5,000 novices de plus, ces chiffres de 3,000 mousses et de 5,000 novices, ajoutés aux 12,000 matelots de dix-huit à cinquante ans, augmentation qui s'est produite depuis dix ans, ces chiffres vous prouvent que les familles se sont dirigées de ce côté, et que c'est là la cause véritable de l'augmentation qu'on a remarquée.

En marine, il y a deux extrêmes : un extrême qui est le plus heureux de tous, et un autre qui est tout le contraire. Ces deux extrêmes, ce sont, d'une part, l'Angleterre et l'Amérique, qui ont une telle population de matelots qu'elles n'ont qu'à y puiser; et, de l'autre, c'est la Russie, qui est obligée de prendre les hommes à la glèbe pour en faire des matelots.

Est-ce que, pour cela, la Russie a renoncé à avoir une marine? Il y a des assertions diverses sur le chiffre de cette marine. Pour la Russie, vous le savez, tout est secret; il est difficile d'avoir des notions exactes. Il y a des assertions qui portent à 40, d'autres qui portent à 50 vaisseaux le chiffre de la marine russe. Comment fait la Russie? Elle prend des hommes qui n'ont peut-être pas le goût de la mer; elle les place pendant quinze ans sur les vaisseaux de l'État, et elle finit par en faire des marins... (*Interruption.*)

Je voudrais abréger le débat, Messieurs, mais cela ne dépend pas de moi... (*Parlez! Parlez!*)

Je ne vous propose pas de faire comme les Russes; mais je vous dis : Vous avez deux exemples, l'Amé-

rique et l'Angleterre, qui, grâce à leur population marchande, n'ont pas besoin de moyens accessoires; et l'autre extrême, le moins désirable de tous, celui des Russes, qui n'ont pas de matelots et qui en créent.

Eh bien, je vous le demande, que devez-vous conclure, lorsque vous voyez que ceux qui n'ont pas de matelots se résignent eux-mêmes à en créer et qu'ils y réussissent? Car j'ai entendu l'amiral Lalande me parler de la marine russe avec la plus grande estime, et me dire qu'on ne lui rendait pas assez justice, qu'elle était très digne d'attention.

Or, Messieurs, lorsque la Russie ne renonce pas à ce moyen extrême, vous, qui n'êtes pas réduits à l'employer, qui, avec le moyen si simple dont je viens de parler, et qui a réussi, dans les dix dernières années, à vous donner 23,000 hommes d'augmentation, quand vous avez ce moyen d'augmenter les armements de l'État, vous ne l'emploieriez pas! Mais, si vous ne l'employez pas, voulez-vous que je vous dise ma pensée tout entière? C'est que vous ne voulez pas faire quelque chose de sérieux. Tant que je ne vous verrai pas satisfaire à ce besoin d'augmenter la population maritime, et à cet autre besoin d'avoir des équipages formés, tant que je ne verrai pas augmenter les armements de l'État, c'est-à-dire le nombre des vaisseaux sous voile, je ne croirai pas que vous ayez l'intention d'avoir une marine véritable.

Il faut, Messieurs, ne pas nous tromper les uns les autres; il faut dire quels sont les vrais moyens du

pays. Ses vrais moyens, ils sont d'augmenter le nombre des bâtiments à voiles, et c'est ici que j'attaque, avec les ménagements que m'inspireront toujours mes sentiments pour lui, c'est ici que j'attaque M. le ministre de la marine. Vraiment, nous dire qu'on s'occupe sérieusement de la marine, quand il y a huit vaisseaux de ligne sous voile, et qu'il y a quatre vaisseaux, comme on les nomme, en commission de rade, je dis que, quand on se réduit à cela, on ne prend pas le vrai moyen d'augmenter l'inscription maritime et de former des équipages.

Il y avait autrefois divers états pour les bâtiments : il y avait le vaisseau sous voile, complètement armé, comme s'il allait combattre; vous en avez huit dans cet état; il y avait un état intermédiaire, que M. le ministre a aboli, et je le lui reproche, c'était un état de demi-armement. On nommait cela, je crois, la disponibilité de rade.

Un vaisseau de ligne avait, par exemple, 350 hommes d'équipage, il avait, et c'est important, son état-major tout formé, son capitaine nommé, et, de plus, son second. Avec ses 350 hommes, il pouvait manœuvrer, sortir du port, s'instruire; il pouvait même tirer le canon. Et il est certain, je le tiens d'officiers qui ont commandé, il est certain qu'ils ont porté des troupes d'Alger à Toulon, avec des vaisseaux dans cet état de demi-armement qu'on appelait disponibilité de rade. Avec 350 hommes d'équipage, ils manœuvraient, ils s'exerçaient. Rien n'était plus

facile, en ajoutant une ou deux compagnies de matelots à cet armement, que de créer tout de suite un vaisseau complètement équipé et instruit.

Il y avait donc deux états : le vaisseau complètement armé, le vaisseau en demi-armement.

M. le ministre, à ce vaisseau à demi armé, à ce qu'on appelait la disponibilité de rade, a substitué la commission de rade.

Savez-vous ce que c'est qu'un vaisseau en commission de rade? C'est un vaisseau sur lequel il y a à peu près une centaine d'hommes d'équipage, où il n'y a pas d'état-major formé, un vaisseau pour lequel on fait une dépense inutile.

J'aimerais tout autant le vaisseau qui est dans le port, avec tout son matériel, et qui n'a besoin que de quelques gardiens pour veiller à sa sûreté, qu'un vaisseau qui ne porte qu'un équipage de 100 hommes, et qui ne peut mettre à la voile.

Il fallait ou le vaisseau complètement armé ou le vaisseau en demi-armement qui pouvait se mouvoir, et il ne fallait pas cette création, qui ne donne que des vaisseaux immobiles et sur lesquels on fait la dépense de cent hommes, qui ne servent à rien.

Je comprendrais qu'on eût un certain nombre de vaisseaux en armement complet et un certain nombre de vaisseaux en demi-armement. Je comprendrais qu'on proportionnât, avec le temps, le nombre des vaisseaux en armement et en demi-armement aux facultés du budget. Si je voyais l'intention de suivre une

progression ascendante, si je voyais augmenter le nombre des vaisseaux en armement complet et en demi-armement, progressivement, suivant les facultés du budget, je dirais que vous prenez le véritable moyen d'augmenter l'inscription maritime et d'avoir des équipages formés.

Mais, lorsque de 20 vaisseaux, comme en 1840, vous retombez volontairement à 8, avec l'illusion de 4 vaisseaux en commission de rade, j'ai le droit de dire que vous ne prenez pas le moyen sérieux.

Le budget, sans doute, est une grande raison; mais j'ai fait des calculs dont on n'attaquera pas la solidité, car j'ai pris les chiffres de ces messieurs qui sont au banc des ministres assis à côté de leur chef.

J'avais demandé autrefois à M. Tupinier quelle était la dépense d'un homme embarqué; M. Tupinier croyait que c'était 1,200 francs; ces messieurs croient que c'est 1,300 francs. Je prends le chiffre le plus élevé.

On peut faire trois hypothèses. Supposez que vous vouliez avoir 10 vaisseaux en complet armement et 10 en demi-armement; supposez que vous en vouliez avoir davantage avec le temps : 12 vaisseaux en complet armement et 12 vaisseaux en demi-armement, enfin 15 en complet armement et 15 en demi-armement. Savez-vous ce que cela coûterait au budget tous les ans? Ces messieurs pourront refaire les calculs et les contester s'ils ne les trouvent pas exacts. J'annonce à l'avance que j'ai pris le chiffre de 1,300 francs

par homme embarqué, le matériel compris. Savez-vous, pour 10 vaisseaux complètement armés et 10 vaisseaux à demi armés, ce qu'il en coûterait d'augmentation au budget? 6,200,000 francs; et vous auriez 4,800 hommes de plus embarqués, ce qui, avec vos 26,000 hommes, ferait 30,800. Supposez que vous vouliez avoir 12 vaisseaux complètement armés et 12 vaisseaux en demi-armement, il vous en coûterait 9,340,000 francs. Enfin, si vous vouliez avoir 15 vaisseaux complètement armés et 15 vaisseaux en demi-armement, il vous en coûterait 14 millions de plus par an.

Vous le voyez, vous pourriez, en augmentant successivement le budget de 6,200,000 fr., de 9,340,000 fr., de 14 millions, arriver à cette force de dix vaisseaux armés ou demi-armés, et progressivement jusqu'à quinze vaisseaux armés et quinze vaisseaux demi-armés.

Dans ce cas-là, l'inscription maritime augmenterait sensiblement; vous la verriez croître comme vous l'avez vue croître depuis dix ans, de 10, 11 à 12,000 hommes. Alors la base principale, que l'on trouve aujourd'hui inférieure à 50,000 hommes, pourrait monter à 60,000.

Là, Messieurs, est la véritable pépinière de nos marins; il ne dépend pas de nous de changer des tarifs, de créer des ressources, contraires souvent à des intérêts très sérieux et très respectables dans le pays; mais ce qui dépend de nous, c'est d'augmenter

le nombre de nos bâtiments sous voile; c'est, au lieu de rester à 8 vaisseaux armés, et 4 en un véritable état de désarmement, c'est d'adopter l'ancien système de vaisseaux complètement armés et de vaisseaux à demi armés; c'est d'arriver successivement aux chiffres de 10, de 12, de 15. Je ne demande rien là d'excessif, de soudain, qui puisse paraître un déploiement de forces capable d'inquiéter nos rivaux et de faire naître des complications politiques.

Je demande qu'on ajoute successivement au budget 6,200,000 fr., 9,340,000 fr., 14,000,000 fr.

Quand je verrai cela, je croirai que vous prenez la question au sérieux; mais jusque-là, j'en demande pardon à M. le ministre de la marine, je lui reprocherai toujours de vouloir un peu dissimuler.

Ce que je dis ici, il le sait mieux que moi, c'est la vérité, la vérité pratique, et il n'y a pas un homme dans les bureaux de la marine qui ne sache ce que j'avance. Le jour où, avec les progrès du budget, vous aurez augmenté votre marine sous voile, je croirai que vous voulez faire une marine, jusque-là je douterai que l'intention soit sérieuse.

Voilà pour le personnel.

Maintenant passons au matériel.

Plusieurs voix. — Reposez-vous un peu.

M. Thiers. — J'aurai bientôt fini.

Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre. (*Parlez! Parlez!*) Mais j'ai besoin de lui dire quelques mots sur la question du matériel.

Si nous n'étions pas dans un état de transition, s'il n'y avait pas en présence deux grands moyens, la voile et la vapeur, si les formes que la marine devra définitivement avoir étaient irrévocablement arrêtées, je trouverais, comme je le disais tout à l'heure, que 36 vaisseaux ne sont pas suffisants, que 40 vaisseaux même, permettez-moi le mot, sont une puérilité. Mais, dans l'état de transition où l'on est, dans l'incertitude où l'on se trouve sur la question de savoir si la voile se combinera avec la vapeur, ou si la voile sera remplacée en entier par la vapeur, je comprends qu'on ne veuille pas construire tous les vaisseaux qui répondraient au personnel que la France possède et pourra posséder. Je comprends donc qu'on fixe à 40 le nombre de nos vaisseaux ou à flot ou sur le chantier, je comprends même, je ne le préfère pas, je comprends qu'on se réduise à 36, parce qu'en effet, si la marine à vapeur doit l'emporter, il serait peu sensé de créer aujourd'hui des constructions dont la forme devra disparaître bientôt. Je fais ici à l'état transitoire où nous nous trouvons les concessions qu'il y faut faire; mais je prie MM. les membres de la commission de remarquer que toute transition de ce genre est lente, que la forme des constructions navales a changé bien des fois depuis deux siècles, et que jamais les transitions n'ont été si subites; il n'y a pas de transition qui n'ait été faite en vingt, en trente et quarante ans. Ainsi les vaisseaux de ligne, même la transformation étant admise, la vapeur devant l'emporter sur

la voile, les vaisseaux de ligne conserveront longtemps, à cause de la lenteur de la transition, une influence considérable.

Il ne faut pas oublier que, dans le cas qui semble le plus probable, sans être certain, on ajouterait l'hélice aux vaisseaux de ligne, et que les vaisseaux de ligne existants pourraient recevoir ce nouveau moteur. J'ai vu, en effet, en Angleterre, des vaisseaux de l'ancienne marine auxquels on appliquait l'hélice.

Ainsi, sous tous les rapports, les vaisseaux de ligne conserveraient longtemps une grande valeur, soit qu'on les combinât avec les bâtiments à vapeur, soit qu'ils devinssent bâtiments à vapeur eux-mêmes par l'adjonction de l'hélice.

Cependant j'accorde à la commission que, s'il fallait, comme c'est mon opinion, 60 vaisseaux, on en construirait non pas 60 mais 36, à la condition toutefois que vous donneriez à l'approvisionnement ce que vous ne voulez pas donner à la construction sur le chantier. La commission dit : Nous l'avons offert au ministre, mais il ne l'a pas accepté. J'en demande pardon à M. le ministre, mais, dans ce cas, je m'en prends à lui. Il nous propose comme approvisionnement 180,000 stères de bois : en vérité, si l'on avait dit, il y a cinquante ans, dans les bureaux de l'ancienne marine, qu'on regardait 180,000 stères de bois comme un approvisionnemeut normal, ce mot n'existait pas (*on rit*), comme un approvisionnement suffisant, on aurait fait sourire les anciens administrateurs

de la marine. 180,000 stères comme approvisionnement, cela est dérisoire!

Si vous lisez le rapport de M. Tupinier sur le matériel, vous y verrez que, dans les dernières années, où il y a eu un peu d'activité dans les constructions, on a dépensé au moins le chiffre de 50,000 stères sur l'approvisionnement, et aujourd'hui, lorsque vous voulez construire tant de bâtiments à vapeur, renouveler toute la face de notre matériel, certainement ce n'est pas 50,000 stères de bois que vous avez à dépenser par an, c'est au moins 60,000.

Votre approvisionnement de 180,000 stères n'est donc pas un approvisionnement de cinq ans, c'est un approvisionnement de trois ans; et, si vous aviez la guerre, ce serait un approvisionnement de deux ans tout au plus. Oser dire, avec la peine qu'on a à se procurer des bois, que c'est un approvisionnement sérieux que celui de 180,000 stères, n'est pas chose soutenable devant des hommes qui ont seulement regardé les états que vous avez publiés vous-mêmes. Quand vous dites que vos approvisionnements sont pour cinq ans, je vous démontre qu'ils sont à peine pour trois ans en temps de paix et pour deux ans en temps de guerre, et je ne vous dis pas encore toute la vérité. Dans l'hypothèse d'une guerre, vous m'accorderez que ces vaisseaux que vous ne construisez pas aujourd'hui, que vous ajournez dans la prévision d'une transformation, il faudrait les construire. Ce ne serait pas moins de 20 vaisseaux, de 20 frégates,

sinon en bâtiments à voiles, au moins en bâtiments à vapeur, et il faudrait pour cela plus de 100,000 stères de bois. Si vous ne demandez, non pas 180,000 stères, mais 300,000, vous ne faites pas une chose que nous puissions prendre au sérieux. Quand on songe surtout, Messieurs, à l'état des bois non seulement en France, mais partout, quand on songe à la difficulté de s'en procurer, on est effrayé de ce que vous appelez votre prévoyance.

Vous savez que vous avez été obligés de nommer une commission pour l'approvisionnement du bois.

Nous en sommes là aujourd'hui, qu'il y a querelle entre le ministre des finances et le ministre de la marine pour le martelage des bois de la marine.

Les finances disent : « Mais nous voulons que nos adjudications donnent plus de produits. » Je les approuve.

La marine dit : « Mais, si vous voulez que le martelage soit exercé à la rigueur, d'après les anciennes règles, je ne trouverai plus de bois. »

Savez-vous ce qu'on est exposé à voir? On est exposé à voir la marine obligée de racheter à tout prix les bois que les finances auront vendus à des adjudicataires, et cette marchandise qui nous appartient, qui est notre principale ressource, il faudra la racheter je ne sais à quel prix. Voilà le soin qu'on apporte dans ces affaires-là.

M. D'ANGEVILLE. — On a les bois à meilleur marché de cette manière-là. (*Mouvement prolongé.*)

M. Thiers. — Messieurs, de quelque manière qu'on s'y prenne, on ne me persuadera pas qu'il puisse y avoir un bon marché à aller racheter une propriété qu'on avait soi-même; on ne me persuadera pas qu'il ne serait pas plus simple de garder soi-même ses bois au lieu d'avoir à les racheter. (*Mouvements divers.*) Mais soit, la commission est chargée d'examiner cela, car tout est en commission, soit; mais enfin vous savez comme moi que les bois disparaissent partout, que c'est un progrès ordinaire de la civilisation.

Toute la civilisation américaine se fonde sur la destruction des bois; il n'y en a presque plus en Angleterre; ils diminuent en France de tous côtés; on a accordé des défrichements, mais on a eu beau les accorder avec la plus grande réserve, les bois tombent partout; ils disparaissent même en Allemagne.

Et, lorsque cette denrée si chère, que le fer ne remplacera pas (car vous savez, et l'on a reconnu d'une manière qui ne fait plus question pour personne, que la construction en fer est impossible pour les vaisseaux de guerre), lors, dis-je, que le bois devient si précieux, je vous vois vous fier à l'avenir avec un approvisionnement de 180,000 stères; je vous vois employer le procédé administratif le plus singulier et le plus étrange, et j'entends M. le ministre de la marine, ou, du moins, la commission l'a entendu dire qu'il ne savait pas où les mettre. (*Mouvement.*)

M. le ministre de la marine. — Je n'ai pas dit cela!

M. Thiers. — Tant mieux!

M. Lacrosse. — M. le ministre se trompe ; il l'a dit.

M. le ministre de la marine. — Je désire qu'on me le rappelle, je répondrai.

M. Thiers. — Eh bien, si vous voulez, je donnerai une autre forme à la raison qu'on vous prête. Vous avez, sous une forme ou sous une autre, allégué les difficultés de la bonne conservation des bois.

Messieurs, voici les procédés de conservation qui sont vulgaires. Vous les trouverez consignés dans le rapport de M. Tupinier.

Il y a deux manières de conserver les bois. La première, c'est de les mettre dans l'eau ; il n'y a pas, je suppose, d'embarras pour trouver de la place. L'autre, c'est de les mettre sous des toitures mobiles. Je demande s'il est bien difficile de créer des toitures mobiles pour couvrir des bois.

Sous ce rapport, je trouve que l'approvisionnement est tellement iusuffisant en bois, que je suis porté à croire qu'en faisant la proposition actuelle, on a bien plutôt cédé à une injonction de la Chambre qu'on n'a voulu faire une chose parfaitement efficace. Quant aux mâtures, on a cité 11,500 mâtures : tout le monde peut croire qu'avec ces 11,500 mâtures on a un approvisionnement comme celui que nous avions après la guerre d'Amérique ; car il faut que vous sachiez qu'à cette époque on était tellement prévoyant, que cet approvisionnement a suffi à nos guerres de la république et de l'empire. On peut croire, dis-je, que nous avons autant de mâtures qu'il y en avait du

temps de Louis XVI. Eh bien, j'ai demandé aux hommes compétents ce que c'était que ces 11,500 mâtures. On m'a affirmé, et je répète l'affirmation, on m'a affirmé que, dans ces 11,500 mâtures, la plupart étaient incapables de servir comme grands mâts de hune; que la plupart étaient des mâts de dimensions inférieures, incapables de faire un service difficile; et l'on m'a assuré encore qu'aujourd'hui, dans presque tous les pays, il est très difficile de s'en procurer; que c'est là, plus que pour toute autre chose, que la prévoyance devait être extrême, le soin continuel, et qu'il ne fallait pas reculer devant la dépense.

Ce sont là, Messieurs, les points les plus importants de l'approvisionnement. Quant aux cuivres, aux fers, aux chanvres, ce sont des matières qu'on peut se procurer facilement, bien que quelques-unes soient de difficile conservation; mais, pour le bois, je le déclare, si la Chambre veut agir sérieusement, elle insistera pour qu'on donne à M. le ministre de la marine une somme considérable pour cette espèce d'approvisionnement.

Je n'ai plus qu'un mot à dire relativement aux nouvelles inventions qui, de tous côtés, semblent devoir assurer à la marine une marche nouvelle et d'autres destinées. Il y a là une grande incertitude. J'avoue que je ne comprends pas la manière dont on s'y prend en France pour faire des expériences, pour chercher à arracher à l'avenir son secret. Par exemple, récemment, en Angleterre, on a voulu décider quelle était la meilleure forme à donner aux vaisseaux à voile.

Il existe là une grande contestation, qui, je le dis avec orgueil, semble vidée à l'avantage des constructions françaises; on se demande s'il faut adopter les vaisseaux à rentrée, comme les faisaient nos anciens ingénieurs, ou des vaisseaux à muraille droite.

Pour examiner cette question, qu'a-t-on fait? On a envoyé des vaisseaux de toute forme et de tout échantillon croiser en divers parages; on y a placé des officiers distingués; on les a fait naviguer dans toutes les mers et par tous les temps; on a dressé un procès-verbal exact de toutes leurs observations, et, lorsqu'ils sont rentrés en Angleterre, la forme de l'ancien vaisseau français *le Franklin*, devenu *le Canopus*, a semblé l'emporter. Je comprends des expériences faites de la sorte. Mais, quand on se contente d'évolutions dans la Méditerranée, quand on se contente d'adresser des questions à des officiers distingués sans doute, et qu'on enregistre les réponses, qu'on ajoute cartons sur cartons dans les bureaux, en vérité ce n'est pas ainsi qu'on pourra arracher son secret à l'avenir. Ce n'est pas ainsi qu'on s'y prend, et, sous ce rapport, j'adresserai encore à l'administration de la marine le reproche de ne faire que des expériences tout à fait insuffisantes.

Je résume tout cela, et voici les conclusions que j'en tire. Je crois que, dans l'état présent du pays, dans l'état du monde, et, en général, dans toutes les situations, la France doit avoir une marine capable de la faire respecter; je dis que, si elle consulte son passé,

elle trouvera que, toutes les fois que le gouvernement l'a voulu, elle a pu non pas dominer sur les mers, mais s'y faire respecter. Je dis que, pour cela, tous les effectifs indiqués sont des effectifs chimériques; que 36, que 40 vaisseaux ne sont pas suffisants, mais que, sans en assigner un, il faut tendre vers un effectif supérieur, peut-être celui de 60, qu'il faut y tendre par le personnel, par le matériel : par le personnel, je l'ai dit, et je le répète avec une conviction profonde, il n'y a qu'un moyen, c'est d'augmenter progressivement le nombre de vos vaisseaux sous voile et à la mer; pour le matériel, il faut de grands approvisionnements, et quant aux difficultés de construction, quant à tous les mystères qu'elle peut recéler, il faut des expériences sérieusement faites.

Au lieu de cela, qu'est-ce que je vois, qu'est-ce que le gouvernement adopte? S'il s'agit de concentrer des forces, vous le savez, il n'est pas nécessaire de le répéter, on néglige le port d'Alger pour s'occuper des Marquises. (*Réclamations au centre.*) Mais vous le savez, Messieurs, il a fallu une discussion pour faire le port d'Alger. (*Approbation à gauche.*)

Quant aux armements sous voile, vous avez 8 vaisseaux, c'est-à-dire que, si vous restez avec ce chiffre de 8 vaisseaux armés, vous verrez votre inscription maritime décroître au lieu d'augmenter.

Quant au matériel, le gouvernement vous propose 44 vaisseaux. Soit! Je conviens, et je l'ai déjà dit, que, dans l'état transitoire, cela suffit; mais les approvi-

sionnements sont tellement insuffisants, qu'on ne peut dire qu'effectivement on songe à l'avenir lorsqu'on demande 180,000 stères de bois; et, quant aux expériences, je viens de le dire, elles sont tout à fait mal conduites.

Eh bien, à qui m'en prendrai-je? ce ne sera pas à ces hommes capables, appliqués, timides, qui composent les bureaux, car dans les bureaux, battu qu'on est par tous les vents, on est naturellement timide. (*On rit.*) Je ne m'en prendrai pas même à M. le ministre, je m'en prendrai à l'ensemble du gouvernement, à tous les hommes qui sont sur ces bancs. S'il s'agissait d'une science occulte, de connaissances spéciales, je ne me serais pas permis de venir traiter cette question; mais il s'agit ici de bon sens, et tout homme qui pense, tout homme qui a d'ailleurs administré, peut se faire une idée exacte de ce que c'est que concentrer ses forces, que d'avoir plus de vaisseaux sous voile. Tout le monde peut avoir ces idées; mais comment les mettre en pratique? C'est à la condition, pour celui qui administre, de se faire un plan, de vouloir quelque chose.

On ne veut pas, ou l'on veut mal dans le sein du ministère. (*A gauche : C'est cela!*) On tâche d'éluder la difficulté en proposant des dépenses qui puissent occuper la Chambre et le pays.

L'administration de la marine! Si vous voulez savoir son histoire, la voici : A une époque où le pays ne tenait pas beaucoup à une marine, où l'on refusait

de donner, où l'on donnait avec parcimonie, qu'est-ce qu'a fait l'administration? Le savez-vous? J'ai tort de faire cette interrogation; vous le savez comme moi: quand on refusait de donner, l'administration a laissé périr le matériel, parce que le matériel ne se défend pas autant que le personnel. (*On rit.*) Maintenant le flot est changé; le pays est mieux éclairé; il veut une marine et il offre plus qu'on ne veut prendre. Aussi l'administration de la marine est dans cet embarras. Elle est entre les Chambres, qui offrent beaucoup, et la politique, qui lui conseille de ne pas accepter autant. (*A gauche : Très bien! Très bien!*)

Je dis que voilà la vraie situation de l'administration de la marine. A une époque où on lui refusait une partie de ses demandes, elle a laissé périr le matériel. Maintenant on lui offre trop, à son gré, et elle ne voudrait pas accepter.

Et, si j'ai un reproche à faire à M. le ministre de la marine, et je lui en ferai un seul, c'est d'accepter la responsabilité d'une situation où il ne peut pas faire tout ce que les lumières de son esprit lui indiquent de faire; car il n'est pas possible que M. l'amiral de Mackau, officier de marine distingué, et dont les connaissances pratiques sont connues, puisse avoir des doutes sur les vérités si vulgaires que j'ai apportées à cette tribune. Il sait bien qu'on ne peut avoir une marine respectable qu'à la condition d'avoir un nombre donné de vaisseaux sous voile, un nombre également donné de vaisseaux en construction et beaucoup d'ap-

provisionnements. J'ajoute que, quand on est dans ces idées et qu'on a une Chambre qui vous offre au lieu de refuser, il n'est pas possible d'accepter cette responsabilité. (*Interruption au centre.*)

Messieurs, je n'ajoute qu'un mot.

Pour le ministre de la guerre (et les derniers mots que je dis ici je les ai dits loyalement, et même plus d'une fois, à M. le ministre de la marine), pour le ministre de la guerre, il a une excuse. Si, dans des moments difficiles, on ne trouvait ni en cavalerie, ni en infanterie, ni en matériel d'artillerie, tout ce qui serait nécessaire, il pourrait dire qu'il a souvent essuyé des refus dans la Chambre, et j'ai vu tous les ministres de la guerre se retirer avec des budgets singulièrement réduits. (*C'est vrai !*)

Mais le ministre de la marine, voici ce qui lui est arrivé, il y a trois ans... (*Écoutez ! Écoutez !*)

Il y a trois ans, son budget présenté, il a été obligé de souffrir que 3 millions y fussent ajoutés.

Voilà comment on le traite ! On a exigé, malgré ses refus, que 3 millions fussent ajoutés à son budget !

Eh bien, lorsqu'on en est là, on accepte, si dans l'avenir les forces du pays ne se trouvaient pas suffisantes, une responsabilité immense. Et, quant à moi, je n'ai de conseil à donner à personne, mais, je le déclare, cette responsabilité je ne l'accepterais jamais. (*Mouvement prolongé. — Agitation.*)

CXXXVIII

DISCOURS

SUR LES

CRÉDITS EXTRAORDINAIRES DE LA MARINE

PRONONCÉ LE 16 AVRIL 1846

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans le résumé qu'il fit de la discussion générale, le rapporteur de la commission, M. Hernoux, soutint de nouveau que, dans la période de transformation où se trouvait la marine, il convenait, avant de donner à la flotte le développement qu'elle devait recevoir, d'attendre du temps les indications qu'il ne tarderait pas à fournir. D'ailleurs, le chiffre de 60 vaisseaux exigeait un personnel que, dans son état actuel, l'inscription maritime ne pourrait pas fournir, et mieux valaient 36 vaisseaux bien armés et bien équipés que 60 mal montés et mal manœuvrés. Enfin la commission, dont M. Hernoux était l'organe, avait pensé qu'en cas de guerre et pour opérer avec succès, il serait préférable de faire sortir des ports de petites divisions de croiseurs, petites divisions composées le plus souvent de frégates, exceptionnellement de vaisseaux, et c'était là encore une des considérations qui avaient déterminé la commission à réduire le nombre des vaisseaux à 36.

M. Thiers fit la réponse suivante :

Messieurs,

Je voudrais, si la Chambre le croit utile, rétablir ici quelques chiffres qui sont indispensables à connaître pour se faire une idée juste de notre force véritable. Je serai très court, mais je crois que ce que je vais dire à la Chambre est utile et même nécessaire. (*Parlez! Parlez!*)

Messieurs, toute la force de notre marine est dans l'inscription maritime. Ce dont je suis fâché surtout, c'est de voir les membres de la commission s'obstiner, pour justifier non pas leurs intentions, ils n'en ont pas besoin, mais pour justifier le chiffre de 36 vaisseaux, s'attacher à amoindrir l'idée que nous pouvons nous faire des forces du pays. (*Mouvements divers.*)

On a dit que l'Angleterre nous écoutait. Cela est vrai, et c'est une raison de plus pour ne pas exagérer nos forces. Cependant il ne faut pas les amoindrir non plus. Il ne faut pas exalter le sentiment de sa puissance dans le cœur du pays, mais il ne faut pas le diminuer non plus (*très bien!*) ; il faut qu'il ait le sentiment vrai de ce qu'il peut. (*C'est cela!*)

Un membre. — Il faut dire au pays la vérité.

M. Thiers. — La vérité, je la cherche; je viens apporter ici des chiffres sur l'authenticité desquels il ne peut pas y avoir un doute. Je les ai soumis tout à l'heure à M. l'amiral Le Ray, qui est parfaitement compétent, et je les soumets à tous les hommes spé-

ciaux, aux hommes de mer, et je les prie de me démentir si ces chiffres ne sont pas exacts, car je tiens à ce que nous ne sortions pas d'ici sans être fixés sur notre force véritable.

Messieurs, je cherche la vérité avec bonne foi : j'ai été homme de gouvernement, je puis le redevenir, et vous pensez bien que je ne voudrais pas m'exposer à apporter ici des assertions qui seraient démenties plus tard par l'événement, à être comptable envers le pays de moyens que j'aurais dit exister, et qui n'existeraient pas en effet. Ce serait une conduite périlleuse, insensée : je ne veux pas que le pays croie qu'il est plus fort qu'il ne l'est réellement ; mais je ne veux pas non plus qu'il se croie plus faible.

On a apporté ici des chiffres extraordinaires ; on a dit que, si la guerre survenait, tout au plus pourrions-nous réunir 36,000 matelots.

Une voix. — 46,000.

M. Thiers. — On a dit 36,000. Comment ! la France ne pourrait plus présenter en ligne que 36,000 matelots ! Que s'est-il donc passé dans son sein depuis cinquante ans ? Comment a-t-elle donc dégénéré à ce point ?

Est-ce que, par hasard, dans la guerre d'Amérique, ces vaisseaux si nombreux qu'elle présentait à l'ennemi, est-ce que ces vaisseaux, elle les aurait équipés avec 36,000 matelots ? Cela est assurément impossible ; pour armer ces vaisseaux, il fallait beaucoup plus de 36,000 hommes, et je me demande pourquoi, si la France en a eu davantage, elle n'aurait plus que ce

nombre aujourd'hui ? On me dira que l'inscription maritime est maintenant diminuée. Je vais vous prouver qu'au contraire elle est augmentée, et je vais le prouver par des chiffres irrécusables. Je vais vous prouver que nous avons armé jusqu'à 65 vaisseaux à la fois et même jusqu'à 75.

J'ai recherché, Messieurs, les documents les plus authentiques; je me suis adressé aux annales maritimes. Dans une suite d'articles très bien faits, on a donné le tableau exact de nos différentes guerres; on y a relaté le nom de tous les vaisseaux qui ont combattu, avec leur calibre. J'ai pris les règlements de la marine en 1783, et je vais, d'après ces règlements, vous donner le chiffre des hommes embarqués dans la guerre d'Amérique. Nous verrons ensuite s'il est possible que la France n'ait plus aujourd'hui ce qu'elle avait alors. Nous verrons bien qu'elle a davantage.

Il est très difficile, dans l'état des archives de tous les ministères, même des archives les mieux tenues, il est très difficile de reproduire avec exactitude tous les faits des guerres passées; cependant j'ai pris le nombre des vaisseaux qui ont combattu en même temps dans l'année 1782, à l'occasion de la guerre d'Amérique. Il y a eu jusqu'à 65 vaisseaux en présence de l'ennemi, combattant à quelques mois de distance. C'était donc 65 vaisseaux armés à la fois. Cela suppose, au moins, outre 65 vaisseaux sous voile, 10 vaisseaux de réserve dans les ports; et je dis que 65 vaisseaux présents au feu, plus 10 vaisseaux de réserve,

représentent 60,000 hommes embarqués, et au delà. Vous allez voir que je n'exagère rien. J'ai pris les règlements de l'époque. Il y a des vaisseaux de 50, de 64, de 74, de 80 et de 110. J'ai pris le nombre d'hommes que, d'après ces règlements, ces bâtiments devaient porter. Eh bien, d'après les règlements officiels, l'escadre qui combattait devait avoir 47,450 hommes. Je n'exagère rien, quand je dis que, s'il y avait 65 vaisseaux sous voile, il devait y avoir au moins 10 vaisseaux dans les ports, à divers degrés d'armement. J'ai pris la moyenne des armements en hommes : aujourd'hui elle est de 850 hommes par vaisseau; alors la moyenne était de 700. Quand je compte 10 vaisseaux, ce n'est pas beaucoup; il devait y en avoir encore davantage. Je trouve donc, pour l'armement de la réserve, au moins 7,000 hommes. Il y avait bien 40 frégates; je n'ai pu en constater le nombre, parce que les frégates ne sont pas désignées; on n'a relevé le nombre et le nom des bâtiments que dans les combats d'escadres. Mais, quand je dis 40 frégates à 300 hommes, c'est la moyenne; cela fait 12,000 ajoutés aux 7,000, ce qui donne 19,000, lesquels, ajoutés aux 47,000, donnent 66,000 hommes. Ces chiffres sont certains; je les ai soumis à M. l'amiral Le Ray, qui m'a dit y avoir confiance.

M. D'ANGEVILLE. — Je demande la parole !

M. THIERS. — Ils sont incontestables, et je mets tout le monde au défi de les contester sérieusement.

M. D'ANGEVILLE. — Je ne les conteste pas ; mais

vous confondez l'effectif avec le nombre des matelots. (*Mouvement.*)

M. Thiers. — Vous allez voir si je confonds. Je dis que, dans la guerre d'Amérique, il n'y avait pas moins de 66,000 hommes embarqués. Et, si vous prenez les travaux faits aux archives de la marine, travaux fort intéressants, et notamment ceux de M. Chassériau, publiés sous les auspices du ministre actuel, vous verrez que, d'après tous les documents, la moyenne des hommes embarqués à cette époque était de soixante et quelques mille hommes.

Eh bien, maintenant, voulez-vous prendre les chiffres de l'empire? Sous l'empire, en 1803, en 1804 et en 1805, lorsque Gênes ne fournissait pas encore un matelot, lorsque l'Italie n'en fournissait pas un seul, lorsque la Belgique n'en fournissait pas davantage, les armements de Napoléon ont offert plus de 60,000 matelots effectifs.

Voilà des chiffres incontestables, que je défie qui que ce soit de contredire.

On me dira, il est vrai, que ce qui existait alors n'existe plus; et, lorsqu'en effet je l'ai entendu dire hier, je me suis demandé, à mon tour, si je rêvais; si la France, qui a embarqué 66,000 hommes, n'en pouvait plus embarquer que 30,000. J'avais été un moment troublé, et cependant il y a bien longtemps que j'examine cette question. Je n'ai pas fait des études légères sur ce point : j'ai fait les études les plus approfondies; j'ai comparé les forces maritimes

de la France à diverses époques; j'ai comparé ces forces à celles de tous les pays qui ont une puissance navale; j'ai recherché quelle était l'étendue de l'inscription il y a cinquante ans, et quelle est cette étendue aujourd'hui. Eh bien, elle est augmentée. Vous ne pouvez pas contester des états dressés au ministère de la marine, et qui sont déposés dans ses archives. Vous y trouvez qu'en 1793 l'inscription a été de 95,000 hommes; j'entends ici seulement les mousses, les novices et les matelots, car, quant aux capitaines au long cours et aux ouvriers, on n'en a pas trouvé le chiffre.

M. LE RAPPORTEUR. — L'inscription maritime est incontestablement accrue.

M. THIERS.—Pour les novices, les mousses et les matelots, en 1793, l'inscription était de 95,000 hommes. Pour les novices, pour les mousses et pour les matelots, l'inscription est aujourd'hui de 101,000 hommes. Voilà 6,000 hommes de différence. Est-ce que vous croyez que la différence entre 1793 et aujourd'hui n'est que de 6,000 hommes au profit de l'époque actuelle? Permettez-moi de vous faire une simple remarque, qui vous prouvera que la différence est beaucoup plus grande.

En 1793, l'inscription maritime comprenait d'abord les quartiers de l'intérieur qui ont été supprimés; elle comprenait de plus les hommes de dix-huit à soixante ans, tandis qu'aujourd'hui elle ne comprend plus que les hommes de dix-huit à cinquante ans. Eh bien, lorsque,

sous la restauration, on a retranché de l'inscription maritime les quartiers de l'intérieur, on a supprimé une douzaine de mille hommes ; lorsqu'on a réduit l'inscription maritime des hommes de cinquante à soixante ans, on a encore supprimé de 9 à 10,000 hommes.

Ainsi, pour que la comparaison fût exacte, il faudrait ajouter à l'inscription actuelle 12,000 hommes pour les quartiers de l'intérieur, et 9 à 10,000 hommes de cinquante à soixante ans. Ainsi l'inscription actuelle, la vraie inscription, serait de 123,000 hommes. Pour la comparer à celle de 1793, c'est 123,000 hommes qu'il faudrait mettre en présence de 95,000. Il y a donc, vous le voyez, 28,000 hommes d'augmentation.

Maintenant, que M. le ministre de la marine fasse connaître.... (je ne crois pas qu'il ait là le volume ; mais je crois qu'il y a un état qui a été produit à la commission) que M. le ministre de la marine affirme lui-même si je suis exact ou non, et dise si, dans les archives de la marine, on ne regarde pas le chiffre de 95,000 marins, en 1793, comme certain. Je m'adresse aux hommes spéciaux qui sont sur ces bancs, et je leur demande si j'exagère quand je dis que, pour les quartiers de l'intérieur supprimés, il faudrait ajouter 12,000 hommes, que, pour la différence de cinquante à soixante ans, il faudrait ajouter 9 à 10,000 hommes. Il est donc bien vrai que l'inscription comparée donne aujourd'hui 123,000 hommes, et 95,000 hommes en 1793.

Comment donc se fait-il, je le demande à tous les

hommes de sens, que, lorsque l'inscription s'est augmentée de 28,000 hommes, nous ne puissions fournir ce qui était embarqué sur les flottes de Louis XVI ?

Mais comment cela se pourrait-il ? Je cherche le vrai en conscience ; vous ne répondrez pas à ces assertions.

On dit : Ces matelots, vous ne les tenez pas sous la main.

M. D'ANGEVILLE. — Si M. Thiers voulait me laisser....

M. THIERS. — Je vous céderai la parole dans un instant ; je vais vous présenter tous mes arguments, et vous aurez l'avantage de pouvoir répondre à tous en même temps.

Vous me dites : Sur les 65,000 hommes, il faut des hommes pour le cabotage et pour la pêche ; et puis, beaucoup d'entre eux sont absents, et se trouvent exposés à être pris au retour en France ; vous ne les avez pas sous la main. On ajoute : En 1840, vous avez eu de la peine à armer 20 vaisseaux. C'est vrai ; et, comme ce fait s'est passé sous une administration que je connais, je vais l'expliquer.

Oui, on a eu de la peine, dans un moment de paix, à armer des vaisseaux, parce qu'en temps de paix les matelots aiment mieux rester sur les bâtiments du commerce que de passer sur les bâtiments de l'État ; ils trouvent vexatoire d'être arrachés au commerce, qui les paye à un assez haut prix, pour être transportés sur les vaisseaux de guerre, où on les paye à un prix

beaucoup moins élevé. A la même époque, l'Angleterre, à Portsmouth, a eu aussi la plus grande peine à armer deux ou trois vaisseaux de guerre ; elle a trouvé moins de matelots encore que nous.

Il faut se placer dans l'état vrai, qui est celui de la guerre. Quand la guerre est déclarée, les vaisseaux du commerce rentrent dans les ports. Les matelots demandent alors du pain ; ils se présentent non pas seulement par patriotisme, mais par nécessité, et, au lieu de se débattre contre l'obligation de monter sur les vaisseaux de l'État, ils viennent vous prier de les y recevoir.

Vous dites : Ils sont absents et loin ; il en faut pour la pêche et pour le cabotage. Vous oubliez donc la valeur de la population maritime ; elle ne se compose pas seulement de 65,000 hommes, mais elle se compose encore de novices et de mousses au nombre de 36,000 ; d'hommes qui ont dépassé l'âge de cinquante ans, et qui sont en dehors de l'inscription, au nombre de 35,000. Or 35,000 et 36,000 font 71,000. Là-dedans, il y a des vieillards et des enfants ; mais vous savez qu'ils sont employés sur les bateaux pêcheurs. Rien n'est plus ordinaire que de voir les marins hors d'âge, et ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de la virilité, employés sur les bâtiments de pêche ou de cabotage.

Il vous reste, par conséquent, une population de 65,000 hommes tout entière pour la guerre. Il y aura sans doute des hommes valides et des hommes qui pourront être pris en mer ; mais l'Angleterre est dans

le même cas. Remarquez bien que les matelots anglais sont plus éloignés que les vôtres, qu'ils sont dispersés sur toutes les mers. Où sont les vôtres? La plus grande partie se trouve sur votre flotte, puisqu'il peut y avoir 26 ou 30,000 hommes, suivant l'armement. Le reste est dans le cabotage. Or la plus grande partie du cabotage est faite à vos portes; il n'y a pas, pour ainsi dire, un seul caboteur exposé. Les plus éloignés de vos matelots sont dans la mer des Antilles. Ainsi vous retrouvez, en cas de besoin, votre population maritime plus tôt que l'Angleterre ne retrouve la sienne.

On cite dans l'histoire des faits de véritable piraterie; je veux parler de celle qui consiste à arrêter des bâtiments de commerce avant toute déclaration de guerre. J'espère que cette piraterie ne se produira plus sur une telle échelle. Si elle devait se reproduire, il ne faudrait faire que ce que feraient les autres. (*Adhésion.*)

Je suppose que quelques-uns de vos matelots soient pris, que quelques-uns de vos navires soient capturés; cela est arrivé à la suite de toutes les déclarations de guerre. Plus d'une fois, en effet, les Anglais ont commencé par s'emparer de nos vaisseaux. Il est vrai de dire qu'on a beaucoup exagéré le mal pour exciter le patriotisme du pays. Combien en a-t-on pris? Je porte à cent le nombre des bâtiments enlevés au commerce; et c'est beaucoup. Mais admettons qu'on en ait pris cent. De combien d'hommes sont montés ces bâtiments? De 10 ou 15 hommes. Eh

bien, cela ferait 1,000 ou 1,500 hommes enlevés avant leur retour en France. Il faut donc réduire les exagérations à leur juste valeur.

Je le répète, le vrai patriote ne doit pas pousser le pays à se faire une idée folle de ses forces ; mais le vrai patriote ne doit pas non plus affaiblir le sentiment de ces mêmes forces ; le patriote, l'homme de bon sens, doit se mettre dans la vérité.

Je suis persuadé qu'en réduisant le chiffre de l'inscription maritime à 50,000 hommes, on se place au-dessous de la vérité ; mais il ne faut pas révolter l'opinion que l'on combat en prenant des termes trop extrêmes, même quand ces termes extrêmes sont vrais. Je suis convaincu qu'il y a plus de 50,000 hommes ; mais j'ai appris par l'histoire, et je sais par ma propre expérience, que, quand il s'agit de réunir les forces d'un pays, il y a toujours plus de déficit qu'on ne l'imagine. Je suis tellement convaincu de cela que j'aime mieux prendre le chiffre de 50,000 hommes, quoique je le regarde comme fort au-dessous du nombre d'autrefois.

D'ailleurs, est-ce que l'inscription maritime est tout ce qu'elle pourrait être ? est-ce qu'on ne pourrait pas y comprendre les pêcheurs étrangers qui viennent pêcher sur nos côtes, soit du côté de l'Espagne, soit du côté de la Belgique, soit du côté de l'Italie, et recueillir le profit de la pêche sur nos côtes, sans avoir les charges de l'inscription maritime, comme les ont nos propres pêcheurs.

On a reconnu que, sans rétablir les quartiers de l'intérieur, c'est-à-dire sans prendre les hommes qui sont sur le bord des rivières, sans faire comme autrefois, où l'on remontait la Garonne jusque près de Toulouse, on pourrait cependant, en prenant dans ces anciens quartiers de l'intérieur, dans une certaine mesure, ajouter quelques mille hommes à l'inscription maritime. Enfin il y a tous les ans augmentation dans l'inscription maritime. Aujourd'hui, en effet, on recense mieux les hommes. Autrefois un matelot s'embarquait sans être soumis à l'inscription, il y avait des fraudes ; aujourd'hui ces fraudes sont moins nombreuses ; avec le temps on parviendra à saisir tous les hommes soumis à l'inscription.

Il y a des perfectionnements administratifs à apporter à l'inscription. Quels résultats ces perfectionnements administratifs donneront-ils? Combien de mille matelots? Je n'en sais rien ; mais, je le répète, le moyen que nous avons, c'est celui des armements annuels.

Je n'insisterai pas longtemps ; mais je prie qu'on me permette de répondre à quelques objections vraiment sans fondement. On a voulu prétendre que je proposais la barbarie en proposant l'exemple russe. D'abord je n'ai pas proposé l'exemple russe. Il ne faut pas, quand on est aussi loyal que l'honorable M. d'Angeville, et qu'on peut se défendre par des arguments solides, il ne faut pas faire dire à ses adversaires autre chose que ce qu'ils disent. Je puis

me tromper, sans doute; cela peut m'arriver; mais je ferai remarquer à M. d'Angeville que je cherche, autant que possible, à ne pas dire... j'allais employer le mot vulgaire, à ne pas dire des bêtises. (*Interruption et hilarité générale.*) Et j'aurais dit quelque chose qui mériterait une pareille qualification, si j'avais proposé l'exemple russe. Les Russes n'ont pas de matelots; mais, comme tout grand gouvernement, ils savent qu'avec une volonté on fait je ne dirai pas tout, mais presque tout. Eh bien, ils prennent souvent dans les steppes un homme qui a le goût du cheval, et ils lui disent: « Tu as le goût du cheval, eh bien, tu prendras le goût du vaisseau! » (*On rit.*) Ils le tiennent embarqué pendant quinze ans, et ils en font ainsi un matelot! Je ne propose pas cela, ce serait là de la folie. Savez-vous pourquoi ce serait de la folie? non pas parce que cela serait impossible..... (*interruption*), car cela est possible au contraire, l'exemple est là pour le prouver. Je ne prétends pas que l'escadre russe vaille aujourd'hui une escadre américaine, une escadre française, une escadre anglaise; mais il est certain, et des hommes qui l'ont vue, qui ont combattu à côté d'elle, m'ont dit qu'elle a une valeur véritable, et qu'elle est destinée à en avoir une très grande.

Cependant c'est là ce qu'on appelle de la barbarie. Je trouve, moi, que tout ce qui contribue à la grandeur du pays mérite d'être traité avec plus de ménagements; et la Russie ne regarde pas comme barbare

de faire une marine, même en employant les moyens que j'ai indiqués. Je ne veux pas remonter jusqu'à l'histoire ancienne; mais appelleriez-vous barbares les Romains, qui ont fait ce que fait la Russie, qui n'avaient que des soldats et qui ont fait des matelots avec des fantassins? Je ne vous propose pas cet exemple; non pas, dis-je, parce que cela est impossible, il m'est démontré que cela est possible, mais parce qu'il faut du despotisme pour cela, et que très heureusement vous n'en voulez pas, que très heureusement il est impossible. Napoléon disait au conseil d'État, disait à l'amiral Decrès : « Vous parlez d'une marine : donnez-moi des lois et de l'argent, je vous en ferai une; donnez-moi des hommes pour quinze ans, et en quinze ans j'en ferai des matelots. Ils seront meilleurs même que ceux qui auront navigué toute leur vie, car ceux-là ne sont que des matelots, et les miens seront à la fois des soldats et des matelots. » Messieurs, faire des matelots avec de l'argent et de pareilles lois, ce serait du despotisme; vous n'êtes pas réduits à cette triste nécessité. Je vous ai dit qu'il y avait deux termes extrêmes : le terme anglais et américain, qui est celui d'une grande population navale dans laquelle on peut puiser à volonté; et le terme russe, qui est celui d'une privation complète de matelots, à laquelle on pourvoit en prenant des paysans. Vous êtes au milieu, bien plus près du terme anglais et américain que du terme russe.

Notre inscription maritime est là, toute composée

de matelots; et qu'est-ce qui l'a formée? c'est le commerce. Supposez que, par des armements annuels, au lieu de prendre 26,000 inscrits, vous en prenez 30,000. Qu'arrivera-t-il? ce seront 4,000 matelots de plus que vous aurez pris, non pas par l'arbitraire du despotisme, mais en vertu des lois de Colbert, des lois de l'inscription maritime. Et ces 4,000 matelots, comment seront-ils remplacés par le commerce? Il est vrai que, le jour où vous les prenez, le commerce se plaint; c'est tout simple; le jour où vous diminuez les instruments dont il se sert, vous les lui faites payer plus cher, j'en conviens. Mais il ne faut pas procéder brusquement; il ne faut pas y aller violemment. Je ne vous propose pas d'augmenter vos armements tout de suite, car, si vous les augmentiez tout de suite, vous seriez exposés à les diminuer tout de suite aussi; mais je vous propose de les augmenter progressivement. Pour le commerce, ce ne sera pas dès lors une différence très sensible. Sans grands frais, sans grandes difficultés, il parviendra à y pourvoir. Savez-vous pourquoi? C'est que, sur le littoral, il y a beaucoup de familles, plus peut-être qu'il n'est nécessaire, pour fournir la pépinière de matelots qu'absorbe votre commerce, et ces familles, quand elles sont assurées d'un débouché pour leurs enfants, les dirigent vers la mer au lieu de les diriger vers la terre. Et, lorsque le commerce a vu diminuer de 4,000 hommes dans un an la population dans laquelle il puise, il devient moins difficile; il accepte des enfants de dix-sept à dix-huit

ans. Alors il y a un novice de plus à la place du matelot que vous prenez ; le novice fait arriver un mousse, et c'est pour cela que j'ai attaché hier tant d'importance à l'augmentation qui s'est produite depuis dix ans. S'il n'y avait eu augmentation que de matelots, cela ne signifierait pas grand'chose pour moi ; mais il y a eu augmentation de mousses et de novices : il y a eu 12,000 matelots, 5,000 novices et 3 à 4,000 mousses d'augmentation.

Je dis donc que là est le moyen indiqué pour augmenter l'inscription maritime. Pour votre budget, pour la bonne administration, je ne vous propose pas d'aller trop vite ; car, si vous augmentiez trop vite vos armements, vous gêneriez le commerce ; si vous aviez des armements trop considérables, il faudrait renvoyer ensuite des hommes, et vous auriez créé un trop-plein qui aboutirait à de la misère. Mais vous avez là un moyen certain, qui n'a besoin que d'être employé avec mesure.

Sans doute je ne nie pas les avantages qu'il pourrait y avoir à modifier les traités ; je ne nie pas qu'on ne puisse obtenir, par des modifications heureuses, l'amélioration de tel ou tel traité ; mais, ayant fait là-dessus le travail le plus sérieux, nous avons reconnu, quand nous avons discuté la loi sur les sucres, par exemple, qu'entre abolir ou ne pas abolir le sucre de betterave, c'était une différence de 2 ou 3,000 matelots. Je ne nierai pas que, pour le transport de la houille et des cotons, il n'y ait peut-être quelque amé-

lioration à obtenir; mais il faut faire attention qu'en voulant améliorer telle ou telle de nos relations, vous pouvez en empirer une autre. Si vous voulez obtenir, par exemple, des États-Unis, qu'ils vous accordent ce à quoi ils tiennent le plus, le partage de cet immense transport des cotons, peut-être feront-ils supporter à vos soieries, qui sont la plus riche de vos industries, peut-être leur feront-ils supporter des rigueurs très redoutables.

Il faut donc, et M. le ministre des affaires étrangères qui est là le comprend mieux que personne, il faut donc bien se dire que le changement des tarifs ou des traités n'est pas une chose facile, ni qui puisse avoir de bien grandes conséquences. D'ailleurs, je suis convaincu que, par toutes les lois, que par tous les traités du monde, on ne change pas la nature d'un pays, et qu'on ne fait pas à volonté qu'une nation devienne plus marchande qu'elle ne l'est. Vous aurez beau faire des lois, les Hollandais seront toujours des Hollandais, les Anglais toujours des Anglais, et les Américains des Américains.

Je suis prêt à entrer dans les idées de messieurs des ports, à réduire le système protecteur à ce qu'il a d'utile et de nécessaire; mais cela n'amènera pas les grands résultats qu'on en attend. Le grand résultat, vous l'obtiendrez en faisant vous-mêmes votre armée navale, en augmentant vos armements annuels. On arrive par là aux conséquences les plus heureuses. Je ne veux pas exagérer votre valeur, mais aussi je ne

veux pas l'amoindrir; je ne veux pas la mettre au-dessous de celle des Anglais.

Les Anglais! je sais ce qu'ils valent; je les respecte, mais je les jalouse, je les envie, je leur fais cet honneur-là, ce sont eux que j'envie le plus. (*Très bien!*) Cependant il ne faut pas non plus méconnaître ce que nous valons. Savez-vous bien ce qu'est notre population de matelots? D'abord elle est toujours disponible, grâce à cette merveilleuse institution de Colbert qu'on a très injustement attaquée, qu'on a appelée tout à l'heure une tyrannie, et qui est une admirable paternité, à la fois patriotique et bienfaisante. (*Très bien! Très bien!*)

Qu'est-ce qu'a imaginé Colbert? Il a vu qu'on était obligé d'équiper par la presse des vaisseaux de guerre, comme on équipe des pirates et des corsaires, de prendre les matelots de force. Si vous saviez ce que la presse entraîne d'abus, si vous pouviez lire les journaux de l'Angleterre à l'époque de nos guerres, alors qu'on déclarait les hostilités subitement, vous verriez dans ces journaux le récit des émeutes qui éclataient sur les quais de Londres et de Portsmouth, lorsque, par la presse, on allait prendre des hommes de force, et qu'on les jetait sur les vaisseaux! Tel disait qu'il n'était pas marin, qu'il ne l'avait jamais été; on lui répondait : Vous avez l'air d'un marin, vous avez des relations avec les marins, vous leur vendez peut-être des liqueurs fortes; et on l'enlevait pour en faire un matelot. Messieurs, c'était de la

tyrannie. Colbert a dit : « Tout homme qui travaille sur mer, qui se livre à la navigation, a besoin de protection plus qu'aucun autre. L'Angleterre, parce qu'on a coupé les oreilles à un matelot anglais, a été obligée de faire la guerre. Vous avez besoin de protection plus que les autres, vous serez protégés; mais j'exige de vous que vous soyez sans cesse sous la main du gouvernement. (*C'est cela! C'est cela!*) Si vous réclamez de ma part plus de protection, de votre côté vous rendrez plus de services! »

Telle est l'admirable pensée qu'a eue Colbert, pensée qu'on a quelquefois méconnue, mais qui, avec le temps, a fini par prévaloir.

Colbert a ajouté : « Si je prends votre vie, en revanche je suis votre père nourricier; j'institue la caisse des invalides, qui n'existe nulle part. Quand vous serez vieux, quand vous serez devenu infirme au service, je pourvoirai à vos besoins; si vous avez une femme et des enfants qui, pendant vos longues absences, manquent de pain, la caisse des invalides leur en donnera! »

Telle a été cette institution de paternité, ou plutôt de maternité, qui est le contrepoids de l'inscription maritime. (*Applaudissements prolongés.*)

Quels sont les effets de cette admirable institution? On a dit qu'il y avait beaucoup de matelots déserteurs : c'est vrai, mais il y en a beaucoup moins chez nous que dans aucun pays. J'ai consulté beaucoup de marins, et j'ai appris d'eux qu'il y avait dix fois plus

de déserteurs parmi les Anglais et les Américains que chez nous. Pourquoi? C'est parce que, chez nous, ils sont attachés au sol par l'avantage de voir l'administration pourvoir à leurs besoins.

Et la levée permanente (et en cela j'approuve l'administration de la marine d'avoir déféré au vœu de plusieurs commissions), la levée permanente, savez-vous les résultats que vous en avez obtenus? Ces résultats sont que tous les hommes de l'inscription passent alternativement sur les vaisseaux de l'État. Autrefois on se servait de l'inscription un peu comme de la presse elle-même. Quand on était obligé d'armer un bâtiment, on prenait ce qu'on avait près de soi, on prenait dans le voisinage même du port d'armement. Il en résultait que c'étaient des hommes qui avaient déjà fait sept, huit et même dix années, qui étaient encore appelés; on faisait faire dix ou douze années de service à quelques-uns, pendant que d'autres ne passaient jamais une année à bord des vaisseaux de l'État. Aujourd'hui, grâce à la levée permanente, tous les hommes de l'inscription passent, à tour de rôle, sur les vaisseaux de l'État, et il en résulte que, tandis que les soldats de terre passent sept ans sous les drapeaux, les matelots ne restent au service que quatre ou cinq ans chacun.

Quelle est la conséquence? Elle est des plus importantes : c'est que vous n'avez pas un matelot de votre inscription qui ne connaisse, outre la vie de matelot qu'il apprend quand il navigue pour le commerce,

qui ne connaisse aussi la vie de soldat, la vie militaire.

M. l'amiral Lalande employait, pour rendre cela, une expression très spirituelle, et que je demande la permission de citer. Je lui disais : « Prenez les meilleurs matelots de la pêche, ceux de la pêche de la morue et de la baleine, et mettez-les à bord d'un bâtiment ; que seront-ils ? — Les meilleurs matelots de pêche, me répondait-il ; mais, le jour où ils montent à bord d'un vaissseau de guerre, savez-vous ce qu'ils sont ? une garde nationale mal organisée. » (*On rit.*)

Que faut-il pour former des matelots ? Il faut qu'ils apprennent à manier cette puissante machine qu'on appelle un vaisseau de ligne ; il faut qu'ils apprennent à manœuvrer les canons, qu'ils connaissent le commandement ; il faut enfin que de matelots ils deviennent soldats de mer. Eh bien, Messieurs, grâce à votre inscription, vous n'avez pas aujourd'hui un seul de vos marins valides qui ne soit à la fois un matelot et un soldat de mer.

Je dis donc, dans ma conviction profonde, que nous avons des forces très réelles. Avec le temps, et grâce au développement des armements annuels, développement essentiellement progressif, comme je l'ai dit, qui pourrait être de 10 vaisseaux complètement armés, et de 10 demi-armés, puis de 12, puis de 15, avec une augmentation à votre budget de 6 millions, de 9 millions, de 14 millions, avec ce système, vous accroîtriez votre inscription maritime ; et, si elle n'est aujourd'hui

que de 50,000 hommes, et je suis convaincu qu'elle est de plus de 50,000 hommes, elle sera un jour de 60,000, et pourra réaliser le chiffre que j'ai indiqué, non pas comme un chiffre à mettre dans une ordonnance, mais comme un but auquel il fallait tendre : le chiffre de 60 vaisseaux et de 60 frégates.

Quand je dis 60 vaisseaux et 60 frégates, croyez-vous que par là j'entende décider la question de la guerre d'escadres ou de la guerre des frégates ? Pas du tout. Croyez-vous que j'entende décider la question entre la voile et la vapeur ? Pas du tout. Qu'est-ce que j'entends par là ? J'ai voulu prendre l'unité numérique qui est actuellement en usage d'après l'ancien système, unité numérique qui est le vaisseau à voiles. Je veux que vous ayez une force qui réponde à 60 vaisseaux et à 60 frégates, quelque emploi que vous deviez en faire, quelque forme que doive prendre la guerre. A ce sujet je ne veux pas entrer dans des détails techniques qui ne me conviendraient pas, mais je pourrais citer des faits pour prouver à M. le rapporteur, qui m'a traité hier avec quelque rigueur, avec une rigueur que je ne lui rendrai pas, car je n'ai pas de rancune (*on rit*), je pourrais, dis-je, lui opposer des faits, car, pour les hommes spéciaux, il n'y a de puissance que celle des faits. Il y a des esprits superbes qui méprisent les faits ; mais je suis, moi, l'humble serviteur des faits, je ne raisonne jamais que d'après eux. (*Très bien !*) Je pourrais citer des faits qui prouveraient combien il y a d'illusion dans ce système de guerre de frégates ; je

pourrais citer des faits qui prouveraient que, lorsque l'Angleterre verra que vous avez le projet de faire la guerre de frégates, elle aussi fera la guerre de frégates. Lisez le livre le plus touchant, le plus noble qui se puisse lire, les *Mémoires de Duguay-Trouin* écrits par lui-même ; vous y verrez qu'à la fin de la guerre de la Succession, lorsque nos vaisseaux et nos escadres ne pouvaient se montrer, et qu'on était réduit à cette guerre de course, les Anglais avaient pris le parti bien simple de faire convoyer leurs bâtiments de commerce.

On dit qu'un seul coup de vent met un convoi en désordre, et qu'une frégate peut, dans ce cas, amariner quelques bâtiments. Lisez Duguay-Trouin, et vous verrez s'il est si facile, au milieu du désordre que produit un coup de vent, d'amariner des bâtiments avec une frégate? On ne met pas une seule frégate pour escorter un convoi, on en met plusieurs qui gardent le convoi, comme le chien de bérger garde le troupeau. Quand Duguay-Trouin attaqua la grande flotte des Indes sur les côtes de Portugal, il eut de terribles combats à livrer et il ne ramena personne.

Je suis convaincu que la guerre de frégates serait suivie de fâcheuses déceptions, comme la guerre d'escadres. Quand on fait mal l'une, on fait mal l'autre. Quant à moi, j'aime la qualité avant tout ; j'aime mieux vingt vaisseaux bien organisés que soixante mal organisés.

M. LE RAPPORTEUR. — Nous sommes d'accord.

M. THIERS. — Je sais qu'il vaut mieux, en fait de

troupes, la qualité que la quantité ; j'aime mieux les 8,000 soldats de Kléber qui ont gagné la bataille d'Héliopolis que les 80,000 Turcs qui l'ont perdue. Cette leçon est la première qu'on reçoit en ouvrant l'histoire. Mais il en est une seconde qu'on y trouve, et dont je crois que votre commission ferait bien de profiter ; c'est que, la qualité obtenue, il faut aussi songer au nombre, car la qualité, quelle qu'elle soit, ne sera jamais tellement grande qu'elle puisse se passer du nombre.

J'ai cité deux guerres, la guerre de Sept Ans et la guerre de la succession d'Autriche. Quoi que vous fassiez, vous n'aurez jamais de meilleures escadres que celles des amiraux La Galissonnière, de Court, Létanduère. Ces escadres excellentes, qui se sont battues quelquefois un contre deux, ont fini par être détruites par le nombre. La qualité, oui, et personne n'y tient plus que moi ; mais aussi je désire la quantité. J'aime mieux 40 vaisseaux que 36 ; j'en aimerais mieux 50 que 40, et 60 mieux que 50 ; je ne dis pas tout de suite, mais dans un temps donné.

Je ne décide donc pas la question entre la guerre d'escadres et la guerre de frégates, mais je demande de vous maintenir dans une certaine proportion de forces. Je ne décide pas non plus entre la vapeur et la voile ; laquelle est préférable, je n'en sais rien. J'ai un certain instinct qui me porte à croire à l'avenir de la vapeur ; mais, je le déclare, Galilée viendrait ici me répéter, pour la marine à vapeur, ce qu'il

disait pour la terre : « Elle tourne.... » je lui répondrais : Je respecte votre génie, mais les hommes d'État ne croient pas absolument aux savants, quelque illustres qu'ils soient ; ils leur disent : Je prête l'oreille à vos idées, je les accueille, mais nous allons les mettre à l'épreuve.

En attendant que la question soit décidée, en attendant que l'avenir ait prononcé pour savoir si vous êtes un rêveur sublime ou un homme pratique, moi, homme de gouvernement, je ne me désarme pas tant que l'expérience n'est pas faite. (*Très bien !*) Je veux des vaisseaux à voiles, je veux aussi des bâtiments à vapeur. Dans quelques années la question sera décidée, et mes 60 vaisseaux, mes 60 frégates, si la vapeur l'emporte, se transformeront en un nombre proportionné de bâtiments à vapeur de divers calibres. C'est l'avenir qui en décidera, mais je vous trouve, monsieur le rapporteur, trop novateur, trop Galilée, je vous en demande pardon (*hilarité générale et prolongée*), lorsque vous voulez décider la question sur-le-champ.

Je termine là cette discussion trop longue (*Non ! Non ! Parlez !*), et je motive l'amendement que j'ai eu l'honneur de présenter, d'accord avec M. Janvier. Il en avait présenté un qui était quelque peu différent du mien ; j'en avais proposé un de mon côté ; il a bien voulu se rattacher au mien, et je crois que cet amendement aura l'assentiment du gouvernement ; je m'en flatte sans l'affirmer. (*Rires.*)

Voici le principe de cet amendement :

M. le ministre de la marine avait consenti à 40 vaisseaux confectionnés, partie sur les chantiers, partie à flot ; soit ! Pour mon compte, je propose de voter les 40 vaisseaux. On a fait un retranchement considérable, on en a restitué une partie en bâtiments à vapeur, soit ! Nous proposons de donner ce nombre de bâtiments à vapeur ; mais, pour la somme restée vacante sur le chiffre de 93 millions, c'est-à-dire pour 13 millions, je suis d'avis de les consacrer aux approvisionnements en bois. (*Approbation.*)

Cet amendement, qui est présenté par M. Janvier et par moi, sera soumis à la Chambre, et, si elle consent à le voter, je crois qu'elle fera une chose utile. (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

L'amendement de M. Thiers, appuyé par le ministre de la marine, fut adopté.

CXXXIX

DISCOURS

SUR LE

PROJET DE LOI RELATIF

AUX

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

PRONONCÉ LE 13 MAI 1846

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Ce projet de loi contenait une dépense de 57,000 francs pour frais d'une mission de M. Deffaudis à la Plata, et, à ce sujet, M. Thiers prit la parole pour inviter le gouvernement à intervenir d'une façon efficace dans l'intérêt de nos compatriotes établis à Montevideo.

Messieurs,

Je n'ai que peu d'instants à demander à la Chambre, mais je les lui demande dans un intérêt public qui me semble urgent.

Depuis que le gouvernement, sur les vives instances que nous lui avons adressées, est intervenu

dans la Plata pour venir au secours des Français, j'ai pensé qu'il fallait lui donner le temps d'agir et de déployer ses moyens d'action; j'ai pensé que, dans cet intervalle, de nouvelles interpellations étaient hors de propos et ne pouvaient que gêner l'action du gouvernement, loin de l'aider. J'ai donc résisté à toutes les instances qui m'ont été adressées, soit par les Français habitant Montevideo, soit par les commerçants de Paris ou des ports de France, qui souffrent cruellement, et j'ai pensé qu'il fallait encore attendre; mais aujourd'hui il me semble qu'il est nécessaire, indispensable, d'attirer l'attention de la Chambre, et de réveiller, si je puis m'exprimer ainsi, le zèle du gouvernement à l'égard de cette grande et malheureuse affaire. Vous vous rappelez (je n'ai qu'à retracer les faits pour que l'affaire tout entière se trouve replacée sous les yeux de la Chambre), vous vous rappelez ce qui a motivé l'intervention.

Nous n'avons jamais entendu, moi du moins, réclamer contre le traité que l'amiral de Mackau avait signé. J'en ai toujours demandé l'exécution. Ce traité exigeait que les personnes des Français fussent respectées, et que le territoire de Montevideo le fût aussi, car cet État nous avait rendu de grands services ; il s'était assez compromis pour nous pour mériter notre intérêt.

Nous n'avons demandé que l'exécution de ces conditions. Le traité n'a point été exécuté : les Français ont été traités d'une manière indigne, ils ont été égor-

gés. La preuve, je l'ai fournie; la vérité est acquise par le gouvernement; et, quant au territoire de Montevideo, il a été envahi : depuis trois ans et demi, cet État allié vit dans la plus affreuse détresse.

J'ai porté ces faits à la tribune, ils sont incontestables. M. le ministre voulut bien déclarer alors que, frappé, ainsi que la Chambre, de l'état de souffrance où se trouvaient les intérêts français sur les rives de la Plata, il interviendrait le plus tôt qu'il pourrait pour amener un état de choses meilleur.

Dans l'intervalle, le gouvernement anglais a été amené aussi à intervenir, et voici comment. Il y avait à Montevideo un militaire très honorable, le général O'Brien. Ce militaire, qui s'était distingué dans les guerres de l'Amérique contre la métropole espagnole, qui avait acquis une juste réputation par ses services, était allé vivre à Montevideo comme dans le lieu le plus civilisé de l'Amérique, dans un lieu de repos. C'est pourquoi les Montévidéens, quand ils se trouvèrent en guerre avec Rosas, se sont adressés à lui pour lui déférer le commandement; il l'a refusé. Il a dit, à cette époque, qu'ayant rendu des services à toute l'Amérique, il ne voulait pas être général d'une partie de ce continent contre l'autre; il a refusé.

Mais, placé près du camp d'Oribe, à quelques lieues de Montevideo, il a été témoin de telles atrocités, il a vu égorger des Français, scier des malheureux entre deux planches, clouer la tête d'un officier sur un poteau : il a vu tout cela, et il en a été telle-

ment indigné, que, même en refusant de prendre le commandement, il a cependant offert aux Montévidéens de leur rendre une espèce de service qui lui paraissait devoir être très efficace : c'était d'aller en Europe; de venir raconter à son gouvernement, au gouvernement anglais, et, si on le lui indiquait, au gouvernement français lui-même, tout ce qu'il avait vu.

Le général O'Brien est allé en Angleterre; il a touché le cœur généreux de lord Aberdeen; il est venu en France; je crois qu'il a été présenté à M. le ministre des affaires étrangères; je crois même qu'il a eu l'honneur d'être reçu par le roi. L'Angleterre était disposée à concourir avec la France pour faire cesser un tel état de choses; il était impossible au gouvernement, surtout avec l'engagement qu'il avait pris, je ne dirai pas envers moi, mais envers la Chambre, il était impossible de ne pas intervenir. Le gouvernement est donc intervenu; je l'en remercie, et, en me taisant depuis, en lui laissant toute la liberté de son action, j'ai prouvé que je reconnaissais qu'ici on avait écouté l'intérêt français.

Mais, après cette première impulsion, on s'est arrêté bientôt; on s'est arrêté quand il fallait aller jusqu'au bout de l'intervention.

Il y avait, à l'égard de Rosas, deux conduites à tenir. L'une était meilleure que l'autre; cependant on pouvait tenir les deux; mais les deux devaient amener des conséquences auxquelles il ne fallait pas chercher à se soustraire; il fallait, et je crois que c'était ce

qu'il y avait de mieux, après avoir habitué Rosas à trop de tergiversations depuis une douzaine d'années, il fallait que la force, puisqu'on était décidé à intervenir, que la force, immédiatement et énergiquement employée, lui fît bien comprendre qu'il devait rendre justice aux Français, à la France et à ses alliés.

Il y avait une seconde conduite à tenir, je l'admets : c'était, avant d'employer la force, et même avant d'employer les sommations (car les sommations, de la part d'une grande puissance, à plus forte raison quand il y en a deux, c'est la force), c'était d'entamer la négociation indirecte, celle dont je crois qu'a été chargé M. Lepage, pour faire bien entendre à Rosas que, s'il ne cédait pas aux réclamations de la France et de l'Angleterre réunies, on agirait.

On a préféré cette seconde conduite; on a employé la négociation indirecte pour persuader à Rosas qu'il fallait enfin céder. Mais Rosas a vu là une nouvelle tergiversation. Il a eu tort, car je suis convaincu que le gouvernement, étant intervenu, veut aller jusqu'au terme de l'opération dans laquelle il s'est engagé. Mais enfin Rosas a cru encore qu'on allait tergiverser ; il a gagné du temps, il a d'abord promis de se rendre, d'accéder aux conditions de la France, conditions qui, assurément, ne sont pas bien rigoureuses. Je n'en demande pas de plus rigoureuses; je demande seulement qu'on se fasse respecter au point d'obtenir l'observation des conditions qu'on a posées.

Ces conditions, je les approuve. On se bornait à

demander à Rosas d'évacuer le territoire de Montevideo. Ce n'était pas la guerre qu'on voulait lui faire; ce n'était pas Rosas que nous voulions détruire; je ne demande pas sa destruction.

J'ai toujours demandé, et vous avez vous-mêmes pensé qu'il fallait demander que le territoire de Montevideo fût évacué, c'est-à-dire que les alliés qui s'étaient compromis pour nous, et qui sont non seulement des Montévidéens mais encore des Français (car il faut que vous sachiez que, sur une population de 40,000 âmes, il y a près de 20,000 Français), vous avez, dis-je, pensé qu'il fallait que le territoire montévidéen, qui est presque français, fût évacué.

Il y a une condition qu'on n'a pas exigée, et qui aurait dû l'être ; mais il est toujours temps de l'exiger : c'est que les Français qui avaient été indignement, cruellement traités, fussent indemnisés à leur tour.

Ces conditions n'étaient pas très rigoureuses; on s'y est pris de telle façon que Rosas a éludé, qu'il élude encore, et voici ce qui se passe maintenant.

On voulait, disait-on, éviter la guerre. Je n'ai rien à dire à cela; mais on ne saurait prétendre qu'on n'est pas en guerre avec Rosas, puisque nous avons livré un combat à Colonia, et un des plus honorables pour nos armes à Obligado. Ce serait répéter le mot de d'Orvilliers qui disait, en voyant son vaisseau criblé de boulets : « Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est que nous ne sommes pas en guerre. » On ne peut pas dire que c'est la paix que nous avons; c'est la guerre qu'on

fait. On appellera cela comme on voudra; qu'on appelle cela l'*impax*, mais je demande une chose, c'est qu'on arrive à un résultat. A l'heure qu'il est, savez-vous ce qui se passe?

Cette malheureuse population, assiégée depuis trois ans et demi, et qui est composée pour moitié de Français, est dans une situation effroyable, pire encore que celle dans laquelle elle était quand nous avons supplié le gouvernement et les Chambres de jeter les yeux sur ces malheureux Français. La légion française, composée de 2 ou 3,400 hommes, est dans la plus profonde misère; elle ne vit que de rations que lui donne le gouvernement montévidéen. Ce gouvernement, qui n'est pas riche, qui n'a vécu, pendant les trois dernières années, qu'en aliénant ses propriétés nationales, est obligé de distribuer 19,000 rations par jour aux Français. La viande pour Montevideo (le blocus par mer n'existe plus, mais le bétail ne peut venir que par terre, et Oribe assiège Montevideo par terre), la viande coûte 40 sous; la situation y est donc épouvantable.

Et quand nous nous occupons de nos colonies, de nos possessions lointaines, ne pas porter plus d'assistance à une véritable colonie française, quoiqu'elle soit sous la nationalité espagnole, c'est oublier les intérêts les plus graves et les plus évidents, les plus incontestables. Ce n'est pas tout : nos commerçants sont engagés pour des sommes considérables dans ce pays. Au mois de janvier dernier, on m'a apporté des péti-

tions du commerce de Paris, du commerce du Havre, du commerce de Cette; j'ai différé de les remettre à la Chambre; je pourrais le faire, car je les possède ici. Ces pétitions, signées par les commerçants les plus considérables de ces diverses villes ou ports, annonçaient qu'ils étaient engagés pour une somme de 25 à 30 millions dans la Plata. Quelques-uns même disaient, pas bien haut, car ils craignaient que leur crédit n'en souffrît, que leur situation s'empirerait de la manière la plus fâcheuse si l'on n'atteignait pas le terme de cette affaire. Ce qu'ils osaient à peine dire s'est réalisé pour la plupart d'entre eux. Au lieu des pétitions signées par eux, je pourrais déposer ici les pétitions de leurs créanciers; car quelques-uns des commerçants les plus notables, les plus intéressants, ont failli. (*Sensation.*)

Le port du Havre, qui envoyait à Montevideo cinquante bâtiments par an, en a envoyé un cette année; le port de Cette, qui en envoyait vingt-cinq, n'en a pas envoyé un seul.

Ainsi toutes les raisons d'humanité et d'intérêt commercial sont réunies pour que la France use enfin de sa puissance. Et ici vous êtes unis à l'Angleterre; il n'y a aucune raison politique, il n'y a aucune raison militaire à alléguer pour différer davantage.

Quelle est, dans ce pays, la situation de nos forces?

Les Anglais ont, en matelots de leur flotte et en troupes de débarquement, 3,800 hommes; nous n'en avons pas plus de 13 à 1,400; et, lorsqu'il faut dé-

barquer à Montevideo des hommes pour faire la police de la ville ou donner quelques secours, nos bâtiments ne peuvent pas débarquer plus de 100 hommes.

Les lettres des hommes les plus recommandables déclarent que cette triste affaire ne peut se terminer que par l'envoi d'une force française. L'envoi d'une force française accordé, le résultat est infaillible.

Je ne demande pas assurément, puisqu'on s'est proposé ce thème, de sauver ce mot de paix autant que possible, je ne demande pas qu'on aille poursuivre Rosas dans sa capitale, bien que pourtant ce soit facile, car, quoiqu'on dise qu'il se réfugierait dans les pampas et qu'on ne pourrait l'y suivre, je crois que, si on lui enlevait Buenos-Ayres, la question serait bientôt terminée; je ne demande donc pas qu'on aille poursuivre Rosas dans sa capitale, mais je demande qu'on fasse cesser le siège de Montevideo. Oribe, le général de Rosas, est à deux lieues de Montevideo, dans une position que 2 ou 3,000 Français, joints aux Anglais, enlèveraient en deux heures. Je n'ai pas vu un militaire, ayant été sur les lieux, qui ait un doute à cet égard.

Il y a deux mois, on songeait à envoyer une expédition à Madagascar, pour je ne sais quel intérêt, avec le danger de voir périr misérablement ceux que nous y enverrions, et on hésite aujourd'hui dans une question dans laquelle cependant la France ne peut reculer, puisque le canon a été tiré.

Grâce à l'insolution, je vous demande pardon de

me servir de cette expression, grâce à l'insolution de la guerre, notre commerce souffre, et des gens qui se sont admirablement conduits, la légion étrangère, sont dans la plus profonde misère.

Messieurs, j'ai toujours procédé par supplication dans cette question ; ce n'est pas un acte d'opposition que je fais aujourd'hui. Je supplie encore M. le ministre des affaires étrangères d'être sensible à la noble et généreuse conduite que cette légion étrangère a tenue ; cette légion qu'on appelle aujourd'hui étrangère, qui est composée de Français auxquels on a enlevé leurs couleurs ; cette légion qui, dans l'origine, a pris les armes parce qu'elle y a été poussée par les autorités françaises. Je le supplie de lui faire rendre les couleurs françaises, puisque c'est une cause française qu'elle soutient. Je crois qu'il n'y a à cela aucun danger. Ne les lui rendez pas si vous voulez ; mais, je vous en supplie, tirez-la de la misère dans laquelle elle est plongée, tirez de la misère, non seulement elle, mais les 20,000 Français qui sont là et qui composent une des meilleures colonies que nous ayons. (*Marques prolongées d'approbation à gauche.*)

M. Guizot ayant répondu que le gouvernement s'était décidé à intervenir l'année précédente dans les affaires de la Plata pour rétablir la paix dans ces parages, pour y protéger le commerce français et les Français qui y étaient établis, et en même temps pour assurer l'indépendance de la république de l'Uruguay ; mais que le gouvernement ne

voulait pas aller plus loin, qu'il s'était imposé la loi de ne pas prendre parti dans les luttes intestines de cette république, de ne pas épouser tel ou tel nom, de ne pas imposer tel ou tel président; que le gouvernement anglais, engagé aussi dans la même question, pensait, à cet égard, absolument comme le gouvernement français, M. Thiers fit la réplique suivante :

Je demande pardon à la Chambre d'insister, mais, en vérité, je ne puis me tenir pour satisfait de la réponse que vient de faire M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères avance ici des choses dont aucune n'est contestée. Il ne peut, dit-il, poursuivre qu'un but, un but conforme à nos intérêts : je n'ai jamais demandé autre chose, et apparemment je ne demande pas autre chose, puisque, sur la prière que je vous en ai faite, que chacun a faite ici, on est intervenu sur les lieux. Or, pourquoi est-on intervenu? Parce qu'il y avait là une population de 20,000 Français, traités d'une manière atroce et menacés de mort. Pourquoi est-on intervenu? Parce que cette population était assiégée à Montevideo. Pourquoi est-on intervenu? Parce que nous avions garanti l'indépendance de Montevideo, et qu'il y avait à la porte de cette ville une armée assiégeante qui n'a pas cessé d'y être.

Quel peut donc être le but de la France? Je ne dis pas qu'on doive se mêler dans les guerres civiles du pays, et ce n'est pas moi qui avais commencé

l'immixtion dans ces guerres civiles; nous avons trouvé cette situation engagée antérieurement; je l'ai déplorée; mais, pour ma part, lorsque j'avais l'honneur de diriger les affaires du pays, d'accord avec mes collègues et ayant la confiance du roi, j'ai proposé une action décisive pour sortir de cette situation.

Quel est le moyen d'en sortir? quel est le moyen de ne pas se mêler aux factions du pays, de ne pas avoir recours à elles? C'est d'être assez fort par soi-même. Savez-vous ce qui, antérieurement, nous avait obligés d'avoir recours à des forces locales? C'est parce que nous n'avions pas de force nationale suffisante, que nous n'avions pas de troupes sur les lieux, qu'il a fallu réclamer l'aide de Montevideo, le compromettre dans nos affaires, l'exposer à la guerre avec Buenos-Ayres. C'est nous qui avons exposé les Montévidéens à la guerre avec Buenos-Ayres, pour les avoir compromis dans nos affaires, pour n'avoir pas envoyé là des troupes suffisantes.

Quelle est la situation cependant? Elle est évidente. La ville de Montevideo, notre alliée, à moitié française, se trouve assiégée contre le traité qui stipule son indépendance; depuis trois ans et demi elle est assiégée par une force qui est à ses portes.

Et vous nous dites que vous ne vous engagerez que suivant l'intérêt de la France! Mais où est-il donc l'intérêt de la France, s'il n'est pas de sauver les Français, de faire respecter les traités signés avec la France,

de faire respecter ses alliés? Où est donc notre intérêt, sinon là?

Et comment voulez-vous qu'on s'y prenne? Toutes les lettres vous le disent; vous les connaissez comme moi. Nos agents se tromperaient ou vous tromperaient grossièrement, s'ils ne vous en instruisaient pas, et M. l'amiral Lainé se conduit trop noblement et trop habilement dans la Plata pour agir ainsi. La difficulté, c'est qu'il n'y a pas de forces suffisantes, que les Anglais n'ont que 3,600 hommes, que vous n'avez que 1,700 hommes, et qu'avec cela la guerre sera éternelle; éternelle, entendez-le, car il est impossible, avec 2,000 hommes de débarquement, de débusquer Oribe des portes de Montevideo, où il est avec 8 ou 9,000 hommes! Vous avez cette légion française, qu'aujourd'hui on appelle étrangère, malgré sa noble conduite. Envoyez les forces nécessaires. Vous dites que vous ne voulez pas compromettre la France. Pouvez-vous dire cela à nous qui vous avons arrêtés il y a quelques jours, quand, avec si peu de réflexion, avec tant de légèreté, vous vouliez faire l'expédition de Madagascar! Vous refusez d'envoyer 2,000 hommes qui suffiraient pour protéger les Français et pour terminer l'entreprise, et vous vouliez envoyer 5 à 6,000 hommes sous les ordres d'un officier distingué, pour les engager dans une expédition considérable!

Vraiment je ne veux pas mêler à une question toute nationale des intérêts d'opposition; mais je dirai que je ne comprends pas quel usage le gouvernement

fait de ses hautes lumières quand il va, avec si peu d'intérêt, si témérairement, se jeter à Madagascar. Quel rôle, depuis douze ans, faites-vous jouer à vos troupes et à vos nationaux sur les bords de la Plata?

En vérité, si c'est une manière d'éviter des explications, si c'est un moyen de ne pas paraître céder à l'opposition, je vous rends grâces; mais dites-nous quelques paroles rassurantes, donnez-nous quelque espérance, si vous voulez que je m'assoie sur mon banc et que je n'insiste pas davantage. (*Vive adhésion à gauche et au centre gauche.*)

M. Guizot prit de nouveau la parole. « L'Uruguay, dit-il, était depuis longtemps en proie à une guerre intestine entre deux partis, dont l'un dominait dans la ville de Montevideo et l'autre dans la campagne. Le gouvernement français n'entendait pas intervenir dans cette querelle, cette réserve lui était même conseillée par les principaux négociants français établis à Montevideo, et son seul but, en envoyant des forces sur la Plata, avait été d'obliger le gouvernement argentin à retirer ses troupes du territoire de l'Uruguay.

M. Thiers répondit par les observations suivantes :

M. le ministre des affaires étrangères me dit que je ne me rends pas compte de l'affaire tout entière, faute de me rappeler les faits antérieurs. Je lui adresserai le même reproche. M. le ministre des affaires étrangères oublie complètement le passé, les faits antérieurs, la situation que la France a prise sur les rives de la Plata.

Lorsque nous avons eu affaire à Rosas, qui, tandis que le gouvernement de Montevideo se conduisait en gouvernement humain et civilisé, se conduisait, lui, en chef de gauchos, il nous a fallu trouver un abri quelque part, il nous a fallu trouver pour nos vaisseaux un mouillage, il nous a fallu trouver pour nos équipages des vivres frais, il a fallu que nous trouvassions quelque part un point d'appui. Nous nous sommes adressés à la république de Montevideo, qui était en paix et dans un état de tranquillité. Nous lui avons demandé de nous rendre ce service; elle y a consenti, elle s'est compromise à notre occasion. La guerre civile est née; Oribe, qui était notre ennemi, qui favorisait Rosas, qui s'était prononcé contre nous de toute manière, Oribe a été renversé. Nous avons applaudi à son renversement. Le gouvernement qui succéda à celui d'Oribe a été pour nous un gouvernement ami, secourable, et Montevideo s'est fait notre allié, notre allié utile, Montevideo s'est compromis pour nous.

Et pourquoi avons-nous été amenés à cela? Parce que les forces françaises étaient insuffisantes. Et ici ce n'est pas mon administration que je défends. J'ai trouvé la situation déjà engagée en 1840; cela est connu de tout le monde. La Chambre réclamait contre cet état de choses. Et lorsque, par suite de l'insuffisance de nos forces, nous avons été obligés de recourir à des alliés, et que ces alliés se sont compromis pour nous, nous venons aujourd'hui, nous qui sommes la France, leur dire : « Nous ne voulons pas entrer

dans vos guerres civiles; nous ne voulons pas nous mêler dans des combats de peuples espagnols à peuples espagnols! »

Il fallait faire ces réflexions dès l'origine. Dès l'origine, il vous fallait une force suffisante pour que vous ne fussiez pas obligés de recourir à des alliés et de vous exposer à les compromettre. Mais, en tout cas, j'accepte ce raisonnement d'ingratitude et d'égoïsme qui tend à livrer des hommes qu'on a compromis, en leur disant : « Nous ne voulons pas prendre part à vos guerres civiles! » J'accepte cela; mais ce n'est plus la question. Il fallait dire cela quand je vous ai suppliés d'intervenir; il fallait dire que c'était une faute, que vous ne vouliez pas intervenir, que, par des négociations plus ou moins menaçantes, vous amèneriez Oribe à se retirer. Mais, au lieu de cela, vous êtes intervenus; ce n'est pas ma parole qui vous a entraînés...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Non, sans doute!

M. THIERS. — Je le sais! Je ne veux pas rendre la discussion personnelle; je ne veux pas l'envenimer par des récriminations. Je sais pourquoi vous êtes intervenus; mais, quel qu'ait été votre motif, vous êtes intervenus, vous avez engagé les forces françaises, vous avez tiré le canon, vous avez livré un combat que vous avez justement appelé héroïque; le sang a coulé. Comment en finirez-vous donc? Je vous le demande.

Il n'y a pas deux avis là-dessus, il n'y en a qu'un :

c'est que la force actuelle est insuffisante, c'est qu'il faut en finir. Comment en finirez-vous avec un homme qui est un barbare, mais qui a l'astuce d'un barbare, qui a gouverné d'une manière tyrannique, il est vrai, mais qui a su gouverner, qui a à côté de lui des hommes qui lui ont fait connaître le secret des cabinets européens, et lui ont dit : Attendez! gagnez du temps! Il est difficile d'envoyer des troupes à cette destination, et, pour peu que vous gagniez du temps, vous atteindrez votre but. Rosas est averti de cela ; c'est dans cette politique qu'il est entré ; vous y entrez avec lui.

Vous me parlez de Français qui vous donnent des conseils. Moi aussi, je connais ce qui se passe ; je connais ces populations, par suite de relations qui m'ont donné un patronage fort désintéressé de ma part, tout patriotique, que j'ai été amené à accepter. Je sais quels sont les hommes qui se sont faits là les ennemis des véritables intérêts français, comme je connais les hommes amis de Rosas, qui viennent vous conseiller ici la politique de Rosas. Cette politique, c'est celle qui parle ici par votre bouche, sans que vous vous en doutiez. (*A gauche : Très bien! Très bien!*)

M. Thiers. — Ne vous plaignez pas de ces expressions.

C'est cette politique qui consiste à lasser la France, à la lasser par des lenteurs, c'est cette politique que vous venez de faire entendre. Mais, je vous le répète, et je vous le répéterai éternellement, il n'y a plus

moyen de reculer aujourd'hui; vous avez tiré le canon. Si vous aviez envoyé la force sans l'employer, si vous l'aviez envoyée là, sur les rivages de la Plata, comme une force purement comminatoire, je comprendrais que vous nous dissiez aujourd'hui: Par la politique, nous nous en tirerons! Mais, quand vous avez livré le combat d'Obligado, venir nous dire que vous vous tirerez de cette affaire en attendant, ce n'est plus possible!

Et, tandis que votre politique, bonne ou mauvaise, attend, ces malheureux continuent à souffrir. Trois ans et demi de siège!

Et ce n'est pas là un intérêt français suffisant et qui doive vous émouvoir!

En vérité, si cela n'est pas clair, il n'y a rien de clair au monde; si l'humanité n'est pas là, elle n'est nulle part.

Je vous le déclare, je ne suis pas ici un homme d'opposition; mais j'ai le cœur soulevé quand je vois que l'on répond par de telles paroles à des allégations si simples, si vraies, et qui partent du cœur! (*Vive approbation à gauche et au centre gauche.*)

L'amiral de Mackau, ministre de la marine, dont le nom avait plusieurs fois été cité, crut devoir, à son tour, intervenir au débat. En réponse à M. Thiers, il fit observer que, pour ramener la paix sur les bords de la Plata, il n'y avait que deux partis à prendre: l'un, adopté par le gouvernement, et qui consistaît à entretenir sur ce fleuve les forces navales suffisantes pour empêcher les parties belligérantes de pas-

ser d'une rive sur l'autre et rendre ainsi la continuation de la lutte impossible ; l'autre, qui consistait à envahir le territoire argentin avec une armée envoyée de France. Mais la guerre serait alors indubitablement portée au loin dans les terres, et nos troupes risqueraient d'y périr. Quant à intervenir dans les dissensions intérieures de l'Uruguay, ce serait la plus grosse faute que pût commettre la France. Son seul rôle devait être d'y protéger nos nationaux et leurs intérêts, et le ministre avait la certitude que, par suite des dernières mesures prises, nos compatriotes ne couraient plus aucun danger ni pour leur vie ni pour leurs propriétés.

M. Thiers répliqua encore :

Quelque déplaisir que je doive donner à une partie de cette Chambre en insistant, je ne puis m'empêcher d'insister, parce que ma conviction est profonde. Je répondrai d'abord par des faits éclatants à M. le ministre de la marine.

Je n'ai, quant à moi, jamais songé à faire une guerre qui consisterait à courir les pampas à la suite de ces guérillas américaines, jamais ! Mais j'ai toujours pensé qu'une force peu nombreuse, débarquée sur le rivage, pourrait y faire un coup de main très efficace; j'ai proposé à M. de Mackau de s'en charger; une autorité, il me permettra de le dire, égale à la sienne, celle de M. l'amiral Baudin, peut être citée ici : il avait accepté ce projet. M. de Mackau l'avait accepté à la tête d'une force de 6,000 hommes.

Il s'agissait de descendre à Buenos-Ayres, et c'était bien plus difficile; d'en chasser Rosas et de nous faire

ainsi, nous-mêmes, justice de nos propres mains. Voilà ce que M. de Mackau m'a déclaré possible, et, quand je lui ai confié, sous sa responsabilité, ce soin-là, il y a consenti, et m'a remercié de lui donner cette occasion de prouver son dévouement pour le pays et de montrer sa capacité.

De quoi s'agit-il? est-ce de faire une grande guerre en Amérique, de s'éloigner des rives de la Plata? Non; il s'agit uniquement d'une chose, c'est de faire respecter votre sommation. Je pourrais vous citer le texte même de votre sommation. Avez-vous agi légèrement, sans réflexion, quand vous êtes intervenus? Avez-vous agi en gens sérieux qui savaient ce qu'ils faisaient? Voici votre sommation : vous avez sommé Oribe de débarrasser Montevideo de sa présence; vous avez sommé Oribe d'évacuer le territoire montévidéen. Maintenant que vous l'avez dit, dans quelle position allez-vous vous trouver? Oribe est aux portes de Montevideo; Oribe, vous l'avez sommé d'évacuer le territoire de Montevideo, et vous l'y laissez!

Ne parlez plus de l'intérêt des Français, ne dites pas : Ils ne souffrent pas! la viande vaut 40 sous! laissez-les mourir de faim! (*Au centre: Non! Non!*)

M. Thiers. — Mais votre sommation? Vous dites non, et vous faites oui! (*Non! Non!*) Mais votre sommation, la niez-vous? Avez-vous, oui ou non, sommé Oribe d'évacuer le territoire de Montevideo? Alors que devient, en présence des faits actuels, votre sommation, votre honneur? Et vous dites que vous

ne voulez pas, sur une impression, hasarder le sang français. Mais je vous demande, moi, sur quelle impression, sur quelle réflexion, sur quelle inspiration, sur quelle politique, vous avez voulu risquer le sang et la vie des Français à Madagascar? (*Murmures au centre. — Adhésion à gauche.*) Je vous demande sous quelles impressions... (*Exclamations au centre.*) Ne m'interrompez pas, vous ne détruirez pas la vérité avec vos interruptions.

Je vous demande sous quelles inspirations vous êtes allés faire couler le sang français dans les Marquises? (*Nouvelle interruption.*) Vous interrompez pour ne pas répondre; mais enfin qu'est-ce que vous êtes allés faire aux Marquises? (*A gauche : Très bien! — Rumeurs au centre.*)

Vous m'interrompez, je sais bien pourquoi; c'est qu'aux yeux des hommes de sens on ne peut pas raisonnablement risquer une telle entreprise; et, quand vous avez ainsi risqué la vie de vos soldats pour une telle cause, il n'y a pas un homme de sens qui ne me donne son adhésion lorsque je vous demande, non pas une grande guerre sur la Plata, ce qui serait absurde, mais une simple expédition, lorsque je vous demande ce que M. l'amiral de Mackau avait accepté.

Quand il s'agit de faire cesser une situation intolérable, de donner du pain à des Français qui n'en ont plus, et quand je vous demande de faire respecter votre sommation, vous venez dire que je vous

engagerais dans des dangers... Il n'y a pas de dangers sérieux. Mais savez-vous ce qui vous menace? L'Angleterre est entrée avec vous dans cette opération, d'accord avec vous, elle en est dégoûtée maintenant. (*A gauche : Très bien!*) Savez-vous ce qui arrivera dans quelque temps? C'est que, si vous voulez continuer cette politique qui consiste à tirer quelques coups de canon sur les rives de la Plata et qui nous coûte du sang, parce que nos forces ne sont pas suffisantes, l'Angleterre s'en dégoûtera, elle vous laissera seuls, et la difficulté que vous n'aurez pas voulu résoudre à deux, il vous faudra la vaincre seuls.

Il est convenu aujourd'hui que vous avez raison; la Chambre peut, puisqu'elle le veut, vous laisser continuer une détestable politique. (*Vives réclamations au centre. Approbation à gauche.*)

Sachez, Messieurs, que, quand un homme est aussi convaincu, aussi sérieusement convaincu que je le suis, vos interruptions ne le feront pas taire. (*A gauche: Très bien! Très bien! — Agitation.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Tout le monde ici a une conviction sérieuse. On ne vous interrompt pas pour vous imposer silence.

M. THIERS. — Vous vous plaignez quand on vous interrompt; laissez-moi me plaindre à mon tour quand je suis interrompu.

Messieurs, je soutiens qu'il faudra que vous en finissiez avec Rosas; car Rosas sait votre politique, et quand il la saura mieux, comme vous l'expliquez ici,

cela l'encouragera, et, n'en doutez pas, il persévérera. Je dis qu'une Chambre, quelle qu'elle soit, ne pourra pas souffrir six mois une situation pareille.

Vous avez attendu déjà, et, dans l'intervalle, des Français ont été égorgés. Vous voulez attendre encore; mais, en attendant, d'autres Français seront encore égorgés, et votre honneur, votre sommation, seront bafoués par un barbare. (*Vive approbation à gauche. Sensation prolongée.*)

M. Thiers ayant proposé d'augmenter le crédit demandé de 1,000 francs, cet amendement fut rejeté.

CXL

DISCOURS

DANS LA

DISCUSSION DU BUDGET

DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRONONCÉ LE 27 MAI 1846

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La session de 1846 touchait à son terme, et cette session devait être la dernière de la Chambre élue en 1842. A l'occasion de la discussion du budget du ministère de l'intérieur, M. Thiers crut devoir, au moment où le pays allait être appelé à réélire ses représentants, rappeler les actes principaux du gouvernement de Juillet, faire un résumé historique de sa politique intérieure et extérieure, et démontrer que cette politique, s'écartant peu à peu des principes qui avaient présidé à la révolution de 1830, en était venue à chercher son appui dans les partis hostiles à ces principes.

Messieurs,

C'est pour ne pas interrompre la discussion du budget du ministère de l'intérieur que je prends tout

de suite la parole, quoique j'eusse dû, pour la régularité des formes, ne la prendre que sur le chapitre des fonds secrets.

Bien que je vienne appuyer un amendement déposé par l'honorable M. Odilon Barrot, la Chambre, sans que je le lui dise, comprend que ce n'est pas un vote que j'ai l'intention de solliciter. Je ne viens pas même, à la veille des élections générales, chercher à exciter les esprits par le tableau vivement retracé de nos griefs. Je viens, préoccupé d'un souci plus élevé, chercher à exposer, pour les hommes éclairés, modérés, impartiaux, les motifs sérieux de notre opposition.

Suivant moi, nous assistons à une réaction, non pas violente, Dieu me préserve de le dire! le temps présent n'en comporte pas de pareilles, mais à une de ces réactions telles qu'on en voit toujours le lendemain des grandes révolutions.

En 1800, par exemple, personne ne voulait, personne ne pensait ce qu'il avait voulu, ce qu'il avait pensé en 1789. A la vérité, nous n'avons pas commis, en 1830, les mêmes excès qu'en 1793, et la réaction doit être moindre; mais, quoique moindre, la réaction est réelle. Elle aura son terme. Sera-t-il prochain? Sera-t-il éloigné? Je l'ignore. Je ne forme, à cet égard, aucune conjecture, et, pour ce qui m'est personnel, j'ose dire que je ne forme pas même un vœu.

Je suis déjà depuis longtemps dans la vie publique, et j'ai vu que, quelque place qu'on occupe ici, que l'on soit assis sur les bancs où siège le pouvoir, sur les

bancs où siège l'opposition, cette vie est toujours la même; elle est un combat long, incessant, toujours pénible.

Dans ce combat, il n'y a qu'une seule récompense à laquelle on soit sensible avec le temps, c'est l'honneur d'avoir bien servi une cause qu'on croit bonne Cet honneur, il n'y a que ces hommes modérés, éclairés, impartiaux, dont je parlais tout à l'heure, qui le décernent; c'est à eux que je m'adresse, qu'ils soient dans cette Chambre, dans le corps électoral ou ailleurs. C'est devant eux que je viens poser cette question que je me pose sans cesse à moi-même.

J'ai contribué autrefois pour ma part, j'ai contribué à fonder et à consolider ce gouvernement, et aujourd'hui je l'attaque, je l'attaque non pas dans son existence, Dieu m'en préserve! mais je l'attaque dans ceux de ses actes qui pourraient compromettre cette existence même, dans ceux de ses serviteurs qui, en le servant selon ses goûts, ne le servent pas, à mon avis, suivant ses intérêts. En agissant ainsi, suis-je inconséquent? Viens-je ébranler ce que j'ai contribué à fonder et à consolider? Mes honorables amis qui suivent mon exemple sont-ils inconséquents avec moi? Ou bien notre conduite, aux uns et aux autres, n'est-elle pas la conséquence de la vraie modération, qui consiste à soutenir le pouvoir quand il est faible, menacé par les partis, pour oser le contredire lorsque, devenu fort et victorieux, il s'aveugle, s'entête ou s'égare? C'est ce que je crois; c'est du moins ce que j'ai l'intention de faire.

Je vous disais, il y a quelque temps, que tous les gouvernements commencent par avoir raison, et malheureusement finissent par se donner tort. Je vous citais la révolution, l'empire, la restauration : la révolution, qui, pleine d'humanité d'abord, devint en peu de temps cruelle et sanguinaire; l'empire, qui d'abord sage, bien ordonné, guerrier dans la juste mesure des intérêts nationaux, devint bientôt despotique, follement conquérant; la restauration enfin, qui, venue en 1815, disait-elle, pour consacrer tous les droits légitimes, violait, en 1830, tous les droits de la nation. Notre gouvernement aurait-il échappé à cette loi commune de commencer par le bien et de finir par le mal? Je ne le crois pas, et je viens examiner ce qu'il a dû être à ses débuts, ce qu'il a été en effet quelque temps, ce qu'il est devenu peu à peu, ce qu'il est aujourd'hui tout à fait, sous le rapport de la politique étrangère, de la politique intérieure et de la haute administration de l'État.

Pour un tel examen, je ne puis être mieux placé que devant une administration qui, à mon avis, représente au plus haut degré ce que notre gouvernement est devenu dans la dernière période de son existence. Je me bornerai à un simple exposé des faits, tels que je les conçois. Je n'ai pas la prétention, parce que je n'en ai pas l'espérance, je n'ai pas la prétention de convaincre mes adversaires. Je leur demande la permission de faire cet exposé, sinon pour eux, car leur parti est pris comme le nôtre, du moins pour un juge qui, s'il

n'est pas ici, est certainement ailleurs, c'est la raison publique, toujours prête à s'éclairer par nos discussions.

Ce que je dois à mes adversaires, c'est de n'ajouter à cette exposition des faits aucune qualification blessante : c'est à quoi je m'appliquerai avec le plus grand soin. (*Marques d'attention.*)

Messieurs, je vais dire d'abord ce que, dans ma pensée, ce gouvernement a dû être à sa naissance, et j'espère que nous serons au moins d'accord sur le point de départ.

Le gouvernement, à son début, pouvait être guerrier ou politique. On eût compris, en effet, qu'un gouvernement jeune, hardi, entreprenant, heureux, profitant de l'abattement de l'Europe et de l'enthousiasme de la France en 1830, prît une éclatante revanche de nos malheurs de 1815. Mais cela était douteux ; et dire que cela était douteux, c'est juger la question, car on ne livre pas au hasard l'existence d'un grand pays. Il valait mieux un gouvernement politique, et je vous demande la permission de définir ce que j'entends par ce mot.

Notre gouvernement naissant d'une révolution devait éloigner de lui les puissances de l'Europe, effrayées de la chute d'un trône. Il devait éloigner également les hautes classes de la société, dont la présence autour du pouvoir est non un vain luxe, mais une influence utile, tôt ou tard nécessaire. Il devait éloigner enfin cette puissance morale qu'on

appelle l'Eglise, et avec laquelle, quelque modéré que l'on soit, les rapports sont toujours difficiles.

Se jeter sur l'Europe, sur les hautes classes de la société, sur l'Église, parce qu'on leur déplaisait, c'était renouveler les fautes de notre première révolution, sans avoir les mêmes passions pour excuse et pour appui. Il fallait être pacifique et modéré. Mais, Messieurs, pour être pacifique et modéré avec fruit, sans inconvénient, il fallait être ferme au même degré.

Il fallait que l'Europe comprît bien que, si nous ne nous jetions pas sur elle, si nous préférions la paix à la guerre, c'était non par peur, mais par un sage calcul; il fallait qu'elle comprît bien que, si nous acceptions l'état présent du monde, c'est-à-dire les traités de 1815, c'était à la condition que l'équilibre des forces ne serait changé nulle part, ni en Orient ni en Occident, ni sur les Dardanelles, ni sur le Rhin, ni sur le Pô; et que si, par humanité, par respect des droits d'autrui, nous renoncions à porter la révolution dans les pays voisins, c'était à la condition que la contre-révolution ne serait pas portée violemment dans les pays placés sur nos frontières, tels que la Belgique, la Suisse, l'Italie, l'Espagne; en un mot, que nous voulions bien ne rien entreprendre sur autrui, mais avec la résolution de ne rien souffrir contre nous-mêmes.

Il fallait que les hautes classes de la société comprissent que, si elles se présentaient, on les accueillerait, que, si elles s'éloignaient, on les attendrait, que, si elles étaient hostiles, on les réprimerait; il fallait

que l'Eglise sût bien que, résolu à la protéger, résolu à faire respecter ses autels, résolu à lui maintenir sa dotation, on ne lui sacrifierait aucune de nos institutions; car, après tout, ce gouvernement avait reçu de la nation une légitimité qui le dispensait d'en attendre le complément d'aucun pouvoir sur la terre. (*Très bien! Très bien!*) A ces conditions notre gouvernement eût été modéré et ferme à un degré suffisant.

A cela il fallait joindre une dernière condition : c'était une forte, une habile, une prévoyante administration. La paix devait avoir deux utilités : la première de ne pas mettre notre existence au hasard; la seconde, de préparer notre grandeur à venir. Il fallait qu'une administration prévoyante, sans aucun vain déploiement de forces qui pût alarmer l'Europe, constituât notre marine, notre armée, nos finances, sur des bases solides et durables. A ces deux conditions, d'une politique également modérée et ferme, d'une administration active et économe, le gouvernement aurait réalisé l'image de ce que j'appelle un gouvernement politique, et que, pour ma part, je préfère à un gouvernement guerrier.

J'ai quelquefois appelé cela du nom de politique modeste, et l'on m'a reproché de vouloir une politique modeste pour mon pays. Je crois que la politique modeste peut, avec le temps, devenir une politique honorable et même glorieuse. Et, si j'osais me permettre une comparaison, je vous citerais un exemple qui souvent se présente à mon esprit, quand je cherche à me

peindre ce gouvernement sous ses véritables traits, sous ceux que je voudrais qu'il eût toujours offerts. Il y avait, sous l'ancien régime, des officiers ne devant rien à leur naissance, devant tout à leur mérite; on les appelait les officiers de fortune. Quand ils arrivaient dans les armées, au milieu de cette brillante noblesse qui occupait tous les grades militaires, leur position était d'abord difficile. Étaient-ils humbles, on les dédaignait; querelleurs, on finissait par les tuer. Mais étaient-ils braves et modestes, ayant le sentiment de leur mérite sans en offusquer les autres, ils occupaient bientôt le rang auquel ils avaient droit. C'étaient bientôt des Catinat et des Vauban, qui prenaient place à côté des Condé, des Turenne et des Luxembourg. (*Très bien! Très bien!*)

Voilà, Messieurs, comment j'ai compris la mission, le caractère de notre gouvernement à ses débuts.

On me dira que c'est justement ce qu'il a été, ce qu'il est aujourd'hui. Je répondrai que, suivant moi, il a commencé par être ainsi, mais qu'il n'a pas continué.

Il ne s'est pas hâté à ses débuts, comme on le lui demandait, de passer le Rhin et les Alpes, pour aller refaire une Pologne, une Italie; c'eût été la guerre, et sa donnée à lui, c'était la paix. Il a fait ce que la situation comportait, il a réclamé pour la Pologne ce reste de nationalité que lui assuraient les traités.

Pour l'Italie, par exemple, ne voulant pas qu'une seule influence, celle qui repoussait toute réforme rai-

sonnable, y dominât, à côté des Autrichiens qui passaient le Pô, il a pris Ancône.

La Belgique s'était séparée de la Hollande; mais elle tenait encore à elle par un lien fâcheux, dangereux même, c'était la présence d'une garnison hollandaise à Anvers ; notre gouvernement a brusquement tranché ce lien en prenant Anvers.

L'Espagne, placée, par Ferdinand VII lui-même, sur les voies de la révolution où elle n'osait s'engager, était encouragée et protégée par notre gouvernement, au moyen du traité de la quadruple alliance.

Tout cela, il ne le faisait pas seul, il le faisait avec une puissance qui avait, par un contre-coup de la révolution de Juillet, passé dans des mains libérales, il le faisait avec l'Angleterre, qui avait passé des mains des torys aux mains des whigs.

L'Angleterre s'intéressait, comme nous, à la Belgique, à la Pologne, à l'Italie, à l'Espagne; et l'on a vu, à cette époque, pendant quelques années, la France libérale, unie à l'Angleterre libérale, protéger la révolution partout où elle s'était développée naturellement, légitimement, spontanément.

Tandis que notre gouvernement faisait cela au dehors, placé au dedans, entre le parti de la révolution tout bouillant de sa victoire, et le parti de la dynastie déchue abattu par sa défaite, il s'interposait entre eux, et il refusait de laisser tomber la tête des ministres signataires des ordonnances de Juillet. (*Mouvement.*)

Cette gloire, il faut le dire, est celle de tout le monde, car, tandis qu'on faisait cet acte si noble de résistance, l'honorable M. Dupont (de l'Eure) et M. Laffitte, qui n'est plus ici, siégeaient à côté de M. de Montalivet dans les conseils de la couronne. (*Mouvement.*)

Lorsque les partis cherchaient à se jeter sur le gouvernement, il les arrêtait avec la loi, et, à la suite des condamnations politiques, il ne laissait pas tomber une seule tête ; de telle sorte que ceux qui l'attaquaient alors ont pu, quelque temps après, recouvrer leur liberté, et jouir de la même situation que tous les autres citoyens.

Pendant qu'il faisait cela, notre gouvernement cherchait à détourner de son ardeur guerrière un peuple que la révolution avait vivement ému, et il lui proposait des travaux utiles. Si je rappelle le souvenir d'un acte auquel j'ai eu quelque part, c'est pour montrer le chemin que nous avons parcouru depuis. A cette époque, le gouvernement demandait 100 millions pour les monuments de Paris, les canaux, les routes de la Vendée : on lui faisait cette objection que 100 millions pour des travaux à exécuter en trois ou quatre années, c'était 25 ou 30 millions à ajouter par an aux travaux ordinaires, et qu'il en pouvait résulter une perturbation. L'objection était facile à détruire, on y répondait, et l'on obtenait, de la confiance de la Chambre, les 100 millions demandés.

Telle était alors la politique de notre gouverne-

ment. Il protégeait la révolution partout où elle s'était naturellement développée; il maintenait l'ordre sans effusion de sang, et il s'efforçait, par l'attrait de travaux utiles, de ramener la nation des idées de guerre aux idées de paix.

Je ne dis pas que ce fût là une politique bien grande, bien glorieuse; je laisse à chaque chose sa valeur; c'était, dans l'état des choses, une politique convenable.

Pour que cette politique, qui n'était alors que convenable, devînt, avec le temps, une politique peut-être glorieuse, qu'aurait-il fallu? Il aurait fallu qu'elle persévérât. Malheureusement elle n'a pas persévéré.

La cause fatale qui a fait qu'en 1793 la philanthropie de la révolution s'est changée en colère, que l'amour de la gloire sous l'empire s'est changé en passion de conquêtes, que le sentiment du droit héréditaire sous la restauration s'est changé en audace de coup d'État, cette cause fatale a fait que la prudence de notre gouvernement s'est changée en désir aveugle de se conserver. Alors cette prudence est devenue de l'inertie, notre conduite n'a plus été qu'une sorte d'immobilité calculée, qui n'a plus permis au gouvernement de faire les mouvements nécessaires à la vie, les mouvements indispensables qu'un gouvernement pacifique, quel que soit l'état du monde, ne peut jamais s'empêcher de faire.

Des causes accessoires y ont contribué.

Depuis que la révolution, devenue plus calme, ne

faisait plus retentir sa voix comme la voix d'une émeute, depuis qu'elle ne la faisait entendre que comme la voix de la raison, alors qu'elle aurait mérité d'être écoutée davantage, elle l'a été moins; on ne la craignait plus.

A côté de cela s'est révélée une faiblesse ordinaire aux gouvernements nouveaux. Les gouvernements nouveaux sont plus sensibles à la louange de leurs ennemis qu'à l'approbation de leurs amis. L'Europe absolutiste, s'apercevant de cette faiblesse, facile à découvrir chez nous, a loué notre sagesse, et elle a accusé l'Angleterre de folie. Nous avons été très sensibles à ces louanges de nos adversaires; les conséquences funestes s'en sont fait bientôt sentir.

Il aurait fallu persévérer dans cette alliance active, qui avait pour but de propager la révolution, d'accord avec l'Angleterre. A cette époque, l'Espagne, que nous avions promis de protéger, s'est adressée à nous : nous l'avons refusée. Je ne veux pas réveiller nos vieilles querelles, mais, dans ce rapide narré de faits, je dois les énoncer tous. Nous avons refusé l'Espagne, et ce jour a été décisif. La malheureuse Espagne était trop faible pour se venger; elle n'a pu que se plaindre, souffrir, s'agiter, ce qu'elle ne cesse de faire depuis treize années; mais l'Angleterre pouvait se venger, elle s'est vengée. Elle s'est séparée de nous, elle s'est mise à part, et sur-le-champ ces cabinets qui vantaient notre sagesse, qui blâmaient sa déraison, se sont hâtés de se réunir à elle, et nous sommes demeurés seuls.

C'est alors que nous avons perdu la question des limites du Luxembourg. La perte du Luxembourg n'était matériellement pas grande; mais cette perte était moralement considérable, car c'était le premier pas, notoirement rétrograde, que la révolution de Juillet faisait en Europe.

Ensuite on nous a demandé d'évacuer Ancône. Il avait fallu beaucoup d'énergie pour y aller; il n'en aurait pas fallu beaucoup pour y rester : nous avons évacué Ancône. Voilà ce qui nous est arrivé, une fois l'alliance libérale avec l'Angleterre rompue. L'émotion du pays a été vive, si vive que MM. Duchâtel et Guizot l'ont partagée dans cette Chambre, et M. le duc de Broglie dans la Chambre des pairs. Ces Messieurs nous ont aidés à renverser le cabinet du 15 avril. Je ne suis pas juste pour l'importance de leur rôle; c'est nous qui les avons aidés, ce sont eux qui ont renversé le cabinet du 15 avril. (*Hilarité.*)

Sous l'impulsion donnée aux esprits, on ne pouvait pas ne pas chercher un dédommagement. Je vous l'ai dit à une autre époque, on est allé chercher en Orient une occasion meilleure, un théâtre plus avantageux pour y faire briller notre politique. Quant à moi, je puis prouver par des discours de tribune que je n'ai pas partagé cette espérance de trouver en Orient un dédommagement de ce qui nous était arrivé en Occident. Je ne suis pas de ceux qui ont contribué alors à l'entraînement des esprits. Je n'accuse personne, je me borne à dire que je ne suis pas de ceux

qui ont contribué à propager cette espérance qu'on trouverait en Orient un dédommagement de nos échecs en Occident. On s'est avancé précipitamment, et, après avoir aperçu le danger, on a reculé aussi précipitamment qu'on s'était avancé, et la question d'Orient a été perdue. C'était la quatrième depuis que nous avions rompu l'alliance libérale avec l'Angleterre.

C'est là qu'a fini la seconde période de notre politique. Maintenant commence la troisième.

Après 1840, la bonne politique, la dignité, conseillaient de se tenir à part; car on était en présence de l'Angleterre, envers laquelle on avait eu les premiers torts, mais qui avait eu envers nous les derniers et les plus graves; on était en présence des puissances, qui, après nous avoir brouillés avec l'Angleterre, s'étaient unies à elle. Je répète que la bonne politique, la dignité, conseillaient de se tenir à l'écart, non pas dans un isolement hostile, mais dans une réserve froide; et je crois qu'à cette époque, si l'on s'était mis à part, et que, profitant des expériences faites en 1840, expériences qui avaient montré l'insuffisance de nos forces, on se fût livré à des soins actifs et prévoyants, bientôt la France, recherchée de ceux qu'elle ne recherchait pas, et acquérant, grâce à une bonne administration, toute l'étendue de ses moyens, aurait recouvré une position considérable.

Mais notre gouvernement a été comme effrayé de cet isolement, et il a voulu recommencer l'alliance anglaise. Je ne le lui reproche pas, car je crois que l'al-

liance anglaise, dans l'état du monde, partagé qu'il est entre amis et ennemis de la liberté, l'alliance anglaise est naturelle et convenable. Mais il fallait remarquer deux circonstances, et en tenir grand compte. Premièrement, la France était blessée de la conduite que l'Angleterre avait tenue en 1840, et ne devait pas voir l'alliance avec autant de plaisir qu'autrefois. Deuxièmement, les whigs avaient été remplacés par les torys. Je ne veux pas dire que, parce qu'un parti en avait remplacé un autre, nous dussions renoncer à l'alliance anglaise. Mais l'alliance ne pouvait plus reposer sur une grande idée morale et populaire; elle ne pouvait plus reposer, comme autrefois, sur la protection de la Belgique, de l'Italie, de l'Espagne; elle ne pouvait plus reposer que sur de bons procédés, qui sont quelque chose, sans doute, mais, malheureusement aussi, sur des sacrifices.

Notre gouvernement n'a pas voulu tenir compte de cette double circonstance. Lorsqu'il aurait fallu s'isoler au moins quelque temps, il a recherché avec précipitation, avec affectation, l'alliance anglaise, et, dans cette troisième époque de notre politique, nous avons essuyé autant de désagréments que dans les précédentes, grâce à une précipitation que j'appellerai puérile. On s'est hâté, pour renouer l'alliance anglaise après coup, de concéder une extension considérable du droit de visite. Ce droit qui, jusque-là, n'avait pas attiré l'attention, dans la disposition des esprits, a excité une attention passionnée; le pays s'est en quelque sorte

révolté, et il a fallu qu'on allât redemander à l'Angleterre cette même concession qu'on lui avait faite. On l'a redemandée, et on l'a obtenue je ne sais à quel prix.

On dit que la faute commise à cette époque a été réparée. Il y a beaucoup de contestations à élever sur ce sujet. Mais toujours est-il qu'après avoir fait une concession, il a fallu aller demander qu'on voulût bien y renoncer. Cette faute en a bientôt entraîné une autre. Le pays, à cause de l'Angleterre, étant devenu fort soucieux de sa marine, on lui a présenté un leurre. Ce leurre, c'est la conquête des Marquises; et, cette fois-ci encore, il a fallu reculer, non pas devant le pays, comme pour le droit de visite, mais devant l'Angleterre; il a fallu désavouer l'amiral Du Petit-Thouars; il a fallu indemniser... (*Rumeur au centre. Interruption.*)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. — C'est de l'histoire; on voudrait l'oublier.

M. THIERS. — Messieurs, j'apporte ici un précis des faits; je ne m'étends sur aucun, comme vous voyez bien; je les rappelle tous, sans qualifications bien dures, il me semble; mais vous devez me permettre de les rappeler tous. Je ne sais pas si c'est l'approche d'un souvenir qu'on s'attend à voir réveiller ici qui me vaut cette interruption; je passerai bien vite (*on rit*); mais enfin il est une chose à laquelle je ne puis m'empêcher de toucher...

Il a fallu, dis-je, reculer non pas devant le pays

comme à propos du droit de visite, mais devant l'Angleterre, devant ses susceptibilités ; il a fallu désavouer l'amiral Du Petit-Thouars; il a fallu, je me hâte de le dire, indemniser le missionnaire arrogant qui avait fait verser le sang de nos soldats. (*Très bien!*) Mais je n'insiste pas. (*Mouvements divers.*)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. — Insistez! insistez! monsieur Thiers!

M. THIERS. — Dans cette recherche, que j'appelle précipitée, malhabile, de l'alliance anglaise, il a fallu, tantôt reculer devant le pays, quand on avait concédé une extension dangereuse du droit de visite, tantôt devant l'Angleterre, quand on avait accordé au pays ce leurre des Marquises.

Et tout récemment il a fallu, à ces faits, en ajouter un dernier, à mon avis peut-être plus grave.

Vous savez que l'Angleterre et l'Amérique vivent dans un état de rivalité que nous n'avons pas quant à nous à déplorer. Si en effet l'Angleterre est notre alliée de circonstance, l'Amérique est notre alliée fondamentale et de tous les temps. (*Écoutez! Écoutez!*)

Quel eût été notre rôle naturel? Le plus simple, c'eût été de garder entre ces deux alliées, l'une de circonstance, l'autre de tous les temps, une neutralité bienveillante, qui nous permît de nous interposer entre elles, et de rendre ainsi des services à la paix. Eh bien, par suite de ce désir de nous unir fortement à l'Angleterre, on a, dans une question qu'aujourd'hui tout le monde reconnaît indifférente pour nous, celle du

Texas, on a tellement voulu complaire à l'Angleterre, qu'on a oublié notre ancienne alliée, l'Amérique, qu'on l'a aliénée, sinon pour toujours, au moins pour un certain temps, et qu'on s'est interdit même le rôle de médiateur utile, qui aurait pu contribuer à rapprocher les deux pays.

Voilà, Messieurs, ce qui nous est arrivé dans cette troisième époque où nous avons voulu refaire l'alliance anglaise, quand elle ne pouvait plus être fondée sur une grande idée, quand elle ne pouvait plus être fondée que sur de bons procédés ou sur des sacrifices. Mais avons-nous, pour prix de ces efforts à refaire l'alliance anglaise, recueilli de cette alliance, je ne dis pas ce que nous pouvions en attendre en 1832 et 1833, quand il y avait tout à faire en Belgique, en Italie, en Espagne, en avons-nous au moins recueilli les fruits indispensables dans la situation présente? Je n'ai qu'à citer la Syrie et la Grèce.

Certainement, lorsque nous avions, en Amérique, fait l'abandon de notre politique naturelle, nous aurions eu le droit d'attendre que l'Angleterre, dans la Méditerranée, nous fît quelque sacrifice. Du reste, nous n'avions pas de sacrifice à lui demander, car sa politique et la nôtre, dans la Méditerranée, sont identiquement les mêmes, ou doivent au moins le paraître : elles consistent à maintenir le *statu quo* en Orient. Nous n'avions donc pas à lui demander le sacrifice de sa politique, mais uniquement le sacrifice de quelques jalousies personnelles. Nous ne l'avons pas même ob-

tenu; car vous savez qu'en Syrie l'Angleterre appuie publiquement les Druses; elle se joint, j'ose à peine le dire, à ceux qui se font les égorgeurs des chrétiens, et nous n'avons jamais pu obtenir cet acte si simple d'humanité, de protéger les chrétiens, les chrétiens qui sont nos anciens clients, et que nous avons bien acquis le droit de protéger efficacement quand nous avons consenti à les rendre à la Porte.

A l'égard de la Grèce, quel était encore l'intérêt commun? Je parle de l'intérêt avouable, et non pas de l'intérêt particulier et caché, c'était de faire que la Grèce prospérât, qu'elle se constituât; car, si la Grèce ne prospère pas, ne se constitue pas, un jour peut-être la Grèce sera une province russe. Il y a malheureusement en Grèce des ministères qui prennent, ou à qui l'on donne des noms étrangers : ministère anglais, ministère russe, ministère français. C'est là un malheur. Lorsque nous avons appuyé tous les ministères, ministère russe ou ministère anglais, pourquoi l'Angleterre, maintenant qu'il y a un ministère qu'on appelle, à tort ou à raison, ministère français, pourquoi l'Angleterre lui suscite-t-elle toutes sortes de difficultés? Lorsque nous laissons à la Grèce les millions que nous lui avons prêtés, pourquoi l'Angleterre vient-elle lui demander 2 ou 300,000 francs? Ce n'est certes pas pour faire un tel recouvrement; c'est uniquement dans l'intention de l'agiter et de lui créer des difficultés. (*Mouvement.*)

N'avais-je pas raison de dire que cette alliance,

si péniblement recherchée après les événements de 1840, ne nous a donné aucun résultat avantageux? Elle ne nous a donné ni un peu d'humanité en Syrie, ni un peu de saine politique en Grèce.

On me répondra que cela prouve qu'en Grèce et en Syrie les deux politiques sont indépendantes. Grand miracle, en vérité, que, pour complaire à l'Angleterre, nous ne nous soyons pas unis aux persécuteurs des chrétiens et aux agitateurs de la Grèce! (*Mouvement.*) Cela serait impossible.

On n'a jamais répondu à cette objection, que je présente ici dans toute sa force : c'est que, lorsque nous avions, en Amérique, fait ce qui convenait à la politique anglaise, il est étrange qu'en Syrie, en Grèce, nous n'ayons pas obtenu en retour, je ne dis pas quelque chose qui convînt à notre politique personnelle, mais une chose qui devrait convenir à la politique des deux pays : c'est-à-dire de l'humanité en Syrie, de la saine politique en Grèce.

Je vous avais promis de faire un précis, je l'ai fait.

Il y a eu, depuis 1830, trois époques dans notre politique : dans la première, on a, de concert avec l'Angleterre libérale, protégé la révolution partout où elle s'était légitimement développée ; dans la seconde, on n'a pas eu la force de persévérer, et l'on a perdu ainsi la question d'Espagne, la question de Belgique, la question d'Ancône et la question d'Orient; enfin, dans la troisième, au lieu de rester isolé avec quelque dignité, avec quelque patience, on a cherché à refaire

péniblement l'alliance anglaise, en se fondant non sur un grand principe, mais sur de purs sacrifices ; et l'on n'a pas obtenu, en Syrie ou en Grèce, le plus faible retour de ce que nous avions accordé en Amérique.

On dit : La paix est conservée. Messieurs, je reconnais que c'est là un grand bien ; mais la question entre mes honorables adversaires et moi reste toujours la suivante. Quand nous proposions de ne pas livrer l'Espagne au hasard, quand nous proposions de ne pas livrer l'Italie à une seule et déplorable influence, et pour cela de rester à Ancône, quand nous proposions de ne pas revenir si brusquement sur nos pas dans la question d'Orient, qu'on avait si malheureusement engagée, je suis sûr, quant à moi, que nous le pouvions sans courir risque de la guerre. Et l'on a vu, dans le système contraire, le ministère actuel, partisan si ardent de la paix, on l'a vu tout près de nous donner la guerre dans une affaire qui, certes, ne le méritait pas.

C'est dans l'affaire Pritchard ! Oui, on a été, dans cette affaire, plus près de la guerre que ne l'avait été, en aucun jour, le gouvernement depuis quinze ans. (*Interruption. — Réclamations au centre.*)

Messieurs, si vous n'acceptez pas cette assertion, je vais vous dire que vous vous privez de la seule excuse que vous puissiez faire valoir pour le vote de l'indemnité Pritchard, car vous avez tous dit que deux grandes nations ne devaient pas s'égorger pour une pareille question. Votre faute, à cette époque, c'est d'avoir mis la France dans une position dont elle

ne pouvait sortir que par cette alternative : ou par la guerre, ou par un vote que je ne suis pas le seul à trouver déplorable, car la majorité qui, alors, dans toutes les questions, était de cinquante voix, ce jour-là ne s'est trouvée que de huit (*Mouvement.*)

Messieurs, me permettrez-vous de sortir un moment de ce simple résumé pour me livrer à une digression bien courte, mais que peut-être les circonstances rendent nécessaire ? Elle est relative à l'Espagne.

Je n'ai pas, depuis bien des années, entretenu la Chambre de ce pays, aux destinées duquel je m'étais longtemps attaché, uniquement parce que je les croyais intimement unies à celles de la France. La Chambre me permettra-t-elle de lui en parler dans un moment où ce malheureux pays s'agite encore, comme il n'a pas cessé de le faire depuis treize années ? Me permettra-t-elle de lui montrer brièvement ce qui s'est passé pendant ces treize années écoulées, et de lui retracer un tableau dans lequel il me semble que notre politique se réfléchit comme dans un miroir tristement véridique ? (*Écoutez ! Écoutez !*)

Lorsque cette malheureuse Espagne allait s'engager dans les voies de la révolution où elle n'avait trouvé que malheurs, elle hésitait. J'ai entendu les hommes les plus honorables de ce pays me répéter bien des fois qu'ils étaient péniblement incertains. Ils cessèrent de l'être dès que la protection française arriva, et que la reconnaissance de la reine fut appuyée de la promesse de secours efficaces.

Messieurs, la France reconnut la reine ; alors l'Espagne n'hésita plus ; elle se jeta dans la révolution, elle se donna une constitution, deux Chambres, un ministère semblable à celui qui existait alors en France, et qui avait réussi à maintenir l'ordre. Ce ministère se serait peut-être établi, il aurait procuré un gouvernement à la Péninsule ; mais il y avait une difficulté qu'on ne pouvait pas surmonter, la guerre civile. On s'adressa à nous. Nous avions engagé l'Espagne dans la voie de la révolution, nous l'abandonnâmes, en lui disant : C'est trop difficile. Douze cents Anglais à Bilbao ont prouvé, en repoussant l'armée de don Carlos, si c'était difficile. Nous ajoutâmes : Il faut qu'un pays se sauve lui-même. Et l'Espagne en effet a cherché à se sauver elle-même.

Vous savez comment elle s'y est prise. Elle a été réduite à une triste, à une mesquine, à une sanguinaire guerre civile, sanguinaire, non pas le jour de la bataille, mais le soir ou le lendemain, aux dépens des vaincus. Les grandes guerres civiles, les grandes guerres étrangères, donnent de grands hommes, comme Henri IV ou Napoléon ; les petites guerres donnent de petits militaires, qui ont toute la prétention des grands.

De ces petites guerres sortit un premier sauveur ; c'est Espartero, lequel dit : J'ai vaincu l'insurrection, j'ai sauvé l'Espagne, c'est à moi de la gouverner. Mais il n'eut pas le bon sens de conserver la reine Christine auprès de lui ; il la renvoya, quoiqu'on lui fît voir

qu'il commettait une grande faute. Quant à moi, je ne me suis pas fait illusion sur son mérite; je savais de quelle guerre il sortait. Mais j'ai fait des vœux pour lui, car je n'ai cessé d'en faire pour tout gouvernement qui semblait prêt à s'établir en Espagne. Eh bien, ce sauveur a gouverné quelque temps; il a mal gouverné, et il est tombé.

De sa chute est né un nouveau sauveur, Narvaez. Celui-ci a dit : Je vous ai sauvés de la révolution, et il a voulu être le maître à son tour. Il a été quelque temps associé à des hommes civils, respectables et bien intentionnés; il s'en est séparé, il a voulu gouverner avec son prétendu sabre. (*Hilarité.*) Il a violé la constitution, il est tombé comme son prédécesseur.

Et aujourd'hui ces hommes civils, qui ont hérité du gouvernement après lui, les voilà au pouvoir; ils ont de bonnes intentions; mais seront-ils assez forts? Ne seront-ils pas contraints de recourir à quelque nouveau sauveur, vainqueur de quelque émeute dans la Galice ou ailleurs?

Vous voyez comment cette Espagne, à qui vous aviez dit de se sauver elle-même, vous voyez comment elle y a réussi. Elle s'agite, elle s'agitera longtemps encore, en manquant à elle-même, à nous, à l'Europe!

Mais nous, Messieurs, nous, quelle part avons-nous eue dans ses malheurs? N'y avons-nous participé que par ce refus de la secourir que nous lui avons fait en 1836? Si nous n'y avions participé que par ce refus, je ne dis pas que je m'en consolerais, mais ma

douleur serait moins grande. Eh bien, après avoir eu la faiblesse de ne pas la secourir, nous avons eu la vanité de vouloir paraître la secourir, et nous avons ajouté des causes d'agitation à celles qui existaient déjà chez elle. Nous avons ainsi contribué à rendre plus éphémères les pouvoirs qui cherchaient à s'élever, et que nous aurions dû rendre plus durables.

Quand Espartero a triomphé, nous nous sommes félicités avec lui. Nous lui avons donné des cordons, et nous en avons reçu ; puis nous avons laissé entendre que c'était à nos conseils qu'il devait ses succès. Son orgueil en a été justement blessé. Nous ne nous en sommes pas tenus là ; nous avons, dans une question d'étiquette, paru mettre son droit de régent en doute. Nous avons fait un éclat qui l'a beaucoup affaibli. Alors nous avons ouvert la frontière à ceux qui allaient le renverser, et à l'argent qui allait servir à préparer sa chute.

Narvaez a triomphé. Cette fois encore nous avons voulu paraître triompher avec le vainqueur. Nous l'avons appelé le parti français, et il faut avoir été en Espagne pour savoir l'effet qu'a produit ce mot chez une nation fière, ombrageuse et jalouse. (*Interruption.*)

Mais est-ce tout ?

Il aurait fallu épargner plutôt que créer à ce gouvernement des questions difficiles. Il y en avait une assurément qu'on ne pouvait pas lui épargner, mais qu'on aurait pu lui rendre moins grave ; c'est celle du

mariage de la reine. Il n'y a qu'un mariage qui plairait aux Espagnols ; on le leur refuse et l'on a raison : c'est celui d'un prince français. A défaut de celui-là, il y en a un qui, sans les enthousiasmer, leur paraîtrait convenable, et qu'ils agréeraient : c'est celui qui unirait la jeune souveraine avec un neveu de la reine Christine, avec un fils de l'infante décédée. Eh bien, cette reine Christine que j'ai voulu secourir dans sa détresse, que jamais, quand elle était dans l'infortune, je n'ai blessée d'une seule de mes paroles à cette tribune, cette reine, maintenant qu'elle est puissante de nouveau, on me permettra de lui dire la vérité ; elle a laissé naître en son cœur une haine étrange pour les fils de sa sœur (*rumeurs*) ; elle est allée, sous l'empire de ce triste sentiment... (*Murmures au centre.*)

Voix à gauche. — Parlez ! Continuez !

M. Thiers.—Elle est allée chercher, où ? à Naples, un époux pour sa fille, le comte de Trapani. Je me garderai bien de juger ce candidat (*on rit*) ; mais toujours est-il que ce choix est, pour quiconque connaît l'Espagne, impossible aujourd'hui, qu'il est repoussé par tous les partis, et qu'il était surtout odieux au parti modéré. Eh bien, Messieurs, cette reine que nous n'avons pas su secourir, nous avons su flatter ses passions ; nous nous sommes faits les appuis de la candidature de M. le comte de Trapani, nous avons aggravé la question, et c'est cette question qui a divisé cette année le parti modéré.

Sans doute il y a eu de misérables détails person-

nels qui ont pu contribuer à la division du parti modéré; mais la question du mariage du comte de Trapani en a été la principale cause.

Il est résulté de tout cela que cette Espagne que nous avons eu la faiblesse d'abandonner, nous avons eu la vanité de vouloir paraître la secourir et la diriger; il est résulté de tout cela que nous avons ajouté à ses agitations d'autres agitations, que nous avons rendu encore plus caducs des pouvoirs qui ne l'étaient déjà que trop; et aujourd'hui elle est là comme un spectacle qui nous accuse et comme une force qui pourrait nous être immensément utile, mais qui va se dissolvant tous les jours. (*Sensation.*)

Messieurs, voilà la vérité dite, quoi qu'on puisse prétendre, dite avec une rigoureuse impartialité sur les événements d'Espagne.

Je laisse là cette digression. Je ne pouvais pas passer à côté de ce malheureux pays sans en parler; maintenant je rentre dans le cadre plus étroit d'un précis abrégé des faits, et je passe à la politique intérieure. (*Mouvements divers. — Écoutez! Écoutez!*)

Je vous ai montré la dégradation successive de notre politique étrangère; je vais essayer de vous montrer les transformations de notre politique intérieure; je pourrais la caractériser d'un mot, en disant qu'elle a été engendrée par la politique étrangère.

Ce système de politique étrangère qu'on a voulu faire prévaloir n'était pas naturellement celui de la France; il a fallu se constituer en parti systématique

pour la faire prévaloir. Toute notre politique intérieure a découlé de cette cause.

Pour les premiers temps, j'ai rendu justice, et il n'y a pas grand mérite à moi, car j'y suis intéressé, j'ai rendu justice à la rare modération du gouvernement. Tant qu'il n'a été question que de maintenir l'ordre, de le maintenir avec modération et sans effusion de sang, tout le monde a été d'accord. Plus tard, lorsque la question d'ordre intérieur n'a plus dominé, on s'est divisé.

Il y avait des hommes qui, même avant que cette division à laquelle je fais allusion se produisît, commençaient déjà à se séparer de la politique intérieure; mais les dangers de l'ordre les retenaient. Lorsque l'ordre a été complètement établi, les divergences ont été permises : une portion des hommes qui faisaient partie de l'ancienne majorité, qui avaient contribué à soutenir le gouvernement, se sont séparés de lui; je suis du nombre. Quelques amis m'ont suivi. (*Mouvement.*) Nous sommes allés nous réunir à cette partie de l'opposition qui s'était défiée avant nous, et plus que nous, des intentions et des instincts du gouvernement. (*Mouvement au centre.*) La majorité, affaiblie, s'est cependant bientôt retrouvée presque aussi nombreuse. Tandis qu'une partie des hommes qui avaient contribué à soutenir le gouvernement s'en séparaient, d'autres hommes, qui avaient été dans l'opposition la plus vive, se sont ralliés, et sont venus remplir le vide que notre retraite avait laissé. Et certes je n'accuse

pas leurs intentions; je suis convaincu que, pour la plupart d'entre eux, il y a eu des motifs très honorables de ralliement (*chuchotements*), je ne le nie pas. Cependant vous me permettrez de faire remarquer que, peut-être, pour des esprits malicieux, disposés à chercher dans les choses les mauvais motifs, l'attrait d'un pouvoir victorieux a pu paraître la vraie cause de la conversion de ceux qui se sont ralliés. (*Sourires ironiques à gauche.*)

Messieurs, je donne le motif honorable, je donne aussi celui qui l'est moins; il y a, j'espère, de quoi satisfaire tout le monde. (*On rit.*)

Après ces revirements, qu'est-il arrivé?

Le gouvernement s'est fortement uni aux hommes qui l'appuyaient. Le gouvernement s'est constitué, et ici, Messieurs, qu'on ne se hâte pas de se récrier contre le mot que je vais employer, et qu'on veuille bien me laisser le temps de l'expliquer, le gouvernement s'est constitué en parti.

On me dira que rien n'est plus légitime, plus naturel, et qu'après tout les hommes qui soutiennent le gouvernement ont bien le droit de se constituer en parti, tout comme les hommes qui lui font opposition. Je le reconnais.

Le véritable caractère du gouvernement représentatif, c'est la lutte de deux partis bien formés : le plus fort est au pouvoir, le plus faible est dans l'opposition J'accorde cela; mais prenez-y garde! il devrait cependant y avoir une différence. Celui qui est au

pouvoir devrait sentir sa mission élevée; il devrait être grave dans sa conduite, grave dans son langage; il devrait ne pas se servir des moyens du gouvernement uniquement dans un intérêt de parti; il devrait se défendre autrement; il devrait avoir enfin des allures conformes à son noble rôle.

Je me rappelle quelle était, au début, l'attitude de notre gouvernement. Je ne dirai pas qu'il était timide; certes, avec l'énergie qu'il montrait à maintenir l'ordre, on ne peut pas dire qu'il était timide; mais il était d'une réserve infinie en toutes choses. C'est tout au plus si, dans les élections, il osait avoir un candidat. Quand on l'attaquait, c'est tout au plus s'il se défendait; du moins il gardait toujours la défensive, et jamais il ne prenait l'offensive. Y avait-il un trouble, il s'attachait à prouver qu'il n'avait pas été l'agresseur, qu'il n'avait poussé la résistance que jusqu'où il fallait pour maintenir l'ordre.

S'il y avait eu un de ces détestables attentats qui, en affligeant nos cœurs à tous, ont tant nui à la vraie liberté (*mouvement*), nous étions obligés de prouver que ce n'était pas la police du gouvernement qui l'avait imaginé. Et, sur les théories constitutionnelles, nous étions soigneux de sauver les apparences, nous cherchions toujours à faire représenter la pensée du gouvernement par un homme considérable.

Voilà ce qu'était le gouvernement à ses débuts; voyez ce qu'il est devenu.

J'ai dit qu'il était, à son origine, réservé, si réservé

que c'était tout au plus s'il osait avoir ses candidats dans les élections. Est-ce que nous en sommes là aujourd'hui (*on rit*) que le gouvernement n'ose pas avouer ses candidats? (*Bruits et rumeurs divers.*)

Je trouve qu'en effet, lorsque le gouvernement n'osait pas dire qu'il avait un candidat, ou du moins quand il n'osait pas publiquement soutenir un homme qui affichait une parfaite identité avec lui, peut-être était-il en deçà de ses droits; je le crois; mais franchement,... je sais bien que ce que je vais vous dire vous ne l'admettrez pas...; mais, franchement, ne croyez-vous pas que l'administration est devenue, au delà de toute mesure, au delà de tout ce que l'on avait jamais vu, un moyen d'influer sur la politique? (*Rumeurs au centre.*) Vous me direz que non, je le sais. Permettez-moi seulement de présenter le fait devant les yeux du pays, pour qu'il juge entre votre assertion et la mienne.

Dans ma conviction profonde, si la marche actuelle continue, il n'y aura pas, dans quelques années, de véritable administration en France; l'administration tout entière sera devenue un instrument politique, exclusivement politique. (*Vif assentiment à gauche.*)

On me dit : « Cela a été, cela est, cela sera toujours! » Ainsi, Messieurs, il faudrait renoncer à toute espèce de bien. On nous dit que ceux qui viendront en feront autant. Pour ma part, j'ai l'orgueilleuse conviction que non. (*Interruption au centre.*)

Messieurs, si nous voulions le faire, nous ne vien-

drions pas prendre ici les engagements solennels que nous prenons. (*Nouvelle interruption au centre.*)

Plusieurs voix au centre droit. — Très bien!

M. Thiers. — Messieurs, qu'il y ait eu souvent l'exemple de choses promises, lesquelles, plus tard, ne se sont pas réalisées, c'est un exemple fâcheux sans doute; mais je soutiens que si, après avoir signalé le mal comme nous l'avons fait, nous venions tenir la conduite que nous reprochons à nos adversaires, notre situation serait impossible; nous serions odieux et ridicules. (*Assentiment à gauche et au centre gauche.*)

Maintenant, quant à la manière de se défendre, certainement je reconnais au gouvernement le droit de repousser les attaques de ses adversaires; c'est un droit naturel, incontestable, incontesté. Cependant ne devrait-il pas y avoir, dans le langage du gouvernement, quelque réserve à l'égard de ses adversaires? (*Interruptions diverses.*)

Plusieurs voix. — Vous avez raison!

M. Thiers. — On m'interrompt... (*Non! non! Parlez!*) C'est de M. le ministre des affaires étrangères que je me plains...

M. le ministre des affaires étrangères. — Je n'ai pas ouvert la bouche.

M. Thiers. — Je viens faire allusion, je l'avoue tout de suite, à des faits récents, et ce n'est pas pour m'en plaindre, c'est pour soumettre quelques observations à l'appréciation de la Chambre et du pays. Le ministère

me dira : Je ne réponds pas des journaux. C'est vrai. Depuis qu'il a été convenu avec la Chambre qu'on ne salarierait plus les journaux, le ministère dit : Je ne les paye point. Je le crois. (*On sourit à gauche.*) Mais, Messieurs, ce lien mis de côté, n'y en a-t-il pas d'autres? On ne salarie pas les journaux; mais n'y a-t-il pas d'autres moyens d'agir sur eux? Ne récompense-t-on pas quelquefois par des fonctions publiques ceux qui les écrivent? Je n'en fais pas un sujet de reproche; mais, je le demande, n'y a-t-il pas quelque lien entre le gouvernement et la presse qui le soutient? N'y a-t-il pas quelque lien entre le parti conservateur, je demande pardon de le citer, entre le parti conservateur et les journaux qui soutiennent la même cause? Je ne vous rendrai pas responsables, si vous le voulez; mais il y a un lien, vous me l'accorderez (*bruits divers*), ne serait-ce que celui de vous plaire. Je suis convaincu, moi, que certains journaux ne continueraient pas certaine politique, s'ils étaient assurés de déplaire au parti qu'ils servent.

Je ne veux pas rendre la responsabilité plus grande qu'elle ne l'est, mais permettez-moi d'achever. Je sais que vous n'admettrez pas l'observation suivante : que la presse opposante est moins violente qu'elle ne l'était autrefois, et que celle du gouvernement l'est devenue davantage. (*Dénégations au centre.*) Non, vous ne l'admettez pas, je le sais, et je vais vous dire pourquoi. Nous sommes tous, vous comme nous, nous sommes très sensibles aux attaques qui nous sont

adressées, très peu à celles qui atteignent nos adversaires; cela fait que nous croyons toujours que ceux qui nous attaquent sont trop violents, et que ceux qui attaquent nos adversaires sont trop doux. (*Rires d'approbation.*) Nous sommes donc placés, les uns et les autres, sous une illusion qui rend très difficile de nous entendre.

Cependant voyez les faits, et peut-être croirez-vous, après m'avoir entendu, que ce que je dis ici est un peu moins inadmissible que cela ne vous paraissait l'être au premier moment.

Rappelez-vous ce qui se passait en 1831, en 1832, en 1833, en 1834; rappelez-vous ce qu'était la presse opposante alors, quand elle attaquait la vie privée avec tant de violence, et qu'elle poussait si souvent le cri *aux armes!* et dites-moi si la presse de l'opposition tient aujourd'hui un pareil langage. Je ne veux pas dire qu'elle est toujours modérée, juste : non; mais dites-moi si elle n'est pas changée depuis douze ans, et si visiblement elle n'est pas devenue moins violente? (*Mouvements divers.*)

Maintenant de quoi se vantent certains écrivains ministériels? Ils se vantent de ceci : ils disent qu'ils ont découvert une tactique nouvelle; qu'autrefois le gouvernement se laissait attaquer sans attaquer ses adversaires; que c'était là une mauvaise manière de s'y prendre; qu'il fallait en changer, et ils ont attaqué. Le droit est réciproque; cependant je vous prie de remarquer que, tandis que la presse de l'opposition

est devenue moins violente, celle du gouvernement l'est devenue davantage. (*Réclamations au centre. — Approbation à gauche.*)

Maintenant je vais citer un fait qui m'est personnel. (*Rumeurs au centre.*)

A gauche. — Écoutez ! Écoutez !

M. Thiers. — Je vais citer un fait qui m'est personnel, non pas pour m'en plaindre ; si je venais me plaindre à cette tribune des attaques que je puis avoir essuyées, je commettrais une indigne faiblesse ; je veux seulement, en citant ce fait, vous prouver la marche des choses.

Autrefois, quand il y avait un de ces odieux attentats dont je parlais tout à l'heure, que disait souvent la presse opposante ? Que c'était la police du gouvernement qui l'avait imaginé. L'a-t-elle dit cette fois ? Non. (*Interruptions diverses.*)

Au centre. — Elle ne pouvait pas le dire !

M. Thiers. — On ne l'a pas dit ; et ceux qui ont bien voulu m'attaquer en cette circonstance, qu'ont-ils dit ? Non pas que j'étais le complice de l'attentat, c'eût été trop insensé ; mais enfin, qu'il était possible qu'entre mes paroles, paroles que vous m'avez laissé dire, entre mes paroles et un déplorable événement, il y eût quelque lien, n'importe lequel ; que, peut-être, sans le vouloir assurément, j'avais pu contribuer à exciter les esprits. Eh bien, je ne viens pas me plaindre, je le répète ; mais je m'adresserai aux hommes impartiaux : quand on se défend de la sorte, quand on

emploie de telles armes, un tel langage, je n'en voudrais pas parler trop sérieusement, mais enfin quand on agit ainsi, on commet, à l'égard de notre liberté à tous, un étrange attentat. (*Assentiment à gauche.*)

Comment! une opinion quelconque, une opinion que vous avez entendue, qui, je crois, a été soutenue avec la réserve convenable, puisque vous l'avez soufferte à cette tribune, aurait un lien moral, je ne dirai pas matériel, on n'est pas insensé à ce point, aurait un lien moral avec un événement comme celui-là!

Cela me donne le droit de présenter cette observation, que je crois vraie: c'est que, tandis qu'on se modère d'un côté, on se permet tout de l'autre. (*Adhésion à gauche.*) J'en suis enchanté, et savez-vous ce que je souhaite? Je souhaite que ce double mouvement soit tous les jours plus prononcé. Je souhaite que ceux qui défendent l'opposition soient tous les jours plus modérés, et que ceux qui nous attaquent le soient tous les jours moins.

Je me rappelle que, sous la restauration, lorsque nous avons été près d'avoir raison devant le pays, c'était la presse du gouvernement qui était devenue étrangement violente, et la presse de l'opposition qui était devenue tout à fait modérée. (*Nouvelle adhésion à gauche.*)

Ce sont ceux, en effet, qui n'ont plus raison qui deviennent violents, et ce sont ceux qui commencent à avoir raison qui deviennent modérés.

A gauche. — C'est vrai! Très bien!

M. Thiers. — Quant aux théories constitutionnelles sur la balance des pouvoirs, sur l'autorité que doit exercer la royauté, permettez-moi de vous le dire, il m'a semblé qu'on se mettait fort à l'aise. Je ne veux pas porter ici cette question brûlante, non pas que je recule devant ce que j'ai dit il y a quelque temps; pas le moins du monde. Je l'ai traitée il y a quelque temps parce qu'un amendement fameux m'y obligeait. Je la traiterais encore si cela était nécessaire. Permettez-moi seulement aujourd'hui de vous faire remarquer le chemin qu'on a encore fait, à l'égard de cette grave question, depuis la révolution de Juillet.

Ainsi, aurait-on écrit, il y a dix ans, quelque opinion qu'on eût, aurait-on écrit que le roi doit gouverner, sauf la responsabilité des ministres? Je n'examinerai pas si cela est vrai; mais croyez-vous qu'il y a dix ans on eût osé écrire cela dans un journal quelconque?

Ce n'est pas tout : nous cherchions toujours alors à faire représenter la pensée du gouvernement par un homme considérable. Quelque opinion qu'on eût sur la balance des pouvoirs, sur l'influence respective de la royauté et des ministres, quelque opinion qu'on eût, l'expérience faite sous la restauration, le souvenir d'une grande catastrophe, tout cela faisait qu'on cherchait à rendre sérieuse la responsabilité ministérielle, pour rendre sérieuse aussi l'inviolabilité royale.

C'est ainsi, Messieurs, qu'on plaçait la présidence du conseil sur la tête de Casimir Perier, et, après lui, sur la tête du glorieux maréchal Soult.

Au centre. — Il est encore président du conseil.

M. Thiers. — Le maréchal Soult, alors comme aujourd'hui, était un personnage glorieux, mais pardonnez-moi le mot, plus glorieux que politique; cependant il était alors dans toute la force de son âge, et il représentait éminemment la pensée du gouvernement. (*Murmures au centre.*)

Il représentait alors, il représentait essentiellement la vraie pensée du gouvernement, qui était la résistance énergique et efficace au désordre. M. le maréchal Soult, dans le ministère du 11 octobre, représentait cette pensée du gouvernement d'une manière éminente et grande, et il représentait en cela quelque chose de très sérieux. Mais voyez nos scrupules à cette époque. Des divergences séparèrent le ministère du 11 octobre du maréchal Soult; on appela un instant pour le remplacer, en lui faisant violence, le respectable maréchal Mortier. Arraché à ses habitudes, à sa retraite, malgré lui, le maréchal Mortier ne représentait pas assez sérieusement la pensée qu'avait représentée le maréchal Soult; on se sépara de lui, et l'on appela M. le duc de Broglie. Après lui, à quelque intervalle de là, vint M. le comte Molé. C'est ce grand personnage que nous avons eu le tort peut-être, mais d'accord avec MM. Duchâtel et Guizot, d'avoir dit insuffisant. (*Rires et bruit.*) Nous étions tellement difficiles alors que nous trouvions que M. le comte Molé lui-même n'était pas suffisant pour couvrir la royauté, et qu'il ne représentait pas assez une pensée politique : à quoi, nous rendant

guerre pour guerre, M. le comte Molé nous disait que, si nous le trouvions insuffisant, nous étions, nous, très suffisants.

Voyez cependant le chemin que nous avons fait. M. Molé n'était pas une représentation assez apparente du gouvernement, ne couvrait pas assez la royauté, et aujourd'hui que M. le maréchal Soult a bien acquis, par son âge, par ses grands services, le droit de se reposer, et que véritablement il est étranger à l'administration (*murmures*), M. le maréchal Soult, dit-on, est suffisant pour couvrir la royauté! Je n'insiste pas.

On me dira qu'il n'est pas aujourd'hui étranger aux affaires, soit. Je le répéterai pour la centième fois, je ne puis opposer ici que mes assertions aux vôtres, mais le pays est là qui écoute et qui juge.

Voilà la marche que nous avons suivie. Le gouvernement était d'abord fort modéré, fort réservé, osait à peine avouer un candidat aux élections, se défendait avec une extrême mesure, prenait le plus grand soin de donner aux fictions constitutionnelles la plus grande réalité possible... Aujourd'hui je dis que, sur tous ces points, il s'est constitué en parti qui ne ménage rien, ni l'administration, ni ses adversaires, ni les théories constitutionnelles.

Je n'ajoute plus qu'un mot sur la politique intérieure, et je tiens à le dire à la Chambre, car il est relatif à un point qui, pour mon compte, m'a froissé profondément. Le gouvernement n'a pas cessé, dès l'origine, d'être placé entre le parti qui a fait, ou voulu,

ou approuvé la révolution, et le parti qui l'a combattue ou subie, ou, du moins, vue avec regret. Dans le dernier je puis ranger sans injustice ces hautes classes de la société, dont j'ai parlé en commençant, qui s'étaient éloignées du gouvernement, et puis l'Église, qui a vu la révolution avec appréhension. Eh bien, je ne crois pas être injuste quand je dis que le gouvernement tend sans cesse à s'éloigner de l'un de ces deux partis pour se rapprocher de l'autre.

Je sais que les gouvernements ont fait cela souvent : il y a de très grands exemples de gouvernements essayant de conquérir le parti ennemi. Quelquefois, en croyant le conquérir, ils sont conquis par lui. Je pourrais citer des exemples illustres. Napoléon lui-même, dans toute sa gloire, éprouvait une jouissance frivole à avoir de grands noms à son service. Cependant il est vrai de dire que, quant à lui, il ne s'était pas laissé conquérir, et qu'il est toujours resté au milieu du parti vraiment national.

Je pourrais citer encore l'exemple de Henri IV, qui, à la fin de son règne, s'est entièrement détaché du parti protestant pour se donner au parti catholique. En agissant ainsi, il était un peu ingrat. Cependant, s'il était ingrat, il était habile, car le parti catholique alors c'était presque toute la France; et il se pourrait qu'on fût aussi ingrat que Henri IV sans être aussi habile. (*On rit.*) Il ne serait donc pas étonnant que notre gouvernement tendît à s'éloigner de son parti naturel pour se rapprocher de l'autre.

Je ne viens pas, Messieurs, faire ici une querelle de jalousie. Quant à moi, cela me touche peu; je trouve cela fort naturel! Que le gouvernement nous aime un peu moins, nous hommes de la révolution, qu'il en aime d'autres, peu importe. Je ne suis pas de ceux qui, pour servir un gouvernement avec dévouement, ont besoin d'être aimés de lui; je n'en ai pas besoin, je ne suis pas jaloux, je le répète.

Cette réunion du gouvernement avec les classes élevées de la société, elle aura lieu tôt ou tard; mais je ne voudrais pas que nos institutions fissent les frais de la réconciliation. (*Très bien! Très bien!*)

Eh bien, si j'osais, dans ce rapprochement, auquel, pour ma part, je suis fort indifférent, si j'osais donner un conseil, je dirais que la dignité et l'habileté sont dans l'égalité de la conduite. Tantôt s'emporter, tantôt caresser, n'est-ce pas la conduite la moins digne et la moins habile? Ainsi ce prince infortuné que ses partisans appellent Henri V, lorsqu'il est allé à Londres, certes le courage ne manquait ni à lui ni à ses partisans. Pourquoi s'est-il borné à se rendre à Londres? Parce qu'il a reconnu que c'était la seule chose possible dans ce moment. Que voulait-il? Il voulait agiter le gouvernement. Il y a réussi, car on s'est agité, vous savez à quel point; on s'est livré à une colère à laquelle je donnerais son véritable nom si je l'appelais puérilé. (*On rit.*) On a voulu flétrir. Quant à nous, qui n'avons aucune affinité avec le prince qui était à Londres, nous nous sommes refusé à une ex-

pression qui nous semblait faite pour l'immoralité privée. (*Rires et interruption au centre.*)

Messieurs, je ne comprends pas le sens de l'interruption. Je dis que, quant à nous, nous n'avons pas voulu employer ce mot odieux.

Et, tandis qu'on était si irrité lorsqu'il s'agissait, pour le gouvernement, de son intérêt personnel, tout récemment, il y a quelques mois, quand il n'a plus été question que de l'une de nos grandes institutions, de l'Université, on s'est montré disposé à toute espèce d'accommodement; on est même devenu caressant.

Je trouve, Messieurs, qu'être si violent quand il s'agit de soi-même, si accommodant quand il s'agit de nos institutions, c'est offrir un étrange contraste.

Quant à moi, je ne cherche pas à faire la cour aux électeurs; mais je ne comprends pas que le gouvernement abandonne l'enseignement national; je ne comprends pas les concessions qu'il a fait entrevoir.

On dit que nous sommes les ennemis de la religion. Une calomnie de plus m'importe peu; je ne réponds qu'une chose: je déteste trop les sentiments vulgaires de ce temps pour ne pas aimer le sentiment religieux, qui tend à relever les âmes au lieu de les abaisser. Je ne suis point ennemi de la religion; mais je suis convaincu que livrer l'éducation de la jeunesse à des mains ecclésiastiques, ce n'est pas la rapprocher de la religion. Je crois que la jeunesse est défiante, et que, lorsqu'on lui montre trop visiblement le but auquel on veut atteindre, on l'éloigne de ce but.

J'ai observé, et les fonctions temporaires que la Chambre a bien voulu me déférer m'y ont obligé, j'ai observé les établissements d'instruction publique, et je suis resté convaincu que les jeunes gens élevés chez les ecclésiastiques n'étaient pas plus religieux, qu'ils l'etaient moins que les jeunes gens élevés chez les laïques. (*Murmures à droite.*)

C'est mon opinion personnelle.

Mais je ne veux pas seulement qu'on fasse des hommes religieux, je veux qu'on fasse aussi de bons citoyens. (*Adhésion.*)

Je veux, pour ma part, que la jeunesse soit élevée par des laïques, citoyens comme nous, aimant nos institutions, nos lois, ayant le même esprit que nous. Je ne veux pas, je le dirai toujours, qu'on enseigne à la jeunesse que la révolution a été un long crime, Napoléon un usurpateur, et le prince que nous avons élevé sur le trône un conspirateur de palais. Et, quand je ne veux pas qu'on enseigne de telles choses à la jeunesse, il me semble que le gouvernement devrait être de mon avis. (*Très bien.*)

C'est pour cela, Messieurs, que je souhaite qu'il y ait un grand enseignement national, confié à des laïques, et que je résisterai toujours à ce qu'on abandonne l'éducation publique au clergé.

Je ne prends personne en traître, je parle en face du pays.

Eh bien, Messieurs, que s'est-il passé? Le clergé, qui n'a plus d'ambition politique aujourd'hui, a conçu

une ambition sociale; le clergé a voulu obtenir l'éducation publique. La querelle qu'il fait à l'Université n'aurait pas de sens s'il n'avait pas cette ambition. Il a attaqué l'Université. Qu'a fait celle-ci? A-t-elle attaqué le clergé? Elle s'est défendue par l'intermédiaire des hommes illustres qui étaient à sa tête.

Qu'a fait le gouvernement? Il nous a dit ici, avec ce ton sentencieux que vous lui connaissez (*murmures au centre*), il vous a dit qu'entre le corps enseignant et le clergé il ne devait pas y avoir un vaincu. Messieurs, on pourrait discuter cette maxime. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que tout agresseur injuste, dans un régime légal, doit être repoussé. (*Très bien!*) Quiconque est agresseur s'expose à être vaincu. C'est un malheur qui n'est imputable qu'à lui; mais tout agresseur injuste doit être repoussé. Ainsi cette maxime, qu'il ne doit pas y avoir de vaincu, n'aurait pas été admise dans l'ancien régime, lorsque les parlements ramenaient le clergé à l'observation des lois. (*Approbation à gauche.*) J'admets cependant votre maxime qu'il ne doit pas y avoir de vaincu; mais alors il ne doit y en avoir d'aucun côté. Eh bien, il y a eu un vaincu, et le vaincu c'est le corps enseignant. (*Oui! Oui!*)

Lorsque la question était posée comme l'avait posée M. de Salvandy, lorsqu'on disait au conseil royal de l'instruction publique : Vous administrez mal, je comprends, lorsque la question était posée ainsi, qu'on dît que l'Université n'avait pas été frappée. Mais

M. le ministre des affaires étrangères est venu et vous a dit : Le conseil royal administrait bien, très bien; mais il s'était compromis dans la querelle politique du clergé et de l'Université, et il a fallu le retirer du combat. Ainsi donc la chose reste démontrée : entre le clergé qui avait attaqué, et l'Université qui avait été attaquée, et qui s'était bornée à se défendre, le vaincu, ç'a été l'Université. (*Mouvements divers.*)

Ainsi, Messieurs, entre le parti qui représente la révolution et le parti qui représente le contraire, vous avez opté pour ce dernier.

Quant à moi, si j'étais opposant alors, je le suis devenu davantage après. Vous avez blessé ce jour-là nos instincts les plus profonds, nos opinions les plus fermement arrêtées.

Je sais bien que tout ce que vous faites espérer, vous ne pourrez pas l'accorder; et je sais bien aussi pourquoi vous avez refusé la discussion sur la loi de l'enseignement; c'est pour pouvoir promettre, sans vous engager. Je sais bien que, si vous vouliez donner tout ce que vous avez fait espérer, nous vous en empêcherions, et que nous serions, sur ce point, plus forts que vous. Mais, si vous ne pouvez donner tout ce que vous avez fait espérer, vous pouvez gâter nos institutions, comme vous l'avez fait en désorganisant le conseil royal. (*Mouvement.*)

Voilà les motifs sérieux de notre opposition, pour le dehors et le dedans.

Je me hâte d'arriver à la question, je ne dirai pas

la plus grave de toutes, car toutes celles que je viens de traiter sont extrêmement graves, mais à la question la plus urgente aujourd'hui, dans l'état de notre administration : je veux parler de la marine, de l'armée et des finances. (*Exclamations au centre.*) Je ne serai pas long. (*A gauche : Écoutez! Écoutez!*)

Je suis fâché de retenir la Chambre aussi longtemps. (*Non! non! Parlez! Parlez!*) Puisqu'elle veut bien me permettre, surtout en considération du moment où nous nous trouvons, d'exposer devant elle le tableau entier des affaires du pays, elle doit me pardonner des longueurs que je voudrais lui épargner, mais qui enfin sont indispensables pour tout exposer.

Je vous l'ai dit en commençant, la paix, à mon avis, devait avoir deux utilités essentielles : la première, de ne pas commettre notre existence au hasard; la seconde, de préparer notre avenir en préparant nos moyens.

Cette politique faible jusqu'au déshonneur, inactive jusqu'à l'inertie absolue, cette politique qui, je l'avoue, a froissé tous mes instincts, si, par exemple, elle nous avait donné à entendre les choses que voici : la situation de la France en Europe est difficile; les puissances ne sont pas bienveillantes; elles sont en secret unies contre nous; cela ne durera pas toujours, c'est un temps à passer; pendant ce temps, il faut souffrir beaucoup de choses, mais il faut en profiter pour nous donner une forte armée, une forte marine,

des finances toujours disponibles... pour ma part, si j'avais vu le gouvernement non seulement promettre cela, mais le donner, je me serais rattaché, même dévoué, à une politique en apparence humble, mais en secret ardemment patriotique, qui aurait, en affligeant quelquefois notre présent, préparé si grandement notre avenir.

Mais avez-vous réalisé ce grand but de la paix? Avez-vous préparé nos forces? Avez-vous rendu nos finances disponibles?

Pour que cela soit, surtout dans les pays libres, où les intérêts particuliers tendent sans cesse à dérober quelque chose à l'intérêt général, pour que cela soit, il faut une pensée forte, vigilante, patriotique, qui ait toujours présents les grands objets qui suivent : l'état du monde, les événements qui peuvent surgir, les forces de terre et de mer qu'il faudrait en présence de ces événements, le temps nécessaire pour développer ces forces, les ressources financières qu'il est nécessaire de leur appliquer, le partage qu'il convient de faire entre les justes satisfactions du présent et les prévisions de l'avenir; il faut, dis-je, une pensée qui ait toujours ces objets présents, qui n'en sacrifie aucun, et qui de la réunion de ces objets compose l'intérêt général qui doit toujours prévaloir sur les intérêts particuliers. Mais cette pensée vigilante, qui doit embrasser toutes les parties du gouvernement et n'en sacrifier aucune, où la voyez-vous paraître? Nulle part; et c'est ce que nous pouvons dire de moins

sévère; car, avec ce qui se passe, si elle existait, elle serait criminelle.

Et, avant d'entrer dans certains détails, je veux dire tout de suite que ma sévérité ne s'adresse pas à ces hommes spéciaux qui administrent la marine, l'armée ou les finances, lesquels, souvent victimes de la politique, s'ils avaient des vues élevées, ne pourraient pas les faire prévaloir. Je m'adresse aux vrais responsables, aux hommes politiques.

Voyez la marine. Y a-t-il eu un jour où un ministre de ce département soit venu vous dire : Dans l'état du monde, il nous faut telle marine, ce qui s'exprime par tel nombre de vaisseaux; il nous faut tel personnel, tel budget, non pas de 65 millions, mais de 120 millions? Vous l'a-t-on dit un jour? (*Mouvement.*)

Il y avait un ministre de la marine, sous la restauration, qui, désolé de ce qu'il voyait, dit un jour un peu au hasard : Il faut 40 vaisseaux. Au lieu de tenir à ce chiffre de 40 vaisseaux, quelque insuffisant qu'il fût, on a laissé dépérir le matériel, n'osant pas vous avouer la dépense nécessaire; on n'a pas construit, on n'a fait aucun approvisionnement. Quant au personnel, on l'a un peu moins maltraité, car les événements s'étaient chargés d'y pourvoir. Ayant besoin de vaisseaux pour le Portugal, pour la Plata, pour la Vera-Cruz, pour le Levant, il vous fallait des armements assez considérables, et qui remontaient votre personnel. Mais de tout cela en a-t-on déduit un système d'armements permanents et progressifs, de

façon que le nombre de vos matelots pût s'augmenter? Non! tandis qu'on laissait périr peu à peu le matériel, on laissait aller le personnel au hasard; tantôt il y avait beaucoup d'hommes embarqués, tantôt il y en avait peu; de manière qu'après avoir augmenté le personnel en matelots, vous le laissiez périr de faim dans vos ports.

Et cet état, Messieurs, comment l'avez-vous connu? Est-ce que cette pensée vigilante que j'invoquais tout à l'heure est venue vous le révéler un jour? Non, c'est vous, Messieurs, qui, sur un cri échappé des ports, avez reconnu que la marine était dans un état déplorable; c'est vous qui avez questionné le gouvernement à ce sujet, qui l'avez obligé à répondre, qui l'avez amené à vous faire cet aveu, qu'après sept ans et avec cent millions vous auriez rétabli votre matériel. Mais, quant au personnel, vous a-t-on proposé quelque chose? Rien! Rien! De manière que maintenant, tandis que votre matériel va se relever, votre personnel décroîtra peut-être. Vous avez parcouru une période pendant laquelle le matériel se détruisait; vous allez en parcourir une où le matériel se relèvera, et où le personnel s'affaiblira probablement.

Messieurs, sont-ce les faits? (*Dénégations au centre. — Approbation à gauche.*) Quoi! le matériel n'a-t-il pas été détruit parce qu'on n'a pas osé venir demander à la Chambre les fonds nécessaires? A-t-on présenté un système quant au personnel, un système d'armement croissant, de manière à l'augmenter progressivement

et à ne pas l'exposer à des fluctuations qui le détruisent? A-t-on proposé quelque chose? Rien! Et il a fallu, pour réparer cinq ans de négligence, venir demander cent millions et sept années.

Pour l'armée, je ne dirai pas, comme certains militaires instruits et bons patriotes le disent quelquefois, que nous n'avons pas d'armée! Non, heureusement cela est faux. Il y a une armée dont le moral est excellent, chez laquelle les sentiments élevés se conservent, tandis qu'ils faiblissent ailleurs; une armée qui non seulement aime la gloire, mais qui aime l'ordre, et qui l'a défendu; une armée qui sait obéir, non pas à la manière des armées du Nord, qui sont purement mécaniques, mais une armée qui pense, et qui obéit parce qu'elle pense, une armée qui, au milieu des jouissances de la paix, auxquelles vous vous livrez sans mesure, va conquérir pour vous un pays, non pas à travers des périls qui ont la gloire pour dédommagement, mais au milieu de souffrances et de privations qui n'ont pour dédommagement qu'une froide estime. (*Réclamations au centre.*)

Dire qu'elle n'existe pas, ce serait un danger pour le pays, une ingratitude envers elle. Mais, après les expériences que vous avez faites en 1830, et que vous avez renouvelées en 1840, oseriez-vous dire que cette armée a reçu l'organisation matérielle dont elle aurait besoin? Une armée n'a une organisation matérielle suffisante que lorsqu'elle peut passer en très peu de temps du pied de paix au pied de guerre. Si vous con-

naissiez l'état de notre armée, vous sauriez que ce n'est pas en trois mois, ni même en six, qu'elle pourrait passer du pied de paix au pied de guerre.

Que faudrait-il, Messieurs, pour la faire sortir de cet état? Il faudrait résoudre une quantité de questions; il faudrait, relativement à vos grands établissements militaires, à vos arsenaux, à vos fonderies, à vos ateliers, savoir où vous voulez les placer; il faudrait, par exemple, avoir un avis sur la question des remontes. Tous les ans, sur cette question, vous entendez une querelle entre les militaires et les amateurs de chevaux, sans qu'on arrive à se faire un avis et à prendre une résolution efficace. Et quant à la constitution de l'armée, vous savez que la loi du recrutement laisse des lacunes déplorables, et que vous ne pourriez pas réunir, même avec tout ce que cette loi vous autorise à lever, quatre cent mille hommes sous les drapeaux.

Quant à la question du remplacement, elle excite au plus haut degré les soucis des militaires.

Plusieurs voix à gauche. — Et la réserve?

M. Thiers. — J'allais en parler. Jamais on n'a pu obtenir du gouvernement un avis sur la question de la réserve. Il y a des militaires qui n'y croient pas, et d'autres qui y croient. Jamais on ne s'est fixé sur cette question. Elle venait à propos de la loi de recrutement qui a été discutée deux fois. Deux fois la Chambre était disposée à faire le principal sacrifice, le plus difficile, celui d'augmenter le nombre d'années de service;

elle y était disposée, et ses commissions le proposaient. Devant quel obstacle la loi est-elle tombée? Elle est tombée deux fois ici parce que, sur cette question, le gouvernement n'avait point d'avis. (*Réclamations au centre. — Approbation à gauche.*) On est venu le presser... (*Rumeurs au centre.*)

On a beau m'interrompre pour nier des faits qui se sont passés ici devant toute la Chambre, j'en appelle aux hommes de bonne foi. Est-il vrai que les commissions et qu'une grande partie de cette Chambre étaient prêtes à accorder une augmentation d'années de service, et que, lorsqu'on a interrogé le gouvernement sur la question de la réserve, et qu'on a vu qu'il n'avait aucune opinion arrêtée sur cette question, on n'a pas voulu faire un sacrifice en pure perte?

Et quand les questions périssent, faute, par le gouvernement, d'avoir un avis, faute d'avoir une opinion sur les grands intérêts du pays, quels sont les intérêts qui triomphent, et qui triomphent avec une puissance étonnante? Les plus petits et les plus misérables. Vous n'avez pas d'avis sur la manière de constituer l'armée, mais, quand il s'agit de savoir s'il y aura sur la plaque du shako de nos soldats une couronne ou un coq, vous n'avez plus d'hésitation. (*Mouvement. — Rumeurs au centre.*) Alors vous avez une opinion arrêtée.

Vos soldats avaient un habit, ils l'avaient porté en Egypte et en Russie. (*Bruit au centre.*) Ils ne s'étaient jamais plaints de la forme. Quand ils avaient froid en Russie, chaud en Égypte, ils ne s'en étaient pas pris à

leur habit. Et cet habit, qui avait figuré avec tant de gloire à Austerlitz, à Iéna et à Wagram, méritait bien quelque ménagement! (*Approbation à gauche et murmures au centre.*)

Oui, Messieurs, tandis qu'on n'a pas su avoir un avis sur les plus graves questions, sur les questions les plus capitales, on a su s'en faire un sur des questions misérables; on se l'est fait avec obstination, car le comité de l'infanterie s'était opposé au changement d'uniforme, et l'on s'est hâté de le faire malgré le comité. Oui, on laisse périr les grandes questions, et on ne fait triompher que les petites.

Je ne parlerai pas de l'Afrique; elle aura son tour. Mais vous savez bien que tous nos malheurs en Afrique ne viennent que de la perte du temps, et que la perte du temps vient de ce que le gouvernement ne sait avoir aucun avis sur les questions que soulève ce grand établissement. Si on lui demandait en ce moment : Voulez-vous ou ne voulez-vous pas agir de telle façon à l'égard du Maroc? Voulez-vous soumettre la Kabylie? Où entendez-vous borner la frontière de votre invasion? Êtes-vous fixés sur la question de la colonisation, de la colonisation à prix d'argent, de la colonisation avec des colons civils ou avec des colons militaires? on l'embarrasserait cruellement (*rires d'approbation à gauche*), car, depuis cinq ans que le ministère est assis sur ces bancs, il n'a pas encore un avis sur ces questions. (*Approbation et rires à gauche.*)

Certes, si l'on sait se fixer, si l'on sait prendre son

parti, le temps sera fécond en Afrique, le temps sera fructueux; mais le vrai malheur de nos affaires d'Afrique, c'est qu'on dépense le temps, la plus grande de nos richesses dans cette affaire, c'est qu'on dépense le temps, l'argent, le sang, sans savoir ce qu'on veut, sans savoir où l'on marche, sans avoir aucun avis sur aucune question; et je mettrais le gouvernement au défi de venir en exprimer un sur aucun des objets que je viens d'indiquer ici. (*Mouvement au banc des ministres.*)

Oui, je vous mets au défi!

Maintenant, vous dirai-je quelques mots sur les finances? Je ne viens pas accumuler ici des chiffres, et fatiguer votre attention, que j'ai déjà occupée trop longtemps; mais permettez-moi cependant de vous donner les chiffres essentiels, les chiffres principaux, ceux qui caractérisent votre conduite et notre situation en finances. Permettez-moi de vous les donner très brièvement. (*Écoutez! Écoutez!*)

Vous étiez, en 1830, arrivés à un budget de 1 milliard, ou du moins approchant 1 milliard, car il était de 972 millions; aujourd'hui vous marchez vers un budget de 1,500 millions, car il est de 1,455 millions. Cela suppose 483 millions d'augmentation de dépenses. L'augmentation est même plus grande, elle est en réalité de 508 millions, car on a retranché 25 millions sur le budget de la restauration; ce qui fait 508 millions d'augmentation véritable.

Je ne veux pas dire que ce soit la prodigalité du

gouvernement qui ait seule amené cette augmentation; je n'ignore pas assez les affaires pour avancer de telles choses. (*Bruit.*)

Messieurs, si vous croyez que cette question des finances, avec les préoccupations qu'elle inspire à tout le monde, n'est pas digne de votre attention, je ne la traiterai pas. (*Si! Si! Parlez!*)

Vous avez atteint 508 millions d'augmentation de dépenses en quinze années. Je vais très rapidement en énoncer les causes. Les unes de ces dépenses sont purement fictives, ce sont des réunions de budgets particuliers au budget central; ce sont les remboursements et les non-valeurs. Il y a même l'augmentation des frais de perception, qui est une dépense dont il faut s'applaudir, puisqu'elle signifie l'augmentation de vos revenus. Il y a ainsi, en dépenses purement fictives ou en dépenses dont il faut s'applaudir, 76 millions.

Puis vous avez augmenté certains services, vous avez amélioré le sort de certains magistrats, vous avez augmenté le nombre des juges de paix, le nombre des desservants dans les églises, le nombre des consuls à l'étranger; vous avez créé l'utile service de l'instruction primaire; vous avez accordé des primes d'encouragement à l'agriculture : tout cela représente 24 millions d'amélioration de services, que, pour mon compte, j'approuve complètement.

Vient la guerre, qui coûtait 187 millions sous la restauration et qui a exigé une augmentation de 133 millions. Il y a là-dedans 75 millions pour l'A-

frique, 26 millions pour l'augmentation de l'effectif, qui est monté de 248,000 à 339,000 hommes, 10 millions pour l'amélioration de la solde, 22 pour les places fortes, en tout, 133 millions d'augmentation pour la guerre.

Pour la marine, vous avez 54 millions en plus. En effet il y a 20,000 hommes de troupes de marine qui n'existaient pas en 1830; vous avez environ 30,000 hommes embarqués, au lieu de 15,000; vous avez, en outre, des ports à restaurer; telle est la cause des 54 millions ajoutés à la marine.

Sur l'intérieur, vous avez 58 millions d'augmentation, en laissant les travaux publics à part, lesquels ont été constitués en ministère séparé. Sur les 58 millions il y en a 50 pour les communes et les départements. Vous savez que les communes ont voulu faire des chemins vicinaux, les départements des chemins départementaux. On a voulu construire des édifices de tout genre, des hôtels de ville, des prisons sur nouveau modèle; pour tout cela il a fallu emprunter, et le résultat a été une charge de centimes additionnels. Il en est résulté, pour le service départemental et communal, 50 millions d'augmentation.

Pour les travaux publics, qui étaient autrefois une simple dépendance du ministère de l'intérieur, et qui représentaient une dépense de 34 millions, il y a maintenant 62 millions pour le service ordinaire, et 90 millions pour le service extraordinaire; ce qui entraîne une augmentation de 118 millions pour les travaux publics.

Enfin reste la dette. Le service de la dette s'est accru de 45 millions. Et notez bien qu'il y a eu annulation de 32 millions de rentes rachetées, et 10 millions de diminution sur la dette viagère, sans quoi l'augmentation serait de 87 millions. Grâce à ces rentes annulées et à ces extinctions, au lieu de 87 millions d'augmentation sur la dette fondée, vous n'en avez que 45.

Voilà les causes d'augmentation qui ont fait que vous êtes arrivés à 508 millions d'accroissement sur le budget.

On me dira : Que blâmez-vous là-dedans?

Assurément je sais que la plupart de ces dépenses étaient inévitables, que beaucoup étaient utiles et nécessaires. Cependant, dans les dépenses les meilleures, n'y aurait-il pas une limite indiquée par le bon sens?

Cette limite, je la trouve dans les moyens du pays, dans le nombre des bras, dans la quantité des matériaux dont il peut disposer, et enfin dans les ressources financières à créer.

Permettez-moi de rechercher, en peu d'instants, ce que vous avez consacré par an aux travaux des communes, des départements et de l'État. C'est un chiffre que peut-être il est bon de présenter aux yeux du pays. (*Parlez! Parlez!*)

Savez-vous combien, dans le budget total de l'État, les départements compris, on trouve de travaux publics par an? En voici le tableau; je le déposerai.

On trouve 67 millions de travaux ordinaires et 165 millions de travaux extraordinaires; ce qui fait, écoutez le chiffre, ce qui fait 232 millions de travaux qui s'exécutent tous les ans sur le budget de l'État. Il y a, dans ces 232 millions de travaux publics, 30 millions pour la marine et l'armée, pour des places fortes et des ports; on peut dire qu'il y a environ 200 millions de travaux civils, et 30 millions à peu près de travaux militaires.

Croyez-vous que ce soit tout?

Les communes ont un budget dont une partie seulement figure au budget général de l'État, ce sont les centimes additionnels. Les budgets des communes étaient, en 1836, époque où ont été publiés les derniers états, ceux, du moins, qui me sont parvenus, les budgets des communes étaient de 177 millions. Maintenant il est difficile de les évaluer; mais, si l'on tenait compte de certaines augmentations de revenus, on pourrait peut-être dire qu'ils sont de 250 millions. Il y a même des gens qui les portent plus haut. Eh bien, savez-vous, lorsque les budgets des communes étaient de 177 millions, c'est-à-dire il y a dix ans, savez-vous combien il y avait déjà de travaux publics exécutés sur ces budgets par les communes? 54 millions. Ce n'est pas exagérer que de dire aujourd'hui que les communes exécutent tous les ans pour 70 à 80 millions de travaux publics. Ainsi, 232 millions pour l'État et les départements, 70 millions au plus bas pour les communes, cela fait 300 millions de tra-

vaux publics qu'on exécute aujourd'hui chaque année.

Plusieurs membres au centre. — Tant mieux!

M. Thiers. — On me dit tant mieux! Je crois que ceux qui disent cela n'y ont pas sérieusement pensé. S'ils veulent m'écouter encore quelques minutes, ils verront que leur tant mieux est un peu téméraire. Voilà déjà 300 millions de travaux publics pour l'État, les départements et les communes.

Maintenant il y a les compagnies. On dit : Les compagnies font de grands travaux; mais ce n'est pas avec les fonds du trésor. C'est vrai; mais les compagnies exécutent avec le crédit public, qui est une des grandes ressources de l'État, et, quand les compagnies l'auront épuisé, il sera épuisé pour l'État comme pour elles.

Combien les compagnies exécutent-elles maintenant de travaux par an? Vous leur en avez adjugé depuis quelques années pour 1,600 millions environ. Il y en a déjà une partie d'exécutés et de livrés au public. Mais il y en a pour 1,332 millions accordés les années dernières et cette année-ci, lesquels sont à peine commencés. En tenant compte de ce qui est déjà fait il en reste bien encore pour 1 milliard ou 1,100 millions à exécuter dans l'espace tout au plus de quatre ans. Cela fait, au plus bas, 250 millions par an pour les compagnies. En résumé, 300 millions pour l'État, les communes et les départements, 250 millions pour les compagnies, cela fait 550 millions de travaux publics dans chaque année, dans un même pays.

Dites *tant mieux*, soit ! Mais véritablement, lorsqu'il y a douze ou treize ans on trouvait (on était dans l'erreur, je le sais), lorsqu'on trouvait que 100 millions de travaux à exécuter en trois ou quatre ans, ce qui faisait 25 à 30 millions de travaux au plus par an, c'était trop, lorsqu'on trouvait cela, ne seriez-vous pas aujourd'hui dans l'excès contraire, quand vous voulez exécuter 550 millions de travaux dans une seule année?

Je suis sans doute un bien mauvais financier, un bien mauvais économiste; mais je vous déclare que 550 millions de travaux à la fois, dans un pays, cela me paraît un véritable excès et la plus haute des imprudences. (*Réclamations au centre.*) Oui, une imprudence.

Et si vous aviez l'argent pour faire exécuter tout cela !...

Je sais bien que ces calculs sont fort importuns, mais je les soutiendrai.

Les hommes d'affaires les plus sérieux, les plus graves, et même les plus dévoués au gouvernement, sont effrayés de voir exécuter 550 millions de travaux dans une année. Si vous aviez les fonds nécessaires, si vous aviez les moyens, même alors il y aurait imprudence, car il ne faut pas faire monter à la fois ni le prix de la main-d'œuvre ni le prix des matériaux d'une manière exagérée (*c'est cela !*), il ne faut pas créer des ouvriers que, dans un jour de presse, vous serez obligés de jeter sur le pavé. (*A gauche : Très bien !*) Mais avez-vous les moyens? Si vous les avez, il n'y a, je l'accorde, que demi-imprudence.

Comment réussissez-vous à les trouver? Il faut qu'il y ait quelque chose de singulier dans la création de ces moyens, pour trouver tous les ans dans le capital d'épargne d'une nation 550 millions de ressources. Il faut que les moyens soient étranges comme le but. Les voici.

Tout le monde emprunte : les communes, les départements, l'État, les compagnies.

Les communes empruntent d'abord sur les octrois. Les octrois sont des contributions indirectes, qui fléchiraient au premier événement, et laisseraient les conseils municipaux dans l'impuissance de remplir leurs engagements. Outre les octrois, les communes ont les centimes additionnels aux contributions directes. Les départements empruntent comme elles sur les centimes additionnels. Or il existe, pour les communes et les départements, en centimes additionnels portés au budget, 67 centimes additionnels en moyenne. A ceux-là il faut ajouter des centimes additionnels particuliers aux communes, qui ne figurent pas au budget, qui faisaient monter à 81 centimes en 1836, et qui, aujourd'hui, font peut-être monter à 90 centimes, même à 100, le total de la surcharge pesant sur les contributions directes. Ainsi les communes et les départements empruntent au moyen de centimes additionnels, c'est-à-dire en absorbant la principale ressource de l'État, celle des contributions directes. L'État, lui, comment fait-il?

Vous le savez, l'État a 1 milliard 337 millions de

recettes; il a 1 milliard 455 millions de dépenses; il faut donc qu'il pourvoie à une insuffisance de 118 millions. Il est tout simple qu'on cherche à la combler avec l'emprunt; il est tout simple que les dépenses ordinaires se soldent avec les ressources ordinaires, et les dépenses extraordinaires avec les ressources extraordinaires; oui, c'est tout simple, si tous les ans vous employez, après l'impôt, l'emprunt. L'emprunt, en effet, serait une espèce de temps d'arrêt. Quand on est obligé de s'adresser au public pour lui demander chaque année un emprunt de 120 millions, le public pourrait bien vous donner un avertissement en vous répondant par la froideur. Mais on a trouvé un moyen plus commode, et ce moyen, c'est tout simplement une certaine manière de s'exprimer. Ainsi, par exemple, on a écrit dans le budget qu'il serait pourvu aux dépenses votées au moyen des ressources créées par la loi du 11 juin 1842. Moyennant cette manière de s'exprimer, tout est devenu facile. A chaque dépense nouvelle on se borne à dire : La loi du 11 juin y pourvoira. Elle y pourvoit avec quoi? Avec la dette flottante. Or, en 1840, pour tous les découverts des vingt années antérieures, pour les dépenses de cette année, pour les fortifications de Paris, on avait créé une dette flottante de 627 millions. On en a ajouté une en quatre ans de 965 millions, ce qui fera un total de près de 1,600 millions. Il est vrai qu'on a recours à la réserve de l'amortissement pour la diminuer tous les ans.

Au centre. — Sans doute!

M. Thiers. — Cela n'a jamais été contesté ! Mais cela signifie que, pendant onze ans, pour que votre dette flottante ne soit pas un fardeau écrasant, impossible, insensé, il faut que les réserves de l'amortissement restent complètement disponibles.

Ainsi, lorsque les communes et les départements empruntent par des centimes additionnels, l'État, lui, emprunte par la dette flottante, sauf recours sur les réserves de l'amortissement.

Et les compagnies ! Celles-là font un emprunt bien plus singulier encore. Les compagnies aussi ont emprunté 1 milliard en quatre ans, et il faut avoir perdu toute notion financière pour ne pas savoir qu'à toute époque faire un emprunt de 3 ou 400 millions à la fois est une affaire énorme ; il n'y a que dans notre temps, où l'on a une telle habitude de jouer avec les millions, qu'on peut imaginer qu'un emprunt de 1 milliard pour les compagnies soit une chose facile et sans importance.

Il est vrai qu'on a su faire naître dans le public un attrait tout nouveau. On a créé des espérances de profits énormes ; le public s'est précipité en foule dans cet emprunt de nouvelle espèce, et de malheureux pères de famille sont venus y apporter, non pas l'argent qu'ils avaient, mais l'argent qu'ils espéraient avoir ; ils sont venus prendre des actions, dont ils ont payé une portion, en espérant que, plus tard, le bénéfice fait sur ces actions leur permettrait de payer le reste, ou de laisser à d'autres preneurs le soin d'ache-

ver cet emprunt de 1 milliard. De manière que les compagnies, quatrième emprunteur, empruntent à des gens qui n'ont pas de quoi payer ce qu'ils ont souscrit, mais qui ont souscrit dans l'espérance de pouvoir le payer plus tard, ou de le transmettre à d'autres, après avoir fait des bénéfices. Voilà à quel prix vous empruntez.

Vous voyez que j'avais raison de dire que vous faisiez quelque chose d'étrange, et que les moyens devaient être étranges comme le but. En effet, tandis que vous créez pour 550 millions de travaux publics, ce qui vous arrache ce cri de *tant mieux*, il faut que les communes et les départements empruntent sur les centimes additionnels; il faut que l'État emprunte sur la dette flottante, en paralysant pour onze ans les réserves de l'amortissement; il faut enfin que les compagnies fassent un emprunt fictif sur des gens qui espèrent gagner, et qui ne pourront payer que si cette espérance de gain se réalise. Je dis que ce n'est pas là de la sagesse. (*Légère rumeur.*) Vous avez beau m'interrompre, je dis que ce n'est pas là de la sagesse. Je dis que vous avez beau vous enivrer, vous tenir pour bien sages, pour bienfaiteurs du pays, je trouve que votre sagesse est bien courte, quand vous répondez *tant mieux!* devant un pareil tableau.

Je sais bien, Messieurs, la calomnie qui m'attend : on dira que je ne veux que les travaux de la guerre. Non, Messieurs, comme vous je veux que les com-

munes, les départements, l'État, puissent s'enrichir par des travaux utiles ; comme vous, je ne refuse pas aux communes, aux départements, à l'État, l'avantage, l'honneur, la gloire, de créer des travaux publics ; mais, je le répète, il y a une mesure à tout !

Quoi ! dans la situation du monde, lorsqu'à tout instant la guerre peut naître en Orient, lorsque des complications peuvent s'élever entre l'Angleterre et l'Amérique, lorsque vous avez un prince dont la carrière se prolongera, je l'espère, je le souhaite ardemment, mais dont la carrière est si avancée, lorsque vous êtes au lendemain d'une révolution qui met toute l'Europe en antagonisme avec vous, c'est alors que vous entreprenez d'aussi grands travaux, que vous vous placez dans une situation telle, qu'il faut que onze années se passent sans aucun événement grave pour que vous évitiez une catastrophe financière ! Je dis Messieurs, que ce n'est pas là de la sagesse, mais que c'est de la folie ! (*A gauche : Très bien ! Très bien !*)

On me répétera : Vous ne vouliez donc pas qu'on exécutât de grands travaux publics ? Oui, je voulais qu'ils fussent exécutés, mais j'aurais demandé qu'on sût résister en cette occasion, comme on avait résisté dans une autre, aux trop grands entraînements du pays. J'aurais voulu que, lorsqu'on avait eu le courage de résister autrefois à ses ardeurs guerrières, on eût aussi le courage de résister aujourd'hui à ses ardeurs de spéculation ; que, lorsqu'on avait osé lui dire en 1830 : « Ne vous jetez pas sur l'Europe, ce serait im-

prudent, » on eût le courage de lui dire en 1846 : « Il ne faut pas se jeter sur l'Europe, mais il ne faut pas oublier non plus qu'elle existe ; il ne faut pas oublier la situation que la révolution a faite à la France ; il vous faut une marine, une armée, des finances toujours prêtes. »

Il fallait, quand on a eu le courage de tirer le pays d'une erreur, ne pas le laisser tomber dans une autre ; il ne fallait pas le corriger d'une ardeur pour le précipiter dans une autre ardeur, le corriger d'une passion pour le jeter dans une autre passion. Il ne fallait pas être, pardonnez-moi la comparaison peut-être déplacée ici, mais qui rend bien ma pensée, il ne fallait pas être comme ce cocher emporté par ses chevaux, qui, ne sachant pas les retenir, arrivant près de l'obstacle, les détourne à gauche quand ils se précipitent à droite ; il ne fait ainsi que changer la voie où les entraîne une fougue aveugle. Voilà ce que vous avez fait ; vous n'êtes pas sages, pas plus que ne l'ont été les régimes antérieurs.

Je vous vois, pardonnez-moi le mot, pleins d'orgueil de vous-mêmes. Quand nous nous plaignons de votre politique, vous nous rappelez d'autres temps, restés chers au pays par leur gloire éblouissante, et vous dites : « L'empire a fait bien des folies. » Oui, l'empire a fait des folies, et je les déplore ; mais, si la guerre a fait ses folies, la paix fait aussi les siennes, et celles-ci, sans être moins dangereuses, ne seront certainement pas aussi glorieuses. (*Très bien! Très bien!*)

Permettez-moi de terminer ce trop long discours (*parlez ! parlez !*) par deux exemples historiques. Je vais céder peut-être ici à un goût personnel, mais je trouve ces deux exemples si caractéristiques, si parfaits modèles de ce qu'un gouvernement pacifique devrait être, que je ne résiste pas au désir de les citer à la Chambre ; et, pour les prendre hors de nos passions, je suis allé les chercher hors de France et loin de notre époque ; je suis allé les chercher dans un pays modèle, depuis longtemps, de bonne administration, c'est-à-dire en Prusse.

Je vous demande la permission de vous présenter, en peu de mots, le tableau de deux gouvernements diversement pacifiques, et vous allez voir ce que la paix peut produire dans un gouvernement bien administré.

Le premier de ces exemples sera celui du grand Frédéric. On s'étonnera peut-être que je le cite comme un exemple de gouvernement pacifique. Mais l'étonnement cessera quand on m'aura entendu.

Le règne du grand Frédéric a duré quarante-six ans ; la première moitié de son règne, jusqu'à la paix de Hubertsbourg, s'est passée presque toute en guerre ; la deuxième, dans une paix profonde. C'est cette deuxième partie de sa vie que je veux vous proposer pour modèle. Lorsque le grand Frédéric, après la paix de Hubertsbourg, commença à administrer pacifiquement, savez-vous dans quel état se trouvait son royaume? L'armée était détruite, les provinces dé-

peuplées, la noblesse, composant le corps des officiers, accablée de dettes. Quoiqu'il eût signé la paix, l'Europe au fond était tout entière contre lui : la France ne lui pardonnait pas la défaite de Rosbach, l'Autriche ne lui pardonnait pas d'avoir fondé la grandeur de la Prusse avec les dépouilles de la maison impériale ; la Russie ne lui pardonnait pas de l'avoir refoulée dans le Nord, quand elle avait voulu passer la Vistule et l'Oder. Toute l'Europe était donc liguée contre lui, et, permettez-moi de le dire, ce prince, qui n'avait qu'un défaut, comme gouvernant, celui d'être trop railleur, s'était, par sa mauvaise langue, créé presque autant d'hostilités que la presse et la tribune peuvent nous en créer aujourd'hui en Europe. (*On rit.*) Savez-vous ce qu'il fit? Après quelques années, ses provinces étaient repeuplées et florissantes; il y avait construit des routes, des canaux; la noblesse avait été mise en mesure de payer ses dettes; en faisant non seulement la part du présent, c'est-à-dire de l'état de paix, mais la part de l'avenir, il avait reconstitué son armée; il en avait doublé l'effectif; il avait perfectionné les armes savantes, qui étaient fort arriérées alors en Prusse; il avait construit ces belles places de la Silésie que nous avons eu tant de peine à prendre : et songeant aux finances, il avait amassé dans ses coffres (c'était la coutume du temps), il avait amassé de quoi fournir quatre campagnes sans emprunter à la Hollande, sans avoir recours aux subsides de l'Angleterre. Tout en faisant ces choses, il avait eu l'art de

persuader à l'Europe, premièrement qu'il avait horreur de la guerre, car il n'avait plus de jeunesse et il avait beaucoup de gloire; secondement, que, s'il avait horreur de la guerre, il était cependant toujours prêt à la faire si la grandeur de son pays le commandait. Ainsi, ne voulant pas faire la guerre, mais le pouvant, voici ce qu'il obtint.

Deux questions immenses se présentèrent à la fin de son règne : la question de Pologne et la question de Bavière. Eh bien, comme je vous l'ai dit, ne désirant pas la guerre, mais toujours prêt à la faire, il vint heureusement à bout de ce qu'il voulut, car la Pologne fut partagée comme il le demandait, et vous savez qu'il n'en eut pas la part la plus mauvaise. Quant à la Bavière, c'était une question essentielle pour la Prusse, car il s'agissait de soutenir l'une des maisons d'Allemagne les plus opposées à l'Autriche. Frédéric remua ses armées, et, sur une simple démonstration de sa part, toute l'Europe intervint et se hâta de consacrer sa politique dans le traité de Teschen.

Ainsi ce grand homme, en vingt-trois ans de paix, ne voulant pas la guerre, mais pouvant la faire, fut le maître de l'Europe.

On me dira : Où est aujourd'hui le grand Frédéric?... (*Rire général.*)

Messieurs, j'ai prévu l'objection, et je me suis pourvu d'un second exemple. Celui-ci sera bien court à citer : c'est le père du grand Frédéric.

Le père du grand Frédéric était un prince qui

avait de grandes qualités, qui avait honorablement servi dans les armées allemandes, mais qui était devenu tellement timide à la fin de sa vie, qu'il se laissa outrager par l'un des plus petits princes de la confédération germanique, par l'évêque de Liège. L'affront fut tel, que son fils, depuis le grand Frédéric, en était désolé. Mais ce prince avait la passion et le talent d'organiser. Il prépara une armée admirable et un riche trésor; de façon que, lui qui avait été timide, légua à son fils les moyens de fonder la grandeur de la Prusse; et, quand le grand Frédéric monta sur le trône en 1740, il trouva tout préparé pour les grandes choses qu'il a faites. Aussi, lorsque, dans son âge avancé, il entendait ses courtisans le féliciter de ce qu'il avait fait pour la Prusse, il leur disait : « Oui, j'ai conquis la Silésie; mais mon père m'avait donné l'armée et le trésor qui m'ont servi à conquérir la Silésie. »

A mon tour je vous dirai ceci :

« Je suis prêt à me consoler des outrages de l'évêque de Liège, si vous donnez à la France l'armée et le trésor qui ont conquis la Silésie. » (*Vif mouvement d'approbation à gauche et au centre gauche.*)

CXLI

DISCOURS

DANS LA

DISCUSSION DU BUDGET

DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

(RÉPLIQUE A MM. GUIZOT ET DUCHATEL)

PRONONCÉ LE 29 MAI 1846

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Ce furent MM. Guizot et Duchâtel qui répondirent au discours prononcé par M. Thiers dans la séance du 27 mai. Abordant d'abord la question de politique étrangère, M. Guizot fit observer que, relativement au droit de visite, la solution obtenue par le gouvernement était celle à laquelle un cabinet de gauche aurait été heureux d'arriver lui-même ; qu'en ce qui concernait l'Espagne, le gouvernement ne pouvait que se féliciter d'avoir voulu qu'elle se sauvât elle-même, puisqu'elle s'était en effet sauvée sans aucun aide étranger ; qu'il était à regretter seulement que M. Thiers se fût laissé aller, en parlant de cette nation, à citer des noms propres qui auraient dû rester en dehors du débat. M. Guizot reconnaissait, par rapport à la Grèce, que le gouvernement anglais n'avait pas, sur le mode d'administration de cet État, les mêmes idées que la France ; mais cette divergence de vues ne pouvait en rien influer sur les

rapports sympathiques qui existaient entre les deux cabinets. Il était indubitable enfin que, depuis cinq ans que le ministère du 29 octobre était à la tête des affaires, la France avait acquis auprès des gouvernements étrangers une influence, une considération, qu'elle était loin d'avoir auparavant et qu'un cabinet présidé par M. Thiers ne lui aurait certes pas conquises. Passant ensuite à la politique intérieure, le ministre ajouta que, grâce à la fermeté témoignée par lui et par ses collègues, le parti conservateur, principale force d'un gouvernement constitutionnel, était désormais uni et solidement organisé; que c'était là, au point de vue de l'avenir de nos institutions, un grand et un heureux résultat, résultat dont l'opposition devait également se féliciter, parce qu'obligée, pour mieux lutter, de s'organiser et de se discipliner elle-même, elle finirait aussi par devenir plus tard un parti de gouvernement. Quant au reproche fait au ministère d'avoir dévié des principes qui avaient présidé à l'origine de la monarchie de Juillet, les faits démontraient combien ce reproche était peu fondé. Partout fonctionnaient les institutions libérales que s'était données la France : libertés municipales, libertés départementales, liberté de la presse, garde nationale, libre discussion dans les Chambres. De l'usage de ces institutions ne pouvaient être cependant exclus ni les membres de l'ancienne noblesse française ni ceux du clergé; à diverses reprises, le gouvernement avait témoigné qu'il savait être ferme et résolu contre toutes manifestations hostiles quand elles se produisaient, mais il n'en était pas moins à désirer que l'état du pays, que le bienfait des institutions constitutionnelles ralliassent successivement au gouvernement tout ce qu'il y avait de considérable, d'honorable, dans ces deux fractions de la société, et, en y travaillant, le ministère avait la conviction qu'il remplissait son devoir.

A son tour, M. Duchâtel, traitant la question économique,

financière et industrielle, démontra que le mouvement commercial de la France s'était accru de 400 millions depuis cinq ans, que partout les travaux publics étaient en pleine activité, et que cette activité était loin d'être un danger pour les finances; que, depuis 1830, le revenu public avait augmenté de 360 millions, que les grands intérêts du pays n'étaient pas compromis, que ses forces n'étaient pas engagées, et que, le jour où des circonstances graves et difficiles se présenteraient, la puissance nationale se retrouverait tout entière.

Ce fut après le discours de M. Duchâtel que M. Thiers prit la parole pour répondre à la fois à ce ministre et à M. Guizot. Pour l'intelligence d'un passage de sa réplique, nous devons dire que, quelques jours auparavant, un attentat contre la vie du roi avait été commis par un individu nommé Lecomte.

Messieurs,

Ce n'est pas en qualité de prétendant au pouvoir que je me présente à cette tribune.

Ce que je vais dire prouvera que je suis, en tout cas, un prétendant bien désintéressé.

Je viens à cette tribune pour une question de dignité personnelle, et pour une question de droit constitutionnel. (*Écoutez! Écoutez!*)

Hier l'honorable M. Guizot a employé des expressions que nous n'avons pas souvent entendues à cette tribune, peut-être jamais. L'honorable M. de Lafayette, avec une pieuse susceptibilité, a réclamé,

et M. Guizot a répondu que les expressions qu'il avait employées ne concernaient pas l'illustre général Lafayette. Je reste donc seul dans le débat. (*Mouvement.*)

En second lieu, l'usage que j'avais fait il y a quelque temps de ma liberté, en discutant une question constitutionnelle, que M. Guizot a reconnu hier pouvoir être portée à cette tribune, cet usage m'a exposé à une solidarité d'une nature assez étrange. Je croyais que ce qu'on avait osé écrire à ce sujet, on ne l'oserait pas dire à la tribune. On l'a essayé cependant, d'une manière détournée il est vrai; mais, dès qu'on l'a essayé, la Chambre comprendra qu'il m'est impossible de ne pas répondre.

M. le ministre des affaires étrangères a dit qu'il devait y avoir des questions vidées. Il a voulu dire sans doute des questions épuisées, auxquelles la fatigue des auditeurs, après une aussi longue discussion, ne permet pas de toucher de nouveau. Cependant il y a des questions qui, si elles sont épuisées à cause de la fatigue des auditeurs, ne sont pas pour cela vidées.

Je ne rentrerai pas dans une discussion déjà trop longue; je ne ferai qu'exposer en termes très courts le sommaire de mes convictions. Quoi qu'ait pu dire le ministère, je persiste à croire que notre gouvernement, ferme à son origine, est trop tôt devenu faible et inerte; qu'après avoir tiré de l'alliance anglaise, lorsqu'elle était fondée sur l'analogie des principes et sur la protection de la révolution en Europe, des résultats utiles, il l'a bientôt abandonnée, pour la rechercher de nou-

veau avec une insistance maladroite, quand elle ne pouvait plus être fructueuse, quand elle ne pouvait plus rien produire de satisfaisant. Je persiste à croire que la France, heureusement disposée pour la paix, n'était pas cependant tellement disposée pour la manière dont on entendait la paix, qu'on pût lui faire accepter facilement le système qui est aujourd'hui pratiqué. Je persiste à croire qu'il a fallu quelque moyen artificiel pour l'y amener, que la grande centralisation de l'empire est devenue, je ne dirai pas, si l'on veut, un moyen de corruption, mais un moyen d'influence politique, et qu'elle tend à le devenir tous les jours davantage. Je persiste à croire que ce grand bienfait des travaux publics, au lieu d'être dispensé avec ménagement, l'a été de manière à étourdir les esprits et à créer des dangers financiers très réels.

Voilà le résumé de mes convictions : j'y persiste. La question est épuisée, je l'accorde, il n'y faut pas revenir; mais je maintiens qu'elle n'est pas vidée. (*Très bien !*)

Maintenant j'ajouterai un mot, en réponse à ce que vient de dire tout à l'heure M. le ministre de l'intérieur, relativement à la question financière.

Cette question est tellement grave, tellement importante aujourd'hui, que la Chambre me permettra de m'y arrêter un instant. Je ne méconnais pas que quinze années de paix, ajoutées aux quinze années de paix antérieures, ce qui est un vrai phénomène de durée dans l'histoire, n'aient dû produire

une incontestable amélioration dans la situation matérielle du pays, et que les revenus de l'État n'aient dû s'accroître notablement. Mais il s'agit de savoir si l'on a ménagé avec la prudence convenable les ressources que cette longue période de paix nous a procurées. Je soutiens que c'est le contraire qui est vrai.

Un seul mot quant à la dette.

Dans tout gouvernement raisonnable, il est convenu en principe que la paix est consacrée à payer la dette. Ordinairement la guerre crée la dette, la paix doit la dissoudre. Ce ne serait donc pas être bien exigeant que de demander au gouvernement de ne pas accroître la dette publique pendant la paix. Je vais plus loin; je reconnais qu'il y a eu plusieurs dépenses extraordinaires à faire par suite de la révolution de Juillet; que, par conséquent, on ne devait pas s'attendre à ce que la dette diminuât sensiblement; j'accorde même, si l'on veut, qu'elle devait s'augmenter; je l'accorde; mais la vérité est qu'elle s'est accrue de 45 millions pour le service annuel des intérêts. (*Interruption.*)

Prenez le tableau comparatif entre le budget de la restauration et le nôtre, tableau publié par M. le ministre des finances... (*interruption*), et vous verrez que mon assertion est exacte.

Si vous ne parlez que de la dette fondée, votre raisonnement est incomplet, car il y a aussi la dette flottante, qui se compose de celle qui reste à consolider. Parce que quelques centaines de millions seraient portés à la dette flottante au lieu de l'être à la

dette fondée, ce n'en serait pas moins une charge pour le pays.

Si les pensions augmentent, quand elles devraient diminuer, si l'intérêt de la dette flottante s'accroît également, on est fondé à dire que la dette augmente. C'est ainsi que le total se trouve augmenté de 45 millions.

J'ai dit que ce chiffre ne comprenait pas tout, car on a annulé 32 millions de rentes en 1832, et il y a eu 10 millions d'extinctions sur la dette viagère.

Sans ce bienfait accidentel des extinctions sur la dette viagère, et de l'annulation des rentes rachetées, vous auriez aujourd'hui, après une période de trente années de paix, 87 millions d'augmentation sur la dette.

Je ne veux rien exagérer, je ne veux pas dire que ce soit là uniquement le résultat d'une administration prodigue ; mais je dis que, quand on ne veut, même dans une bonne voie, celle des travaux publics, garder aucune mesure, il en résulte cette conséquence que la dette, qui devrait diminuer pendant la paix, reste au moins stationnaire, ou augmente à vue d'œil.

En rappelant ce que j'avais raconté du grand Frédéric, on m'a fait dire une chose absurde.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Non ! non !

M. THIERS. — Peut-être mon interruption a-t-elle empêché M. le ministre de pousser jusqu'au bout le reproche qu'il voulait m'adresser, mais il avait commencé à me prêter une absurdité.

M. le ministre de l'intérieur est versé dans les ma-

tières financières. Nous étions à la même école, celle d'un homme fort illustre, M. le baron Louis, et je sais aussi bien que lui qu'enfouir dans les caves les millions qu'il faut faire circuler dans tout le corps social est une économie politique aujourd'hui fort décriée. Aussi n'est-ce pas de cela que j'ai félicité le grand Frédéric. J'ai dit seulement qu'il avait rendu ses finances tellement disponibles, qu'il pouvait faire la guerre pendant quatre ans sans recourir ni aux emprunts de la Hollande ni aux subsides de l'Angleterre.

La question n'est pas de savoir si vous avez 100 millions disponibles à la banque. Vous savez comme moi avec quelle facilité, en temps de paix, on encaisse les fonds, avec quelle abondance ils s'accumulent dans les caisses de l'État comme dans celles des particuliers. Il en résulte pour tout le monde les illusions les plus dangereuses.

J'ai vu de grandes maisons, cédant à ces illusions, se croire plus riches qu'elles ne l'étaient véritablement, prendre des facilités du moment pour des valeurs réelles, entreprendre plus qu'elles ne pouvaient, et puis, au premier accident, se trouver dans les plus grands embarras, parce qu'en un instant les facilités illusoires de la paix s'étaient changées en difficultés et en dangers.

Pour mon compte, je n'oublierai jamais cette grande parole de M. le baron Louis, qui, peu de temps avant sa mort, lorsque nous lui rappelions l'importance de sa vie financière, nous disait : « Oui, j'ai gouverné l'ad-

versité en finance ; il ne me manque qu'une gloire, c'est d'avoir gouverné l'abondance, car c'est bien plus difficile. » Parole admirable, et parfaitement applicable aujourd'hui.

Oui, je dis que vous avez mal gouverné l'abondance.

Je vous pose une question. Si vous, monsieur le ministre de l'intérieur, qui êtes homme d'affaires, et qui rougiriez de dire une absurdité, si vous pouvez me répondre, je me tiens pour battu.

Quelles sont les trois grandes ressources financières d'un gouvernement en France? Les contributions directes, la dette flottante, la dette fondée. Les contributions directes sont l'impôt des temps difficiles, parce que le resserrement des affaires ne les fait pas fléchir. Elles remplacent en France la ressource de l'*income tax*, en Angleterre. La dette flottante fournit les facilités courantes. La dette fondée fournit les grands moyens pour les grands besoins.

Eh bien, ces trois ressources sont-elles restées disponibles? Les contributions directes supportent au moins 90 centimes additionnels en moyenne ; et, s'il fallait ajouter de nouveaux centimes additionnels à ces 90 centimes, qui doublent presque le principal, ce serait bien difficile et bien onéreux.

Quant à la dette flottante, vous avez, pour les dépenses votées jusqu'en 1846, entre 6 et 700 millions de dette flottante à supporter. Les travaux à exécuter par l'État doivent y ajouter plus de 900 millions, ce qui ferait 1,600 millions environ.

Cette dette flottante n'est pas réalisée encore, je le sais ; elle le sera quand tous les travaux votés seront exécutés. Mais, pour la ramener à des proportions tolérables, il faut onze ans d'une situation parfaitement paisible, et qui rende les réserves de l'amortissement toujours disponibles. Ainsi la dette flottante est paralysée pendant onze années.

Quant au crédit public, la grande ressource de l'État, je vous demande si, à côté des compagnies qui ont fait un emprunt de 1,500 millions sur le public, vous oseriez vous présenter aux banquiers pour faire un emprunt? Adressez-vous au banquier le plus puissant de la capitale et le plus célèbre de l'Europe, et demandez-lui de faire dans ce moment, avec les charges qui pèsent sur le pays, un emprunt de 2 à 300 millions, et vous verrez ce qu'il vous répondra. Il n'y a pas un homme de finance qui osât dire qu'il serait possible aujourd'hui de faire un emprunt. Et pourtant vous êtes dans les illusions de l'abondance ! Mais supposez une difficulté quelconque, supposez que les compagnies soient obligées d'interrompre leurs travaux, que vous soyez forcés d'arrêter les vôtres, et que quelque cent mille ouvriers soient jetés sans ouvrage sur le pavé : ce jour-là serait-il facile d'ouvrir un emprunt ?

Je ne veux pas alarmer le pays ; j'espère que le temps résoudra ces difficultés ; j'espère (je vous en demande pardon, mais vous dites tant de mal de la guerre que vous me permettrez d'en dire un peu de la

paix), j'espère que les folies de la paix n'auront pas toutes les conséquences funestes qu'elles pourraient avoir.

Il faut pour cela, je ne dirai pas des miracles; on assure que le ciel en fait beaucoup pour la France, et j'espère qu'il en fera encore; il faut pour cela un redoublement extraordinaire de bienveillance de la part de la Providence, il faut enfin qu'il n'y ait pas un seul événement en Europe, sans quoi la situation que vous avez créée serait déclarée insensée par tous les hommes raisonnables. (*Mouvement.*)

Je laisse ce sujet, Messieurs, et je vous demande la permission d'arriver à l'objet principal qui m'amène à la tribune.

J'aborde avec regret, avec chagrin, je le dis très franchement, la question qui m'amène encore une fois devant vous.

Vous savez, et tout le monde le sait, car la Charte est heureusement le livre le plus connu du pays, vous savez que la Charte attribue le pouvoir exécutif au roi, en ajoutant que des ministres responsables seront dépositaires de ce pouvoir exécutif, et l'exerceront en son nom. C'est là une question immensément grave, immensément difficile, qui dans les livres a déjà des inconvénients, qui dans la presse en a de plus grands, et qui en a de plus grands encore à la tribune. (*Mouvement.*)

M. Dejean. — Pourquoi l'y portez-vous?

M. le président. — Personne n'a le droit d'inter-

rompre; plus la question est grave, moins on doit interrompre.

M. Thiers. — M. Benjamin Dejean me dit : Pourquoi l'y portez-vous?

Si M. Benjamin Dejean veut bien avoir un peu de patience, il sera parfaitement édifié sur le motif qui me fait l'y porter. (*Écoutez! Écoutez!*)

Il faut l'y porter très rarement, et seulement quand on est obligé de le faire par le grand intérêt de la balance des pouvoirs. Je ne l'ai fait que trois fois pour ma part en quinze années. Une première fois, de moitié avec M. Guizot et M. Duchâtel, et je vois, d'après ce qui s'est passé hier, à moins d'un nouveau changement de leur part, que je ne les aurai plus pour collègues et appuis lorsque je porterai une pareille question à la tribune. (*On rit.*) Une deuxième fois, à l'occasion d'un ministre assis sur ce banc aujourd'hui, ambassadeur alors, M. de Salvandy, qui me semblait avoir été placé dans une position constitutionnellement fausse. Une troisième fois enfin, toute récente, et dont je vais vous faire juges. Vous allez voir si c'est par caprice que, cette troisième fois, je traitais une pareille question, ou si c'était bien en effet le cas de la traiter. On avait porté à la tribune une proposition à laquelle, pour ma part, j'avais toujours adhéré, la proposition des incompatibilités. Or, de toutes les incompatibilités, celle qui me paraissait... (*Légère interruption.*)

Messieurs, tous les mots sont graves dans la ques-

tion que je traite; vos interruptions pourraient me faire faillir; ce serait aussi fâcheux pour la Chambre que pour moi. Veuillez donc me les épargner.

De toutes les incompatibilités, celle qui m'avait paru la plus naturelle, c'était celle de nos honorables collègues appartenant à la maison du roi et des princes. Ce ne pouvait pas être à la personne de nos collègues que s'adressait l'exclusion; c'était au nom d'un principe que nous la réclamions; et ce principe était que, dans un gouvernement représentatif bien entendu, la royauté doit paraître le moins possible. C'est au nom de cette théorie que nous demandions l'exclusion. Il eût été offensant et injuste de la demander autrement qu'au nom d'un principe.

Qu'ai-je fait? Je n'ai fait qu'exposer la théorie anglaise; je ne l'ai pas même discutée; j'ai présenté le tableau de ce qui me semble exister en Angleterre. Je n'y ai rien ajouté. Et certes, vous me permettrez de le dire, quoique je ne veuille me plaindre ni de cette Chambre ni de la majorité, l'amendement annoncé avait fait assez de bruit, avait inspiré assez peu de bienveillance à mon égard, pour que, si j'eusse manqué aux convenances, la majorité m'eût brusquement interrompu. Je n'ai fait que présenter un tableau, je n'y ai rien ajouté. Il est vrai qu'en présentant ce tableau, une objection souvent répétée s'est tout à coup offerte à mon esprit. J'avais souvent entendu dire, non pas à la tribune, mais tout bas, les choses que voici : Ce qui se passe en Angleterre ne peut se

passer en France; la France n'est pas constituée de la même manière que l'Angleterre; elle ne peut admettre le gouvernement représentatif dans toute sa réalité. Je me trouvais devant cette objection : le gouvernement représentatif n'est pas possible en France comme en Angleterre. Alors, n'étant pas maître d'un vif mouvement qui se passait en moi, je me suis écrié : Il fallait nous le dire en 1830.

Eh bien, Messieurs, qu'ai-je fait? J'ai éprouvé naturellement, sincèrement, l'état d'esprit d'un homme qui avait espéré, cru obtenir en 1830 le gouvernement représentatif, et qui se trouvait trompé tout à coup. Mais j'aurais eu l'impertinente prétention de dire ou de faire entendre que moi j'étais à moi seul la France, qu'en cette qualité j'avais couronné le roi Louis-Philippe, et qu'aujourd'hui plus éclairé, je regrettais de l'avoir couronné! Si j'avais affiché une telle prétention, j'aurais mérité que vous m'eussiez reproché ma fatuité par des huées. Non, Messieurs, jamais je n'ai eu la sottise de croire ou de dire que j'étais la France.

Je dis ceci, non pour me justifier, je n'en ai pas besoin, mais pour vous prouver que les expressions de *fatuité*, d'*orgueil frivole*, appliquées à une prétention que je n'ai pas même montrée, étaient parfaitement imméritées. Je tenais d'abord à prouver à la Chambre, par respect pour elle, que ces expressions n'étaient pas méritées. (*Adhésion à gauche.*) Maintenant puis-je faire moins que l'honorable M. de Lafayette, et

ne pas dire à M. Guizot que ces expressions étaient *inconvenantes?*

Voix nombreuses. — Oui! oui!

M. Thiers. — Entre hommes bien élevés, des expressions pareilles se relèvent très vivement, plus vivement que je ne le fais ici. Je respecte trop la position de M. Guizot, et je respecte trop la mienne, pour les relever aussi vivement que je le pourrais. J'ajouterai une seule observation. Quand on a été blessé soi-même personnellement, on comprend qu'on se permette les expressions que M. Guizot a employées. Quand on ne l'a pas été, ces expressions ne se conçoivent pas. J'ajouterai qu'elles sont inexcusables quand elles n'ont qu'une intention, celle de devenir ailleurs une flatterie. (*Bruyantes acclamations. — Longue interruption.*)

J'arrive à la question elle-même.

Je n'ai voulu à aucun degré, tout le monde en est convaincu certainement, je n'ai voulu à aucun degré ébranler le contrat de 1830. A ce sujet, M. le ministre des affaires étrangères a dit, et j'adhère à ses paroles, que la France avait été bien heureuse, dans ce moment difficile, de trouver un prince tel que celui que nous avons rencontré pour lui décerner la couronne. Il a raison : c'est un bonheur que j'ai moi-même célébré autrefois, et personne ne reconnaît plus que moi le bonheur que la France a eu en cette occasion. Cependant, si vous avez rendu hommage à la dynastie, permettez-moi à mon tour de rendre hom-

mage à la France, et de vous dire que c'est aussi un grand bonheur pour ce prince d'avoir trouvé à régner sur une nation aussi grande et aussi généreuse. (*Approbation vive et prolongée.*)

Il y a eu bonheur des deux parts. Quant à rappeler les conditions du contrat, c'est la chose du monde la plus naturelle et la plus inévitable. Toutes les fois qu'il y a contrat, il y a entre les contractants difficultés sur le sens, et l'on discute. Cela arrive entre les individus, cela arrive entre les gouvernements qui ont signé des traités et qui en discutent les conditions; cela arrive entre les nations et les dynasties qui se sont liées par des constitutions. Il n'y a rien en cela de factieux, rien d'attentatoire au contrat discuté, rien qu'on ne puisse faire, rien qui ne soit quelquefois nécessaire.

M. Dupin. — Voilà le tableau du sacre! (*Mouvement prolongé.*)

M. Thiers. — Maintenant quelques mots sur la théorie elle-même, et sur l'incroyable solidarité qu'elle m'a value.

Quant à la théorie que j'ai soutenue, Messieurs, voici ce que j'ai toujours dit et pensé. Pour ceux qui ont bien voulu jeter quelques regards sur ma vie et sur mes écrits... (*Interruption.*)

Pour ceux, dis-je, qui ont pris la peine de jeter quelques regards sur ma vie, sur mes écrits, sur mes discours, je ne leur apprendrai rien de nouveau en disant que je suis profondément monarchique. Je crois

que, lorsqu'un État, un grand État, n'a pas de roi, il s'en fait un bientôt. La France n'en avait pas en 1800, et elle s'est hâtée de s'en donner un sous le titre d'empereur. Vous avez vu toutes les républiques de l'Amérique du Sud se donner des empereurs; vous y voyez même des soldats médiocres, ou des barbares comme Rosas, devenir maîtres du pays quand il n'y a pas de roi. Ces faits sont bien vieux, ils sont cependant bons à rappeler, surtout en regard de ce que je vais dire.

Voilà ce qu'ont fait tous les pays, au nom près, qui change suivant les temps et les nations. On se donne donc un roi pour n'avoir pas un usurpateur.

Mais les nations éclairées ne peuvent être gouvernées comme les États de l'Asie. Il fallait prévenir les inconvénients de l'hérédité, dont la conséquence serait de livrer le sort d'une nation à tous les hasards de la naissance, de faire succéder à un prince capable un prince incapable, à un prince honnête un prince immoral. Or, pour corriger cet inconvénient, on a imaginé un système aussi sage que simple, qui consiste, dans toutes nos constitutions représentatives, à placer des hommes sérieusement responsables à côté de ce roi héréditaire, c'est-à-dire des hommes ayant les apparences et la réalité du pouvoir. Pour moi, l'hérédité, principe si sacré, serait quelque chose d'asiatique, si, à côté de la royauté, ne se trouvaient pas placés des ministres responsables, et, comme tels, ayant, je le répète, la réalité du pouvoir.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai été élevé à penser. J'ai cru cela, je l'ai cru avant d'avoir aucune expérience. Dans mon enfance, dans ma jeunesse au moins, celle où l'on commence à penser, j'avais ces idées dans la tête comme si j'étais né avec elles. Mais le spectacle auquel nous avons assisté sous la restauration m'a imprimé plus profondément encore, comme à vous tous, ces idées dans l'esprit.

Maintenant la restauration n'est plus : elle appartient à l'histoire. Vous allez me permettre de dire quelques mots qui ne sont plus que de l'histoire, et qui seront empreints de ce respect que j'aurai toujours pour le malheur.

Le prince qui a régné en France le dernier, Charles X, avait des qualités estimables. Il était honnête, religieux, généreux. Mais, vous le savez, il avait la passion de se mêler du gouvernement. Il est connu qu'il l'avait à tel point que, même quand il n'était que le frère du roi, il voulait gouverner.

Lorsqu'il fut roi, c'était bien plus le cas. (*On sourit.*) Il avait des préjugés malheureux : il était, ai-je dit, honnête, religieux et généreux; mais, ayant vécu pendant la révolution, toutes les fois que la liberté constitutionnelle, même sage et modérée, se présentait à lui, il croyait que c'était la révolution, et que, s'il cédait, il irait à l'échafaud de Louis XVI. Il était plein de cette pensée, et, pour la faire prévaloir, il se mêlait ardemment au gouvernement, et nous savons qu'il s'y mêlait comme, dans la monar-

chie représentative bien entendue, il ne l'aurait pas dû.

Eh bien, quand il fut vaincu dans la personne de l'homme le plus prudent qui ait géré les affaires de la restauration, dans la personne de M. de Villèle, qu'arriva-t-il? On appela ce ministre *déplorable*. Or tout le monde savait que cette expression, malheureusement, montait plus haut que le ministre lui-même. C'était un premier et grave inconvénient.

Lorsque le ministère Martignac arriva, ce roi, se considérant comme vaincu, fut constamment, non pas malveillant pour les personnes, sa nature était excellente, mais malveillant pour le système, n'en voulant pas, faisant tout ce qu'il pouvait pour le faire échouer; et enfin, dans un jour de délire, il s'écria : « Plus de concessions ! » (*Mouvement.*)

Plus de concessions !... Dieu me préserve de vouloir tirer de là de sinistres pronostics ! Oh non ! je crois au pays, je crois à la force de ses institutions, je crois que la France corrigera, à l'avenir, uniquement par des mouvements électoraux, ce qu'elle a été obligée de corriger, il y a seize ans, par une révolution. (*Assentiment à gauche. — Rumeur au centre.*)

Nous qui avions assisté à ce spectacle, nous sommes sortis de la restauration convaincus qu'il fallait que la royauté ne fût pas compromise dans les luttes du gouvernement, qu'il fallait qu'elle s'y montrât le moins possible; nous en sommes sortis convaincus que le gouvernement représentatif est d'autant plus

dans sa réalité et dans sa vérité, qu'il y a auprès de la royauté des ministres plus sérieusement responsables, c'est-à-dire exerçant plus réellement le pouvoir.

Sur ce point, je sais qu'il y a du plus et du moins; je sais qu'il peut y avoir des opinions très diverses, que les uns peuvent se prononcer pour le plus, les autres pour le moins. Mais on ne me contestera pas qu'aux yeux de tous les hommes raisonnables, réellement monarchiques et constitutionnels, le système est d'autant plus vrai que les ministres sont plus réellement chargés de l'exercice du pouvoir, qu'ils l'exercent plus effectivement, que ce sont, non pas des ministres qui s'effacent avec cette intention, dit-on, de laisser passer le bien et point le mal,... comme si, lorsqu'on s'efface, le mal ne passait pas comme le bien (*Vive approbation à gauche*), le système, dis-je, est d'autant plus vrai que ce sont des ministres qui ne s'effacent pas, des ministres qui ne consentent pas seulement au rôle d'intermédiaires entre les pouvoirs; car, lorsqu'on n'est que l'intermédiaire de l'un des pouvoirs, ce pouvoir apparaît tout entier derrière ses intermédiaires, et au-dessus d'eux. De tels ministres peuvent être des commis éloquents, ce ne sont pas des ministres à grande responsabilité. (*Mouvement.*)

Cette transparence dont on se plaint, ce n'est pas avec du talent seulement qu'on la fait cesser, c'est avec du caractère. (*Nouveau mouvement.*) Non, le talent ne fait pas cesser la transparence; la volonté énergique, l'orgueil, si vous voulez, peuvent seuls la faire

cesser de manière à ce que le vœu de la constitution soit rempli.

A gauche. — Très bien! Très bien!

M. Thiers. — Voilà mon opinion : j'ai été porté à me la faire par le penchant de mon esprit. Ce que ma jeunesse a vu sous la restauration l'a davantage enracinée dans ma tête. J'ai vécu avec cette opinion; je vis, je vivrai avec elle. (*Sensation.*)

L'honorable M. Béchard voit, dès ce moment, qu'il a eu tort de me qualifier comme il l'a fait. (*Hilarité générale. Approbation à gauche.*)

Maintenant, Messieurs, croyez-le bien, ce n'est jamais par caprice que je suis venu apporter une telle question à la tribune. Non, jamais! Je vous ai dit tout à l'heure comment la proposition sur les incompatibilités m'avait obligé de venir la traiter devant vous.

A la suite du débat soulevé par cette question, il s'est passé quelque chose (peut-être me fais-je illusion), il s'est passé quelque chose qui a dégoûté les honnêtes gens et les gens modérés, ceux mêmes qui ne sont pas de mes amis. On a cherché à établir, non pas une complicité (je ne prête pas à mes adversaires, même les plus immodérés, une telle absurdité), on a cherché à établir une certaine solidarité, quelque éloignée qu'elle soit, entre le discours que j'avais fait alors et un indigne attentat.

Au centre. — Non! non!

A gauche. — Si! si!

Une voix à gauche. — Les journaux ministériels l'ont dit.

M. Thiers. — Permettez!

Je supplie mes amis comme mes ennemis de vouloir bien ne pas m'interrompre...

M. le général d'Houdetot. — Vous n'avez pas d'ennemis ici!

M. Thiers. — Je ne parle que de mes ennemis politiques, si j'en rencontre d'autres, je ne les ai pas cherchés.

Je dis que cette polémique, qui, si je ne me trompe, a blessé tous les hommes modérés, quelle que fût leur opinion, je dis que cette polémique, tant qu'elle n'a pas dépassé le seuil de cette Chambre, je ne m'en suis pas beaucoup ému. Hier, elle a fait une certaine apparition à la tribune. (*Rumeurs négatives au centre.*)

A gauche. — Oui! oui! C'est vrai!

M. Thiers. — Malgré ce qu'il m'en coûte d'être dans ce moment à la même tribune pour y porter ce que je viens dire, j'ai cru qu'il était de mon honneur, de mon devoir, et peut-être de l'intérêt de la nation, de venir élever la réclamation que je vais faire entendre.

Je ne cherche pas à prêter à mes adversaires des absurdités, des indignités; je ne cherche pas à me présenter comme plus attaqué que je ne l'ai été; il n'y a aucun avantage à cela. Mais, vraiment, M. le ministre des affaires étrangères a dit hier des paroles dont j'ai dû être profondément surpris.

Il a bien reconnu le droit que nous avons de traiter la question dont il s'agit devant la Chambre, il l'a reconnu; mais, a-t-il dit, le droit accordé, il reste l'usage du droit; on peut en bien user ou en mal user. Jusque-là les paroles n'étaient que comminatoires; mais ce qui a suivi, comment faut-il l'entendre? « Quand on ouvre la fontaine, elle coule! » Et puis, ces autres expressions : « Les conséquences ne se font pas longtemps attendre! » Quelles conséquences donc? Il faut, quand on attaque, quand on est un adversaire comme M. Guizot, et qu'on a en sa présence un adversaire qui n'est pas indigne de soi, il faut avoir le courage de toute sa pensée. Il fallait donc oser tout dire; mais indiquer une pensée calomnieuse sans l'achever, est-ce loyal? Est-ce digne? Je vous le laisse apprécier.

Et puis une phrase comme celle-ci : « On nous dit que notre politique est honteuse, et l'on ajoute ensuite que le gouvernement représentatif n'existe pas réellement! Vous comprenez les conséquences qu'en peuvent tirer des esprits insensés. » Je m'adresse à la Chambre : en réalité, n'y a-t-il pas là, à un certain degré, à un trop haut degré, la reproduction de ce que nous avons lu dans une indigne polémique? (*Mouvements divers.*)

Messieurs, je viens d'abord réclamer le droit de tous, et puis exercer une vengeance qui ne consistera que dans le rappel d'un souvenir.

Je ne relèverai pas ce qu'il y a d'indécent à se permettre une telle polémique envers un ancien ministre

du roi, dont le dévouement et la fidélité peuvent être mis en doute par ces esprits aveugles que les rois devraient écarter d'eux, mais qui ne sauraient l'être par aucun homme éclairé et juste, fût-il mon adversaire. Non, je ne parlerai pas de cela.

Laissons de côté les individus; laissons de côté l'ancien ministre du roi. Il y a quelque chose de plus sacré, c'est le droit de tous.

Comment! une opinion constitutionnelle qu'on a le droit d'apporter ici, que peut-être, par une erreur de langage, on y aurait apportée en mauvais termes, pourrait établir une solidarité quelconque avec un affreux attentat? (*Profonde sensation. — Très bien! Très bien!*)

Certes, je savais bien qu'ici on reculerait fort vite devant la prétention d'établir une telle solidarité; mais alors convenons que les expressions du ministre étaient bien étranges, et qu'elles avaient au moins une intention qu'il ne fallait pas apporter à cette tribune. Cette intention, c'était de ne pas trop désavouer des écrivains qui s'étaient conduits indignement. (*Adhésion à gauche. — Bruit au centre.*)

J'en demande pardon à M. le ministre des affaires étrangères, jamais, quand il parle, je ne me permets aucun geste qui puisse le blesser.

M. Thiers. — J'ai dit que j'exercerais une vengeance qui ne serait qu'un souvenir. Je n'aime pas les récriminations, je n'aime pas à opposer d'anciens discours, d'anciens actes, à mes adversaires. Mais que M. Guizot

me permette de lui rappeler que, si ce que j'ai fait est condamnable, à un degré quelconque, assez pour me mériter les expressions qu'il a employées, il a tenu lui-même la même conduite. Il y a quelques années, il a posé la question beaucoup plus gravement que je n'ai pu le faire, en des termes beaucoup moins ménagés.

Je me rappelle que, pendant que les uns et les autres nous attaquions le cabinet du 15 avril, M. Guizot a posé la question comme je l'ai fait. Je me rappelle ses discours; je les ai ici, je ne les citerai pas, cela serait trop long; je n'ai pas le goût des citations, je vais les analyser.

M. Guizot disait : L'évacuation d'Ancône est un acte honteux, la politique du gouvernement est honteuse. Quand il disait cela, on se récriait au centre et on applaudissait aux extrémités. C'était tout naturel. Puis il continuait : La responsabilité ministérielle n'existe pas; il y a un ministère insuffisant; et M. Guizot ajoutait ce raisonnement, que je trouve vrai, moi, mais que je n'aurais pas osé produire devant la Chambre; il ajoutait : Mais il y a autre chose que la responsabilité matérielle, il y a la responsabilité morale. Figurez-vous que le roi prenne pour ministres les huit premiers hommes venus : la responsabilité serait-elle réelle? M. Guizot dira peut-être aujourd'hui : Mais je ne suis pas le premier venu. Je lui répondrai : M. Molé non plus. (*On rit.*)

Si un événement malheureux s'était passé à cette

époque, on aurait donc pu vous dire alors comme aujourd'hui : Quand on prétend que la politique du gouvernement est honteuse, puis quand on ajoute que la responsabilité des ministres est insuffisante, que la royauté est découverte, la conséquence est toute simple; les fontaines sont ouvertes, elles coulent. (*Agitation.*) On aurait pu dire cela.

Maintenant que j'ai réclamé aussi modérément que je l'ai pu pour les droits de tous, et un peu aussi pour ma personne, je terminerai par un simple mot.

Quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise, les attaques, les désertions, rien ne me découragera. Je n'ai plus les anciens alliés que j'avais dans la défense de cette théorie, je n'en persisterai pas moins à la soutenir. Hier M. le ministre des affaires étrangères montrait une grande confiance dans la durée du ministère. Si cependant, malgré cette confiance, le ministère actuel n'était pas éternel, si ses successeurs ne l'étaient pas non plus, et qu'enfin il n'y eût plus d'autre ressource que celle des ministres impossibles, et qu'on me fît l'honneur de jeter les yeux sur mon impossibilité, je le déclare, dans ce cas, avec le profond dévouement que j'ai pour la royauté, et avec le profond respect dont je ne me suis jamais écarté envers elle, je lui dirais : Je suis prêt, si mes efforts peuvent vous être utiles, à vous servir, mais en gouvernant d'après ma propre pensée. Si ma pensée est d'accord avec celle de Votre Majesté, j'en serai très heureux; mais, si elle en dif-

fère, je persisterai à gouverner suivant ma propre pensée. (*Agitation en sens divers.*)

C'est peut-être là, Messieurs, un grand orgueil, un orgueil frivole, si vous le voulez...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Non! non!

M. THIERS. — Mais c'est un orgueil désintéressé; et j'avoue que j'aime mieux, pour ma part, cet orgueil désintéressé, quoiqu'il puisse être accusé d'être frivole, qu'une ambition qui s'abaisse pour avoir, non point le pouvoir, mais l'apparence du pouvoir. (*Longs et bruyants applaudissements.*)

A la suite de ce discours, M. Odilon Barrot voulut poser la question de confiance, et, à cet effet, proposa un amendement ayant pour objet de réduire de 10,000 francs le crédit demandé pour dépenses secrètes. L'amendement fut rejeté par 229 voix contre 147.

CXLII

DISCOURS

SUR

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

PRONONCÉ LE 4 FÉVRIER 1847

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La session de 1847 fut ouverte le 11 janvier de cette année, et, depuis la clôture de la session de 1846, des événements importants avaient eu lieu au dedans et au dehors. A l'intérieur, la Chambre des députés élue en 1842 avait été dissoute, et les élections faites au mois de juillet 1846 avaient assuré au gouvernement, dans la nouvelle Chambre, une majorité plus forte encore que celle qu'il avait eue dans la précédente.

A l'étranger, le pape Grégoire XVI était mort, et le premier acte de son successeur, Pie IX, avait été de proclamer une large amnistie en faveur de tous les condamnés politiques des États pontificaux. Cette mesure de clémence avait été accueillie avec enthousiasme, non seulement à Rome, mais dans l'Italie entière. Elle permettait d'espérer en effet que le nouveau pape irait plus loin, qu'il introduirait dans les provinces soumises à sa souveraineté les réformes depuis longtemps réclamées par l'opinion libérale et conseillées par la France, et que, l'exemple étant ainsi donné de si haut, les autres gouvernements italiens se verraient obligés de marcher dans la même voie.

D'autre part, des troubles avaient éclaté dans les provinces polonaises dépendantes de l'empire d'Autriche; et, sous le prétexte plus ou moins fondé que le foyer de l'agitation se trouvait à Cracovie, le gouvernement autrichien s'était emparé de cette ville, puis, avec l'assentiment de la Prusse et de la Russie et sans consulter la France ni l'Angleterre, l'avait définitivement réunie à ses possessions. Mais l'indépendance de Cracovie et de son territoire avait été formellement garantie par les traités de Vienne : son annexion à l'Autriche était donc une violation formelle de ces traités, et, en apprenant cette annexion, le gouvernement français s'était empressé de protester.

Enfin avaient été célébrés le même jour, à Madrid, le mariage de la jeune reine d'Espagne, Isabelle, avec son cousin le duc de Cadix, et celui de sa sœur, la princesse Fernande, avec le duc de Montpensier, le plus jeune des fils du roi Louis-Philippe. L'Angleterre aurait préféré, pour la jeune reine, un prince de la maison de Cobourg, et, à défaut de ce prince, le frère cadet du duc de Cadix, le duc de Séville, dont le choix eût été plus agréable au parti progressiste. Mais la France ayant exclu ces deux candidats, l'Angleterre avait déclaré ne pas faire opposition au duc de Cadix, à la condition, toutefois, que la princesse Fernande n'épouserait pas un prince français. Aussi le mariage de cette princesse avec le duc de Montpensier, mariage dont l'intérêt politique, d'ailleurs, était plus que douteux pour la France, avait causé un vif déplaisir à Londres, et lord Palmerston n'avait pas dissimulé à notre représentant auprès de la reine d'Angleterre que les rapports entre les deux cours et les deux gouvernements ne pourraient qu'en être profondément altérés.

En ouvrant la session de 1847, le roi Louis-Philippe commença par constater dans son discours que ses relations avec les puissances étrangères lui donnaient la ferme confiance que la paix du monde était assurée; il ajouta, en ce qui

concernait le mariage de son fils avec la princesse Fernande, que cette union serait un nouveau gage des bonnnes et intimes relations qui subsistaient depuis si longtemps entre la France et l'Espagne, relations dont le maintien était aussi désirable pour la prospérité que pour la sécurité réciproques des deux États. Quant à l'affaire de Cracovie, il déclara qu'un événement inattendu avait altéré l'état de choses fondé en Europe par le dernier traité de Vienne; que la République de Cracovie, État indépendant et neutre, avait été incorporée à l'empire d'Autriche, et qu'il avait protesté contre cette infraction aux traités.

Le projet d'adresse, en réponse au discours de la couronne, exprimait la satisfaction qu'avait causée à la France le mariage du duc de Montpensier, et le paragraphe concernant l'incident de Cracovie était aussi net que possible. « Un événement inattendu, y était-il dit, a altéré l'état de choses fondé en Europe par le dernier traité de Vienne. La République de Cracovie, État neutre et indépendant, a été incorporée à l'empire d'Autriche. La France veut sincèrement le respect de l'indépendance des États et le maintien des engagements dont aucune puissance ne peut s'affranchir sans en affranchir en même temps les autres. En protestant contre cette violation des traités, nouvelle atteinte à l'antique nationalité polonaise, Votre Majesté a rempli un impérieux devoir et répondu à la juste émotion de l'opinion publique. » Enfin le projet d'adresse déclarait que la Chambre se félicitait avec le roi de ce que, grâce aux bonnes relations de la France avec toutes les puissances étrangères, la paix du monde était assurée.

Sur les mariages espagnols, la Chambre adopta le paragraphe proposé par la commission et rejeta même, à la majorité de 242 voix contre 28, après avoir entendu M. Guizot, une phrase additionnelle proposée par M. Dufaure et portant que si, à l'occasion de ces mariages, il

s'était manifesté quelque désaccord entre le gouvernement français et celui d'un peuple voisin, la France avait le droit de compter que les bons rapports se rétabliraient sans qu'il en coûtât rien ni à ses intérêts ni à sa dignité.

Sur la question de Cracovie, le gouvernement eût préféré une rédaction moins accentuée que celle proposée ; mais il dut céder devant le sentiment bien prononcé de la Chambre, devant l'insistance aussi de la commission, composée en grande majorité de ses amis, et cette rédaction fut adoptée à l'unanimité.

Restait le paragraphe relatif aux bonnes relations qui existaient entre la France et les puissances étrangères, et c'est sur ce paragraphe que M. Thiers demanda la parole pour discuter la politique étrangère et surtout pour critiquer la conduite du gouvernement dans la question des mariages espagnols; pour démontrer que, dans cette circonstance, le gouvernement, sacrifiant le lien principal qui unissait la France à l'Espagne, celui de la révolution, à un lien de famille, lien bien fragile et cause incessante, depuis cent quarante ans, de difficultés et de luttes entre les deux pays, n'avait pas reculé, dans un intérêt de parenté, devant la perspective d'une rupture avec l'Angleterre, cette nation dont l'alliance, dit-il, était la vraie politique du temps, parce qu'elle pouvait seule protéger la liberté des peuples et l'indépendance de tous les États de l'Europe. Considérant enfin l'état de l'Italie, M. Thiers encourageait le saint-père à marcher résolument dans la voie des réformes.

Messieurs,

Je voudrais que la Chambre, si elle daigne accorder quelque attention à mes actes, pût s'apercevoir de l'extrême répugnance que j'éprouve à entrer dans cette discussion. Ce n'est pas que je ressente, en abordant le sujet qui vous occupe, aucune espèce d'embarras ! Comment, en effet, nous, membres de l'opposition, qui ne sommes à aucun degré les auteurs de la situation actuelle, pourrions-nous être embarrassés? Cette situation, vous la connaissez. La France, par l'événement déplorable de Cracovie, est séparée des puissances du continent; par les mariages espagnols, elle est séparée de l'Angleterre. L'isolement, que nous conseillions, il y a quelques années, comme une attitude momentanée, comme une manière plus digne de rentrer dans le concert des puissances, et que le gouvernement déclarait alors une politique mauvaise et funeste, l'isolement est aujourd'hui la politique obligée de la France. Pour combien de temps? Je l'ignore.

Ce n'est pas tout. Au dedans, une mauvaise récolte, qui n'est la faute de personne, concourant avec une conduite financière, qui est la faute de quelqu'un (*Oui! Oui! — Mouvements en sens divers*), a rendu la situation intérieure aussi difficile que la situation exté-

rieure. Tout cela nous ne l'avons pas fait. Comment se pourrait-il donc qu'en présence de telles circonstances, nous qui n'avons pas agi, nous fussions embarrassés devant ceux qui seuls ont agi?

Non, Messieurs, ce n'est pas l'embarras qui m'a retenu au pied de cette tribune; c'est la répugnance à venir étaler devant vous des faits accomplis, irrémédiables, des faits que nos paroles peuvent plutôt aggraver que réparer, et à paraître en quelque sorte triompher des malheurs publics. Cependant j'ai éprouvé que, dans le gouvernement représentatif, se taire est impossible, car le silence est une action comme la parole, une action aussi grave, et aussi calomnieusement interprétée. (*A gauche. C'est vrai!*)

Il faut donc parler et aborder un sujet que d'autres orateurs ont traité avant moi. Si je me présente après eux à cette tribune, ce n'est pas que je sois le concurrent de M. le ministre des affaires étrangères (ma conduite, depuis quelques années, a prouvé suffisamment que je ne prétendais pas à l'être); ce n'est pas que j'aie la prétention de dire mieux ce qui a été dit avant moi avec esprit et raison; c'est uniquement parce que j'ai l'honneur de mes opinions à soutenir, et parce que je cède malgré moi à un mouvement de patriotisme. La Chambre me permettra de justifier tout à l'heure ce mot qui, au premier abord, lui aura peut-être paru trop ambitieux.

Messieurs, j'ai l'habitude de penser et de parler tout haut. Dès que les événements qui vous occupent sont

devenus publics, j'ai dit franchement ma pensée ; elle n'a été ignorée de personne ; et si, au grand jour de la discussion, je reculais devant les opinions que j'ai exprimées, je commettrais une faiblesse fâcheuse pour moi, fâcheuse pour mes amis. De plus, j'ai vu, au milieu de la grave situation où nous sommes placés, une telle confusion d'esprit relativement à la politique qui convient aujourd'hui au pays, que j'ai éprouvé le besoin de venir vous apporter quelques idées, que je crois justes, et qui ont au moins le mérite d'être fortement arrêtées. Voilà les motifs qui me font monter à cette tribune.

Je dois l'avouer d'avance à la puissante majorité qui m'écoute : ce que je vais dire lui déplaira... Non pas que je sois capable d'oublier les convenances dans lesquelles nous devons nous renfermer tous !... Messieurs, il y a dix-sept ans que je siège dans cette assemblée ; voici la vingtième session à laquelle je prends part ; et, si j'ai acquis quelque expérience dans l'art de dire les choses difficiles, je l'emploierai tout entière à ménager vos susceptibilités. Mais enfin ce que je vais vous dire vous déplaira. Vous pouvez m'interdire la parole, je me soumettrai. (*Mouvement.*) Si vous voulez cependant me faire l'honneur de m'entendre patiemment jusqu'au bout, je vous témoignerai ma reconnaissance par la modération de mon langage et peut-être, pardonnez-moi cette espérance, par l'utilité même de mes paroles.

Je viens embrasser la situation dans son ensemble.

Deux faits la caractérisent : les mariages espagnols et l'événement de Cracovie.

Quant aux mariages espagnols, je vous annonce tout de suite mon opinion. J'ai cru le premier de ces mariages, celui qui a consisté dans l'union de la reine Isabelle avec l'infant don François d'Assise, bon et utile. Quant au second, celui qui a consisté à unir S. A. R. Mgr le duc de Montpensier avec S. A. R. l'infante dona Louisa-Fernanda, je l'ai cru désirable sous beaucoup de rapports, politiquement peu utile, mais surtout prématuré, et cause essentielle de la situation dans laquelle nous sommes placés.

Je suis obligé, pour prouver ce que j'avance, de discuter les faits. Il faut que vous me le pardonniez. On dira, car je m'attends, dans cette discussion, à beaucoup de calomnies, on dira que je viens aider un gouvernement étranger, un ministre étranger. Messieurs, je n'ai pas l'habitude de puiser mes inspirations hors de mon pays ; mais je viens apporter ici une impartialité que je crois utile. Vous me jugerez lorsque vous m'aurez entendu.

J'ai toujours cru, pour ma part, que les événements d'Espagne se dénoueraient malheureusement. Voici mes raisons de le croire. J'ai été l'un des auteurs du traité de la quadruple alliance, puisque j'étais membre actif du cabinet qui l'a signé. Ce traité avait deux buts : le premier d'empêcher la contre-révolution en Espagne ; le second, d'établir un accord entre la France et l'Angleterre sur la question la plus difficile

pour elles, la plus capable de les brouiller. Lorsque ce qu'on appelle le *casus fœderis* m'a paru réalisé, lorsque j'ai cru la révolution espagnole menacée, j'ai proposé l'intervention armée; je ne l'ai pas obtenue. Rien de plus constitutionnel que ce qui s'est passé à cette époque. Toutefois la contre-révolution ne me paraissait pas inévitable, elle me paraissait possible, probable à un certain degré. Cela suffisait, à mon avis, pour que la France ne restât pas indifférente.

La contre-révolution a été épargnée à l'Espagne à de tristes conditions, mais enfin elle lui a été épargnée. Quant au second résultat, il s'est malheureusement produit tout entier.

Le bon accord que nous avions voulu établir entre la France et l'Angleterre sur la question d'Espagne, ce bon accord a cessé à partir de ce jour. Depuis ce jour, les deux puissances se sont fait dans la Péninsule une guerre d'influence déplorable; elles sont entrées, l'une et l'autre, dans une politique que, pour ma part, je déclare mauvaise, pleine de difficultés et de dangers. La France a patronné un parti, l'Angleterre en a patronné un autre; la France a patronné les modérés, l'Angleterre a patronné les progressites. C'est là une politique malheureuse. On agite ainsi le pays, théâtre de ces rivalités, car on ajoute de nouvelles causes de trouble à celles qui existaient déjà dans son sein; on l'offense, car on attente à son indépendance; on ne se prépare à soi que des déceptions, car on ne protège le plus souvent que des intrigants ou des ingrats. (*Légères ru-*

meurs.) Quoi qu'il en soit, cette politique est devenue celle de la France et de l'Angleterre. La lutte d'influence, ainsi engagée, devait surtout éclater à l'occasion du mariage de la reine. L'objet, bien qu'on en ait exagéré l'importance, l'objet en valait la peine.

Permettez-moi ici, Messieurs, de vous dire brièvement quel a été le but qu'ont poursuivi les trois puissances qui ont figuré dans cette négociation : la France, l'Espagne et l'Angleterre.

La France a posé en principe que la reine Isabelle devait épouser un prince de la maison de Bourbon.

Déjà, à cette tribune, on a critiqué l'adoption de ce principe. Je ne répéterai pas ce qui a été dit à cet égard ; je me bornerai à une seule réflexion. Notre cabinet, je lui en demande pardon, s'est fait une illusion en agissant ainsi : il a cru qu'il était le cabinet de Versailles.

J'aurais compris, il y a soixante ou quatre-vingts ans, qu'on posât d'une manière absolue le principe de la maison de Bourbon. Alors cette maison ne représentait qu'un seul intérêt ; depuis, vous le savez, elle s'est divisée. Une partie de cette maison s'est trouvée engagée dans les intérêts de la révolution ; c'est celle qui règne aujourd'hui sur nous. L'autre, je ne veux pas l'outrager dans son malheur, Dieu m'en préserve ! l'autre s'est trouvée engagée dans les intérêts de la contre-révolution. Et la révolution, Messieurs, est aujourd'hui le premier de nos intérêts !

Comment donc était-il possible de poser, aussi

facilement qu'on l'a fait, le principe absolu de la maison de Bourbon? On voulait, dit-on, éloigner la maison de Cobourg, et j'ai entendu, à ce sujet, répéter plus d'une fois la réflexion suivante. « Ah! qu'auriez-vous dit, si la maison de Cobourg avait triomphé? Vous auriez dit que le gouvernement avait cédé le trône d'Espagne à une maison étrangère, à une maison anglaise? »

On a bien fait d'écarter la maison de Cobourg, et je suis prêt à avouer que, si on l'avait laissée triompher, nous aurions blâmé le gouvernement. Mais permettez-moi, à mon tour, de vous rapporter ce que vous auriez dit, si, vaincus par les événements, vous aviez vu la maison de Cobourg triompher. Vous nous auriez dit que cette maison était profondément liée à la maison régnante; qu'à la vérité elle se partageait entre l'Angleterre et la France, mais qu'elle était engagée dans les intérêts de la révolution; que son chef, prince éminent, régnait à Bruxelles, aux portes de la France, et sous sa main... Et vous nous auriez dit là des choses assurément vraies.

La maison de Cobourg se trouve en effet placée entre la France et l'Angleterre; elles a des liens avec l'une et avec l'autre, et la conduite qu'elle a tenue prouve suffisamment quelle est la double nature de ces liens.

Vous avez bien fait de l'écarter. Cependant, franchement, entre un prince de la maison de Lucques et un prince de la maison de Cobourg, je l'avoue, j'eusse été pour ma part très embarrassé.

Mais soit! Abandonnons ces préliminaires de la question, et entrons plus avant dans le sujet. La France voulait un prince de la maison de Bourbon; soit! Que voulait l'Espagne? L'Espagne était représentée ici par la reine Christine. Cette princesse, douée d'une sagacité rare, a gouverné longtemps la monarchie espagnole; de plus, elle était la mère de la reine à marier; elle avait donc les droits les plus respectables pour se mêler beaucoup de la question dont il s'agissait. Que désirait-elle? Elle désirait surtout écarter ses neveux. Je l'ai dit l'année dernière; on a contesté mon assertion; cette assertion se trouve aujourd'hui justifiée par les documents. Mais peu importe! la reine Christine repoussait ses neveux. Pour les éviter, elle a songé d'abord à M. le duc de Montpensier, et tout le monde assurément comprendra et approuvera un tel choix. Lorsqu'on lui a démontré, par des raisons françaises et européennes, qu'il était impossible d'unir M. le duc de Montpensier à la reine Isabelle, elle s'est reportée vers un prince de la maison de Cobourg; elle l'a demandé avec les plus vives instances, partout, à tout le monde.

Et ce qui vous prouvera, en passant, ce que vaut l'amitié des partis dans les pays étrangers, c'est que la reine Christine, véritable chef de ces modérés que vous avez tant protégés, sachant que le choix d'un prince de la maison de Cobourg (pour employer l'expression de l'ambassadeur d'Angleterre lord Cowley) *vous jetait dans la consternation*, la reine Christine a

demandé ce prince à tout le monde, à vous, à la maison de Cobourg, à l'Angleterre.

Il fallait, pour l'obtenir, deux consentements, celui de la maison de Cobourg elle-même et celui de l'Angleterre. La maison de Cobourg a prouvé en cette occasion quelle est sa véritable situation, quelle est la nature des liens qui l'attachent aux deux pays entre lesquels elle est placée. La maison de Cobourg, qui a fait sa grandeur par les mariages, aurait vu dans l'union de l'un de ses princes avec la reine Isabelle le complément de cette grandeur; elle la désirait donc. Mais, sentant sa position, qui ne lui permettait de désobliger ni la France ni l'Angleterre, elle a refusé ce qu'on lui offrait, en faisant dépendre son consentement ultérieur, si elle le donnait jamais, du consentement de la France.

Quant à l'Angleterre, et c'est ici le point essentiel de la question, l'Angleterre aurait assurément désiré, comme la maison de Cobourg, qu'un prince de cette race s'assît sur le trône d'Espagne; elle l'aurait désiré, cela est vrai; mais, considérant la vivacité inouïe (car la France n'en avait jamais montré, depuis dix-sept ans, une pareille), considérant, dis-je, la vivacité inouïe avec laquelle la France repoussait un prince de la maison de Cobourg, elle a reconnu que la France et l'Espagne seraient par là brouillées; que, la France et l'Espagne étant brouillées, leurs rapports avec l'Angleterre seraient immédiatement altérés, et qu'un trouble notable en pourrait résulter. Elle a re-

connu dès lors que les avantages attachés à ce mariage n'étaient pas comparables à l'inconvénient d'une perturbation européenne, et, quoique avec regret, elle y a renoncé.

Elle a recherché pour la reine d'Espagne une autre union. Elle en a trouvé une, qui, dans cette politique de patronage que je ne cesserai pas de blâmer, convenait à ses calculs; elle a trouvé dans l'un des neveux de la reine Christine, dans l'infant don Henri, la double occasion de satisfaire au principe posé par la France, et de se donner à elle-même la satisfaction de choisir le chef des progressistes, qu'elle avait pris sous sa protection.

On me dira : « Mais là même il y avait un danger ; car, s'il était fâcheux de voir préférer un prince de Cobourg, il était fâcheux aussi de voir adopter l'infant don Henri, puisqu'il était le chef avoué des progressistes et l'ennemi du parti que nous soutenions en Espagne! » Messieurs, je pourrais, par les résultats mêmes, vous montrer combien il y a de déceptions attachées à cette politique qui consiste à patronner un parti, car l'infant don Henri a bientôt abandonné les progressistes, tandis que l'infant don François est, dit-on, devenu progressiste lui-même, et qu'il se conduit comme tel. Vous-mêmes, d'ailleurs, vous n'avez pas repoussé l'infant don Henri. Le danger n'était donc pas bien grand; mais, en tout cas, ce n'est point là ce dont il s'agit. Je concède qu'il fallait écarter à la fois le prince de Cobourg et l'infant don Henri; mais que

cherchons-nous dans ce moment? Nous cherchons l'intention vraie de chacune des puissances qui ont figuré dans la négociation. Eh bien, je pose en fait, parce que cela ressort de tous les documents, que l'Angleterre voulait l'infant don Henri pour se dédommager du sacrifice qu'elle avait fait en renonçant au prince de Cobourg.

Voilà donc ce que poursuivaient les trois puissances. La France désirait un prince de la maison de Bourbon; la reine Christine désirait un prince de la maison de Cobourg, que cette maison aurait voulu, mais qu'elle n'osait pas accorder, de peur de déplaire à la France. Quant à l'Angleterre, elle en avait fait son sacrifice, et elle s'en dédommageait en tâchant de faire réussir l'infant don Henri, qui était le chef des progressistes.

Voilà, je le répète, quel était le vœu des trois puissances.

Que s'est-il passé? Le cabinet français, représenté ici par M. le ministre des affaires étrangères, nous a dit qu'il était intervenu à Eu une espèce d'accord entre la France et l'Angleterre.

Je ne discuterai pas la forme de cet accord : vous en verrez bientôt les inconvénients. M. le ministre nous a dit que, d'après cet accord, dont les clauses étaient plus ou moins strictes (je les prends telles que le voudra le cabinet), que, d'après cet accord, la France avait renoncé à demander la main de la reine Isabelle pour S. A. R. Mgr le duc de Montpensier; que, de plus, elle avait promis, donné lieu d'espérer

qu'elle ne prétendrait à la main de l'infante dona Luisa Fernanda pour S. A. R. Mgr le duc de Montpensier que dans le cas où il y aurait un ou plusieurs enfants issus du mariage de la reine Isabelle. Le cabinet français dit encore qu'au prix de cette double concession il avait exigé de l'Angleterre qu'elle ne poursuivrait pas le mariage de la reine Isabelle avec un prince de la maison de Cobourg. Le cabinet français ajoute enfin que, les torys s'étant fidèlement attachés à remplir cet engagement, il l'avait rempli de son côté; que, les whigs y ayant manqué, il s'était cru dégagé et autorisé à se conduire comme il l'a fait.

Eh bien, Messieurs, j'ai lu les documents publiés en Angleterre avec une grande attention; vous les avez tous lus; et, pour moi, je le déclare avec la plus parfaite sincérité, il me semble que ces documents démentent absolument cette double supposition. Dans ces documents, je trouve (si je me trompe, on me répondra), je trouve, après les avoir lus avec la plus sérieuse attention, que le système des torys et des whigs, sur la question du mariage de la reine Isabelle, a été identiquement le même; que la conduite l'a été aussi; qu'il y a eu seulement une différence peu importante de conduite entre les torys et les whigs, et que cette différence, à mes yeux du moins, consiste en ceci, c'est que les whigs ont fait un peu plus que les torys pour empêcher le mariage de la reine d'Espagne avec un prince de Cobourg. (*Mouvement de surprise.*)

Messieurs, je ne citerai pas les documents, je les

analyserai brièvement; et, si l'analyse que j'en donnerai est contestée comme inexacte ou comme incomplète, je répondrai à la contestation par la citation même des textes. Mais, jusqu'à ce qu'on la conteste, je me bornerai, pour la commodité de la Chambre et pour la brièveté du débat, à une simple analyse.

Voici ce que je vois dans les documents relatifs au ministère tory. Nous avons les dépêches de lord Aberdeen à lord Cowley, ambassadeur à Paris; à sir Robert Gordon, ambassadeur à Vienne; à M. Bulwer, ministre d'Angleterre à Madrid. Nous avons les réponses de ces divers agents à lord Aberdeen lui-même.

Qu'on me démente à l'instant même, si, dans ces documents, il y a autre chose que ce qui suit. La question du mariage de la reine Isabelle est une question exclusivement espagnole; personne n'a le droit de s'en mêler, excepté dans un cas, celui où, contrairement aux traités, on voudrait marier la reine Isabelle avec un prince français. Sans doute l'Espagne a intérêt à bien vivre avec la France, et, dans cette vue, elle pourrait choisir un prince de la maison de Bourbon; l'Angleterre n'y opposerait aucune objection; mais, en tout cas, la reine d'Espagne est libre, et son gouvernement aussi; personne n'a le droit de limiter leur choix. Vous avez une dépêche de lord Cowley qui ne laisse aucun doute sur tous ces points: « Quant à nous, dit lord Cowley (en racontant à lord Palmerston, lorsque les whigs ont succédé aux torys, ce qui s'était passé antérieurement), quant à nous, nous n'avons

jamais été, malgré les efforts qu'on a pu faire, au delà de cette assurance *qu'un prince de la maison de Bourbon ne rencontrerait, de notre part, aucun obstacle.* »

M. le ministre des affaires étrangères a dit dans une autre enceinte, et des organes qui sans doute parlaient, si ce n'est en son nom, du moins avec des informations émanées de lui, ont répété que les torys avaient averti la France d'une négociation commencée pour le prince de Cobourg. C'est un acte de loyauté qui les honore, et que je reconnais. Cependant je vous prie de bien remarquer que le ministre lui-même n'avait pas trouvé que la conduite des torys allât au delà d'une sorte d'indifférence, d'un laisser faire ; car, dans le memorandum du mois de février 1846, qui a été fort contesté, à tort ou à raison, M. le ministre des affaires étrangères disait lui-même : « Si l'Angleterre se bornait à ne rien faire, à laisser faire, la France ne pourrait pas s'en contenter. » Donc les torys, à cette époque, se renfermaient dans une véritable inaction, dans une sorte d'indifférence.

Mais il y a eu, de leur part, un peu plus que de la simple indifférence. Messieurs, vous avez tous connu une dépêche de lord Aberdeen au duc de Soto-Mayor, ambassadeur de la reine Christine à Londres. La reine Christine, quoiqu'elle fût à la tête des modérés, avait poussé le peu de dévouement à la politique française jusqu'à faire au gouvernement anglais la question que voici : « Si nous sortions de la maison de Bourbon (ce qui veut dire : Si nous prenions le prince de Cobourg,

car c'était le seul candidat hors de la maison de Bourbon), si nous sortions de la maison de Bourbon, la France nous adressant pour ce cas de sérieuses menaces, que ferait l'Angleterre? »

Telle était la question adressée par la reine Christine au cabinet britannique. Voici ce que répondait lord Aberdeen, dont la dépêche n'a été publiée qu'ultérieurement : « L'Espagne est libre; elle peut choisir qui lui plaira. Si, dans l'intérêt de ses bons rapports avec la France, elle choisit un prince de la maison de Bourbon, nous n'y trouverons rien à dire; et si, dans ces princes, elle choisit l'infant don Henri, elle aura adopté celui qui nous convient le mieux. Mais elle est libre, elle peut choisir hors de la maison de Bourbon (c'est-à-dire prendre le prince de Cobourg); et si, dans ce cas, la France voulait lui faire éprouver son ressentiment, l'Espagne pourrait compter sur les *chaudes sympathies de l'Angleterre et de toute l'Europe.* »

Apparemment, Messieurs, on était décidé à tout prendre en bonne part de la main des torys, car, en vérité, bien que je reconnaisse que les torys eux-mêmes, conséquents avec la politique de l'Angleterre, n'ont rien fait pour avoir un prince de Cobourg, cependant, il faut avouer que, dans ce cas, ils sont sortis de l'indifférence que leur attribue complaisamment M. le ministre des affaires étrangères. Dire, en effet, que, si l'on choisissait un prince de Cobourg, on obtiendrait les *chaudes sympathies* de l'Angleterre,

n'était-ce pas faire quelque chose de pire que ce que l'on a depuis reproché aux whigs?

Les whigs sont arrivés au pouvoir. Tout à l'heure je m'expliquerai franchement, complètement, car il le faut dans l'intérêt du pays, je m'expliquerai sur ce que l'on appelle improprement l'alliance anglaise; je m'expliquerai sur cette alliance, soit avec les torys, soit avec les whigs; mais je ne veux pas anticiper sur cette partie de la discussion. Pour le moment, permettez-moi une seule réflexion. Les whigs arrivaient au pouvoir; ils étaient, en y arrivant, sous le poids des souvenirs de 1840; ils étaient, et quiconque est au courant des affaires de l'Europe sait la vérité de ce que j'avance ici, ils étaient tout pleins du regret de ce qui s'était passé en 1840; ils sentaient qu'ils avaient manqué alors à la bonne politique, à leur propre intérêt, car le souvenir de ces événements avait failli leur interdire le retour au pouvoir.

Eh bien, dans l'état du monde, c'était une circonstance peut-être heureuse que cette nouvelle apparition des whigs, avec les dispositions qui les animaient. Quant à moi, je crois que notre gouvernement, s'il avait bien compris sa situation en Europe, aurait dû chercher à s'entendre avec les whigs, loin de se hâter de concevoir, à leur aspect, les défiances qu'il a proclamées dans une autre enceinte.

Qu'ont fait les whigs dès leur avènement au ministère? Vous connaissez, Messieurs, la fière indolence, si j'ose m'exprimer ainsi, avec laquelle les Anglais trai-

tent la politique étrangère. A l'abri de tout danger, couverts par l'Océan, ils s'occupent d'abord de leurs affaires intérieures, et puis ils ne donnent aux extérieures que leur seconde attention.

Quelques jours se sont passés, pendant lesquels les whigs se sont occupés des affaires intérieures de l'Angleterre. Ils étaient entrés le 6 juillet, je crois, et le 19 lord Palmerston a adressé à M. Bulwer, ministre d'Angleterre en Espagne, une dépêche qui a fait un grand bruit, et que vous connaissez tous.

Cette dépêche du 19 juillet, que j'analyse brièvement pour la replacer sous les yeux de la Chambre, cette dépêche disait : « Il y a deux questions qui occupent tous les hommes qui s'intéressent à l'Espagne : le mariage de la reine et l'état politique du pays. Quant au mariage de la reine, nous n'avons aucune instruction à vous donner que celle que vous a déjà donnée notre prédécesseur. Nous n'avons ni à exclure ni à favoriser aucun des trois candidats. Ces trois candidats sont : le prince de Cobourg, l'infant don François d'Assise et l'infant don Henri. L'Espagne peut choisir entre ces trois princes; celui qu'elle aura choisi sera bien accueilli par l'Angleterre. »

Voilà pour le mariage de la reine; quant à l'état du pays, lord Palmerston disait à M. Bulwer : « L'état du pays est mauvais; le gouvernement est arbitraire, les Chambres ne sont pas libres, la presse est opprimée, la justice même est distribuée d'une manière inique, car on exécute sans jugement des hommes qui ont

été irrégulièrement condamnés. Ce n'est pas pour procurer à l'Espagne un tel gouvernement qu'a été signé le traité de la quadruple alliance. »

Le ministre d'Angleterre ajoutait : « Mais nous respectons l'indépendance de chaque pays. Vous ne direz pas ce qui est contenu dans cette dépêche ; vous vous tiendrez pour averti que tels sont les sentiments de votre gouvernement, et vous vous garderez d'ajouter aux mécontentements qui règnent actuellement en Espagne. »

Voilà la dépêche du 19 juillet. Il est vrai que, dans cette dépêche, le prince de Cobourg était mentionné au nombre des trois candidats. Il me semble cependant que désigner ce prince au nombre des trois candidats, ce n'était pas faire plus que n'avait fait lord Aberdeen lorsqu'il avait dit : « Si, pour le choix du prince de Cobourg, vous encourez le ressentiment de la France, vous pourrez compter sur les *chaudes sympathies* de l'Angleterre. »

Je conviens, si l'on veut, que la dépêche du 19 juillet pouvait donner lieu à une équivoque. Si l'on s'en était tenu à cette dépêche, le système du cabinet français serait justifié jusqu'à un certain point. Mais, immédiatement après, un entretien s'est engagé entre les deux cabinets ; je dis entretien, parce qu'il y a des dépêches des deux côtés. Je l'analyse très rapidement.

Le cabinet français a dit à lord Palmerston : « Vous présentez le prince de Cobourg au nombre des trois candidats, et vous manquez par là aux engagements

qui ont été pris à Eu. » Lord Palmerston a répondu sur-le-champ : « Je ne connais pas ces engagements. » Vous voyez, tout de suite, Messieurs, l'inconvénient attaché à la forme de ces engagements. « Mais, a ajouté lord Palmerston, quoique je ne les connaisse pas, je m'en rapporte aux dépêches de mon prédécesseur. L'Angleterre n'a pas de candidat, et elle n'en favorise aucun. En tout cas, si vous voulez savoir notre avis, c'est don Henri que nous désirons. » Le ministre de France à Londres, M. de Jarnac, a répondu : « Mais M. Bulwer, qui recevra votre dépêche du 19 juillet, à Madrid, pourrait bien s'y tromper. » Le ministre anglais a répliqué aussitôt : « Eh bien, mes instructions ultérieures préviendront toute erreur à cet égard. » Sur quoi le ministre de France a terminé en disant : « Eh bien, si c'est le prince don Henri que vous préférez, unissons-nous à Madrid pour soutenir sa candidature. »

M. Odilon Barrot. — M. de Jarnac a-t-il rendu compte de cette conversation.

M. Thiers. — Attendez, je trouve, à la date du 24 juillet, du 3 août, du 16 août, du 22 août, quatre dépêches de lord Palmerston à M. Bulwer, qui, presque toutes, commencent par ces mots : « J'ai dit à M. de Jarnac... » Ces quatre dépêches n'étaient donc pas un mystère pour le cabinet français, puisque toutes, au moins trois sur quatre, commençaient par ces mots : « J'ai dit à M. de Jarnac... » Que contiennent ces quatre dépêches ? Ceci : « Le can-

didat que nous préférons est un prince de la maison de Bourbon, et ce prince est don Henri... Nous voudrions bien un prince de la maison de Cobourg, s'il pouvait être accepté par les Espagnols et s'il ne nous brouillait pas avec la France... ; mais un prince de la maison de Bourbon vaut incontestablement mieux. »

Enfin, le 16 août, la chose est répétée par M. le ministre d'Angleterre avec tant de clarté, d'une manière si positive, que M. le comte de Jarnac s'écrie : « Eh bien, unissons notre action à Madrid en faveur de don Henri. »

En conséquence de cette parole, une dépêche de lord Palmerston du 22 août, communiquée à M. le ministre des affaires étrangères par l'ambassadeur d'Angleterre, lord Normanby, adresse à M. Bulwer les instructions qui suivent : « Puisque définitivement le cabinet espagnol veut avoir notre avis, nous le donnons. C'est un prince de Bourbon de la branche espagnole que nous préférons. Il y a trois princes de Bourbon en Espagne : le comte de Montemolin ; il est impossible, puisqu'il ne reconnaît pas les droits de la reine : don François ; nous ne pouvons pas le recommander : don Henri ; ce dernier est le seul acceptable à notre avis. » Cette dépêche est commniquée, à Paris, à M. le ministre des affaires étrangères de France, pour que des instructions conformes soient envoyées à M. le comte Bresson, à Madrid. Cette dépêche du 22 août est lue à M. le ministre des affaires étrangères, le 28, par le nouvel ambassadeur d'Angleterre, lord Normanby.

Que se passe-t-il dans cet entretien ? L'ambassadeur dit à M. le ministre (je donne ici l'analyse des dépêches) : « Eh bien, nous nous unissons à vous; c'est un prince de la maison de Bourbon que nous proposons. Nous ne pouvons pas le présenter d'une manière aussi impérative que vous, car nous n'avons pas pris dans la négociation la même attitude; mais c'est un prince de la maison de Bourbon que nous désirons, c'est don Henri ; unissez-vous à nous. » M. Guizot répond à lord Normanby : « J'adhère à votre proposition, mais je ne puis admettre que l'infant don Henri soit le seul candidat possible, acceptable, pour la reine Isabelle. Je suis d'avis de l'action commune, à condition que don François d'Assise et don Henri pourront être également présentés et accueillis. »

Ainsi, le 28 août, les deux cabinets se sont quittés dans les termes suivants :

« Vous voulez, dit le cabinet anglais, un prince de la maison de Bourbon, soit; mais alors que ce soit don Henri. — Oui, répond le cabinet français, nous admettons don Henri, mais à condition que don François et don Henri seront sur le même rang, et que tous deux seront également acceptables. »

Dans ces entrefaites, que se passait-il à Madrid? Lisez les dépêches.

A Madrid, on connaissait les faits survenus à Cobourg, à Londres, à Paris. On savait que la maison de Cobourg, craignant d'altérer ses rapports avec la France, ne consentait pas à donner un de ses princes

à la reine d'Espagne ; on savait que l'Angleterre, renonçant à un prince de la maison de Cobourg, voulait don Henri, chef des progressistes, et que la France était prête à accepter ce dernier. C'est dans cette situation que M. Bresson est intervenu.

On dit en Angleterre que M. Bresson a commis des indignités ; on dit en France qu'il a fait des merveilles. Messieurs, je connais M. Bresson ; il est incapable de commettre des indignités. Il n'est pas incapable de faire des merveilles, car c'est un agent très habile ; mais il n'a pas eu à faire des merveilles en cette occasion.

Il s'est adressé à la reine Christine, à M. Isturitz, qui étaient les chefs du parti modéré. Il était connu de la reine Christine et de M. Isturitz que la maison de Cobourg n'adhérait pas au vœu de l'Espagne, dans la crainte de désobliger la France. Il leur était connu que l'Angleterre voulait don Henri, chef des progressistes. M. Bresson, arrivant avec cette dépêche confidentielle du 19 juillet, la montrant à la reine, la montrant à M. Isturitz, leur dit : « Vous le voyez, l'Angleterre veut le chef des progressistes, et la France est prête à s'unir à elle en faveur de don Henri. »

Il n'en fallait pas davantage pour décider la reine Christine. Cette princesse, d'un esprit remarquable, sachant qu'il fallait se décider pour un de ses neveux, s'est décidée pour celui qui représentait le parti modéré. En conséquence, dans la nuit du 28 août, don François d'Assise fut choisi. Je déclare ce choix excellent. Bien qu'on puisse élever quelques critiques sur

l'emploi de la dépêche du 19 juillet, dont on s'était servi pour donner au cabinet espagnol un dernier coup d'éperon, je trouve néanmoins que le mariage de la reine avec don François avait deux résultats également bons : le premier, c'était d'écarter le prince de Cobourg; le second, c'était d'écarter don Henri, chef des progressistes. Je blâme la politique qui s'attache, hors de notre pays, à un parti plutôt qu'à un autre; mais enfin, puisqu'on était entré dans cette voie, on avait raison d'écarter à la fois le prince de Cobourg et le chef des progressistes. Mais là il fallait s'arrêter ; et c'est parce qu'on n'a pas su s'arrêter, parce qu'on s'est laissé aller à une précipitation suivant moi dangereuse, que nous nous trouvons dans la grave situation que vous connaissez.

Messieurs, je dis qu'il fallait s'arrêter. On avait fait essuyer à la politique anglaise deux déplaisirs, et, puisque c'était nécessaire, on avait bien fait. Je suis partisan sincère, je l'ai été dans tous les temps, de ce qu'on appelle l'alliance anglaise ; mais je place avant tout les intérêts français! Il fallait faire essuyer à l'Angleterre ces deux grands déplaisirs. Mais il restait un second mariage à conclure, c'était celui de S. A. R. l'infante Luisa-Fernanda avec M. le duc de Montpensier. La reine Christine et les modérés désiraient ce second mariage, et c'était tout simple. Les modérés et la reine Christine, après avoir interdit à don Henri la première place, c'est-à-dire le mariage avec la reine, voulaient naturellement lui interdire la

seconde, c'est-à-dire le mariage avec l'infante dona Luisa. Je comprends ce désir de la part des modérés. Mais, à mon sens, il fallait y résister.

Au désir des modérés s'unissait malheureusement notre propre désir.

Certainement, Messieurs, nous, partisans très-sincères de la monarchie, nous souhaitons tout ce qui peut arriver d'heureux à la famille auguste qui règne aujourd'hui sur nous. L'infante dona Luisa apportait, outre des qualités que tout le monde connaît, et que tout le monde loue chez elle, la plus illustre origine. Le mariage était donc excellent pour la famille royale. Ce mariage devait être un désir du cabinet, et j'aurais moi-même partagé un tel désir, mais à une condition, c'était de ne nuire, à aucun degré, à la politique française. Vous désiriez le mariage; vous aviez raison, je l'aurais désiré comme vous; mais il fallait savoir résister et à vos désirs et à ceux des modérés espagnols.

On nous a dit que le second mariage était la condition du premier; que le premier mariage devenait impossible, ou au moins douteux, si le second n'avait pas lieu.

J'ai cherché dans tout ce qui a été avancé à la tribune des pairs, dans les documents publiés, soit en France, soit en Angleterre, j'ai cherché dans les faits qui ont été produits la preuve de la liaison étroite entre ces deux mariages. Jusqu'ici je ne l'ai pas trouvée. J'ai même trouvé la preuve du contraire. Je vais vous la soumettre. (*Écoutez!*)

Si la reine Christine vous avait proposé les deux mariages liés l'un à l'autre, et vous avait dit (pardonnez-moi cette expression vulgaire) : C'est à prendre ou à laisser ; ou tous les deux, ou aucun des deux..., je comprendrais que vous eussiez accepté la question ainsi posée. Mais les faits officiels (je ne dis plus les dépêches), les faits officiels prouvent le contraire. Les deux mariages ont été, non pas faits, mais convenus en même temps, avec cette clause qu'on citait ici avant-hier, que M. le ministre des affaires étrangères a citée lui-même à la tribune de la Chambre des pairs, et qui, à mon avis, tranche la question, avec cette clause : « Le second mariage sera associé au premier *autant que faire se pourra.* » Vous étiez donc placés sous cette unique obligation de faire de votre mieux pour que le deuxième mariage fût associé au premier ; mais vous étiez libres.

On a dit, en citant une dépêche de M. Bresson, que les circonstances étaient telles en Espagne, que, si l'on n'avait pas adhéré à ce vœu de célébrer les deux mariages en même temps, le premier aurait pu devenir problématique.

Messieurs, les faits officiels démentent cette assertion d'une manière absolue. Le premier mariage a été conclu dans la nuit du 28 août ; il a été annoncé dans la *Gazette de Madrid*, c'est-à-dire dans le *Moniteur* d'Espagne, le 29 au matin. Je trouve dans cette gazette le décret que voici : « Moi, la reine Isabelle, j'annonce à l'Espagne que j'épouse mon cousin don François

d'Assise, et je convoque les cortès pour le 14 septembre. » Ainsi, le 29 au matin, c'était un fait officiel, un fait acquis; la reine avait dit aux Espagnols: « J'épouse mon cousin don François d'Assise, et je convoque les cortès pour leur faire part de ce mariage. »

Je demande à tous les hommes de bonne foi si, le 29 août, le mariage n'était pas irrévocablement acquis, et si vous n'étiez pas, vous, sous la seule obligation de faire de votre mieux pour que le second mariage fût associé au premier? On cite les circonstances, on cite les cortès. Qu'étaient ces circonstances? Que pouvaient faire les cortès?

Quoi! les cortès auraient aboli le premier mariage! Mais, Messieurs, de qui étaient composées les cortès! Sur 180 membres votants, il y avait 160 modérés; et les modérés auraient cassé un mariage fait par leurs chefs dans leur intérêt, et qui avait pour but de choisir l'infant don François, afin d'écarter l'infant don Henri! Les modérés auraient fait cela! mais ils auraient été insensés! Quant aux progressistes, ils étaient vingt! On objecte, à la vérité, qu'ils n'étaient pas forts dans le parlement, mais qu'ils étaient forts dans le pays, et qu'ils auraient pu susciter des insurrections.

Messieurs, reportez-vous aux événements de cette époque. Savez-vous qui a provoqué (et on vous l'a dit l'autre jour, ne se doutant pas de l'argument qu'on fournirait contre soi), savez-vous qui a provoqué l'irritation des progressistes, leurs démonstrations

fort inconvenantes, les cris de leurs journaux, qu'il a fallu comprimer par un acte arbitraire? C'est l'annonce immédiate du second mariage; car c'était leur enlever la seconde place et toute espérance. Messieurs, si l'on avait consulté la meilleure politique espagnole, la meilleure politique française, on aurait marié les deux frères avec les deux sœurs. (*Dénégation au centre.*) Mais quoi qu'il en soit... (*Interruption.*)

A gauche. — Parlez! Parlez!

M. THIERS. — Le premier mariage était acquis irrévocablement le 29 août...

M. L. DE LAVERGNE, *au milieu du bruit.* — L'engagement entre M. Bresson et M. Isturitz, pour le mariage de M. le duc de Montpensier, avait été signé le 28 août.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas la parole. Toute interruption est interdite.

M. THIERS. — Je fais remarquer à l'honorable interrupteur, pour sa sécurité et celle de sa cause, qu'elle a un défenseur qui, en vérité, n'a pas besoin de son secours, c'est M. le ministre des affaires étrangères. (*Hilarité générale.*)

Le premier mariage était donc acquis par la proclamation publique, officielle, qui en avait été faite le 29 août; on était sous cette unique condition de célébrer, autant qu'on le pourrait, les deux mariages en même temps, de les associer l'un à l'autre. Quant aux circonstances, elles ne commandaient pas la précipitation qu'on y a mise; la prudence même conseillait de

différer. D'ailleurs, il fallait songer à la position dans laquelle on était placé sous d'autres rapports. On était en présence du cabinet anglais et des engagements d'Eu. On dit que la conduite tenue par le cabinet whig avait dégagé le cabinet français. Mais il aurait fallu alors ne pas cacher sa pensée lorsqu'on reçut communication, le 28 août, de la dépêche du 22 destinée à M. Bulwer. Il aurait fallu dire à lord Normanby : « Nous sommes devenus libres d'agir comme nous voudrons, depuis la dépêche du 19 juillet. » Mais, loin de là, on avait accepté l'action commune, on s'était quitté le 28 août en se promettant de concourir au même but, et, le 1er septembre, M. le ministre des affaires étrangères fait appeler l'ambassadeur d'Angleterre ; il lui dit que les deux mariages sont terminés, que la reine Isabelle épouse son cousin don François, et que l'infante dona Luisa Fernanda épouse M. le duc de Montpensier. L'ambassadeur se récrie, il demande si ces deux mariages se feront en même temps? « Non, pas en même temps, » répond M. le ministre des affaires étrangères. (*Interruption.*)

Le débat est grave, gardons-nous de le rendre fâcheux par notre manière de le traiter. M. le ministre des affaires étrangères répond : « Pas en même temps, » et il laisse dans l'esprit de M. l'ambassadeur d'Angleterre cette confiance que les deux mariages ne se feront pas simultanément. M. le ministre des affaires étrangères, pour justifier ce qu'il a dit en cette occasion, ajoute : « Mais l'ordre de les célébrer

en même temps n'a été donné que le 4 septembre; j'ai donc parlé avec vérité, lorsque, le 1er septembre, j'ai dit: « Pas en même temps. » Cela, du reste, est une nouvelle preuve que, le 4 septembre encore, on était libre de ne pas consommer le second mariage. Le 3, l'ambassadeur revient auprès de M. le ministre des affaires étrangères, lui montre sa dépêche, pour que le récit qu'il adresse à son cabinet soit plus exact, et, le 3, il se retire d'accord sur ce récit...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Pardon! c'est le 2, et non pas le 3. La dépêche est du 3, mais la visite a eu lieu le 2. C'est pour l'exactitude des faits.

M. THIERS. — La différence est sans importance. Le 4, M. le ministre, qui, le 2, avait encore déclaré que les deux mariages ne se feraient pas en même temps, donne l'ordre de les célébrer le même jour.

Eh bien, si l'on s'était mis dans une position simple, rien n'eût été plus naturel que d'avouer la vérité pure à l'ambassadeur; mais on s'en garde bien. Le 4 on donne l'ordre de célébrer les deux mariages le même jour. On agit de la sorte, vaincu, dit-on, par les circonstances; à la bonne heure. Mais alors il fallait rappeler l'ambassadeur anglais et lui dire: « Les circonstances nous ont vaincus, les deux mariages se feront en même temps. »

Au lieu d'agir ainsi, on se tait; on laisse couler le temps; on laisse la publicité européenne apprendre à l'Angleterre que les deux mariages se célébreront le même jour. Le 25 septembre, l'ambassadeur anglais

arrive avec les objections de son gouvernement au second mariage, dans la confiance qu'il pourrait être différé. M. le ministre des affaires étrangères lui déclare le 25 : « C'est trop tard, il n'y a plus d'objection à élever ; les deux mariages sont résolus, ils se feront ensemble. » — « Mais, réplique l'ambassadeur, vous m'aviez promis qu'ils ne se feraient pas en même temps. » Une contestation étrange, que je ne veux pas rappeler, s'élève à ce sujet, et l'on se quitte pour rester dans les rapports que vous savez.

Je m'arrête là, quant à l'exposé des faits. Cependant, Messieurs, permettez-moi un simple souvenir. En 1840, lorsque je soutenais une politique, que, pour mon compte, j'avais crue bien hasardée, car je l'avais signalée comme telle avant qu'on s'y engageât, une politique qui était devenue celle des discours de la couronne et des adresses des Chambres, lorsque je la soutenais pour l'honneur du pays bien plus que pour le mien, car on me l'avait léguée, lorsque je la soutenais, et que, voulant tout à coup la changer, on a cru utile, pour justifier ce brusque changement, de faire une victime, on a imaginé de dire que j'avais trompé l'Angleterre ! Je pourrais aujourd'hui tirer une éclatante vengeance de cette indigne calomnie ; je ne me le permettrai pas ; mais assurément, je n'avais rien fait de pareil à ce que je viens d'exposer. (*Approbation à gauche.*)

Tels sont les faits. Dans ma conviction, on a eu raison de faire essuyer à l'Angleterre un premier, un

second déplaisir; car les intérêts de la France doivent passer avant tout. Quant au troisième déplaisir, celui de conclure immédiatement le mariage de S. A. R. l'infante Luisa Fernanda avec S. A. R. le duc de Montpensier, on était libre; on a cédé à un entraînement que, pour ma part, je déplore. Tout ce qui peut arriver d'heureux à la famille royale est un bonheur pour la France; mais elle-même sait bien que la constitution a placé à ses côtés des ministres chargés de l'éclairer, chargés de l'arrêter dans ses propres désirs, et de ne satisfaire ces désirs que lorsqu'ils sont d'accord avec les intérêts du pays.

Je m'en prends donc aux ministres; ils ont commis une fatale imprudence. Certes, si l'on avait accompli une chose vraiment utile, une chose vraiment grande, je comprendrais qu'on s'écriât : Eh! qu'importent les déplaisirs de l'Angleterre! avant tout la satisfaction de la France et de l'intérêt français! — Oui, peu importerait, si l'on avait accompli une œuvre considérable; il faudrait dans ce cas, s'inquiéter peu de nos voisins et de nos alliés.

Mais toute la question est là; et ici j'abandonne les faits pour entrer dans la discussion politique. Dans ma conviction profonde, on a fait une chose ou nulle ou dangereuse. Lorsque je vous l'aurai démontré, comme je l'espère, vous me permettrez alors d'examiner si, en présence d'une chose ou nulle ou dangereuse, on n'a pas tenu trop peu compte de nos relations avec l'Angleterre; vous me permettrez, dans cette

occasion solennelle, de dire encore quelques paroles très franches sur ce qu'on appelle l'alliance anglaise, et, après m'être expliqué sur cette alliance, d'entrer dans l'opinion de ceux qui pensent qu'il faut la repousser, et d'examiner si, en effet, on a bien choisi le moment de la repousser, si l'on a choisi des circonstances continentales qui comportassent un tel revirement de politique.

Je vais donc vous demander la permission, Messieurs, quoique j'aie déjà pris beaucoup de votre temps, d'examiner rapidement devant vous ces trois points : la valeur des mariages espagnols, nos relations avec l'Angleterre, notre situation à l'égard du continent.

(*De toutes parts : Oui ! oui ! — Reposez-vous.*

La séance demeure suspendue pendant vingt minutes.

Il est trois heures quarante minutes lorsque M. le président annonce la reprise de la discussion.)

M. Thiers, *continuant.* — Messieurs, j'abandonne la négociation, et j'examine ces trois points : nos relations avec l'Espagne, nos relations avec l'Angleterre, nos relations avec le continent.

Quant à l'Espagne, je viens d'employer, pour l'œuvre ministérielle, la définition de nulle ou dangereuse. Il faut, pour justifier cette définition, que vous me permettiez de dire quelques mots sur la politique de la France à l'égard de l'Espagne.

On parle sans cesse de la politique de Louis XIV ;

on en a parlé plus que jamais dans cette occasion. C'est le cas, sans se livrer à une dissertation historique, de s'expliquer sur cette politique.

Voici ce qui ressort constamment de toute notre histoire, relativement à ce sujet.

Le premier intérêt de la France, c'est d'être avec l'Espagne dans des rapports tels, qu'elle ait la confiance, la certitude, de ne pas l'avoir pour ennemie. Si elle est à la fois obligée de se battre sur le Rhin et sur les Pyrénées, la France est dans la position d'une armée entre deux feux.

Je n'en citerai qu'un exemple, c'est celui de Napoléon en 1814. Si, lorsqu'il se battait dans les plaines de la Champagne avec une poignée d'hommes, il avait eu près de lui l'armée que commandait si glorieusement M. le maréchal Soult, et l'armée que commandait tout aussi glorieusement le maréchal Suchet, assurément, avec ces deux armées et la sienne, il eût repoussé la coalition.

Il convient donc d'établir comme un principe d'État qu'il nous faut à Madrid une politique amie. Voilà un premier point.

Il y en a un second, qui est tout aussi vrai, tout aussi nécessaire pour nous que le premier.

Quand on examine, non seulement le caractère espagnol, mais toute l'histoire d'Espagne, on est frappé de ce fait : une aversion singulière, sans égale, du peuple espagnol pour l'étranger.

Cela tient au caractère national, au sol, à la situa-

tion géographique, à toutes les traditions historiques. L'Espagne a toujours reçu ses dynasties de l'étranger. Sous Charles-Quint, l'Espagne reçut une dynastie allemande ; sous Louis XIV, elle reçut une dynastie française. Aussi a-t-elle passé des siècles à crier contre l'étranger. L'horreur de l'étranger, outre son caractère national, est devenue chez elle une sorte de tradition historique.

Ainsi, à ce premier principe qu'il nous faut en Espagne une politique amie de la nôtre, fondamentalement amie de la nôtre, il est nécessaire d'ajouter cet autre principe de conduite, c'est de ne jamais vouloir influencer le gouvernement espagnol. Le peuple espagnol est à peine gouvernable pour son propre gouvernement; il serait, à plus forte raison, ingouvernable pour tout gouvernement étranger. (*Mouvement.*)

Une voix. — Vous vouliez l'intervention cependant!

M. Thiers. — J'entends parler d'intervention; je vais m'expliquer sur ce point, car il n'y a pas une seule objection à laquelle je ne sois prêt à répondre.

Oui, il ne faut pas souffrir, entendez-vous... (*Interruption.*) Je supplie mes interrupteurs de vouloir bien me comprendre avant de vouloir me combattre... Il ne faut pas souffrir, et il faut empêcher par tous les moyens, qu'il naisse à Madrid une politique nécessairement, fondamentalement ennemie de la nôtre. Mais, cela fait, il ne faut plus prétendre à influencer l'Espagne; et, de tous les moyens de l'influencer, savez-vous quel est le plus mauvais? C'est celui des

mariages, parce que c'est le plus affiché. (*Mouvement.*)

Voulez-vous que je vous dise maintenant un mot sur ce qu'on appelle la politique de Louis XIV?

Ce roi que, tour à tour, suivant la mode du moment on a blâmé ou loué, rapetissé ou grandi, ce roi a fait une chose considérable, à mon avis la plus belle de son règne, lorsqu'il a accepté le testament de Charles II en faveur du duc d'Anjou. Mais on croit, on affecte surtout de croire aujourd'hui, que c'est parce qu'il a placé son petit-fils sur le trône d'Espagne qu'il a fait cesser la vieille hostilité de la France et de l'Espagne. Pour quiconque réfléchit sérieusement à l'histoire, c'est là une erreur.

Dans Louis XIV, je respecte également le roi et le père, car, à ces deux titres, il me paraît également respectable; mais je crois pouvoir affirmer que, comme roi, il a atteint son but, et que, comme père, il a été déçu. Voici le motif, à mon sens, et je crois que je ne serai pas contredit par les esprits politiques, voici le motif qui, à partir de l'acceptation du testament de Charles II, a définitivement placé l'Espagne et la France dans la situation respective qu'elles doivent garder l'une envers l'autre, et qui fait qu'il n'y a plus entre Paris et Madrid une politique nécessairement ennemie.

Ce qui unissait ordinairement l'Espagne aux Allemands, ce qui faisait qu'elle était toujours avec eux contre nous, c'étaient les Pays-Bas. Pour la défense des Pays-Bas, elle s'unissait aux Allemands; elle ou-

bliait, pour cet intérêt, sa rivalité avec eux en Italie, et nous la trouvions toujours à leurs côtés sur les champs de bataille. Une conséquence de la guerre de la succession a été d'enlever à l'Espagne les Pays-Bas. L'Europe, par jalousie (et voyez ici ce que sont les desseins des hommes!) l'Europe, en ne voulant pas donner aux descendants de Louis XIV l'Espagne tout entière, la rendit amie de la France, car, en détachant les Pays-Bas, elle coupa le lien qui unissait les Espagnols aux Allemands.

Dès cet instant, l'Espagne ne songea plus qu'a disputer l'Italie aux Allemands comme apanage pour ses princes; dès cet instant, elle fut avec nous, car il lui fallait, avec nous, disputer Parme, Florence, Naples, à l'Autriche. En même temps, l'Angleterre obtenait d'elle, par le traité d'Utrecht, Gibraltar et Minorque. L'Angleterre, malheureusement, nous avait primés sur les mers, et la sollicitude maritime de l'Espagne, n'ayant plus à se diriger contre la France, se dirigeait contre l'Angleterre.

Ainsi, par suite de la guerre de Succession, par suite du traité d'Utrecht, l'Espagne, privée des Pays-Bas et reportée tout entière de l'autre côté des Pyrénées, n'était plus notre adversaire; elle était avec nous contre l'Allemagne; et, en voyant les Anglais sur son sol à Gibraltar, en les voyant en face de ses rivages à Minorque, elle était devenue notre amie maritime, d'ennemie qu'elle était. Maintenant voulez-vous savoir ce qu'a produit la parenté? Voyez encore ici ce que sont les desseins des hommes, car ils sont confondus en cette

occasion d'une manière éclatante! Louis XIV avait cru, en mettant son petit-fils sur le trône d'Espagne, s'attacher l'Espagne par les liens de la parenté. Eh bien, vous n'avez qu'à lire les mémoires du temps, vous y verrez que Philippe V devint pour son grand-père une cause d'amertumes, et que, son grand-père mort, il déclarait, sous le régent, la guerre à la France. Savez-vous pourquoi? Ce n'était pas pour un intérêt de l'Espagne, c'était pour un intérêt de parenté. Le jour où le grand roi était mort, sa famille s'était divisée. La vieille cour, le vieil esprit, s'étaient réunis autour des princes légitimés; la nouvelle cour, le nouvel esprit, s'étaient rangés autour du duc d'Orléans, régent du royaume. Philippe V se mêla à ces partis. En voyant la mauvaise santé du faible enfant appelé à régner, sous le nom de Louis XV, il songea à recouvrer ses droits à la couronne de France. Il entra dans une conspiration contre le régent, et il lui déclara la guerre. Ce furent donc les motifs de parenté qui brouillèrent les deux pays. Heureusement la politique qui avait reporté l'Espagne au delà des Pyrénées fit bientôt sentir sa bienfaisante influence. La guerre était reconnue si absurde, qu'elle fut abandonnée et qu'on revint à la paix. Mais de nouveau l'on songea à consolider la paix par les moyens de la parenté, et vous allez voir combien on fut encore déçu dans l'emploi de ces moyens! On envoya en Espagne une fille du régent, mademoiselle de Montpensier, pour épouser un des fils de Philippe V. Philippe V envoya une de ses filles pour épouser le jeune roi Louis XV.

Bientôt le régent mourut; le duc de Bourbon, prince du sang, le remplaça au ministère, et voulut mettre sur le trône de France sa sœur, mademoiselle de Vermandois. Sans égards, on renvoya la princesse espagnole en Espagne, et, sans plus d'égards, l'Espagne renvoya la princesse française en France. Philippe V, irrité d'une telle conduite, après vingt ans de lutte avec les Allemands, le 1er mai 1725, conclut un traité avec eux, et se ligua contre la France. Mais heureusement vint le cardinal de Fleury, qui, étranger à toutes ces querelles de famille, rétablit la politique française dans ses véritables voies.

Les raisons de parenté ne subsistèrent plus. Et alors la France, unie à l'Espagne par la politique et non par la parenté, la France trouva dans l'Espagne l'alliée fidèle qu'elle s'était faite par la guerre de la Succession. Voilà ce que l'histoire enseigne. (*Vive approbation à gauche.*)

Si je vous citais l'exemple de Napoléon, vous verriez quelle cause de déception la parenté a été pour lui. Je voudrais pouvoir mettre sous vos yeux sa correspondance avec son frère Joseph; vous y verriez, et il y a de ces faits, dans cette enceinte, des témoins imposants qui m'écoutent, vous y verriez qu'avec son frère la lutte est née à l'instant même. Lorsque vous placez un prince français en Espagne, il devient Espagnol, il est fidèle à sa nouvelle patrie, et, devenu Espagnol, il résiste. Joseph devint promptement l'adversaire de Napoléon. Un moment il voulut se conduire

en Espagne comme Louis Bonaparte l'avait fait en Hollande, et il fallut que Napoléon lui déclarât par l'entremise de sa femme, qui était alors à Paris, qu'il allait le faire arrêter à Bayonne. Et des témoins bien informés affirment que, vers la fin de l'empire, Joseph était prêt à traiter avec les Anglais.

Voilà, Messieurs, les effets de la parenté. Nous, après la révolution de Juillet, quelle devait être notre conduite? Quel lien devions-nous chercher à établir avec l'Espagne? N'était-ce pas celui d'une révolution commune? N'était-ce pas là le véritable lien qu'il fallait chercher à maintenir?

A gauche. C'est cela ! Très bien !

M. Thiers. Et croyez-vous, Messieurs, que ce soit là un mot de parti dans ma bouche? Non ; c'est l'observation la plus certaine, la plus impartiale des faits. Quelle a été la situation de l'Espagne depuis 1833, c'est-à-dire depuis le testament de Ferdinand VII? Elle a eu un prétendant comme nous. Je ne crois pas à la puissance des prétendants ; je ne crois à leur puissance que lorsque les princes qui occupent les nouveaux trônes auront commis des fautes qui, je l'espère, ne seront jamais commises par ceux qui occupent le trône de France. Que pourrait-il arriver, à cet égard, en France et en Espagne? Le jour où le duc de Bordeaux deviendrait dangereux en France, le comte de Montemolin le deviendrait à l'instant même en Espagne.

Savez-vous ce que j'ai trouvé en 1840 ? La France brouillée avec les modérés et brouillée avec les progres-

sistes : brouillée avec les modérés, parce qu'ils trouvaient que nous n'avions pas fait assez pour eux ; et brouillée avec les progressistes, parce qu'ils se défiaient de l'aversion qu'on avait manifestée pour Espartero. Les modérés et les progressistes étaient alors entre eux dans un état de lutte acharnée. On disait qu'Espartero voulait usurper. J'ai été consulté quelquefois à cette époque comme ministre des affaires étrangères de France. Je disais : Non, les projets d'Espartero ne sont pas ceux que vous lui supposez ; mais, par la conduite imprudente que vous tenez à son égard, vous pourriez bien faire naître les projets qui vous alarment. J'ai agi dans le sens de ces conseils. J'ai supplié la reine Christine de ne pas se mettre dans le camp d'Espartero ; j'ai rappelé l'ambassadeur français à Madrid, parce qu'il n'avait pas suivi suffisamment mes instructions. Qu'est-il arrivé ? La reine Christine s'est jetée dans le camp d'Espartero ; elle y a succombé. Les uns disent qu'elle a été renvoyée par la nation, les autres, au contraire, que, chassée par Espartero, elle a été ramenée par la nation. Messieurs, la nation a été étrangère à tout ce qui s'est passé alors à Barcelone. Ce sont des luttes de partis, et rien de plus. Mais savez-vous ce qui est arrivé, à cette époque, relativement à la France ? Nous avions contre nous les progressistes et les modérés, et je fus tout à coup frappé d'un spectacle qui me satisfit profondément, au milieu de la triste situation dont j'avais hérité. Le traité du 15 juillet venait d'être signé : on parlait de guerre ; on en parlait trop, car

elle n'était ni aussi probable ni aussi prochaine qu'on le disait : cependant il ne faut pas amoindrir les événements, elle était, dans certains cas, possible. A l'instant, les partis les plus ardents contre nous changèrent de langage. Quand ils crurent la France en péril, et avec la France la révolution, ils commencèrent à dire : Est-ce que l'Europe menacerait la révolution française ? Alors notre cause est commune, nous devons nous unir à elle. Ainsi les dispositions changèrent sensiblement en présence du danger qui menaçait la révolution.

Et ce que j'ai remarqué alors en Espagne, je l'ai remarqué, à cette même époque, en Suisse, en Belgique. Les partis les plus hostiles à la France, dans ces deux pays, adoucirent sensiblement leur langage à notre égard.

A quoi cela tenait-il ? C'est que le lien qui nous unit est celui d'une révolution commune. (*Approbation à gauche.*) C'est là ce qu'il fallait maintenir ; c'est là ce qu'il fallait ne pas laisser périr. Voilà la manière la plus efficace d'unir les deux pays. Et je le dis non pas en homme de parti, mais en homme pratique qui a été vivement frappé des faits qu'il vous rapporte.

Et, il faut le reconnaître, bien que je ne veuille pas récriminer sur le passé, quand l'Espagne nous a demandé notre secours, secours qu'il aurait fallu lui donner, car il s'agissait d'empêcher la contre-révolution, nous le lui avons refusé ! C'était là cependant ce

qui aurait uni le plus solidement les deux pays, en maintenant entre les deux le lien d'une même révolution.

A partir de ce jour, ayant refusé un tel service, il aurait fallu, moins que jamais, songer à des mariages.

Messieurs, moi, j'ai toujours cru que la position d'un prince français serait fausse en Espagne. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'exprime cette opinion. Je pourrais vous citer des discours dans lesquels j'ai dit en pleine tribune : Vous ne voulez pas mettre un prince français en Espagne; vous avez raison, l'influence française périrait le jour où elle serait représentée par la personne d'un prince français. Mais, laissant là d'anciens discours, je vous citerai un exemple bien frappant.

La reine Christine n'est pas Française ; elle a très souvent contrarié la politique française ; elle est Napolitaine. Eh bien, savez-vous quelle est l'une de ses principales difficultés avec les Espagnols? Entrez en Espagne, et vous l'apprendrez. J'ai parcouru la Péninsule depuis Bayonne jusqu'à Cadix, et j'ai entendu répéter partout : « La reine Christine est l'agent de la politique française. » Si l'on dit cela de la reine Christine, comment ne le dirait-on pas d'un prince français en Espagne? Sa situation y serait intolérable. On nous répond : « Oui, cela serait vrai, s'il était mari de la reine, mais non s'il est mari d'une infante. » Je réponds, moi, que sa situation serait impossible comme mari

de la reine, dangereuse comme mari d'une infante ! Car que ferait-il s'il était en Espagne ? Serait-il en parfait accord avec son beau-frère, époux de la reine? Alors sa supériorité même, sa supériorité incontestable sur tout ce qui l'entourerait, serait la vraie cause de toutes les défiances. On dirait de lui, bien plus que de la reine Christine, qu'il est l'auteur de la politique adoptée. Ne serait-il pas uni avec son beau-frère ? se placerait-il dans l'opposition ? Alors il nous brouillerait avec la cour de Madrid.

La situation d'un prince français est donc impossible en Espagne, et je prends pour preuve de la vérité de mes paroles ce que vous avez fait vous-mêmes. Le lendemain du mariage de M. le duc de Montpensier, vous avez rappelé à Paris le prince avec son épouse ; vous n'avez pas voulu le laisser à Madrid ; vous avez dit que c'était non un prince espagnol de plus que vous vouliez donner à l'Espagne, mais une princesse de plus que vous vouliez donner à la France.

J'affirme donc, Messieurs, que vous avez fait une chose nulle, du moins sous le rapport politique.

Mais, me dit-on : Si nous avons fait une chose nulle, comment l'Angleterre est-elle si jalouse? Je vais vous l'expliquer. C'est que vous avez fait une chose nulle ou dangereuse.

Supposez, ce qu'à Dieu ne plaise! que la reine Isabelle n'ait pas d'héritiers : vous priez Dieu qu'elle en ait, et je le prie avec vous. (*Rire prolongé.*)

Si elle n'avait pas d'héritiers, alors, et alors seulement, s'éveillerait la jalousie anglaise. Je n'ai pas besoin de dire, pour ma part, que je n'admets, à aucun degré, toutes les conclusions qu'on a voulu tirer du traité d'Utrecht; je les repousse absolument, je trouve que les objections qu'on tire du traité d'Utrecht ne sont fondées en rien contre la France. (*Approbation à gauche.*) Mais enfin, si la reine n'avait pas d'héritiers, vous auriez posé pour la France le cas le plus grave, le plus dangereux. Oh! alors, sans doute, si les héritiers du duc de Montpensier devaient régner sur l'Espagne, la chose pourrait paraître un peu moins nulle qu'aujourd'hui. A mon avis, elle n'aurait pas un grand intérêt pour la France, et vous auriez, vous, gouvernement de la paix, posé pour l'Europe et pour la France la question la plus redoutable.

Tout le monde en conviendra, je n'ai pas besoin d'insister sur ce point, et cela me justifie d'avoir dit que vous avez fait une chose nulle ou dangereuse.

Et cette chose, de quel prix l'avez-vous payée? D'une contradiction avec votre politique et, en outre, d'une solidarité fâcheuse dans les affaires d'Espagne.

Comment avez-vous interprété le traité de la quadruple alliance? Je m'étonne, en vérité, que les hommes honorables qui ont discuté et signé avec moi ce traité l'interprètent comme ils le font aujourd'hui. Mais peu importe. Ils prétendent que, dans aucun cas, la France ne devait intervenir à main armée. Or, comment, vous qui ne vouliez pas intervenir en Espagne,

même pour aller au secours de la révolution espagnole, avez-vous pu vous créer la nécessité, à laquelle vous auriez certainement obéi, d'entrer en Espagne à main armée le lendemain d'un mariage? (*Mouvement.*)

Sans doute l'insurrection qu'on craignait, bien à tort, car l'Espagne n'est plus aussi facile à remuer qu'elle l'était autrefois, cette insurrection ne s'est pas réalisée; mais elle pouvait avoir lieu, et, n'ayant pas voulu entrer en Espagne pour y empêcher la contre-révolution, vous y seriez entrés pour appuyer un mariage! Mais ce n'est pas tout. Indépendamment de l'obligation d'intervenir en certains cas en Espagne, ce qui est une contradiction avec votre politique, vous avez assumé dans ses affaires une solidarité fâcheuse.

Ainsi, lorsqu'on arrête aux portes de Madrid des députés régulièrement élus, lorsqu'on les empêche d'aller siéger dans le parlement espagnol, vous n'en êtes pas coupables, assurément, et cependant vous en êtes embarrassés! (*Adhésion à gauche.*)

Convaincu que je suis que le vrai lien de la France avec l'Espagne, après ceux que Louis XIV avait déjà créés, que le vrai lien c'était la révolution, je pense qu'y ajouter des mariages ce n'était rien faire qu'une chose nulle ou dangereuse. Pensant ainsi, vous ne devez pas être étonnés que je me sois préoccupé de nos relations avec l'Angleterre et de leur rupture en cette occasion.

Écoutez-moi, Messieurs, avec quelque indulgence. Ne vous hâtez pas de faire des objections, et soyez

certains que je répondrai à toutes. Veuillez seulement m'écouter ou attendre que des unes je passe aux autres. (*Écoutez! Écoutez!*)

Oui, Messieurs, à toutes les époques j'ai été partisan, je m'en accuse, si c'est un tort, je m'en accuse en toute franchise, j'ai été partisan invariable de ce qu'on appelle l'alliance anglaise. Je parlerai pour moi, car les opinions s'individualisent aujourd'hui à tel point qu'on ne peut plus guère parler que pour soi. (*On rit.*) Cependant je suis sûr qu'il se trouvera ici, dans toutes les parties de cette Chambre, des esprits politiques dont la pensée répondra à la mienne. Oui, Messieurs, à toutes les époques, j'ai été partisan de l'alliance anglaise. Mes ennemis, je n'apprends rien au pays en prononçant ce mot, mes ennemis ont cherché depuis quinze ans à m'en faire un reproche. On m'a, pour cette cause, dépopularisé autant qu'on l'a pu; je m'y résigne. Mais enfin, puisque mes ennemis se sont armés contre moi de cette opinion bien connue, pour dire que je subordonnais ma politique à celle de l'Angleterre, il faut au moins qu'il reste acquis que j'ai été, à toutes les époques, partisan de l'alliance anglaise. Quant à moi, je ne cherche pas la popularité, je ne la méprise pas. Je respecte profondément la royauté et la nation, je m'incline devant toutes deux. Non seulement je les respecte, mais je leur suis dévoué. Cependant je demande la permission, comme ministre quand je suis devant la royauté, comme député quand je suis devant la nation, de dire mon avis à l'une et à

l'autre, dût-il leur déplaire. Je sais que ce n'est pas toujours un bon moyen d'avoir la faveur là-haut, ni la popularité là-bas; mais je me résigne, et si, lorsque, après tant de travaux, mes cheveux auront blanchi au métier si dur que je fais, si l'une et l'autre veulent bien, pour prix de mon dévouement, m'accorder quelque estime, ce sera la consolation de ma vie. Mais, Messieurs, de la part de la royauté, de la part de la nation, je ne voudrais jamais acheter cette estime par un mauvais conseil.

Je viens donc dire la vérité sur cette alliance tant de fois discutée. J'entends tous les jours exprimer cette réflexion : Cela vous va bien, Messieurs de l'opposition, qui avez tant fait depuis quelques années pour irriter la France contre l'Angleterre, et l'Angleterre contre la France, cela vous va bien de venir défendre aujourd'hui l'alliance anglaise! Permettez-moi de vous répondre que cette réflexion est de peu de valeur. Je pourrais, en m'adressant aux ministres qui sont sur ces bancs, leur dire aussi: Cela vous va bien, à vous qui, depuis tant d'années, nous avez répété qu'il fallait, avant tout, conserver l'alliance anglaise, qu'il fallait lui faire tantôt tel sacrifice, tantôt tel autre, à vous qui, pour elle, avez tantôt différé les travaux de la marine, tantôt précipité nos affaires d'Afrique, tantôt sacrifié nos bonnes relations avec l'Amérique, soutenant toujours que l'alliance anglaise était le premier de nos intérêts, cela vous va bien de venir nous dire aujourd'hui que l'Angleterre est une

alliée dangereuse, exigeante, à laquelle il faut savoir résister, souvent même refuser confiance.

S'il y a contraste, il est aussi grand de votre part que de la nôtre. Mais allons au fond des choses. Pour moi, l'alliance anglaise a un grand but ; ce but, le voici : la protection de la liberté des peuples et de l'indépendance de tous les États de l'Europe. L'alliance anglaise, en vue de ce but, me paraît, à moi, la vraie politique du temps.

On m'a accusé quelquefois de chercher dans un passé voisin de nous, dans l'empire, les leçons de ma politique. Je renverrai ce reproche à ceux qui me l'adressent. Je leur dirai qu'ils empruntent à une autre époque des souvenirs qui ne répondent plus à la situation présente. Placez-vous dans le temps où vous vivez, et cherchez votre politique, non seulement dans votre esprit, mais dans votre cœur.

Lorsque vous entendez raconter que le sang coule en Italie, ne sentez-vous pas se révolter en vous l'humanité et la politique ? n'apercevez-vous pas que non seulement on égorge des hommes, mais qu'on égorge aussi des alliés ? Quand vous entendez dire qu'au milieu des divisions qui troublent la Suisse, il y a des puissances qui menacent ses frontières, ne sentez-vous pas que non seulement on menace la liberté, mais qu'on menace aussi vos frontières ? (*Très bien !*) Quand vous voyez périr le dernier reste de la Pologne, ne sentez-vous pas, à côté de l'humanité outragée, que l'indépendance de tous les États est menacée ? Lorsque

enfin, à Constantinople, vous entendez parler des progrès d'une grande ambition, ne sentez-vous pas aussi que le plus grand danger de l'Europe moderne, celui de la conquête, que ce danger s'approche? Cherchez, comme je l'ai dit, dans votre esprit et dans votre cœur, la source de la véritable politique : vous verrez que le rôle de la France, dans ce siècle, c'est de patronner la liberté des peuples et de se mettre à la tête de tous ceux qui voudront défendre leur indépendance nationale contre la conquête. (*Vive approbation.*)

Messieurs, la France a été autrefois propagandiste et conquérante : on lui avait donné le droit d'être l'un et l'autre. La révolution a été propagandiste, pourquoi? Parce que les monarques s'étaient unis à Pilnitz pour lui rendre, à la pointe des baïonnettes, la monarchie absolue. Elle avait le droit de leur rendre la république.

L'Europe avait voulu non seulement étouffer la liberté chez nous, mais elle avait voulu détruire la grandeur de la France. Les conquêtes de l'empire ont été la réponse à l'ambition de l'Europe. Mais aujourd'hui soyons sincères, on ne nous a pas donné le droit d'être propagandistes ou conquérants; car, il faut le reconnaître, il ne s'est pas formé de coalition de Pilnitz pour étouffer la révolution de Juillet. Se faire propagandiste, c'est-à-dire exciter les peuples à se révolter contre leurs gouvernements, ce serait un attentat à la liberté des nations; ce serait, de plus, une lâcheté envers les peuples, car, pour les soulever,

il faudrait avoir la résolution de les soutenir. Quant à la conquête.... une puissance surnaturelle m'offrirait aujourd'hui pour la France la monarchie universelle, que je ne l'accepterais pas. Savez-vous pourquoi je ne la voudrais pas pour mon pays ? C'est que je désire que l'Europe prenne la résolution de ne l'accepter d'aucune puissance au monde.

Ainsi, Messieurs, point de propagande, point de conquête, mais protection éclairée de la liberté et de l'indépendance de l'Europe. La protection de la liberté, voici ce qu'elle doit être. Si quelque part un prince, un prince éclairé, veut donner la liberté à son peuple, il faut l'encourager ; s'il est menacé pour cette bonne intention, il faut le rassurer ; et, si quelque part les territoires sont violés, il faut que la France avise. Pour moi, si je cherchais à rendre la pensée de notre politique par une image empruntée aux arts, je désirerais que la France fût représentée les yeux attachés sur un livre, livre qui contiendrait les droits de l'humanité, et la main appuyée sur une épée, où on lirait ces mots gravés sur la lame : *Zurich, Austerlitz, Friedland*. Voilà comment je veux représenter la France. (*Très bien! Très bien!*)

Mais de là découlent nos alliances. Pouvons-nous, en effet, être les alliés de ceux qui oppriment les Italiens, de ceux qui veulent attenter à l'indépendance suisse, de ceux qui achèvent de partager la Pologne, de ceux qui menacent Constantinople ? Non. Leur faire la guerre? Cela serait insensé. Les bons rapports

avec tout le monde, les bons rapports, et même mieux, si cela est possible. Mais l'intimité, le concert, sont impossibles avec les puissances qui veulent ce que vos sentiments repoussent. Vous noueriez aujourd'hui des alliances avec ces puissances, que vous leur donneriez des démentis à chaque tressaillement de vos cœurs; au moindre cri poussé à cause du sang versé en Italie, au moindre événement en Pologne, au moindre accident à Constantinople, ces alliances seraient brisées par un mouvement involontaire, irrésistible de vos âmes! (*Approbation à gauche.*)

Cela étant, Messieurs, où donc est la vraie alliance, où est-elle (à des conditions honorables, j'entends), où est-elle? Là où naissent les mêmes sentiments que ceux qui sont dans vos cœurs. Oui, il y a une nation qui éprouve ce que vous éprouvez à l'égard de Cracovie, qui éprouve ce que vous éprouvez à l'égard de Constantinople; là, pour moi, a toujours résidé la véritable alliance. J'ai nommé l'Angleterre.

Il est vrai qu'entre l'Angleterre et la France existe une vieille rivalité. J'en conviens; et il faudrait être à peine aux premières notions de la politique, pour méconnaître que, malgré les sympathies généreuses qui nous unissent, il y a des intérêts qui nous divisent.

Permettez-moi de vous rappeler un exemple : La France n'a-t-elle pas dû la renaissance de sa marine à l'alliance avec l'Autriche dans le dernier siècle? Qui ne sait pas que c'est l'alliance de 1756, à laquelle nous avons dû, sur le continent, un temps de repos, qui

nous a permis de refaire notre marine! Croyez-vous que, lorsque la France était alliée de l'Autriche, elle n'avait pas beaucoup de déplaisirs à dévorer, des difficultés à vaincre, des dissidences à mettre de côté? Il n'y a pas d'alliance possible sans ces pénibles efforts.

Messieurs, je crois, moi, qu'il était possible d'unir la France avec l'Angleterre pour un noble but, sans sacrifices de la part de la France; qu'il était possible de concourir avec l'Angleterre à ce but, sans lui sacrifier notre marine, notre commerce, notre industrie. J'ai été ministre du commerce et des travaux publics en 1833. Alors j'ai dit tout haut à cette tribune, que, quant à nous, nous ne sacrifierions jamais notre industrie à l'Angleterre. Et cependant elle a consenti à marcher à Anvers avec nous, et elle a signé de plus le traité de la quadruple alliance.

Je suis convaincu que l'alliance anglaise était possible sans sacrifices essentiels. La nation anglaise est trop éclairée pour ne pas suivre avec nous l'élan de son cœur vers un noble but, sans exiger des sacrifices contraires à notre dignité et à nos intérêts. (*Mouvements divers.*)

Je sais bien que je trouve ici les opinions profondément divisées.

Messieurs, je crois remplir, en cette occasion, le devoir d'un bon citoyen, car je fais une chose difficile, et devenue plus difficile que jamais, puisque autrefois il n'y avait de répugnance à vaincre que d'un côté, et

que maintenant il y en a des deux côtés. En présence d'une difficulté devenue plus grande, je ne me découragerai pas, parce que je crois que la bonne politique est là où je la place.

En vérité, je suis épouvanté pour notre pays, quand j'entends à cette tribune les paroles que voici : « Vous êtes brouillés avec les puissances du continent : soit ; mais vous ne vous réconcilierez pas avec elles, parce que ce sont les copartageants de la Pologne. Vous êtes brouillés avec l'Angleterre, tant mieux ; mais vous ne vous réconcilierez pas avec elle, parce que c'est notre éternelle rivale. » Voilà des paroles qui me confondent ! Quoi ! l'on veut être seul ! Que ce soit accidentellement, dans une grande circonstance, je le conçois ; mais systématiquement, cela me surprend et m'effraye ! Non pas que la France, si elle était offensée dans ses droits, dans son honneur, si elle était réduite à en appeler à toutes ses forces, ne fût capable de donner encore les exemples qu'elle a donnés en 1792 ! Non, et je ne doute pas que, si elle était provoquée par tout le monde, elle ne sût se défendre contre tout le monde, comme elle l'a déjà fait ! Mais systématiquement dire que vous voulez être seuls, cela, je le répète, me surprend et m'effraye ! C'est une idée que, pour ma part, je combattrai partout où je la rencontrerai. (*Mouvement.*)

Maintenant on nous dit que l'alliance est bonne en certains moments, qu'elle est mauvaise en d'autres. On était plein de confiance quand les torys étaient au

pouvoir, on est plein de défiance parce que les whigs y sont arrivés.

Messieurs, je l'avoue, c'est une étrange politique que celle qui consiste à dire à un pays : « Je serai votre allié avec tel parti et point avec tel autre; je serai votre allié avec les torys, mais je ne le serai plus avec les whigs. » A mon avis, c'est là une politique imprudente, et peut-être insultante pour le pays envers lequel on se la permet. (*Mouvement.*)

Pour ma part, je crois que l'alliance anglaise est bonne sous les torys; je crois que lord Aberdeen et M. Peel sont de nobles esprits et de nobles cœurs, qu'on peut leur faire agréer la protection des grands intérêts de l'humanité, et qu'avec eux aussi l'union de la France et de l'Angleterre peut être fructueuse. Et moi, que mes sympathies ne portent pas vers les torys, je croirais manquer à l'Angleterre et à la France, si je venais leur dire ici que je ne serais pas partisan de leur alliance sous le ministère des torys. Mais vraiment faire une différence, et la faire en faveur des torys contre les whigs, cela décèle, permettez-moi de vous le dire, d'étranges sympathies. (*Très bien! Très bien!*) Je ne poursuivrais pas moins, pour ma part, si j'avais l'honneur de diriger les affaires de mon pays, je ne poursuivrais pas moins l'alliance anglaise avec les torys qu'avec les whigs; mais, au fond de mon cœur, j'aurais plus d'espérance avec les whigs. Et savez-vous pourquoi? C'est que chaque parti a son génie. (*Sensation.*)

Sans doute, je le répète, il ne faut pas avouer des préférences, mais vous savez tous ce qui s'est passé récemment en Angleterre. Lord Aberdeen, M. Peel, sont de nobles chefs; mais ils ont derrière eux des hommes qui les ont abandonnés, et qui sont les véritables représentants du parti tory. Je ne veux pas, Dieu m'en préserve! offenser des hommes tels que MM. Bentinck et Stanley; mais enfin toute l'Europe a été étonnée de trouver quelque part, et surtout chez une nation libre, l'éloge, ou du moins l'approbation, ou, si vous voulez, l'indifférence hautement proclamée, pour l'événement de Cracovie. Et cela s'est trouvé dans les entrailles mêmes du parti tory. Mais qu'avez-vous trouvé, au contraire, dans le parti whig le plus avancé? La proposition d'un radical, qui demandait de rompre les traités avec la Russie, et de lui refuser le payement d'un subside de quelques milliers de livres sterling, que l'Angleterre paye tous les ans. Je l'avoue donc, il y a, dans mon opinion, un peu plus d'espérance à concevoir sous l'un des deux partis que sous l'autre.

On rappelle que les whigs ont offensé la France, qu'ils l'ont trompée, et l'on nous demande si nous l'avons oublié. — Non, nous ne l'avons point oublié; mais savez-vous qui l'a oublié? C'est vous!

A gauche. — C'est vrai!

M. Thiers. — Quelques jours après 1840, lorsque le souvenir de la conduite tenue à notre égard était tout récent, lorsque nous vous conjurions de ne pas perdre sitôt ce souvenir; lorsque nous vous disions, et c'était

vrai, que l'Europe profondément tranquille vous permettait un isolement momentané; quand nous vous conjurions d'avoir un peu de mémoire, de ne pas vous hâter de rentrer dans le concert européen, de n'y pas rentrer pour signer cette convention des détroits dont l'objet était tout favorable à la Russie; quand nous vous adressions les plus vives instances pour vous empêcher de signer ce traité, qui était l'homologation du traité de juillet, vous ne nous avez pas écouté, et avec ces mêmes whigs vous avez signé la convention des détroits, oubliant, six mois après, les événements de 1840! Et c'est aujourd'hui, quand six ans se sont écoulés, que vous venez parler de 1840, dans l'état actuel du monde!

Permettez-moi de vous le dire, on entrevoit là des sympathies qu'il faut déplorer, et qui ne devraient pas être celles du gouvernement de Juillet. Ne s'être pas souvenu des torts des whigs six mois après, et s'en souvenir après six ans, surtout dans l'état présent du monde, est une conduite bien étrange! Quoi! il y a trois ans, vous alliez à Eu, à Windsor, vous luttiez contre nous pour différer la construction du port d'Alger, vous sortiez de la neutralité diplomatique avec l'Amérique, et tout cela sous les torys, dans un moment où la situation de l'Europe ne réclamait pas autant qu'aujourd'hui le concours des deux nations constitutionnelles; et maintenant, dans l'état de l'Italie, de la Suisse, de la Pologne, l'alliance anglaise est tout à coup devenue mauvaise à vos yeux!

Ah! Messieurs, cela m'amène à vous adresser une dernière question. Vous voulez rompre avec l'Angleterre, soit; mais quel moment avez-vous choisi pour cela? Comment, c'est celui où Cracovie allait périr! Vous ne l'aviez pas prévu, dites-vous; je le crois. Mais alors quel était donc le motif qui tenait vos yeux si invariablement attachés à Madrid, que le reste du monde n'obtînt pas un seul de vos regards? (*Mouvement. — Vive approbation à gauche.*) Car un seul de vos regards, je rends trop d'hommage à la sagacité de votre esprit pour en douter, un seul de vos regards aurait dû vous faire découvrir le danger de Cracovie. Il fallait que la préoccupation fût bien grande, en vérité, car toute l'Europe savait le danger de Cracovie. Vous ne l'avez pas prévu, pourquoi? Parce qu'on vous avait assuré qu'on ne réunirait pas Cracovie à l'empire d'Autriche. On vous l'avait dit : vous croyez donc ce qu'on vous dit!

Quoi! lorsque les whigs vous ont affirmé qu'ils ne poursuivaient pas à Madrid le mariage d'un prince de Cobourg, vous ne les avez pas crus! Votre sagacité soupçonneuse a contesté ce qu'on vous disait, elle s'est refusée à l'évidence (*sourires à gauche*); et, lorsque les trois puissances copartageantes de la Pologne vous ont assuré qu'elles ne voulaient pas s'adjoindre Cracovie, vous les avez crues sans hésiter!

Ceci me rappelle l'une de vos paroles, prononcée l'année dernière à cette tribune, dans le moment où l'on égorgeait en Gallicie. Nous vous disions que les

agents de l'Autriche égorgeaient, et vous nous répondiez avec indignation : « Ce sont les révolutionnaires qui font de ces choses-là ! »

A gauche. — Oui ! Oui ! C'est cela !

M. Thiers. — Vous avez cru apparemment qu'il n'y avait que les révolutionnaires qui pussent tromper !

Vous voyez ce que c'est que de céder à certaines préoccupations : vous en recueillez aujourd'hui le triste prix, et malheureusement nous le recueillons avec vous.

Mais Cracovie était un point dans l'espace ; ce point a échappé à vos yeux ; vous n'avez pas vu ce qui s'y préparait, soit. Les diplomaties les plus habiles, les mieux servies, peuvent, dans un moment donné, laisser passer un fait sans l'apercevoir : mais l'état du monde ne parlait-il pas à vos yeux ? Quoi, ce qui se passait en Italie, en Suisse, en Allemagne, ne suffisait-il pas pour vous arrêter au moment où vous alliez rompre avec l'Angleterre pour un mariage ?

Messieurs, permettez-moi de vous dire un mot sur l'état de l'Europe aujourd'hui ; car, à mon avis, c'est le côté le plus grave de la question. (*Écoutez ! Écoutez !*)

Un député, dont je n'ai pas l'habitude de recueillir les paroles, vous disait l'autre jour qu'en Italie, dans une même nuit, depuis les montagnes de la Ligurie jusqu'à celles de la Calabre, les Apennins se sont trouvés tout à coup illuminés. Qu'est-ce qui a produit ce singulier phénomène ? Ce qui l'a produit, c'est l'es-

pérance. Oui, Messieurs, l'Italie espère aujourd'hui, et l'espérance agite le cœur de l'homme autant que le sentiment contraire. Elle est agitée... pourquoi? Un saint pontife, qui joint à la piété d'un prêtre les lumières d'un prince éclairé, a conçu le noble projet de conjurer les révolutions en accordant aux peuples la juste satisfaction de leurs besoins. Il l'a entrepris; c'est une œuvre admirable que celle-là. Ce n'est pas la première fois qu'elle est tentée dans le monde. Les royautés ont essayé déjà de conjurer les révolutions par d'utiles réformes faites à propos; elles ont été saisies de cette bonne pensée, de cette prudente pensée! La royauté prussienne aujourd'hui, la royauté française dans le dernier siècle, et d'autres royautés autrefois, ont essayé de conjurer ainsi les révolutions. Qu'est-ce qui les a empêchées d'y réussir? Une seule chose, c'est que la force leur a manqué.

Le saint-père, aujourd'hui, tente cette belle œuvre. S'il pouvait non seulement réformer l'État romain, mais, par la puissance de l'exemple, entraîner les autres princes de l'Italie à réformer aussi leurs États, oh! il rendrait un bien grand service à l'humanité; il nous en rendrait à tous un bien grand! Et, si la papauté venait à réussir là où les royautés de la terre ont échoué, ce serait un spectacle bien sublime, et qui produirait des croyants, beaucoup plus que le soin qu'on met à faire égorger des Suisses pour le maintien des Jésuites... (*Mouvements divers. — Murmures au centre.*)

Oui, Messieurs, s'il réussissait dans cette œuvre, il rendrait un grand service à l'humanité, il produirait bien des croyants. Mais que lui faut-il? Écoutez, pour le savoir, ce peuple italien, plein de si heureux instincts. Naguère, suivant le saint-père dans les rues de Rome, il lui disait: « Saint-père, courage! courage! »

Eh bien, moi aussi, si une voix partie de la France, de cette France que l'on calomnie à Rome pour y rendre suspecte la source des lumières, si la voix d'un simple individu pouvait retentir dans le cœur de ce noble pontife, je lui dirais, moi aussi : « Courage, saint-père! courage! » (*Profonde sensation. — Très bien! Très bien!*)

Mais qu'est-ce que la voix d'un individu? Supposez, au contraire, que la France et l'Angleterre, unies malgré la différence de leur foi religieuse, unies dans un but d'humanité et de politique, supposez qu'elles lui disent : « Courage, saint-père, courage! » ne croyez-vous pas qu'il serait dans son œuvre bien plus fort, et qu'il pourrait rendre à l'humanité un service signalé! (*Très bien! Très bien!*)

Messieurs, après l'Italie, jetez les yeux sur la Suisse.

En Suisse, deux partis acharnés se font la guerre. A travers les exagérations qui les défigurent, qui font que d'un côté on a de la peine à reconnaître le parti de l'ordre, et de l'autre le parti de la liberté; à travers ces exagérations, n'avez-vous pas discerné le parti

qui, à toutes les époques, a livré aux Autrichiens, ou les montagnes des Alpes, ou le pont de Bâle? N'avez-vous pas discerné, dans le parti contraire, celui qui n'a jamais voulu qu'on livrât ni les Alpes ni le pont de Bâle? Eh bien, Messieurs, si aujourd'hui, pour se mêler de cette guerre civile, une puissance voulait violer la frontière suisse, ne serait-il pas bien heureux, bien désirable, que la France et l'Angleterre unies déclarassent qu'on ne doit point passer la frontière suisse? Vous savez que le danger est bien près de vous, car la majorité est changée dans la diète helvétique, car il est possible que le vœu de l'expulsion des Jésuites devienne bientôt une loi de la confédération, et vous savez à quelle condition les ministres des trois puissances sont entrés en rapport avec le gouvernement de Berne : C'est, ont-ils dit, à la condition que les souverainetés cantonales seront respectées. Or vous savez ce qu'ils ont entendu par là; vous savez qu'ils ont entendu interdire d'avance une résolution qui va peut-être devenir certaine. Il y a donc là un danger prochain, un danger de tous les moments.

Et en Allemagne, vous savez bien qu'un prince, saisi de la noble intention de donner une constitution à son peuple (je ne voudrais le troubler dans son œuvre par aucune parole partie de la tribune de France), vous savez que ce prince est entre son peuple qui lui rappelle le sang versé pour son père, qui lui demande, au nom de ce sang versé, une constitution et la liberté dont il est digne; vous savez que ce prince

est entre ce peuple et les copartageants de la Pologne, qui lui disent : « Ne donnez pas à l'Allemagne la cause de tous les troubles, c'est-à-dire une constitution ; » et qui l'ont engagé récemment à mettre encore une fois la main sur la Pologne, comme un engagement pris contre la liberté des peuples. Or croyez-vous que ce prince, certainement agité dans la grande résolution qu'il va prendre, ne serait pas plus fort s'il voyait aujourd'hui, à côté des deux puissances qui l'ont entraîné à commettre l'acte de Cracovie, la France et l'Angleterre unies dans des vues sagement libérales?... Que vous eussiez les yeux fermés sur Cracovie, car Cracovie était bien petite, quoiqu'elle eût toute la grandeur du droit... (*Sensation marquée. — Vive approbation*) que vous eussiez les yeux fermés sur Cracovie, je vous le pardonne; mais avez-vous donc méconnu l'état du monde? Quoi! vous avez fait autrefois tant de sacrifices à l'alliance anglaise, et, en présence de l'état de l'Italie, de l'état de la Suisse, de l'état de l'Allemagne, vous n'avez pas su ajourner le second mariage que vous méditiez à Madrid? (*Rumeurs au centre. — Chuchotements.*) C'est là, je l'avoue, Messieurs, le sujet de mes plus graves reproches. C'est là, pour ma part, entendez-vous, ce qui m'a poussé si vite, et avec si peu de ménagement pour moi-même, à dire si haut que vous aviez commis une faute insigne.

Et cette faute, prenez-y garde! elle pèse sur vous, elle pèse aujourd'hui déplorablement. Je n'aurais, pour en fournir la preuve, qu'à montrer l'énergie décrois-

sante de vos projets de protestation contre l'événement de Cracovie.

Les premiers jours, que nous disait-on? Qu'il fallait relever Huningue. Quelques jours après, il ne s'agissait plus de relever Huningue, il s'agissait de déclarer que les traités n'existaient plus. Quelques jours encore écoulés, il s'agissait d'une simple insinuation dans l'adresse, et hier, vous l'avez vu, il s'est agi de quoi? De rapporter l'adresse.

Messieurs, pourquoi cette énergie décroissante? C'est que vous vous êtes mis dans une situation malheureusement bien difficile. Cette situation elle dure et durera. Permettez-moi, en finissant, de la retracer brièvement. (*Parlez! Parlez!*)

Quelle position ont prise les trois puissances dans la question des mariages espagnols? Vous avez été, Messieurs les ministres, pleins de confiance dans les torys, de défiance dans les whigs, et cependant vous avez aux whigs une bien grande obligation. Si les torys avaient été au pouvoir, et, ce que je dis ici ne sera nié par aucun homme connaissant l'état de l'Europe, si les torys avaient été au pouvoir, vous auriez vu les trois puissances s'unir à eux dans une protestation commune contre ce que vous avez fait à Madrid. Mais il faut le dire aux whigs, et sans doute ils le savent, il faut le leur dire, ils ne sont pas aimés de l'Europe; ils le sont moins que nous encore; celui qui les représente est souverainement désagréable à l'Europe... (*Mouvements divers.*)

Je m'aperçois, Messieurs, que j'ai employé une expression trop générale : j'ai voulu dire qu'il était souverainement désagréable aux trois cabinets copartageants de la Pologne.

Eh bien, il est connu de tous les hommes politiques, qui savent l'état vrai de l'Europe, que vous avez dû à la présence des whigs au pouvoir la position que les trois puissances ont prise. Elles n'ont pas voulu, heureusement, s'unir à la commune protestation, elles se sont enfermées dans une position commode pour elles ; elles ont répondu : Nous n'avons pas reconnu la reine Isabelle, nous n'avons pas à nous mêler, pour le moment, de ce qui concerne la succession à la couronne d'Espagne. Mais cette position, Messieurs, elle est redoutable ; en effet, placées vis-à-vis de l'Angleterre, les trois puissances lui disent : Ne protestez pas trop fort ; ne vous mêlez pas des affaires de la Suisse, des affaires de l'Italie, car il y a une question qui est restée en suspens, et nous pourrions la résoudre pour vous ou pour la France. — Elles disent à la France : Ne protestez pas trop fort, ne vous mêlez pas de la Suisse ou de l'Italie, car il y a une question qui est restée non résolue.

Les Anglais, il faut le reconnaître, n'ont tenu aucun compte de cette espèce d'enchère au rabais ; ils ont fait un discours de la couronne tel, que les représentants des puissances signataires de l'acte de Cracovie n'ont pas pu l'entendre dans la séance du Parlement. Quant à nous, j'espère que, malgré cette

épée de Damoclès suspendue sur nos têtes, nous saurons remplir nos devoirs en Suisse et en Italie. Mais, prenez garde, la position est devenue bien difficile! vous-mêmes vous avez déclaré hier que, dans tel moment, nous pourrions nous trouver *un contre quatre*.

Mais je vous dirai : Depuis quand sommes-nous *un contre quatre?* Je vous demanderai de plus : Combien durera cette situation? Si la reine d'Espagne a des héritiers, ce que je souhaite de toutes les facultés de mon âme, la question sera résolue, le danger sera supprimé; mais il restera le mécontentement produit entre la France et l'Angleterre.

Jusque-là la question demeure suspendue sur nos têtes. J'espère, comme je le disais, que le danger sera supprimé, que des héritiers naîtront: je l'espère; mais quel sera alors le résultat? Si nous sommes bien favorisés par le sort, votre œuvre de Madrid, de dangereuse qu'elle était, deviendra nulle, et sera réduite à rien. Voilà ce que nous sommes amenés à désirer. Quant à moi, je souhaite que votre œuvre devienne nulle comme je l'ai définie, et ce sera un grand bonheur pour vous et pour la France. Mais telle est la merveille que vous avez accomplie! Pour qu'elle cesse d'être funeste, il faut qu'elle devienne nulle! Pour moi, bien que je vous combatte, bien que je voie en vous les représentants d'une politique funeste, je souhaite que vous sortiez du péril où vous nous avez engagés; je souhaite que vous en sortiez,

car le pays en sera sorti avec vous. (*Vive approbation à gauche.*)

Après une brillante discussion à laquelle prirent part MM. Guizot, Berryer, Odilon Barrot, le paragraphe proposé par la commission fut adopté.

CXLIII

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

(SITUATION FINANCIÈRE)

PRONONCÉ LE 25 JANVIER 1848

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Durant les cinq mois qui séparèrent la session de 1847 de celle de 1848, les événements d'Italie et de Suisse, dont nous aurons occasion de parler plus loin, préoccupèrent vivement l'opinion publique. Mais le fait le plus grave, à raison des regrettables conséquences qu'il devait prochainement entraîner, fut la campagne dite des banquets. La proposition concernant l'incompatibilité de certaines fonctions publiques avec le mandat de député, reproduite par M. de Rémusat; une autre de M. Duvergier de Hauranne, ayant pour objet de donner la capacité électorale politique aux citoyens inscrits sur la deuxième liste du jury, avaient été successivement rejetées dans la session de 1847, et le gouvernement les avait repoussées l'une et l'autre en se fondant sur ce que, sans être, en principe, opposé à la réforme parlementaire et à la réforme électorale, il les croyait toutes les deux inopportunes; d'abord parce que leur adoption entraînerait inévitablement la dissolution immédiate d'une Chambre qui n'avait qu'une année d'existence; ensuite parce

qu'elles n'étaient nullement réclamées par le sentiment public. L'opposition, tenant à prouver que, sur ce dernier point, le gouvernement était absolument dans l'erreur, résolut de mettre le pays à même de se prononcer en organisant sur tous les points de la France des banquets où seraient conviées les notabilités locales, et qui se tiendraient dans des lieux privés, pour ne pas enfreindre les dispositions légales prohibitives de toutes réunions publiques. Le premier banquet eut lieu à Paris, et les principales villes eurent aussi les leurs, dans plusieurs desquels l'esprit de révolution parut souvent dominer celui de réforme. Néanmoins, en présence du mouvement d'opinion publique que ces manifestations avaient amené, et pour éviter que, plus tard, on ne fût obligé d'aller trop loin, les hommes sages et modérés étaient d'avis qu'il y avait des concessions à faire ou tout au moins des engagements sérieux à prendre. Mais le gouvernement ne le jugea pas ainsi, et le roi Louis-Philippe, en ouvrant la session de 1848, s'exprima de la façon suivante : « Au milieu de l'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles, une conviction m'anime et me soutient : c'est que nous possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'État, les moyens assurés de surmonter tous ces obstacles et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels de notre chère patrie. Maintenons fermement, selon la Charte, l'ordre social et toutes ses conditions ; garantissons fidèlement, selon la Charte, les libertés publiques et tous leurs développements : nous transmettrons intact aux générations qui viendront après nous le dépôt qui nous est confié, et elles nous béniront d'avoir fondé et défendu l'édifice à l'abri duquel elles vivront heureuses et libres. »

Le refus était donc formel, et un autre paragraphe, relatif à la situation financière, était ainsi conçu :

« Je compte sur votre concours pour mener à fin les

grands travaux publics qui, en étendant à tout le royaume la rapidité et la facilité des communications, doivent ouvrir de nouvelles sources de prospérité. En même temps que des ressources suffisantes continueront d'être affectées à cette œuvre féconde, nous veillerons tous avec une scrupuleuse économie sur le bon emploi des revenus publics, et j'ai la confiance que les recettes couvriront les dépenses dans le budget ordinaire de l'État qui vous sera incessamment présenté. »

A ce paragraphe, le projet d'adresse de la Chambre des députés répondait que, tout en consacrant aux travaux publics des ressources suffisantes, la Chambre veillerait avec une économie de plus en plus sévère à maintenir dans le budget les prévisions sur lesquelles reposait l'avenir des finances, et à rétablir un équilibre complet et réel dans les recettes et les dépenses.

La situation financière, en effet, inspirait de vives inquiétudes à droite comme à gauche, et M. Achille Fould, membre de la majorité, aussi bien que MM. Jules de Lasteyrie et Léon Faucher, membres de l'opposition, crurent devoir exprimer leurs préoccupations à ce sujet. Depuis 1840, dirent-ils, malgré l'emploi des réserves de l'amortissement, les budgets s'étaient toujours soldés en déficit; celui de 1847 aurait un découvert qui excéderait 100 millions, et l'on en prévoyait déjà un de 50 millions pour l'exercice 1848. Aussi avait-il fallu emprunter 800 millions en rentes perpétuelles, et la dette flottante était montée de 300 millions à 630 millions. Mais ce qui était plus grave, c'est que la confiance publique était ébranlée, et le ministre des finances, qui, dans la session précédente, avait été autorisé à contracter un emprunt de 350 millions, n'avait pu le négocier que jusqu'à concurrence de 250 millions.

M. Dumon, ministre des finances, répondit que depuis huit années on avait traversé des circonstances très diffi-

ciles; qu'il avait fallu compléter nos armements, faire les fortifications de Paris, entretenir en Algérie une armée de 100,000 hommes, poursuivre la conquête de cette province, entreprendre la construction des chemins de fer; qu'aucune taxe n'avait été créée ni aggravée pour subvenir à ces dépenses extraordinaires, que le revenu sans cesse croissant y avait pourvu, et que l'année 1847 aurait sans doute clos la série des découverts sans les sacrifices occasionnés par la disette et les inondations. Mais 1847 avait été une année exceptionnelle, et tout faisait espérer qu'après un ralentissement momentané dans la rentrée des impôts, leur produit allait reprendre sa marche ascendante évaluée par le ministre à 40 millions en moyenne par an. Quant à l'emprunt autorisé l'année précédente, le ministre ajouta qu'il l'avait négocié seulement pour 250 millions, parce que cette somme lui avait paru suffisante, et que les 100 millions de surplus seraient affectés à la consolidation des fonds de caisses d'épargne.

M. Thiers prit la parole après M. Dumon, et son discours est l'exposé exact de la situation financière à la veille de la révolution de février.

Messieurs,

Malgré le désir que j'éprouve depuis quelque temps de présenter à la Chambre un tableau exact de l'état de nos finances, j'hésitais à le faire, retenu loin de cette tribune par ma répugnance ordinaire à y monter. Mais, je l'avoue, M. le ministre des finances, dans la séance d'hier, a mis fin lui-même à mes hésitations.

Certainement, dans la position où nous sommes placés, il ne faut rien exagérer; il ne faut pas, à une situation déjà pleine d'anxiétés, ajouter des anxiétés nouvelles. Mais, si l'exagération est à craindre, il y a quelque chose d'aussi à craindre, et peut-être de plus dangereux encore, c'est la confiance, surtout quand elle est aussi illimitée que celle que M. le ministre des finances paraît avoir.

En vérité, je suis étonné de le voir combattre avec tant d'aisance, tant de tranquillité d'esprit, les remontrances sérieuses qu'on a si souvent reproduites à cette tribune sur l'état de nos finances. Quand on dit que les budgets ordinaires sont en déficit, M. le ministre répond que c'est l'inondation de la Loire, que c'est la disette qui en sont cause, mais qu'il n'y a plus rien de pareil à redouter pour l'avenir. Quand on parle des réserves de l'amortissement absorbées d'avance, M. le ministre répond que la dette flottante y pourvoira, qu'elle est assez forte pour supporter un tel fardeau. Quand on ajoute que ce fardeau pèsera longtemps sur nos finances, peut-être quatre, cinq, six, sept ou huit années, M. le ministre répond encore que le ministère qui est sur ces bancs est le ministère de la paix, et qu'il a le temps pour lui. (*On sourit à gauche.*) En vérité, monsieur le ministre, si ce sont là les raisons qui vous rassurent, je vous avoue que je suis profondément effrayé.

Je ne viens pas ici disputer avec vous sur les chiffres; je vais prendre les vôtres mêmes pour base

de cette discussion. Vous les connaissez comme moi; comment donc les appréciez-vous?

Je ne méconnais pas vos lumières; je ne méconnais pas votre bonne foi; comment donc avez-vous pu tirer de ces trois volumes, que vous nous avez distribués il y a quelques semaines, la confiance que vous avez témoignée à cette tribune? Mes sentiments personnels pour M. le ministre des finances me font préférer l'interprétation la plus simple de toutes, c'est que, dans les situations difficiles, on aime à faire illusion et à soi et aux autres. Mais une telle illusion, en tout cas, ce n'est pas à nous à la partager.

Sans doute je suis de l'opposition, de l'opposition la plus prononcée, je l'avoue; mais ce n'est pas un acte d'opposition que je viens faire en ce moment. Je viens vous dire la vérité, que vous avez besoin de connaître tout entière, car ce n'est que de cette vérité bien connue que naîtra le sentiment qui peut sauver vos finances. Si nous continuons longtemps encore à écouter ce que disent les rapporteurs du budget, ce que répondent les ministres des finances, et que nous ne changions pas de conduite, soyez-en convaincus, vos finances aboutiront à une catastrophe. Il faut donc que la vérité soit connue sans exagération, mais sans dissimulation; il faut qu'elle soit connue avec cette précision, avec cette netteté, qui ne laissent aucune place au doute, car sans cela, je le répète encore, la conduite ne changera point. Ce ne sont plus des phrases sévères de rapporteurs, des paroles confiantes

de ministres qu'il nous faut; il nous faut un changement de conduite sérieux, et c'est pour le provoquer que je monte à cette tribune.

Je commence par l'exposé rigoureusement exact de l'état des choses : l'appréciation viendra ensuite. Je demande à la Chambre un peu de patience. (*Parlez! Parlez!*)

Vous avez, comme vos tableaux imprimés vous l'apprennent tous les ans, un budget ordinaire et un budget extraordinaire, distinction qui, en vérité, devient puérile, car le budget extraordinaire est devenu aussi ordinaire que le budget ordinaire lui-même; mais enfin j'accepte la distinction.

Le budget ordinaire de cette année est de 1,382 millions. On dit qu'il est en équilibre, j'en doute fort. Si je m'en rapporte à ce qui s'est passé les années précédentes, ce budget ordinaire de 1,382 millions ne saurait s'arrêter à cette première énonciation.

Prenez les années antérieures, les cinq dernières, par exemple, celles de 1843, 1844, 1845, 1846 et 1847 : vous trouverez une moyenne de 65 à 70 millions d'augmentation annuelle par rapport à la première évaluation.

Il est vrai, comme l'a dit M. le ministre des finances, qu'il y a aussi des augmentations de recettes. Ces augmentations de recettes, dans les circonstances les plus heureuses, montent à 20 et quelques millions par année.

Lorsque j'ai dit 20 millions, dans la session de 1841,

on m'a interrompu, car, à cette époque, il convenait de montrer la situation sous un jour défavorable, d'accabler l'administration qui sortait. Je dis alors que l'augmentation serait de 20 millions par année : elle a été de près de 30. Je fus interrompu cependant, et l'un des ministres (il n'est plus ici) me dit : « Nous serons donc bien riches dans quelques années ! » En définitive, vous avez vu que les résultats ont été bien supérieurs à ce que j'avais annoncé. Je crois que tous les ans il y a 20 et quelques millions d'augmentation dans les recettes, et, comme il y a deux années d'intervalle dans les évaluations d'un budget à l'autre, puisqu'on prend 1847, par exemple, pour base des évaluations de 1849, c'est en total une quarantaine de millions.

Je le reconnais, il y a une loi très constante d'augmentation dans les recettes; mais, comme il y a une loi tout aussi constante d'augmentation dans les dépenses (*on rit*), je crains fort qu'il n'en résulte à peine la compensation.

La moyenne des augmentations survenues après la présentation du budget, pendant les cinq dernières années, a été de 65 à 70 millions. Je vais donner les éléments de ce calcul : en 1843, 72 millions; en 1844, 17; en 1845, 50; en 1846, 88; en 1847, 128.

M. le ministre a promis que ces derniers 128 millions se réduiraient à 100. Soit, j'adopte 100. Cela donne, comme je le disais, une moyenne de 66 millions par année. Vous voyez donc qu'en supposant 40 millions de plus-value dans vos recettes, il resterait pro-

bablement un déficit d'une vingtaine de millions, peut-être de 25 millions, sur le budget ordinaire.

Mais ce n'est pas dans le budget ordinaire que je vois le plus grand danger, c'est dans le budget extraordinaire.

Quant au budget extraordinaire, il se compose, vous le savez, de dépenses qui ont pour origine, les unes la loi de 1841, les autres la loi de 1842. Permettez-moi une courte explication sur ces deux lois, et vous verrez se former, j'espère, avec clarté, le budget extraordinaire.

En 1841, après cette année 1840, qu'on a appelée calamiteuse, M. Humann vous proposa un système de liquidation ainsi conçu. Il vous dit : Vos places fortes sont dans un état que les événements de 1840 ont fait connaître et qui est déplorable. Votre casernement est dans un état tout aussi fâcheux; vos casernes de cavalerie notamment sont cause d'une mortalité considérable. Vos ports de mer, vos ports militaires surtout, se trouvent sans défense. Eh bien, exécutons les travaux indispensables pour la sûreté du pays; ce sera 220 et quelques millions de dépense. Vous avez des routes royales entreprises, achevons ces routes royales. Vous avez de grands canaux à continuer, achevons-les. Vous avez des perfectionnements de navigation à exécuter sur vos rivières, exécutons ces perfectionnements. Ce sera une nouvelle dépense de 280 millions, qui, jointe à celle de 220, formera un total d'à peu près 500 millions, en chiffres exacts, 496 millions.

M. Humann vous dit encore : Vous aurez un déficit sur 1840, un second sur 1841, un troisième sur 1842. Ces trois déficit, on les évaluait alors à 434 millions, quoiqu'en résultat ils n'aient été que de 266 millions.

Je ne veux pas revenir sur le passé. Mais permettez-moi de vous rappeler en passant avec quel art infini on avait construit ce fameux milliard qu'avait dépensé l'administration du 1er mars. On disait : 500 millions de travaux (vous voyez lesquels : vos places fortes, vos ports, vos casernes, vos canaux, vos rivières), 500 millions de travaux, et, pour les déficit sur 1840, 1841 et 1842, 434 millions : 400 et 434 faisaient bien près d'un milliard. L'administration du 1er mars avait ainsi, disait-on, coûté un milliard à la France.

Je vous laisse, Messieurs, aujourd'hui que le calme est ramené dans les esprits, aujourd'hui que, je l'espère, un peu de bonne foi est revenue dans cette discussion, je vous laisse apprécier ce que c'était que ce milliard. Ces 434 millions des déficit de 1840, 1841 et 1842 sont bientôt descendus à 266 millions.

Savez-vous par quel artifice on les avait fait monter à 434 millions? C'est que, tandis qu'en 1840 nous avions à peu près 415,000 hommes sous les armes, et que nous en avons eu à peu près 360,000 en 1841, on avait porté sur les budgets de 1840, 1841 et 1842, 493,000 hommes. Les commissions de finances le firent remarquer, et le déficit de 434 millions fut réduit à 266 millions.

Je laisse là le passé. Cette liquidation s'est achevée promptement, telle que M. Humann l'avait proposée. Aux 500 millions de travaux, on a fait face avec un emprunt de 450 millions. Les réserves de l'amortissement jusqu'en 1844 ont couvert les déficit des budgets.

Ainsi, quand nous parlons de la loi de 1841, il s'agit des travaux que M. Humann avait proposé de voter, et pour lesquels il avait obtenu et négocié un emprunt de 450 millions. Il reste aujourd'hui à peine 46 millions à exécuter sur les travaux de cette époque. Vous voyez en effet au budget extraordinaire figurer de temps en temps, 20, 18 ou 15 millions, pour les travaux de 1841. En l'année 1849 notamment, le budget extraordinaire est chargé d'une somme de 18 millions, afférente aux travaux prévus par la loi de 1841.

En 1842, on passa tout à coup d'une tristesse profonde à une sérénité complète; on trouva tout facile, tout beau, et l'on imagina à l'instant même, par la loi de 1842, d'exécuter de nouveaux travaux d'une étendue extraordinaire. En très peu de temps, en effet, on vous a fait voter 1,100 millions de travaux publics. C'est là, Messieurs, une grande charge. Il y a quinze ou vingt ans, si l'on avait parlé d'imposer aux finances un fardeau pareil, tout le monde aurait reculé d'effroi. Mais aujourd'hui les esprits se sont singulièrement agrandis : on traite les milliards comme autrefois on aurait traité les centaines de millions. Malheureusement les 1,100 millions demandés par le gouvernement ne constituent pas toute la charge dont il s'agit.

On y a ajouté 14 ou 1,500 millions demandés aux compagnies; et, comme les compagnies puisent dans le même réservoir, qui est le capital de la société, en somme on a chargé le pays de 2 milliards 500 millions de dépenses.

M. Émile de Girardin. — Ce n'est pas exact. (*Agitation.*)

M. Thiers. — Ce n'est pas exact? Vous allez en juger.

M. Émile de Girardin.—C'est exact comme chiffres.

M. Thiers. — Ainsi, Messieurs, votre budget extraordinaire a deux origines : les travaux votés en 1841, sur la proposition de M. Humann; les travaux votés à partir de 1842, et qui montent, pour l'État seulement, à environ 1,100 millions. Tous les ans vous exécutez une partie des travaux qui ont ces deux lois pour origine.

Comme je vous le disais, sur la loi de 1841 vous n'avez plus que fort peu de travaux à exécuter, et ils figurent au budget de 1849 pour 18 millions. Quant aux travaux qui ont pour origine la loi de 1842, on vous demande tous les ans 115 à 120 millions, quelquefois 150. Cette année, au budget de 1849, outre les 18 millions correspondant à la loi de 1841, on vous demande 117 millions correspondant à la loi de 1842; ce qui fait un budget extraordinaire de 135 millions.

Ainsi vous avez, pour 1849, un budget ordinaire de 1,382 millions et un budget extraordinaire de 135 millions, ce qui compose un total de 1,517 millions.

Je disais tout à l'heure qu'en adoptant la moyenne des années précédentes, il fallait ajouter au budget ordinaire un excédent de 60 millions au moins, ce qui ferait à peu près 1,580 millions; ainsi maintenant vous marchez vers une dépense totale de 1,600 millions.

Je n'exagère rien, car si, pour l'année 1849, en tenant compte de l'augmentation probable du budget ordinaire, vous marchez vers une dépense de 1,580 millions, dans l'année 1847, qui vient de finir, vous êtes arrivés à une dépense de 1,659 millions, et, pour l'année 1848, dans laquelle nous entrons, la dépense déjà connue est de 1,584 millions. Je n'exagère donc pas en disant que, le budget ordinaire et le budget extraordinaire réunis, vous aurez désormais 1,600 millions de dépense annuelle. C'est le chiffre vers lequel vous marchez; et vous y marchez tellement, que, pour 1847, vous l'avez dépassé de 59 millions.

Je m'adresse à tous les hommes sensés, à tous les hommes de bonne foi : si l'on nous eût parlé, il y a quelques années, d'une dépense annuelle de 1,600 millions, n'aurions-nous pas reculé d'épouvante?

Je sais bien qu'on distingue les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires. Je discuterai tout à l'heure la valeur de cette distinction; mais une dépense totale de 1,600 millions n'est-elle pas le plus grand des excès! (*Très bien!*) C'est prendre le chemin des abîmes que d'oser tous les ans, de sang-froid, sans plus de précautions oratoires que n'en a employé

hier M. le ministre des finances, vous proposer une dépense totale de 1,600 millions!

Si encore elle devait s'arrêter là... Mais examinez la marche des années précédentes. En 1841, vos budgets s'élevaient à 1,300 millions, un peu plus ou un peu moins : vous êtes aujourd'hui à 1,600 millions. Vous avez donc atteint 300 millions d'augmentation dans le cours de sept années.

Prenez les trois dernières années seulement : assurément, depuis trois ans, surtout depuis deux, l'horizon se rembrunit; les ministres sont avertis, et par la commission du budget, et par les plaintes sourdes qui partent même des bancs de la majorité, les ministres sont avertis de ne pas se livrer à des dépenses qui ne seraient pas indispensables. Voyez néanmoins ce qui s'est passé depuis trois années, et jugez ce que c'est que l'entraînement des situations. En 1846, on vous a demandé pour le budget ordinaire 1,302 millions; en 1847, 1,338 millions; en 1848, 1,361 millions; en 1849, 1,382 millions. Et remarquez surtout ce qui s'est passé dans cette dernière année. L'avertissement a été plus grand que jamais; M. le ministre des finances, nouveau venu, voulait plus qu'un autre apporter l'équilibre; et cependant quel est le résultat? 21 millions d'augmentation.

Regardez aux divers ministères : y a-t-il, de la part des ministres, des augmentations volontaires? Il n'y en a aucune.

M. le ministre de la guerre n'a demandé qu'une

légère augmentation pour les pensions militaires, augmentation qui dépendait non pas de lui, mais des mises à la retraite.

Le ministre de la marine, duquel il aurait fallu exiger moins de réductions que d'aucun autre, s'est réduit de 2,000 hommes et de 13 bâtiments, pour vous apporter une légère économie de 2 millions.

M. le ministre de l'instruction publique, qui, ces jours derniers, se plaignait, dans une réunion solennelle, ressemblant à un banquet..... (*rires*) M. le ministre de l'instruction publique, qui se plaignait avec quelque amertume de ce que j'avais voulu enchaîner sa magnificence, a daigné lui-même apporter des limites à la grandeur de ses vues, et il nous a demandé tout au plus 100 et quelques mille francs d'augmentation.

Tout le monde s'est contenu cette année dans les ministères (*hilarité*), et vous avez cependant 21 millions d'augmentation.

M. Muret de Bort. — C'est l'emprunt.

A gauche. — Qu'est-ce que cela fait.

M. Thiers. — Vous allez voir que l'interruption est hors de propos, car elle vient se heurter à l'argument naturel que le sujet inspire, et que j'allais vous présenter à l'instant même.

Tout le monde s'est contenu et cependant la dépense a augmenté. Pourquoi? Parce que la dette seule a pris 15 millions dans ces 21 millions. Que signifie un pareil fait? Il signifie que, quand le mouvement est

donné, vous avez beau vous retenir, la dépense augmente par des causes inévitables. Vous croyez qu'il suffit de mettre la main sur la réserve de l'amortissement, ou bien de s'adresser à M. de Rothschild, de lui demander des emprunts, et qu'on en est quitte pour contracter des traités avec quelque forme d'adjudication dans l'hôtel du ministre des finances. Pas du tout : il en résulte tout de suite 15 millions d'augmentation par an. Vous voyez bien que, quand le mouvement est donné, avec la meilleure volonté du monde on ne peut plus y résister. C'est ainsi que, depuis cinq ou six ans, vous avez vu se produire 80 millions d'augmentation, sans qu'aucun des services utiles et essentiels en ait profité, et uniquement parce que cette masse de dépenses toujours croissantes finit par se résoudre en emprunts, dont l'intérêt et l'amortissement ajoutent tous les ans de nouvelles charges au budget.

Voilà ce que je voulais vous montrer : c'est qu'avec une dépense annuelle de 1,600 millions, vous n'êtes pas assurés, même en vous courbant sur les rênes de ces chevaux emportés, de pouvoir vous arrêter. Vous avez 1,600 millions cette année; vous en aurez peut-être 1,630 ou 1,650 l'année prochaine.

Je ne fais pas cette observation pour attaquer M. le ministre des finances, qui n'y peut rien, car la cause est antérieure à lui; c'est pour montrer quel est le mouvement qui vous entraîne. Depuis 1846 seulement, vous êtes arrivés, comme je l'ai dit, de 1,302 à 1,382 millions pour le budget ordinaire.

Cependant, si vous aviez 1,600 millions de recettes assurées, je n'objecterais rien. Il ne faut pas, en effet, juger la dépense en elle-même, il faut la juger comparativement aux moyens de la nation qui se la permet. Je ne viens pas répéter ici un raisonnement vulgaire, qu'on fait quelquefois, et qui est sans fondement, à mon avis. On dit souvent : l'empire n'avait que 7 à 800 millions de budget pour un territoire immense, pour des armées innombrables; comment peut-on avoir aujourd'hui 1,600 millions pour un État bien moindre sous tous les rapports? Ce rapprochement ne prouve rien. L'empire avait la victoire, qui lui procurait de grandes ressources; la valeur de l'argent n'était pas la même qu'aujourd'hui; ces 800 millions d'alors répondaient peut-être à 1,200 millions du temps actuel; enfin il y a beaucoup de dépenses centralisées maintenant, qui ne l'étaient pas alors. Ces mêmes 1,600 millions, que je trouve une charge très forte pour vous, ne seraient pas une charge trop forte pour l'Angleterre. Ils seraient pour la Prusse, pour la Russie, pour l'Autriche, même réunies, une charge écrasante. Il faut donc, je le répète, juger un budget d'après les facultés annuelles de la nation qui vote.

Ces principes posés, je dirai : Vous avez 1,600 millions de dépenses, soit; avez-vous 1,600 millions de ressources? Là est toute la question. On me répondra par la distinction du budget ordinaire et du budget extraordinaire. Personne, me dira-t-on, ne peut avoir

la prétention d'exécuter de grands travaux d'utilité publique avec les seules ressources du revenu annuel. D'accord. Si la distinction entre les deux budgets peut s'établir comme il suit, c'est-à-dire si vous pouvez payer le budget ordinaire avec les recettes ordinaires, et si, pour le budget extraordinaire, vous avez des ressources, non pas fictives, mais assurées, des ressources de nature extraordinaire, mais certaines comme l'emprunt, par exemple, je n'élèverai aucune objection. Mais je soutiens ceci : c'est que le budget ordinaire ne se solde qu'avec la réserve de l'amortissement, laquelle devrait être consacrée au budget extraordinaire, et que le budget extraordinaire lui-même ne se solde qu'avec des ressources fictives; ce qui doit, avec le temps, amener de graves dangers.

Un mot d'abord sur les ressources du budget ordinaire.

Je prétends que le budget ordinaire de 1849, évalué à 1,382 millions, et qui, d'après un usage constant, montera au moins à 1,400 millions, ne peut pas se solder avec les recettes ordinaires. Et comment ai-je conçu cette triste conviction? En prenant pour exemple les dernières années.

En 1844 et 1845, il y a eu à peu près équilibre, c'est-à-dire que le budget ordinaire a été couvert par les recettes ordinaires. Mais, en 1846, en 1847, en 1848, voici l'état des choses, d'après les chiffres fournis par M. le ministre des finances lui-même.

En 1846, vous avez 88 millions de dépenses au delà des prévisions du budget; en 1847, 128 millions; et en 1848, budget en cours d'exécution, et qui se rapporte à l'année dans laquelle nous entrons, vous avez déjà 48 millions d'excédent connu. Ainsi, pour 1846, 88 millions; pour 1847, 128 millions; pour 1848, 48 millions déjà certains.

Maintenant, comment y a-t-on fait face? On y a fait face avec les réserves de l'amortissement, dans la proportion qu'a indiquée M. le ministre des finances dans son discours préliminaire.

Ainsi, pour le budget de 1846, les augmentations des recettes avaient fourni une plus-value de 43 millions; il ne restait que 45 millions à couvrir. Ces 45 millions, on les a pris sur la réserve de l'amortissement de 1846, qui n'a laissé ainsi que 12 millions disponibles. Pour 1847, comme il fallait faire face à 128 millions d'insuffisance, on a pris les 12 millions restant de la réserve de 1846, les 80 millions formant la totalité de la réserve de 1847, et enfin, par anticipation, 36 millions sur la réserve de 1848; ce qui fait les 128 millions accusés par le ministre lui-même.

Enfin, pour 1848, on emploiera les 48 millions restant de la réserve de cette année à couvrir les 48 millions d'excédent déjà connus, sans qu'on soit assuré d'avoir pourvu à tout, car le ministre des finances n'oserait pas dire sérieusement que, dans l'année, il ne naîtra pas de dépenses imprévues. Eh bien, en supposant qu'il ne s'en produise aucune, la réserve de 1848

sera absorbée tout entière par le déficit déjà connu de l'exercice dans lequel nous entrons.

Ici, Messieurs, je ne fais que copier les volumes qu'on vous a présentés. Le compte que je donne est celui même qui est contenu dans le discours préliminaire de M. le ministre des finances.

Ainsi, pour 1846, 1847, 1848, les réserves de l'amortissement sont absorbées par les déficit du budget ordinaire. Et voyez les illusions dans lesquelles on se place en voulant continuer cette direction financière ! On a dit en 1846 : Pour cette année, c'est fini; les réserves de l'amortissement couvriront tous les excédents, et on pourra désormais commencer à consacrer ces réserves aux travaux extraordinaires. En 1847, M. Laplagne, précédent ministre des finances, a dit tout au long, dans l'exposé des motifs du budget : Il est vrai que, pour 1846, on s'était trompé ; mais, pour 1847, on ne se trompera plus, et vous verrez en 1847 les réserves de l'amortissement commencer enfin à être libres et à couvrir le budget extraordinaire. Enfin, cette année même, dans l'exposé des motifs très élégant que nous a présenté M. Dumon, vous trouvez encore les mêmes déclarations. Oui ! on s'était trompé pour 1846, on s'était trompé pour 1847, mais on ne se trompe point pour 1848, et, pour 1849, vous pouvez y compter, les ressources de l'amortissement demeureront disponibles.

En voyant trois années de suite les promesses du discours préliminaire ainsi déçues, je ne puis être ras-

suré. Il est vrai que M. Dumon nous a donné hier une raison qui, au premier aspect, a quelque chose de satisfaisant. M. Dumon a dit : Mais vous n'aurez pas tous les ans les inondations de la Loire ; vous n'aurez pas tous les ans une disette. — Heureusement! car, avec une telle direction des finances, je crois que nous n'y suffirions pas. (*Mouvement.*)

Mais j'adresse cette simple question à M. Dumon : Est-ce que les inondations de la Loire, est-ce que les dépenses naissant de la cherté des vivres, sont l'explication des excédents de 88 millions pour 1846, de 128 millions pour 1847, et de 48 millions pour 1848 ? En avez-vous fait le compte?

Depuis votre augmentation, j'ai été tenté de le faire, et je l'ai fait ce matin. Savez-vous quel en est le résultat?

Sur les 88 millions de 1846, en exagérant tout dans le sens de votre raisonnement, en comptant toutes les augmentations qui sont demandées pour la guerre, en les imputant toutes à la cherté des vivres, en calculant de même pour la marine, en comptant tous les secours donnés aux hôpitaux, tous les secours donnés pour l'inondation, savez-vous combien je trouve sur les 88 millions de 1846?

M. Dumon, *ministre des finances.* — 44 millions.

M. Thiers. — Non, Monsieur, je trouve 25 millions. C'est, du reste, un compte à discuter entre vous et moi. Pour 1847, dont l'excédent total est de 128 millions, je trouve 33 millions imputables aux inonda-

tions et à la disette; en 1848, 2 millions 400,000 francs.

Vous le voyez, on n'explique pas les augmentations de 1846, 1847, 1848, par l'inondation de la Loire et par la cherté des vivres : on n'en explique ainsi que la moindre partie.

Je soutiens donc que, sans exagération, en prenant les chiffres de MM. les ministres, en se rapportant à ce qui s'est passé depuis quelques années, il faut reconnaître que le budget ordinaire n'est soldé qu'avec les réserves de l'amortissement. Mais, comme je ne veux pas compliquer un débat qui, de ma part, ne sera qu'un débat d'appréciation et non un débat de chiffres, je vous accorde votre prétention pour 1849, et j'admets que, pour cette année, la réserve de l'amortissement cessera d'être absorbée. Je n'en crois cependant rien, et, permettez-moi de vous le dire, vous n'y croyez pas vous-même. (*On rit.*)

Mais soit, 1848 sera la fin des années calamiteuses, 1849 sera la nouvelle ère que nous attendons. Eh bien, oui, j'admets qu'en 1849 les ressources de l'amortissement seront complètement disponibles, qu'elles pourront commencer à couvrir les énormes dépenses du budget extraordinaire.

Cela concédé, examinons les ressources de ce budget extraordinaire.

M. Dumon nous disait hier : Quoi! on osera prétendre que des travaux aussi vastes que ceux qu'on exécute tous les ans en France doivent se payer avec

les recettes annuelles! Ce serait une prétention impossible à réaliser. Il est naturel qu'une dépense extraordinaire se solde avec des moyens extraordinaires. — Soit, Messieurs; j'accorde encore cela. Oui, si votre budget extraordinaire se soldait, par exemple, avec des emprunts, ce qui serait déjà bien grave, je pourrais, jusqu'à un certain point, me rassurer. Permettez-moi, néanmoins, de vous rappeler les leçons que j'ai reçues dans ma jeunesse, que M. Duchâtel a reçues comme moi, d'un homme illustre, de M. le baron Louis. En nous traitant alors avec une familiarité toute paternelle, il nous disait, à M. Duchâtel et à moi : « Mes jeunes amis, il faut toujours amortir pendant la paix, pour pouvoir emprunter pendant la guerre. » — Ah! nous sommes bien loin de ce temps-là, Messieurs! (*Mouvement.*)

Ce que disait M. le baron Louis était le simple bon sens, il y a vingt ans. Il y a vingt ans, les hommes qui avaient les moindres notions financières regardaient ce précepte comme un axiome qui n'avait pas même besoin d'être affirmé par les savants, et pensaient qu'il fallait payer ses dettes pendant la paix, afin de pouvoir en contracter de nouvelles pendant la guerre. Mais, depuis, les esprits se sont élargis. Ils trouvent tout naturel d'emprunter pendant la paix. Eh bien, à la bonne heure, empruntons pendant la paix.

Cependant, comme je viens de vous le dire, l'emprunt, s'il était votre ressource pour solder le budget extraordinaire, me rassurerait jusqu'à un certain de-

gré. Savez-vous pourquoi? C'est que le crédit auquel vous vous adressez par l'emprunt est lui-même juge de votre conduite, et peut devenir un conseiller sévère, si vous faites des dépenses trop considérables, et que tous les ans vous vouliez les couvrir par de nouveaux emprunts. Ces banquiers puissants qui traitent avec vous vous diraient bientôt : Vous désirez emprunter 2 ou 300 millions ; nous ne pouvons pas vous les fournir, l'état de la place ne le permet pas. Le crédit lui-même, dans le cas d'emprunts, finirait ainsi par être un conseiller utile, qui vous avertirait au moment où vous voudriez y recourir. Mais vous n'avez pas même voulu recourir à ce conseiller. Vous avez imaginé un moyen plus simple, et ce moyen consiste dans l'imputation sur les réserves futures de l'amortissement. On vote des dépenses, puis on leur affecte les réserves de 1850, 1851, 1852, 1853, jusqu'en 1857 ou 1858. C'est une simple façon de parler. Veut-on 100 ou 200 millions de plus? on dispose des réserves de 1858 ou 1859, et tout est soldé.

Voilà la vérité, et, en attendant, c'est la dette flottante qui porte le fardeau.

Permettez-moi de définir au juste ce que sont les réserves de l'amortissement. Les uns affirment, les autres nient la réalité de cette ressource. Voici ce qu'il en est en consultant les faits. Vous savez... (je vous demande pardon de vous donner cette définition, vous n'en avez pas besoin, mais elle contribuera à éclaircir la question), vous savez que nous avons diverses

espèces de fonds : du 3 pour cent, du 4, du 4 et demi, du 5. Vous savez qu'une loi très sage a établi qu'on n'amortirait pas au-dessus du pair. Dès lors, tous les fonds qui sont au-dessus du pair laissent disponible la portion de l'amortissement qui y correspond. Cette portion n'étant pas employée, vous la demandez à la caisse d'amortissement. C'est un emprunt que vous faites à cette caisse, un emprunt tout aussi réel que celui que vous faites à M. de Rothschild, car vous donnez des rentes en équivalent.

Si vous vous borniez à prendre ainsi tous les ans la réserve de l'amortissement, je n'aurais rien à dire. Mais vous prenez les réserves futures, c'est-à-dire que vous empruntez à un capitaliste qui n'a pas encore les fonds sur lesquels vous comptez ; et ce capitaliste les promet, à quelle condition? A la condition que les rentes seront toujours au-dessus du pair, qu'aucun événement ne viendra troubler la situation, ne viendra changer le prix des effets publics.

J'ai donc raison de dire qu'en agissant ainsi vous n'avez pas recours à l'emprunt ordinaire, à l'emprunt qu'on négocie sur la place, qui vous avertirait, parce que le crédit est un conseiller éclairé et sévère. Vous avez recours à des réserves qui n'existent pas encore ; vous vous adressez à un capitaliste qui n'a pas les fonds qu'il vous promet, ou que vous vous promettez sans qu'il les ait promis lui-même.

Quelle est donc, en écartant les illusions, quelle est la situation véritable? Et ici, si quelqu'un a une

contestation à élever, qu'il l'élève ; j'y répondrai à l'instant même, car il faut que nous arrivions à la vérité rigoureuse.

Je définis la situation comme il suit : un budget ordinaire de plus de 1,400 millions, que vous ne pouvez solder avec les recettes ordinaires, et que vous ne soldez qu'avec les réserves de l'amortissement : un budget extraordinaire de 140, de 150 ou de 170 millions, auquel vous faites face avec les réserves futures de l'amortissement, lesquelles n'existent pas encore, et, en attendant, avec la dette flottante, qui grossit sans cesse, et que vous diminuez de temps en temps avec un emprunt quand elle est trop chargée, comme vous l'avez fait l'année dernière. Ainsi vous marchez vers un avenir qui vous rassure et qui m'effraye, avec une dette flottante qui grossit toujours, qui devient tellement forte, que vous-mêmes reconnaissez la nécessité de recourir de temps en temps à un emprunt pour la diminuer. Quel est donc le point vrai de la question financière?... Je ne suis monté à la tribune que pour le fixer, pour le bien préciser... Le vrai point de la question financière, c'est l'état de la dette flottante. Tant que vous ne serez pas éclairés sur la masse de cette dette, vous ne connaîtrez pas tout le danger de la situation.

Je ne suis monté à la tribune, je le répète, que pour éclaircir la question de la dette flottante. C'est là qu'est le danger ; c'est en cela que consiste toute la gravité de notre situation. (*Très bien! Très bien!*)

Messieurs, il y a mille manières de présenter la dette flottante : suivant qu'on la présente d'une façon ou d'une autre, on s'entend ou l'on ne s'entend pas, on arrive au vrai ou l'on n'y arrive pas.

Permettez-moi une comparaison qui malheureusement s'est réalisée trop fréquemment dans notre pays et dans d'autres. Figurez-vous une maison de banque conduite, ou par un chef attentif et sévère, ou par un chef complaisant qui veut s'aveugler sur sa situation. Quand le mouvement des affaires est considérable, une grande affluence de fonds vient dans les mains du banquier et lui procure une illusion souvent désastreuse. Ébloui par une abondance momentanée, il s'abuse ; il prend cette grande quantité de capitaux que le torrent des affaires fait affluer chez lui pour des valeurs réelles ; il multiplie ses opérations, et il contracte des engagements au-dessus de ses forces. Dans une pareille situation, le banquier prudent se rend compte de la nature de ces ressources passagères ; il s'arrête à temps ; il ne prend que les engagements qu'il peut remplir. Au contraire, le banquier aveugle, complaisant, continue imprudemment ses opérations, et, quand arrive la crise, les ressources sur lesquelles il comptait s'évanouissent dans ses mains, et les engagements fondent sur sa tête. C'est ainsi que nous avons vu souvent les plus grandes, les plus renommées, les plus anciennes maisons de banque succomber.

Eh bien, le trésor n'est pas autre chose. Examiner avec rigueur la dette flottante, c'est juger si cette

abondance de fonds n'est pas factice, et si les engagements que vous avez pris sont proportionnés à vos ressources réelles.

Pour vous faire apprécier la justesse de cette comparaison, permettez-moi de vous dire ce qu'est la dette flottante, sous le rapport des moyens d'y pourvoir et sous le rapport des découverts auxquels elle doit faire face.

Le trésor est en correspondance avec les receveurs généraux, avec la caisse des consignations, avec les départements et les communes, avec les régiments dont il est le dépositaire. Les receveurs généraux sont en avance ordinairement d'une cinquantaine de millions. Les communes et les départements, qui, dans ce moment, exécutent des travaux considérables, ont des fonds stagnants : l'État est leur caissier. Ils vous fournissent de la sorte 120 ou 130 millions de fonds disponibles. La caisse des consignations, à cause des caisses d'épargne, verse chez vous près d'une centaine de millions. Les régiments, les invalides de la marine, déposent leurs fonds au trésor. Tout cela réuni forme à peu près 300 millions de ressources, déposées dans vos mains, et avec lesquelles on fait face à une grande partie de la dette flottante.

Quand cette dette est plus forte, voyons comment on y pourvoit.

On émet sur la place des effets que vous connaissez tous, de nom du moins, qu'on appelle des *bons royaux*. Ce sont des effets à échéance prochaine, que le public

prend volontiers dans certaines circonstances (je dirai lesquelles), et, avec ces bons royaux, joints aux premières ressources dont je vous ai fait l'énumération, on arrive à des sommes de 400 à 500 millions, qui constituent la moyenne de la dette flottante. Ainsi les moyens de faire face à la dette flottante se composent de toutes les avances des correspondants du trésor et des bons royaux émis sur la place.

Quant à la dette elle-même, à laquelle il faut suffire, voici de quoi elle se compose. Premièrement elle se compose d'une ancienne dette flottante de 256 millions, antérieure à 1830, qui a toujours pesé sur le trésor, puis de la portion des budgets non encore liquidée, et enfin des travaux extraordinaires auxquels il n'a pas été pourvu par des ressources effectives.

Quelle est donc la question? C'est de savoir si, en pratique, les moyens de la dette flottante correspondent aux charges.

Ici, Messieurs, je vous demande la permission d'évaluer en très peu de mots la dette flottante, soit cette année, soit l'année prochaine, soit plus tard, à l'époque qu'il vous plaira de choisir pour établir la liquidation du trésor.

Je prends d'abord 1848. Quelle sera la dette flottante à la fin de 1848? M. le ministre des finances vous a dit qu'en 1849 les réserves de l'amortissement commenceraient à absorber les dépenses extraordinaires. J'ai admis cette supposition sans y croire, je l'ai admise pour simplifier le débat. Mais, en 1848, vous

reconnaissez qu'aucune partie des dépenses extraordinaires n'a encore été couverte par les réserves de l'amortissement. Il reste donc à les payer intégralement. Quelle sera, d'après les tableaux fournis par M. le ministre des finances, quelle sera, à la fin de 1848, c'est-à-dire dans onze ou douze mois d'ici, la somme des travaux extraordinaires déjà exécutés, pas encore liquidés, mais certainement dus, quoique non encore liquidés? Ce sera, d'après les tableaux fournis par le budget, une somme de 676 millions.

A la fin de l'année 1848, aucune portion de la réserve de l'amortissement n'ayant encore été appliquée au budget extraordinaire, vous aurez 676 millions de travaux exécutés et dus. Cette somme ne pèsera pas tout entière sur la dette flottante, car on n'y suffirait pas. Cette somme doit être diminuée d'abord de l'emprunt contracté cette année. L'emprunt aura donné plus que ne nous le disait hier M. le ministre des finances; il aura donné, au 7 décembre prochain, 140 millions. Les compagnies de chemins de fer doivent vous rembourser 152 millions, mais elles ne vous les doivent que d'ici à 1855. Je veux supposer, pour ne présenter que le côté le plus favorable des choses, que les compagnies vous rembourseront ces 152 millions en trois ans, c'est-à-dire 50 millions par année. Je crois qu'elles seront dans l'impossibilité de le faire; j'accorde néanmoins qu'elles rembourseront en trois ans 50 millions par année, et que l'emprunt aura donné 140 millions.

Dès lors, à la fin de l'année 1848, les compagnies

ayant remboursé 50 millions, et l'emprunt ayant produit 140 millions, ce sera 190 millions à défalquer des 676 millions de travaux exécutés. Il restera donc, sur les travaux extraordinaires à la charge de la dette flottante, à la fin de 1848, une somme de 486 millions. Il faut y ajouter la vieille dette flottante, qui est de 256 millions, et vous avez alors, d'une manière incontestable, pour la fin de 1848, une dette flottante de 242 millions.

Maintenant il faut ajouter une charge dont l'existence nous a été révélée récemment. Je la connaissais, mais elle a acquis une notoriété officielle l'année dernière par les comptes rendus de M. Lacave-Laplagne. Elle consiste dans les encaisses de toute espèce que le trésor a besoin d'avoir chez les divers agents qui ont des payements à exécuter pour lui. Elle s'élève à environ 50 millions, ce qui porte le total de la dette flottante, en 1848, à près de 800 millions.

Ainsi, d'après vos propres états, en 1848, nous arriverons à 800 millions de dette flottante. Voilà le terme de notre liquidation hypothétique. Voulez-vous que je place cette liquidation à la fin de 1849? Eh bien, alors vous aurez 116 millions de plus dépensés sur les travaux de 1842. (*Mouvement au banc des ministres.*)

Si M. le ministre des finances trouve à contredire mes chiffres, je m'arrêterai.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Non, monsieur.

M. THIERS. — En 1849, vous aurez exécuté, de plus, d'après les propositions du budget, 116 millions

sur les travaux de 1842, et 18 millions sur ceux de 1841. Ce sera donc une somme de 134 millions à ajouter à la dette flottante de 1848. Il faudra en défalquer 50 millions pour les remboursements des compagnies, 110 millions qui resteront à verser en 1849 sur l'emprunt, et enfin la réserve de l'amortissement, en admettant votre hypothèse, qu'elle sera libre pour 1849. Alors votre dette flottante s'élèvera encore à 700 millions.

Je crois que je ne serai pas démenti par MM. les ministres, en disant qu'en 1848, 1849 et 1850, la dette flottante roulera entre les termes extrêmes de 700, 750, peut-être 800 millions.

Je soutiens que ces chiffres et ces assertions sont irréfragables; je les ai pris dans le budget même. Eh bien, Messieurs, la question est là tout entière. (*Mouvement.*) Oui, vous avez, pour 1848, 1849, 1850, une dette flottante qui variera entre 700 et 750 millions. Est-ce là, Messieurs, une proportion raisonnable? Je dis que c'est une situation... je n'ose pas la qualifier... une situation des plus imprudentes.

La pratique nous a montré jusqu'ici, dans les temps antérieurs, que la France ne pouvait pas supporter une pareille dette flottante. Je sais bien qu'on ne se figure pas assez exactemant les progrès véritables du temps : cependant il ne faut pas non plus se les exagérer.

Si vous voulez vous reporter vers le passé, je vous rappellerai qu'il y eut, sous la restauration, entre M. de Villèle et M. le comte Roy, une discussion des

plus vives, dans laquelle je me hâte de dire par impartialité que M. de Villèle avait raison, selon moi du moins; discussion qui s'était élevée à propos d'une dette flottante de 250 millions. M. le comte Roy, qui était un financier distingué, disait que c'était une haute imprudence que d'avoir une pareille dette flottante. Selon moi, ce n'était pas exact; je crois que la France pouvait même alors supporter davantage.

J'ai vu ici une discussion des plus véhémentes, je dirai même des plus calomnieuses, en 1831, entre M. Laffitte, M. Humann et M. le baron Louis, sur une dette flottante de 400 millions. Pour moi, je croyais que la France pouvait porter ce fardeau. Mais arriver tout à coup, pour avoir peut-être un peu méconnu la marche du temps, arriver tout à coup à croire qu'on peut supporter 700 à 800 millions de dette flottante, c'est beaucoup trop. Je dis que, si les autres allaient beaucoup trop lentement dans leurs appréciations, vous allez, vous, beaucoup trop vite.

Je prends ici pour juge M. le ministre des finances, et j'invoque sa déclaration d'hier. Il a dit hier qu'une dette flottante de 600 millions était le terme au delà duquel il ne fallait pas aller. Et pourquoi disait-il cela? Parce qu'on lui faisait le reproche, qui, à mon avis, n'était pas suffisamment fondé, d'avoir contracté un emprunt. Il disait : « J'allais dépasser le chiffre de 600 millions, et on ne peut pas prudemment s'exposer à avoir une dette flottante de plus de 600 millions! » M. le ministre des finances l'a dit hier, sa parole n'a

pas besoin d'être justifiée; mais je pourrais donner une simple explication qui ferait comprendre à quel point il avait raison.

Les correspondants du trésor, et c'est pour cela que j'ai donné cette définition, un peu longue peut-être, de la dette flottante, les correspondants du trésor vous fournissent environ 300 millions de ressources, à condition, toutefois, que l'état des affaires soit favorable. Je ne crois pas que les caisses d'épargne menacent d'un désastre; j'espère que non. Mais enfin vous les avez vues tantôt à 120 millions, tantôt à 80 millions. Les départements et les communes n'ont beaucoup de fonds déposés chez vous que lorsqu'ils font beaucoup de travaux. S'ils en font moins, les encaisses diminuent. Cette ressource de 300 millions que vous avez aujourd'hui pourrait se trouver singulièrement atténuée dans certaines circonstances. Il ne serait donc pas sage de compter sur plus de 300 millions. A l'heure qu'il est, vous en avez 320.

Quant aux bons royaux, vous trouvez vous-mêmes que vous en avez une forte somme à l'heure qu'il est, et le commerce se plaint aussi de cette somme, parce que les fonds en vos mains ne sont plus entre les mains de l'industrie. Vous n'en avez pourtant que pour 284 millions.

Or, pour couvrir une dette flottante de 600 millions, il vous faut 300 millions des correspondants du trésor, 300 millions de bons royaux, et on touche par conséquent à la limite extrême.

Je ne nierai pas toutefois que, dans un moment très difficile, on ne puisse ajouter 50 millions de bons royaux; mais je répète que, lorsqu'on est à 600 millions de dette flottante, on a atteint les limites raisonnables.

Mais, maintenant, à quelle condition a-t-on 600 millions de dette flottante, c'est-à-dire 300 millions de bons royaux? A la condition d'avoir tous ses moyens paralysés. Quand vous avez 600 millions de dette flottante, 650 millions si vous voulez, tous vos moyens sont absorbés d'avance.

Quelle est la ressource ordinaire du trésor dans un événement, je ne dirai pas extraordinaire, désastreux, mais difficile, qui exige un demi-armement, quelle est la ressource du trésor? Ce sont les bons royaux. Supposez qu'un événement exige des précautions, de quelque nature que ce soit, une émission de bons royaux serait, je le répète, votre unique moyen d'y pourvoir. Eh bien, vous voilà, pendant plusieurs années, dans cette situation, où, ayant excédé les proportions raisonnables de la dette flottante, si un besoin imprévu survenait, vous auriez les mains liées. Cela est incontestable.

Ne supposez pas d'événement, la situation reste celle-ci : une dette flottante dont vous avez excédé les limites raisonnables, aux charges de laquelle vous ne pouvez suffire qu'en ajournant des dépenses, et en les ajournant d'une année sur l'autre, par des expédients qui sont du reste assez faciles, mais à la con-

dition de retrouver, en 1849, la charge que vous aurez ainsi reportée de 1848 sur 1849; de plus, le crédit paralysé pour deux ans, car vous avez un emprunt qui ne sera achevé qu'en vingt-cinq mois; de plus encore, les compagnies dont le crédit sera aussi obéré que le vôtre, car, tandis que vous demanderez au public 140 millions en 1848, 110 millions en 1849, les compagnies seront obligées, elles, de lui demander 150 millions chaque année, de façon que, quand vous aurez demandé en moyenne 150 millions, les compagnies en demanderont autant, ce qui fera 300 millions par an à obtenir du crédit. Ainsi, à côté d'une dette flottante de 600 à 700 millions, excédant déjà les limites de la prudence, vous tirerez 120 à 130 millions par l'emprunt, et les compagnies, de leur côté, seront obligées de se procurer 150 millions, tout cela concurremment, car votre dette flottante, qui est actuellement de 600 millions, excéderait, si vous ne faisiez pas ces emprunts, 7 à 800 millions.

Je ne crois pas qu'aucune de ces assertions puisse être infirmée.

Ainsi, même en ne supposant aucun événement, vous aurez, pendant plusieurs années, une dette flottante excessive, et deux absorptions de capitaux nécessaires, indispensables, une par l'État, une par les compagnies. Voulez-vous savoir quelle est la cause de la crise commerciale? La voilà. (*Mouvement.*)

Telle est la conséquence de ce que j'ai appelé, moi, les folies de la paix, et de ce que M. le président du

conseil a appelé, lui, les témérités de la paix! Avec l'apparence de satisfaire tous les intérêts, de couvrir le pays de biens, en réalité vous détournez les capitaux de leur cours naturel, vous les arrachez à l'industrie, vous les arrachez au commerce, aux fabricants, aux banquiers, à tous ceux qui en ont besoin. (*Très bien! Très bien!*)

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'assez peu versé, permettez-moi de vous le dire, d'assez peu versé dans la connaissance de la société, pour croire qu'il y a des réservoirs cachés, desquels on peut, par des procédés plus ou moins ingénieux, tirer 3, 4 ou 500 millions par an? Est-ce que vous croyez que la société a des capitaux qu'elle vous cache? qu'elle les fait sortir de son sein quand vous savez leur adresser des appels plus ou moins flatteurs, plus ou moins séduisants? Pas du tout. La société n'a pas de capitaux qu'elle cache ainsi dans des réservoirs souterrains. Quand vous attirez vers les travaux publics 300, 400, 500 millions par an, où les prenez-vous? Dans toutes les autres industries.

Au banc des ministres. — Dans les économies!

M. Thiers. — Messieurs, tous les hommes d'affaires, sans exception, vous déclareront que, si les capitaux ne manquent ni à la banque ni au trésor, dans ce moment, grâce à l'appel que leur font les bons royaux, ils manquent dans toutes les industries, par suite de ce fait incontestable, qu'il n'y a pas deux réservoirs de capitaux, si je puis me servir de ce mot,

et que, quand on les appelle fortement d'un côté, on les détourne de l'autre. Je crois ces vérités incontestables.

M. Émile de Girardin. — Tout cela est contesté!

M. Thiers. — Si cela est contesté, je plains ceux qui le contestent; cela n'accuse pas chez eux un grand esprit d'observation.

M. Émile de Girardin. — Je demande la parole! (*Ha! Ha! — Bruit.*)

M. Thiers. — On aura beau contester, je défie qui que ce soit connaissant la marche des finances, je le défie de soutenir qu'on peut, sans danger, enlever tous les ans 300 millions au pays. (*Interruption.*)

Plusieurs voix. — On ne les enlève pas!

M. Thiers. — Messieurs, je vous prie de croire que, dans une question aussi grave, je n'emploie pas des termes sans avoir réfléchi à leur portée.

Quand je dis que vous enlevez chaque année 300 millions au pays, je ne dis pas que c'est pour les jeter dans un précipice, dans un abîme sans fond; je ne dis pas une telle chose. (*Mouvement.*)

Que tous les économistes de cette Chambre qui discutent en ce moment entre eux veuillent bien me permettre d'achever ma pensée; ils verront qu'elle est parfaitement juste. Je dis que jamais, avant ce jour, on n'avait imaginé que le capital des économies de la France fût de 300 millions par an. Non, je le répète, jamais, avant ce jour, on ne l'avait cru. (*Mouvements divers.*)

M. Mauguin. — C'est juste ! C'est juste !

M. Thiers.—Il y a trente ans que j'entends discuter cette question, que je l'ai discutée moi-même avec les hommes les plus capables et les plus renommés en cette matière, et je n'ai jamais entendu dire qu'on pût, sans inconvénient, emprunter 100 millions tous les ans. Eh bien, aujourd'hui, à côté d'une dette flottante que j'ai définie, dont j'ai donné la valeur, à côté de cette dette flottante, vous prétendez opérer par l'État ou par les compagnies un emprunt de 300 millions tous les ans.

Cela doit durer plusieurs années. Supposez la paix que M. le ministre tient dans ses mains, comme il l'a dit, dont il dispose, dont il est le maître (*rires*) ; supposez la paix, et pendant plusieurs années votre situation est telle que je l'ai décrite : un budget ordinaire en déficit, soldé tous les ans, jusqu'ici du moins, avec les réserves de l'amortissement, lesquelles auraient dû être consacrées au budget extraordinaire ; un budget extraordinaire soldé avec des réserves futures, et, en attendant, avec la dette flottante ; enfin la dette flottante, diminuée de temps en temps par un emprunt, mais restant, même après cet emprunt, au-dessus des limites de la prudence.

Vous vous demandez pourquoi, depuis dix-huit mois, toutes les valeurs sont dépréciées ; pourquoi, quand vous leur donnez pour les soutenir une nouvelle favorable d'un moment, elles ne remontent pas ? La cause en est là ; c'est que les capitaux, par l'abus

qu'on en a fait, sont devenus très rares ; ils manquent non seulement aux travaux publics, mais ils manquent à la société et à l'industrie. Vous avez voulu tout faire à la fois ; vous avez voulu accomplir une chose qu'on n'avait jamais vue, jamais imaginée, jamais essayée. Vous n'avez pas la puissanee, quelle que soit votre confiance, quelles que soient vos illusions, vous n'avez pas la puissance de changer la nature des choses. De plus forts, de plus grands que vous, ne l'ont pas pu. Vous ne le pourrez pas davantage, quels que soient les mots dont vous couvriez votre politique. Que vous l'appeliez la paix, la conservation, l'ordre par excellence, vous ne changerez pas les conditions de la société.

Il y a dix ans, on croyait qu'on ne pouvait demander au pays autant de ressources à la fois sans l'appauvrir. Vous n'avez pas créé les ressources qu'il n'avait pas alors. Que vous dépensassiez 50 millions de plus, je le comprendrais ; mais, quand vous voulez aller de 100 millions à 300 millions, et cela à côté d'une dette flottante aussi énorme, je dis que le mot de témérité ne suffit plus pour qualifier votre conduite, qu'il faut un mot plus sévère, et que ce mot, mon respect des convenances m'empêche de l'apporter à cette tribune.

Jusqu'ici je me suis placé dans toutes vos suppositions avec une complaisance parfaite, pour ne pas créer des contestations de détail. Ainsi, vous m'avez dit que vous aviez la conviction qu'en 1849 les ressources de l'amortissement seraient libres : je ne le

crois pas, mais je vous l'accorde. Vous m'avez dit qu'il n'y aurait pas de difficultés politiques. Je ne le crois pas, mais je vous l'accorde. Il n'en est pas moins vrai que, pendant cinq, six, sept ou huit ans, vous aurez placé le pays dans une gêne des plus embarrassantes. Mais supposez le moindre événement, et alors quelle situation ! Assurément, sans être des oiseaux de mauvais augure, sans être des alarmistes, sans être des esprits qui cherchent partout le désordre, et qui le prévoient parce qu'ils le désirent, on est fondé à croire, dans l'état de l'Europe, que des événements peuvent surgir ; et, bien que M. le ministre des affaires étrangères passe pour un ministre très confiant, qui regarde les événements, comme le disent ses amis, avec une sérénité constante, je le défierais, avec sa sérénité, de venir dire que l'Europe est dans un tel état qu'on n'ait pas un événement à craindre. Et alors à quels expédients ne seriez-vous pas condamnés pour sortir de la situation où l'on a placé vos finances! Sans doute la France est assez riche, assez dévouée, pour suffire à toutes les situations; mais quel embarras ne lui aurait-on pas créé par une gestion financière aussi coupable et aussi aveugle !

On croit tout terminer en nous disant : Nous sommes le ministère de la paix. Vous êtes le ministère de la paix! vous disposez des événements! Ah! si vous en disposez depuis une année, vous êtes bien coupables! (*Vive approbation à gauche.*) Comment! vous disposez des événements, et c'est vous qui avez fait l'année qui

vient de s'écouler? Non, ce n'est qu'une vanterie; vous seriez trop criminels si vous en disposiez. (*Nouvelle approbation à gauche.*)

Vous avez pu vous appeler le ministère de la paix; mais, depuis les mariages espagnols, vous n'êtes plus le ministère de la paix. Si vous y regardez de près, vous reconnaîtrez que la crise a commencé depuis une année. Elle a commencé le jour où vous avez abandonné la vieille politique de ce gouvernement, politique tantôt bien, tantôt mal pratiquée, mais constante, politique qui vous rapprochait de la grande puissance constitutionnelle avec laquelle on pouvait agir utilement sur le monde! La crise a commencé le jour où, pour une cause qui n'était ni nationale ni vraiment politique, vous vous êtes séparés de l'Angleterre, choisissant le moment où le monde devait le plus désirer que l'alliance des pays libres se maintînt. Ce jour-là vous n'avez plus été le ministère de la paix; et, quand vous prenez ce titre, vous l'usurpez.

Ainsi, quand vous vous appelez le ministère de la prospérité publique, l'état de nos finances vous répond. Quand vous vous appelez le ministère de la paix, nous vous citons l'Espagne, l'Italie, la Suisse. Et, si c'est pour nous rassurer sur l'état de nos finances que vous prétendez vous parer de ces titres, je quitte cette tribune profondément alarmé. (*Très bien! Très bien!*)

(*L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues. Une*

longue agitation succède à ce discours. La séance reste suspendue pendant trois quarts d'heure.)

Ce fut le ministre de l'intérieur, M. Duchâtel, qui répondit à M. Thiers. Il fit observer que, bien que chargée, la situation financière ne devait pas cependant inspirer les appréhensions exprimées par le préopinant, et qu'avec de la prudence et de la vigilance on pourrait sans péril mener à bonne fin les grandes entreprises commencées. Depuis 1840 les dépenses du budget ordinaire ne s'étaient accrues que des crédits nécessaires pour solder les intérêts des emprunts contractés, et, parmi ces dépenses, il n'en était pas une seule qui fût susceptible de diminution, à moins qu'on ne voulût réduire l'effectif de l'armée et de la marine, mesures auxquelles sans doute M. Thiers ne donnerait pas son assentiment. Quant au budget extraordinaire, tous les partis étaient responsables du développement qu'il avait pris. En effet, tous avaient voulu que la France fût mise en état de défense et que sa marine fût restaurée; tous avaient voulu la doter de canaux, de chemins de fer, ne pas rester, à cet égard, en arrière des autres nations, et, comme ces travaux ne pouvaient être faits avec les seules ressources ordinaires, il avait fallu emprunter et augmenter la dette flottante. Mais en 1854 tout serait fini : les 1,600 millions qu'aurait empruntés l'État ne figureraient alors au budget que pour la somme d'intérêts qu'il aurait à payer à ses créanciers, et l'accroissement de la richesse publique, en augmentant les revenus du Trésor, donnerait largement les moyens de subvenir à cette dépense.

M. Thiers fit à ce discours la réplique suivante :

Je ne veux pas, Messieurs, retenir la Chambre trop longtemps. Si elle daigne m'accorder quelques instants

encore (*oui! oui!*); je tâcherai de serrer de plus près la question qui nous occupe.

Si cependant la Chambre est fatiguée maintenant, et qu'elle veuille renvoyer à demain...

Plusieurs voix. — A demain! A demain!

D'autres voix. — Non! Non! Parlez!

M. Thiers. — Je ferai ce qui conviendra le mieux à la Chambre. (*A demain! A demain! — Non! Non! Parlez!*)

Si ce qu'a dit hier l'honorable M. Dumon, si ce que vient de répéter aujourd'hui l'honorable M. Duchâtel est vrai, nous sommes assurément dans une situation financière excellente. Il y a tout au plus un embarras momentané, mais la situation au fond est très bonne.

Je demande alors comment il se fait que le pays éprouve une détresse très réelle, quoi qu'on en dise. (*Réclamations au centre.*) Je demande pourquoi toutes les valeurs sont tellement dépréciées, que ce qui valait 900 fr. l'année dernière ne vaut plus que 500 fr. aujourd'hui.

Une voix. — C'était trop cher!

M. Thiers. — Vous dites que c'était trop cher ; je vous demanderai compte alors du système d'illusions dont vous êtes les auteurs. (*Nouvelle interruption au centre.*) Comment! des actions se sont vendues sur la place avec votre assentiment, par votre volonté, elles se sont vendues 900 fr.; elles valent 500 fr. aujourd'hui, et vous dites que cela ne signifie rien!

Messieurs, je le demande à tous les hommes du métier, croient-ils que nos finances soient dans un état grave, oui ou non? Y a-t-il quelqu'un dans la commission du budget qui ne croie pas que cet état soit extrêmement inquiétant? Je demande comment on peut concilier cette réalité, malheureusement trop vraie, avec les discours que vous avez entendus hier et aujourd'hui.

Une voix à droite. — C'est la politique.

M. Thiers. — La politique! Ce n'est pas nous qui la faisons apparemment. Mais prenez garde aux reproches que vous allez ainsi faire tomber sur la tête des ministres que vous soutenez! (*Mouvement.*)

Comment! la gestion financière serait excellente, et la politique serait tellement mauvaise que les valeurs tomberaient à ce degré! Ce ne serait donc pas la gestion financière, ce serait la politique qui aurait mis la place dans l'état où nous la voyons! (*Approbation et rires à gauche.*) Songez-y bien, l'explication serait terrible pour vous. Mais savez-vous ce que je crois? Je crois que la politique n'est pas bonne ; mais elle n'est pas seule coupable. La finance est coupable aussi ; elle est pour une grande partie dans les embarras que vous éprouvez.

Maintenant, quant à la dette flottante, qu'ai-je dit? Que le budget ordinaire était dans un déficit constant depuis plusieurs années. On répond : Cela finira. Soit! Mais quelles raisons apporte-t-on pour nous le faire espérer? On dit que les recettes augmenteront comme

elles ont augmenté tous les ans. Je l'accorde, bien libéralement à la vérité, car l'année dernière elles ont présenté un déficit de 18 millions. (*Mouvement.*) Je n'ai pas interrompu M. Duchâtel. J'aurais voulu cependant lui répondre tout de suite sur la dette flottante ; je ne l'ai pas fait par égard pour lui, et parce que d'ailleurs il était propriétaire de la parole. (*On rit.*) Veuillez donc m'écouter jusqu'au bout.

Quelles sont les raisons qu'on nous a données pour prouver que le budget ordinaire sera, cette année, en équilibre? Des espérances. Vous me dites de m'en rapporter aux faits; eh bien, rapportez-vous-en aux faits aussi. L'année dernière il y a eu un déficit de 18 millions. Si vous aviez suivi les règles ordinaires, vous auriez pris cette année pour base de vos évaluations, et vous auriez présenté un budget en déficit. Mais vous n'avez pas fait ce qui est d'usage; vous n'avez pas pris la dernière année pour base de vos évaluations ; vous avez pris une base hypothétique, et vous y avez encore ajouté 20 millions. Voilà comment vous êtes arrivés à présenter un budget en équilibre. A la bonne heure ! la prospérité publique vous obéira, et moi aussi. Il y aura une augmentation, dans les recettes, de 60 millions, si vous voulez; je vous prodiguerai les hypothèses tant qu'il vous plaira. Mais enfin ces hypothèses ne se sont pas encore, jusqu'ici, réalisées. Votre équilibre financier n'est donc qu'une supposition gratuite, et invraisemblable si l'on s'en rapporte à ce qui s'est passé dans les dernières années.

Vous ajoutez que la dette flottante ne sera que de 600 millions : je trouve davantage, d'après vos propres tableaux. Vos chiffres sont-ils menteurs? Voici un tableau que j'ai extrait des trois volumes publiés par M. Dumon. Interrompez-moi si je suis inexact, car je veux arriver à la vérité. M'accordez-vous ceci, qu'à la fin de 1848 aucun des travaux exécutés en vertu de la loi de 1842 ne sera payé, puisque les réserves de l'amortissement auront été entièrement consacrées aux découverts des budgets ? Cela est-il vrai?

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Et l'emprunt?

M. THIERS. — Attendez : je vais arriver à l'emprunt. Je répète ma question. Est-il vrai, oui ou non (qu'on m'interrompe si je me trompe), est-il vrai, oui ou non, qu'à la fin de 1848 aucune partie des travaux faits sur la loi de 1842 ne sera acquittée? On ne peut évidemment pas le nier.

Eh bien, voici ce que je trouve dans un tableau que j'ai détaché d'un des volumes distribués, page 78. Il sera dû, à la fin de 1848, 676 millions pour les travaux de 1842. (*C'est vrai! C'est vrai!*) Ces travaux ne seront pas liquidés, j'en conviens, mais ils seront dus. En janvier, février, mars de l'année 1849, vous serez exposés tous les jours à voir les exécuteurs de ces travaux venir avec leurs créances réclamer leur payement. J'accorde, je le répète, que ces créances ne seront pas toutes liquidées, mais elles seront dues à la fin de 1848.

Maintenant vous me dites : Et l'emprunt? Oui, je

vous accorde les ressources provenant de l'emprunt. Eh bien, l'emprunt aura donné, à la fin de 1848, 140 millions. Et les remboursements des compagnies (voyez combien je suis loyal et de bonne foi), vous les avez évalués à 18 millions, je les évalue à 50 millions. Je suppose que les compagnies vous donneront 50 millions, c'est peu probable ; mais enfin soit ! Les 140 millions de l'emprunt et les 50 millions des compagnies feront 190 millions. Déduisez cette somme des 676 millions qui seront dus, il reste la somme de 486 millions. Il y a ensuite l'ancienne dette flottante de 256 millions ; ce qui porte le total à 742 millions.

M. Laplagne, l'année dernière, a parlé des encaisses comme une nouvelle charge de la dette flottante. M. le ministre des finances doit me comprendre : il faut que les payeurs aient des fonds chez eux ; il faut que le caissier de l'administration centrale ait des fonds. Vous avez des fonds en Afrique, attendant le moment des dépenses. M. Laplagne a évalué à 50 millions les encaisses : 50 millions ajoutés aux 742 millions faisaient bien les 800 millions dont j'ai parlé. Comme il pourrait y avoir 40 à 50 millions non liquidés, il reste donc 750 millions. Je ne commettais donc pas une erreur, j'étais vrai quand je parlais d'une dette flottante de 700 à 800 millions. Si tous les chiffres du budget sont exacts, il est évident qu'à mesure que vous avancerez dans la confection des travaux publics, la réserve de l'amortissement étant inférieure à la somme dépensée chaque année, il est évident, dis-je, que la dette devra

s'accroître, jusqu'au jour où, les travaux étant achevés, les réserves de l'amortissement, agissant avec toute leur puissance contre la dette flottante, qui ne s'accroîtra plus, devront la diminuer. Mais je dis qu'on ne peut pas contester, à moins qu'on ne nous ait trompés dans les chiffres qu'on a imprimés, qu'on ne peut pas contester que la dette flottante sera d'environ 700 millions au moins, pendant deux ou trois ans : je n'oserais pas dire le nombre des années.

Il reste donc vrai que la dette flottante s'élève au delà des proportions raisonnables; je dis raisonnables parce qu'elle est dans une disproportion trop grande avec tous les précédents. J'ajoute que cela s'aggrave en se rencontrant avec une absorption annuelle et trop considérable des capitaux. Il paraît que mon expression n'avait peut-être pas une rigueur assez grande pour satisfaire tous les hommes qui s'occupent ici d'économie publique, et l'on a abusé d'une expression que j'avais employée. Quand j'ai dit absorption de capitaux, je n'ai pas voulu dire qu'on dépouille les personnes qui ont des capitaux, qu'on les leur enlève malgré elles, et qu'on les jette dans un abîme. Ce que j'ai voulu dire, le voici.

La société, tous les ans, a un capital d'économie. (*C'est cela!*) Permettez-moi, afin d'être clair, de prendre un individu pour exemple. Je demande pardon de prolonger le débat. (*Parlez! Parlez!*) Supposez un individu qui gère bien ses affaires, et qui gagne 100,000 francs par an: il en dépense 80,000, et il en

économise 20,000 ; c'est là son capital d'économie. Ces 20,000 francs lui restent à la fin de l'année, et il les place. Prenez la société tout entière : je suppose que le capital d'économie soit de 100 millions. Quand c'est à ce capital d'économie que vous vous adressez, quand ces 100 millions, acquis par le travail de l'année, se trouvent disponibles, et que vous les employez pour des besoins extraordinaires, quand c'est ainsi que vous agissez, vous ne nuisez pas à d'autres industries, je le sais bien. Mais, si vous prenez au delà du capital d'économie, au delà des 100 millions (je le suppose, ce capital, de 100 millions, et je m'expliquerai tout à l'heure sur ce chiffre), si vous allez au delà de ce capital de 100 millions, c'est en enlevant aux diverses industries les capitaux dont elles ont besoin, c'est en créant la gêne qui existe aujourd'hui. On me dit que ce sont là des dépenses productives. Mais prenez-y garde, ce sont des déplacements aussi, car, lorsque vous prenez aux industries régulières déjà établies, aux filateurs de coton, aux fabricants de drap, aux maîtres de forges, aux entrepreneurs enfin de toutes espèces d'industries, quand vous leur prenez les capitaux pour les porter sur les grandes routes, où vous attirez des ouvriers qui n'y étaient pas, savez-vous ce que vous faites ? Vous produisez des déplacements déraisonnables. J'ai vu dans mon département les ouvriers manquer à l'agriculture ; pourquoi ? Parce qu'on les transportait sur les canaux, sur les chemins de fer ; et puis, pour faire la moisson, on ne trouvait plus de bras. (*C'est vrai !*) Comment

cela s'explique-t-il? C'est que vous aviez transporté les capitaux des industries existantes dans des industries nouvelles; c'est que vous les aviez portés sur les grandes routes. Voilà la véritable situation. Et voulez-vous savoir pourquoi, l'année dernière, lorsque l'on éprouvait des embarras à l'occasion des subsistances, lorsque l'on était obligé de payer les blés achetés à Odessa et sur les bords de la Baltique, voulez-vous savoir l'une des causes de la rareté du numéraire à Paris? C'est que, par suite de ces entreprises, à cause des ateliers établis sur les grandes routes, il y avait des entrepreneurs qui demandaient aux receveurs particuliers et aux receveurs généraux des sommes de 20, de 40, de 50,000 francs pour le service des ateliers formés sur les routes.

Vous venez dire que vous avez fait la grandeur du pays... Grandeur! grandeur! (*Rires à gauche. — Rumeurs au centre.*) Grandeur!... quel mot à prononcer dans ce temps-ci, avec une telle manière de gouverner!

Savez-vous ce que vous avez fait! Vous avez fait, selon moi, une chose violente et sans mesure. Vous avez voulu tout à coup enlever aux industries plus de capitaux qu'on ne devait leur en enlever; vous avez déplacé des écus, vous avez déplacé des hommes, pour les transporter sur des routes et y exécuter des travaux extraordinaires. Je dis que ce n'était pas agir sagement, que ce n'est pas ainsi qu'on se conduit, que ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement... (*Bruit au*

centre.) Je dis que ce n'est pas ainsi qu'agit un gouvernement sage, sincère, vrai, car un tel gouvernement ne veut jamais éblouir! Tout gouvernement qui veut éblouir me devient suspect. Je le soupçonne de vouloir autre chose que le bien du pays!

Maintenant laissons là ces définitions, que j'ai données pour expliquer des expressions dont M. le ministre de l'intérieur a abusé, car, en vérité, ces principes d'économie politique sont tellement clairs pour tout le monde, que, sans donner une définition de chaque mot, on devrait s'entendre.

Quant au chiffre de 300 millions, qu'on absorbe tous les ans pour les consacrer à cette industrie nouvelle des travaux publics, ai-je tort de dire que c'est trop, si l'on ne veut appeler à soi que le capital d'économie?

Je ne sais pas ce que les particuliers économisent tous les ans; il n'y a pas d'auteur de statistique, si habile qu'il soit, et il y en a beaucoup en ce temps-ci, il n'y en a pas qui puisse dire au juste quel est le capital d'économie de la société. Nous disons 100 millions, d'autres disent 200 et 300 millions. Il ne faut en croire ni les uns ni les autres. Il ne faut s'en rapporter qu'à l'expérience.

Avez-vous vu, depuis trente ans, emprunter plusieurs années de suite 100 millions? On parle de la restauration. Oui, dans un moment pressant, elle a emprunté, je crois, 400 ou 450 millions. Mais avez-vous vu emprunter tous les ans 100 millions? Quant à

moi, j'ai entendu dire à tous les gens d'affaires que, si pareille chose avait été exécutée, la plus grande détresse en serait résultée.

On me cite ce qui s'est passé cette année. Que s'est-il passé en effet? A la fin de 1847, tout le monde le reconnaît, la crise des subsistances était finie complètement en France; le commerce s'était conduit avec une rare sagesse; il n'y avait pas de crise, et cependant une gêne extraordinaire régnait. Avait-on pris les 300 millions dont je parlais? Pas du tout. Les compagnies avaient pris 150 millions, et vous, sur l'emprunt, vous n'aviez reçu que 25 millions. Ainsi 175 millions pour l'année dernière ont mis la place dans la situation que vous savez. Je n'accuse pas la politique : nous aurons un compte à demander à la politique prochainement; maintenant c'est des finances qu'il s'agit. Eh bien, pour avoir demandé seulement 175 millions cette année, vous avez placé le marché des capitaux dans une véritable détresse.

Et ces compagnies qu'on disait si puissantes, et qui devaient tout faire à la fois!... Car nous avons vu le gouvernement déclarer que l'État serait incapable d'exécuter les grands travaux, qu'il les exécuterait mal; nous avons vu le gouvernement se dépouiller lui-même de cette grande attribution des travaux publics, parce qu'il n'aurait pu faire, disait-il, que des choses limitées, tandis que les compagnies, pour lesquelles il s'agissait seulement de souscrire, mais non de payer, devaient tout accomplir par enchante-

ment! N'avons-nous pas entendu dire, en effet, que les compagnies exécuteraient pour deux ou trois milliards de travaux?

Qu'a-t-il fallu, à la fin de l'année, pour faire tomber cette misérable illusion? (Je dis misérable, par ses conséquences). Il a fallu un peu de gêne, un peu d'inquiétude, et toute cette puissance mensongère s'est évanouie. Une foule de gens ont été ruinés; il y a eu même plus que des ruines : une foule d'honnêtes gens, qui n'auraient jamais songé à spéculer, se sont déshonorés, entraînés par le mouvement général. (*Vive approbation à gauche.*)

Ces puissantes compagnies, quand il leur a fallu, à la fin de l'année, trouver l'une 20, l'autre 30 millions, qu'ont-elles fait? Une pénurie extrême s'est montrée; il a fallu que le trésor les ménageât! On attendait des milliards, et c'était à qui ne payerait pas quelques millions! En présence de ce déplorable résultat, en présence de cette difficulté de trouver dans l'année 175 millions, dont 150 pour les compagnies, 25 pour l'État, vous venez essayer de renouveler des illusions détruites pour excuser le gouvernement!

C'est un grand tort, car vous êtes en présence d'un pays trop enclin aux illusions, auquel on devrait dire sévèrement la vérité, et que chaque parole qui lui donne trop de confiance peut entraîner aux plus grands malheurs. Je sais que je ne le flatte pas le moins du monde en lui tenant le langage que je tiens ici. Mais j'aime mieux lui dire la vérité durement que

le tromper. Cette vérité lui sera désagréable sans doute, mais il faut songer à l'avenir !

Voyez combien cette vérité a de peine à triompher ! Tout à l'heure, quand je vous révélais, en m'appuyant sur des chiffres incontestables, des réalités malheureusement fort tristes, vous m'écoutiez avec patience, avec égard. Mais aussitôt qu'un ministre vient restaurer vos illusions, vous apporter des faussetés qui raniment votre funeste confiance, vous applaudissez. Tant vous aimez à vous confier dans l'avenir, tant il vous plaît d'entendre ce qui vous flatte, tant il vous déplaît d'entendre ce qui vous contrarie ! Je ne m'en plains pas. C'est le cœur humain ; mais cela ne devrait-il pas vous révéler votre faiblesse et les dangers auxquels elle vous expose ? (*A gauche : Très bien ! Très bien !*)

Moi je m'adresse à tous les hommes de bonne foi et de sens : qu'ils me répondent ! Y a-t-il quelqu'un ici, excepté les ministres, qui croie que les finances sont en bon état ? Non, il n'y a personne qui ose le soutenir. Toutes les fois que nous sommes hors d'ici, hors de cette scène théâtrale, et que nous nous trouvons dans l'intimité, nous ne recueillons que des aveux fort tristes ; et, quand nous rentrons ici, nous n'entendons de nouveau que des paroles fastueuses. Ce n'est pas là la vérité ; la vérité est du côté de ceux qui viennent vous dire sévèrement qu'on ne fait rien qu'avec le temps, avec la prudence, avec la patience.

Vous nous parlez des travaux dont vous avez voulu doter le pays. Mais qui vous reproche d'avoir songé à

suivre le mouvement général de la civilisation? Personne. Il s'agit seulement de savoir s'il était possible de tout exécuter à la fois. Vous nous dites : Songez aux rivières, aux ports, aux canaux, aux routes royales, aux chemins de fer!... Si je voulais parcourir l'énumération de toutes les choses utiles à faire, il faudrait plusieurs heures. Je sais bien que les travaux proposés étaient utiles, qu'il ne s'agissait plus de recommencer l'inhumanité de Louis XIV, et de faire mourir une armée de la fièvre pour construire des palais. Non! je sais bien que le maître n'est plus en haut, qu'il est en bas. Mais ce nouveau maître, vous le flattez aussi complaisamment qu'on flattait l'autre. Vous lui avez promis qu'on exécuterait tout à la fois... (*Vive sensation.*)

Eh bien, vous venez de recevoir des événements un éclatant démenti. Vous avez voulu exécuter à la fois tout le réseau des chemins de fer; vous avez prétendu qu'en vous adressant aux compagnies les milliards arriveraient; et moi je répondais à M. le ministre des travaux publics que les compagnies n'avaient pas plus de puissance que l'État; que le réservoir dans lequel elles devaient puiser était le même que celui où l'État puisait, et que ce réservoir serait bientôt à sec. Eh bien, qu'est-il arrivé? Jugez-en par le résultat.

Voyez dans quelle situation se trouvent aujourd'hui les compagnies. Les unes ont été obligées de résilier leurs contrats; les autres sont à vos portes, elles vont vous demander ou la résiliation de leurs

contrats ou de nouveaux sacrifices. Quelques autres poursuivent leurs travaux, parce qu'elles sont engagées avec les actionnaires et avec l'État, et que, dans cette situation, elles n'osent pas reculer; mais elles n'ont dans leurs mains que des valeurs dépréciées.

Je ne veux pas effrayer le pays par le tableau qu'offre cette dépréciation. J'espère que la situation s'améliorera, que ces valeurs se relèveront. Je reconnais que les actions sont arrivées aujourd'hui dans des mains sérieuses. Mais par quel trajet ont-elles passé pour y arriver? Elles y sont arrivées en laissant derrière elles des ruines et des catastrophes.

Quant au résultat, sous le rapport de l'achèvement des travaux eux-mêmes, le voici. Vous avez des travaux commencés partout. Mais le grand travail national, celui qui aurait été si utile à la défense du pays et à l'aliment du peuple, qui aurait fait arriver le blé d'Odessa dans toutes les parties de la France, qui aurait relié la Méditerranée à l'Océan, ce chemin de Dunkerque à Paris, de Paris à Lyon, de Lyon à Marseille, n'est pas fait, et vous l'attendrez peut-être encore bien des années. Vous n'avez pas voulu que les intérêts particuliers attendissent, et c'est l'intérêt général qui est condamné à attendre. (*Très bien!*)

Je ne veux pas retenir plus longtemps la Chambre, je ne veux pas la fatiguer plus longtemps de cette discussion; mais vous avez parlé dans le discours de la couronne, et l'on parle dans le projet d'adresse, de l'Angleterre et de la France, pour les comparer l'une

à l'autre. Ah! Messieurs, si je voulais poursuivre cette comparaison, si je vous montrais en Angleterre le pays commettant des fautes sans nombre, et le gouvernement n'en commettant aucune; en France, au contraire, le pays plein de sagesse, ne commettant aucune faute, et son gouvernement les commettant toutes; si je poursuivais cette comparaison, vous vous récrieriez... (*Vive approbation à gauche.—Rumeurs au centre.*) Mais je m'arrête, et je me borne à vous dire : Nous pouvons en France nous enorgueillir beaucoup de la conduite du pays, mais bien peu de celle de notre gouvernement! (*Vive approbation à gauche. — Bravo! bravo! — Applaudissements.*)

CXLIV

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

(AFFAIRES D'ITALIE)

PRONONCÉ LE 31 JANVIER 1848

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

A Rome, les choses n'avaient pas marché aussi vite qu'on l'avait d'abord espéré. Bien qu'animé des meilleures intentions, le pape, effrayé tout à la fois par l'irritation et les menaces du parti absolutiste opposé à toute réforme, et par les prétentions et les exigences du parti révolutionnaire, s'était borné à décréter l'organisation d'une garde civique pour l'armement de laquelle la France avait fourni 8,000 fusils, la publication du budget romain, la création d'une municipalité pour la ville de Rome, l'établissement de chemins de fer, la nomination d'une commission chargée d'examiner les réformes à introduire dans l'administration de la justice, et enfin la création d'une consulte dont les membres, choisis par le saint-siège sur une liste de candidats désignés par les provinces, devaient donner leur avis sur les affaires temporelles de l'État. Le grand-duc de Toscane et le roi de Piémont avaient été plus loin dans leurs concessions, et avaient accordé les institutions parlementaires. Quant à l'Autriche, pour laquelle réforme signifiait fin de sa domi-

nation en Italie, elle avait augmenté les forces qu'elle entretenait dans le Milanais, de 25,000 hommes, en vue de réprimer les intentions insurrectionnelles qui pourraient s'y produire, et de venir en aide aux ducs de Parme et de Modène, qui avaient réclamé son concours; elle avait même, pendant quelques jours, caserné 1,000 hommes dans la ville de Ravenne, possession pontificale, sous prétexte que le château de cette ville, où elle tenait garnison, ne pouvait les contenir. Enfin le roi de Naples, tout aussi résolu dans les idées de résistance que la cour de Vienne, et plus absolutiste encore s'il était possible, venait de faire bombarder la ville de Palerme où avait éclaté une rébellion.

Le roi Louis-Philippe, sans parler d'une façon spéciale de ces événements, s'était borné à y faire allusion dans son discours d'ouverture de la session de 1848 par la phrase suivante : « J'espère que les progrès de la civilisation générale s'accompliront partout de concert entre les gouvernements et les peuples sans altérer l'ordre intérieur et les bonnes relations des États. »

Le paragraphe du projet d'adresse de la Chambre des députés, en réponse à ce passage du discours royal, était plus explicite : « Nos sympathies et nos vœux, y était-il dit, suivent ces souverains et ces peuples qui marchent de concert dans une voie nouvelle avec une prévoyante sagesse, dont l'auguste chef de la chrétienté leur a donné le touchant et magnanime exemple. »

M. de Lamartine prit le premier la parole sur ce paragraphe pour reprocher au gouvernement de s'être laissé constamment guider, dans sa conduite à l'égard de l'Italie, par la pensée de ne rien faire qui pût contrarier l'Autriche, et il cita des fragments de dépêches dont l'objet était de modérer le pape plutôt que de l'encourager dans ses projets de réforme. Aussi le saint-père n'avait-il fait que des concessions administratives, la plupart sans portée, et qui

avaient été une vraie déception pour ses sujets et pour tous les libéraux italiens.

M. Guizot répondit que la base de la politique étrangère du gouvernement, en Italie comme ailleurs, avait été et serait toujours le respect des droits acquis et celui des faits constatés et reconnus; qu'au milieu de la fermentation qui régnait dans la Péninsule, l'indépendance des États italiens avait fait des progrès considérables; que la France y avait aidé et concouru dans la mesure de ses convenances politiques et des désirs de ces États eux-mêmes, et que le cabinet de Vienne, bien qu'il les vît s'accomplir sans plaisir, avait jugé prudent de ne pas y porter obstacle; que, d'ailleurs, les cabinets européens, y compris celui de Londres, n'auraient pas permis un changement territorial en Italie, et que, si la France y avait encouragé le parti révolutionnaire, elle aurait risqué de voir les quatre grandes puissances se coaliser de nouveau contre elle.

A ces mots, M. Thiers demanda la parole et prononça la réplique suivante :

Messieurs,

Je viens, à mon tour, vous entretenir des affaires de l'Italie, et je ne puis me défendre d'une vive émotion en songeant aux souffrances de cette noble contrée, qui se débat en ce moment sous la main de maîtres impitoyables.

Je sais que nos discours peuvent avoir au delà des Alpes un grand retentissement. Je sais que nous devons veiller sur nos paroles, et nous garder d'ajouter

de nouveaux ferments à l'incendie qui menace d'embraser la péninsule italienne. Mais il y a, Messieurs, une chose qui serait plus fâcheuse, plus dangereuse que les paroles les plus imprudentes, ce serait le silence qui, de notre part, accuserait une indifférence funeste.

L'Italie malheureusement, l'Italie doute de nos sentiments pour elle. Lorsqu'elle a besoin d'espérance, ce n'est plus vers nous que se tournent ses regards. C'est un malheur pour elle, c'est un malheur pour nous. (*Très bien!*) Il importe qu'elle ne doute pas de nos sentiments; il importe qu'elle sache que ses souffrances, que ses espérances, rencontrent parmi nous d'ardentes sympathies. (*Très bien!*)

Je voudrais que ma voix eût une force qu'elle n'a pas, pour dire aux Italiens : La France vous aime; elle vous aime comme une contrée longtemps associée à ses destinées. Non pas que, dans cette affection, il entre rien de l'ambition qui nous a dévorés il y a cinquante années! Non, Messieurs; lorsqu'il y a cinquante ans nous avons voulu posséder l'Italie, c'était un tort. Ce tort était sans doute excusable, parce que la posséder alors c'était l'affranchir. D'ailleurs, à l'invasion de notre sol tentée par l'Europe, nous avions répondu par la conquête, et l'immense empire qui s'étendait de Rome à Hambourg n'était qu'une grande représaille de la célèbre convention de Pilnitz. Mais ces temps ne sont plus; il faut que l'Italie sache que la France lui souhaite d'être indépendante, libre et heureuse.

(*M. Odilon Barrot et autres voix de la gauche : Très bien ! Très bien !*)

M. Thiers. — Heureuse ! Messieurs, ce mot fait un bien triste contraste avec sa situation présente. Avant de vous parler politique, je ne puis m'empêcher de vous parler humanité.

Vous savez ce qui se passe à Palerme ; vous avez tous tressailli d'horreur en apprenant que, pendant quarante-huit heures, une grande ville avait été bombardée. Par qui ? Était-ce par un ennemi étranger, exerçant les inévitables ravages de la guerre ? Non, Messieurs, c'était par son propre gouvernement. Et pourquoi ? Parce que cette ville infortunée demandait des droits ; non pas des droits imaginés par des anarchistes pour troubler la société, mais des droits qui sont écrits dans le cœur de tous les hommes, droits d'être jugé par des juges honnêtes et impartiaux, d'être consulté, écouté, quand il s'agit de donner son argent et son sang, droits qu'on doit à tous les peuples qui ont quelque intelligence, mais qu'on devait aux Siciliens plus qu'à d'autres, car ils en jouissaient quand la maison de Naples fut rétablie en 1815.

Eh bien, Messieurs, pour la demande de ces droits, Palerme a essuyé quarante-huit heures de bombardement !

Permettez-moi d'en appeler à l'opinion européenne. C'est un service à rendre à l'humanité que de venir, du haut de l'une des deux grandes tribunes de l'Eu-

rope, faire retentir quelques paroles d'indignation contre de tels actes. (*Très bien! — Écoutez! Écoutez!*)

Messieurs, lorsqu'il y a cinquante ans les Autrichiens, exerçant le droit de la guerre, voulurent, pour s'épargner les longueurs d'un siège, bombarder Lille; lorsque, plus tard, les Anglais, exerçant aussi le droit de la guerre, et voulant aussi s'épargner les longueurs d'un siège, bombardèrent Copenhague, il y eut dans toute l'Europe un cri de réprobation; et tout récemment, lorsque le régent Espartero, qui avait rendu des services à son pays, pour réprimer une insurrection, a tenté de bombarder Barcelone, dans tous les partis, dans tous les pays, il y a eu un cri général d'indignation.

Messieurs, permettez-moi de vous rappeler encore les scènes qui se sont passées à Milan, quelques jours avant celles qui ont ensanglanté Palerme.

Je sais bien, et je suis prêt plus que personne à reconnaître que tout gouvernement établi a le droit de se maintenir. Je comprends qu'à une foule armée qui tire sur vous on réponde en tirant sur elle : c'est une dure nécessité. Mais sur une foule inoffensive, qui ne vous assiège que de sa curiosité, de son anxiété, de quelques cris peut-être, précipiter des soldats, la baïonnette au bout du fusil, la poursuivre avec des baïonnettes comme avec des poignards, tuer des vieillards de soixante-dix ans sur le pavé des rues, voilà qui est horrible! Si ce ne sont pas là des actes odieux, l'histoire n'en a aucun à flétrir. (*Mouvement d'approbation à gauche.*)

On me dira que le roi de Naples est chez lui à Palerme, que les Autrichiens sont chez eux à Milan. Je le sais, Messieurs! je sais que les Autrichiens sont chez eux à Milan! Mais souffrez que je vous adresse une question.

Les Suisses ne sont-ils pas chez eux aussi à Fribourg et à Lucerne? Lorsqu'ils se renferment entre les Alpes et le Jura, ne sont-ils pas chez eux? N'y a-t-il donc que les gouvernements absolus qui soient chez eux, et les gouvernements libres n'y seraient-ils pas? (*Nouvel assentiment à gauche.*) Il y a quelques jours vous demandiez compte au gouvernement suisse d'excès que vous lui reprochiez. Si ces excès sont vrais, vous aviez raison: il n'y a pas de frontière pour l'humanité. (*Très bien! Très bien!*) Les gouvernements, quels qu'ils soient, gouvernements absolus, gouvernements libres, lorsqu'ils violent les droits de l'humanité, ont des comptes à rendre devant l'Europe entière. (*Très bien! Très bien!*) Mais, permettez-moi de vous le dire, si, devant quelques excès, que je réprouve d'ailleurs, si légers qu'ils soient, si devant quelques excès, dans une autre enceinte, ont éclaté des sympathies bruyantes, n'y en aura-t-il pas quelques-unes, dans celle-ci, pour des peuples qui versent leur sang au nom de la liberté, de la liberté pour laquelle nous avons versé le nôtre pendant cinquante années? (*Très bien! Très bien!*)

Messieurs, imitons cette noble tribune d'Angleterre, qui dit tout, qui juge tout, qui dit la vérité aux gou-

vernements étrangers comme à son propre gouvernement. Nous avons une tribune, servons-nous-en pour ceux qui n'en ont pas. (*Très bien! Très bien!*) Servons-nous-en, non pour faire tomber de cette tribune des paroles de désordre, loin de moi une pareille pensée, mais des paroles de justice, de clémence et d'humanité. Grâce à cette publicité qui, sans doute, cause beaucoup de douleurs, mais qui fait aussi beaucoup de bien aux hommes; grâce à cette publicité, il y a un tribunal de l'opinion devant lequel sont obligés de comparaître les plus grands potentats.

Vous vous souvenez tous qu'il y a deux ans, une femme, une religieuse polonaise, a traversé le continent, est allée se jeter aux pieds du saint-père, lui a raconté ses douleurs, et que, devant cette plainte d'un être faible, un grand souverain dont on calomnie le cœur, mais dont on ne saurait calomnier les agents, a cru de sa dignité de se justifier par des publications connues de toute l'Europe.

Aujourd'hui, grâce à ce tribunal de l'opinion, il n'y a pas un gouvernement qui ne soit tenu de s'expliquer quand il a violé les lois de l'humanité. Quand ce tribunal, qui siège tour à tour à Londres, à Paris, à Berlin, partout où il y a des cœurs honnêtes et des esprits indépendants, quand ce tribunal siège à Paris, dans la Chambre des députés de France, ah! que ce ne soit pas un préjugé défavorable que d'être un des gouvernements libres, un préjugé favorable que d'être un des gouvernements absolus, et que les fautes légères

des uns ne soient pas qualifiées de crimes, et les crimes des autres d'actes de modération! (*Vive approbation à gauche.*)

Maintenant, Messieurs, que j'ai payé à l'humanité cette dette que nous lui devons tous, permettez-moi de vous parler un moment de politique.

Oh! assurément il n'y a dans le monde aucune contrée qui ait plus de droit à notre intérêt que l'Italie. Sommes-nous chrétiens, chrétiens fervents? Elle est la métropole de la foi. Sommes-nous des esprits éclairés, élevés à aimer tout ce qui est beau? Elle est la patrie des arts et des lettres; elle est, pour nous autres modernes, ce que la Grèce antique était pour les Romains, ses oppresseurs et ses élèves. Sommes-nous Français, bons citoyens? Elle est une sœur longtemps associée à nos triomphes et à nos revers, une sœur pour laquelle nous avons combattu, qui a combattu pour nous dans la mesure de ses forces, car, lorsque nous sortions de Moscou, poursuivis par les frimas et par l'ennemi, lorsque nos alliés nous abandonnaient de toutes parts, dans l'immortelle journée de Malo-Jaroslawetz, elle versait des torrents d'un sang généreux pour couvrir notre retraite. Nous avons donc toutes les raisons religieuses, morales, politiques, de nous intéresser à elle. (*Très bien! Très bien!*) Mais le sujet est trop vaste; je me renferme dans les considérations politiques.

Lorsque ces ennemis invétérés de notre pays, qu'autrefois l'histoire appelait les *Impériaux*, qu'elle appelle

aujourd'hui les *Autrichiens*, lorsque ces ennemis s'avancent vers la France, ils ont deux routes : le Danube et le Pô. Aussi, dans tous les temps, tous les cabinets ont porté un regard vigilant sur la Bavière, sur la Lombardie et le Piémont. Dans tous les temps, une attaque de l'Autriche sur la Bavière ou sur la haute Italie était un cas politique des plus graves et souvent un cas de guerre. Ce n'est pas là de la politique impériale, de la politique révolutionnaire; c'est la politique que suivaient, sous l'ancien régime, le vieux Maurepas, l'entreprenant duc de Choiseul, le pacifique cardinal de Fleury ; c'était la politique du cabinet de Versailles. Acceptez donc ses traditions, car c'est la politique des siècles.

Mais heureusement, comme le disait avant-hier M. le président du conseil, tout est changé ; heureusement les questions, si j'ose le dire, de matérielles sont devenues morales, grâce aux idées qui aujourd'hui travaillent le monde. Indépendamment de cet équilibre tout matériel que je trouve tracé sur la carte de l'Europe, il y a un équilibre plus élevé, un équilibre tout moral, et c'est à celui-là que nous, gouvernement de Juillet, nous avons plus particulièrement mission de veiller. Cet équilibre, quel est-il?

Vous savez que l'Europe est divisée entre deux grands partis. Une portion du continent vit sous des gouvernements absolus; une autre portion vit sous des gouvernements libres ou aspire à y vivre. C'est entre ces deux grands partis qu'il s'agit de maintenir l'équilibre.

Je n'ai de paroles de réprobation ni pour les gouvernements différents du nôtre ni pour les peuples qui se soumettent à ces gouvernements. C'est un des grands bienfaits de la liberté, comme nous l'entendons aujourd'hui, que tous les peuples, suivant l'état de leur civilisation, de leurs mœurs, de leurs goûts, suivant le degré de leur énergie, vivent sous des gouvernements divers. Mais ce à quoi nous devons veiller, c'est à l'équilibre qui peut s'établir entre ces deux portions du monde : l'une soumise encore au pouvoir absolu, l'autre vivant sous des régimes de liberté ou aspirant à y vivre.

Quel rapport doit-il exister entre ces deux portions du monde? Toutes les fois qu'un gouvernement absolu disparaît en Europe, toutes les fois qu'il s'élève un gouvernement libre, la France est délivrée d'un ennemi, et elle gagne un ami. (*Sensation. — Très bien! Très bien!*) Est-ce une raison pour que nous allions violemment, clandestinement, porter la liberté à des pays qui ne l'ont pas encore? Non, Messieurs. Porter la liberté où elle n'est pas, au moyen de nos baïonnettes, est un acte de violence ; la porter d'une autre manière, au moyen de ce qu'on appelle la propagande, est une perfidie. Ni violence ni perfidie!... (*Très bien! Très bien!*)

Mais, Messieurs, nous avons été justes pour les autres ; sachons, à notre tour, être justes pour nous-mêmes. Il ne faut pas porter la liberté aux autres par la force ou la ruse ; mais, quand elle se développe

quelque part, naturellement, légitimement, sans aucune intervention étrangère, sans autre complicité de notre part que d'avoir produit autrefois Montesquieu, Voltaire, Pascal, Descartes, ces sublimes agitateurs de la pensée humaine (*Sensation marquée. — Très bien! Très bien!*), sans autre complicité que d'avoir, au 14 juillet, pris la Bastille, que d'avoir, en 1830, renversé un gouvernement violateur des lois. Quand la liberté se développe ainsi quelque part, naturellement, légitimement, sans autre complicité que la noble complicité que je viens d'indiquer, elle est sacrée, Messieurs (*Très bien! Très bien!*), elle est sacrée comme l'enfant qui vient de naître! Y toucher serait un attentat contre la nature et contre l'humanité.

Oui, nous ne devons porter la liberté violemment ni perfidement nulle part; mais nous ne devons pas souffrir qu'on vienne l'étouffer avec des baïonnettes, partout où elle se sera développée, comme l'herbe pousse au printemps. (*Mouvement.*) Là, je le répète, elle est sacrée, et la France ne doit pas souffrir qu'on y touche. (*Vive approbation à gauche.*)

Maintenant, je m'adresse à vous tous. Vous connaissez les événements de l'Italie depuis deux ans, surtout depuis une année : je vous le demande, est-ce nous qui avons produit ce qui s'est passé à Rome? Est-ce nous qui avons inspiré à Léopold, grand-duc de Toscane, à Charles-Albert, roi de Piémont, les résolutions qu'ils ont prises? Vous y pouvez voir partout le

génie de la France, mais vous n'y verrez sa main nulle part. (*Très bien!*)

On dit, à la vérité, que c'est nous qui remuons le monde depuis cinquante années. Que dis-je, depuis cinquante années! Depuis plus de trois cents. Oui, nous sommes ces grands criminels qui ont proclamé avec Descartes la liberté de penser; qui ont proclamé avec Bossuet l'indépendance de l'Église catholique, sans se séparer d'elle; qui, avec Montesquieu et Voltaire, ont, comme on l'a dit, restitué au genre humain ses droits. Nous sommes ces grands criminels, j'en conviens avec orgueil pour mon pays. (*Très bien! Très bien!*) Mais, heureusement pour l'humanité, nous ne sommes pas les seuls criminels de ce genre. Quand l'Allemagne produisait Leibniz, quand l'Angleterre produisait Bacon, elles prenaient rang aussi parmi ces grands criminels. Nous sommes, il est vrai, les plus grands de tous; soyons-en fiers pour notre patrie, et souhaitons à ceux qui nous accusent d'être à leur tour criminels de la sorte.

Quand nous n'avons d'autre tort que celui-là, d'autre tort que celui d'avoir allumé le flambeau de l'esprit humain, nous pouvons nous dire assez innocents de la liberté italienne pour qu'on la respecte.

Vous savez ce qui s'est passé à Rome. Tout le monde s'attendait à ce que le conclave fût bien long; la diplomatie européenne préparait déjà ses artifices. Eh bien, dans trois jours le pape a été nommé. Assurément je reconnais l'habileté de M. le comte Rossi, mais ce n'est

pas son habileté qui a fait élire le pape Pie IX. (*On rit.*) Comment a été nommé ce vénérable pontife? Vous le savez bien : par les plus vieux cardinaux, par tous les hommes qu'on peut, pour employer les expressions de M. le ministre des affaires étrangères, appeler le parti stationnaire. Leur esprit, malheureusement, n'était pas ouvert à la lumière, mais leur cœur était accessible à la crainte, et ils ont voulu choisir un pontife conciliateur, qui pût écarter les grands dangers dont les États romains leur semblaient menacés. Nous ne sommes assurément pour rien dans cette œuvre.

A Florence, à Turin, vous savez comment se sont passées les choses. Les souverains hésitaient, et ce peuple italien si intelligent, si plein de séduction, les a entourés d'acclamations, les a pressés de ses caresses. A toutes les considérations de bon sens il a joint cet aiguillon de la popularité qui un moment nous avait ramené Charles X. A force d'acclamations, il les a entraînés dans la voie des réformes. Nous ne sommes encore là pour rien ; ce n'est pas notre main qui a fait tout cela.

Un seul souverain, celui de Naples, à ce peuple qui se pressait vers lui a montré la pointe de son épée, et ce peuple infortuné s'est jeté dessus. (*Sensation.*) Mais là, j'espère encore que nous n'y sommes pour rien, et sans doute, Messieurs les ministres, vous vous joindrez à moi pour l'affirmer.

Nous sommes donc étrangers au mouvement de l'Italie; ce n'est pas nous qui en sommes les auteurs ;

il est naturel, il est l'œuvre du temps ; il doit être respecté. (*Nouvelle approbation.*)

Maintenant, Messieurs, cette politique, puisée dans la plus haute morale, peut-on la trouver dans les traités, dans ces traités de 1815, qu'on nous cite sans cesse?

A ce sujet, permettez-moi une réflexion.

Ces traités de 1815, nous les connaissons : nous les rappeler une fois de moins, ce ne serait pas nous exposer à les ignorer ou à ne pas les observer. Mais doit-on nous les rappeler, comme on le faisait l'autre jour, avec le sang-froid qu'on pourrait avoir en parlant des traités d'Utrecht ou de Westphalie ? (*Approbation à gauche.*) En parler de la sorte, c'est blesser vivement nos sympathies ; et si, l'autre jour, j'ai interrompu M. le président du conseil, c'est que je ne pouvais plus contenir les sentiments que j'éprouvais.

Eh bien, ces traités, il faut les observer. Mes amis me permettront de le leur dire, il faut les observer jusqu'au jour où l'on fait la guerre, car jusque-là il faut bien trouver quelque part la règle de ses relations avec les autres États. Il faut les observer et les détester. (*Sensation profonde.*) Il faut non seulement les observer, mais les faire observer aux autres ; et je viens, ces traités à la main, vous prouver que vous n'avez pas fait pour l'Italie tout ce que vous deviez, tout ce que vous pouviez faire. (*Écoutez ! Écoutez !*)

Avec une adresse que j'admire, mais qui cependant s'est répétée trop souvent à cette tribune, vous nous

avez dérobé la vraie question, en plaçant sous nos yeux une question artificieusement imaginée. Vous nous avez dit qu'il s'agissait d'un bouleversement général en Italie, qu'il s'agissait d'y changer tous les territoires, d'enlever à l'Autriche tout ce qu'elle y possédait; vous nous avez dit que certains Italiens poursuivaient ce but et n'en poursuivaient pas d'autre. Je ne contesterai pas que les Italiens qu'on égorge dans les rues de Milan ne fussent bien aises de changer l'état des territoires. Mais est-ce bien la question dont il s'agit? Non, Messieurs : la question est tout entière dans ce que nous pouvons et devons faire pour l'Italie. Ce que nous pouvons et devons, c'est réclamer pour elle l'application des traités, car cela suffit pour la sauver.

Eh bien, ces traités, que disent-ils? Voici le texte de l'article 6 du traité du 14 mai 1814 : « L'Italie, hors des limites des pays qui reviendront à l'Autriche, sera composée d'États souverains. » Cela veut dire que les États de Piémont, de Parme, Modène, Florence, Rome, Naples, sont indépendants ; qu'ils peuvent se donner les institutions qu'il leur plaira de choisir, au moment et dans la mesure qu'il leur plaira de fixer, et que personne n'a le droit d'intervenir pour y mettre obstacle. (*Mouvement au centre.*)

Je reconnais qu'il faut observer les traités, mais je soutiens qu'il faut, aussi, les faire observer aux autres. Et, dans ce cas, je vous demanderai : Pourquoi les Autrichiens sont-ils à Modène? Pourquoi sont-ils à

Parme? Pourquoi entrent-ils, pourquoi sortent-ils de ces États presque sans qu'on le sache, tant leurs habitudes d'aller et venir sont prises, tant ils se regardent là comme chez eux? Pourquoi souffrez-vous que les Autrichiens soient à Modène à l'instant où je parle? Il ne s'agit pas de changer les limites tracées par les traités; il s'agit, au contraire, de faire respecter ces limites.

Vous me direz: Ce n'est pas assez; les Italiens ne s'en contenteront pas. Mais faisons d'abord cela; et cela l'avez-vous fait espérer, l'avez-vous fait craindre? L'avez-vous fait espérer à ceux qui devaient l'espérer, craindre à ceux qui devaient le craindre? Je vous adresse ces questions, je vous les adresse à la face de la France et de l'Europe, qui savent bien ce qu'il en est. Sans doute ceux qui souffrent en Italie, qui souffrent horriblement, et je compatis à leurs souffrances, vous demanderont davantage; mais faisons d'abord pour eux le nécessaire, le possible; faisons-le, et soyez assurés qu'ils le recevront comme un grand bien. Voyez d'ailleurs à quel point la question que je pose est la vraie, l'urgente question en Italie!

Aujourd'hui, à Turin, à Florence, à Rome, quand il s'agit d'accorder quelques concessions nouvelles à ces peuples qui jusqu'ici, fort heureusement, n'ont pas été trop exigeants, quand il s'agit de leur faire quelques concessions nouvelles, savez-vous le mot qui retentit à l'oreille de tous les souverains et de tous les peuples? L'Autriche ne le supportera pas. Et

surtout lorsqu'il s'agit non plus de réformes administratives, mais de réformes politiques, on s'écrie sur-le-champ : Les Autrichiens vont entrer. C'est la nouvelle de tous les matins à Turin, à Florence, à Rome; c'est l'épée de Damoclès toujours suspendue sur la tête des malheureux Italiens.

La question essentielle est donc où je la pose, et point ailleurs.

L'Autriche, au surplus, sait mieux que les Italiens eux-mêmes que la liberté, respectée à Turin, à Florence, à Rome, à Naples, à Palerme, est un grand danger pour elle ; nous le reconnaissons, car nous ne sommes pas aussi ignorants que M. le ministre des affaires étrangères nous reprochait de l'être avant-hier. Elle sait bien que la liberté en Italie est pour elle un grand danger. Mais quelle est la convention que nous avons faite les uns et les autres en 1830? C'est que, gouvernements absolus et gouvernements libres, nous saurions nous supporter les uns les autres. Vous supportez le voisinage du pouvoir absolu, il faut que le pouvoir absolu supporte le voisinage de la liberté.

Il est sans doute pénible aux Autrichiens d'avoir à côté d'eux des gouvernements libres; car il ne sera plus aussi facile d'égorger ou d'emprisonner les Milanais, lorsqu'il y aura une tribune à Turin ou à Florence ; mais il faut qu'ils obéissent aux traités dont ils veulent nous faire à nous une loi constante et éternelle.

Il faut qu'on souffre à Turin, à Florence, à Rome, ce que des États souverains ont le droit d'y faire.

Oh ! je conviens que la chose eût été moins difficile à obtenir, moins périlleuse à exiger, si vous n'aviez pas été seuls à la réclamer. Je ne veux pas revenir, en parlant ici des mariages espagnols, sur une question qui est, je ne dirai pas épuisée, mais éclaircie. Il y a un an, j'avais beaucoup de contradicteurs sur ce sujet ; on me disait que je ne pourrais pas paraître à cette tribune sans rencontrer une réprobation universelle, si je venais y attaquer le plus bel acte du règne. Aujourd'hui je n'ai que trop d'approbateurs, car les événements ne m'ont que trop donné raison. Mais, Messieurs, permettez-moi de déplorer que, lorsque nous avons, pendant tant d'années, cultivé l'alliance anglaise ; lorsque nous lui avons fait des sacrifices, à mon avis, fort au delà du nécessaire ; lorsque nous n'avons pas hésité à lui livrer, tantôt l'honneur de notre pavillon, tantôt l'Égypte, tantôt notre vieille intimité avec l'Amérique, nous n'ayons pas su, à tant de sacrifices, en ajouter un autre, qui ne devait rien coûter aux intérêts nationaux, et continuer cette alliance anglaise dans le moment où elle pouvait nous aider à résoudre les plus grandes questions. Et c'est le moment où elle devenait efficace et utile, c'est le moment où elle pouvait assurer le triomphe de nos principes, c'est ce même moment que nous avons choisi pour l'abandonner et la délaisser. Si, du reste, on veut revenir sur ce sujet, je m'expliquerai ; mais laissez-moi payer un tribut de regret à cette alliance qui aurait résolu toutes les

questions du temps présent avec une efficacité souveraine.

Et, puisque j'y suis, permettez-moi de montrer combien il eût été facile, combien il serait facile encore, au moment où je parle, de marcher à deux dans cette question d'Italie, et de faire respecter les libertés sœurs de la vôtre.

M. le ministre des affaires étrangères nous a cité avant-hier les dépêches de l'Angleterre; il nous a dit que l'Angleterre avait *garanti* à l'Autriche le *statu quo* territorial.

M. Guizot, *président du conseil.* — L'honorable M. Thiers me permet-il une simple observation? Je ne me suis pas servi, et bien à dessein, du mot *garanti.*

M. Odilon Barrot. — Alors, cela ne signifie rien, cela n'a pas de sens.

M. le président. — N'interrompez pas!

M. le président du conseil. — C'est à l'honorable M. Thiers, et non à M. Barrot, que j'adresse mon observation.

Voix à gauche. — C'est à la Chambre.

M. Odilon Barrot. — Ce n'est ni à M. Thiers ni à M. Barrot, c'est à la Chambre et au pays.

M. Thiers. — Vous verrez qu'avec le mot *garanti* de moins, l'inexactitude que je vous reproche, reste tout aussi grande.

Vous nous avez fait entendre, et j'emploie en m'exprimant ainsi une expression bien modérée, vous nous avez fait entendre que l'Autriche trouverait, dans la

question territoriale, l'Angleterre avec elle, que l'Angleterre, en cette occasion, était en quelque sorte venue au secours de l'Autriche ; et toute la Chambre, en vous écoutant, a dû croire que l'Angleterre s'était conduite là comme aurait pu le faire une des puissances du Nord. Ces dépêches dont vous parlez ont été heureusement connues de toute l'Europe. Elles ont causé, l'année dernière, un très vif déplaisir à certains cabinets européens. Ce vif déplaisir ayant eu un grand retentissement, les dépêches qui l'avaient causé se sont ébruitées, et vous auriez raison de nous accuser d'ignorance, si nous les avions ignorées. Mais ces dépêches, les voici. Vous allez voir si elles confirment les allégations de M. le président du conseil.

M. le prince de Metternich, auquel je me hâte de rendre l'hommage qu'il mérite, M. le prince de Metternich est un très bon patriote autrichien. A mon avis, il est malheureux d'avoir à défendre une patrie qui a des intérêts peu conformes à ceux de l'humanité ; mais enfin il est bon patriote autrichien ; je n'ai rien à lui reprocher. Il a conçu naturellement un vif ressentiment contre tout ce qui se passe en Italie ; il a même montré, à ce qu'il paraît, dans le cours de l'été dernier, une très grande animation ; il a laissé croire que, s'il le fallait, il emploierait la force.

A cette occasion il a voulu connaître l'opinion des différents cabinets, et, en particulier, celle de l'Angleterre ; et voici, d'après ce qui a été publié, voici la réponse qu'il a reçue. Si je me trompe, M. le président

du conseil pourra me rectifier. Le cabinet anglais a répondu : « On parle d'un projet de bouleverser tous les territoires en Italie; nous ne le connaissons pas, nous n'y croyons pas. En tout cas, il faut respecter tous les territoires. Il faut les respecter en Italie comme ailleurs, et c'est une remarque que nous avons eu récemment occasion d'adresser au cabinet de Vienne. (Lord Palmerston faisait ici allusion à Cracovie.) La frontière autrichienne doit être respectée en Italie; mais la frontière de tous les autres États doit l'être également. Ce ne sont pas seulement les territoires qu'il faut respecter, il faut respecter aussi l'indépendance des gouvernements. La première prérogative de l'indépendance des gouvernements, c'est de changer leurs institutions quand ils le jugent utile et nécessaire. Les gouvernements italiens agiraient sagement s'ils entreprenaient de réformer les abus, et nous croyons que là seulement serait le vrai moyen de calmer l'agitation de l'Italie. Si à de tels changements on voulait opposer la force, l'Angleterre ne pourrait pas le voir avec indifférence. Les conséquences en pourraient être graves. »

Voilà, si je ne me trompe, si je ne suis pas mal informé, le sens vrai des réponses de l'Angleterre; et je vous le demande, est-ce là le sens que M. le président du conseil a donné avant-hier aux dépêches du cabinet britannique?

A gauche. — C'est le contraire.

M. Thiers. — L'Angleterre a pris exactement la po-

sition que je vous conseille de prendre; elle a dit : « Il faut respecter en Italie tous les territoires, les petits comme les grands; il faut respecter l'indépendance des gouvernements, les engager même à réformer les abus, pour calmer l'agitation des peuples. Si la force était employée contre une pensée aussi sage, on ne pourrait pas le voir avec indifférence... Les conséquences en pourraient être graves. »

Ainsi l'Angleterre, quoique séparée de nous aujourd'hui, a parlé de la sorte; et je vous demande, Messieurs, si la France et l'Angleterre réunies avaient tenu le langage tout simple que je viens de rapporter, s'il y aurait aujourd'hui une difficulté, une seule difficulté en Italie? Vous vous plaignez de l'impatience des Italiens : mais ne voyez-vous pas que la politique que j'indique eût été le vrai moyen de calmer cette impatience? Car, si la France et l'Angleterre réunies avaient fait cesser le seul danger qui les menace aujourd'hui, en arrêtant l'Autriche sur la frontière du Pô, la France et l'Angleterre auraient eu le droit, comme conseillers utiles et protecteurs, de leur dire : « Nous vous couvrons, mais nous vous couvrons à telles conditions; nous vous garantissons contre une invasion étrangère, mais soyez prudents, ne demandez pas trop, ne demandez pas trop vite; renfermez-vous dans une juste mesure, dans ce que la marche du temps conseille et rend possible. » Vous auriez été écoutés, Messieurs. L'Angleterre a été écoutée en Suisse, et cependant elle parlait sans le concours des quatre puissances. En Italie,

l'Angleterre est populaire. Pourquoi? Uniquement parce qu'elle a tenu la conduite que je vous indique. Elle est populaire parce qu'on sait dans quel sens elle a parlé à Vienne; parce que ses actes le prouvent partout; parce qu'au lieu de déconseiller les réformes, elle a toujours dit qu'il en fallait faire, en affirmant que c'était le seul moyen de calmer l'Italie. Vous dites que les Italiens sont exigeants : ils ne le sont pas, vous le voyez, autant que vous le prétendez, puisque la conduite révélée par les dépêches de l'Angleterre leur a suffi pour l'aimer, la respecter, la couvrir d'applaudissements.

Je résume en quelques mots la politique qui, selon moi, résoudrait, pour un certain temps, toutes les difficultés en Italie. Qu'existe-t-il dans ces contrées? Des peuples très vifs, indignement opprimés, qui supportent une législation dont vous auriez horreur, qui supportent une justice qu'on vend, qu'on achète, et qui quelquefois ont été jugés par des bourreaux. Ils supportent tout cela, et naturellement ils sont impatients d'échapper à un tel régime : aucun peuple intelligent, et celui-là est le plus intelligent de la terre, ne le supporterait. Ils sont donc pleins d'impatience. Ils veulent aller plus vite que la prudence ne le conseillerait peut-être; c'est possible. Et devant ce peuple qu'y a-t-il? Il y a des gouvernements incertains, hésitants, à qui il en coûte d'accorder tout ce qu'on leur demande, car ils éprouvent une répugnance naturelle à se dessaisir de leur pouvoir; et à cette

cause d'hésitation s'en joint une autre : ils craignent l'Autriche, qui les entretient tous dans une sorte de terreur. Eh bien, dans une situation pareille, où est, aux yeux des hommes de sens, que les passions politiques n'aveuglent pas, où est le danger? Le danger, c'est que les princes, hésitants déjà parce qu'il leur en coûte de se dessaisir de leur pouvoir, hésitants parce qu'ils sont effrayés par l'Autriche, refusent les concessions nécessaires, ou les fassent trop attendre, et qu'alors les peuples ne se conduisent comme ils l'ont fait à Palerme. Si, en effet, les concessions sont ou tardives ou insuffisantes, les peuples feront peut-être à Rome, à Florence, ce qu'ils ont fait en Sicile, et alors l'Autriche ne manquera pas d'entrer à Rome, à Florence, comme elle est entrée à Modène; et alors l'Italie sera bouleversée, la paix, par votre mauvaise conduite, se trouvera compromise, et avec elle les grands intérêts qu'elle sauvegarde.

Quelle est donc, Messieurs, la conduite que devait suivre le gouvernement? La première chose c'était de faire cesser les craintes qui pèsent sur les princes italiens, en arrêtant les Autrichiens sur le Pô. La seconde c'était, au lieu de montrer aux princes leurs peuples comme demandant trop, comme des ennemis dont il fallait se défier, c'était de les encourager, au contraire, à faire toutes les concessions possibles, toutes les concessions compatibles avec le bon ordre, de manière à ce que princes et peuples marchassent ensemble le plus longtemps qu'ils le pourraient. Voilà la question

dégagée de tout esprit de parti. Cette conduite, l'avez-vous tenue? Non; car les Autrichiens sont à Modène. (*Très bien! Très bien!*) Avez-vous donné aux princes les conseils qu'il fallait? Je dis non; et je prends pour preuve de ce que j'avance une parole de M. le président du conseil, une parole applaudie par la majorité. Je demande pardon à la majorité de prendre pour preuve d'une conduite que je blâme une parole applaudie par elle. M. le président a dit l'autre jour que, chez le pape, le prêtre sauverait le souverain. La parole est profonde; il faut la creuser pour y trouver la vérité. Quelle est la question à Rome? Elle consiste tout entière dans la sécularisation du gouvernement, qui est ecclésiastique. Que veut le peuple romain? Il veut être gouverné par des laïques; il veut, dans une certaine mesure, déposséder le clergé. Et voilà la grande difficulté! Le clergé a deux motifs de se défendre : son intérêt d'abord, et puis quelque chose de plus grave encore et de plus respectable, ses scrupules religieux. Il croit qu'en touchant au gouvernement on touche au dogme; et ces craintes, ces scrupules, où sont-ils le plus établis? Ils le sont surtout dans le cœur du vénérable pontife, qui est à la fois prêtre et souverain. C'est là que gît la plus grande difficulté. Ces scrupules, d'ailleurs très respectables, mais très dangereux, sont en ce moment le plus grand danger de l'Italie, et vous osez avouer qu'ils sont votre espérance à vous! Vous dites, vous, que c'est le prêtre qui sauvera le souverain; je vous dis, moi, que c'est le prêtre

qui perdra le souverain, si par malheur le souverain venait à être perdu. (*A gauche : Très bien!*)

Messieurs, la question est donc bien simple : je ne nie pas l'avenir de l'Italie, Dieu me préserve de lui refuser ou de diminuer cet avenir ! je me borne à poser la question actuelle, la question pratique, et je dis : Il ne s'agit pas du remaniement des territoires ; il s'agit, au contraire, de faire respecter les territoires, mais tous, les petits comme les grands ; et je soutiens que vous n'avez pas fait ce qu'il fallait pour cela. Il s'agit, en outre, d'encourager les souverains ; et j'affirme que vous les avez plutôt découragés qu'encouragés.

Maintenant, la politique que vous abandonnez, je voudrais que l'opposition fût assez puissante pour la recueillir, non pas en prenant les places que vous occupez, mais en lui donnant l'autorité morale nécessaire pour être écoutée des Italiens. Et, si ma voix pouvait aller jusqu'à eux, je leur dirais : Italiens, soyez unis ! peuples, princes, soyez unis ! Piémontais, Toscans, Romains, Napolitains, soyez unis ! Aujourd'hui, en Italie, l'autel de la patrie, c'est l'autel de la concorde. Déposez sur cet autel, vous, princes, toutes les portions de votre pouvoir qui ne sont pas indispensables pour maintenir l'ordre dans la société ; vous, peuples, déposez sur ce même autel toutes les exigences intempestives, prématurées, fussent-elles de la plus évidente justice. Et, quand vous vous serez entendus de peuples à princes, entendez-vous d'États à États. Que toutes les populations qui s'étendent de Turin à Flo-

rence, à Naples, à Palerme, forment un seul tout, et qu'elles se présentent à l'ennemi commun, ayant à leur tête Pie IX avec les clefs de saint Pierre à la main, et Charles-Albert avec la vieille épée des ducs de Savoie! Soyez certains que, dans cette attitude, vous serez respectés. Mais, s'il pouvait en être autrement, si l'on voulait attenter à vos droits et à votre indépendance, croyez-le bien, le cœur de la France n'est point glacé! Oui, la France est vieille de gloire, mais elle est jeune de cœur; et, si elle reconnaissait clairement quelque part la liberté et l'indépendance de l'Europe menacées, vous ne la trouveriez pas dégénérée, car elle n'est dégénérée que dans l'opinion de ceux qui la croient faite à leur image. (*Vif assentiment aux extrémités.*) Et ce jour, d'ailleurs, la France et l'Angleterre parleraient peut-être en commun; la France et l'Angleterre, oubliant des dissentiments qui n'ont pas pour cause des intérêts nationaux, feraient entendre non seulement le langage des traités, mais le langage de l'humanité et de la liberté! Italiens, ce jour-là vous seriez sauvés! (*Longue et vive approbation.*)

CXLV

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

(AFFAIRES DE SUISSE)

PRONONCÉ LE 2 FÉVRIER 1848

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Suisse avait été organisée par le traité de Vienne en confédération dite helvétique, et le même acte avait garanti sa neutralité. Cette confédération se divisait en 22 cantons ayant chacun un gouvernement autonome sous le contrôle d'un conseil cantonal, et reliés entre eux par un conseil fédéral composé d'un ou deux représentants de ces cantons, suivant leur importance, et dont la mission était de régler les affaires communes ainsi que les rapports de la confédération avec les États étrangers. La population de sept de ces cantons était, en grande majorité, catholique; celle des autres, en grande majorité protestante. Dans les premiers, le pouvoir était de longue date entre les mains de quelques familles qui, s'appuyant sur le clergé, l'exerçaient d'une façon omnipotente. Dans la plupart des autres, l'opinion libérale dominait. A la suite d'un mouvement entrepris dans le canton du Valais par le parti libéral pour enlever le pouvoir au parti aristocratique, mouvement réprimé d'une façon violente, ce dernier parti, demeuré vainqueur, avait fait décider par le conseil cantonal que, dans le Valais, le culte

protestant ne serait plus toléré, même en chambre close. D'autre part, dans le canton protestant d'Argovie, à la suite d'un mouvement catholique également réprimé, le conseil cantonal avait décrété l'abolition de tous les couvents d'hommes et la confiscation de leurs biens. La même lutte entre protestants et catholiques, c'est-à-dire entre libéraux et absolutistes, se propageait dans tous les autres cantons, et un nouvel incident vint l'aggraver. Le grand conseil du canton catholique de Lucerne décida d'appeler les jésuites sur son territoire et de leur confier l'enseignement public. Cette résolution était un vrai défi jeté au parti libéral, et la diète fédérale, ayant été saisie de la question, décréta que le canton de Lucerne devait rapporter sa décision et renvoyer les jésuites. Alors se forma, sous le nom de Sonderbund, une ligue des sept cantons catholiques, ligue dont l'objet était de repousser, par la voie des armes, toutes les attaques qui pourraient être dirigées contre le territoire de ces cantons ou contre le droit de souveraineté qu'ils prétendaient tenir du pacte fédéral. Le Sonderbund soutenait, en effet, qu'aux termes de ce pacte, tel qu'il avait été consacré par le traité de Vienne, chaque canton avait le droit de faire chez lui ce qu'il entendait, que la diète fédérale n'avait, à cet égard, aucun contrôle à exercer, et que son action devait se borner à régler les affaires communes de la confédération. Du côté opposé, on maintenait, au contraire, que le devoir de la diète était surtout de pourvoir à la sécurité de la Suisse, et que, cette sécurité se trouvant compromise par la présence des jésuites sur le territoire helvétique, il lui appartenait d'ordonner leur expulsion et de l'exiger au besoin par la force. Cette dernière opinion ayant prévalu, une armée de 50,000 hommes avait été mise sous les ordres du général Dufour à l'effet d'assurer l'exécution des décrets de la diète.

L'Autriche, qui voyait entre les affaires d'Italie et celles de Suisse un lien étroit, aurait désiré une intervention ar-

mée des cinq puissances signataires du traité de Vienne, pour maintenir dans la confédération le principe de la souveraineté cantonale, c'est-à-dire pour y venir en aide aux cantons catholiques. Mais la France ne fut pas de cet avis : elle aurait préféré une médiation officieuse en faveur du Sonderbund, et notre ambassadeur à Berne, M. de Boislecomte, n'y dissimulait pas toutes ses sympathies pour cette ligue. Le cabinet de Londres, au contraire, imposait comme condition absolue de cette médiation le renvoi des jésuites, et, après de longs pourparlers, on était arrivé à s'entendre sur la rédaction d'une note commune à soumettre à la diète fédérale ainsi qu'aux chefs du Sonderbund, lorsqu'à la fin de novembre 1847 arriva la nouvelle que l'armée fédérale avait battu et dispersé les troupes du Sonderbund et occupait les deux villes de Fribourg et de Lucerne.

Le roi Louis-Philippe, dans son discours d'ouverture de la session, s'était, sur ces événements, exprimé de la façon suivante : « La guerre civile a troublé le bonheur de la Suisse. Mon gouvernement s'était entendu avec ceux d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse, de Russie, pour offrir à ce peuple voisin une médiation bienveillante. La Suisse reconnaîtra, j'espère, que le respect des droits de tous et le maintien des bases de la confédération helvétique peuvent seuls lui assurer les conditions durables de bonheur et de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir par les traités. »

La commission de l'adresse proposait de répondre à ce paragraphe par une phrase portant que la Suisse reconnaîtrait sans doute que c'était par le respect des droits de tous et par le maintien des bases fondamentales de la confédération helvétique qu'elle pouvait assurer son bonheur et conserver les conditions de sécurité que l'Europe avait voulu lui garantir.

M. Casimir Perier, invoquant le droit traditionnel de la souveraineté cantonale, droit, suivant lui, consacré par le

pacte fédéral et par le traité de Vienne, défendit dans le sein de la Chambre la cause des cantons catholiques; il démontra que les deux partis qui, en Suisse, se faisaient cette guerre acharnée, luttaient, l'un pour la révolution, l'autre pour la conservation, et soutint qu'en donnant son appui à ce dernier, le gouvernement français n'avait fait que son devoir. M. Thiers prit ensuite la parole pour défendre l'opinion contraire, et, à ce sujet, il déclara que, tout en souhaitant qu'en France et qu'en Europe le gouvernement de la révolution demeurât aux mains des hommes modérés, cependant, si jamais ce gouvernement passait dans celles d'hommes plus ardents que lui et ses amis, il n'en resterait pas moins, pour cela, fidèle à la cause de la révolution.

Messieurs,

J'aborde sans aucun préambule la question que, cette année, on est convenu d'appeler la question suisse. Cette question est très vaste, très compliquée, très grave; je ne dois perdre ni mon temps ni le vôtre en vaines précautions oratoires. Je vous promets simplement que je ferai les plus grands efforts pour me renfermer dans une extrême modération de langage, et, je le déclare à la Chambre, j'aurai quelque mérite si j'y réussis, car je dois lui avouer que, depuis longtemps, aucun acte du gouvernement ne m'a causé autant d'irritation que celui-ci. Je parle franchement, vous le voyez.

Je sais bien que nous sommes placés les uns et les

autres, sur cette question comme sur beaucoup d'autres, à des points de vue tellement différents, qu'il devient très difficile de s'entendre.

Mes honorables adversaires, dont je respecte la sincérité, ne voient dans l'affaire suisse que le triomphe du radicalisme, triomphe, suivant eux, dangereux pour la France et pour l'Europe ; ils n'y voient que quelques efforts du gouvernement pour prévenir ce triomphe, efforts peut-être tardifs, malheureux, qui n'ont à leurs yeux d'autre tort que de n'avoir pas réussi.

Je crois que j'analyse leur vraie disposition. Eh bien, mes amis et moi, savez-vous ce que nous y voyons ?... Vous me permettrez une entière franchise, car on peut se la permettre quand on ne veut pas blesser ses adversaires... Nous y voyons la révolution et la contre-révolution en présence... (*A gauche : C'est cela ! Très bien ! Voilà la question !*) Je me charge de justifier la rigoureuse justesse de ces expressions. Nous y voyons la révolution et la contre-révolution en présence ; le gouvernement épousant la cause de la contre-révolution avec une hardiesse qui m'a confondu, et le droit des gens, l'intérêt le plus évident de la France, l'intérêt de nos principes, complètement sacrifié. Nous y voyons toutes ces choses ; nous avons tort peut-être, mais cela vous explique quel est le sentiment que j'ai dû éprouver. Je le contiendrai de mon mieux. Je n'ai pas la prétention de vous convaincre ; je ne l'ai plus, malheureusement ; mais j'en ai une autre, une seule, c'est que, si je ne vous amène pas

à partager mon opinion, vous comprendrez au moins, vous comprendrez clairement les motifs sur lesquels la mienne est fondée.

Messieurs, dans cette question, il est impossible de s'entendre si l'on ne s'explique pas d'abord sur les faits; et, bien que je respecte votre temps, bien que je tienne compte de la fatigue qu'ont dû vous faire éprouver dix jours de discussion, j'espère que vous me pardonnerez de remonter un peu haut dans le récit des événements qui ont agité la Suisse. Je commence donc par l'exposé des faits; vous en verrez découler ensuite naturellement toutes les questions de droit et de politique.

La Suisse a eu à traverser, depuis cinquante années, exactement les mêmes vicissitudes politiques que nous. Elle a eu une révolution, c'est-à-dire une longue lutte entre le parti de l'ancien régime et le parti du régime nouveau; après cette lutte, une dictature sous la main du grand homme qui, chez nous, s'est appelé empereur, et qui, chez elle, s'est appelé d'un nom plus doux, celui de médiateur; en 1815, deux invasions et une contre-révolution; de 1815 à 1830, une oppression, je ne dirai pas cruelle, mais étouffante; en 1830, une véritable révolution de Juillet; et, à partir de ce jour, un essai de gouvernement modéré, lequel, malheureusement, a fini par échouer, entre la contre-révolution qui a voulu reprendre ses avantages, et la révolution qui n'a voulu abandonner aucun des siens.

Toutes ces analogies vous effrayent, je le sais; elles m'effrayent aussi, et savez-vous pourquoi? C'est parce que, ni les uns ni les autres, nous n'en tirons les mêmes leçons.

De ce que la Suisse est une république, il ne faudrait pas en conclure, et je sais, du reste, que vous n'y êtes pas portés, qu'elle fût, lorsque nous y sommes entrés en 1798, le séjour du bonheur et de la liberté. Il s'en fallait. Dans ces petits cantons, qu'on vous dépeint comme l'asile de la liberté patriarcale, savez-vous ce qui se passait? On y rencontrait un peuple plus fanatique, incomparablement plus fanatique que celui qui se trouvait dans la Vendée et dans la Bretagne. Ce peuple était dominé par des prêtres, et surtout par des familles militaires, qui levaient dans son sein des régiments destinés à servir auprès des divers souverains de l'Europe, qui disposaient, dans ces régiments, des pensions et des grades, et exerçaient ainsi dans le pays une influence toute-puissante. Dans les grandes villes, comme Zurich et Berne, il existait des aristocraties exclusives, despotiques, peut-être encore plus que celle de Venise. Enfin il y avait non seulement la sujétion de classe à classe dans chaque canton, mais, en dehors de quelques-uns de ces cantons, il y avait ce qu'on appelait des provinces sujettes.

M. Odilon Barrot. — Il y avait des vassaux.

M. Thiers. — Ainsi, Vaud, Argovie, qui aujourd'hui sont devenus des cantons, étaient alors des provinces gouvernées par des baillis, avec une autorité

des plus redoutables. Le bas Valais, par exemple, était gouverné par le haut Valais de la manière la plus tyrannique. Le Tessin, qui aujourd'hui est un canton, était alors, sous le nom de bailliage italien, placé sous l'oppression du canton d'Uri. C'est tout cela que la révolution a fait disparaître.

De même que, chez nous, les opinions et les intérêts de l'ancien régime s'étaient réfugiés dans les bruyères de la Vendée et de la Bretagne, de même, en Suisse, les opinions et les intérêts de l'ancien régime s'étaient réfugiés dans les petits bailliages montagneux. C'était là une retraite plus difficile à forcer. Et savez-vous quelle doctrine y avaient imaginée les conservateurs de l'ancien régime? La doctrine de la souveraineté cantonale. Ils s'étaient réfugiés dans les retraites inaccessibles des Alpes, et ils avaient essayé d'abriter sous cette doctrine les abus qu'ils voulaient maintenir. Voici ce qu'ils disaient : Nous sommes une réunion d'États souverains, nous pouvons, chez nous, conserver l'état social qui convient à nos goûts et à nos mœurs.

Le parti de la révolution, qu'avait-il opposé à cette prétention? Il disait : Oui, vous êtes une réunion de petits États souverains, qui sont libres de se donner chez eux l'état social qu'ils veulent; mais il y a une Suisse, et, au nom de cette Suisse, nous prétendons faire cesser des abus déshonorants pour l'humanité et pour notre pays.

Alors il arriva ce qui arrive toujours, c'est que, par

l'effet d'une longue lutte, les deux partis exagérèrent leur doctrine. Le parti de l'ancien régime exagéra la doctrine cantonale; le parti révolutionnaire exagéra la doctrine unitaire; il voulut une Suisse centralisée comme la France, avec des préfets, des sous-préfets, une armée permanente et un budget.

Il y eut de longs et nombreux conflits. Enfin le parti des petits cantons, conduit par les officiers et les soldats suisses du 10 août, et aussi par beaucoup d'officiers autrichiens, marcha contre le gouvernement libéral, le poussa devant lui, et allait, suivant l'expression qu'on trouve dans les écrits du temps, le jeter dans le lac de Genève. Mais tout à coup le premier consul, qui ne voulait pas d'abord intervenir en Suisse, qui avait pour une pareille intervention la plus grande répugnance, le premier consul, lorsqu'il vit le parti des petits cantons, ayant en tête les officiers et les soldats du 10 août, le premier consul, avec cet instinct qui, en 1815, lui faisait dire : « Les bleus sont toujours les bleus et les blancs sont toujours les blancs, » reconnut où étaient les amis et les ennemis de la France, et leur dit: « J'entre! » Il se montra donc, et se constitua le médiateur de la Suisse. A cette époque des sages et grandes pensées, à cette époque du Code civil et du concordat, il fit un acte qu'aujourd'hui tout le monde en Suisse accepterait comme un bienfait, surtout les habitants des petits cantons, l'acte de médiation.

M. Casimir Perier me faisait l'honneur, je l'en re-

mercie, de me citer hier. Mais il ne montrait qu'un côté de la question. Le premier consul a certainement dit aux unitaires : Vous avez été au delà du but; mais il a dit aux petits cantons : Vous êtes restés en deçà. Il fit la part de chacun. Cet acte de médiation est un acte d'une admirable sagesse. Il laissa aux petits cantons d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, leur ancien état social; car on ne pouvait pas le changer. Mais, dans les grandes villes, comme Zurich, Berne, il abolit les aristocraties, il établit un gouvernement représentatif fondé sur la propriété; et, de l'unité rêvée par les révolutionnaires (je les appelle par leur nom, sans attacher à ce nom le sens qu'on y attache aujourd'hui; moi je le prends en bonne part, chacun son goût) (*On rit. — Assentiment à gauche.*) ... de l'unité qu'avaient rêvée les révolutionnaires il ne laissa subsister que ce qu'on appelle le pacte fédéral.

Les unitaires avaient voulu que chaque canton ne comptât dans la fédération suisse que pour sa population : c'était trop exiger. Il établit que chaque canton peuplé de plus de cent mille habitants aurait deux voix; et, comme il y en avait six dans ce cas, et que le nombre total des cantons était alors de dix-neuf, cette combinaison donnait vingt-cinq voix pour la diète. Puis il établit une sorte d'alternat entre six cantons, pour y fixer successivement le siège du gouvernement. Chacun des six cantons était, à son tour, canton directeur, à peu près comme aujourd'hui, avec cette différence qu'aujourd'hui il n'y en a que trois qui jouissent

de ce privilège. A cette organisation très sage, il ajouta le choix d'hommes le mieux entendu, et, pendant dix ans, on peut dire que la Suisse a vécu dans un parfait repos. Les puissances coalisées l'ont reconnu elles-mêmes en 1815.

Mais, au jour de nos malheurs, lorsque les armées étrangères menaçaient nos frontières, ce parti des petits cantons, que je demanderai la permission de nommer le parti de la contre-révolution (vous verrez tout à l'heure combien ce titre est justifié), ce parti se réunit à Zurich, et, fidèle à ses mœurs, à ses goûts, à ses penchants, il appela les armées étrangères. Il leur livra son sol, et il leur livra le nôtre. Les armées ennemies entrèrent dans Paris.

Alors les principaux membres de ce parti essayèrent de s'entendre pour se donner une nouvelle constitution. Ils voulurent faire en Suisse ce qu'on essayait de faire à Paris, ils voulurent ramener l'ancien régime (*Interruption*), l'ancien régime tout pur. Cependant, de même qu'à Paris on ne put pas nous imposer le gouvernement absolu en 1814, de même qu'on fut obligé de nous accorder une charte, on ne put opérer en Suisse qu'une demi-contre-révolution; on fit le pacte actuel, celui qu'il s'agit de réformer.

Ce n'est pas toutefois dans le pacte lui-même qu'on se livra le plus à l'esprit contre-révolutionnaire; non. Dans le pacte, le changement le plus important qu'on introduisit fut celui-ci : au lieu d'établir que certains

cantons, suivant leur population, auraient deux voix, tous les cantons, sans exception, ne durent en avoir qu'une; c'est-à-dire que le petit canton d'Uri, qui ne compte que 15,000 âmes, eut une voix comme celui de Berne, qui en compte près de 400,000. Un autre changement qu'on introduisit, ce fut, au lieu de six cantons directeurs, de n'en plus admettre que trois. Ce ne fut donc pas dans le pacte fédéral que se fit véritablement la contre-révolution. La contre-révolution se fit dans la constitution des petits cantons. Pour dédommager le parti qui représentait là ce que nous appelions en France les émigrés, on leur laissa consommer, dans les petits cantons, la contre-révolution comme ils voulurent, et ils l'accomplirent presque complètement.

Mais, tandis qu'on était occupé à cette œuvre, et bien qu'on eût beaucoup accordé à la contre-révolution, MM. de Berne, comme on les appelait en Suisse, MM. de Berne n'étaient pas satisfaits; MM. des petits cantons d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, ne l'étaient pas davantage.

Savez-vous ce qu'ils voulaient? Qu'on rétablît l'ancien ordre de choses tout entier, c'est-à-dire que le Tessin, qui de simple bailliage était devenu canton, que Vaud et Argovie, qui de provinces dépendantes étaient devenues cantons, redevinssent provinces sujettes. C'était demander l'impossible, et la majorité même du parti contre-révolutionnaire, réunie à Zurich, ne voulut pas y consentir. Cependant on fut un mo-

ment près d'en venir aux mains. Les puissances réunies à Vienne furent obligées de s'en mêler. Mais ici il faut bien soigneusement discerner l'esprit dans lequel ces puissances se mêlèrent des affaires helvétiques. C'est une condition indispensable pour bien comprendre les traités relatifs à la Suisse.

L'esprit qui animait alors les grandes puissances était un esprit de réaction. Faire, en tout, le contraire de ce qu'avaient fait la révolution et l'empire était leur préoccupation dominante. Ainsi à Paris, par exemple, à l'idée d'un empereur élu par la nation, on substitua l'idée d'un prince légitime venant régner en vertu de son droit. En Suisse, comme on venait de vivre sous la dictature de Napoléon, sous l'acte de médiation qu'il avait imposé, l'idée adoptée fut celle-ci : plus de dictature en Suisse, plus de dictature étrangère, la neutralité et l'indépendance de toute influence extérieure. Voilà l'esprit du congrès de Vienne à l'égard de la Suisse. C'est ce qui explique les traités, qu'à mon avis on a mal interprétés, parce qu'on n'a pas su comprendre l'esprit dans lequel les puissances avaient agi.

Ainsi, en France, à un gouvernement élu par la nation on substitua l'idée de la légitimité ; dans la confédération helvétique, à l'idée d'une Suisse constituée au moyen d'une médiation étrangère et imposée, on prétendit substituer une Suisse indépendante et neutre, une Suisse se constituant elle-même. Aussi se garda-t-on bien, je le prouverai par les textes, aussi

se garda-t-on bien, à Vienne, de se mêler du pacte ; on apporta, au contraire, le plus grand soin à ne pas s'en mêler, à constater clairement que le pacte se faisait en dehors des puissances. Toutefois les puissances avaient bien le droit de tracer le territoire de la Suisse, puisqu'elles traçaient les territoires de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse, de la France. On profita de l'occasion pour résoudre les questions territoriales de manière, entendez-moi bien, de manière à dédommager les récalcitrants, comme Berne et les petits cantons, de manière à les satisfaire, à les rattacher à la majorité du peuple suisse qui venait d'arrêter le pacte fédéral à Zurich. Et alors on traça, par la déclaration du 20 mars 1815, dont je vous citerai le texte plus tard, quand je traiterai la question de droit, on traça le territoire de la Suisse. On lui dit : Votre pacte vous regarde seuls ; nous ne nous en mêlons pas (je justifierai cette assertion par pièces authentiques) ; seulement nous vous proposons telles et telles conditions territoriales. Ainsi Berne était le canton le plus récalcitrant. On lui dit : A la place de Vaud et d'Argovie, que la majorité ne veut pas vous rendre, on vous donnera l'ancien évêché de Bâle, et vous payerez une pension viagère à l'ancien évêque de Bâle. Des sommes considérables, appartenant à l'ancienne Suisse, étaient déposées à Londres. On dit encore aux petits cantons : On fera une répartition pécuniaire telle, que vous serez dédommagés du territoire que vous avez perdu. Et ces conditions, remarquez-le bien,

les puissances ne voulurent même pas les imposer, mais elles offrirent à la Suisse le contrat suivant. Nous vous donnons trois cantons nouveaux détachés de la France, le Valais, Genève et Neuchâtel ; nous donnerons à celui de Berne, pour le dédommager, l'évêché de Bâle ; le partage des fonds qui sont déposés en Angleterre sera fait de manière à favoriser les petits cantons. Voilà nos conditions ; si vous les acceptez (le pacte laissé toujours en dehors), nous vous reconnaîtrons d'abord, et ensuite nous vous déclarerons neutres.

Tel est le contrat de 1815 : « Si vous acceptez telles conditions territoriales et pécuniaires, nous vous reconnaîtrons puissance d'abord, et ensuite puissance neutre. C'est à vous à accepter ou à refuser. »

Ce contrat fut accepté par la Suisse. Dans l'intervalle vinrent les Cent-Jours et une deuxième invasion. Le parti de l'ancien régime, toujours réuni à Zurich, livra de nouveau son sol, et, en le livrant, livra le nôtre. Ce ne fut qu'en 1815, dans le protocole du 20 novembre, que l'acceptation de la Suisse fut homologuée et convertie en engagement réciproque. Dans le protocole du 20 novembre, que je citerai textuellement tout à l'heure, on prit acte de l'acceptation de la Suisse, on la valida, et l'on dit en substance : Puisque la Suisse a accepté les conditions territoriales que nous lui avions proposées, nous la déclarons neutre, et affranchie, dans l'intérêt de l'Europe, de toute ingérence étrangère.

De 1815 à 1830, la Suisse a vécu sous l'influence qui dominait alors presque toute l'Europe, et surtout les pays divisés en petits États, comme l'Allemagne et l'Italie.

En 1830, lorsque nous avons de nouveau donné à l'Europe le signal de la liberté, la Suisse l'a suivi. La noble et indépendante Angleterre n'a pas elle-même dédaigné de le suivre, puisque c'est à notre imitation qu'elle a accompli la réforme parlementaire. La Suisse ne pouvait être ni plus fière ni plus rebelle à nos exemples, et elle a opéré dans les cantons une suite de petites révolutions de Juillet. Comme c'était dans les constitutions cantonales que le parti contre-révolutionnaire s'était le plus donné carrière en 1815, c'était là qu'il y avait le plus à changer. On les réforma presque toutes, même celle de Lucerne. A Lucerne la ville est libérale, tandis que la campagne est fanatique; et cette fois la ville l'emporta sur la campagne.

Quant au pacte, les changements dont il était susceptible étaient plus difficiles à opérer, car il y avait à mettre d'accord les vingt-deux cantons. On l'a essayé, et on l'a essayé, il faut le dire, du gré de notre gouvernement, et sous son influence.

Dans le moment même où nous parlons, il n'est personne, en Suisse, qui ne reconnaisse que le pacte actuel est parfaitement insuffisant pour l'état des mœurs et des esprits. Il n'est pas exact qu'il existe un parti unitaire qui veuille faire une Suisse centra-

lisée comme la France. Tous ceux qui connaissent la Suisse déclareront que c'est là un mensonge.

Il y a une tendance, une seule, c'est celle qui consiste à donner un peu plus de force à l'autorité centrale, et personne ne peut nier que cette modification du pacte ne soit nécessaire. Ainsi, par exemple, quand il y a des troubles dans une partie de la confédération, il faut tant de temps pour réunir la force fédérale, qu'un canton est révolutionné ou contre-révolutionné avant que la force commune ait pu agir. Ainsi encore, grâce à cet alternat en vertu duquel chacun des trois cantons de Berne, Zurich, Lucerne, est tour à tour directeur, il s'ensuit que, lorsque le canton directeur est Lucerne, c'est l'esprit contre-révolutionnaire qui dirige la Suisse, et que, lorsque le canton directeur est Berne, c'est ce qu'on appelle l'esprit radical; de sorte que ce gouvernement, tous les deux ans, change de caractère et de direction.

Ce n'est pas tout. Vous avez vu, par l'affaire des Jésuites, qu'il peut se présenter des questions presque impossibles à résoudre, parce qu'on ne sait à laquelle des deux souverainetés on doit les déférer. Tel sujet, se demande-t-on, dépend-il de la souveraineté fédérale ou bien de la souveraineté cantonale? Le pacte fédéral ne disant rien, on est réduit à la guerre civile.

Vous le voyez, le pacte fédéral est d'une insuffisance évidente, et il serait urgent de le modifier dans une juste mesure. En 1830, tout le monde l'avait senti, le gouvernement français comme les gouverne-

ments de l'Europe, excepté toutefois l'Autriche, l'Autriche qui a intérêt à ce que le pacte fédéral ne soit pas réformé dans le sens de la révolution française. L'Autriche a toujours soutenu une opinion contraire à la revision du pacte fédéral, parce que la revision du pacte ne saurait se faire dans un esprit qui lui convienne. La France, au contraire, a soutenu à toutes les époques qu'on pouvait changer le pacte. Quoi qu'il en soit, on s'est borné, depuis 1830, à la réforme des constitutions cantonales, et la réforme du pacte fédéral est restée en suspens à cause de la difficulté.

Le pouvoir, à partir de 1830, s'est fixé en Suisse dans les mains du parti modéré. Puisqu'on est convenu, bien à tort selon moi, de transporter en Suisse et dans tous les pays étrangers les dénominations françaises, je suivrai cet exemple, quoiqu'il soit mauvais; je le suivrai pour la commodité du discours, et je qualifierai les partis suisses avec les dénominations empruntées aux partis français. Il s'est donc formé en Suisse un parti juste-milieu ou conservateur, comme on voudra l'appeler, un parti composé de la riche bourgeoisie et des hommes éclairés. Ce parti a gouverné jusqu'à ces derniers temps, et, je le reconnais, avec de bonnes intentions.

Je souhaiterais, pour ma part, qu'il gouvernât encore. Mais vous verrez que, s'il ne gouverne plus, c'est sa faute, et je vous prie de bien réfléchir sur sa conduite. (*On rit à gauche.*) Elle mérite qu'on y pense sérieusement. Du reste, il a eu, je le répète, bonne

intention, il a fait de son mieux, bien que, de 1830 à 1840, il nous ait causé beaucoup de tourments, notamment à l'occasion des réfugiés. J'ai même failli, à cette époque, avoir une querelle avec la confédération. Je voudrais qu'on rappelât ici cette querelle, car je ferais connaître les principes que j'ai soutenus alors, et vous verriez à quel point ils sont conformes à ceux que je soutiens aujourd'hui. Ce gouvernement des modérés, placé sous le joug des circonstances, n'a pu éviter beaucoup de soucis à ses voisins, car c'est de son temps que le fameux Ramorino est sorti du territoire helvétique à la tête de 1,200 ou 1,500 réfugiés pour aller révolutionner le Piémont.

Quoi qu'il en soit, sous le nouveau régime établi à partir de 1830, le parti de la contre-révolution, résidant au sein des petits cantons, ne se tenait pas pour battu. Il voulait refaire sa situation, et il imagina un moyen qui vous prouvera que le parti radical, qu'on accusait hier de couvrir le despotisme du masque de la liberté, n'est pas le seul parti qui prenne des masques.

Savez-vous ce que le parti contre-révolutionnaire imagina pour rétablir ses affaires? Il imagina la liberté religieuse. Chacun, disait-il, a le droit de soutenir sa foi, nous allons soutenir la nôtre, et il se mit à l'œuvre. On avait d'excellents instruments de cette prétendue liberté religieuse en Suisse : c'étaient les Jésuites. Ils étaient établis, non pas encore à Lucerne, mais à Fribourg et dans le Valais.

M. DE QUATREBARBES. — Je demande la parole. (*Mouvement.*)

M. THIERS. — Les Jésuites, dis-je, qui étaient établis à Fribourg et dans le Valais, pas encore à Lucerne, se mirent à l'œuvre. C'est à dater de 1839 et de 1840 que ces tentatives du parti de l'ancien régime commencèrent avec beaucoup d'activité. On fit ce que nous appelions, sous la restauration, des missions; et, si je pouvais vous apporter ici quelques-uns des discours prononcés dans ces missions, vous verriez ce qu'est ce parti du Sonderbund, objet de si étranges regrets de la part de notre gouvernement.

Comme le parti contre-révolutionnaire en Suisse se composait non pas uniquement de catholiques, mais aussi de protestants, les protestants, de leur côté, se mirent à l'œuvre, et les méthodistes employèrent aussi la prédication.

Il y avait alors à Zurich un gouvernement réformé en 1830, lequel avait appelé comme professeur de théologie le docteur Strauss. Je ne me fais ni l'apologiste ni le juge des doctrines du docteur Strauss. Je dirai seulement que c'est un esprit grave, sérieux, et que ses livres ne ressemblent en rien aux livres impies et profanateurs du dernier siècle. Quoi qu'il en soit, le gouvernement de Zurich l'avait nommé professeur. Savez-vous le moyen qu'employa ce parti si respectable, et dont les infortunes intéressent si vivement certaines personnes ? Il employa l'insurrection. Un ecclésiastique protestant, à la tête d'hommes

armés, entra dans Zurich. Un respectable magistrat, ayant voulu arrêter les contendants, fut tué, et ce fut à coups de fusil que ce pieux et excellent parti renversa le gouvernement de Zurich, pour rétablir le gouvernement qui existait en 1830. Après ce premier succès, on ne voulut pas s'arrêter. Trois des États réformés en 1830, Lucerne, Argovie et Soleure, avaient inséré dans leur constitution une condition : c'était qu'après dix années cette constitution serait revisée. Il y avait donc un moyen tout simple d'opérer la contre-révolution à Lucerne, Argovie et Soleure : c'était de profiter de cette revision décennale, qui devait se faire par des assemblées populaires. Ce moyen, on ne manqua pas de le mettre en œuvre. C'était le cas d'employer de nouveau les prédications religieuses; on le fit, et on obtint à Lucerne un succès complet. Toutefois il faut reconnaître que ce succès fut obtenu sans recourir à la force.

Ainsi, au moyen de la simple revision de la constitution, on parvint à rétablir à Lucerne le parti qui vient de succomber récemment sous le nom de Sonderbund. A Argovie et à Soleure, le même moyen ne pouvait pas réussir. Les populations, là, étaient très éclairées, très libérales; les prédications devaient demeurer impuissantes, et la revision fut faite dans le sens du parti de la révolution. Que fit alors le parti que j'appelle toujours le parti contre-révolutionnaire? N'ayant pas réussi à Argovie et à Soleure par les voies légales, il eut recours à l'insurrection. Il y avait des

couvents en Argovie, entre autres un très célèbre, le couvent de Muri, fondé par la maison de Habsbourg, et encastré dans le territoire lucernois. Les catholiques de Lucerne se joignirent à ceux d'Argovie, et ils tentèrent, en se servant du couvent de Muri comme de quartier général, ils tentèrent une insurrection pour essayer de renverser le gouvernement d'Argovie. Ils n'y réussirent pas. Le gouvernement argovien alors employa une mesure qui a été le sujet de trois ans de discussion en Suisse : il supprima les couvents.

On vous parlait hier des contradictions des partis : en voulez-vous voir un exemple ? Ces messieurs, qui se plaignent de ce qu'on veut les empêcher d'avoir les Jésuites, savez-vous ce qu'ils ont voulu ? Ils ont voulu forcer le canton d'Argovie à garder des couvents chez lui.

M. DE MONTEBELLO, *ministre de la marine*. — Et le pacte !

M. THIERS. — Tout à l'heure je citerai le pacte ; vous verrez !

Ces partisans de la liberté religieuse, qui prétendent que c'est opprimer la liberté religieuse que de vouloir empêcher certains cantons d'avoir des Jésuites, ont voulu obliger les autres à avoir des couvents, et ils ont demandé que la diète y employât la force. Il est vrai que les partisans des couvents invoquaient le pacte... (*Interruption au banc des ministres.*)... Je connais les affaires suisses, Monsieur le ministre de la marine, croyez-le bien, et, si vous désirez que

nous nous rappelions nos souvenirs, vous verrez que je les ai conservés bien fidèlement. Il est vrai que les partisans des couvents invoquaient le pacte; mais, quel que fût l'argument qu'on faisait valoir, le procédé moral était toujours le même au fond, car il consistait à imposer le maintien des couvents à ceux qui n'en voulaient pas, et à violenter la volonté d'un canton au nom de la diète.

M. Odilon Barrot. — On s'est adressé à la diète pour cet objet.

M. Thiers. — Je demande si M. de Metternich souffrirait à Milan un couvent dans lequel il y aurait des insurgés? Mais qu'importe l'argument? je le répète; le procédé moral était pareil. Ceux mêmes qui se plaignaient de ce qu'on voulait les empêcher de garder les Jésuites, ceux-là mêmes voulaient obliger Argovie à garder les couvents. Argovie a été plus raisonnable, il a transigé, il a rétabli les couvents de femmes, mais il a maintenu la suppression des couvents d'hommes.

Cette querelle a occupé la Suisse de 1840 à 1844. Le parti qui essayait partout d'opérer la contre-révolution en Suisse ne s'est pas tenu pour content de ses succès à Zurich, à Lucerne; il s'est trouvé moins content encore de son échec dans Argovie, et il a essayé une contre-révolution dans le Valais. Celle-ci, il faut que je vous la raconte avec quelques détails, pour que vous puissiez apprécier mieux la moralité de chacun des partis qui viennent de combattre en Suisse.

En Valais, Messieurs, la situation était étrange, je puis le dire, et je ne serais pas exagéré si je disais barbare. Le Valais est divisé en haut et bas Valais. Le haut Valais est allemand et dominé par les idées de l'ancien régime, à tel point que nos paysans de la Bretagne et de la Vendée peuvent passer pour des philosophes à côté des hauts Valaisans. (*Rire général.*)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. — Nos paysans valent bien les vôtres! (*Mouvement prolongé.*) Pourquoi les attaquez-vous sans cesse?

M. THIERS. — Que M. de la Rochejaquelein soit convaincu que j'ai pour les hommes de son pays l'estime qu'ils méritent, et que je sais bien qu'ils ont fait de grands progrès. J'en suis fier moi-même pour la France, et la comparaison n'est assurément pas à leur désavantage.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. — Je trouve que vous n'en dites pas assez de bien. (*Nouveau mouvement.*)

M. THIERS. — Quant au bas Valais, il est français, et il est imbu de nos idées. Les deux partis, depuis bien des années, n'ont pas cessé d'être aux prises. Les hauts Valaisans, Allemands et fanatiques, se rappelaient leur ancienne domination; ils la voulaient recouvrer. Les bas Valaisans, Français et imbus de nos idées, ne voulaient pas se laisser dominer par les hauts Valaisans. Il y avait une société dans le haut Valais qui s'appelait *la Vieille Suisse;* il y en avait une autre dans le bas Valais qui s'appelait *la Jeune Suisse.* Chacune des deux avait son journal. La société de la Vieille Suisse

avait la *Gazette du Simplon*, dont on prétend que les frais étaient faits par les moines du mont Saint-Bernard. La Jeune Suisse avait *l'Écho des Alpes*. Je ne me constitue pas solidaire de tout ce qu'ont fait, de tout ce qu'ont dit la Jeune Suisse et *l'Écho des Alpes*; non, Messieurs. Mais, quand vous connaîtrez quelle était la question débattue entre les deux partis, vous admettrez qu'en présence d'un tel état de choses on était excusable de perdre son sang-froid.

Voici l'état social du Valais.

Le clergé y exerce une domination absolue; il a de très grands biens. Les moines du Saint-Bernard, entre autres, possèdent plusieurs millions de propriétés; le couvent de Saint-Maurice est extrêmement riche; les Jésuites de Sion sont loin d'être pauvres. Eh bien, le clergé ne paye point d'impôts. Toutes les fois qu'on a voulu répartir l'impôt fédéral pour solder le contingent, le clergé n'a jamais entendu le payer. Ce n'est pas, du reste, un grand grief à mes yeux, car, ainsi qu'on le dit souvent, pardonnez-moi la citation de ce proverbe populaire : *Plaie d'argent n'est pas mortelle.* (*On rit.*) Mais le clergé, de plus, n'a jamais voulu subir la justice ordinaire. Ainsi, par exemple, si, dans ce pays, il se commet un de ces crimes affreux comme celui qui a épouvanté Toulouse l'année dernière, les ecclésiastiques déclarent que l'accusé ne relève que de l'évêque, du nonce ou du pape.

Ce n'est rien à côté de ce qui suit. Les prêtres, dans le Valais, dominent le gouvernement. Ils écrivent,

ils font des journaux, ils font des brochures, et, quand ils encourent par leurs écrits, et cela est arrivé, quand ils encourent la peine que doivent subir les autres citoyens, l'évêque appelle la cause à lui, parce que le clergé, dit-on, doit se juger lui-même. De sorte qu'un délit de presse commis par un ecclésiastique reste sans répression.

Dans le Valais, le clergé tient les registres de l'état civil, à l'exclusion des magistrats. Savez-vous, à ce sujet, ce qu'a osé l'évêque de Sion, et de quelle manière il s'est servi de cette prérogative? Ce ne sont pas des faits que j'invente. L'affaire a été en cour de Rome; elle y a été longuement discutée. Un jour donc l'évêque de Sion a déclaré que les membres de la Jeune Suisse étaient excommuniés, et dès lors privés des sacrements. En conséquence, on leur a refusé l'enregistrement des naissances et des morts, on leur a même refusé le mariage. (*Mouvement.*) Cet acte, comme on le pense bien, a causé en Suisse un grand soulèvement, et on l'a cité en cour de Rome. Il est avéré que le mariage a été refusé à plusieurs membres de la Jeune Suisse; et, comme il n'y avait pas d'officiers de l'état civil, les individus frappés par ce refus ne pouvaient pas se marier.

Il y avait encore une loi qui a été, je crois, supprimée par le gouvernement actuel du Valais. Cette loi défendait de mal parler des prêtres. Un jour, par exemple, des jeunes gens avaient voulu placer une croix, ce qui est défendu, sur la tombe d'un protes-

tant. On saisit les délinquants, et on les contraignit à venir, un cierge à la main, faire amende honorable dans l'église de Sion.

Trouvez-vous étonnant, je le répète, qu'en présence d'un pareil état de choses on ait perdu son sang-froid? (*Mouvement.*)

Il s'était formé dans le Valais un gouvernement semi-libéral, dont l'intention était, peu à peu, avec lenteur, sans aucune impatience, de supprimer ces abus. Il avait commencé par proposer une loi qui faisait supporter aux propriétés du clergé leur portion de l'impôt fédéral; et puis il avait annoncé, annoncé et non pas réalisé, l'intention de toucher à ce qu'on appelle les immunités du clergé, ces immunités dont je viens de vous faire connaître l'usage tout à l'heure.

A l'instant même, c'est-à-dire en 1844, on insurgea les hauts Valaisans, on les fit descendre sur Sion. Le bas Valais, averti qu'on descendait sur Sion, prit les armes pour résister au haut Valais, qui venait opérer la contre-révolution. Par suite de sa faiblesse, le gouvernement, entraîné à une trahison, ouvrit la ville de Sion aux hauts Valaisans, déclara les bas Valaisans rebelles, et ordonna de marcher sur eux. Les hauts Valaisans marchèrent. Les malheureux bas Valaisans, voyant que le gouvernement n'était plus avec eux, ne songèrent qu'à se retirer. Il aurait fallu les laisser aller. Savez-vous comment on se comporta à leur égard? Ils avaient fui jusqu'au bord d'un torrent qu'on appelle le Trient: là ils trouvèrent les paysans des

vallées inférieures, qui avaient été excités à marcher par les moines du Saint-Bernard, et on les fusilla à bout portant; on mutila les cadavres, on acheva les blessés. (*Sensation prolongée.*)

Cela, Messieurs, est consigné dans des écrits émanés des hommes les plus considérables de la Suisse, et qui n'ont jamais été démentis. La Suisse entière en fut indignée.

Après de tels actes, vous voyez que, quand j'appelle ce parti parti de la contre-révolution, j'ai quelque raison de le nommer ainsi, car vous voyez quel état social on entendait rétablir, et par quels moyens. Maintenant voulez-vous savoir comment le parti victorieux a usé de la victoire? D'abord, par une coutume suisse que je déplore, et qui tient à l'organisation administrative du pays, il a fait payer aux vaincus des amendes considérables. En Suisse on n'a pas d'armée permamente, on n'a pas de budget. Quand un canton est en proie à des troubles, et qu'il faut aller y rétablir l'ordre, le canton dans lequel on va faire la police est obligé de payer les frais de la guerre. On les fait payer avec des amendes. C'est une coutume déplorable, mais qui est générale en Suisse. Je ne reproche pas au parti du haut Valais de l'avoir employée, mais tant est qu'il a ruiné ses adversaires par des amendes de 80,000 et de 100,000 fr. Ce n'est pas toutefois son plus grand crime. A peine victorieux, il a institué un tribunal extraordinaire, et l'on a jugé les vaincus arbitrairement, on les a condamnés à des détentions de

quinze et de vingt ans; on leur a pris leurs biens. On a rendu des arrêtés comme celui-ci, en mai 1844 : « *L'Écho des Alpes* est supprimé. » C'était le journal du parti libéral. Puis encore un autre arrêté comme celui-ci : « La société de *la Jeune Suisse* est supprimée. » Des commissions extraordinaires se rendaient dans les cantons, appelaient individuellement tous les hommes réputés appartenir à la société de la Jeune Suisse, et les forçaient d'abjurer dans leurs mains.

Voilà comment on a traité les vaincus. On leur a fait une situation tellement intolérable, que plusieurs centaines de personnes se sont exilées avec leurs familles et leurs biens.

Tel est le tableau exact de la contre-révolution du Valais

Les assassinats commis au pont du Trient, les violences exercées à l'égard des vaincus, ont indigné la Suisse, et produit, en 1844 et en 1845, un soulèvement d'esprits général. Sur-le-champ on a cherché à qui s'en prendre. Comme c'était surtout de la cause du clergé qu'il s'agissait, on s'en est pris aux instruments les plus actifs du clergé, aux Jésuites; et la proposition de les exclure de la Suisse a surgi immédiatement.

Il y avait une raison qui rendait cette proposition encore plus naturelle : c'est qu'outre qu'il venait de se passer dans le Valais des événements atroces, le canton de Lucerne, qui était un des trois

cantons directeurs, et dans lequel ne se trouvaient pas encore les Jésuites, le canton de Lucerne, disait-on, allait les introduire chez lui. Il était bien naturel que la proposition de les expulser arrivât sur-le-champ, non seulement pour prévenir de nouveaux événements tels que ceux du Valais, mais encore pour empêcher le canton de Lucerne d'établir dans son sein des agitateurs aussi dangereux.

C'est ici que le parti conservateur, le parti du juste milieu, a tenu une conduite peu habile et, permettez-moi ce mot, peu sincère.

En présence de pareils faits, quelle conduite devait tenir le parti modéré, qui avait la majorité dans la diète? En présence de pareils faits, il devait s'emparer courageusement de l'autorité, arrêter ces tentatives contre-révolutionnaires, qui s'étaient signalées dans le Valais par de si déplorables résultats. Mais il s'était opéré dans les sentiments de ce parti d'étranges changements. Comme, depuis dix ans, il avait le pouvoir (je ne veux pas ici donner des leçons, quoiqu'on ait voulu nous en donner à propos des radicaux, je veux seulement vous faire voir la vérité dans un miroir fidèle), comme, depuis dix ans, ce parti conservateur avait le pouvoir, qu'il était attaqué violemment par la portion plus avancée du parti de la révolution, et qu'il était exaspéré de ces attaques, il s'était passé dans son cœur quelque chose que je déplore, mais que je comprends. Il s'était mis à haïr son propre parti, du moins la portion de son propre parti qui voulait aller

plus loin que lui, à la haïr tellement, qu'il avait oublié de haïr le parti contraire, le parti vraiment ennemi, celui de la contre-révolution, et qu'il était devenu tout à fait partial en sa faveur.

Au lieu de voter l'expulsion des Jésuites, il s'est borné à adresser au canton de Lucerne, qui voulait les introduire, de très sages conseils, des exhortations pressantes pour l'engager à ne pas persister dans la résolution qu'on lui prêtait. Admirez la modération de ce pieux et honnête parti dont on déplore les touchantes infortunes ! Dans le moment même où, par suite des événements du Valais, on demandait de toutes parts l'expulsion des Jésuites, dans le moment même où le parti modéré disait : Ne les introduisez pas, vous nous ferez du mal, vous vous en ferez à vous-mêmes, vous nous causerez de grands embarras... le canton de Lucerne, qui aurait dû s'imposer plus de réserve, parce qu'il était l'un des trois cantons directeurs, le canton de Lucerne les a introduits à l'instant même. — Ah ! s'est-il écrié, les révolutionnaires ne veulent pas des Jésuites (ce sont les expressions textuelles d'un représentant de Lucerne), eh bien, nous allons les introduire ! — Et l'on a proposé une loi pour l'introduction des Jésuites, laquelle a été immédiatement adoptée.

Il s'est passé alors un fait que je déplore, un fait très condamnable. Tous les hommes vifs, ardents en Suisse, voyant que la majorité de la diète abandonnait son rôle de gouvernement, n'ont plus su contenir leur ardeur... (*Interruption.*)

Je demande pardon d'être si long... (*Non! Non! — Parlez! Parlez!*)

Le canton de Lucerne ayant commis ce que j'appellerai une folie, et une coupable folie, celle de répondre au parti modéré par une bravade ridicule, les hommes ardents en Suisse... (je déplore ce qu'ils ont fait, je les blâme; je suis du parti de la légalité, je demande la légalité pour tout le monde et contre tout le monde...), les hommes ardents en Suisse sont allés, sous le nom de corps francs, attaquer Lucerne. Ils ont voulu suppléer le gouvernement; ils ont été battus; ils l'avaient mérité.

Savez-vous comment on les a traités à Lucerne? Comme on avait traité les bas Valaisans au pont du Trient. On en a pendu plusieurs à des arbres; ceux qui ont été faits prisonniers n'ont été relâchés qu'après avoir fourni une rançon; il y en a qui ont payé jusqu'à 1,500 francs; et 1,500 francs c'est beaucoup en Suisse. On a condamné à mort le docteur Steiger, qui n'a échappé au supplice que parce que deux gendarmes ont facilité son évasion.

La question des Jésuites est devenue alors une question politique dans toute la Suisse. Quand on a dit que la question des Jésuites était un prétexte, et n'était pas une question sérieuse, je laisse à votre bonne foi le soin de décider. Eh bien, oui; si, en prétendant que ce n'était pas là une question sérieuse, vous avez voulu dire que le mot de Jésuites ne signifiait pas les Jésuites, mais signifiait la contre-révolution tout

entière, je suis de votre avis ; j'accepte l'interprétation. Oui, les Jésuites étaient la représentation de l'ancien régime, revenant avec toutes ses absurdités, et revenant même quelquefois par l'assassinat. (*A gauche : Très bien !*)

La question s'est alors transportée de la diète dans les cantons. Il s'est agi en effet, dans les cantons, de savoir si l'on donnerait aux députés à la diète, en 1846, la mission de voter pour la suppression des Jésuites.

Le parti modéré, pour s'être conduit dans les cantons comme il s'était conduit à la diète, pour avoir hésité, pour n'avoir pas porté au parti ennemi la haine qu'à mon avis il devait lui porter, le parti modéré s'est fait battre, et a perdu la majorité. A Zurich, il a perdu la majorité par les moyens légaux. A Vaud, il y a eu une pétition signée de 32,000 individus. Or, le canton comptant 180,000 âmes, vous voyez que les signataires composaient toute la portion virile de la population, toute la population en état d'exprimer un avis. Néanmoins le gouvernement de Vaud résistait ; il ne voulait pas donner à son député le mandat de voter pour la suppression des Jésuites. Il y a eu alors non pas une insurrection, mais un mouvement général de toute la population du canton vers Lausanne. Quand le gouvernement a vu ce mouvement il s'est retiré, et Vaud a été acquis au parti qui voulait la suppression des Jésuites.

A Genève, malheureusement, les choses ne se sont point passées d'une manière aussi pacifique. Il y a eu

une insurrection et un combat. Le parti de la contre-révolution a été vaincu ; le parti de la révolution l'a emporté, et alors il s'est trouvé dans la diète une majorité de treize voix.

A ce sujet, j'ai entendu dire que c'était une majorité formée par une insurrection, une majorité factieuse. Permettez-moi de vous faire voir où réside en ce genre la véritable légalité. Il est vrai que, dans la majorité qui voulait la suppression des Jésuites, il y avait une voix qui provenait de l'insurrection. Mais la même chose se rencontrait dans la minorité. Elle avait une voix, celle du Valais, acquise par l'insurrection. Elle avait eu longtemps la voix de Zurich, acquise par le même moyen. Les deux partis étaient donc, sous ce rapport, dans la même position, l'un relativement à l'autre.

Comment, d'ailleurs, les choses se passent-elles en Suisse? Tous les gouvernements y sont considérés comme des gouvernements de fait. Dès qu'un gouvernement se produit, il a le droit d'envoyer un député à la diète, qui l'accepte ou ne l'accepte pas. Il y a légalité complète lorsque la diète a reçu le député. La diète avait admis comme siégeant légalement tous les députés présents : la majorité avait donc un pouvoir légal quand elle a voulu supprimer les Jésuites.

On a prétendu encore qu'elle avait porté atteinte à la liberté religieuse. Il me semble qu'au point où en étaient venues les choses, on ne pouvait plus considérer les Jésuites comme de simples religieux, comme

de simples ministres de la religion. Ils représentaient évidemment autre chose. En tout cas, on se trompe étrangement quand on veut faire résider en ce point la question légale, par rapport à la conduite de la diète.

Savez-vous sur quoi la diète a posé la question? Ce n'est pas sur l'existence ou sur la non-existence des Jésuites, c'est sur l'existence d'une ligue armée de sept cantons. Cette ligue avait appelé des officiers étrangers; elle avait introduit, malgré les ordres de la diète, des armes venues de l'étranger. Or, Messieurs, le pacte, non seulement celui qui a précédé, mais celui qui existe aujourd'hui, contient un article 6 qui dit qu'il ne peut pas se former de ligue particulière entre les cantons, soit contre l'intérêt de la confédération, soit contre l'intérêt de tel ou tel canton. La diète, dont la majorité était parfaitement légale, a posé la question sur la dissolution du Sonderbund au nom de l'article 6 du pacte fédéral, et, en posant ainsi la question, elle a agi avec une légalité rigoureuse, incontestable.

Elle avait donc la légalité pour elle; je dis qu'elle avait aussi la moralité, car, après les événements du Valais, après les intentions affichées par le parti de la contre-révolution, elle avait toute raison d'ordonner au Sonderbund de se dissoudre.

Avant d'employer les armes, on a proposé de transiger; on a dit aux gens du Sonderbund: « Renvoyons la question des Jésuites au pape, et désarmez! »

Le Sonderbund a répondu qu'il voulait bien renvoyer la question au pape, mais à condition que la diète désarmerait la première.

Cela n'était pas acceptable. On a levé 80,000 hommes dans les cantons, et on les a habilement et énergiquement employés. Je remarque ici deux choses auxquelles j'applaudis hautement. La première, c'est le développement d'une grande force suisse. Pour moi, en effet, je ne suis pas de ceux qui regardent l'existence d'une grande force en Suisse comme un malheur pour la France. J'espère vous démontrer tout à l'heure, si vous persistez à m'accorder votre attention, que la force la plus souhaitable pour nous, après celle de la France, est celle de la Suisse. (*Adhésions à gauche.*)

J'applaudis donc à ce phénomène, qui ne s'était pas encore produit, de 80,000 hommes levés en huit jours par la diète suisse; j'applaudis à la promptitude et à l'habileté de leur action.

Aujourd'hui qu'on a compromis les malheureux qui ont défendu la cause du Sonderbund, on leur dit que leur résistance a été insuffisante; on leur parle de honte encourue par la faiblesse de cette résistance! Cela n'est pas généreux. Quand on a compromis, pour ses opinions, des gens qui se sont fait battre, il faut les traiter avec plus de générosité. (*A gauche: Très bien!*) M. de Maillardoz, je lui rends cette justice, est un brave officier. S'il a été battu, ce n'est pas sa faute.

Messieurs, je viens, moi aussi, au secours des

vaincus, et pourtant ce n'est ni moi ni mon parti qui les avons compromis!

M. de Maillardoz a parlé, parce qu'il n'a pas voulu accuser son parti, parce qu'il n'a voulu accuser personne, M. de Maillardoz a parlé de miracles qu'on avait promis. Cela n'était pas sérieux. Le miracle qu'on avait promis, savez-vous ce que c'était? C'était l'intervention. (*Rires approbatifs à gauche.*)

On est entré en campagne aux premiers jours de novembre : le 14 novembre, Fribourg était pris; Lucerne l'était le 24; il n'y avait plus de Sonderbund, quoiqu'on le cherchât avec beaucoup de soin, le 30 novembre. (*On rit.*)

Quant à moi, j'applaudis, je le répète, à la grande force déployée par la Suisse, j'applaudis à l'habileté qu'elle a montrée. Quant aux excès, je les déplore, non parce que j'y suis contraint par l'opinion générale, mais parce que c'est dans mon cœur. Je les déplore, mais il faut être juste envers les hommes qui portent, en Europe, quoi qu'on en dise, le drapeau de la révolution. Jamais, à aucune époque (j'ai étudié l'histoire aussi), jamais, à aucune époque, une guerre civile ne s'est terminée avec moins de dommages pour l'humanité. (*C'est vrai! C'est vrai!*) On a imposé des amendes, cela est exact; c'est une coutume que je regrette; mais elle est commune à tous les partis en Suisse, et j'en donne la raison, c'est que, n'ayant ni armée permanente ni budget, on y supplée avec des milices et des amendes. Je le déplore, mais cela est ainsi.

Il y a eu trois maisons ravagées à Fribourg, c'est vrai. Les chefs militaires sont intervenus, ont apporté le plus grand zèle, le plus grand courage, la plus grande fermeté à faire respecter l'ordre, et l'ordre a été rétabli.

Je me suis informé des faits avec une extrême précision, car j'ai bien vu qu'on voulait tromper l'opinion publique en France par des calomnies. Les faits que j'apporte ici ont été sévèrement, rigoureusement examinés. Au village de Malters, où l'on avait égorgé les fugitifs des corps francs, M. Ochsenbein, qui était descendu de son siège de premier magistrat pour servir sous l'habile général Dufour, s'est placé devant le village, et, pendant que ses troupes le traversaient, il les a adjurées, au nom de l'honneur de la Suisse, de respecter un lieu où ils avaient été maltraités, et le village a été sauvé.

Dans le Valais, où l'on avait égorgé, où l'on avait commis les actes odieux que je vous ai rapportés, il n'y a pas eu un seul excès contre les personnes. Un seul membre du Sonderbund a été retenu un instant pour une collision avec les autorités; il a été relâché.

Quant au Saint-Bernard, qui est la grande infortune dont on a voulu tirer un effet éclatant, voici la vérité. Je l'affirme, car j'ai les rapports officiels des commissaires fédéraux. (*Exclamations au centre.*)

Messieurs, soyons impartiaux : si je prenais au pied de la lettre les rapports de la diète, je ne ferais

que vous payer de votre monnaie, car vous prenez au pied de la lettre les rapports du Sonderbund.

Eh bien, non, Messieurs, je ne m'en suis pas tenu à ces rapports ; j'ai consulté les hommes les plus respectables du pays, en mon nom, comme membre de la Chambre des députés de France, ayant intérêt à connaître la vérité et à la faire connaître ; je me suis adressé à ces hommes, et j'affirme les faits que voici. (*Écoutez !*)

Quoique les moines du Saint-Bernard fussent accusés d'avoir trempé dans les actes les plus condamnables (je dis accusés, et pas davantage), quoiqu'ils fussent accusés d'avoir trempé dans les actes les plus condamnables de la contre-révolution du Valais, ils n'ont été l'objet d'aucune violence, d'aucune mesure spontanée de la part du gouvernement du Valais. On a appris que, craignant des représailles, que peut-être au fond de leur cœur ils sentaient avoir méritées, ils avaient fui leur couvent... (*Rumeurs au centre. — Approbation à gauche.*)

Comme il vous plaira, Messieurs ! Je soutiendrai la vérité.

M. Luneau. — Continuez ! Continuez ! C'est la cause de la révolution et de la contre-révolution ! (*Bruits divers.*)

M. Thiers. — S'il y a dans cette assemblée quelqu'un qui se prétende mieux informé, je lui cède la parole ; je lui répondrai après. (*Mouvement. — Parlez ! Parlez !*)

Permettez-moi une réflexion en passant. Quoi ! on montre tant de zèle à relever de fausses infortunes, et

on ne montre ni chaleur ni colère quand il y a des malheureux dont le sang coule dans ce moment pour la cause de la liberté en Europe! (*Approbation à gauche.*) Prenez garde, Messieurs, prenez garde qu'on ne devine trop facilement le fond de vos cœurs! (*Mouvement au centre. — Nouvelle approbation à gauche.*)

J'affirme que le gouvernement du Valais n'a pris l'initiative d'aucune mesure contre le couvent du Saint-Bernard. Mais il a appris qu'une partie des moines s'était retirée dans la vallée d'Aoste, et qu'elle s'était fait aider par des paysans de cette vallée pour emporter tout le mobilier du couvent. C'est alors qu'on a envoyé des commissaires avec vingt-cinq hommes pour empêcher d'achever cette spoliation. On leur avait donné l'ordre de faire l'inventaire. Les portes leur ayant été fermées, ils ont été obligés de se les faire ouvrir. Il n'y a eu aucun acte de violence ; on a sommé les moines, par un arrêté du gouvernement, de rentrer dans le couvent. S'ils n'y sont pas en ce moment, c'est leur faute ; et l'on s'est adressé de plus au gouvernement piémontais, pour lui demander d'ordonner la restitution de tous les effets du couvent, frauduleusement enlevés et emportés en Piémont.

Voilà les faits, voilà les violences dont le couvent du Saint-Bernard a eu à se plaindre.

Quant à moi, Messieurs, je répète qu'à aucune époque, et je le dis hautement, certain non pas de n'être pas combattu, je m'attends à l'être, mais certain de n'être pas validement démenti dans mes assertions,

je répète qu'à aucune époque une guerre civile ne s'est terminée avec moins de dommage pour l'humanité, avec plus de respect pour les vaincus.

(*A gauche : Très bien ! Très bien !*)

M. Thiers. — Messieurs, j'en ai fini de ce long exposé des faits ; mais, quelque long qu'il soit, il me semble qu'il était indispensable pour apprécier la vraie question.

Le gouvernement s'est trouvé placé en présence de trois partis : d'abord en présence de celui que j'appelle le parti de la contre-révolution, parce qu'en 1798, comme en 1815, il voulait les classes sujettes et les provinces sujettes; parce qu'en 1844 il a voulu le clergé disposant de l'état civil des citoyens; parce qu'il a poursuivi l'accomplissement de ses vœux par l'insurrection et quelquefois par le massacre; parce qu'enfin il a deux fois appelé dans son pays l'invasion étrangère; (*Très bien !*) le gouvernement s'est trouvé placé en présence de ce parti, et, en même temps, en présence du parti modéré, qui, par défaut de résolution, pour avoir laissé altérer dans son cœur des sentiments politiques qu'il aurait dû éprouver, a perdu le pouvoir; et enfin, en présence du parti ardent de la révolution, parti ardent, j'en conviens, qui n'a voulu supporter aucune des tentatives de la contre-révolution, et qui, pour la vaincre, était décidé même à l'emploi de la force.

Le gouvernement était en présence de ces trois partis : il a choisi.

Il a choisi ! Je lui demanderai compte tout à l'heure de son choix ; mais, en attendant, je lui dirai : Pourquoi vous mêler des affaires suisses ? Pourquoi ? Y avait-il des torrents de sang qui coulassent ? Oh ! alors, au cri de l'humanité outragée, tout le monde devait accourir. Cependant le sang coule à Palerme, il coule à Milan, et je n'imagine pas que vous ayez déjà invoqué le concours de l'Europe pour en faire cesser l'effusion. (*Assentiment à gauche.*)

Vous vouliez vous en mêler ! Pourquoi ne pas rester fidèle à cette ancienne prudence, que vous avez tant de fois fait valoir contre nous ? Pourquoi ne pas répéter cette maxime : « Chacun chez soi, chacun pour soi ? » Pourquoi pas ?

Vous me direz que c'est là de la politique terre à terre. Mon Dieu ! je vous demande la politique que vous nous avez tant de fois opposée, quand nous vous pressions, au nom du traité de la quadruple alliance, de ne pas laisser tomber en Espagne la couronne de la reine Christine, de ne pas la laisser renverser par don Carlos. Alors vous nous disiez : « Chacun chez soi, chacun pour soi. » Nous ne voulons pas, disiez-vous, aller courir les aventures, et compromettre à votre gré le sort de la France. Et, quand on vous a parlé tout récemment, avant-hier, de l'utilité qu'il y aurait à conseiller aux gouvernements italiens d'accorder des réformes à leurs peuples, vous nous avez dit, avec votre scrupuleux respect de la liberté des gouvernements : Nous les respectons trop pour

les pousser dans une voie où ils ne voudraient pas entrer.

M. Muret de Bort. On n'a pas dit cela ! (*Murmures à gauche.*)

M. Thiers. C'est M. Muret de Bort qui m'interrompt, je crois ?

A gauche : Ne vous arrêtez pas ! Continuez!

M. Thiers. Comment ! lorsque vous nous opposez toujours la prudence, le respect de l'indépendance des gouvernements, tout à coup cette prudence est mise de côté, cette indépendance des gouvernements n'est plus comptée pour rien, et vous voilà, pleins de zèle, pleins d'un esprit d'entreprise qu'on ne vous connaissait pas, allant provoquer toutes les puissances, par la note du 4 novembre, à se mêler avec vous des affaires suisses !

Et pourquoi ce zèle si subit, si nouveau ? Croyez-vous que cela n'ait pas lieu de nous surprendre ?

Je parlais tout à l'heure de l'irritation involontaire que j'avais éprouvée. Vous en étonnez-vous ? Quoi ! la révolution espagnole est en péril, et vous êtes pleins de prudence et de froideur. L'humanité souffre dans tel ou tel État d'Italie, et vous êtes saisis, pour l'indépendance des souverains, d'un respect qui vous paralyse ! Et en Suisse, quand le parti de la contre-révolution et le parti de la révolution sont aux prises; quand la contre-révolution va être vaincue, après l'avoir mérité, vous avez, pour vous en mêler, un empressement extraordinaire !

Eh ! Messieurs, ne vous étonnez pas des sentiments que nous éprouvons tous, et que moi, en particulier, moi qui suis aussi conservateur que vous, j'éprouve devant un pareil contraste. Comment, en effet, comment expliquer tant de froideur dans un cas, tant de zèle dans l'autre ? (*A gauche : Très bien !*)

Après cette première réflexion, dont il est impossible de se défendre en abordant un pareil sujet, je vous demanderai sur quoi vous vous fondez pour vous mêler des affaires d'un pays voisin. Car, enfin, pour se mêler des affaires qui ne sont pas les vôtres, il faut un droit. Les puissances, dites-vous, ont garanti le pacte fédéral. Je vous ferai remarquer que cette doctrine est autrichienne, et que la doctrine française a toujours été contraire. Mais laissons-en l'origine, et occupons-nous de ce qu'elle vaut en elle-même. Le pacte n'a pas été nommé une seule fois dans les actes qui sont intervenus en 1815. Je vous ai dit que je citerais des pièces...

Je crains de fatiguer la Chambre. (*Non! Non! — Parlez ! Parlez !*)

Plusieurs membres. Reposez-vous !

M. Thiers. Non, j'aime mieux continuer.

Le pacte a été, dites-vous, garanti ! Permettez-moi, Messieurs, de vous faire une première remarque. Cette tutelle sur les institutions d'un pays voisin est assurément quelque chose de bien exorbitant ! Or, ce qui est exorbitant ne se suppose pas, ne se sous-entend pas, et doit être clairement contenu dans les traités.

Croyez-vous que ce soit par de simples inductions qu'on puisse s'autoriser à dire qu'on a le droit de se mêler des institutions d'un pays voisin ? Jamais ! S'il y a doute seulement, le doute doit se résoudre dans le sens de l'indépendance du pays dont on prétend s'occuper. Eh bien, il y a au moins doute ici, ou plutôt, quand je vous aurai cité les pièces, vous verrez qu'il n'y a pas même de doute.

Je vous ai dit qu'en 1815 les puissances avaient prétendu se mêler de l'état territorial de la Suisse : c'était leur devoir, c'était leur droit. J'ai ajouté, et vous allez en avoir la preuve écrite, qu'elles ne voulaient pas se mêler du pacte fédéral. A la vérité, elles avaient combiné les conditions territoriales de manière à ramener au pacte les cantons récalcitrants ; mais, je le répète, elles mettaient un grand soin à bien établir qu'elles n'entendaient pas se mêler du pacte. En voici la preuve écrite et authentique. Les cantons qui avaient déjà formé une majorité à Zurich voulaient faire prêter le plus tôt possible le serment au pacte, pour terminer le conflit avec les cantons récalcitrants et former ainsi une majorité imposante à laquelle on pût se rallier. Eh bien, les puissances, à Vienne, pensèrent que peut-être il faudrait différer le serment, pour donner aux récalcitrants le temps de se rendre. Mais les députés de la Suisse firent remarquer que ce délai pouvait avoir de grands inconvénients, et voici ce que contient, à ce sujet, le neuvième protocole du

comité chargé, dans le congrès de Vienne, de se mêler de cette affaire. Ce protocole est daté du 19 décembre 1814, il dit :

« Les membres de la légation suisse, tout en reconnaissant les vues bienveillantes du comité, croient de leur devoir de faire observer que de graves inconvénients pourraient résulter de la mesure proposée, si l'on voulait remettre la prestation du serment à une époque indéfinie, ou trop reculée; surtout si l'on donnait lieu de soupçonner qu'on visait à quelque nouvelle modification du pacte fédéral. Ils ont cité plusieurs circonstances à l'appui de leurs observations.

« Pour les tranquilliser entièrement sur ces deux points, le comité les a autorisés à proposer à la diète la mi-février comme l'époque la plus convenable pour la prestation du serment, *et d'y ajouter l'assurance que les puissances n'avaient aucune intention de s'ingérer dans la constitution fédérale déjà arrêtée par la grande majorité des cantons.* Il a été ensuite convenu que les représentants des puissances à Zurich recevraient l'ordre de confirmer et d'appuyer la proposition à faire dans ce sens par le ministre de la légation suisse. »

N'est-il pas évident, d'après ce texte, que, comme je vous l'ai dit en commençant, le soin constant des puissances était d'assurer la constitution territoriale de la Suisse, et de ne pas se mêler de sa constitution politique?

Ensuite sont venues les déclarations officielles, en vertu desquelles la Suisse a été constituée, et voici le

contrat qui est intervenu. Les puissances n'ont pas même voulu imposer les conditions territoriales, toujours placées qu'elles étaient sous l'empire de cette idée, qu'il ne fallait pas imiter la médiation de Napoléon, et prendre avec la Suisse des façons de dictature. Elles n'ont pas voulu imposer même les conditions territoriales, et elles ont dit à la Suisse : Nous faisons un contrat ; si vous acceptez les conditions territoriales que nous vous proposons, nous vous déclarerons indépendants et neutres ; si vous ne les acceptez pas, ce sera autre chose, et nous verrons ce qu'il faudra faire.

Je cite la déclaration dans laquelle ce contrat est contenu : « Les puissances appelées à intervenir dans l'arrangement des affaires de la Suisse pour l'exécution de l'article 6 du traité de Paris du 30 mai 1814 ayant reconnu que l'intérêt général réclame, en faveur du corps helvétique l'avantage d'une neutralité perpétuelle, et voulant, par des restitutions territoriales et des concessions, lui fournir les moyens d'assurer son indépendance et maintenir sa neutralité,..... déclarent que, dès que la diète helvétique aura donné son accession en bonne et due forme aux stipulations renfermées dans la présente transaction, il sera fait un acte portant la reconnaissance et la garantie, de la part de toutes les puissances, de la neutralité perpétuelle de la Suisse dans ses nouvelles frontières. »

Pas un mot du pacte, comme vous le voyez. Dans la première partie de cette pièce est contenu tout ce

qui est contrat, et cette première partie s'appelle *transaction*. Dans la seconde, il y a quelques conseils, et l'on dit aux Suisses : Réunissez-vous le plus tôt que vous pourrez, et ne formez tous qu'un seul État fortement uni ; donnez une amnistie ; puis on ajoute ce qui suit : « Les puissances intervenantes aiment à se persuader que le patriotisme et le bon jugement des Suisses leur prescriront la convenance ainsi que la nécessité de se sacrifier mutuellement le souvenir des différends qui les ont divisés, et de consolider l'œuvre de leur réorganisation, *en travaillant à la perfectionner* dans un esprit conforme au bien de tous, sans aucun retour sur le passé. »

Je vous demande si un acte qu'on recommande comme une œuvre à perfectionner est une œuvre qu'on a entendu garantir ?

Les textes démentent donc une pareille supposition.

Mais on a porté ailleurs le point de la difficulté. Les publicistes les plus versés dans la matière ont imaginé un argument très subtil, très spécieux, j'en conviens. Ils ont dit : Oui, les puissances ne se sont pas mêlées du pacte ; elles n'ont pas entendu le garantir. Soit. Mais les puissances connaissaient le pacte ; elles savaient bien que la Suisse était constituée en puissance fédérative, et non pas en puissance centralisée ; et la neutralité qu'elles ont accordée à une puissance fédérative, qui est plus propre à résister qu'à attaquer, elles ne l'auraient pas accordée à une puissance centralisée, qui aurait le penchant et le moyen

de l'agression. Voilà l'argument; je n'en dissimule pas la force.

A ce sujet on a cité l'Allemagne. On a dit que, de même que la France ne pourrait pas souffrir que les divers États de l'Allemagne fussent réunis en un seul, elle ne pourrait pas souffrir davantage qu'on supprimât la souveraineté des petits cantons. En vérité, c'est abuser étrangement des comparaisons. Quoi! parce que la diète s'attacherait par un lien plus étroit les cantons de Zug et d'Uri... (et je démens encore une fois l'assertion qu'on songe en Suisse à constituer une république unitaire, j'affirme qu'on ne songe qu'à la réforme du pacte, dans le sens d'une autorité centrale un peu plus forte)... quoi! parce que les cantons d'Uri et de Zug seraient rattachés à la diète par un lien plus étroit, cela serait comparable au phénomène qui se produirait dans l'équilibre européen, si la Prusse envahissait la Saxe ou si l'Autriche envahissait la Bavière! On viendrait nous dire que, si Zug et Uri étaient plus étroitement unis aux autres cantons, cela ressemblerait à la conquête de la Bavière, de la Saxe ou du Hanovre par une des puissances allemandes! C'est de la raillerie à notre égard, à l'égard de notre bon sens, que de soutenir de telles choses!

D'ailleurs, je mets tout au pis : je suppose, ce qui n'est pas vrai, que la Suisse soit devenue unitaire; qu'est-ce qui en résulterait? Est-ce qu'un tel changement vous donnerait le droit d'intervenir? Pas le moins du monde. Voici le droit qui en résulterait pour

vous : vous pourriez considérer le contrat comme rompu ; la Suisse ne serait plus neutre.

On me dira : Ce serait un grand malheur. Entendons-nous. Si la Suisse perdait une véritable neutralité, une neutralité sérieuse, ce serait un grand malheur. Mais voici la neutralité qu'elle perdrait. Pendant la guerre, quand la Suisse n'est pas forte, quand elle est faible, comme vous voulez qu'elle le soit, on passe sur son territoire, en s'excusant d'y passer, mais on y passe ; et, pendant la paix, on lui dit : Vous ne changerez pas votre constitution sans notre consentement. Belle neutralité que celle-là ! (*Rires approbatifs à gauche.*) La Suisse perdrait sa neutralité, et elle retrouverait son indépendance ! (*Approbation.*)

Ainsi, en portant les choses au pis, en supposant que la Suisse soit devenue unitaire (et elle ne veut pas le devenir, je répéterai éternellement ce démenti), en supposant que la Suisse soit devenue unitaire, eh bien, le contrat est rompu : elle n'est plus neutre ; elle est une puissance indépendante, vous n'avez plus le droit d'entrer chez elle, et de lui dire : Faites ceci, faites cela. Et, si vous le dites, vous violez manifestement le droit des gens à son égard. (*A gauche : Très bien !*)

Le droit des gens est beaucoup, sans doute, mais il y a quelque chose qui me touche encore davantage, c'est l'intérêt de la France. Comment ! c'est vous qui venez soutenir la doctrine autrichienne, qu'on peut, qu'on doit se mêler des affaires suisses ! Mais le premier soin d'un gouvernement qui comprendrait nos

intérêts et qui voudrait les défendre, ce serait d'éloigner de la Suisse, non pas seulement les armées de l'Europe, mais la diplomatie de l'Europe; car, lorsqu'on permet à la pensée de se diriger sur un objet, la main suit bientôt la pensée. Le premier soin d'un gouvernement vraiment français dans ses sentiments et ses actes, devrait donc être d'écarter l'idée, chez toutes les puissances, de se mêler des affaires suisses.

Voilà un principe de conduite que je tiens pour incontestable, et que, pour ma part, j'ai toujours voulu pratiquer. Sans doute, si la Suisse violait les rapports de bon voisinage, si elle se permettait l'agression comme à l'époque de l'entreprise contre la Savoie, c'est non plus en vertu d'un droit de garantie, mais d'un droit de défense légitime que vous devriez lui enjoindre de respecter ses voisins. Mais quand la Suisse demeure inoffensive pour les autres États, aller vous-mêmes pousser les puissances à se mêler de ses affaires, prendre l'initiative comme vous l'avez fait, c'est l'oubli de la politique la plus naturelle, la plus constante de la France.

Connaissez-vous toute l'importance de la frontière suisse? On en a parlé bien des fois, et je m'expose à rappeler des choses connues de tous en venant vous en parler de nouveau; cependant, si vous me permettez deux mots à ce sujet (*Parlez! Parlez!*), vous verrez quel malheur énorme c'est pour la France que d'attirer les puissances vers la Suisse. Savez-vous bien que, quand nous avons la guerre avec le continent, notre

frontière, qui commence à Nice et à Antibes, qui passe près de Grenoble, près de Genève, qui rejoint après Genève le Jura, en suit les crêtes jusqu'à Bâle, de Bâle suit le Rhin jusqu'à Mayence, et même jusqu'à Cologne, si la guerre prend un grand développement, savez-vous bien que notre frontière a une étendue de trois cents lieues! Quand nous sommes obligés de répartir nos forces sur cette ligne de trois cents lieues, nous sommes faibles partout. Si, au contraire, au milieu de cette ligne, il y a une portion interceptée par une neutralité puissante, celle de la Suisse, nos forces, cessant d'être disséminées, recouvrent toute leur puissance. Si l'ennemi veut passer par le midi, nous en avons fait l'expérience quatre fois depuis trois siècles, deux fois sous Charles-Quint, une fois à l'époque de la succession d'Autriche, une fois sous la République française, si l'ennemi veut passer par le midi, c'est un coupe-gorge que la route de Provence pour lui. L'illustre maréchal Suchet l'a prouvé en 1800. Nous n'avons presque pas à nous occuper de cette frontière du midi, la moindre partie de nos forces suffit pour la garder. Si l'on nous attaque par le nord, libres de réunir toutes nos forces entre Bâle et Mayence, nous devenons invincibles; toute notre histoire le démontre.

Si, pour une nation aussi puissante que la nôtre, il y a des questions de vie ou de mort, la question de la neutralité suisse peut être appelée une question de vie ou de mort pour la France. Notre intérêt est donc

d'écarter de la Suisse, non seulement les armes de l'Europe, mais sa diplomatie, sa pensée elle-même.

Notre intérêt est, de plus, qu'il y ait en Suisse un gouvernement très fort pour défendre cette neutralité. Vous avez peur de la force de la Suisse, et moi je l'invoque. Quand M. de Metternich la craint, il fait preuve d'un excellent esprit politique et d'un très bon cœur autrichien. (*Vif assentiment à gauche.*) Mais vous, Français, vous, craindre la force de la Suisse! (*Mouvement.*) C'est une crainte inconcevable. Ouvrez donc l'histoire, que vous connaissez comme moi. Quand la neutralité suisse a-t-elle été violée? Elle a été violée quand la Suisse était faible. Savez-vous pourquoi nos ennemis redoutent que la Suisse soit forte? En voici la raison. Supposez cent mille hommes réunis en Suisse pour défendre leur neutralité, le jour où l'on violerait son territoire, eh bien, ces cent mille hommes passeraient de notre côté. Vous avez donc l'intérêt le plus évident à ce que la Suisse soit aussi forte que possible.

Je ne voudrais pas pousser la Suisse clandestinement, par des moyens subreptices, à marcher vers la centralisation. Non, non! mais, si le phénomène s'opère naturellement, si la Suisse se donne un gouvernement vigoureux, et si, de plus, elle forme une bonne armée, c'est à notre profit qu'elle le fera. Vous tournez le dos à la fortune quand vous combattez de pareils résultats. (*Très bien! Très bien! — Agitation.*)

Il faut donc souhaiter un gouvernement fort à la Suisse. Mais dans les mains de qui faut-il le souhaiter?

C'est ici que je viens enfin vous demander compte de vos sympathies pour le Sonderbund.

Il existait en Suisse trois partis : le parti contre-révolutionnaire, il faut lui laisser son nom, il l'a bien mérité (*adhésion à gauche*), le parti du juste-milieu et le parti radical, comme vous l'appelez. J'emploierai les noms que vous voudrez, peu importe.

Si vous aviez été placés entre le parti modéré, celui du juste-milieu, qui est votre analogue, et le parti radical, et que vous eussiez préféré le parti modéré au parti radical, rien de plus simple. Il n'y aurait rien à dire, bien qu'il ne faille pas, dans les pays étrangers, diriger sa politique d'après ses analogies personnelles ; il faut la diriger d'après les intérêts du pays, bien plus que d'après les intérêts de tel ou tel parti. (*Très bien!*)

Mais enfin je comprends que, si le parti modéré s'était trouvé encore au pouvoir, si vous aviez eu à choisir entre ce parti modéré, qui est le vôtre et qui est le mien, je comprends que vous l'eussiez préféré au parti radical. Il a d'ailleurs des avantages que je ne méconnais pas : il est moins entreprenant, et, avec lui, vous êtes moins exposés à voir naître des difficultés avec l'Europe. Je regrette assurément qu'il soit tombé ; mais enfin il n'est plus au pouvoir, et vous vous trouviez placés entre le parti de la contre-révolution et celui de la révolution... (*Sourire au banc des ministres.*) Il n'y a pas de quoi rire, monsieur le ministre ; c'est là une chose sérieuse, très sérieuse pour vous, plus sérieuse que vous ne croyez peut-être...

A gauche. — Oui ! oui ! Très bien !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne riais pas du tout.

M. THIERS. — Je l'avais cru... peu importe... Quoi ! le parti modéré n'existe plus : vous êtes placés entre la contre-révolution d'un côté et la révolution de l'autre, la révolution confiée aux mains d'hommes ardents, j'en conviens, et vous préférez hardiment, à la face de la France, vous préférez le parti de la contre-révolution ! C'est à celui-là que vous consacrez toute votre politique et tous vos efforts, et vous oubliez que c'est lui qui a livré deux fois le pont de Bâle aux Autrichiens !...

A gauche. — Qu'est-ce que cela leur fait ?

M. THIERS. — Messieurs, c'est là l'intérêt principal de cette question pour la France.

A gauche. — Oui ! oui !

M. THIERS. — Comment ! vous êtes entre ceux qui ont livré le pont de Bâle, et qui le livreraient encore (*adhésion à gauche*), vous êtes entre ces hommes et les hommes de la révolution, et vous donnez votre préférence aux premiers !

Je sais bien qu'on nous dit que les partis ont changé, qu'ils sont améliorés, que les hommes du Sonderbund n'appelleraient plus l'étranger dans leur patrie. Je veux le croire. Je sais qu'il y a dans le Sonderbund des officiers pleins d'honneur, qui, s'ils voyaient arriver en Suisse les armées étrangères, se rangeraient du côté de la diète. Mais, s'il y a des officiers animés de

tels sentiments, et j'en connais qui sont de ce nombre, s'il y a des officiers patriotes qui se soulèveraient contre l'intervention étrangère, il y a le gros du parti qui ne peut triompher que par l'Autriche.

A gauche. — C'est cela ! C'est cela !

Si l'Autriche était aux portes de la Suisse, s'il fallait livrer une troisième fois le pont de Bâle, ce parti le livrerait encore. Et c'est pour un tel parti que vous compromettez la France dans une politique absurde... (excusez ce mot, il est échappé à la chaleur de l'improvisation...), c'est pour un tel parti que vous vous engagez imprudemment dans une affaire inextricable !

Mais on insiste en disant que les hommes qui viennent de triompher en Suisse sont radicaux, car on croit avoir tout dit en les accusant de radicalisme. Je ne suis pas radical, Messieurs ; les radicaux le savent bien, et il suffit de lire leurs journaux pour s'en convaincre. (*On rit.*) Mais entendez bien mon sentiment : je suis du parti de la révolution, tant en France qu'en Europe ; je souhaite que le gouvernement de la révolution reste dans la main des hommes modérés ; je ferai tout ce que je pourrai pour qu'il continue à y être ; mais, quand ce gouvernement passera dans la main d'hommes qui sont moins modérés que moi et mes amis, dans la main d'hommes ardents, fussent les radicaux, je n'abandonnerai pas ma cause pour ce motif : je serai toujours du parti de la révolution. (*Bravos. — Applaudissements prolongés.*)

Ce parti radical, vous trouvez, pardonnez-moi

l'expression familière, vous trouvez qu'il a mauvaise tête? C'est vrai. Eh bien, comment parle-t-on aux mauvaises têtes? Est-ce une manière de les calmer, de les rendre raisonnables, que de leur dire: Quant au pacte, vous n'y ferez que ce que nous voudrons permettre; quant aux vaincus qui viennent de vous résister à main armée et de succomber, vous vous conduirez de telle et telle façon... Est-ce une manière de les calmer, de leur dire cela avec une morgue sans pareille, et au nom de toutes les puissances? Si vous vouliez jeter le désordre en Suisse, c'était assurément le meilleur moyen d'y réussir.

Regardez l'Angleterre: elle a envoyé un homme habile et modéré auprès de M. Ochsenbein, sir Stratford Canning, et elle a obtenu ce que vous n'auriez jamais obtenu, une promesse d'amnistie, laquelle va probablement être proposée à la diète et adoptée.

Ah! si Charles X était aux Tuileries, si M. Clausel de Coussergues, M. Cornet-Dincourt, M. de Marcellus, hommes fort honorables, étaient sur ces bancs, je trouverais une telle conduite toute naturelle; cette conduite aurait un sens, je la trouverais conséquente et bonne!

A gauche. — Oui! oui! C'est cela! Très bien! Très bien!

M. Thiers. — Mais le roi Louis-Philippe est aux Tuileries; M. Guizot, M. Dumon, M. Duchâtel, hommes de 1830, sont sur ces bancs, et nous traitons, sous prétexte de radicalisme, le parti de la révolution suisse

comme ennemi, tandis que nous traitons avec toute sorte de soins, avec des démonstrations de sympathie, que jamais les Palermitains et les Milanais n'obtiendront de notre part, ces hommes du Sonderbund, qui ont commis dans le Valais et ailleurs des excès abominables, qui sont les ennemis séculaires de la France, et vous prétendez que nous nous trompons dans notre jugement ! Mais, en vérité, je suis très modéré de ma nature ; eh bien, je déclare que, quand le gouvernement tient une telle conduite, si j'en juge par ce que j'éprouve, il doit blesser profondément le cœur du pays, car il blesse profondément le mien. (*A gauche : Très bien ! Très bien !*)

Maintenant, après ces hautes considérations, vous parlerai-je de prudence ? C'est un genre de considérations bien secondaires, après celles dans lesquelles j'ai été obligé d'entrer. Mais, quoi ! vous entrez en Suisse, vous y entrez par la diplomatie bien entendu (*rires à gauche*), vous entrez en Suisse sans avoir mieux examiné la situation, la force des partis ? Et comment vous informe-t-on ? Quels sont donc les agents diplomatiques qui vous avaient dit qu'il y avait tant de chances pour le Sonderbund, et si peu pour la diète ? Car j'imagine que, si vous aviez été mieux informés de la situation des choses, vous auriez agi autrement. Je ne vous ai pas vu, en effet, assez de zèle à l'égard des vaincus, pour croire que, si vous aviez prévu la défaite du Sonderbund, vous eussiez été aussi pressés d'intervenir en sa faveur. (*Rires approbatifs.*) Qui donc

vous a informés de la sorte? Il est vrai que tous les jours on est exposé à recevoir de mauvaises informations de ses ambassadeurs, quand leur origine, leurs penchants bien connus, leur nature d'esprit, ne sont pas exactement adaptés à la mission dont on les charge. (*Nouveaux rires à gauche.*) Mais le bon sens d'un ministre des affaires étrangères doit être employé à rectifier les renseignements qu'il reçoit. Comment! vous avez pu croire que, dans une question où les neuf dixièmes de la Suisse étaient pour la diète, et où il y avait à peine un dixième pour le Sonderbund, vous avez pu croire que la diète, ayant des pouvoirs fédéraux dans sa main, tous les états-majors de la confédération à son service, serait vaincue! J'avoue que je ne comprends pas un ministre, n'eût-il pas votre esprit, commettant une telle erreur.

Mais l'époque de cette intervention diplomatique a été, de plus, étrangement choisie. Est-ce que vous étiez mû par une raison d'humanité? Mais alors c'était intervenir trop tôt, car heureusement il n'a point coulé de sang, ou du moins il en a coulé fort peu, et il n'y aurait eu qu'une effusion de sang prolongée qui aurait pu justifier votre intervention. Ce n'est donc pas au nom de l'humanité que vous avez pu intervenir en Suisse. Direz-vous que c'était pour empêcher même le commencement de la guerre civile? Alors je vous répondrai que c'était intervenir trop tard, car vous vous êtes montré quand cette guerre civile était finie.

Il est vrai que vous avez dit, pour votre excuse,

que, dans les événements humains, on est souvent surpris par des résultats imprévus, et l'on vous a répondu avec esprit que la prévoyance avait été donnée à l'homme pour s'en servir.

Mais il y a, du point de vue de la simple prudence, de plus graves reproches encore à vous adresser. Quand on entre dans une affaire, il faut savoir jusqu'où l'on veut la pousser, et quels moyens on veut y employer. N'aviez-vous pas prévu, par exemple, que la diplomatie serait insuffisante? Il était facile, en effet, de deviner que la diète, fière de sa victoire, ayant le sentiment de ses forces, composée d'hommes à têtes vives, méritant le titre de radicaux que vous leur prodiguez sans cesse, vous dirait : Vous vous mêlez de nos affaires, cela ne vous regarde pas. Aviez-vous prévu ce premier résultat? Si vous ne l'aviez pas prévu, je vous demande pardon du mot, vous êtes bien imprudents. Si, au contraire, vous l'aviez prévu, et si, l'ayant prévu, vous aviez songé à un autre moyen, c'est-à-dire à la force, alors je n'hésite pas à le dire, vous êtes bien coupables. Quoi! il serait entré dans votre pensée d'envoyer une armée française en Suisse? Dites-le moi, cette pensée est-elle entrée dans votre esprit? Y est-elle entrée?... Dans ce cas, je vous le répète, vous êtes bien coupables. Si je vous adresse cette question, ce n'est pas seulement pour vous embarrasser, c'est dans un grand intérêt national; et, dans cet intérêt, je vous fais, à la face de la France et de l'Europe, un défi solennel, c'est d'oser demander à

cette Chambre un homme et un écu pour envoyer une armée en Suisse. (*A gauche : Très bien ! Très bien ! — Sensation prolongée.*)

Vous vous êtes exposés en effet à donner un spectacle bien ridicule au monde. Vous avez engagé quatre grandes puissances (il y en a trois à l'orgueil desquelles je m'intéresse fort peu), à soutenir une lutte diplomatique, lutte qui consiste à dire à la Suisse : « Nous vous offrons notre médiation, » tandis que la Suisse répond : « Je n'en veux pas. » Et si, pour échapper à ce ridicule, vous avez songé à d'autres moyens, alors, je vous le déclare encore une fois, vous êtes bien coupables envers la révolution et envers la France ! (*Nouvelle sensation.*)

Maintenant je n'ajouterai plus qu'un mot.

Voyez l'état du monde partagé entre deux grandes portions, dont j'ai essayé de vous tracer le tableau avant-hier, qui cherchent à se faire équilibre, qui se mesurent des yeux, qui se menacent presque... J'espère que Dieu, qui a tant de fois préservé la France, écartera encore le péril qui la menace : mais enfin, si nos prévisions étaient trompées, voyez quelle situation vous nous auriez préparée ! Déjà vous avez fait naitre avec l'Angleterre une querelle qui s'envenime tous les jours ; vous avez créé en Espagne une question de succession ; bon gré, mal gré, vous avez en Italie une collision prête à éclater entre les États italiens et l'Autriche ; et vous allez spontanément vous susciter en Suisse des difficultés, dont vous ne pourrez

sortir que par le ridicule ou par la force ! Je vous demande donc la permission de vous répéter ce jugement, qui est celui de tous les hommes sensés : Vous êtes coupables, en Suisse, ou des plus mauvais sentiments, ou d'une imprévoyance impardonnable, et peut-être de ces deux torts à la fois ! (*Sensation prolongée et longue interruption.*)

CXLVI

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

(RÉPLIQUE A M. GUIZOT DANS LE DÉBAT SUR LES AFFAIRES SUISSES)

PRONONCÉ LE 3 FÉVRIER 1848

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Répondant au discours prononcé la veille par M. Thiers, M. Guizot venait de dire qu'il n'existait pas plus en Suisse qu'en France de lutte entre la révolution et la contre-révolution; que, dans les deux pays, cette lutte était depuis longtemps terminée, mais qu'elle y avait été remplacée par la lutte entre l'esprit de gouvernement libéral et modéré et l'esprit de bouleversement et de désordre; que M. Thiers lui-même, étant ministre des affaires étrangères, avait dû se prononcer avec énergie contre les menées du parti radical en Suisse, et, à ce sujet, il avait cité une dépêche adressée, en 1836, par M. Thiers à M. de Montebello, ambassadeur de France à Berne, dépêche dans laquelle il était dit qu'il était insensé, de la part du parti radical, de croire qu'il pouvait s'établir d'une façon solide et durable en Suisse, lorsque partout ailleurs ses adhérents en étaient réduits à n'oser lever la tête, en présence de la réprobation générale et du sentiment universel de répulsion dont ils étaient l'objet. Devant cette citation, M. Thiers crut devoir demander la

parole pour rétablir les faits et rappeler qu'il s'agissait alors, non pas d'intervenir dans les affaires intérieures de la confédération, mais d'empêcher les entreprises de réfugiés qui, abusant de l'hospitalité qu'ils avaient reçue, y préparaient des agressions contre les États voisins.

Messieurs,

Je remercie M. le président du conseil de me permettre de rectifier à l'instant même sa citation en la complétant. Je ne me serais pas permis de l'interrompre, s'il n'y avait pas une espèce de droit à interrompre quelqu'un qui vous cite. Du reste, il n'y a pas de difficulté, il n'y a pas à discuter sur le droit, puisque M. le président du conseil me permet d'en user.

Je veux dire deux mots seulement de rectification sur la situation de la Suisse à cette époque, et sur le rôle que je devais y jouer comme ministre des affaires étrangères et comme président du conseil.

Quelle était la situation? La Suisse venait, par défaut de police, par une tolérance condamnable, de laisser sortir de chez elle douze ou quinze cents Polonais, Italiens réfugiés, armés, qui étaient allés attaquer la Savoie. Après une action très vive de toutes les puissances contre cet attentat aux règles de bon voisinage, une nouvelle tentative se préparait contre le grand-duché de Bade. Toutes les puissances menaçaient la Suisse, et voici la conduite que j'ai tenue.

Ce n'est pas pour désavouer mon langage, le langage que je tenais contre les hommes de désordre; je suis ce que j'étais alors (*mouvement*), je ne les aimais pas, je ne les aime pas davantage. (*Rumeurs diverses.*) Mais quelle était la situation? Ce n'était pas la Suisse agissant sur elle-même, c'était la Suisse agissant par l'envoi d'hommes armés sur les territoires voisins. Les puissances avaient le droit de lui demander d'être une bonne voisine. Eh bien, quelle était la disposition des esprits en Suisse? On disait: Il ne faut pas nous inquiéter de tous les conseils qu'on nous donne, car, après tout, la France ne peut pas souffrir qu'on emploie des moyens d'une certaine nature contre la Suisse. Et la Suisse, dans cette conviction que la France devait laisser tout faire, la Suisse ne voulait pas même accorder aux puissances voisines ce qu'elle leur devait, la sécurité.

Eh bien, voici ce que j'écrivais à M. de Montebello; vous allez voir s'il est vrai... Je me plains d'une inexactitude; une citation incomplète est presque toujours une citation falsifiée... (*Réclamation au centre.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'ai lu la dépêche tout entière!

M. THIERS. — Voici ce que j'écrivais :

A M. le duc de Montebello.

« 28 avril 1836.

« Ce qui donne du feu à vos exaltés de la Suisse, c'est la confiance qu'une fois compromis, la France

serait forcée de les épauler. Il faut, sur ce sujet, ne leur laisser aucune illusion; la France ne ferait pas comme ces chefs de parti qui se laissent mener par leur parti. Je ne sais rien de plus déplorable que ce rôle-là. Je ne consentirai jamais à en faire jouer un pareil au cabinet français. (*Mouvement en sens divers.*)

« S'il plaît à messieurs de Berne de faire des folies, la France ne les suivra pas, et les laissera tout seuls, les abandonnera comme des enfants perdus. Je sais bien que ces messieurs ont une réplique à cette argumentation. La Suisse est tellement importante à la France, que celle-ci ne pourrait pas s'empêcher de la couvrir. C'est encore une erreur grave qu'il ne faut pas laisser dans vos dures têtes des Alpes. Sans doute, si les fautes des gouvernements suisses pouvaient amener une armée autrichienne ou piémontaise, nous ne le souffririons pas. (*Nouveau mouvement.*)

« Mais M. de Metternich, qui est un homme habile, le sait bien, et il n'emploierait pas de tels moyens. »

Il n'est donc pas vrai que j'aie pu dire, à une certaine époque, que la France ne couvrirait pas la Suisse. J'ai dit, au contraire, une des paroles les plus hardies qu'aucun cabinet ait prononcées depuis dix-huit ans : c'est que, si une armée autrichienne ou piémontaise pouvait menacer la Suisse, nous ne le souffririons pas.

Quant à la conduite à tenir, on m'avait proposé une conduite concertée, commune avec l'Autriche.

J'ai écrit alors à M. de Montebello, je ne veux pas fatiguer la Chambre de citations; j'ai la phrase là; j'ai écrit : « Je ne veux pas faire en Suisse un fragment de Sainte-Alliance, de moitié avec M. de Metternich ! » (*Sensations diverses.*)

J'ai dit que, si l'on voulait me laisser agir seul, comme ami de la Suisse, je lui demanderais de respecter ses voisins, de nous respecter, nous, entre autres, de ne pas envoyer des réfugiés armés sur les territoires dont elle était environnée; que je me chargeais de lui dire, comme ami, de lui dire très vivement que si, par sa mauvaise conduite, je puis appeler mauvaise conduite celle que tenait alors la Suisse...

Plusieurs voix au centre : Et aujourd'hui!

M. Thiers. — Que si elle ne voulait pas accorder à ses voisins le respect qu'elle leur devait, que si elle ne voulait pas suivre nos conseils et qu'elle s'attirât des mesures de séquestration de la part des puissances, dans certains cas nous pourrions nous joindre à ces puissances.

L'honorable ambassadeur qui nous représentait alors, et qui remplissait son devoir, je lui rends cet hommage, avec esprit, avec courage, était cependant dans une disposition d'esprit qui n'était pas la mienne. Voici ce que je lui écrivais, et vous allez voir la mesure dans laquelle je voulais agir alors à l'égard de la Suisse.

Alibaud venait de commettre son crime; M. de Montebello m'avait montré par des faits qu'il y avait

d'étranges et déplorables relations entre quelques-uns des réfugiés qui étaient en Suisse et les hommes qui machinaient le régicide à Paris; nous étions fort émus de cette circonstance; c'était tout naturel. Voici ce que je lui écrivais cependant, le 27 juin 1836 : « L'événement du 25 mars nous arme de nouvelles raisons pour exiger l'expulsion des réfugiés. Dites bien que nous les regardons comme les ennemis du repos commun, et que nous tiendrons la main à leur expulsion. La France, pas plus que l'Europe, ne peut consentir à ce que la Suisse devienne un repaire de propagandistes, auxquels tout est bon, l'assassinat comme l'invasion à main armée. Mais, le principe posé, il faut pourtant une certaine mesure, dans laquelle je vous conjure de vous renfermer. Je ne voudrais pas que vous fissiez des menaces de mesures coercitives au nom de la France, et par ses propres mains.

« Voici le langage que vous avez dû tenir, si vous vous êtes conformé à mes instructions ; vous avez dû dire : La France demande à la Suisse de remplir ses devoirs de bon voisinage envers tous les États. Si elle ne les remplit pas, elle s'exposera à des mesures sévères, à une séquestration complète, par exemple, et, quand la Suisse l'aura mérité, la France ne fera rien pour l'en garantir; loin de là, elle y prendra peut-être part elle-même. Elle la laissera exposée à tout châtiment qui ne sera pas une invasion armée.

« Voilà le langage vrai, utile; il ne faudra pas le dépasser. Avancer davantage, ce serait sortir de la

limite. Nous ne devons pas annoncer des mesures coercitives de notre part; il ne pourrait y en avoir que deux: une invasion ou la séquestration. Une invasion par nous amènerait toute l'Europe en Suisse. La séquestration invoquée par nous nous placerait dans une situation intolérable...

« Il faut songer que, si nous jouions le rôle des puissances du Nord, elles en profiteraient, elles recueilleraient les profits en nous laissant les charges, et s'assureraient une sorte de popularité en Suisse à nos dépens...

« J'ai refusé toute démarche commune faite en nom collectif. Si l'Autriche trouve notre conduite bonne et sensée et veut l'imiter, soit! mais il ne nous convient pas de faire avec elle un petit fragment de Sainte-Alliance. »

Le paragraphe du projet de la commission sur les affaires suisses fut adopté à la majorité de 206 voix contre 126.

CXLVII

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

(PARAGRAPHE RELATIF AUX BANQUETS)

PRONONCÉ LE 10 FÉVRIER 1848

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nous avons reproduit, au n° 143, les termes dans lesquels le roi dénonçait l'agitation fomentée par les passions aveugles et ennemies. A ce passage du discours de la couronne, la commission chargée de la rédaction du projet d'adresse avait proposé de répondre par une phrase ainsi conçue : « Les agitations que soulèvent des passions ennemies ou des entraînements aveugles tomberont devant la raison publique éclairée par une libre discussion et par la manifestation de toutes les opinions légitimes. » Un amendement présenté par M. Darblay, député de la majorité, mais appartenant à la nuance progressiste, modifiait cette phrase de la façon suivante : « Si les agitations qui ont eu lieu depuis la séparation des Chambres ont produit des manifestations hostiles à nos institutions et à nos lois sociales, elles ont aussi prouvé que l'immense majorité du pays, même dans les opinions dissidentes, leur est inviolablement attachée. »

A l'appui de cet amendement, M. Darblay déclara qu'il était le premier à déplorer les manifestations inconstitution-

nelles qui avaient eu lieu à l'occasion de quelques-uns des banquets, et il les regrettait d'autant plus qu'elles étaient, pour le ministère, un nouveau prétexte de ne pas marcher et de ne pas agir. Cependant il fallait aller de l'avant. L'opinion publique le demandait : elle réclamait surtout la réforme parlementaire, et une plus longue résistance à cet égard risquerait d'avoir de graves conséquences. Les députés qui avaient assisté aux banquets n'avaient fait que remplir un devoir; presque tous s'y étaient prononcés pour le maintien des institutions existantes, et y avaient protesté de leur dévouement à la monarchie constitutionnelle : leurs collègues devaient donc s'abstenir de leur infliger les expressions de blâme insérées dans le discours du trône et reproduites dans le projet d'adresse, et M. Darblay insistait pour que ces expressions fussent remplacées par celles contenues dans son amendement.

Le ministre de l'intérieur, M. Duchâtel, prenant la parole après M. Darblay, repoussa l'amendement, tout à la fois parce qu'il amnistiait, dit-il, les banquets justement réprouvés par le discours de la couronne et le projet d'adresse, et aussi parce qu'il était une condamnation de la politique pratiquée par le cabinet. D'un autre côté, M. Odilon Barrot déclara que ni lui ni ses amis ne voteraient l'amendement Darblay, par la raison que, tout en atténuant la rédaction proposée par la commission, cet amendement n'en maintenait pas moins, à l'égard de plusieurs membres de la Chambre, un blâme que leurs collègues n'avaient pas le droit de leur infliger. M. Dumon, ministre des finances, répliqua qu'il ne s'agissait pas ici des personnes et de leurs droits, mais bien d'actes qu'il appartenait parfaitement à la Chambre d'apprécier. Or les banquets, qui avaient commencé sous l'invocation des principes de 89, s'étaient terminés sous celle des principes de 93, et le gouvernement aurait pu très légitimement exercer des poursuites judiciaires, mais il avait

préféré s'adresser aux Chambres et obtenir d'elles la plus grande et la plus haute réparation qu'il pût recevoir après tant d'attaques et d'outrages. M. Guizot ayant ajouté que les divers partis de la Chambre avaient le droit de se juger et de se blâmer réciproquement; que, s'il survenait un événement considérable pouvant influer sur les destinées du pays, il n'était pas admissible que la part qu'aurait pu y prendre un membre du Parlement empêchât le corps auquel il appartenait de s'en occuper et d'en parler; que, dans le cas actuel, l'opposition ayant voulu faire, avec la campagne des banquets, un grand acte politique, il était absolument légitime que le gouvernement et la majorité répondissent à cette manifestation par l'expression d'une opinion contraire, M. Thiers demanda la parole pour répondre à MM. Dumon et Guizot.

Messieurs,

Je ne suis pas un de ceux auxquels s'adressent les expressions du discours de la couronne et du projet d'adresse. Je n'ai pas ma part de cette injustice. On me permettra donc de la combattre, par honneur et par devoir. (*Très bien!*)

Avant d'aborder le point même du débat, puisque M. le président du conseil a défendu, suivant lui, le droit de la majorité, qu'il me soit permis aussi de défendre le droit de la minorité.

Je réclame hautement, à la face du pays, contre une expression qui lui a sans doute échappé ; il a dit

que la majorité aurait, à la rigueur, non pas le droit, mais la force de nous enlever la parole.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mais non, je n'ai pas dit cela.

M. THIERS. — J'ai encore dans l'oreille les expressions de M. le président du conseil. (*Oui! Oui! — Non! Non!*)

M. le président du conseil a dit, et je l'interpelle ici si je suis inexact, que la majorité pourrait nous ôter la parole... (*Nouvelle interruption.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si M. Thiers veut me permettre...

M. THIERS. — Attendez que j'expose toute l'opinion que je vous reproche. Quand j'aurai exposé toute l'opinion que je reproche à M. le président du conseil, il me répondra, si je l'ai cité inexactement.

Vous avez dit, non pas que la majorité le ferait, mais vous avez dit qu'elle pourrait, à la rigueur, nous interdire la parole...

A gauche. — Oui! oui!

Au centre. — Non! non!

M. CRÉMIEUX. — M. le président du conseil a dit qu'elle pourrait, si elle croyait le devoir.

M. LE PRÉSIDENT. — N'interrompez pas! Personne ne doit interrompre.

M. THIERS. — Tous les pouvoirs peuvent abuser, oui, d'un droit qu'ils ont; ils peuvent abuser d'un droit. Mais vous n'avez le droit, dans aucun cas, d'interdire la parole à aucun de mes collègues. (*Interruptions au centre.*)

M. le président du conseil... (laissez-moi achever) M. le président du conseil a dit qu'on pouvait abuser de tous les grands pouvoirs, de toutes les grandes armes.

Je vous refuse ce pouvoir et ces armes. Vous ne pouvez me faire taire; mon droit est écrit dans la Charte, il est aussi sacré que celui de la royauté. (*A gauche : Oui ! Oui ! Très bien ! — Vives acclamations.*)

Je n'accepte pas comme un acte de votre sagesse, comme un acte de votre magnanimité... (*Réclamations au centre. — Interruption.*)

M. DE L'ESPÉE. — Nous tenons à la liberté autant que vous ! Il n'a été question de l'oppression de la minorité par la majorité que comme d'un exemple de la possibilité d'un odieux abus.

A gauche. — N'interrompez pas ! N'interrompez pas !

M. LE PRÉSIDENT. — Je rappellerai nominativement à l'ordre le premier interrupteur.

M. Thiers a la parole.

M. THIERS. — Je n'accepte pas la parole de M. le président du conseil; il est jaloux des droits de la majorité, je suis jaloux des droits de la minorité; et, à la manière dont on traite celle-ci, vous devez excuser cette jalousie. (*Approbation à gauche. — Murmures au centre.*)

M. DE L'ESPÉE. — C'est incroyable !

M. THIERS. — Qu'est-ce qui est incroyable !

M. DE L'ESPÉE, *se levant.* — Voulez-vous me permettre?

A gauche. — A l'ordre! à l'ordre!

M. de l'Espée se lève et demande à répondre.

A gauche. — A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur de l'Espée, vous n'avez pas la parole; je ne puis vous l'accorder; elle appartient à M. Thiers seul.

M. DE L'ESPÉE. — Je ne demande à parler que d'après une interpellation de M. Thiers et même sur son autorisation. (*Nouveaux cris : A l'ordre!*)

M. LE PRÉSIDENT. — Au nom de la Chambre, Monsieur de l'Espée, je vous prie de vous taire; vous troublez l'ordre; je vous y rappelle. (*Bruit confus.*)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. — Couvrez-vous, monsieur le président, si l'on ne vous écoute pas?

(*M. de l'Espée s'efforce de parler au milieu du tumulte.*

M. le président le rappelle de nouveau à l'ordre et lui refuse la parole.

M. de l'Espée se rassied, et le calme se rétablit.)

M. THIERS. — Je me refuse à céder la parole à M. de l'Espée, parce que je n'ai pas présenté à la Chambre la réclamation que je voulais lui présenter.

J'arrive au point du débat.

M. le président du conseil a dit que nous avions le droit de nous juger les uns les autres.

Oui, dans certains cas; non, dans certains autres. (*Réclamations au centre. — Adhésion à gauche.*) Oui, dans certains cas, vous avez le droit de dire que notre

politique est anarchique, contraire à tous les intérêts bien entendus du pays; vous avez ce droit-là à la tribune toutes les fois que vous prenez la parole; nous, de notre côté, nous avons le droit de vous dire que votre politique est contre-révolutionnaire et antinationale. Nous exagérons peut-être les uns et les autres, c'est possible, mais nous avons le droit de nous juger ainsi à la tribune comme individus. (*Rumeurs au centre.*)

Mais prenez garde, comme pouvoir public. Qu'on me cite une loi où les pouvoirs publics, se retournant contre eux-mêmes, osent juger telle ou telle partie d'une assemblée. (*Rumeurs au centre.*) Ce qui doit vous porter à vous défier de vous-mêmes, c'est que les injustices dont vous vous plaignez, vous vous les permettez envers la minorité. Comment! vous ne voulez pas me laisser achever une idée, même une phrase? Si mes raisonnements ne vous paraissent pas justes, vous pouvez les combattre; je remplis ici un devoir plus que je n'espère opérer chez vous une conviction. Je puis d'autant mieux exprimer mes sentiments, que je n'ai pas participé aux banquets; mais respectez la défense de ce que je crois un droit.

Je dis que nous pouvons, à cette tribune, nous juger les uns les autres, que nous pouvons même être injustes les uns envers les autres, et il est naturel que nous le soyons. Quand on nous a donné la liberté, on nous a donné le pouvoir d'être injustes. Nous ne serions pas dignes de la liberté, si nous avions la pué-

rilité de nous irriter de la liberté dont on use à notre égard. Dites que je suis un insensé, que je veux perdre mon pays, que je suis un homme faible qui me laisse entraîner par un parti. Je dirai, moi, que vous êtes les instruments d'un gouvernement aveugle, qui conduit le pays à sa perte.

Mais, comme pouvoir public, juger une partie de cette assemblée... (*Agitation.*) Si vous voulez que le débat soit éternel, je vous dirai, comme M. le président du conseil le dit sans cesse, que vous n'abattrez pas mon courage ni ne lasserez ma persévérance à vous dire ce que je crois la vérité.

Je pose là la distinction : oui, nous avons le droit de nous juger les uns et les autres comme orateurs; comme pouvoir, c'est autre chose. Je vais vous en donner une preuve; si vous êtes de bonne foi, vous la trouverez concluante.

Depuis dix-sept ans, dans le discours de la couronne, vous jugez la politique de l'opposition, vous approuvez celle du gouvernement, vous dites que la couronne, d'accord avec les pouvoirs publics, a su persévérer dans la politique d'ordre, de paix, et qu'elle a fait ainsi la prospérité du pays. En disant cela, vous jugez et votre politique et la nôtre; nous ne nous en plaignons pas. Avez-vous jamais vu, quand vous vous borniez à ces généralités, ce tumulte qui alarme tous les citoyens depuis quatre jours? Il y a donc une différence, laquelle, si vous êtes de bonne foi... (*Interruption.*)

Il y a une différence entre votre manière de parler de tous les ans et votre manière de parler de cette année ; il y en a une, car autrement ce tumulte qui vous inquiète plus que vous ne voulez en convenir (et j'honore votre bon sens en disant qu'il vous inquiète)... s'il n'y avait pas une différence, comment ce tumulte se serait-il produit? Vous avez donc fait cette année quelque chose que vous ne faisiez pas les années précédentes. (*Interruption.*) Je ne puis pas répondre à tous ces interrupteurs.

Si mon raisonnement ne vous paraît pas juste, vous le combattrez, mais laissez-moi achever.

Je vous dis que tous les ans vous jugez la politique du gouvernement comme celle de l'opposition, que vous déclarez l'une bonne et l'autre mauvaise. Vous usez en cela de votre droit; mais, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, cela n'a pas soulevé un tumulte. Qu'est-ce qui a soulevé un tumulte? C'est que cette année votre vote change cela en une personnalité pour cent de vos collègues, et cela est si vrai que tout à l'heure M. le ministre des finances, qu'hier M. le ministre de l'intérieur, disaient à cette tribune : De quoi vous plaignez-vous ; nous vous appelons, non pas des ennemis, car ce n'est pas la conjonction *et*, c'est la conjonction *ou*, nous vous appelons des aveugles, et vraiment des aveugles, à côté de tout ce qu'on nous dit tous les jours, est-ce chose bien sévère? Pouvez-vous vous plaindre de nos représailles?

est donc bien évident que ce n'est pas une politique

que vous jugez d'une manière générale; vous vous adressez à plusieurs de nos collègues, et, pour rendre cela plus doux, vous leur dites : Nous vous appelons des aveugles. Ici j'en appelle à la bonne foi et à la mémoire de toute la Chambre : est-il vrai que M. le ministre de l'intérieur, hier, soit convenu que le mot d'aveugles s'adressait à une partie de la Chambre?

Voilà ce qui est exorbitant. Comment! du haut du trône, vous faites tomber cette expression : Ennemis ou aveugles! Du haut du trône, oui. Prenez garde, s'il est vrai que le discours du trône appartient aux ministres, vous m'accorderez en toute sincérité, car apparemment, si nous voulons arriver à la vérité, il faut y mettre quelque sincérité de part et d'autre, vous m'accorderez que, quoique le discours de la couronne soit attribué aux ministres, il y a pourtant des convenances que personne ne méconnaît. Il y a une différence entre les paroles qui passent par la bouche du président du conseil et celles qui passent par la bouche du roi lui-même.

Eh bien, pourquoi ce discours est-il rédigé avec cette forme solennelle, avec cette forme générale qui ne touche les sujets que de très haut? C'est parce qu'il passe par la bouche du roi. Pourquoi le président des États-Unis fait-il, au contraire, un discours d'une grande étendue? C'est parce que ce n'est pas un personnage aussi élevé qu'un roi constitutionnel. Cette brièveté, à quoi tient-elle? A la majesté même de celui qui prononce le discours. On ménage les termes, on les

résume; et vous allez, dans ce discours solennel dont la convenance rend, à un certain degré, responsable l'orateur auguste qui l'a prononcé (*vives réclamations au centre*), et vous allez mettre ces mots : *ennemis ou aveugles;* c'est contre cela que nous réclamons.

Je sais que, grâce à l'indulgence bienveillante de M. le ministre de l'intérieur, grâce à l'esprit pacifique de M. le ministre des finances, on nous a autorisés à nous classer dans la plus large des catégories, dans celle des aveugles; car on dit : Celle des ennemis, l'habitera qui voudra. Cela est bien sérieux. N'y en eût-il qu'un seul dans la catégorie des ennemis, la Chambre pourrait-elle venir déclarer après la couronne qu'ici, dans cette Chambre, il y a un ennemi ?... (*Bruit. — Non! Non!*)

M. DE MARMIER. — C'est au moins une imprudence.

M. THIERS. — C'est la plus haute des imprudences. Comment! Je demande s'il y a un seul exemple, aux époques des plus violentes passions, quand on était en état de monarchie, qu'on ait fait dire à la monarchie que, dans une assemblée, où l'on avait prêté serment, il pouvait y avoir des ennemis! C'est non seulement une injustice, une violation du droit, c'est une imprudence extravagante. (*Exclamations au centre. — A gauche : Oui! Oui! — Très bien!*)

Je dirai de plus que vous, comme Chambre, répéter cela, c'est corroborer la faute, c'est y ajouter; vous en avez le sentiment comme moi, car, en présence de ces circonstances que vous dites si graves et au

dehors et au dedans, semer de telles haines contre vous, ce ne serait qu'une imprudence personnelle, mais la semer contre un pouvoir que nous devons tous entourer de nos respects et de nos hommages, c'est plus qu'une faute.

Voix au centre. — Il est en dehors.

A gauche. — Non! non!

M. Thiers. — Je dis que ce peut être un moyen de vous serrer davantage autour d'un pouvoir que vous voulez soutenir. Nous ne vous contestons pas cela. Certes nous n'aurions jamais voulu faire d'une question pareille une question de cabinet; et nous sommes étonnés qu'un des ministres, quand il s'agissait d'un acte aussi offensant pour ses collègues, en soit venu, à cette tribune, faire une question de cabinet. (*Vive adhésion à gauche.*)

L'amendement Darblay fut rejeté, et la rédaction de la commission fut adoptée par 223 voix contre 18, une grande partie des gauches n'ayant pas voulu prendre part au vote.

CXLVIII

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

(AMENDEMENT SALLANDROUZE)

PRONONCÉ LE 12 FÉVRIER 1848

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Au dernier paragraphe du projet d'adresse, M. Sallandrouze, député conservateur, appartenant à la nuance progressiste, avait proposé d'ajouter la phrase suivante : « Au milieu de manifestations diverses, votre gouvernement saura reconnaître les vœux réels et légitimes du pays; il prendra, nous l'espérons, l'initiative des réformes sages et modérées que réclame l'opinion publique, et parmi lesquelles il faut placer d'abord la réforme parlementaire. »

A l'appui de cet amendement, M. Sallandrouze fit observer qu'il appartenait essentiellement à la politique conservatrice de faire la réforme parlementaire; que, loin d'affaiblir le pouvoir, cette réforme le fortifierait : qu'elle donnerait en même temps plus d'autorité aux délibérations de la Chambre; que, d'ailleurs, elle était réclamée par le sentiment public et qu'il y avait urgence à la concéder. Il ne fallait pas que le gouvernement attendît, pour la proposer, d'y être forcé par les événements. Il devait prendre dès à présent, à cet égard, une initiative dont le pays lui saurait gré, et,

en donnant cet avertissement au cabinet, M. Sallandrouze avait la confiance d'agir en ami et en vrai conservateur.

L'amendement, appuyé par M. Clapier, des Bouches-du-Rhône, fut successivement combattu par MM. de Goulard et de Morny : M. de Goulard soutint que le parti conservateur était divisé sur la question de réforme parlementaire, les uns étant d'avis que le vrai progrès consistait à ne pas toucher aux institutions existantes avant que la nécessité en eût été absolument démontrée, les autres croyant, au contraire, qu'après dix-huit années d'existence de la loi électorale, il y avait lieu de remédier à certains vices démontrés par l'expérience; que la transaction se ferait inévitablement entre ces deux sentiments, et qu'alors la réforme serait effectuée d'accord entre le gouvernement et le parti conservateur, sans qu'aucun des membres de ce parti eût abandonné son drapeau; mais que la concéder d'ores et déjà, avant que l'entente eût été établie, serait un acte impolitique, et en même temps un acte de faiblesse en présence des moyens d'intimidation auxquels avaient recours les adversaires du gouvernement. M. de Morny fit observer ensuite que l'adoption de l'amendement Sallandrouze serait le renversement du ministère, dont il voulait, quant à lui, le maintien. Néanmoins il était partisan de la réforme demandée; il ne doutait pas que le cabinet ne la présentât très prochainement, et c'était parce qu'il avait pleine confiance à cet égard, qu'il voterait contre l'amendement proposé.

Enfin M. Guizot, pressé de s'expliquer, déclara que tout gouvernement sensé devait parfois faire des réformes, mais sans les proclamer d'avance, et qu'en Angleterre toutes les grandes réformes avaient été opérées par les hommes qui les avaient précédemment combattues. Le cabinet, ajouta-t-il, ne méconnaissait pas l'état des esprits, ni dans le pays ni dans la Chambre; il reconnaissait même que les ques-

tions posées en ce moment devaient être examinées à fond et vidées dans le cours de la législature actuelle; il ferait, en ce qui le concernait, tous ses efforts pour rétablir, à leur égard, l'union dans le parti conservateur, afin que ce parti les résolût lui-même, et, s'il ne réussissait pas à amener l'accord, il laisserait à d'autres la triste tâche de présider à la ruine de la politique conservatrice.

On allait, après cette déclaration, procéder au vote sur l'amendement Sallandrouze, puis au vote d'ensemble sur l'adresse, lorsque M. Thiers demanda la parole.

Messieurs,

Je demande la permission à la Chambre tout entière, je dis tout entière, car j'ai besoin de la permission surtout de la majorité, je lui demande la permission de lui présenter quelques brèves réflexions sur l'étrange spectacle que donne en ce moment le Gouvernement... (*Vif assentiment aux bancs de l'opposition. — Rumeurs au centre.*)

De quoi s'agit-il? Non pas des deux réformes qui, depuis plusieurs années, ont été soumises à la Chambre et au pays, mais de celle des deux que tout le monde a déclarée mûre, mûre parce que le mal n'est nié par personne, et que, quant aux moyens, on est très près d'être d'accord; je dis que le mal n'est nié par personne, car tout le monde reconnaît que 200 fonctionnaires dans une Chambre de 450 députés....

(*Nouvelles rumeurs au centre*), c'est une situation grave, qui, suivant M. le ministre de l'intérieur, mérite une limite, et qui, suivant nous, mériterait qu'on en eût déjà placé une.

Quant aux moyens, depuis qu'on a reconnu et proclamé qu'il est impossible de limiter d'une manière générale le nombre des fonctionnaires dans la Chambre, il n'en reste plus qu'un seul, c'est de déclarer, comme déjà la loi électorale l'a fait, que telle catégorie de fonctions est incompatible avec la députation.

On peut varier sur les catégories à exclure; on peut les étendre plus ou moins; mais, je le répète, pour tous les esprits éclairés, pour tout le monde dans cette Chambre, car il y a dix ans qu'on discute, le mal n'est pas contesté et n'est pas contestable, et, sur le remède, on est très près d'être d'accord...; et apparemment, Messieurs, vous croyez que cela est ainsi, puisque vous-mêmes, en un nombre plus ou moins grand, vous êtes travaillés de cette idée.

Le ministère est sommé de s'expliquer; il parle de clarté.... Je ne veux pas l'offenser; mais il nous a souvent annoncé la clarté sans la produire; cependant à l'assurance de M. le président du conseil, à la gravité de son attitude, à ses paroles, j'ai cru que la clarté allait se faire, et, je l'avoue, d'après tout ce que ses amis disaient, j'ai cédé à un mouvement de satisfaction intérieure... (*Exclamations au centre.*) J'ai cru que l'un des grands principes au

triomphe desquels nous sommes attachés depuis bien des années allait enfin être proclamé par le pouvoir lui-même, et vous devez comprendre qu'il y a là lieu à quelque orgueil et à une juste satisfaction intérieure.

Mais qu'avons-nous entendu : « La mesure ne peut pas être prise cette année, car elle entraînerait la dissolution. »

On pourrait discuter sur ce point, sur l'exactitude de cette assertion. Comment! vous croyez qu'une loi, même proposée cette année, serait loi dans les deux Chambres dès cette année! Vous ne le croyez pas.

Vous dites que, dans cet état de perplexité, la situation de quelques députés sera incertaine.

Je demande à tous s'il ne faudra pas, pour amener les deux Chambres à un vote commun, plus d'une année; si tous les fonctionnaires dans cette Chambre n'auront pas à traverser ainsi une ou deux années d'incertitude. Ce n'est donc pas là une objection; mais j'accorde cela. Nous avez-vous au moins annoncé un terme, un terme que nous puissions, nous, accepter avec quelque confiance, et que vous puissiez, vous, nous donner avec dignité?

Qu'avez-vous dit? Vous nous avez dit : Il y aura une discussion dans le cours de la législature. Une discussion! Est-ce que nous avons besoin du Gouvernement pour qu'il y ait une discussion? Permettez-moi de vous le dire, sans offenser la majorité, nous n'avons pas même besoin d'elle. Il suffit de trois

bureaux qui consentent à la lecture de la proposition, et, vu l'état de maturité de la question, je défie que, dans la Chambre, il n'y ait pas trois bureaux pour autoriser la lecture. Nous n'avons besoin ni du ministère, ni même, j'en demande pardon à la majorité, nous n'avons pas besoin de la majorité pour discuter la question; nous n'avons pas même besoin de la permission de trois bureaux; nous n'avons besoin que d'un amendement aux fonds secrets ou au budget pour que la discussion vienne ici.

A gauche. — Une pétition!

M. Thiers. — Nous n'avons donc besoin de personne; nous n'avons besoin que de notre droit et de notre volonté pour faire arriver la discussion.

Où était le point de la question? Il était ici : Quel serait le rôle du Gouvernement?

Quelle raison donne-t-il? Je la signale à la Chambre et à la France : « Le parti au nom duquel nous prétendons gouverner... » Numériquement, vous avez le droit; mais, moralement, voyons si vous l'avez. « Le parti au nom duquel nous prétendons gouverner n'est pas d'accord. » Sur la plus grande question du temps, il ne peut pas se mettre d'accord! Et, avant que M. le président du conseil nous fît ce triste aveu, nous pouvions, comme tous les orateurs qui s'étaient fait entendre ici officiellement, juger que ce grand parti et le Gouvernement n'ont pas d'opinion arrêtée sur la plus grande question du moment. (*Rumeurs diverses.*)

Q'avons-nous vu? Trois nuances : M. Sallandrouze

et ses amis, qui ont voulu, et je les en honore, que cette année il y eût une proposition; l'honorable M. de Morny, qui la veut pour l'année prochaine; l'honorable M. de Goulard, qui nous a dit qu'il la voudrait un jour; il n'en donne pas la date; M. le ministre enfin nous donne celle-ci : Quand le parti conservateur sera d'accord. (*On rit.*)

Quand le parti conservateur sera d'accord, je répète cette expression, car elle s'est trouvée dans la bouche de M. de Goulard comme dans celle de M. le président du conseil, quand il sera d'accord... Eh bien, je constate ce fait, c'est qu'aujourd'hui, sur cette grande question, vous êtes divisés. Qu'avez-vous dit? Vous avez dit qu'il ne fallait pas promettre ce qu'on ne voulait pas faire. Je vous prends par vos propres paroles. Qu'avez-vous voulu faire ici? Vous avez voulu donner une promesse qui ne vous engageât pas; vous avez voulu qu'on espérât; vous avez voulu que M. de Morny espérât. Je me fie à l'honorable M. de Morny, et je lui renvoie vos paroles; il les appréciera. Je lui dirai seulement, à lui et à d'autres honorables préopinants, que cependant, dans cette question.... (*Interruption.*) Je dirai que cette question, lorsqu'on veut se montrer impartial, indépendant à quelque degré, on la porte à la tribune, ou bien on va en faire confidence aux ministres assemblés. Lorsqu'on veut être indépendant progressiste.....

M. Blanqui. — Je demande la parole.

M. Thiers. — Lorsqu'on veut être indépendant progressiste, il faudrait être un peu moins dédaigneux, un peu moins superbe envers l'opposition qui soutient depuis plusieurs années le principe de la réforme. Je dis que, lorsqu'on se sert de nos idées (il y en a si peu qui s'en servent!), nous nous en félicitons, nous remercions ceux qui s'en servent, et nous remercierions même le pouvoir s'il voulait s'en servir contre nous. On doit toujours être reconnaissant envers un parti, on doit même l'être envers le pouvoir lorsqu'il accepte et prend nos idées.

Qu'on nous permette de le dire avec orgueil, le succès de cette mesure est assuré; nous n'en doutons plus. (*Oui! Oui!*) Il pourra bien y avoir une année de différence; mais déjà nous voyons la vérité poindre; elle vous divise, cette vérité que nous avons proclamée, elle a fait des progrès, elle vous divise.

Une voix au centre. — Non!

M. Thiers. — Non! Qui dit non? Mais celui qui dit non pourrait résoudre la difficulté tout de suite en montant à la tribune et en annonçant l'accord du parti conservateur; il épargnerait ainsi à M. le président du conseil de cruelles insomnies. (*Sensation.*)

Oui, Messieurs, la vérité a fait des progrès, elle vous divise, et je terminerai par une seule réflexion.

Lorsque je vois ici députés, ministres, obligés de venir rendre hommage à cette vérité, on ne devrait pas traiter d'une manière aussi outrageante des dé-

putés qui n'ont fait, après tout, que la proclamer dans le pays. (*Vive sensation.*)

Au centre. — Aux voix! Aux voix!

L'amendement Sallandrouze fut rejeté par 222 voix contre 189, et l'adresse fut votée par 241 voix.

Quelques jours après éclatait la révolution de février.

FIN DU TOME VII

TABLE

DU SEPTIÈME VOLUME.

Pages.

CXXXIII. Discours dans la discussion de l'adresse (affaire du Texas), prononcé le 20 janvier 1846 à la Chambre des députés 1

CXXXIV. Discours sur le Conseil de l'instruction publique, prononcé le 29 janvier 1846 à la Chambre des députés. . 35

CXXXV. Discours sur la proposition de mettre à l'ordre du jour la loi de l'enseignement, prononcé le 21 février 1846 à la Chambre des députés. 83

CXXXVI. Discours sur les députés fonctionnaires. prononcé le 17 mars 1846 à la Chambre des députés 95

CXXXVII. Discours sur les crédits demandés pour la marine, prononcé le 15 avril 1846 à la Chambre des députés. . 151

CXXXVIII. Discours sur les crédits extraordinaires de la marine, prononcé le 16 avril 1846 à la Chambre des députés. 209

CXXXIX. Discours sur le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires, prononcé le 13 mai 1846 à la Chambre des députés 237

CXL. Discours dans la discussion du budget du ministère de l'Intérieur, prononcé le 27 mai 1846 à la Chambre des députés 261

CXLI. Discours dans la discussion du budget du Ministère de l'intérieur (réplique à MM. Guizot et Duchâtel), prononcé le 29 mai 1846 à la Chambre des députés. . . 331

CXLII. Discours sur la politique extérieure, prononcé le 4 février 1847 à la Chambre des députés. 359

CXLIII. Discours dans la discussion de l'adresse (situation financière), prononcé le 25 janvier 1848 à la Chambre des députés 429

CXLIV. Discours dans la discussion de l'adresse (affaires d'Italie), prononcé le 31 janvier 1848 à la Chambre des députés. 487

Pages.

CXLV. Discours dans la discussion de l'adresse (affaires de Suisse), prononcé le 2 février 1848 à la Chambre des députés. 515

CXLVI. Discours dans la discussion de l'adresse (réplique à M. Guizot dans le débat sur les affaires suisses), prononcé le 3 février 1848 à la Chambre des députés. . 577

CXLVII. Discours dans la discussion de l'adresse (paragraphe relatif aux banquets), prononcé le 10 février 1848 à la Chambre des députés. 585

CXLVIII. Discours dans la discussion de l'adresse (amendement Sallandrouze), prononcé le 12 février 1848, à la Chambre des députés 597

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.